



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

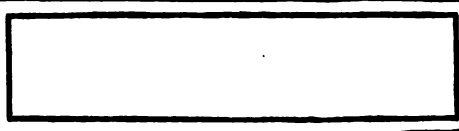
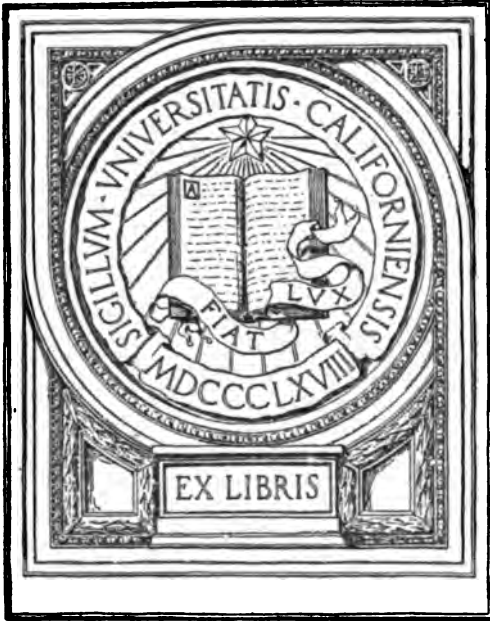
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

GIFT OF
J. C. Cebrían



OEUVRES COMPLÈTES
DE
SAINTE TÉRÈSE
DE JÉSUS

TRADUCTION NOUVELLE

PAR

LES CARMÉLITES DU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

AVEC LA COLLABORATION DE

M^{re} MANUEL-MARIE POLIT

ÉVÊQUE DE CUENCA (ÉQUATEUR)

ANCIEN SUPÉRIEUR DES CARMÉLITES DE QUITO

T. III ET IV : LES FONDATIONS, SUIVIES DES ACTES
ET MÉMOIRES.

TOME QUATRIÈME

PARIS

Gabriel BEAUCHESNE & C^{ie}, Éditeurs

ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME ET BRIGOUT

117, rue de Rennes, 117

1909

DÉPOT A LYON : 3, avenue de l'Archevêché.

OEUVRES COMPLÈTES
DE
SAINTE TÉRÈSE
DE JÉSUS

TOME QUATRIÈME

Nil obstat :

O. ROLAND-GOSSELIN,

C. h.

Censor designatus.

Imprimatur :

Parisiis, die 10 Maii 1909.

† **LEO ADOLPHUS,**

Arch. Parisiensis.

Tous droits reserves.

OEUVRES COMPLÈTES
DE
SAINTE TÉRÈSE
DE JÉSUS

TRADUCTION NOUVELLE

PAR

LES CARMÉLITES DU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

AVEC LA COLLABORATION DE

M^{re} MANUEL-MARIE POLIT

ÉVÊQUE DE CUENCA (ÉQUATEUR)

ANCIEN SUPÉRIEUR DES CARMÉLITES DE QUITO

T. III ET IV : LES FONDATIONS, SUIVIES DES ACTES
ET MÉMOIRES.

TOME QUATRIÈME

PARIS

Gabriel BEAUCHESNE & C^{ie}, Éditeurs

ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME ET BRIGUIT

117, rue de Rennes, 117

1909

DÉPOT A LYON : 3, avenue de l'Archevêché.

EX 890

743

1907

v. 4

CHAPITRE XXII

FONDATION DU COUVENT DU GLORIEUX SAINT JOSEPH DU SAUVEUR AU
BOURG DE VEAS, LE JOUR DE SAINT MATHIAS DE L'ANNÉE 1575.

SOMMAIRE. — *Conduite providentielle de Dieu sur cette fondation. — Comment doña Catherine Godinez est appelée à la vie parfaite. — Vertus héroïques qu'elle pratique. — Ses longues et cruelles maladies. — Elle est guérie miraculeusement et obtient les autorisations nécessaires pour fonder un monastère à Veas. — La sainte vient réaliser la fondation. — Catherine Godinez et Marie de Sandocal, sa sœur, reçoivent l'habit du Carmel.*

A l'époque où, comme je l'ai dit, je m'étais rendue, sur l'ordre de mes supérieurs, du couvent de l'Incarnation à celui de Salamanque (1), je vis arriver de Veas un messager m'apportant des lettres qui m'étaient adressées par une demoiselle de qualité de l'endroit, par le curé, et quelques autres personnes. Tous me priaient de venir fonder un monastère en ce bourg : on avait déjà un local, et il ne restait plus qu'à procéder à la fondation.

Je demandai à cet homme des renseignements sur Veas. Il m'en dit toute sorte de bien, et avec raison, car le pays est charmant, et la température excellente (2). Néanmoins,

(1) En 1573.

(2) Beas de Segura est une petite ville située au point de jonction des provinces de Nouvelle-Castille, d'Andalousie et de Murcie, au milieu des gracieuses collines qui descendent de la Sierra Morena. Le pays est fertile, il présente des prairies et d'agréables ombrages. La population de Beas est actuellement de 6.000 habitants. Beas s'est écrit longtemps *Veas*. Aujourd'hui, *Beas* a prévalu. Nous avons cru devoir conserver dans le texte de

à cause de la grande distance qui sépare Veas de Salamanque, ce projet me parut une folie. Du reste, on ne pouvait le mettre à exécution que sur l'ordre du commissaire apostolique (1), lequel, je l'ai déjà dit, était opposé — ou du moins peu favorable — aux nouvelles fondations. Je voulais donc, sans même lui en parler, répondre par un refus. Je réfléchis ensuite que ce religieux résidant alors à Salamanque, je ne pouvais, sans le consulter, m'arrêter à cette décision, car notre révérendissime père général m'avait défendu de rejeter aucune fondation.

Le père commissaire, après avoir pris connaissance des lettres, me fit dire qu'il ne trouvait pas juste d'affliger ces personnes : leur piété l'édifiait, je devais leur répondre que dès qu'elles auraient l'autorisation de leur ordre (2), on s'occuperait de la fondation. Je pouvais, ajoutait-il, être sûr qu'elles ne l'obtiendraient pas, car les commandeurs, il le savait très bien, avaient refusé pour d'autres lieux des permissions analogues, sollicitées durant bien des années ; néanmoins ma réponse devait être bienveillante.

De temps en temps ma pensée se reporte à ce qui se passa en cette circonstance, et j'admire en vérité comment, lorsque Dieu veut une chose que nous ne voulons pas, nous devenons, sans nous en douter, l'instrument qui sert à la réaliser. C'est ce qui arriva au père maître Pierre Fernandez, le commissaire apostolique dont je parle. Les

sainte Térèse et dans les documents du temps l'ancienne orthographe de ce nom.

(1) Le père Pierre Fernandez, dominicain.

(2) Veas dépendait de l'ordre de Saint-Jacques.

personnes en question ayant obtenu l'autorisation des commandeurs, il ne put refuser la sienne, et la fondation eut lieu comme il suit.

Le monastère du bienheureux saint Joseph de la ville de Veas fut établi le jour de saint Mathias (1) de l'année 1575. Je vais raconter, pour la gloire et l'honneur de Dieu, quelle en fut l'origine.

Il y avait dans cette localité un gentilhomme nommé Sanche Rodriguez de Sandoval. Noble et largement pourvu des biens de ce monde, il avait épousé une personne de qualité appelée doña Catherine Godinez. Entre autres enfants, Dieu leur donna deux filles, qui furent les fondatrices de ce monastère. L'aînée s'appelait doña Catherine Godinez, et la seconde, doña Marie de Sandoval.

La première pouvait avoir quatorze ans lorsque Notre-Seigneur lui fit entendre son appel (2). Jusque-là elle ne songeait guère à quitter le monde. Elle se plaçait même si haut dans sa propre estime, qu'elle ne faisait pas le moindre cas des partis que son père lui proposait.

Un jour qu'elle était seule dans une pièce contiguë à celle où son père reposait encore, elle arrêta par hasard les yeux sur un crucifix qui se trouvait là, et lut le titre qui surmontait la croix. A peine eut-elle achevé de le lire, que Dieu opéra dans son âme une transformation subite. Justement elle réfléchissait à un mariage fort avantageux qu'on lui présentait, et elle se disait à elle-même : « Que mon père se contente de peu ! Un majorat : cela lui suffit ! Pour moi, j'entends que ma noblesse commence en ma

(1) 24 février.

(2) Doña Catherine avait précisément ce jour-là quinze ans révolus.

personne. » Aussi bien n'avait-elle aucune inclination pour le mariage, estimant que c'était bassesse de s'assujettir à quelqu'un. D'où lui venait un pareil orgueil ? Elle l'ignorait. Mais le Seigneur, lui, savait bien comment il devait l'en guérir. Que sa miséricorde en soit bénie !

Ainsi, à la lecture du titre de la croix, Catherine sentit qu'une lumière, semblable à un rayon de soleil pénétrant soudain en une pièce obscure, avait brillé dans son âme, lui découvrant la vérité. Illuminée de cette clarté, elle fixa les yeux sur Notre-Seigneur en croix, inondé de sang : frappée de l'état déplorable où il était réduit et de la profondeur de son humilité, elle comprit combien sa voie, à elle, était opposée, puisque c'était celle de l'orgueil. Ceci fut probablement de quelque durée, car Notre-Seigneur suspendit alors son esprit. A ce moment il lui donna une vue claire de sa misère, et elle eût souhaité la voir connue du monde entier. En même temps, elle se sentit saisie d'une telle soif de souffrir pour Dieu, qu'elle eût voulu endurer elle seule tous les tourments des martyrs. A ces sentiments se joignait un abaissement fait d'humilité et de haine d'elle-même, abaissement si profond que, l'offense de Dieu mise à part, elle eût été bien aise de se trouver du nombre des femmes perdues, afin de devenir pour tous un objet d'horreur. Elle commença du moins à se détester elle-même, et à concevoir ces ardents désirs de pénitence qu'elle réalisa dans la suite. Sur l'heure, elle fit vœu de chasteté et de pauvreté. Enfin, elle sentit naître en elle tant d'attrait pour la dépendance que si, en cet instant, on l'avait conduite comme esclave au pays des Maures, elle en eût été comblée de joie.

Toutes les vertus dont je parle ayant persévéré en elle, il est manifeste qu'il y eut là une grâce surnaturelle de Notre-Seigneur. J'y reviendrai plus loin, afin que ce divin Maître en reçoive les louanges qui lui sont dues.

Soyez béni, ô mon Dieu, dans la suite des siècles, vous qui en un moment anéantissez une âme et la créez à nouveau ! Mais quel est ce mystère, Seigneur ? Volontiers je vous adresserais ici une question analogue à celle que vous firent les apôtres, quand vous guérites l'aveugle-né (1). Ils vous demandèrent si ses parents avaient péché, et moi, je vous demande : Qui avait mérité à Catherine une grâce aussi souveraine ? Elle-même ? C'est impossible : nous savons quelles étaient ses pensées au moment où il vous plut de la lui accorder. Ah ! que vos jugements sont profonds, Seigneur ! Vous savez ce que vous faites, et moi, je ne sais ce que je dis. Et en effet, vos œuvres sont aussi incompréhensibles que vos jugements ! Soyez à jamais glorifié de ce que votre puissance s'étend plus loin encore ! Et que serais-je devenue, s'il en eût été autrement ? Mais, sans doute, la mère de Catherine ne fut pas étrangère à cette faveur. Oui, il nous est permis de croire que, dans votre bonté, votre miséricorde, vous avez voulu qu'une mère si chrétienne eût, avant de mourir, la consolation de voir tant de vertu dans ses filles. Je me dis souvent que vous gratifiez par cette voie ceux qui vous aiment, leur donnant ainsi le très grand avantage de vous glorifier encore par le moyen de leurs enfants.

Catherine en était là, lorsqu'il se produisit dans la par-

(1) Cfr. Joan., ix.

tie supérieure de l'appartement un bruit si effroyable, qu'on eût dit que tout s'effondrait. Ce bruit paraissait descendre par un angle de la pièce où elle était. Elle entendit en même temps des rugissements très forts, qui se prolongèrent quelques instants. Son père, qui, ainsi que je l'ai dit, n'était pas encore levé, en eut tant de frayeur, que, tremblant et tout hors de lui, il prit sa robe de chambre et son épée, entra chez sa fille et, le visage altéré, lui demanda ce qu'il y avait. Elle lui répondit qu'elle n'avait rien vu. Il inspecta une pièce voisine, et n'y ayant rien aperçu, il dit à Catherine de se rendre auprès de sa mère. A celle-ci, il raconta ce qu'il avait entendu et lui recommanda de ne pas laisser la jeune fille seule.

On peut juger par là quelle est la rage du démon, lorsqu'il voit lui échapper une âme dont il se croyait sûr. D'ailleurs, je ne m'étonne pas que cet implacable ennemi de notre salut, quand il voit notre miséricordieux Seigneur favoriser une âme de tant de grâces à la fois, s'effraye et fasse éclater son dépit. Ici, il comprenait fort bien que les richesses accordées à cette âme serviraient à lui ravir d'autres âmes, dont il se croyait le maître. Et en effet, j'en suis convaincue, lorsque Notre-Seigneur prodigue à ce point ses largesses, celle qui en est l'objet n'est pas seule à y prendre part (1).

(1) La grâce insigne qui détermina l'entrée de doña Catherine dans la vie parfaite eut lieu l'année 1535, le jour de saint Mathias. C'était le jour de cet apôtre qu'elle était née; ce sera le même jour qu'elle prendra l'habit du Carmel, ce sera aux premières vêpres de la même fête qu'elle échangera les tristesses de l'exil contre les joies de la patrie. Pour les dates relatives à Catherine de Jésus, nous suivons le plus ordinairement le tome II de la

Doña Catherine ne parla de ceci à personne, mais dès lors elle ne cessa de soupirer après la vie religieuse, et fit dans ce but de vives instances auprès de ses parents. Jamais ceux-ci ne voulurent lui accorder leur consentement. Après trois ans de supplications, les voyant inflexibles, elle imagina de revêtir un costume des plus modestes. Ceci se passait le jour de saint Joseph (1). Elle avait mis sa mère dans la confiance, car cette dernière lui aurait volontiers permis de suivre sa vocation : c'était son père que Catherine redoutait. Elle se rendit donc à l'église ainsi vêtue, espérant que lorsqu'elle se serait montrée dans le bourg en ce costume, on ne l'obligerait plus à en changer. C'est ce qui arriva. Son père la laissa faire.

Pendant ces trois premières années, elle avait ses heures consacrées à l'oraison, et se mortifiait autant qu'elle le pouvait, en quoi Notre-Seigneur lui-même lui servait de guide. Elle se retirait très souvent dans une arrière-cour, où elle se mouillait le visage et l'exposait ensuite au soleil, dans l'espoir qu'une fois enlaidie, elle ne serait plus importunée de propositions de mariage. Elle eût voulu ne plus exercer aucune autorité. Chargée cependant de conduire la maison de son père, lui arrivait-il, à la fin de la journée, de constater qu'elle avait donné des ordres aux femmes de service — ce qui était inévitable, — elle attendait le moment où elles étaient endormies pour aller leur baiser les pieds, tant elle s'affligeait de se voir servie

Reforma de los Descalzos, où le père François de Sainte-Marie rectifie les dates données par lui au tome I^{er}.

(1) 19 mars 1538.

par des personnes qu'elle estimait meilleures qu'elle. Après des journées très remplies, passées auprès de ses parents, le soir, au lieu d'aller dormir, elle se mettait en oraison et y demeurait toute la nuit. Durant un long temps elle se contenta de si peu de sommeil, que sans un secours surnaturel, il semble bien qu'elle n'aurait pu y tenir. Ses disciplines et ses autres pratiques de pénitence étaient excessives, parce qu'elle n'avait pas de directeur et n'en parlait à personne. Entre autres austérités, elle porta sur la chair nue, pendant tout un carême, une cotte de mailles de son père. Elle se retirait pour prier dans un lieu solitaire, où le démon lui jouait de fort mauvais tours. Souvent, il lui arrivait de se mettre en oraison à dix heures du soir et de ne revenir à elle que lorsque le jour était levé.

Quatre ans environ s'étaient écoulés dans ces exercices, quand le Seigneur, voulant la soumettre à de plus rudes épreuves, lui envoya des maladies très graves et très douloureuses, telles qu'une fièvre continue, une hydropisie, une maladie de cœur, un cancer, qu'il fallut lui extirper. Près de dix-sept ans se passèrent ainsi, et durant ce temps il y eut pour elle peu de jours de santé.

Son père mourut cinq ans après la grâce dont j'ai parlé (1). A l'âge de quatorze ans, c'est-à-dire un an après Catherine, sa sœur, qui avait beaucoup aimé la parure, prit, elle aussi, un humble costume, et commença de même à s'adonner à l'oraison. Leur mère se prêtait entièrement à leurs désirs et à leurs saintes pratiques.

(1) Par conséquent en 1360.

Elle leur permit même de se livrer à une occupation qui, pour être très méritoire, n'en était pas moins fort au-dessous de leur rang : celle d'enseigner le travail à l'aiguille et la lecture aux petites filles, sans rien recevoir en retour, mais uniquement pour avoir l'occasion de leur apprendre leurs prières et la doctrine chrétienne. Il en résultait un bien considérable, car les enfants venaient à elles en grand nombre, et leur conduite montre aujourd'hui la valeur des leçons qu'elles ont reçues dans leurs premières années. Malheureusement cet état de choses ne dura pas longtemps : le démon, jaloux de cette bonne œuvre, suggéra aux parents que c'était une honte pour eux de laisser instruire leurs filles gratuitement. Ceci, joint aux maladies qui commençaient à s'appesantir sur elle, força Catherine de s'arrêter.

Cinq ans après la mort de leur père, les deux sœurs perdirent aussi leur mère (1). Doña Catherine, qui avait toujours eu vocation pour la vie religieuse et n'avait été retenue que par l'opposition de ses parents, voulut aussitôt s'éloigner pour trouver un couvent, car il n'y en avait pas à Veas. Les personnes de sa famille lui représentèrent qu'elle et sa sœur ayant assez de fortune pour en fonder un, elles feraient bien de l'établir dans leur ville natale, et procureraient ainsi plus de gloire à Notre-Seigneur. Comme Veas dépend de la commanderie de Saint-Jacques, il fallait l'autorisation du Conseil des Ordres (2). Cathe-

(1) En 1365.

(2) Il y avait en Espagne quatre ordres militaires approuvés du Saint-siège : ceux de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara et de Montesa. Le Conseil des Ordres était un tribunal suprême, composé d'un président et de six chevaliers, pris dans les divers ordres. Il avait la même autorité

rine se mit donc en devoir de la demander. La chose fut extrêmement difficile à obtenir. Quatre années s'écoulèrent, pendant lesquelles ni peines, ni dépenses ne furent épargnées, et cela sans succès, jusqu'au jour où l'on dressa une supplique qui fut présentée au roi lui-même.

Voici comment la chose arriva. Voyant de pareilles difficultés, les parents de Catherine lui disaient que c'était folie de persister dans son entreprise et qu'elle devait y renoncer; qu'aussi bien, retenue presque continuellement au lit par les grandes maladies dont il a été parlé, elle ne trouverait aucun monastère qui consentit à la recevoir. Elle répondit que si dans un mois Notre-Seigneur lui rendait la santé, ils devraient reconnaître que tel était son bon plaisir : dans ce cas, elle irait elle-même à la cour faire les démarches nécessaires (1). Quand elle tenait ce langage, il y avait plus de six mois qu'elle ne se levait point du lit, et près de huit ans qu'elle ne le quittait guère. Il y en avait huit également qu'elle souffrait d'une fièvre continue, qu'elle était atteinte de consommation, de phtisie et d'hydropisie, enfin consumée d'un tel feu dans le foie, que la chaleur se faisait sentir à travers ses couvertures et brûlait même sa chemise. Ceci paraît incroyable, et pourtant, je l'ai appris du médecin qui l'a

dont jouissaient autrefois les Maîtres de ces ordres. Une concession du pape Adrien VI le réunit à la couronne, sous cette condition que le roi, administrateur perpétuel des ordres, ne pourrait cependant accomplir par lui-même aucun acte concernant le spirituel, mais en chargerait des membres de ces mêmes ordres. La juridiction de ce Conseil, qui ne formait avec le roi qu'un seul tribunal, était ecclésiastique et régulière, bien qu'exercée par des laïcs. Elle était souveraine et s'étendait à toutes les causes concernant les personnes et les biens des ordres, ainsi que les habitants de leurs territoires.

(1) On était en décembre 1573.

soignée. Il en était tout étonné lui-même. En plus de tant de maux, elle avait la goutte et la sciaticque.

Une veille de Saint-Sébastien (1), qui tombait un samedi, Notre-Seigneur lui rendit si soudainement la santé, que tous ses efforts pour dissimuler le miracle demeuraient inutiles. Au moment où ce divin Maître était sur le point de la guérir — c'est elle-même qui le raconte, — elle fut saisie d'un tremblement intérieur si violent, que sa sœur la crut au moment de rendre l'âme. Pour elle, elle sentit dans tous ses membres un renouvellement extraordinaire, et dans son âme, un changement et un profit spirituel merveilleux (2).

Ce qui la réjouissait dans ce retour à la santé, c'était de se trouver à même de poursuivre l'établissement du monastère. Quant à la cessation de ses souffrances, c'est à peine si elle y prenait garde, car du jour où Dieu l'avait

(1) 19 janvier 1574.

(2) Doña Catherine a retracé elle-même, dans une relation manuscrite, le détail de sa merveilleuse guérison. On avait dressé dans sa chambre, pour la réception de la sainte Eucharistie, un petit autel, où était une peinture représentant la Descente de Croix. En présence de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait un père de la Compagnie de Jésus, le père Jean de Eraso, le visage du Christ commença à distiller une sueur abondante. « Parmi les assistants, a écrit Catherine, les uns disaient que cette sueur qu'on apercevait sur le tableau était miraculeuse, les autres le niaient. Là-dessus, on me remit la peinture entre les mains. Je sentis alors un si violent tremblement dans tous mes membres et des angoisses si excessives, que je me crus sur le point d'expirer. Tenant ainsi le tableau entre mes bras, j'y collai mon visage. Tandis que celui du Christ était comme attaché au mien, je me trouvais trempée de cette sueur. Aussitôt, j'éprouvai en mon corps un immense soulagement : on eût dit que tout mon mal m'était enlevé, de la même manière qu'on ôte un vêtement. J'entendis intérieurement ces paroles : *Lève-toi, tu es guérie. Va chercher l'autorisation, car très certainement tu l'obtiendras.* A l'instant, je me sentis aussi bien portante que si je n'avais jamais eu de mal. » (*Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VII, cap. xx.)

appelée à son service, elle avait conçu tant de haine pour elle-même, qu'elle était devenue comme indifférente à tout. A son propre témoignage, son attrait pour la souffrance était si puissant, qu'elle suppliait Dieu du fond du cœur de l'éprouver par toutes sortes de peines. Notre-Seigneur exauça ses vœux, car pendant ces huit années on la saigna plus de cinq cents fois, sans parler de je ne sais combien de ventouses scarifiées qu'on lui appliqua, et dont les marques, laissées sur son corps, portent encore témoignage ; plus de vingt fois on injecta de sel les plaies formées par ces ventouses, parce qu'au dire d'un médecin, c'était un moyen d'attirer au dehors le venin d'une pleurésie dont elle était atteinte. Mais voici ce qu'il y a de plus admirable. Lui prescrivait-on l'un de ces remèdes violents, on la voyait en attendre l'application avec impatience et sans frayeur aucune. Elle-même encourageait les médecins à mettre les cautères. Et en effet, on dut lui en appliquer un grand nombre pour le cancer dont j'ai parlé et pour d'autres maux encore. Elle assure que si elle souhaitait ces tortures, c'était afin d'éprouver si ses désirs du martyre étaient véritables.

Se voyant subitement rendue à la santé, elle pria son confesseur et son médecin de la faire transporter dans une autre localité, afin que sa guérison fût attribuée à ce changement. Ils s'y refusèrent. Les médecins furent les premiers à publier le fait. Effectivement ils la regardaient comme incurable, et assuraient que le sang corrompu qu'elle rejetait par la bouche, n'était autre chose que ses poumons mêmes. Elle resta encore trois jours au lit, n'osant se lever de peur qu'on reconnût la guérison ; mais

ce fut peine perdue, car la santé, pas plus que la maladie, ne peut se dissimuler.

Elle m'a raconté qu'au mois d'août précédent, elle suppliait un jour Notre-Seigneur ou de lui enlever ces violents désirs d'être religieuse et de fonder un monastère, ou de lui donner les moyens de les réaliser. Il lui fut assuré alors d'une manière formelle qu'elle recouvrerait la santé assez à temps pour pouvoir aller, le carême suivant, solliciter elle-même l'autorisation. Depuis, bien que ses infirmités ne fissent que croître, elle ne perdit jamais l'espoir que Dieu lui accorderait cette grâce. A deux reprises elle avait reçu l'Extrême-Onction — l'une des deux fois elle paraissait si mal, que le médecin déclarait inutile d'aller chercher les saintes huiles, parce qu'elle serait morte avant qu'on les apportât, — et cependant, jamais elle ne cessa d'attendre de Notre-Seigneur la faveur de mourir religieuse. Je ne veux pas dire qu'elle reçut deux fois l'Extrême-Onction dans l'intervalle qui sépare le mois d'août de la fête de saint Sébastien : ce fut antérieurement à cette époque.

Témoins de la grâce miraculeuse qui lui avait soudain rendu la santé, ses frères et ses autres parents, tout en jugeant ce voyage une folie, n'osèrent plus s'opposer à son départ pour la cour. Elle y passa trois mois, et finalement ne put rien obtenir. C'est alors qu'elle adressa sa requête au roi, lequel, apprenant qu'il s'agissait d'un couvent de carmélites déchaussées, lui fit sans retard délivrer ce qu'elle demandait (1).

(1) La sainte voile sous ces simples paroles la part qui lui revient dans le succès final de la négociation. Le père François de Sainte-Marie nous

Lorsqu'il fut question d'effectuer la fondation, il parut bien que Catherine avait négocié l'affaire avec Dieu, car les supérieurs y donnèrent leur consentement, malgré la distance des lieux et la modicité des revenus. Quand sa Majesté veut une chose, elle ne peut manquer de s'accomplir. Les religieuses arrivèrent donc à Veas au commencement du carême de 1575 (1).

apprend qu'avertie par Catherine du refus constant opposé par le Conseil des Ordres, elle écrivit à Philippe II, le suppliant d'intervenir dans la question. Catherine adressa en même temps une supplique au monarque, et la cause fut gagnée. Reentrée à Beas pour la Saint-Barnabé (11 juin) 1574, elle disposa pour la future communauté la maison de la *Vicaria*, attenante à l'église paroissiale. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. xxxii.) On appelait *Vicaria* la résidence du délégué ecclésiastique qui avait juridiction non seulement sur Beas, mais sur plusieurs bourgs environnants. Ce délégué ou *vicario* était choisi parmi les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jacques.

(1) La sainte était accompagnée de Julien d'Avila, d'Antoine Gaytan et d'un prêtre séculier, nommé Grégoire Martínez, qui allait recevoir à Beas l'habit de carme déchaussé. Elle amenait huit religieuses : Anne de Jésus, Marie de Saint-Joseph, Isabelle de Saint-Jérôme, Anne de Saint-Albert, Eléonore de Saint-Gabriel, Marie du Saint-Esprit, Isabelle de Saint-François, Béatrix de Saint-Michel et Marie de la Visitation. Avant de se rendre à Beas, elle avait passé par Tolède et Malagon, et en avait tiré les religieuses qu'elle destinait à cette fondation et à celle de Caravaca. Déjà elle avait fait venir de Salamanque la mère Anne de Jésus, qu'elle voulait mettre à la tête du premier de ces monastères. En chemin, dit une relation du temps citée par l'historien de cette vénérable mère, on s'arrêta dans une *venta*, où il ne se trouvait que deux œufs, destinés à la maîtresse du logis. La sainte était fort lasse, et n'avait rien mangé de tout le jour. Anne de Jésus fut si éloquente qu'elle décida l'hôtesse à céder ses œufs à la sainte mère et à se passer elle-même de souper. Sainte Tèreze garda pour la charitable *rentera* une gratitude qui ne finit qu'avec sa vie. - Lorsqu'elle connaissait quelqu'un devant passer par ce logis, elle ne manquait pas d'envoyer à l'hôtesse un chapelet, une image, un scapulaire, ou quelque autre objet de ce genre. L'excellente hôtesse, de son côté, recevait et traitait ceux qui venaient de Beas portant des lettres de la mère, et lui envoyait à elle-même des asperges ou choses semblables. - (Manrique : *Vida de la Madre Ana de Jesus*, lib. II, cap. xi.) Sainte Tèreze, avec sa pieuse troupe, s'arrêta quelques jours à Manzanarès, sur la route d'Andalousie, à huit lieues de Ciudad Real, et reçut l'hospitalité dans une noble et chrê-

Les habitants vinrent les recevoir en procession avec beaucoup de solennité et de marques d'allégresse. La satisfaction était universelle; les enfants eux-mêmes témoignaient à leur manière que cette œuvre était agréable à Dieu. Ce monastère fut fondé, sous le titre de Saint-Joseph du Sauveur, pendant ce même carême, le jour de saint Mathias (1).

tienne famille, celle de don Michel Merino de Morales. La sainte s'assit à la table de ses hôtes. A l'un des repas, on servit des perdrix, car le territoire de Manzanarès est productif en petit gibier. Une servante de la maison, voyant la sainte accepter le mets qui lui était offert, s'en étonna, disant en elle-même : « Si c'était une sainte, comme on le prétend, la verrait-on manger de la perdrix ? Voyez un peu quelle pénitence ! » Sainte Tèreze, répondant à sa pensée, lui dit : « *Mira su curidad, y aprenda: cuando perdiz, perdiz, y cuando penitencia, penitencia.* Ma chère, apprenez bien ceci : il y a temps pour la perdrix et temps pour la pénitence. » En retour de l'affectueuse réception qui lui était faite, la sainte mère fit don à ses hôtes d'un objet qui lui était particulièrement cher : le chapelet de saint Pierre d'Alcantara. Resté longtemps intact, le précieux chapelet fut, dans la suite, divisé par dizaines et réparti entre les divers membres de la famille Merino. Aujourd'hui encore, les pieuses señoras, doña Sacramento et doña Teresa de Jesus Jarava y Merino, qui habitent la Solana, non loin de Manzanarès, montrent la dizaine qu'elles gardent avec vénération. Peu après le séjour de sainte Tèreze dans la demeure des Merino Morales, doña Isabelle Merino, fille de don Michel, épousa don François de Sandoval, et l'on assure que le passage de sainte Tèreze au milieu de cette famille ne fut pas étranger à cette union, qui accrut notablement la fortune des Merino. La maison où logea la sainte existe encore. Elle est occupée par don Tomas Jarava y Merino, et sa femme, doña Dolores, qui se signalent par la charité la plus généreuse. On chante encore dans la localité, en manière de chanson, le couplet suivant :

*Santa Teresa estuvo
En Manzanarès,
Y dejó á los Merinos
Ricos y afables.*

Sainte Tèreze a séjourné
A Manzanarès.
Elle a laissé les Merinos
Riches et affables.

(Mr. Francisco Jimenez Campaña : *Santa Teresa de Jesus en Manzanarès*, article paru dans la Revue *La Basilica Teresiana*, en mai 1903.) La mère Anne de Jésus et Julien d'Avita nous ont laissé sur ce voyage, qu'ils firent en compagnie de la sainte, d'autres détails encore, qu'on trouvera à la fin du volume, Docum. 26 et 27.

(1) La sainte établit la vénérable mère Anne de Jésus prieure, et la sœur Marie de la Visitation, sous-prieure. La protection dont elle sembla enve-

Le même jour, les deux sœurs, au comble de la joie, reçurent le saint habit. La santé de doña Catherine se soulevait. Son humilité, son obéissance, sa soif des mépris, montrent aujourd'hui combien ses désirs de se donner tout entière au service de Notre-Seigneur étaient sincères. Que ce divin Maître en soit à jamais glorifié !

Entre autres particularités, cette sœur m'a fait connaître la suivante. Un soir, il y a près de vingt ans, s'étant mise au lit tout occupée du désir de trouver l'ordre le plus parfait qu'il y eût sur la terre, afin d'y entrer, elle rêva

lopper ce monastère après son entrée dans la gloire ne saurait être passée sous silence. Un manuscrit, gardé précieusement par la communauté, porte qu'en 1603 les supérieurs se résolurent, vu l'extrême pauvreté des religieuses, à les transférer en d'autres couvents de la même province, et à supprimer celui de Beas. Tout fut préparé dans le plus grand secret, et à minuit des religieux arrivèrent pour effectuer la sortie des sœurs. Mais il se trouva qu'un bon nombre des habitants de la ville, mus, ce semble, par une impulsion d'en haut, s'étaient réunis en armes, pour empêcher à tout prix la sortie des carmélites. Parmi eux, don Michel de Sandoval s'était entendu adresser ces paroles, au moment où il venait de se mettre au lit pour prendre son repos : *Prends garde : on emmène mes religieuses*. Se levant à l'instant, il s'était dirigé en toute hâte vers le couvent, muni de son épée et de sa rondache, et s'était mis avec les autres citoyens en attitude de combat. Les religieux, se voyant découverts et redoutant quelque malheur, s'esquivèrent le mieux qu'ils purent. Bientôt, ils tentèrent de réaliser leur projet par une autre voie. Un décret fut rendu, portant que les carmélites de Beas ne pourraient pas recevoir de novices durant un laps de trente années. La pensée des supérieurs était que la communauté s'éteindrait faute de sujets. Vingt-cinq ans s'écoulèrent sans qu'aucune religieuse mourût. Et cependant la plupart étaient malades, ou si décrépites par l'âge, que - voulant balayer, dit la relation, elles étaient obligées de s'appuyer d'une main sur un bâton, et de mouvoir de l'autre le balai -. Les supérieurs, reconnaissant la volonté de Dieu, levèrent la prohibition, et à mesure que des novices entraient, les anciennes prenaient le chemin du ciel. Le couvent, nous l'avons vu, était adossé à l'église paroissiale. Cette église ayant été pillée et incendiée par les Français en 1810, celle des carmélites en tint lieu pendant longtemps. En 1838, les troubles politiques obligèrent les religieuses à se disperser en différentes maisons de l'ordre, et le monastère fut livré au pillage. - Il présente, écrivait Hye-Hoys en 1866, l'aspect d'une immense ruine, au milieu de laquelle la cellule de sainte Térèse reste seule debout. - En 1899, les

qu'elle marchait dans un sentier étroit, resserré, et, de plus, bordé par de profonds ravins, qui le rendaient très dangereux. Elle aperçut alors un religieux déchaussé : plus tard, quand le frère Jean de la Misère, petit frère convers de notre ordre (1), vint à Veas pendant le séjour que j'y fis, elle le reconnut pour celui qu'elle avait vu en songe. Il lui dit : « Venez avec moi, ma sœur », et il la conduisit à une maison où il y avait grand nombre de religieuses, et point d'autre lumière que celle des cierges allumés qu'elles tenaient à la main. Catherine leur demanda de quel ordre elles étaient. Aucune ne répondit, mais toutes, levant leurs voiles, montrèrent des visages rians et épanouis. Ces visages, affirme-t-elle, étaient ceux des sœurs qui vinrent composer la communauté. La prieure la prit par la main et lui dit : « Ma fille, c'est pour cette maison que je vous veux. » Elle lui montra ensuite la règle et les constitutions. Lorsque Catherine se réveilla, elle était inondée d'une telle joie, qu'il lui semblait avoir été dans le ciel. Elle mit ensuite par écrit tout ce qu'elle put se rappeler de la règle (2).

Un long temps s'écoula, sans qu'elle parlât de ceci à aucun confesseur ni à qui que ce fût, et personne ne pouvait lui fournir de renseignement sur cet ordre religieux.

carmélites du second monastère de Madrid se sentirent inspirées de relever de ses ruines le couvent de Beas, la seule des fondations de la sainte mère qui ne subsistât plus. Nous donnerons à la fin de ce volume, sous le titre de Docum. 28, le détail de cette restauration, qui vient de nous être envoyé avec la plus affectueuse bienveillance par la communauté de Beas (juillet 1908).

(1) *Un fratriculo lego de la orden*. Nous avons donné au tome précédent, chap. xvii, p. 223, une note biographique sur le frère Jean de la Misère.

(2) D'après le père François de Sainte-Marie, ce songe prophétique aurait eu lieu en 1535.

Enfin, un père de la Compagnie, qui était au courant de ses désirs, vint à Veas (1). Elle lui montra ce qu'elle avait écrit, disant que si elle pouvait trouver cet ordre, elle serait au comble de ses vœux et qu'elle y entrerait sans retard. Ce père connaissait nos monastères. Il lui déclara que la règle dont il s'agissait était celle de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, ou plutôt, sans le lui désigner aussi clairement, il lui parla des couvents que je fondais. Elle m'envoya donc le messenger dont j'ai parlé.

Quand ma réponse lui parvint, Catherine était si malade que son confesseur lui conseilla de se tenir tranquille, disant que si elle se trouvait déjà dans un couvent on l'en ferait sortir, à plus forte raison se garderait-on de l'y recevoir. Sa désolation fut extrême. S'adressant à Notre-Seigneur avec une ardente ferveur, elle lui dit : « Mon Seigneur et mon Dieu ! Je sais par la foi que vous êtes tout-puissant. Donc, ô Vie de mon âme, ou faites que ces désirs me quittent, ou procurez-moi les moyens de les réaliser. » Elle prononça ces paroles avec une immense confiance, suppliant Notre-Dame, par la douleur qu'elle éprouva en voyant son Fils mort entre ses bras, de lui servir d'avocate. Elle entendit alors une voix intérieure qui lui dit : *Crois et espère ! Je suis le Tout-Puissant. Tu reviendras en santé. À celui qui a eu le pouvoir de défendre*

(1) Ce religieux était le père Bustamante. Homme de savoir et de talents, Barthélemy Bustamante fut d'abord secrétaire du cardinal Tavera, archevêque de Tolède. Vivement touché de l'exemple de saint François de Borgia, il le suivit dans la Compagnie de Jésus en 1531, ayant déjà dépassé la cinquantaine. Le saint le fit recteur du noviciat de Simancas, puis second provincial d'Andalousie. Le père Bustamante mourut le 21 juin 1570, au collège de Trigueros. (Cfr. *Varones ilustres de la Compañia de Jesús*. Bilbao 1894, t. VIII. — P. Antonio Astrain, t. I, lib. II, cap. VII, et t. II, lib. III, cap. III.)

à tant de maladies, toutes mortelles de leur nature, de se donner la mort, il sembleroit plus facile encore de se les enlever. Ces paroles, comme elle l'assure, portaient avec elles une force et une certitude si grandes, que malgré la recrudescence de ses maux, il ne lui était pas possible de douter qu'elle ne vît l'accomplissement de ses désirs. Enfin, Dieu lui rendit la santé de la manière rapportée plus haut.

Toute cette histoire semble réellement incroyable, et moi-même, avec mon peu de vertu, j'aurais été bien près d'y voir de l'exagération, si je n'avais été renseignée par le médecin même de Catherine, par les personnes de sa maison, et par d'autres encore.

Sans être robuste, Catherine a la force d'observer la règle. Elle est bien portante et singulièrement joyeuse. Enfin, je le répète, elle montre en toute occasion une si profonde tranquillité, que nous ne pouvons nous empêcher d'en bénir Notre-Seigneur.

Les deux sœurs ont donné tout leur bien à notre ordre, sans aucune condition, en sorte que si l'on eût voulu les renvoyer, elles n'auraient eu le droit d'en rien réclamer. Catherine est entièrement détachée de ses parents et de son pays, et même le désir de s'en éloigner ne la quitte pas, au point qu'elle presse les supérieurs de le lui permettre. Mais elle est si obéissante, qu'elle est contente aussi de rester à Veas. C'est également par obéissance qu'elle a pris le voile noir : on ne pouvait la décider à être religieuse de cœur, tant elle désirait n'être que simple converse. Il a fallu, pour l'y déterminer, une lettre de moi, conçue en termes très forts, où je la répriman-

dais de ce qu'elle ne se soumettait pas à la volonté du père provincial (1). Je lui disais entre autres choses, et non sans sévérité, que ce n'était pas le moyen de mériter devant Dieu. Au reste, c'est lui causer la plus grande joie que de lui parler ainsi. Elle se rendit alors, mais bien contre son gré. Je ne vois dans cette âme rien qui ne me paraisse de nature à plaire à Dieu. Aussi charme-t-elle toutes ses sœurs. Daigne Notre-Seigneur la tenir toujours de sa main, et faire croître en elle, pour son plus grand service et sa plus grande gloire, les vertus et les grâces dont il l'a enrichie! Amen.

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE CATHERINE DE JÉSUS

Au moment où sainte Térèse écrivait ce chapitre, l'un des plus attachants du *Livre des Fondations*, Catherine de Jésus venait de faire profession (14 septembre 1576). Née en 1540, c'était à trente-six ans qu'elle se donnait définitivement au Carmel. Elle devait y vivre dix années encore, dans la pratique des plus héroïques vertus, spécialement d'une admirable patience. Victime d'un accident qui lui fracassa horriblement les os d'une jambe, on l'entendait répéter pour toute plainte au milieu de son martyre: - *O clavos de mi Dios! O clous de mon Dieu!* - Elle guérit miraculeusement à la voix de la vénérable mère Anne de Jésus, sa prieure. Quand celle-ci quitta la charge au bout de six années (1581), Catherine de Jésus lui succéda et gouverna la communauté de Beas pendant plus de quatre ans. En 1585, elle fonda un monastère à Sabiote, à une lieue d'Ubeda, et revint ensuite à Beas, où l'attendaient une recrudescence de maux et la fin de son exil. Les derniers temps d'une vie tout entière passée sur la croix furent marqués d'une paix, d'une sérénité, d'une joie spirituelle, qui semblaient un avant-goût de la béatitude. Sur son lit de mort, on l'entendait s'accuser d'avoir pris trop de

(1) Le père Gratien portait le titre de provincial d'Andalousie, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du nonce Ormaneto. Dans une lettre à l'évêque d'Avila, datée de Beas, du 11 mai 1575, sainte Térèse dit nettement: - Le père Gratien est provincial d'Andalousie par commission du nonce. - Au reste, le nonce lui-même lui donnait ce titre dans les pièces officielles. Le père Gratien était, en outre, commissaire apostolique des carmes et des carmélites de la réforme. En 1581, une fois la séparation de la province accomplie, il sera provincial de la province des Déchaussés.

plaisir et de délectation dans les souffrances et les désirs de la mort. A mesure que l'heure suprême approchait, l'allégresse et la jubilation de son cœur allaient grandissant. Les deux derniers jours qu'elle passa sur la terre, elle demeura comme en extase, les yeux élevés au ciel, répétant de temps en temps : « Je viens, ma mère. » La veille de son départ pour la patrie, elle pria qu'on lui chantât le cantique composé par saint Jean de la Croix dans sa prison de Tolède :

¿ Adonde te escondiste, Amado ?

Où vous êtes-vous caché, mon Bien-Aimé ?

Une de ses filles lui demanda comment l'Époux la traitait à cette heure : « Il se montre, dit-elle, plein de suavité. » Puis, voyant approcher le moment des noces si désirées, toute débordante d'une joie céleste, elle s'adressait à la mort, disant : « O mort, remplie de douceur ! Qui donc peut t'accuser d'être triste et amère, alors qu'il n'est rien de plus joyeux que toi ? O mon Maître ! Est-il possible de diffamer si injustement la mort, cette porte qui nous conduit à vous ! Ah ! l'on voit bien que vous l'avez franchie vous-même, car vous lui avez enlevé toute son amertume. » C'est ainsi que quitta l'exil la vénérable Catherine de Jésus, l'une des plus belles âmes que le Carmel réformé ait données au ciel. Des harmonies angéliques, des parfums délicieux, révélèrent la gloire de cet heureux passage (23 février 1586). Catherine apparut glorieuse à saint Jean de la Croix, à sa sœur Marie de Jésus, alors sous-prieure à Malaga, et à bien d'autres membres de la réforme. A une religieuse de Grenade, elle se montra resplendissante, disant ces simples mots, qui résument bien sa vie et celle de toute vraie carmélite déchaussée : *Ah ! quelle douce chose que d'aimer Dieu et de beaucoup souffrir pour lui !* (Cfr. Relation inédite sur la vie et les vertus des religieuses de Beas. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VII, cap. xliii.) Les restes de Catherine de Jésus sont rentrés en la possession des carmélites. La pierre qui les recouvre porte cette inscription : *Ici sont révérees les reliques de la vénérable mère Catherine de Jésus Sandoval y Godinez, qui aida la fondatrice sainte Térèse de Jésus à construire ce couvent, bâti sur ses instances et de ses biens. Elle y prit l'habit. Ces reliques furent placees ici le 27 novembre 1832, aux frais d'un parent de la vénérable mere, Messire don Mariano Fontes Abad Quiapo Llano, marquis d'Ordoña.* La Bibl. nat. de Madrid possède une lettre inédite de Catherine de Jésus, datée de Sabote.

CHAPITRE XXIII

FONDATION DU MONASTÈRE DU GLORIEUX SAINT JOSEPH DU CARMEL
A SÉVILLE. LA PREMIÈRE MESSE Y FUT CÉLÉBRÉE. LE JOUR DE
LA TRÈS SAINTE TRINITÉ DE L'ANNÉE 1575.

Summa. — Première entrevue de la sainte et du père Gratien. — Éloge de ce religieux. — Comment la très sainte Vierge le conduisit au Carmel. — Épreuves qu'il subit pendant son noviciat. — Services éminents qu'il rend bientôt à la réforme.

J'étais encore à Veas, attendant l'autorisation du Conseil des Ordres pour la fondation de Caravaca, quand je reçus la visite d'un de nos pères carmes déchaussés. C'était le maître Jérôme de la Mère de Dieu Gratien, entré dans l'ordre depuis quelques années seulement (†). C'est un

(†) Jérôme de la Mère de Dieu était né à Valladolid le 5 juin 1545. Son grand-père était armurier en chef des rois catholiques. Son père, Diego Garcia de Alencete, avait étudié à Louvain et les Flamands avaient changé son nom de Garcia en celui de *Gratianus*, dant on fit *Gracian* en Espagne et *Gratien* en France. Érudit, grand ami des belles-lettres, Diego Gracian devint secrétaire de Charles-Quint et fut anobli par ce prince avec toute sa descendance. Il épousa doña Jeanne Dantisco, fille d'un ambassadeur de Pologne, lequel entra dans les ordres et devint évêque. Diego et Jeanne eurent vingt enfants, dont sept moururent en bas-âge. L'un et l'autre donnaient l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Jérôme, le troisième de leurs fils, commençait à dix ans à suivre les cours des Jésuites de Madrid; de là, il se rendit à l'Université d'Alcala, où il fit de brillantes études sous le célèbre jésuite Deza. Prêtre à vingt-quatre ans, il prit le grade de docteur, et traita bientôt avec le père Gilles Gonzalez de son entrée dans la Compagnie de Jésus. Sur ces entrefaites, une circonstance que la sainte va nous rapporter le conduisit à Pastrana, au couvent des

homme de grand savoir, intelligent, modeste, dont toute la vie a été ornée de rares vertus, et que Notre-Dame semble avoir choisi pour le bien de notre ordre primitif.

Tandis qu'il habitait Alcalá, la pensée d'embrasser l'état religieux occupait son esprit, mais il était loin de songer à prendre notre habit. Ses parents, qui jouissaient de la faveur du roi et voyaient en leur fils des dispositions peu communes, avaient à son égard d'autres desseins. Mais

armes déchaussés. Novice le 25 mars 1572, il était profès en 1573, et cette même année, devenait visiteur des carmes chaussés d'Andalousie. En avril 1575, eut lieu à Beas sa première entrevue avec sainte Térèse. Le père Gratien revenait de Séville, où il avait prêché le carême : il fit un détour de quarante lieues pour se procurer la consolation de voir la sainte. Nommé peu après commissaire apostolique des Déchaussés, il conduisit sous sa direction tous les couvents de religieux et de religieuses. En 1581 il devint provincial. Sans y prétendre, Jérôme Gratien se trouva le personnage le plus important de la réforme. L'hostilité, la jalousie l'avaient assailli dès son entrée dans l'ordre ; elles allaient grandir rapidement et devenir un amer contre-poids à la confiance et à l'affection spéciale dont l'honorait la fondatrice. Discret, conciliant, plein de candeur, d'un caractère doux et aimable, Gratien, il faut le reconnaître, manquait d'assurance, de promptitude, de décision. S'il rendit à la réforme de réels services, c'est soutenu par l'énergie, la perspicacité, l'expérience de la sainte, qui le couvrait en même temps de tout le prestige de sa propre réputation. Le jour où cet appui lui fera défaut, Jérôme Gratien se verra hors d'état de faire face à la tempête et il sera emporté par elle. Après la mort de la fondatrice, des vues nouvelles prévalent dans la réforme ; le blâme accueille les actes du provincial. Sous le gouvernement de son successeur, le père Nicolas Doria, la défaveur s'accroît rapidement ; bientôt on sent le besoin d'éloigner celui dont la présence gêne des plans nouveaux. Le 17 février 1592, le coadjuteur de sainte Térèse est expulsé du Carmel réformé. Si le père Gratien se montra faible dans la lutte, il apparaîtra grand dans le malheur. Résigné, constant sous les coups qui l'accablaient sans trêve, il n'aura que des paroles de modération et de charité à l'égard de ses persécuteurs, au point que Clément VIII, admirant sa patience et sa grandeur d'âme, pourra s'écrier : « Cet homme est un saint ! » Cependant Gratien, sous le poids de son ignominieuse expulsion, s'était dirigé vers l'Italie. Les plus douloureuses péripéties l'y attendaient. Finalement il allait, malgré ses répugnances, passer dans un autre ordre, lorsqu'en octobre 1593, se rendant par mer de Gaète à Rome, il fut capturé par un corsaire turc. Dans une île déserte où s'arrêtèrent les infidèles, il fut marqué à la plante

lui n'entraîna nullement dans leurs vues. Dès le début de ses études, son père l'avait destiné à suivre les cours de droit. Quoique bien jeune encore, il en éprouva un vif chagrin et obtint, à force de larmes, la permission de suivre les cours de théologie. Dès qu'il eut conquis le titre de maître (1), il fit des démarches pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Ces pères l'avaient même reçu, mais à raison d'une circonstance qui survint, ils lui demandèrent

des pieds d'un fer rouge en forme de croix. Arrivé à Tunis, il se vit plus d'une fois sur le point d'être brûlé vif. Lui-même a raconté à sa mère une partie de ses souffrances dans une lettre inédite, écrite dans son cachot de Tunis et datée du 6 juillet 1594. (Voir Docum. 29.) La *Peregrinación de Anastasio*, composée par lui à la fin de sa vie, fournit d'autres détails encore. Ses amis d'Espagne étant parvenus à lui faire tenir le prix de sa rançon, il put rentrer à Rome (1593). Là, il prit rang parmi les carmes mitigés. L'année 1600, il revoyait sa patrie. En 1607, il se rendit en Flandre, avec le marquis de Guadalesta, ambassadeur d'Espagne, et s'arrêta à Paris. La mère Anne de Saint-Barthélemy, alors prieure du premier monastère de cette ville, le pria de lui prêter la précieuse relique du doigt de sainte Térèse qu'il portait toujours sur lui. L'ayant appliquée aux yeux d'une religieuse française, devenue presque aveugle, elle eut la joie de lui voir recouvrer la vue. (Dans sa 2^e Dép., la sœur Térèse de Jésus, nièce de la sainte, déclare avoir appris le fait par une lettre de Toribio Manzanos, neveu de la mère Anne, lequel se trouvait alors à Paris.) Le père Jérôme Gratien acheva en Flandre la composition et l'impression de ses ouvrages. Il y eut de fréquents rapports avec les filles et les fils de sainte Térèse, néanmoins il garda jusqu'à la mort l'habit des carmes chaussés. Il s'éteignit pieusement à Bruxelles le 21 septembre 1614, à l'âge de soixante-neuf ans, redisant l'antienne et l'oraison de celle que l'Église venait de placer sur les autels, et dont il avait été le fils spirituel non moins que le directeur. Son corps fut enterré au couvent des carmes chaussés de Bruxelles, devant l'autel du chapitre. (Cf. *Peregrinación de Anastasio*. — Correspondance inédite. — Vie du père Gratien, par André del Marmol. — *Le père Jérôme Gratien et ses juges*, par le père Grégoire de Saint-Joseph. Rome 1904.) De la correspondance de sainte Térèse avec le père Gratien, il reste plus de soixante-dix lettres, avec de nombreux fragments. Nous donnerons à la fin de ce volume, Docum. 30, deux lettres du célèbre Louis de Léon, relatives au père Gratien et aux inculpations dont il fut l'objet de la part de plusieurs des réformés.

(1) Ce titre, dans les universités espagnoles, est l'équivalent de celui de bachelier. Dans les ordres religieux anciens, comme ceux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique, etc., il correspond à celui de docteur.

de différer un peu son entrée. Il m'assure que le bien-être dont il jouissait dans le monde lui était un supplice : ce n'était pas là, lui semblait-il, le chemin qui conduit sûrement au ciel. Du reste, il avait ses heures réglées pour l'oraison, et sa retenue, l'innocence de ses mœurs étaient parfaites.

A cette époque, un de ses amis intimes prit l'habit de notre ordre au couvent de Pastrana et fut appelé Jean de Jésus (1). Comme lui, il était maître en théologie. Je ne sais si ce fut à la suite d'une lettre que cet ami lui écrivit sur l'excellence et l'antiquité de notre ordre, ou s'il faut l'attribuer à une autre cause, toujours est-il que Jérôme Gratien prenait un singulier plaisir à lire tout ce qui concernait cet ordre et à prouver son excellence par de puissantes autorités. C'est à tel point qu'il avait du scrupule, il le dit lui-même, de laisser de côté les autres

(1) Jean Roca était né en 1543, à Sanahuja, en Catalogne, de Pierre Bullon et d'Isabelle Roca, dont il porta le nom. Ses parents l'envoyèrent faire ses études à Barcelone. Doué d'une intelligence et d'une volonté peu communes, il s'y distingua parmi ses condisciples, obtint le grade de docteur en théologie et fut ordonné prêtre. De là, il passa à l'université d'Alcala, où il se lia d'amitié avec Jérôme Gratien. Soudainement touché de Dieu à la suite d'un entretien avec la mère Isabelle de Saint-Dominique, prieure des carmélites de Pastrana, il alla trouver les carmes déchaussés de la même localité et, quoique revêtu du sacerdoce, leur demanda instamment l'habit de convers. La dernière partie de sa demande ayant été rejetée, il revêtit l'habit des religieux de chœur, le 1^{er} janvier 1572. En apprenant sa réception, sainte Térèse s'écria, dit-on : *Nous avons maintenant un homme dans la maison!* Jean de Jésus s'exerça fortement à toutes les vertus religieuses, notamment à la pénitence, vers laquelle le portait un attrait spécial. Profès en 1573, il devint deux ans plus tard prieur de Mancera. En 1576, il fut chargé de visiter les couvents de la réforme, à titre de zélateur. La sainte se plaignit en cette circonstance de sa trop grande ardeur à réglementer. La persécution des carmes de l'Observance ayant pris fin, il fut choisi pour aller, avec un compagnon, solliciter à Rome la séparation des Déchaussés et des Mitigés (mai 1579). Il réussit dans cette difficile entre-

études pour se livrer à celle-là. Aux heures même de récréation, il s'en occupait encore. O sagesse ! ô puissance de Dieu ! Combien vainement nous faisons effort pour nous soustraire à sa volonté ! Notre-Seigneur voyait à quel point cette œuvre, qu'il a lui-même commencée, avait besoin d'un homme de ce mérite. Je le bénis souvent de nous avoir accordé une telle faveur. En effet, j'aurais eu beau demander à sa Majesté un sujet capable de tout régler dans notre ordre en ces premiers temps, jamais je n'aurais pu solliciter autant qu'Elle nous a donné. Grâces éternelles lui en soient rendues !

Le père Gratien n'avait donc nullement l'intention de prendre l'habit de carme déchaussé, lorsqu'on le pria de se rendre à Pastrana pour traiter avec la prieure des carmélites de la réception d'une postulante, car le couvent des religieuses n'avait pas encore été transféré (1).

prise et, par là, se concilia de plus en plus l'estime et la reconnaissance de la réforme. Il gouverna ensuite le collège de Baëza, et fut employé aux fondations de Valladolid et de Barcelone. En 1588, il était nommé provincial de Catalogne ; en 1597, il refusait l'évêché de Tortosa, qui lui était offert par Philippe II. En 1600, il était de nouveau provincial. Mais Dieu le destinait à finir ses jours dans la retraite. Jean de Jésus songeait à soustraire sa province à la congrégation d'Espagne pour l'unir à la congrégation d'Italie. Le projet fut découvert, et le provincial destitué de toute charge. Rentré dans sa cellule, il vécut plusieurs années encore, dans l'oubli de toutes les choses de la terre, vrai modèle d'humilité et d'observance religieuse. Il mourut à Barcelone en 1614, à l'âge de soixante-et-onze ans, assisté, dit-on, de sainte Térèse. (Cf. *Reforma de los Descalzos*, t. IV, lib. XIV, cap. vi. — Lanuza : *Vida de la bendita madre Isabel de S. Domingo*, lib. II, cap. xx. — Lettres de sainte Térèse au père Gratien, du 19 novembre 1576, et à Roch de Huerta, du 2 mai 1579.)

(1) Cette prieure était la mère Isabelle de Saint-Dominique. La postulante se nommait doña Barbe del Castillo. Elle avait été élevée au couvent de *San Juan de la Penitencia*, dans la ville d'Alcala de Henarès, et avait ensuite fait partie de la maison de la duchesse d'Albe. Quelque temps le monde et la vanité exercèrent leur empire sur son cœur. Le

Que les moyens dont se sert la divine Majesté sont admirables ! Si ce père, en quittant Alcala, avait eu dessein d'aller prendre l'habit, tant de gens se seraient rencontrés pour l'en détourner, que peut-être il ne l'eût jamais fait. Mais la Vierge Notre Dame, pour laquelle il professe le culte le plus tendre, voulut l'en récompenser en lui donnant son habit. Ce fut elle, j'en suis persuadée, qui lui servit de médiatrice auprès de Dieu pour l'obtention de cette grâce, et, s'il prit l'habit, s'il s'affectionna à ce point à notre ordre, c'est que cette glorieuse Vierge ne voulut pas laisser sans occasion de la servir celui qui brûlait de se dépenser pour elle. Et en effet, elle ne manque jamais de favoriser ceux qui se mettent sous sa protection.

A Madrid, étant jeune homme, il allait fréquemment visiter une image de Notre-Dame, à laquelle il portait une grande dévotion ; je ne me souviens plus où elle était. Il l'appelait sa *Bien-Aimée* et allait très assidûment lui rendre hommage. Sans doute, cette glorieuse Vierge lui obtint de son Fils la pureté dans laquelle il a toujours vécu. Il raconte que parfois il lui semblait voir les yeux de cette divine Mère tout gonflés des larmes que lui faisaient répandre tant d'offenses commises contre son Fils. De là, chez lui, ces désirs embrasés du salut des âmes et cette vive douleur des offenses commises contre Dieu. Ce zèle pour le bien des âmes est même si grand, que toute peine lui paraît légère dès qu'il croit pouvoir leur être

père Gratien nouvellement revêtu du sacerdoce lui ouvrit les yeux, tourna ses regards vers la vie très parfaite que menaient les carmélites déchaussées et tint à lui assurer par lui-même l'entrée d'un de leurs monastères. Barbe del Castillo porta dans le Carmel le nom de Barbe du Saint-Esprit. Voir tome précédent, p. 460.

utile. C'est ce que j'ai remarqué moi-même au milieu des épreuves si nombreuses qu'il a eues à porter.

C'était donc comme trompé par un artifice de la Vierge qu'il arrivait à Pastrana. Lui, croyait s'y rendre pour négocier la prise d'habit d'une postulante, et le Seigneur l'y conduisait pour le lui donner à lui-même. O secrets de Dieu ! Comme il sait nous disposer, même contre notre volonté, à recevoir ses faveurs ! Et qu'il récompensa magnifiquement cette âme de tant de bonnes œuvres accomplies, de si excellents exemples constamment donnés, enfin des désirs qui l'animaient pour l'honneur de sa glorieuse Mère ! A de tels services, sa Majesté, sans aucun doute, réserve toujours de grandes récompenses.

A son arrivée à Pastrana, il alla trouver la prieure pour lui parler de la réception de la postulante, ou plutôt, ce semble, pour lui voir négocier avec Notre-Seigneur sa propre réception. Dès que la prieure l'eut vu, elle en resta charmée. Et, par le fait, sa conversation a tant d'agrément, qu'il gagne l'affection de presque tous ceux qui traitent avec lui : c'est une grâce que Notre-Seigneur lui accorde. Aussi est-il extrêmement aimé des religieux et des religieuses soumis à son autorité. Ce n'est pas qu'il laisse aucune faute impunie — il a, au contraire, un zèle extrême pour la perfection de l'état monastique, — mais il accompagne la correction d'une suavité si attrayante, que personne n'a sujet de se plaindre de lui.

Il arriva donc à la prieure de Pastrana ce qui arrive aux autres, et elle sentit naître en elle un vif désir de le voir entrer dans notre ordre. Elle en parla aux sœurs, leur représentant tout l'avantage qui leur en reviendrait.

Effectivement, il n'y avait alors parmi nos religieux que bien peu d'hommes, et même presque aucun, qui lui fût comparable. Elle leur dit donc à toutes de se mettre en prières pour que Notre-Seigneur ne le laissât point partir, mais lui donnât l'habit. Cette prieure est une très grande servante de Dieu, et quand elle eût été seule à faire cette demande, sa Ma'esté l'eût exaucée, je crois. A plus forte raison, la prière de tant de saintes âmes devait-elle être entendue. Toutes les sœurs, en effet, prirent la chose extrêmement à cœur et la recommandèrent sans relâche à sa Majesté par des jeûnes, des disciplines, des oraisons. Dieu daigna nous accorder cette faveur. Le père Gratien, s'étant rendu au couvent des religieux, y remarqua une si parfaite observance, tant de facilités pour servir Notre-Seigneur, que cette vue, jointe à la pensée que notre ordre était celui de la glorieuse Mère de Dieu, qu'il désirait tant honorer, fit naitre en son cœur le désir de ne plus retourner dans le monde. Le démon accumulait les difficultés dans son esprit, lui représentant surtout la douleur de ses parents, qui le chérissaient avec tendresse et comptaient sur lui pour les aider à pourvoir leurs autres enfants, qui étaient en grand nombre, tant fils que filles (1). Gratien en remit le soin à Dieu, pour lequel il

(1) Les deux frères aînés du père Gratien étaient : don Antoine Gracian, qui fut secrétaire de Philippe II, et don Luc Gracian, qui épousa doña Jeanne Carrillo. Après Jérôme, étaient nés : doña Adrienne, qui fut religieuse hiéronymite; doña Justine, qui épousa don Pierre Zapata del Marmol; don Thomas Gracian Dantisco, aussi secrétaire du roi et qui eut successivement pour femmes doña Laurence de Zurita et doña Isabelle de Berruguete; doña Marie Dantisco, qui entra au carmel de Valladolid et s'appela Marie de Saint-Joseph; don Pierre Gracian de Torrès qui, après un essai au noviciat de Pastrana, vécut saintement dans l'état ecclésiastique; doña Jeanne

abandonnait tout, et résolut de s'engager au service de la Vierge, en prenant son habit. Il le reçut à la grande joie de tous, mais surtout des religieuses et de leur prieure, qui bénissaient hautement Notre-Seigneur dans la pensée qu'il avait accordé cette grâce à leurs prières.

Le père Gratien passa son année de probation dans l'humilité des plus petits novices. Sa vertu parut surtout durant une absence du prieur, alors que l'autorité était confiée à un tout jeune religieux, sans études, sans aucun talent ni prudence pour le gouvernement. De l'expérience, il n'en pouvait avoir, étant entré depuis peu (1). Sa manière de

Dantisco, qui épousa un régidor de Ségovie; don Louis Gracian, secrétaire de la vice-reine de Sicile, qui eut pour femme doña Agnès de Barrio Nuevo; doña Isabelle Dantisco, qui fut admise au carmel de Tolède dès l'âge de huit ans et y porta le nom d'Isabelle de Jésus; et don Laurent, qui fut carme déchaussé sous le nom de Laurent de la Mère de Dieu. Après avoir donné leur fils Jérôme à la réforme de sainte Térèse, Diego Gracian et Jeanne Dantisco eurent encore doña Julienne, qui fut reçue au carmel de Séville au même âge que sa sœur Isabelle l'avait été à celui de Tolède et porta le nom de Julienne de la Mère de Dieu. Parlant des liens qui semblaient devoir le retenir, le père Gratien s'exprime ainsi dans la *Peregrinación* (Dial. I) : « Les gens de cour — et c'était le cas de mes parents — ont pour toutes possessions et rentes les faveurs que le roi, en récompense de leurs services, accorde à leurs enfants, s'ils ne s'en montrent pas indignes. J'avais douze frères et sœurs. L'un de mes frères, qui était secrétaire du roi, pouvait m'aider à obtenir des bénéfices ecclésiastiques, qui m'auraient mis à même de faire du bien aux autres. Déjà, le roi songeait à moi et s'informait de l'époque où je passerais docteur. Peut-être avait-il en vue de me pourvoir. » (Cfr. Marmol, l' Parte, cap. II. — *Reforma de los Descalzos*, t. IV, lib. XV, cap. xxxiii.)

(1) Le père prieur de Pastrana, Balthazar de Jésus, était allé prêter assistance aux pères de l'Observance, qui faisaient une fondation à Madrid. Le maître des novices sans sagesse et sans expérience, dont parle ici la sainte, était le sous-prieur, Ange de Saint-Gabriel. Ses imprudences allèrent si loin que saint Jean de la Croix, qui gouvernait alors le collège d'Alcala, fut envoyé à Pastrana dans les premiers mois de l'année 1572, pour y porter remède. Son premier acte fut de relever le maître des novices de ses fonctions. Celui-ci en appela à sainte Térèse qui, tout en approuvant la conduite du saint, voulut cependant appuyer sa réponse de l'autorité du

conduire ses frères était étrange, et les mortifications qu'il imposait, excessives. Toutes les fois que j'y pense, je me demande comment les religieux, spécialement des hommes d'un tel mérite, se soumettaient à tout cela. Pour pouvoir y tenir, il ne fallait à celui dont je parle rien moins que la ferveur dont Dieu le gratifiait. On a reconnu clairement, depuis, que ce jeune supérieur était très mélancolique. Partout où il a été, même comme simple religieux, il a donné à souffrir aux autres, tant cette funeste humeur le domine. Qu'était-ce quand il exerçait l'autorité ? C'est, d'ailleurs, un bon religieux. Dieu permet parfois de semblables méprises, afin de perfectionner la vertu d'obéissance chez ceux qu'il aime.

C'est sans doute ce qui arriva en cette circonstance, car, en récompense, le père Jérôme de la Mère de Dieu reçut du Seigneur une très grande lumière en tout ce qui tient à l'obéissance. La manière dont il l'enseigne à ses inférieurs montre bien de quelle façon il s'y est, dès le principe, exercé lui-même. Et pour que chez lui l'expérience dont nous avons besoin fût de tout point complète, il eut à soutenir, trois mois avant sa profession, des tentations très violentes. Mais, appelé à être un vaillant capitaine des fils de la Vierge, il combattait avec courage. Le démon

père Dominique Bañez. Elle en référa donc à celui-ci. Le père Bañez lui répondit de Salamanque, le 23 avril 1572, une lettre qui nous a été conservée, et où il montre que la conduite du maître des novices a été téméraire. Saint Jean de la Croix exerça quelques mois la charge de maître des novices à Pastrana. La sainte l'ayant, sur ces entrefaites, fait venir à Avila, pour être chapelain et confesseur ordinaire des religieuses de l'Incarnation, le père Gabriel de l'Assomption le remplaça dans la direction du noviciat. (Cfr. *Peregrinación de Anastasio*, Dial. I. — *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. II, cap. L.)

le pressait-il vivement de quitter l'habit, il lui résistait en promettant à Dieu de le garder toujours et de se lier par les vœux (1). Il m'a remis un écrit qu'il composa au plus fort de ces tentations. J'en ai été vivement touchée. On y voit clairement le courage que Dieu lui donnait (2).

On pourra trouver étrange qu'il m'ait communiqué tant de particularités concernant son âme. Peut-être Dieu l'a-t-il permis pour que je les consigne ici et qu'on le loue dans ses créatures. Je sais que ce père n'en a jamais tant dit à aucun de ses confesseurs, ni, du reste, à qui que ce soit. Tantôt il s'ouvrait ainsi dans la pensée que, vu mon âge et ce qu'on lui avait dit de moi, je devais avoir une certaine expérience. Tantôt, c'était au cours d'une conversation engagée sur d'autres matières qu'il me faisait ces confidences, avec bien d'autres qu'il ne convient pas de relater ici et qui, d'ailleurs, m'entraîneraient trop loin (3).

(1) Cfr. *Peregrinación de Anastasio*, Dial. I et IX.

(2) Cet écrit ne nous a malheureusement pas été conservé.

(3) « Durant le temps que nous nous vîmes au printemps de 1575, au couvent de Beas, la mère Térèse et moi, a écrit le père Gratien, c'est-à-dire pendant plus d'un mois, elle m'ouvrit son âme sans me rien cacher. Et de mon côté, je lui révélai de même tout mon intérieur. Nous convînmes alors d'agir toujours en parfait accord dans les affaires de la réforme. » (*Peregrinación*, Dial. XIII.) Dans des notes que le père Antoine de Saint-Joseph désigne sous le nom de *Fragmentos*, le père Gratien dit encore : « Je restai à Beas un temps assez considérable, pendant lequel nous causâmes de toutes les affaires de l'ordre, passées et présentes, et de ce qu'il y avait à faire pour préparer les futures. Outre cela, nous nous entretenîmes de tout ce qui regardait l'esprit intérieur et de la manière dont il fallait s'y prendre pour le maintenir, tant chez les religieux que chez les religieuses. Elle m'examina sur ce que je possédais de cette science spirituelle, soit par l'étude, soit par l'expérience. Elle m'enseignait tout ce qu'elle savait, et me donna tant d'instructions, de règles et de conseils, que je pourrais faire un grand livre de tout ce qu'elle m'apprit alors. » (P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre VII.)

Aussi bien, puis-je affirmer que j'ai usé en ceci d'une très grande réserve, dans la crainte de lui causer quelque peine, si cet écrit venait à lui tomber entre les mains. Mais comme il verra le jour — si tant est qu'il le voie — dans un temps bien éloigné, je n'ai pu m'empêcher, j'ai même cru de mon devoir, de faire ici mention de celui qui a si heureusement contribué au renouvellement de la première règle (1). Il est vrai qu'il n'a pas été le premier à l'embrasser; mais il vint en un temps où j'aurais eu plusieurs fois des regrets que cette réforme eût commencé, si je n'avais mis toute ma confiance en la miséricorde de Dieu. Je parle ici des maisons de religieux; car pour celles des religieuses, jusqu'à présent elles ont toujours bien été. Ce n'est pas que celles des religieux allassent mal, mais elles portaient en elles un germe de très prochaine décadence. Ne formant pas de province à part, elles étaient gouvernées par les carmes chaussés. Ceux-ci ne donnaient pas d'autorité aux déchaussés qui auraient été capables d'en exercer une, je veux dire au père Antoine de Jésus, qui avait commencé la réforme. Puis, les déchaussés n'avaient pas encore de constitutions données par notre révérendissime père général : chaque maison se conduisait comme elle l'entendait. S'il leur avait fallu at-

(1) Ce ne fut qu'en 1610 que le *Livre des Fondations* fut livré à l'impression, par les soins de la mère Anne de Jésus et du père Gratin lui-même. On lit dans la correspondance inédite de celui-ci, à la date du 21 août 1610 : « Nous venons d'achever l'impression du *Livre des Fondations* de la sainte mère. Vous le recevrez sans retard. J'aurais bien désiré qu'il ne fût pas imprimé de mon vivant, à cause de je ne sais quelles naïvetés que la mère dit de moi dans le récit de la fondation de Séville. Mais la mère Anne de Jésus l'a voulu. » (Lettre d'Anvers, à la mère Julienne de la Mère de Dieu, prieure des carmélites de Séville.)

tendre ces constitutions, ou un gouvernement qui leur fût propre, bien des difficultés se seraient produites, car les uns étaient d'un avis, les autres d'un autre. Cette situation me causait parfois des angoisses bien vives.

Notre-Seigneur arrangea tout par le moyen du père mattre Jérôme de la Mère de Dieu, qui fut nommé commissaire apostolique et reçut pouvoir et autorité sur les Déchaussés, tant religieux que religieuses. Il fit des constitutions pour les religieux. Quant à nous, nous avons déjà les nôtres, que nous tenions de notre révérendissime père général (1). Ainsi, il n'en fit point pour nous, mais pour les religieux seulement. Il se servit à cet effet des pouvoirs apostoliques qu'il avait reçus et des talents dont le Seigneur, je le répète, l'a si largement doué. La première fois qu'il fit la visite des couvents de religieux (2), il établit sur tous les points un ordre parfait. Il était visible que la divine Majesté l'assistait et que Notre-Dame l'avait choisi pour restaurer son ordre. Je supplie de tout mon cœur cette glorieuse Vierge d'obtenir de son Fils qu'il le protège toujours et lui accorde la grâce de faire de grands progrès dans son service. Amen.

(1) Les constitutions des carmélites déchaussées avaient été composées par Térèse elle-même. Néanmoins la sainte pouvait dire que les religieuses les tenaient du père général, en ce sens qu'il les avait approuvées et en avait ordonné l'observance, l'année 1568. Le texte des premières constitutions des carmes déchaussés, composées par le père Gratien et louées par sainte Térèse, nous a été conservé par le père François de Sainte-Marie, dans la *Reforma de los Descalzos* (t. I. lib. III, cap. xii).

(2) Cette même année 1575.

CHAPITRE XXIV

SCITE DU RÉCIT DE LA FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH DU CARMEL A SÉVILLE.

Sommaire. — *Nouvel éloge du père Gratien.* — *Joie qu'éprouve la sainte en voyant ce religieux exercer une autorité sur les couvents de la réforme.* — *Elle reçoit de lui l'ordre d'aller fonder à Séville.* — *Incidents et souffrances du voyage.* — *Obstacles que rencontre l'établissement du monastère.* — *L'archevêque accorde enfin son autorisation.*

Je viens de parler de la visite que le père maître Jérôme Gratien me fit à Veas. Jusque-là, malgré le désir que j'en avais, nous ne nous étions jamais vus ; nous avions seulement correspondu quelquefois. En apprenant l'arrivée de ce père, ma joie fut grande, car le bien qu'on m'avait dit de lui me faisait ardemment souhaiter de le connaître. Mais ma joie devint bien plus vive encore lorsque je lui eus parlé. Je fus si enchantée de lui, qu'à mon avis, ceux qui me l'avaient tant loué étaient loin de l'apprécier à sa juste valeur. Je me trouvais alors dans une tristesse profonde, mais dès que je l'eus vu, le Seigneur me mit en quelque sorte devant les yeux le bien qui devait nous arriver par son moyen. Durant son séjour, ma consolation et mon allégresse furent si excessives, que je n'en revenais pas moi-même.

La commission du père Gratien ne s'étendait alors qu'à l'Andalousie ; mais, pendant qu'il était à Veas, le nonce

le manda auprès de lui, et lui remit une autorité égale sur les carmes et sur les carmélites déchaussés de la province de Castille. Tout le temps qu'il resta là mon bonheur était tel, que je ne me lassais pas de rendre grâce à Notre-Seigneur, et j'aurais voulu ne pas faire autre chose.

Vers le même temps, arriva l'autorisation de fonder à Caravaca. Mais la teneur n'en était pas satisfaisante, et il devenait nécessaire d'envoyer de nouveau à la cour. J'écrivis dans ce sens aux fondatrices, leur disant que l'établissement n'aurait pas lieu, si l'on ne demandait une clause qui faisait défaut. On repartit donc pour Madrid. Cette attente à Veas me paraissait bien longue, car je désirais reprendre le chemin de la Castille. Le père Jérôme étant, en qualité de commissaire de toute la province de Castille (1), supérieur du monastère de Veas, je ne pouvais rien faire sans son agrément. Je lui en parlai donc. Il jugea que si je m'éloignais, la fondation de Caravaca ne se ferait point, et que, d'autre part, une fondation à Séville procurerait beaucoup de gloire à Dieu. Cet établissement lui ayant été demandé par des personnes influentes, et assez riches pour fournir sans délai une maison, lui paraissait très facile. De plus, l'archevêque de Séville était si bien disposé en faveur de notre ordre, que le père Gratien croyait fermement lui faire en cela le plus grand plaisir (2).

(1) C'est évidemment par méprise que la sainte a écrit *Castille* au lieu d'*Andalousie*. Elle-même fait remarquer un peu plus bas que Beas était du ressort de l'Andalousie, et qu'à ce titre elle se trouvait sous l'autorité du père Gratien.

(2) Don Christophe de Rojas y Sandoval, fils de don Christophe de Rojas

Il fut donc décidé qu'on mènerait à Séville la prieure et les religieuses que je destinais à Caravaca. Jusque-là je m'étais, pour plusieurs raisons, absolument refusée à fonder aucun monastère en Andalousie, et si j'avais su, quand il fut question de me rendre à Veas, que cette ville en dépendait, je n'y serais pas allée. Ce qui causa ma méprise, c'est que Veas, tout en étant du ressort de l'Andalousie, est cependant à quatre ou cinq lieues de ses frontières. Néanmoins, quand je vis que telle était la résolution de mon supérieur, je me soumis aussitôt, Notre-Seigneur me faisant la grâce de trouver raisonnables toutes les décisions de ceux qui ont autorité sur moi. Quoique j'eusse un autre projet de fondation et plusieurs sérieux motifs de ne pas aller à Séville, les préparatifs du voyage se firent sans retard, car la chaleur commençait à être forte (1).

y Sandoval, marquis de Denia, était né à Fontarabie, le 26 juillet 1502. Il fut d'abord évêque d'Oviedo, et assista en cette qualité au concile de Trente. Promu ensuite au siège de Cordoue, il devint archevêque de Séville en 1571. Le prélat eut des difficultés avec les carmes mitigés de cette ville, et c'est à son instigation que Philippe II sollicita de saint Pie V des visiteurs apostoliques pour l'ordre du Carmel. Dès l'installation des carmes déchaussés à Séville, l'archevêque leur accorda toutes sortes de faveurs. Il était redouté, au contraire, des pères de l'Observance. Don Christophe de Rojas mourut en 1580, avec la réputation d'un prélat tout à la fois zélé pour la discipline et plein de charité pour les pauvres. (Cfr. Diego Ortiz de Zuñiga : *Anales ecclesiásticos y seculares de Sevilla*, t. IV, p. 57 et 112. — *Peregrinación de Anastasio*, Dial. I.)

(1) On lit dans les *Notes marginales du père Gratien* à la Vie de la sainte par Ribera : « Pendant mon séjour à Beas, deux fondations s'offraient pour les religieuses, l'une à Madrid, l'autre à Séville, et je me demandais avec anxiété de quel côté irait la mère. Je lui dis d'en traiter avec Notre-Seigneur. Elle le fit pendant trois jours, et au bout de ce temps, elle me dit que le divin Maître lui avait déclaré que nous devions aller à Madrid. Sur ma réponse qu'il fallait partir sur-le-champ pour Séville, elle obéit. Je lui demandai ensuite pourquoi elle n'avait point répliqué, alors que tant

Le père commissaire apostolique — je veux dire le père Gralien — partit pour Madrid, où le nonce l'appelait. Pendant ce temps nous nous mettions en route pour Séville, escortées du père Julien d'Avila et d'Antoine Gaytan, mes bons compagnons de voyage, ainsi que d'un carme déchaussé (1). Nous étions dans des chars bien couverts, selon notre manière ordinaire de voyager. Arrivées à l'hôtellerie, nous prenions un logement, bon ou mauvais, comme il se présentait, et une sœur recevait à la porte ce dont nous avions besoin, l'entrée de la chambre étant interdite, même à nos compagnons de route.

Nous eûmes beau nous hâter, nous n'arrivâmes à Séville que le jeudi avant la fête de la très sainte Trinité (2), et après avoir enduré en chemin une terrible chaleur. Nous

d'hommes instruits l'avait déclarée conduite par l'Esprit de Dieu, et que mes paroles, ne s'appuyant point sur des prières spéciales faites à cette intention, n'avaient d'autre valeur que celle d'une opinion personnelle. Elle répondit : *Parce que la foi me dit que les ordres de Votre Révérence sont l'expression de la volonté de Dieu, et que toutes les révélations du monde manquent pour moi de cette certitude.* - (Año Teresiano, t. IV, día 3 de abril.) Voir à l'Introduction au Livre de la Vie (t. I des Œuvres) ce qui est dit de ces Notes du père Gralien.

(1) On était au 18 mai 1575. Le carme déchaussé dont parle la sainte était le père Grégoire de Nazianze, qui venait de recevoir l'habit de la réforme à Beas et se rendait au noviciat de *Los Remedios*, à Séville. Quant aux religieuses, compagnes de la sainte, elles étaient au nombre de six : Marie de Saint-Joseph, Isabelle de Saint-Jérôme, Anne de Saint-Albert, Éléonore de Saint-Gabriel, Marie du Saint-Esprit et Isabelle de Saint-François. Le père Grégoire de Nazianze était originaire de Villarrubia, frère des carmélites Catherine de Saint-Cyrille et Lucie de Saint-Joseph. Il avait déjà reçu les ordres quand, subjugué par l'ascendant de sainte Térèse, il la suivit à Beas et y prit l'habit de carme déchaussé, tandis que sa sœur Lucie y prenait celui de carmélite. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. xxxvi.)

(2) C'est-à-dire le 26 mai 1575.

nous arrêtions pourtant à l'heure de la sieste, mais comme le soleil avait donné en plein sur les chars, quand il s'agissait d'y reprendre place, je vous assure, mes sœurs, qu'on croyait entrer dans une sorte de purgatoire.. Tantôt songeant à l'enfer, tantôt s'encourageant par la pensée qu'elles travaillaient et souffraient pour Dieu, nos sœurs faisaient la route avec beaucoup de joie et d'allégresse. J'en avais six avec moi. C'étaient des âmes si bien trempées, qu'en leur compagnie, je n'eusse pas hésité, je crois, à me rendre au pays des Turcs : elles auraient eu la force d'endurer beaucoup pour l'amour de Notre-Seigneur, ou plutôt ce divin Maître la leur eût donnée.. En effet, bien exercées à la mortification et à l'oraison, c'était là que convergeaient leurs désirs et leurs entretiens. Devant les laisser en si lointaine région, j'avais eu soin de les bien choisir : précaution nécessaire assurément, car elles eurent de grandes épreuves à supporter.. Je passerai plusieurs de ces épreuves sous silence, et les plus considérables, parce que le récit pourrait en être blessant pour quelques personnes.

La veille de la Pentecôte (1), Dieu les mit bien en peine en m'envoyant à moi-même une fièvre violente. Les cris qu'elles élevèrent vers lui eurent assez de puissance, je crois, pour arrêter le mal, car jamais il ne m'est arrivé d'avoir une fièvre aussi ardente qu'elle ne durât beaucoup plus longtemps. On m'eût dite tombée en léthargie, tant j'étais privée de l'usage de mes sens. Mes sœurs me jetaient de l'eau sur le visage, mais cette eau était si échauffée par

(1) D'après la mère Marie de Saint-Joseph, ce serait le jour même de la Pentecôte.

le soleil, qu'elle m'apportait peu de rafraîchissement.

Je ne veux pas omettre de mentionner ici, mes filles, le triste gîte qui nous abrita en ce besoin. Ce fut une petite chambre, à simple toit sans plafond; il ne s'y trouvait pas de fenêtre, et dès qu'on ouvrait la porte, le soleil y pénétrait en plein. Il faut vous dire que le soleil de là-bas ne ressemble point à celui de Castille : il est beaucoup plus insupportable. On me mit dans un lit si singulièrement conditionné, que j'eusse bien préféré m'étendre à terre. Il était si haut d'un côté et si bas de l'autre, que je ne savais quelle position prendre : je me serais crue sur des pierres pointues. Quelle étrange chose que la maladie ! En santé, du moins, tout est facile à supporter.

Enfin, je crus plus sage de me lever et de me remettre en route avec mes compagnes, le soleil du dehors me paraissant plus tolérable que celui de cette pauvre chambre. Quel sera le sort de ces infortunés, condamnés à l'enfer, et qui se verront dans l'éternelle impuissance de se procurer le moindre changement ! Un changement quelconque, même lorsqu'il nous fait passer d'une souffrance à une autre, nous soulage, ce semble, quelque peu. Et en effet, il m'est arrivé, alors que je sentais une douleur aiguë dans une partie de mon corps, d'en éprouver une autre ailleurs qui ne l'était pas moins, et ce changement allégeait mon mal. C'est ce qui se produisit cette fois encore. Pour ma part, je m'en souviens, je n'avais pas la moindre peine de me voir malade; mes sœurs en étaient bien plus désolées que moi. Mais Dieu permit que ce mal ne durât qu'un jour dans toute sa violence.

Un peu auparavant — deux jours peut-être — un autre

incident était survenu, qui nous mit passablement en danger : c'était au passage du Guadalquivir (1). Lorsqu'il s'était agi de passer nos chars sur le bac, il ne fut pas possible de traverser le fleuve à l'endroit où le câble était tendu. Il fallut prendre le courant de biais, en se servant néanmoins quelque peu du câble, que l'on manœuvrait également de biais. Ceux qui le tenaient le lâchèrent, ou bien il se produisit quelqu'autre accident, toujours est-il que le bac, avec le char, s'en fut à la dérive, sans câble ni rames. Le chagrin du batelier me touchait beaucoup plus que le péril où nous nous trouvions. Nous voilà toutes à prier, les autres à pousser de grands cris. Un gentilhomme nous regardait de son château, qui était proche : ému de compassion, il nous envoya du secours. A ce moment, on n'avait pas encore lâché le câble. Nos compagnons s'y cramponnaient de toutes leurs forces, mais la violence du courant était telle, que tous se sentaient entraînés ; quelques-uns même furent renversés par terre. Un fils du batelier m'attendrit profondément en cette circonstance, et son souvenir m'est resté bien présent. Il pouvait avoir dix ou onze ans, ce me semble. Sa désolation était si grande à la vue du chagrin de son père, que j'en donnais des louanges à Notre-Seigneur.

Dans l'épreuve même, sa Majesté donne encore des marques de clémence. Effectivement, la barque s'arrêta sur un banc de sable, et l'eau étant assez basse d'un côté, on put nous porter secours. La nuit était venue, et nous aurions eu bien de la peine à trouver notre route, si

(1) Au bac d'Espeluy. Espeluy est un village sur la rive gauche du Guadalquivir, au confluent de l'Herrumblar.

l'homme accouru du château ne nous eût servi de guide.

Je n'avais pas l'intention d'entrer dans ces détails dont l'importance est très secondaire. D'ailleurs, si j'avais dû faire le récit des accidents survenus dans ces voyages, il y aurait eu bien à dire. En m'étendant sur les particularités de celui-ci, j'ai répondu à des instances spéciales qui m'ont été faites.

Un contre-temps mille fois plus pénible pour moi que les précédents, fut celui qui nous advint le mardi de la Pentecôte (1). Nous avons accéléré notre marche pour arriver de bonne heure à Cordoue, et pouvoir entendre la messe sans être vues de personne. On nous conduisit à une église, qui est au delà du pont (2), et où nous pensions trouver plus de solitude qu'ailleurs. Au moment de franchir le pont, il se trouva qu'il fallait une permission

(1) Il paraît évident que la sainte fait une erreur en plaçant l'incident de Cordoue au mardi de la Pentecôte : *el postrero dia de Pascua de Espiritu Santo*. Si, comme elle le dit dans ses Relations XXX et XXXI (Voir t. II, des *Œuvres*), elle s'arrêta le lundi dans un ermitage d'Ecija, elle ne pouvait se trouver le mardi à Cordoue, puisque Ecija est situé bien au delà, entre Cordoue et Séville. Julien d'Avila, qui était du voyage, écrit que le fait en question eut lieu le jour même de la Pentecôte. Ribera, Yepès et le père François de Sainte-Marie parlent de même, mais, d'autre part, la mère Marie de Saint-Joseph, qui a rapporté presque jour par jour les incidents du voyage, place celui de l'église de Cordoue, non au mardi de la Pentecôte comme la sainte, ni au dimanche, comme Julien d'Avila, mais au lundi. Nous ne prétendons point trancher la question, mais le récit de Marie de Saint-Joseph au *Libro de las Recreaciones* (Recreac. IX) étant détaillé et précis, nous avons cru devoir le suivre de préférence dans notre *Précis chronologique de la Vie et des Voyages de sainte Térèse*. D'après cette religieuse, ce serait le 23 mai que la sainte se serait arrêtée à Cordoue. On trouvera le Récit de Marie de Saint-Joseph et celui de Julien d'Avila aux Docum. 31 et 32.

(2) Le magnifique pont de pierre de seize arches, élevé par les Romains et reconstruit par les Maures, qu'on admire sur le Guadalquivir, assez large en cet endroit.

pour laisser passer les chars, laquelle se donne par le corrigidor. Les gens n'étant pas encore levés, il s'écoula plus de deux heures avant qu'on nous l'apportât. Pendant ce temps, quantité de personnes s'approchèrent, cherchant à savoir quels étaient ces voyageurs. Mais nous nous en mettions peu en peine, car nos chars étant bien couverts, on ne parvenait pas à nous voir. La permission apportée, voilà que les chars se trouvèrent plus larges que la Porte du Pont (1). Il fallut scier quelque chose, ou recourir à je ne sais quel autre expédient, ce qui prit encore du temps. Finalement, quand nous arrivâmes à l'église, où le père Julien d'Avila devait dire la messe, elle était pleine de monde (2). Cette église étant dédiée au Saint-Esprit — ce que nous ignorions, — il y avait grande fête et sermon. A cette vue, ma peine fut extrême. Il me semblait qu'il valait mieux ne pas entendre la messe ce jour-là, que de nous engager au milieu d'un pareil brouhaha. Le père Julien d'Avila n'en jugea pas de même, et comme il est théologien, il fallut nous ranger à son avis. Nos autres compagnons, peut-être, auraient suivi le mien, et nous aurions eu tort. A vrai dire, je ne sais si je m'en serais, sur ce point, rapportée à moi seule.

(1) *La Puerta del Puente*, l'une des treize portes de Cordoue, remarquable par sa grandiose architecture, est, croit-on, l'œuvre du célèbre Jean Herrera. Elle avait été construite quatre ans auparavant, en 1571. Aujourd'hui encore, les rues elles-mêmes sont si étroites à Cordoue, cette ville éminemment orientale, qu'on doit choisir avec soin celles où les voitures peuvent passer.

(2) Cette église, située *extra muros* dans le *Barrio del Campo de la Verdad*, avait été érigée en 1570, pour remédier au défaut de secours spirituels dont souffraient les habitants de ce quartier. (Cfr. Madoz : *Diccionario geográfico-estadístico-histórico de España*. Tome VI. Madrid. 1845. *Córdoba, Parroquia del Espíritu Santo*.)

Nous mîmes pied à terre non loin de l'église. On ne pouvait nous dévisager, parce que nous portions toujours nos grands voiles baissés ; mais d'ordinaire, il suffisait de la vue de ces voiles, de nos manteaux de bure blanche et de nos alpagates, pour mettre tout le monde en émoi. Cela ne manqua point. Grâce sans doute au saisissement, la fièvre me quitta, et par le fait, le saisissement fut extrême chez moi et chez mes compagnons. A peine entrions-nous dans l'église qu'un homme de bien, venant à moi, nous ouvrit un passage à travers la foule. Je lui demandai instamment de nous conduire dans quelque chapelle. Il le fit, ferma la grille, et ne nous quitta qu'après nous avoir reconduites hors de l'église. Au bout de peu de temps, cet homme vint à Séville, et il raconta à un père de notre ordre qu'à cause de cette bonne action sans doute, Dieu l'avait favorisé d'un héritage, ou d'un don considérable, qu'il n'attendait pas.

Ce que j'endurai dans cette occasion ne vous paraîtra peut-être rien, mes filles ; et pourtant, je vous assure que ce fut un des mauvais moments de ma vie. Tout ce monde était dans la même agitation que s'il se fût agi d'une entrée de taureaux. Je brûlais de quitter ce lieu, bien qu'il n'y eût dans les environs aucun endroit pour passer la sieste. Faute de mieux, nous la passâmes sous un pont (1).

(1) Cordoue tient à honneur de garder le souvenir du passage de sainte Térèse dans ses murs. Un autel commémoratif se voit encore dans l'église du Saint-Esprit, témoin de l'incident raconté par elle. On lit au bas du tableau qui représente la sainte : *En mémoire et vénération de ce que la glorieuse mère fondatrice, sainte Térèse de Jésus, étant en voyage, entendit la messe en ces lieux et en cette même église, le dernier jour de Pâques de l'Esprit-Saint de l'année 1575.*

Quand nous fûmes arrivées à Séville et descendues dans une maison que le père Mariano, prévenu de notre arrivée, avait louée pour nous, je me croyais au bout de mes peines (1). L'archevêque, en effet, se montrait fort bienveillant pour notre réforme, et m'avait même quelquefois écrit avec beaucoup d'affection. Malgré cela, Dieu le voulant ainsi, il me causa bien des peines. Ce prélat est très opposé aux couvents de religieuses établis sans revenus, et l'on ne peut l'en blâmer. Tout le mal — je devrais dire, tout le succès de l'entreprise — vint de ce qu'on ne l'avertit point. Si on l'eût fait avant mon départ, je suis convaincue qu'il n'y aurait pas donné son consentement. Mais le père commissaire et le père Mariano — qui, lui aussi, était charmé de ma venue — ne lui avaient rien dit, persuadés qu'il en éprouverait la joie la plus vive. En agissant différemment, ils eussent peut-être commis une lourde maladresse, croyant bien faire. Dans les autres fondations, mon premier soin était toujours de demander l'autorisation de l'Ordinaire, comme le prescrit

(1) La maison était située *Calle de las Armas* (aujourd'hui *Calle Alonso XII*), contiguë à la *Plaza del Museo*. Partie de Beas le 18 mai, c'était le jeudi, 26 du même mois, que sainte Tèrece, après un trajet de soixante lieues, faisait son entrée à Séville. La capitale de l'Andalousie était célèbre par son commerce, non moins que par le nombre et la beauté de ses monuments. On admirait son enceinte de murailles, construites, dit-on, par Jules César, crénelées ensuite par les Maures et les chrétiens, son aqueduc romain, qui lui amène les eaux très estimées d'Alcala de Guadaira, son alcazar oriental, sa cathédrale splendide, son port où remontaient les navires de haut bord. Depuis surtout qu'elle était devenue la porte du Nouveau-Monde, Séville avait vu croître d'une manière extraordinaire son trafic et son opulence. Cependant, nous allons en être témoin, elle allait tout d'abord faire peu d'accueil à la grande sainte qu'elle recevait ce jour-là dans ses murs. Quoique déchue de son ancienne splendeur, la capitale de l'Andalousie est encore aujourd'hui l'une des plus belles cités de l'Espagne. Elle compte près de 150.000 habitants.

le saint concile. Cette fois, non seulement nous la regardions comme déjà donnée, mais, je le répète, nous croyions rendre un grand service à l'archevêque, ce qui au fond, était vrai, lui-même l'a compris depuis (1). En réalité, Dieu voulait que pas une de ces fondations ne se fit sans que, d'une manière ou d'une autre, j'eusse beaucoup à souffrir.

Une fois dans la maison qu'on avait louée pour nous, comme je l'ai dit, je pensais prendre possession sans délai, ainsi que nous le faisons d'ordinaire, et commencer ensuite à réciter l'office divin. Le père Mariano, qui résidait à Séville, me conseilla de différer. Au fond, craignant de me faire de la peine, il ne voulait pas me dire toute la vérité. Comme ses raisons étaient très faibles, je saisis le noeud de l'affaire : c'était le manque d'autorisation. Il m'engageait à fonder le couvent avec des revenus, ou à prendre quelque autre expédient dont je ne me souviens pas. Finalement, il m'avoua que l'archevêque n'autorisait pas volontiers l'établissement des monastères de religieuses : que, dans toute la durée de son long épiscopat, tant à Cordoue qu'à Séville, jamais, tout grand serviteur de Dieu qu'il était, il n'en avait autorisé aucun ; et qu'il y consentirait d'autant moins, qu'il s'agissait d'un couvent sans revenus. Autant valait me dire de renoncer à la fondation. D'abord, quand j'aurais été à même de lui

(1) La mère Marie de Saint-Joseph, au *Libro de las Recreaciones*, nous donne l'explication de l'attitude de don Christophe de Rojas. Il avait désiré recevoir la sainte et ses filles dans sa ville archiépiscopale pour les répartir ensuite en diverses communautés, qui avaient besoin de réforme, nullement pour les voir fonder un nouveau monastère, moins encore un monastère sans revenus. (Recreac. IX.)

assigner des rentes, j'aurais eu bien de la peine à m'y résoudre dans une ville telle que Séville. Lorsque j'avais fondé avec des revenus, c'était toujours en de petites localités, où les ressources faisant absolument défaut, il fallait nécessairement fonder ainsi, ou ne pas fonder du tout. Ensuite, de l'argent destiné aux frais du voyage, il nous restait juste une *blanca*. Puis, nous n'avions rien apporté que les habits dont nous étions vêtues, quelques tuniques, quelques toques (1), et la toile qui avait servi à couvrir convenablement nos chars. Il nous avait même fallu emprunter pour payer le retour des gens qui nous avaient accompagnés, et c'était un ami qu'Antoine Gaytan avait à Séville qui nous avait fourni l'argent nécessaire. En outre, le père Mariano avait dû s'ingénier pour trouver de quoi aménager notre demeure. Enfin, je n'avais pas de maison en propre. Fonder un monastère renté était donc impossible.

Cédant sans doute aux vives instances du père Mariano, l'archevêque permit qu'on nous dit la messe le jour de la très sainte Trinité (2). Ce fut la première célébrée pour nous à Séville. Il nous fit dire en même temps de ne pas sonner de cloche, et même de n'en point placer. Mais c'était déjà fait. Plus de quinze jours s'écoulèrent ainsi. Quant à moi, si ce n'eût été par égard pour le père commissaire et le père Mariano, j'aurais sans grand chagrin repris avec mes religieuses le chemin de Veas, pour de là

(1) *Algunas túnicas y tocas*. La tunique est le vêtement intérieur de laine dont usent les religieux et les religieuses des ordres réformés. La toque est la coiffure de lin que les carmélites portent sous le voile.

(2) 29 mai 1575.

fonder à Caravaca. J'en eus bien davantage pendant le temps que se prolongea cette situation, c'est-à-dire pendant plus d'un mois peut-être, car ma mauvaise mémoire ne me permet pas de préciser. En effet, je le voyais très bien, nous retirer était beaucoup plus difficile qu'au premier moment, parce que le bruit de notre établissement s'était déjà répandu.

Le père Mariano ne voulut jamais me laisser écrire à l'archevêque ; il cherchait à l'adoucir peu à peu, et lui faisait écrire de Madrid par le père commissaire. Une chose calmait mes scrupules : c'est que la messe avait été célébrée avec la permission du prélat. Puis, nous récitions au chœur l'office divin. L'archevêque me faisait, d'ailleurs, visiter de sa part et donner l'assurance qu'il ne tarderait pas à venir en personne. C'était même un ecclésiastique de sa maison qu'il avait envoyé nous dire la première messe. Ainsi, je le voyais parfaitement, tout cela n'était que pour me procurer l'occasion de souffrir. Du reste, si je souffrais, c'était bien moins pour moi ou pour mes religieuses, que pour le père commissaire. Comme c'était lui qui m'avait donné l'ordre d'entreprendre ce voyage, il était désolé, et il l'eût été bien davantage encore si l'échec avait été complet, comme tout semblait le présager.

Sur ces entrefaites, les pères chaussés vinrent s'informer en vertu de quels pouvoirs la fondation s'était faite (1). Je leur montrai les patentes que je tenais de notre très révérend père général, et ils s'apaisèrent. Si l'attitude de

(1) Le grand couvent des carmes chaussés de Séville était situé *Calle de los Baños*. Sa fondation remontait à l'année 1358.

l'archevêque leur avait été connue, ils se seraient, je crois, montrés moins accommodants. Mais on l'ignorait, et tout le monde croyait ce prélat fort satisfait, enchanté même. Dieu permit qu'il vint enfin nous voir. Je lui montrai quel tort il nous causait. Il finit par me dire de faire ce que je voudrais et comme je le voudrais. Depuis lors, il n'a cessé de nous témoigner en toute occasion faveur et bienveillance.

CHAPITRE XXV

SUITE DE LA FONDATION DU GLORIEUX SAINT JOSEPH DE SÉVILLE.
COMBIEN L'ON EUT DE PEINE A SE PROCURER UNE MAISON.

SOMMAIRE. — *Influence que les mauvais esprits exercent sur la sainte pendant son séjour à Séville. — Abandon où elle se trouve. — Son frère Laurent de Cepeda arrive d'Amérique et lui prête un concours inespéré. — Parole de Notre-Seigneur à la sainte. — Une maison est enfin achetée. — Solennité de la prise de possession.*

Personne n'aurait jamais pu imaginer que dans une ville aussi florissante, aussi riche que Séville, j'aurais rencontré moins de facilité que partout ailleurs pour fonder un monastère. Et cependant j'en eus si peu, que je me demandais parfois s'il convenait que nous eussions un couvent dans cette ville. Je ne sais si l'influence du pays n'y était pas pour quelque chose, car j'ai toujours entendu dire que les démons ont là plus de pouvoir de tenter qu'ailleurs : c'est Dieu, sans doute, qui le permet ainsi. Pour moi, j'en fus terriblement harcelée, et jamais je ne me sentis plus pusillanime et plus lâche. C'était au point que je ne me reconnaissais plus moi-même. Je gardais bien ma confiance habituelle en Notre-Seigneur, mais la disposition de mon esprit était très différente de celle qui m'est ordinaire depuis que je m'occupe des fondations. Dieu, je le comprenais, retirait un peu sa main, pour me

laisser à moi-même et pour me montrer que le courage dont j'avais été animée ne venait pas de moi (1).

Nous étions arrivées à Séville à l'époque marquée plus haut (2). Le carême approchait, et nous étions sans espoir d'acquérir une maison, n'ayant ni argent, ni personne qui voulût, comme ailleurs, répondre pour nous.

(1) Sainte Térése passe sous silence les épreuves longues et amères qui remplirent son séjour d'une année à Séville. Mais nous en avons le détail par la mère Marie de Saint-Joseph, qui les a retracées deux fois, dans son *Ramillete de mirra* et dans son *Libro de las Recreaciones* (Recreac. IX). La première et la plus sensible, la sainte nous le dira elle-même au chap. xxvii, fut l'attitude toute nouvelle que prit à son égard le père Rossi. Mal informé par les carmes chaussés, le général témoigna une irritation profonde que la sainte fût venue fonder en Andalousie, et il s'opposa dès lors au développement de la réforme. Les Mitigés, se sentant soutenus, redoublèrent de violence et refusèrent de se soumettre au père Gratien, leur visiteur en Andalousie. La douleur et l'inquiétude de Térése étaient au comble, en présence du péril continuel où se trouvait celui qu'elle regardait comme l'espoir de la réforme et le soutien de son œuvre. Un jour, ce fut à force ouverte que le visiteur se trouva entouré et menacé de mort. (Cfr. *Peregrinación de Anastasio*, Dial. I y XVI, et XLVI. *Relation spirituelle* de la sainte. Vers le même temps une novice sévillane, rentrée dans sa famille après quelques mois de séjour au Carmel, sema partout contre la sainte et sa communauté mensonges et calomnies. Elle alla même jusqu'à faire une dénonciation aux inquisiteurs. Bientôt, plusieurs voitures du Saint-Office stationnaient devant la pauvre maison des carmélites et un inquisiteur entamait une perquisition dans le couvent. (Cfr. Yepès, lib. II, cap. xxvii.) La fausseté de bon nombre des accusations fut constatée : restait à reconnaître si la mère Térése était, oui ou non, de la secte des *Alumbrados* (Illuminés), et pour cela, commencer une investigation sérieuse de sa vie et de ses écrits. L'examen dura plusieurs mois, pendant lesquels la sainte fut en proie à de vives angoisses. Dieu lui laissa expérimenter la frayeur, la faiblesse, la pusillanimité. (Cfr. *Relation* XLIV.) Cependant, sa renommée sortira plus brillante et plus pure de tant de tribulations. Au commencement de 1576, les consultants du Saint-Office approuveront hautement sa spiritualité (Voir notre Introduction aux *Relations spirituelles*), et cinq ans plus tard la réforme, affranchie par le Saint-Siège de la juridiction de l'observance mitigée, prendra d'admirables et définitifs accroissements. (Voir à la fin de ce volume, Docum. 33, un Extrait du *Ramillete de Mirra*.)

(2) Le 26 mai 1573, trois jours avant la fête de la sainte Trinité.

Les prétendantes qui avaient tant promis au père visiteur apostolique d'entrer dans notre ordre et l'avaient prié d'amener des religieuses, furent sans doute effrayées de l'austérité de notre vie et jugèrent qu'elles ne pourraient la supporter, car il ne s'en trouva qu'une pour se joindre à nous. Je parlerai d'elle plus loin. Cependant le temps était venu de me faire quitter l'Andalousie, d'autres affaires m'appelant de ces côtés (1), et j'éprouvais une peine extrême à la pensée de laisser mes sœurs sans maison. D'autre part, je voyais bien que ma présence n'avancait rien, Dieu me refusant la grâce qu'il m'accorde par ici de rencontrer des personnes qui me viennent en aide.

Vers ce temps-là, Dieu permit qu'un de mes frères arrivât des Indes, où il avait passé plus de trente-quatre ans. Il se nomme Laurent de Cepeda (2). Encore plus affligé

(1) C'est à dire en Castille.

(2) Nous avons donné au t. II des *Œuvres (Aperçu sur la famille de sainte Térèse)* des détails circonstanciés sur Laurent de Cepeda et sa descendance. Sa femme, doña Jeanne de Fuentes y Espinosa, étant morte à vingt-huit ans après lui avoir donné sept enfants (1567), il songea dès lors à rentrer en Espagne. Ce ne fut cependant qu'en 1575 qu'il réalisa son dessein. Au commencement d'août il débarquait à Sanlucar de Barrameda, avec son frère, Pierre de Ahumada, et les trois enfants qui lui restaient : François, Laurent et Térèse. (Voir Relation XXXV.) Cette dernière, âgée seulement de neuf ans, fut admise au monastère de Séville et revêtue de l'habit de carmélite. La mère Marie de Saint-Joseph raconte, dans son *Libro de las Recreaciones*, comment ses instances triomphèrent sur ce point des hésitations de sainte Térèse. Laurent de Cepeda témoigna toute sa vie à la prieure de Séville une profonde reconnaissance. Celle-ci relève hautement les nobles qualités du frère de la sainte, sa délicatesse, sa générosité, ses progrès dans l'oraison, son détachement des choses de ce monde. Son cœur, dit-elle, ne tenait plus qu'à deux trésors : sa sainte sœur et sa fille Tere-sita. Elle nous apprend que Laurent, tout en vivant dans sa maison, portait l'habit de l'ordre — sans doute celui des tertiaires, — et elle assure qu'il peut à bon droit être compté parmi les enfants du Carmel. (Recreac. VIII.) Jusqu'à sa mort, arrivée le 26 juin 1580, Laurent de Cepeda entretint des

que moi de voir les religieuses sans maison qui leur appartint, il nous fut d'un grand secours, surtout en nous faisant avoir celle que nos sœurs occupent à présent. C'était au temps où je redoublais d'instances auprès de Notre-Seigneur, le suppliant de ne pas me laisser partir sans que mes sœurs eussent une maison à elles. Je portais celles-ci à faire la même demande, en s'adressant au glorieux saint Joseph. Nous faisons, en outre, force processions et prières à Notre-Dame. Appuyée de ce secours et voyant mon frère décidé à nous venir en aide, j'entamai des négociations pour l'achat de plusieurs maisons; mais au moment où les choses paraissaient en bonne voie, tout se rompit. Un jour que j'étais en oraison et que je demandais à Dieu de donner une demeure à ses épouses, qui désiraient si ardemment lui plaire, il me dit : *Je vous ai exaucées, laissez-moi faire*. Ma joie fut extrême, il me semblait déjà tenir la maison.

Je ne me trompais pas. Notre-Seigneur commença par nous empêcher d'en acheter une, dont la situation avantageuse charmait tout le monde. Mais elle était si vieille et en si mauvais état, qu'en réalité nous n'achetions guère que l'emplacement. Encore nous coûtait-il presque aussi cher que le local occupé aujourd'hui par la communauté. L'affaire cependant était conclue, et il ne restait plus qu'à passer le contrat. Pour moi, je n'étais nullement satisfaite de l'acquisition, qui ne me paraissait pas répondre à la parole entendue précédemment dans l'oraison. Cette parole me semblait indiquer que nous aurions une mai-

relations très intimes avec sainte Térèse et se montra tout dévoué à l'œuvre des fondations.

son avantageuse. Par une permission de Dieu, le vendeur, qui pourtant réalisait là une superbe affaire, fit des difficultés pour passer le contrat au temps convenu, et nous fournit ainsi un motif plausible de rompre le marché. Ce fut une grande faveur de Dieu, car les religieuses qui composaient la communauté n'auraient pu vivre assez longtemps pour voir la fin des restaurations; elles auraient eu bien à faire et fort peu de ressources pour en venir à bout.

Nous fûmes, en grande partie, redevables de ce dénouement à un bon serviteur de Dieu qui, ayant appris presque dès notre arrivée à Séville que nous étions privées de la messe, venait tous les jours nous la dire, malgré l'éloignement de sa demeure et les ardeurs d'un soleil de feu. Il s'appelle Garci Alvarez. C'est un homme très respectable, et fort estimé dans la ville à cause de ses bonnes œuvres. Il ne s'occupe qu'à faire du bien, et s'il avait eu de la fortune, rien ne nous eût manqué. Connaissant la maison, il trouvait déraisonnable de la payer un pareil prix, et ne passait pas un seul jour sans nous le dire: enfin, il fit tout pour qu'on n'en parlât plus. Mon frère et lui allèrent voir celle que nos sœurs habitent maintenant: ils en revinrent enchantés, et non sans raison. Comme, d'autre part, Notre-Seigneur voulait l'acquisition, le contrat fut signé à deux ou trois jours de là (1).

(1) Paul Matias, riche habitant du faubourg de Triana, dont la fille venait d'entrer parmi les carmélites, voulut bien, avec le frère de sainte Térèse, servir de caution à la communauté. (Cfr. P. Antoine de Saint-Joseph, t. II, Annot. de la Lettre LXXXIX.) La maison était située *Calle de la Pajeria*, n° 66, sur la paroisse *Santa Maria la Mayor*, à peu de distance de la *Calle de las Armas*, derrière le couvent des franciscains. Par contrat passé le 5 avril 1576, elle fut achetée à un bénéficiaire nommé *Pero Pablo*,

Notre translation ne s'effectua pas sans difficulté. Celui qui occupait la maison ne voulait pas en sortir. D'autre part, les religieux de Saint-François, qui habitaient tout près, vinrent en hâte s'opposer à notre installation. Si le contrat n'eût été passé en due forme, j'aurais béni Dieu de pouvoir le rompre, car nous nous trouvions menacées d'avoir à verser six mille ducats pour une maison dont l'entrée nous était interdite. La prieure n'était pas de mon sentiment (1). Elle louait Dieu de ce qu'il n'y avait plus

au prix de six mille ducats. La sainte, dans sa correspondance, assure qu'elle en valait plus de vingt mille. Elle se loue de sa fraîcheur, de ses belles vues, des agréments de son *patio* et de son jardin. (Voir Lettre du 9 mai 1576, au père Ambroise Mariano.) D'un côté, en effet, on voyait le jardin des franciscains, de l'autre les regards portaient jusqu'au Guadalquivir et au faubourg de Triana. Les religieuses néanmoins n'habitèrent là que dix ans. C'est dans cet intervalle que M. de Bréteville, le futur promoteur de la fondation du Carmel en France, étant venu fortuitement au parloir du couvent de la *Calle de la Pajeria*, fit la connaissance de la mère Marie de Saint-Joseph (1583). De la sainte amitié qu'il contracta dès lors avec elle, devait naître la grande œuvre à laquelle il consacra sa vie. Le 13 mai 1586, après le départ de Marie de Saint-Joseph pour Lisbonne, les carmélites allèrent s'établir sur la paroisse *Santa Cruz*, dans une rue qui prit dans la suite le nom de *Santa Teresa* et où elles sont encore aujourd'hui. (Voir à la fin de ce volume, l'Extrait du registre conventuel du monastère de Séville, Docum. 34.) Saint Jean de la Croix s'occupa lui-même de la translation des carmélites à leur nouvelle demeure, ainsi qu'il ressort de la lettre qu'il écrivit en juin de cette même année à la mère Anne de Saint-Albert, prieure de Caravaca. Le saint marque qu'elles viennent de s'installer dans des bâtiments qui ont coûté quatorze mille ducats et qui, en réalité, en valent vingt mille. Depuis que les carmélites ont quitté la rue de la *Pajeria*, celle-ci a changé de nom et a pris celui de *Zaragoza*. Mais la maison portant le n° 66 a gardé le nom de *Casa de Santa Teresa*. Par la grille entr'ouverte, on apercevait d'abord un premier *patio*, petit et étroit, entouré d'une colonnade de marbre blanc et garni des orangers qui ne manquent jamais dans les *patios* de Séville, puis un autre plus vaste, soutenant une seconde galerie. En 1855, cette maison était une école, portant le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel. En 1860, elle devint une habitation particulière. L'année 1882 la vit démolir en partie, pour faire place à une construction d'un goût plus moderne.

(1) Dès son arrivée à Séville, la sainte avait nommé la mère Marie de

moyen de nous dédire, car en tout ce qui regardait ce couvent, sa Majesté lui donnait beaucoup plus de foi et de courage qu'à moi. Et il doit en être de même pour tout le reste, car elle a bien plus de vertu que je n'en ai.

Nous restâmes plus d'un mois dans cette pénible situation. Enfin, par la bonté de Dieu, nous pûmes nous transporter dans notre nouvelle demeure, la prieuré, deux religieuses et moi (1). La translation se fit de nuit, afin que les religieux n'en sussent rien avant la prise de possession. Notre frayeur était grande. Ceux qui nous faisaient escorte prenaient, disaient-ils, toutes les ombres pour des moines. Au lever de l'aurore, le bon Garci Alvarez qui, lui aussi, nous avait accompagnées, dit la première messe, et notre frayeur s'évanouit.

O Jésus ! que de craintes n'ai-je pas éprouvées dans ces prises de possession ! Voici ce que je me dis quelquefois. Si l'on tremble ainsi quand, loin de mal faire, on s'emploie au service de Dieu, que doit-il en être de ceux qui vont à des actions criminelles, outrageant à la fois et Dieu et le prochain ? Quel avantage, quel plaisir, peuvent-ils en retirer, avec un pareil contre-poids ?

Mon frère n'était pas à Séville. Il avait dû chercher un refuge, parce que dans le contrat, passé en grande hâte, une erreur s'était glissée, très préjudiciable au monastère. Comme il était notre caution, on cherchait à mettre la

Saint-Joseph prieur de la nouvelle fondation. (Voir au tome précédent, p. 376, la notice biographique de cette religieuse, et à la fin de ce volume, Docum. 34, l'Extrait du registre conventuel du monastère de Séville.) Le 6 novembre 1576, ce choix fut ratifié par les suffrages des religieuses, dans une élection canonique.

(1) Le 1^{er} mai 1576.

main sur lui, et sa qualité d'étranger aurait pu nous créer bien des ennuis. Nous en eûmes, malgré tout, plus d'un à subir, jusqu'à ce qu'il eût rassuré les vendeurs en versant une certaine somme. Ensuite, tout marcha bien. Cependant, pour que rien ne nous manquât en fait d'épreuves, nous eûmes un procès à soutenir.

Nous restâmes tout d'abord confinées dans un appartement du rez-de-chaussée, tandis que mon frère passait ses journées avec les ouvriers. C'était lui qui fournissait à notre subsistance, et cela, depuis un certain temps déjà. Comme nous étions dans une maison particulière, et que, par suite, bien des personnes ignoraient qu'il y eût là un couvent, nous recevions peu d'aumônes. Seul, un saint vieillard, prieur de la chartreuse de *Las Cuevas*, nous assistait. C'était un grand serviteur de Dieu, originaire d'Avila, de la famille des Pantoja (1). Dès notre arrivée,

(1) Ferdinand Pantoja était né à Séville d'une famille illustre, originaire d'Avila. Il entra en 1518 à la chartreuse de Las Cuevas et prononça ses vœux l'année suivante. Il fut successivement prieur d'Aniago et de Cazalla, conviseur de Catalogne et de nouveau prieur d'Aniago. Dès qu'il le put, don Ferdinand rentra dans son couvent de profession où, après avoir été vicaire, il fut à l'unanimité des voix élu prieur en 1567. L'année suivante le chapitre général l'établissait conviseur de Castille et en 1571 visiteur de la même province. Ferdinand Pantoja, alors plus qu'octogénaire, demanda instamment d'être relevé de ses fonctions, mais le chapitre ne pouvant se résoudre à priver la chartreuse de Séville et les autres maisons d'Espagne des lumières d'un si saint religieux, rendit en 1575 et 1576 des ordonnances lui conférant d'amples pouvoirs, très rarement concédés dans l'ordre, pour se faire aider dans l'administration de la province et de la maison. C'est à cet époque que se nouèrent entre sainte Térèse et le vénérable religieux les affectueuses relations que la sainte va mentionner. Ses lettres sont remplies des témoignages de sa vénération et de sa reconnaissance pour le saint vieillard. Toute sa vie Ferdinand Pantoja se signala par la mortification, l'esprit de pauvreté, le mépris du monde. Il n'était attaché qu'à Jésus-Christ, et disait ne point vouloir d'autre richesse que la pauvreté de son Bien-Aimé. Sa réputation de charité était universelle et

le Seigneur lui avait inspiré une très vive affection pour nous, et jusqu'à la fin de sa vie, il continuera, je crois, à nous donner des marques d'un entier dévouement. Si j'en parle ici, mes sœurs, c'est qu'il est bien juste qu'en lisant ce récit des fondations, vous recommandiez à Dieu ceux qui nous ont si charitablement assistées, qu'ils soient vivants ou morts. Ce saint homme est l'un de ceux auxquels nous avons de grandes obligations.

Nous passâmes ainsi plus d'un mois, à ce qu'il me semble. Mais comme ma mémoire est très infidèle quand il s'agit de préciser le temps, et que je pourrais me tromper, dites-vous bien que je ne le marque jamais que

ses louanges se trouvaient dans la bouche de tous les indigents. Celles que lui a décernées sainte Térése au *Livre des Fondations* et dans sa correspondance resteront impérissables. Don José de Vallès, dans son ouvrage sur les Chartreuses d'Espagne, édité à Barcelone en 1792 (p. 224-227), rapporte que la sainte fit présent à don Ferdinand d'un reliquaire qu'elle avait jusque là porté sur elle et qui contenait, entre autres reliques, un fragment d'une Épine de la Couronne du Sauveur. Elle lui communiqua aussi, dit cet auteur, le trésor de sa dévotion envers saint Joseph et sainte Anne. Aussi le bon prieur fit-il construire en l'honneur de ces saints une chapelle dans le jardin de son monastère, et une autre dans le grand cloître. Ferdinand Pantoja mourut la même année que sainte Térése, le 8 juillet 1582, et sa mémoire est restée en bénédiction dans l'ordre de Saint-Bruno. (Cfr. *Ephemerides Ordinis Cartusiensis*, auctore D. L. Le Vasseur. T. II. 8 Jul.) La chartreuse de *Santa Maria de las Cuevas*, qu'il gouverna longtemps, remontait à l'année 1400. Cet immense monastère, situé à l'extrémité du faubourg de Triana, dans la direction du nord, occupait à lui seul, avec son église, ses cloîtres, ses *patios*, sa *huerta*, ses jardins, ses vergers, ses cellules, ses offices, un terrain suffisant pour former un bourg considérable. Au dedans des murs, et cependant hors de la partie cloîtrée, exclusivement réservée aux moines, se trouvaient les artisans de divers métiers, employés par la communauté, avec leurs ateliers et leurs magasins. L'église, de style gothique, était somptueuse et riche en objets d'art, mais on y remarquait surtout les stalles des moines, œuvre d'un travail splendide. La chartreuse de *Las Cuevas* fut dévastée durant l'invasion française et ensuite réédifiée. Depuis l'expulsion des religieux (1836), les bâtiments servent à la fabrique d'une falence très renommée. (Cfr. Madoz : *Sevilla, Monasterio de Santa Maria de las Cuevas*.)

d'une manière approximative. Aussi bien, cela n'a point d'importance. Pendant un mois donc, mon frère se donna bien de la peine pour transformer quelques pièces en une chapelle et pour tout aménager convenablement. De cette façon, nous n'avions à nous occuper de rien (1). Tout étant prêt, j'aurais bien voulu que le très saint Sacrement fût placé sans bruit dans notre chapelle, car j'ai toujours la plus grande répugnance à contrister qui que ce soit sans nécessité. Je parlai dans ce sens au père Garci Alvarez, qui s'en entretint avec le père prieur de *Las Cuevas*. S'il se fût agi de leurs propres affaires, ni l'un ni l'autre n'eût pu les traiter avec plus de soin. Il furent d'avis que pour procurer au monastère de la notoriété dans Séville, il fallait absolument donner de la pompe à cette cérémonie; finalement, ils allèrent en parler à l'archevêque. On résolut, d'un commun accord, que le très saint Sacrement serait porté très solennellement d'une paroisse de la ville à notre couvent. L'archevêque ordonna, de plus, que le clergé et plusieurs confréries s'y trouveraient et qu'on ornerait les rues.

Le bon Garci Alvarez se chargea de décorer notre cloître actuel, qui, je l'ai dit déjà, servait alors de passage; il orna superbement la chapelle, au moyen de

(1) C'est pendant ce temps et alors que la clôture n'était pas encore établie, que le frère Jean de la Misère, convers du monastère de *Los Remedios*, fit le portrait de la sainte, conservé aujourd'hui encore au couvent des carmélites de Séville. Ce ne fut qu'à force de larmes que les religieuses parvinrent à triompher des répugnances de leur mère et à obtenir qu'elle laissât reproduire ses traits sur la toile. La mère Marie de Saint-Joseph, prieure du monastère, nous l'apprend elle-même dans un intéressant récit de sa Récréation VIII^e, qu'on trouvera à la fin de ce volume, Docum. 36. Le portrait s'acheva le 2 juin, veille du jour où le saint Sacrement fut placé dans la nouvelle chapelle et la clôture régulièrement établie.

jolis autels et d'ingénieuses inventions. Entre autres choses, il imagina une fontaine d'où jaillissait de l'eau de fleurs d'oranger. Ceci se fit à notre insu et sans que nous en eussions le désir ; mais la chose une fois exécutée, nous en fûmes touchées de dévotion. La belle ordonnance de la fête, la magnifique décoration des rues, l'éclat de la musique, le nombre des musiciens, nous donnèrent une consolation bien grande. Le saint prieur de *Las Cuevas* me dit qu'il n'avait jamais rien vu de pareil à Séville et que, visiblement, c'était l'œuvre de Dieu. Contre sa coutume, il prit part à la procession. Ce fut l'archevêque qui plaça lui-même le très saint Sacrement (1). Voyez, mes filles, que d'honneur rendu à ces pauvres carmélites déchaussées, pour lesquelles, un peu auparavant, il semblait qu'il n'y avait pas même de l'eau dans Séville ! Et pourtant, il n'en manque pas dans le fleuve !

Le concours du peuple fut immense. Une chose se produisit, très surprenante, au dire de tous ceux qui en furent témoins. On avait fait éclater force mortiers, lancé force fusées. Une fois la procession finie et la nuit étant presque arrivée, des gens imaginèrent de continuer les détonations. Le feu prit, je ne sais comment, à un peu de poudre : on regarda comme une merveille que celui qui

1) On était au 3 juin 1576. Nous apprenons par la citation d'une lettre sainte Tèreſe faite par la mère Anne de Jésus dans sa déposition juridique, que l'archevêque de Séville rendit en cette circonstance un hommage public de sa profonde vénération pour la sainte : « Représentez-vous, écrivait celle-ci à la mère Anne de Jésus, ce que j'ai dû éprouver quand je vis un si grand prélat agenouillé devant une pauvre petite femme comme moi, refusant de se lever que je ne lui eusse donné ma bénédiction, et cela, en présence de tous les ordres religieux, de toutes les confréries de Séville. »

la portait ait eu la vie sauve. Une grande flamme monta aussitôt jusqu'à la partie supérieure de notre cloître, dont les arceaux étaient recouverts de taffetas. Personne ne doutait que cette étoffe, qui était jaune et cramoisie, ne fût réduite en cendres. Elle ne se trouva pas même endommagée. Ce qui est plus étonnant, c'est que la pierre des arceaux, que recouvrait ce taffetas, fut noircie par la fumée, et le taffetas lui-même resta aussi intact que si le feu n'en eût pas approché. A cette vue, la stupeur fut générale. Les religieuses bénirent Dieu, car elles n'auraient pas eu le moyen de remplacer cette étoffe. Sans doute, le démon, dépité de cette belle cérémonie et fâché de voir un nouveau monastère consacré à Dieu, avait tâché de se venger d'une manière quelconque. Mais sa Majesté ne le permit pas. Louange éternelle lui soit rendue ! Amen.

CHAPITRE XXVI

SUITE DE LA FONDATION DE SAINT-JOSEPH DE SÉVILLE. QUELQUES DÉTAILS TRÈS REMARQUABLES SUR LA PREMIÈRE NOVICE ADMISE EN CE MONASTÈRE.

SOMMAIRE. — *La sainte s'éloigne de Séville. — Béatrix de la Mère de Dieu, première novice reçue en ce couvent. — Son enfance. — Calomnie dont elle est l'objet. — Traitements cruels que lui infligent ses parents. — Son innocence est reconnue. — Elle refuse de s'engager dans les liens du mariage. — Nouvelles rigueurs de ses parents. — Elle entre en relation avec le père Gratien. — Elle est admise au carmel de Séville.*

Vous pouvez facilement, mes filles, vous faire l'idée de notre joie en ce jour. La mienne fut immense, je vous l'assure. J'étais heureuse surtout de voir que j'allais laisser mes sœurs dans une maison commode et bien située, leur monastère connu, et leur communauté pourvue de novices en état d'acquitter, en grande partie, le prix de la maison. Si faible en effet que pût être la dot des sujets qui viendraient compléter leur nombre, la dette se trouverait couverte. Mais ce qui augmentait ma joie, c'était de penser qu'après avoir eu part aux tribulations, j'allais m'éloigner au moment même où j'aurais pu goûter quelque repos.

Cette fête eut lieu le dimanche avant la Pentecôte de l'année 1376 (1). Dès le lundi suivant, je me mettais en

(1) Le 3 juin.

route, car les fortes chaleurs commençaient, et nous désirions, s'il était possible, ne pas voyager pendant les fêtes, mais les passer à Malagon. J'aurais même voulu m'arrêter là quelque temps, et c'était ce qui me portait à me hâter ainsi (1).

Dieu ne permit pas que j'entendisse une seule fois la messe dans notre chapelle. Mon départ tempéra beaucoup la joie des religieuses. Elles y furent d'autant plus sensibles, que nous avons vécu ensemble une année entière, au milieu de bien vives souffrances. J'ai déjà dit que je passais sous silence les plus pénibles. Si j'excepte la première fondation, celle d'Avila, qui fut sans comparaison plus laborieuse encore, aucune, je crois, ne m'a tant coûté que celle de Séville, parce que la plupart des croix y furent intérieures. Puisse la divine Majesté être toujours fidèlement servie dans ce monastère ! A ce prix, je compte le reste pour rien. Et il en sera ainsi, je l'espère, car déjà Notre-Seigneur a conduit dans cette maison des âmes de grande vertu. Quant aux cinq religieuses qui s'y fixèrent après avoir été amenées par moi, j'ai déjà fait connaître quelque chose de leur mérite : à la vérité, ce n'est qu'une

(1) Sainte Tère se quittait Séville le 4 juin. Elle se dirigeait vers Tolède pour obéir au Définitoire de l'ordre, qui lui avait enjoint de se confiner dans un monastère à son choix. Avant de se décider à envoyer la sainte à Tolède, il y avait eu quelque hésitation chez ses amis et ses supérieurs, comme on peut l'inférer d'une patente, signée du père Gratien, prescrivant à la fondatrice de se rendre, après un séjour à Malagon, au couvent de Saint-Joseph d'Avila, pour y achever le temps de sa charge de prieure, et de là, au couvent de Salamanque, dont elle était conventuelle. Cette pièce, rédigée le 6 mai 1576, n'eut pas son effet, le couvent de Tolède ayant été définitivement choisi pour la résidence de la sainte. On la trouve néanmoins insérée dans le Contrat passé la même année 1576 entre sainte Tère se et doña Louise de la Cerda, pour la reconstruction du couvent de Malagon. (Voir, au tome précédent, le Docum. 10.)

faible partie de ce qu'il y aurait à dire. Je vais parler maintenant de la première novice que l'on reçut en ce couvent, bien sûre en cela, mes filles, de vous être agréable.

Les parents de cette jeune fille avaient beaucoup de religion (1). Son père était originaire de la montagne (2). Toute petite encore — à l'âge de sept ans peut-être, — elle fut demandée à sa mère par une tante qui, n'ayant pas d'enfants, désirait l'avoir auprès d'elle. Une fois dans la demeure de sa tante, elle y fut, on peut bien le penser, comblée d'attentions et de caresses. Des servantes en conçurent de l'ombrage. Évidemment, avant l'arrivée de l'enfant, elles s'attendaient à hériter de leur mattresse ; mais, si cette dernière s'attachait à sa nièce, il devenait clair qu'elle la ferait son héritière. Pour parer le coup, elles imaginèrent une manœuvre vraiment diabolique : ce fut d'accuser la petite fille de vouloir faire mourir sa tante et d'avoir, dans ce but, remis à l'une d'elles je ne sais plus combien de *maravedis* pour acheter du sublimé corrosif. Elles le dirent à leur mattresse, qui, voyant leur triple témoignage entièrement conforme, les crut sur parole. La mère de l'enfant, femme de grande vertu, en fit autant. Elle vint la chercher et la ramena dans son logis, persuadée que cette petite deviendrait un jour une grande criminelle.

(1) C'était Alphonse Gomez y Vero et Jeanne Gomez. Leur fille portait le nom de Chavès, qui était celui de sa grand'mère maternelle. (Voir le Registre des professions du monastère de Séville.) Cette famille, qui jouissait d'une certaine aisance, habitait Triana, faubourg populeux situé au delà du Guadalquivir et qu'un pont de bateaux reliait à la cité.

(2) Probablement des provinces hautes de Grenade, dans la Sierra-Neveda, ou de Jaën dans la Sierra-Morena.

Béatrix de la Mère de Dieu — c'est le nom qui lui a été donné — m'a raconté depuis que chaque jour, pendant plus d'une année, pour lui faire avouer cet horrible crime, sa mère la fouettait et la torturait ; puis, elle l'obligeait à dormir sur la terre nue. L'enfant disait toujours qu'elle était innocente et qu'elle ne savait même pas ce que c'était que du sublimé. La mère, la voyant si ferme dans ses dénégations, la jugeait plus méchante encore. La pauvre femme se désolait d'une telle obstination, estimant que sa fille serait incorrigible.

Il est étonnant que cette petite, pour échapper à tant de tourments, ne fit point l'aveu qu'on exigeait. Mais, parce qu'elle était innocente, Dieu lui donna la force de maintenir toujours la vérité, et comme il est le vengeur des innocents, il frappa deux de ces femmes d'un mal terrible, qui ressemblait à la rage. Elles firent secrètement venir l'enfant par le moyen de sa tante, lui demandèrent pardon, et finalement, se voyant à leur dernière heure, rétractèrent la calomnie. La troisième mourut en couches, et se rétracta comme les autres. Ainsi, toutes les trois expirèrent dans les douleurs, en punition de celles qu'elles avaient fait souffrir à cette innocente victime. Je ne tiens pas ceci de Béatrix seulement. Sa mère, la voyant ensuite religieuse et se désolant de l'avoir maltraitée à ce point, me donna tous ces détails et bien d'autres. Aussi puis-je assurer que Béatrix a subi un cruel martyre. Dieu permit qu'une mère si chrétienne, et qui n'avait point d'autre enfant, se fit le bourreau de sa propre fille, qu'elle aimait pourtant avec tendresse. C'est, du reste, une femme très sincère et d'une religion profonde.

Lorsque la petite eut un peu plus de douze ans, la lecture d'une Vie de sainte Anne lui inspira beaucoup de dévotion pour les saints ermites du Mont-Carmel (1). Elle vit là, entre autres choses, comment la mère de sainte Anne — qui se nommait, je crois, Émérentienne — allait souvent leur rendre visite. Elle en vint à s'attacher si bien à l'ordre de Notre-Dame, que, sans tarder, elle promit d'y entrer comme religieuse et fit vœu de chasteté. Tout le temps dont elle pouvait disposer, elle le donnait à la solitude et à l'oraison. Là, Notre-Seigneur et Notre-Dame lui accordaient de grandes grâces, des faveurs très particulières. Elle brûlait d'embrasser au plus tôt l'état religieux, mais elle craignait ses parents, et ne savait d'ailleurs où trouver l'ordre qu'elle cherchait. Ce qui est assez remarquable, c'est qu'il y avait à Séville un couvent de la règle mitigée, et qu'elle n'en eut connaissance qu'après avoir entendu parler de nos monastères, c'est-à-dire, bien des années plus tard (2).

Dès que Béatrix fut en âge d'être établie — c'est à peine si elle sortait de l'enfance, — ses parents formèrent pour elle un projet de mariage. Ils n'avaient alors que cette fille, car leurs autres enfants étaient morts. La moins chérie était donc la seule qui leur fût restée. J'ajoute qu'à l'époque où elle se trouva sous le coup de la calomnie, elle avait encore un frère, qui prenait son parti et sou-

(1) La vie de sainte Anne, écrite par le chartreux Pierre de Orlando, se lisait autrefois à la suite de la grande *Vie de Jésus-Christ*, par Ludolphe de Saxe, du même ordre.

(2) Séville possédait effectivement, depuis l'année 1513, un couvent de carmélites chaussées, sous le titre de l'Incarnation. (Cfr. Madoz : *Sevilla. Commentos.*)

tenait qu'on ne devait pas ajouter foi à pareille accusation.

Tous les arrangements étaient pris pour le mariage, et les parents de Béatrix ne doutaient nullement qu'elle n'y fût toute disposée ; mais, à la proposition qu'ils lui en firent, elle répondit qu'elle avait fait vœu de ne pas se marier, et que pour rien au monde elle ne manquerait à son vœu, qu'on la tuerait plutôt. Soit que le démon les aveuglât, soit que Dieu le permit pour faire de cette jeune fille une véritable martyre, ses parents attribuèrent ce refus à quelque grande faute. Ayant déjà engagé leur parole, ils ne purent voir sans indignation l'affront infligé au prétendant. Ils la battirent donc et lui firent endurer plusieurs autres supplices, jusqu'à la suspendre et presque à l'étrangler. C'est un bonheur qu'elle n'en soit pas morte. Dieu, qui la réservait à de plus grandes choses, lui conserva la vie. Elle m'a raconté qu'en se remettant devant les yeux les tourments endurés par sainte Agnès, elle avait fini par devenir presque insensible. Grâce à cet exemple que Dieu présentait à sa mémoire, elle se réjouissait d'endurer quelque chose pour son amour et ne cessait de lui offrir ses souffrances. On crut qu'elle n'en reviendrait point, et en effet elle demeura trois mois au lit, incapable de faire un mouvement.

Il semble bien étonnant qu'une jeune fille qui ne quittait jamais sa mère et dont le père, comme je l'ai appris, était extrêmement circonspect, ait pu passer pour si coupable aux yeux de ses parents. Béatrix, d'ailleurs, s'était toujours montrée très vertueuse, pleine de pudeur, et si charitable, que tout ce qu'elle pouvait se procurer passait en aumônes. Mais quand Notre-Seigneur veut accorder à

une âme la grâce de la souffrance, il a bien des moyens de l'en favoriser. A quelques années de là, Dieu découvrit aux parents la vertu de leur fille ; dès lors, ils lui donnèrent tout ce qu'elle voulut pour le distribuer en aumônes, et les persécutions se changèrent en caresses. Mais tous ces bons traitements lui devenaient à charge, par le grand désir qu'elle avait d'être religieuse, et comme elle-même me l'a raconté depuis, la vie lui était ennuyeuse et pénible.

Treize ou quatorze ans avant que le père Gratien vint à Séville, et alors qu'il n'était nullement question des carmes déchaussés, Béatrix se trouvait un jour avec son père, sa mère et deux voisines, quand un religieux de notre ordre, vêtu de bure et les pieds nus, comme le sont aujourd'hui nos religieux, entra dans l'appartement. Il avait, m'a-t-on dit, le visage frais et vénérable, mais en même temps, il était si vieux, que sa longue barbe semblait faite de fils d'argent. Il se plaça près de Béatrix et lui dit quelques mots dans une langue incompréhensible pour elle, aussi bien que pour les personnes présentes. Ensuite, il fit trois fois le signe de la croix sur elle, en lui disant : « Béatrix, Dieu te rende forte ! » Puis, il s'en alla. Tous les assistants étaient immobiles et comme frappés de stupeur. Le père, alors, de demander à sa fille qui était ce vieillard. Elle, de son côté, avait cru que son père le connaissait. Ils se levèrent promptement pour le rappeler, mais il avait disparu. Béatrix se sentait remplie de consolation. Les autres, tout surpris, voyaient là quelque chose de surnaturel, et ils en conçurent pour elle plus d'estime encore.

Quatorze ans s'écoulèrent, je crois, pendant lesquels la jeune fille s'adonna sans relâche au service de Notre-Seigneur, le suppliant toujours d'exaucer ses désirs. Elle souffrait extrêmement de cette pénible attente, lorsque le père maître Jérôme Gratien arriva dans la ville. Un jour, elle s'était rendue, pour entendre un sermon, dans une église de Triana : c'était le quartier qu'habitait son père. Elle ignorait quel était le prédicateur, et il se trouva que c'était le père maître Gratien. Au moment où il s'avança pour recevoir la bénédiction du célébrant, elle aperçut son habit et ses pieds nus. Aussitôt, le vieillard qu'elle avait vu jadis lui revint en mémoire. Le costume était semblable, mais l'âge et le visage bien différents, car, à cette époque, le père Gratien n'avait pas encore trente ans. Elle m'a raconté qu'elle pensa se trouver mal, tant sa joie fut excessive. Elle avait bien entendu dire que des religieux s'étaient établis à Triana, mais elle ignorait qu'ils appartenissent à notre ordre (1). Dès ce jour, elle cherchait à se confesser au père Gratien, mais Dieu voulut qu'il lui en coûtât beaucoup pour y arriver. Douze fois, au moins, elle l'essaya. Le père, la voyant jeune encore et d'un extérieur agréable — elle ne devait pas avoir vingt-sept ans, — refusa constamment de l'entendre.

(1) Les carmes déchaussés avaient fondé au faubourg de Triana le 6 janvier 1574. L'archevêque de Séville, don Christophe de Rojas, leur avait donné un ermitage, où se vénérât depuis l'année 1526 une Vierge invoquée spécialement contre les dangers de la mer. On la nommait *Nuestra Señora de los Remedios*. Le père Gratien fut le premier prieur de ce couvent : le père Mariano, le premier maître des novices. De nombreux sujets entrèrent et, parmi eux, celui qui devait être le célèbre père Doria. On garde chez les carmes de Séville le vénérable registre primitif du couvent de *Los Remedios*, où sont marqués les noms des profès, avec quelques données sur leur vie et leurs vertus. La pauvreté de ce couvent fut

Réservé comme il l'est, il évitait avec soin toute relation de ce genre.

Béatrix, qui, elle aussi, avait beaucoup de retenue, pleurerait un jour dans l'église. Une femme lui demanda ce qu'elle avait. Elle répondit qu'il y avait longtemps déjà qu'elle cherchait à parler au religieux qui était là, occupé à confesser, mais qu'elle ne pouvait y parvenir. Cette femme la conduisit au père Gratien, le priant de vouloir bien entendre cette jeune fille. C'est ainsi que Béatrix réussit à faire au père Gratien une confession générale. La joie de celui-ci fut grande à la vue d'une âme si riche des dons de Dieu. Il lui en procura une bien vive à elle-même, en lui disant qu'il n'était pas impossible que les carmélites déchaussées vinsent à Séville, et que, dans ce cas, il la ferait admettre sans délai. Effectivement, il me la désigna tout d'abord comme la première à recevoir, disant qu'il était satisfait de ses dispositions. Il lui annonça lui-même son admission, tandis que nous étions en chemin.

Béatrix prit toutes sortes de précautions pour laisser ignorer à ses parents son dessein d'entrer parmi nous, car autrement, jamais elle n'eût pu le réaliser. Voici comment elle s'y prit. Elle allait toujours se confesser chez

d'abord extrême, mais sa ferveur ne l'était pas moins, et bientôt le noviciat de *Los Remedios* rivalisa avec celui de Pastrana. En 1587, les carmes déchaussés fondèrent dans Séville même, *Calle de la Madalena*, un second couvent spécialement destiné aux études et qui porta le titre *del Angel*. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. xxiii-xxvi, et t. II, lib. VII, cap. lvii.) Les carmes déchaussés ont pu recouvrer en 1905 l'ancienne église de ce dernier couvent, et se réinstaller dans une petite partie des bâtiments claustraux. La province d'Andalousie a été récemment réorganisé,

les carmes déchaussés, à qui elle donnait d'abondantes aumônes, et ses parents faisaient de même pour l'amour d'elle. Sa mère néanmoins n'allait pas avec elle, parce que la distance était considérable. Le jour même de la très sainte Trinité (1), s'étant entendue avec une personne, grande servante de Dieu, pour qu'elle vint la prendre, elle congédia les femmes de service qui l'accompagnaient d'ordinaire, leur disant que cette personne, très connue d'ailleurs dans Séville pour sa vertu et ses bonnes œuvres, allait la rejoindre. Béatrix profita de leur absence pour prendre avec elle son futur habit et son manteau de bure. Comment put-elle avancer ainsi chargée, c'est ce que je ne demande. Sans doute, la joie qui remplissait son cœur lui rendait tout facile. Son unique frayeur était de se voir arrêtée, et qu'on ne comprit la raison de ce fardeau inusité, car elle sortait d'ordinaire dans des conditions bien différentes. Que ne fait pas l'amour de Dieu ! Cette jeune fille avait foulé aux pieds l'honneur du monde. Une seule chose l'occupait : la crainte, qu'on ne mit obstacle à l'accomplissement de ses désirs. A l'instant, nous lui ouvrimus la porte. J'envoyai ensuite prévenir sa mère. Elle arriva comme hors d'elle-même, avouant toutefois que Dieu faisait une grande grâce à sa fille. Malgré sa douleur, elle se soumit, et n'en vint point à ces extrémités auxquelles se laissent aller d'autres mères, qui ne veulent plus parler à leurs filles. Elle prit même l'habitude de nous faire de larges aumônes.

L'épouse de Jésus-Christ put donc enfin jouir du bon-

(1) Trois jours par conséquent après l'arrivée des carmélites, le jour même où la première messe fut célébrée pour elles.

heur qu'elle avait tant souhaité. Elle était si humble, si portée à prendre pour elle tout ce qu'il y avait à faire dans la maison, que nous avions bien de la peine à lui ôter le balai des mains. Accoutumée à une vie douce, elle trouvait ses délices dans les travaux pénibles. La joie qui remplissait son âme fut si grande, qu'elle ne tarda pas à prendre de l'embonpoint. Ses parents en eurent tant de joie, qu'ils se félicitaient de la voir parmi nous.

Un tel bonheur devait être mêlé de quelques souffrances. Béatrix, deux ou trois mois avant sa profession, se vit en butte à de violentes tentations. Ce n'est pas qu'elle abandonnât le dessein de la faire, mais l'engagement lui paraissait terrible. Toutes les années de douleurs que lui avait coûté le trésor dont elle se trouvait en possession, s'effacèrent de son esprit, et elle se vit torturée par le démon au point de ne savoir plus que devenir. Cependant, faisant sur elle-même un incroyable effort, elle triompha si complètement de son ennemi, qu'au milieu même de ses angoisses, elle prit tous les arrangements relatifs à sa profession. Notre-Seigneur, qui sans doute n'attendait que cette preuve de sa générosité, la visita trois jours avant l'émission de ses vœux, la consola d'une manière très particulière et mit le démon en fuite. La joie qui l'inonda fut si vive que, pendant ces trois jours, elle était comme hors d'elle-même de bonheur, et à fort juste titre, car elle avait reçu là une bien grande faveur (1).

(1) Sainte Térèse avait revêtu Béatrix de l'habit du Carmel, mais elle ne put recevoir elle-même ses vœux. Quand la novice fit profession, le 29 septembre 1576, la sainte était à Tolède. Dans une lettre du 18 juin, adressée à la mère Marie de Saint-Joseph, elle exprime le désir que Béatrix prononce ses vœux : c'est, dit-elle, le meilleur moyen de mettre fin à ses tentations.

Le père de Béatrix étant mort peu après l'entrée de sa fille dans le monastère, sa mère y prit elle-même l'habit, et donna tout son bien à la communauté. C'est avec un contentement merveilleux, et à l'édification de toutes les religieuses, que la mère et la fille s'appliquent maintenant à servir Celui qui s'est montré si libéral à leur égard (1).

Moins d'une année après, une autre jeune fille vint se donner à nous, bien contre le gré de ses parents (2).

Le 9 septembre, elle presse encore pour que la profession ait lieu sans plus de retard. La sœur Béatrix de la Mère de Dieu, dont la sainte vient de nous retracer les épreuves et la générosité, devait momentanément fournir bien des occasions de souffrance à ses compagnes. En 1377, les carmes mitigés s'étant ingérés dans le gouvernement du monastère de Séville, Béatrix, troublée par le nouvel état de choses, déposa contre la mère Marie de Saint-Joseph et contre le père Gratien. La prieure fut démise de son office et l'accusatrice chargée à sa place de la direction de la communauté. En juin 1379, la mère Marie de Saint-Joseph était réintégrée dans la charge de prieure, en vertu d'une patente du père Ange de Salazar, dont on trouvera le texte, Docum. 36. Pendant quelque temps, Béatrix refusa d'ouvrir les yeux, et sainte Térèse en témoigna une juste indignation. Dès qu'elle reconnut sa faute et en demanda pardon, la sainte usa envers elle d'indulgence et de bonté. (Voir Correspondance de sainte Térèse et Docum. 33.) Dans la suite, la sœur Béatrix travailla généreusement à réparer ses torts. Durant sa longue carrière, son entière fidélité aux observations religieuses édifia et consola ses sœurs. Elle mourut saintement en 1624, âgée de quatre-vingt-six ans. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. IV, lib. XVI, cap. LI.)

(1) La mère de Béatrix fit profession le 10 novembre 1377, en qualité de converse, et porta le nom de Jeanne de la Croix. La sainte écrivait cette partie du *Livre des Fondations* vers la fin de 1376; elle faisait donc mention de l'entrée de la pieuse veuve au carmel de Séville au moment même où elle venait d'avoir lieu. Une cousine de la sœur Béatrix entra peu de temps après elle dans le monastère et porta le nom d'Eléonore de Saint-Ange. Le registre des professions porte qu'à elles trois, Béatrix de la Mère de Dieu, Jeanne de la Croix et Eléonore de Saint-Ange apportèrent en dot à la communauté des maisons sises à Triana, qui rendaient cent ducats par an.

(2) La sainte parle évidemment de la sœur Bernarde de Saint-Joseph, à qui elle donna l'habit le 19 mars 1376. On trouvera plus loin des détails biographiques sur les religieuses du couvent de Séville.

Ainsi le Seigneur va peuplant peu à peu cette maison d'âmes si désireuses de le servir, que rien ne peut les rebuter, ni les austérités de la règle, ni la rigueur de la clôture. Qu'il en soit à jamais béni ! à jamais glorifié ! Amen.

CHAPITRE XXVII

FONDATION DU MONASTÈRE DE CARAVACA, SOUS LE TITRE DU GLORIEUX SAINT JOSEPH. LE TRÈS SAINT SACREMENT EST PLACÉ LE 1^{er} JANVIER 1576.

SOMMAIRE. — Plusieurs personnes de Caravaca invitent la sainte à venir fonder en cette ville. — Délais qu'elle est forcée d'apporter à la réalisation de ce désir. — Elle envoie la mère Anne de Saint-Albert établir le monastère. — Comment la main de Dieu s'est montrée dans la fondation des couvents de la réforme. — Exhortation à la ferveur. — Souffrances endurées par la sainte dans le cours de ses voyages. — Sa joie dans les persécutions.

J'étais à Saint-Joseph d'Avila, prête à partir pour la fondation de Veas, rapportée plus haut, et il ne restait plus qu'à préparer les chars qui devaient nous emmener, quand je vis arriver un exprès que m'envoyait une dame de Caravaca, nommée doña Catherine (1). Trois jeunes filles, après avoir entendu un sermon d'un père de la Compagnie de Jésus, s'étaient retirées dans la maison de cette dame, bien résolues de n'en point sortir qu'il n'y eût un monastère dans leur ville. Évidemment, c'était chose convenue avec elle, car, dans la suite, elle les aida dans la fondation. Ces jeunes filles appartenaient aux familles les plus distinguées de Caravaca ; l'une d'elles avait pour

(1) La sainte a laissé le nom de famille en blanc. Cette dame était doña Catherine de Otalora, veuve du licencié Alphonse Muñoz, lequel avait été successivement membre du Conseil des Indes et de celui de Castille. (Cfr. Ribera, lib. III, cap. VII.)

père Rodrigue de Moya, très grand serviteur de Dieu et homme d'une rare prudence (1). A elles trois, elles avaient assez de fortune pour réaliser un tel dessein. De plus, elles n'ignoraient pas tout ce que Notre-Seigneur a fait pour l'établissement de nos monastères, et c'étaient les pères de la Compagnie de Jésus, protecteurs et auxiliaires constants de cette œuvre, qui les avaient mises au courant de tout (2).

Les ferventes aspirations de ces âmes qui appelaient de si loin l'ordre de Notre-Dame, me touchèrent de dévotion et me donnèrent le désir de seconder leur pieux projet. Informée que Caravaca n'était pas loin de Veas, j'augmentai le nombre des religieuses destinées à m'accompagner. Mon intention était de me rendre à Caravaca aussitôt après la fondation de Veas, car, à en juger par

(1) Don Rodrigue de Moya était veuf de doña Louise de Avila. Sa fille portait le nom de doña Françoise de Cuellar. Les deux compagnes de celle-ci lui étaient unies par les liens de la parenté. Elles s'appelaient doña Françoise de Saojossa et doña Françoise de Tauste. (Voir plus loin : *Monastère de Caravaca.*)

(2) D'après Ribera, les jeunes filles, quand elles se mirent en clôture, étaient encore incertaines sur l'ordre qu'elles choisiraient. Ce fut un père de la Compagnie de Jésus, le père Leiva, qui, arrivant à Caravaca, leur parla de la mère Tèrese et de ses fondations. (Lib. III, cap. vii.) L'établissement du collège de la Compagnie de Jésus à Caravaca était dû à l'initiative d'un habitant appelé Michel del Reino, qui, non content d'avoir introduit la Compagnie dans sa ville natale, institua le collège héritier de tous ses biens. L'établissement, accepté par saint François de Borgia en 1568, s'était ouvert le 23 février 1570. (Cfr. P. Antonio Astrain, t. II, lib. II, cap. II.) A l'époque où l'on projetait d'introduire les carmélites à Caravaca, c'était le père Diego de Salazar qui remplissait au collège les fonctions de recteur. Il était conseiller, et probablement directeur, de l'une des fondatrices, Françoise de Cuellar, fille de Rodrigue de Moya, puisque le contrat inséré dans la Patente royale dont il sera parlé plus loin, mentionne expressément que la future fondatrice a traité avec ce père des questions d'intérêt temporel, relatives à son entrée en religion.

les lettres que j'avais reçues, les choses paraissaient devoir s'arranger.

Comme le Seigneur en avait décidé autrement, mes mesures restèrent sans effet. Ainsi que je l'ai raconté à la fondation de Séville, l'autorisation du Conseil des Ordres arriva conçue de telle sorte que, malgré mon intention bien arrêtée de partir pour Caravaca, je dus y renoncer. Au reste, m'étant informée à Veas de la situation de cette localité, j'appris qu'elle était fort à l'écart, et les chemins conduisant de l'une à l'autre si mauvais, qu'on aurait bien de la peine à s'y rendre pour faire la visite des religieuses, en sorte que les supérieurs goûteraient médiocrement la fondation. Tout cela me laissait peu d'envie de l'entreprendre (1).

(1) Caravaca, l'une des villes les plus importantes de la Murcie, est célèbre dans toute la chrétienté par la croix miraculeuse qu'on y vénère. D'après la croyance populaire, cette croix, faite du bois sacré sur lequel mourut le Sauveur du monde, aurait été apportée du ciel par les anges, sous la domination des Maures. Un captif, prêtre catholique, s'appretait à célébrer le saint sacrifice en présence d'un prince infidèle. Ne voyant point de croix sur l'autel, il se retourna pour demander au prince d'en faire placer une. Au même instant, celui-ci, frappé d'une crainte religieuse, s'écria en montrant dans les airs une croix que deux anges apportaient tout éclatante de lumière : - N'est-ce pas là l'objet que vous cherchez ? - Le sacrifice achevé, il demandait le baptême et rendait la liberté aux chrétiens qu'il retenait captifs. (Cfr. Bolland. : *Acta Sanct.*, t. VII, Maji, *in vita S. Ferdin.*) Caravaca compte actuellement 13.000 habitants. On n'y arrivait au temps de sainte Térèse que par des routes non battues, appelées *caminos de perdices* (chemins de perdrix), où les piétons et les mules pouvaient seuls trouver passage. Aujourd'hui, la voie ferrée venant de Madrid amène les voyageurs à la station de Calasparra. Là, les voitures du pays, conduites par des mules aux clochettes traditionnelles, leur font franchir en trois heures, par une belle route, la distance de cinq lieues qui sépare cette station de Caravaca. Trois *sierras* dominent la ville, qui s'élève au milieu d'une plaine ou *vega*, coupée de champs de blé et de chanvre. Caravaca est entourée de plantations d'oliviers et de grenadiers. Des figuiers épineux, assez semblables au cactus et à l'aloës, appelés dans

Cependant, comme j'avais donné de bonnes espérances, je priai le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan d'aller voir sur place ce qu'il en était, et, s'ils le jugeaient à propos, de dégager ma parole. Ils trouvèrent un grand refroidissement à l'égard de notre projet, non pas chez les futures religieuses, mais chez doña Catherine, qui jusqu'alors avait été la cheville ouvrière de l'entreprise, puisqu'elle logeait chez elle les postulantes, dans une sorte d'appartement de recluses. Celles-ci étaient très fermes dans leur résolution, surtout les deux qui devinrent effectivement religieuses, et elles surent si bien gagner le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan, qu'ils passèrent le contrat avant de repartir, et les laissèrent remplies de joie (1). Eux, de leur côté, revinrent si enchantés d'elles et des agréments du pays, qu'ils ne se lassaient pas d'en discourir, mais ils avouaient en même temps que les chemins étaient détestables. Voyant que tout était conclu et que, d'autre part, l'autorisation se faisait attendre, je renvoyai à Caravaca le bon Antoine Gaytan, qui, pour l'amour de moi, acceptait de bonne grâce toutes les corvées. Comme Julien d'Avila, il avait cette fondation fort à cœur, et je puis dire avec vérité que c'est à tous deux qu'on la doit. S'ils ne s'étaient

le pays *higuera de parra*, forment des haies et des clôtures d'un aspect pittoresque.

(1) Le contrat fut signé le 10 mars 1575, ainsi qu'on peut le voir par la pièce elle-même, insérée dans la Patente royale. Françoise de Sañjossa s'y engage pour mille ducats, et quelque chose de plus, qu'elle tient de la succession de ses parents; Françoise de Cuellar, pour mille ducats; Françoise de Tauste, pour deux mille cinq cents. Catherine de Otalora en promet deux mille. Julien d'Avila nous a laissé le récit du voyage qu'il fit à Caravaca en compagnie d'Antoine Gaytan. Nous le donnerons sous le titre de Docum. 37.

rendus sur les lieux et s'ils n'avaient pris tous les arrangements, j'étais, pour ma part, prête à y renoncer.

Mon but, en renvoyant Antoine Gaytan à Caravaca, était de faire placer un tour et des grilles à la maison destinée à servir pour la prise de possession et à loger ensuite les religieuses, en attendant qu'on leur trouvât une habitation convenable. Il resta, à cet effet, assez longtemps à Caravaca. Ce fut Rodrigue de Moya, père, comme je l'aidit, de l'une des jeunes filles, qui, de très grand cœur, nous céda une partie de sa demeure.

L'autorisation était accordée et j'allais me mettre en route pour Caravaca, quand j'appris qu'une clause plaçait le monastère sous la dépendance des commandeurs et les religieuses sous leur obéissance. Je ne pouvais accepter pareille chose, puisqu'il s'agissait d'un couvent de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il fallut demander une nouvelle autorisation. Sans doute on l'eût refusée, comme il était arrivé pour Veas. Mais j'écrivis au roi don Philippe, qui eut aussitôt l'extrême bienveillance d'ordonner qu'on l'expédiât (1). Disposé comme il l'est à protéger les religieux qu'il sait fidèles à leur profession, connaissant, de plus, le genre de vie de ces monastères et sachant qu'on y observe la règle primitive, il nous favorisa en tout. Je

(1) La seconde Patente, accordée par Philippe II conformément aux désirs de sainte Térèse, est datée du 9 juin 1575. Elle se voit encore en tête du Registre conventuel du monastère de Caravaca. Les religieuses de cette communauté ont bien voulu, au prix d'un long travail, en exécuter pour nous une transcription parfaitement fidèle. Nous reproduisons en grande partie, Docum. 38, cette curieuse pièce, émanée de la chancellerie de Philippe II et portant la signature du monarque. Elle contient d'intéressants détails, tant sur les fondatrices que sur les formalités officielles auxquelles les religieuses avaient à se soumettre à l'égard de l'ordre de Saint-Jacques.

vous le demande donc avec instance, mes filles, qu'on continue toujours à prier très spécialement pour Sa Majesté, ainsi que nous le faisons à présent.

Comme il fallait demander une nouvelle autorisation, je pris le chemin de Séville, par ordre du père maitre Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, qui, je l'ai dit déjà, était alors provincial et l'est encore aujourd'hui (1). Les pauvres demoiselles demeurèrent renfermées jusqu'au 1^{er} janvier de l'année suivante, et le message envoyé par elles à Avila remontait déjà au mois de février. L'autorisation arriva très promptement. Mais, me trouvant si loin et aux prises avec toutes sortes de difficultés, je ne pouvais m'occuper d'elles. Elles me faisaient cependant une profonde pitié, car dans leurs lettres, qui étaient fréquentes, elles me disaient tout leur chagrin. On ne pouvait les laisser davantage en pareille situation.

Me rendre moi-même sur les lieux, il n'y fallait pas songer, soit à cause de la distance, soit parce que la fondation dont je m'occupais n'était pas achevée. Le père maitre Jérôme Gratien qui, on le sait, était visiteur apostolique, régla que les religieuses destinées à la fondation de Caravaca iraient la faire sans moi. Elles se trouvaient alors à Saint-Joseph de Malagon. J'eus soin de désigner une prieure que je croyais capable de remplir à merveille cette mission, et par le fait, elle est bien meilleure que moi (2). Les religieuses partirent, munies de tout ce

(1) Nous avons dit p. 20, note 1, que le nonce Ormaneto, dans son bref du 3 août 1575, avait donné au père Gratien le titre de *provincial des Déchaussés*.

(2) Sainte Térèse avait d'abord désigné comme prieure de Caravaca la mère Marie de Saint-Joseph (de Salazar), et déjà les fondatrices lui avaient

qui était nécessaire, et accompagnées de deux de nos pères carmes déchaussés (1), car, depuis quelque temps déjà, le père Julien d'Avila et Antoine Gaytan étaient retournés chez eux. La distance étant considérable et le temps très mauvais — on se trouvait à la fin de décembre, — je ne voulus pas les faire revenir. Les religieuses, à leur arrivée (2), furent reçues avec une grande joie par les habitants, mais surtout par les jeunes filles qui vivaient retirées dans leur clôture. On plaça le très saint Sacrement le

écrit pour lui rendre obéissance, comme aussi pour lui témoigner leur filiale affection : c'est la mère Marie de Saint-Joseph elle-même qui nous l'apprend dans son *Libro de las Recreaciones* (Recreac. IX). Mais la sainte crut devoir changer de résolution. Elle nomma Marie de Saint-Joseph prieure de la future fondation de Séville, et arrêta son choix sur Anne de Saint-Albert comme fondatrice de Caravaca. Cependant, cette dernière fondation se trouvant ajournée, elle conduisit Anne de Saint-Albert à Séville, et ce fut de là que, vers la fin de l'année, elle la dirigea sur Caravaca, munie d'une instruction détaillée sur diverses obligations de la clôture et plusieurs formalités à remplir. Cette instruction se trouve aux *Actes et Mémoires*, n° 6. Anne de Saint-Albert se rendit de Séville à Malagon, d'où elle partit avec quatre religieuses : Barbe du Saint-Esprit, Anne de l'Incarnation, Jeanne de Saint-Jérôme et Catherine de l'Assomption, converse. Le monastère de Caravaca garde encore les deux Patentes, datées de Séville, que le père Gratien donna à la mère Anne de Saint-Albert et à la mère Barbe du Saint-Esprit (22 novembre 1578), pour remplir les fonctions de prieure et de sous-prieure. On les trouvera aux Docum. 39 et 40. La mère Anne de Saint-Albert gouverna le monastère jusqu'en 1581, en vertu de la nomination du père Gratien. A cette époque, des élections canoniques, présidées par saint Jean de la Croix, la maintinrent à la tête de la communauté. L'acte de ces élections se conserve au monastère de Caravaca. Nous en donnerons la traduction sous le titre de Document 41, d'après une transcription qui nous a été envoyée du monastère. Nous avons donné au tome précédent, p. 369, quelques détails biographiques sur Anne de Saint-Albert.

(1) Le père Ambroise de Saint-Pierre, sous-prieur et vicaire du couvent d'Almodovar, et un compagnon dont on ne sait pas le nom. On trouvera à la fin du volume, Docum. 42, la Patente par laquelle le père Gratien chargea le père Ambroise de diriger la fondation de Caravaca.

(2) Le jour de l'Expectation de la sainte Vierge, 18 décembre 1578.

jour du saint Nom de Jésus de l'année 1576 (1), et le monastère se trouva fondé (2).

Deux des postulantes prirent l'habit sans délai. La troisième était fortement atteinte de mélancolie et, apparemment, elle ne se trouvait pas bien de la clôture. Qu'eût-elle fait sous une règle aussi sévère et aussi pénitente que la nôtre ? Elle se décida donc à rentrer chez elle, pour y vivre avec une de ses sœurs. Admirez ici, mes filles, les jugements de Dieu, et voyez combien nous sommes obligées de le servir, nous qui avons eu la grâce de persévérer jusqu'à la profession et de nous fixer pour toujours dans sa demeure, en qualité de filles de la Vierge. Notre-Seigneur s'est servi des désirs et de la dot de cette jeune personne pour établir le monastère, et au moment où elle

(1) C'est-à-dire le 1^{er} janvier, la fête de la Circoncision et celle du saint Nom de Jésus n'ayant formé longtemps qu'une seule et même fête.

(2) Quelques mois plus tard, la communauté se transféra hors de la ville. C'est là qu'habitent encore les carmélites, mais par suite de l'extension de Caravaca, le monastère a maintenant sa façade sur la *Calle mayor*. Des cellules du premier étage, les religieuses jouissent d'une vue splendide. Au delà des deux jardins du monastère et des beaux champs qui occupent la *vega*, elles voient serpenter comme un ruban d'argent la rivière Argos, affluent de la Segura. A l'horizon, dans la direction du sud-est, s'étendent les trois chaînes des *sierras*; à l'ouest, entre deux gorges, s'ouvre une nouvelle plaine, et dans une seconde perspective, on aperçoit la petite ville de Cehagin, distante d'une lieue. Un ciel d'une limpidité et d'un azur incomparables vient compléter ce délicieux panorama, qui faisait dire à sainte Térèse : « Pour avoir des eaux et une vue semblables, je donnerais ailleurs un prix bien plus élevé. » (*Lettre à Rodrigue de Moya, 19 février 1576.*) Le couvent, tout en pierre, est solide et régulier. Le *patio* contient de grandes urnes, remplies de terre, où se conservent les racines d'immenses jasmis, vraie merveille en leur genre, qui grimpent le long des murs, jusqu'à la hauteur du troisième étage, et embaument les cloîtres de leur parfum. Le premier jardin, où les religieuses cultivent quelques fleurs, est remarquable par deux cyprès gigantesques, qui datent de la fondation et dominent de beaucoup la toiture du couvent. Ils s'aperçoivent de fort loin et servent à distinguer le monastère. Le second jardin, réuni dans la suite à l'enclos par un mur de clôture, sert de potager et de verger.

allait jouir de ce qu'elle avait tant souhaité, elle perdit courage et se laissa dominer par son humeur mélancolique. A vrai dire, mes filles, trop souvent nous rejurons sur cette humeur la faute de notre imperfection et de notre inconstance (1).

Plaise à sa Majesté de nous départir abondamment sa grâce ! Avec cela, rien ne nous empêchera d'avancer toujours dans son service. Qu'elle nous accorde aussi à toutes secours et protection, afin qu'une réforme si heureusement commencée et pour laquelle il a bien voulu se servir de femmes aussi misérables que nous, ne vienne pas à périr par notre lâcheté. Je vous le demande en son nom, mes sœurs et mes filles, ne cessez de solliciter de lui cette faveur. Ensuite, que chacune de celles qui nous succéderont se dise que c'est par elle que commence à reflourir cette première règle de l'ordre de la Vierge Notre Dame, et qu'on n'y souffre jamais le moindre relâchement. Songez que les très petites choses ouvrent la porte aux très grandes, et qu'insensiblement le monde pourrait entrer chez vous. Rappelez-vous au prix de quelle pauvreté, de quelles souffrances, s'est formé le bien dont vous jouissez aujourd'hui avec tant de repos. Du reste, si vous y prenez garde, vous verrez qu'en somme la plupart de ces monastères n'ont pas été fondés par les hommes, mais par la puissante main de Dieu. Sa Majesté, lorsqu'on la laisse faire, se platt extrêmement à donner à

(1) Sainte Térèse traçait ces lignes en novembre 1576. On voit par une lettre qu'elle adressait à la prieure de Caravaca le 2 juillet de l'année suivante, que doña Françoise de Saojossa, regrettant sa mobilité, avait sollicité et obtenu la faveur d'être reçue une seconde fois dans le monastère, où elle persévéra heureusement.

ses œuvres des accroissements toujours nouveaux. Et comment, je vous le demande, une petite femme comme moi, soumise à des supérieurs, ne possédant pas un *maravedi*, dépourvue de toute protection, aurait-elle pu accomplir des choses si difficiles? Mon frère même, qui contribua dans la suite à la fondation de Séville et qui avait assez de fortune, de courage et de cœur pour m'aider un peu, se trouvait alors dans les Indes.

Voyez, mes filles, voyez l'action de Dieu. Suis-je, par hasard, de race illustre, et serait-ce à ce titre que l'on m'aurait fait honneur? Évidemment, non. De quelque manière donc que vous l'envisagiez, vous reconnaîtrez que l'œuvre est de lui. Après cela, n'est-il pas raisonnable que nous la maintenions intacte, dût-il nous en coûter vie, honneur, repos? Et cela d'autant plus que nous trouvons ici tous les biens réunis. Vivre de manière à ne craindre ni la mort ni les événements de ce monde, goûter cette allégresse continuelle qui est votre partage à chacune, posséder cette prospérité, la plus grande de toutes, qui consiste à ne point redouter l'indigence, à la désirer au contraire : voilà qui s'appelle vivre. Car, enfin, y a-t-il rien de comparable à cette paix intérieure et extérieure dont nous jouissons toujours? Et il ne tient qu'à vous d'y vivre et d'y mourir, comme par le fait vous y voyez expirer celles qui meurent parmi nous. Si vous demandez sans cesse à Dieu de vous continuer cette grâce, et si vous vous défiez entièrement de vous-mêmes, il ne vous dénierait point sa miséricorde.

Pourvu que vous mettiez en lui toute votre confiance et que vous ayez l'âme courageuse — car c'est là ce qu'il

aime, — ne craignez pas que rien vous manque. Quand les sujets qui se présentent vous paraîtront avoir la ferveur et les aptitudes voulues, quand de plus ils viendront à vous, non pour trouver une position, mais pour servir Dieu d'une manière plus parfaite, ne les refusez jamais pour ce motif qu'ils seraient dénués des biens de la fortune. Il suffit qu'ils aient ceux de la vertu. Dans ce cas, Dieu compensera au double les avantages que vous aurait procurés leur dot. J'ai de ceci une longue expérience. Sa Majesté le sait très bien, jamais, autant que je m'en puis souvenir, je n'ai refusé pour manque de dot un sujet dont j'étais d'ailleurs satisfaite. Les religieuses que j'ai reçues pour le seul amour de Dieu — et elles sont nombreuses, vous le savez — sont là pour en rendre témoignage. Bien plus, je puis vous en donner l'assurance, quand j'admettais des personnes apportant beaucoup au monastère, ma joie était bien moindre que lorsque j'en recevais d'autres uniquement pour l'amour de Dieu. Les premières m'inspiraient plutôt de la crainte ; celles qui étaient pauvres me dilataient l'âme, et me causaient un tel bonheur que j'en versais de douces larmes. Ceci est la pure vérité. Si, en tenant cette ligne de conduite à l'époque où nos maisons étaient encore à acheter, à organiser, Dieu nous a cependant tirées d'embarras, pourquoi agissons-nous différemment, aujourd'hui que nous avons des demeures assurées ? Croyez-moi, mes filles, c'est par où vous penserez gagner que vous perdrez.

Quand des novices ont du bien et ne sont pas liées par d'autres obligations, il est juste qu'au lieu de le porter à des gens qui peut-être n'en ont pas besoin, elles vous le

donnent en aumône. Faire autrement me semblerait, je vous l'avoue, un manque d'affection. Cependant, ayez toujours grand soin qu'elles disposent de leur fortune selon ce que des hommes de savoir déclareront être du plus grand service de Dieu. Prétendre dans des vues différentes au bien de l'une d'entre elles, serait fort mal. Qu'elle rende à Dieu avec plus de perfection ce qu'elle lui doit, voilà qui nous est bien plus avantageux que tout ce qu'elle peut nous apporter. Notre seule ambition — et Dieu nous préserve d'en avoir d'autre ! — c'est le service entier et parfait de sa divine Majesté. Si misérable et si mauvaise que je sois, il est une chose que je dirai ici à son honneur et à sa gloire, en même temps que pour vous donner la joie d'apprendre de quelle manière se sont établis ces monastères, qui sont siens. Si, dans les négociations ou dans ce qui se rattachait aux fondations, il eût fallu, pour aboutir, dévier tant soit peu de cette pureté de vue, jamais je n'aurais été de l'avant. En réalité, je n'ai jamais rien fait — je dis, en ce qui concerne les fondations — qui me parût s'écarter le moins du monde de la volonté de Dieu, telle qu'elle m'était manifestée par mes confesseurs, et vous le savez, depuis que je m'occupe de cette œuvre, je n'en ai pas eu qui ne fussent grands théologiens et excellents serviteurs de Dieu. Je ne me souviens même pas qu'il me soit venu à la pensée de garder une autre règle de conduite.

Je puis me tromper. Peut-être ai-je commis bien des fautes dont je ne me rends pas compte, et sans doute mes imperfections sont sans nombre. Notre-Seigneur le sait, lui qui est le vrai juge, mais je dis ce qui me paraît la

vérité. Je le vois très bien d'ailleurs, les dispositions dont je parle ne venaient pas de moi. C'est Dieu qui, voulant cette œuvre et la regardant comme sienne, me couvrait de sa protection et m'accordait cette faveur. Si je la mentionne ici, mes filles, c'est pour que vous connaissiez mieux vos obligations et que vous sachiez que ces fondations se sont réalisées sans préjudice de qui que ce soit. Béni soit Celui qui a tout fait, et qui a lui-même inspiré la charité de nos bienfaiteurs ! Daigne sa Majesté nous protéger toujours et nous accorder la grâce de ne point répondre par l'ingratitude à de si nombreuses faveurs ! Amen.

Vous avez pu voir par mon récit, mes filles, que nous avons eu plus d'une tribulation à endurer. Encore n'ai-je rapporté que les moindres, car en faire le détail eût été fastidieux. Dans les voyages, c'étaient les pluies, les neiges, les erreurs de direction, et surtout mon peu de santé. Ce dernier inconvénient était fréquent. Une fois entre autres, pendant notre première journée de voyage de Malagon à Veas — je ne sais si j'en ai parlé déjà, — j'avais la fièvre et toutes sortes de maux réunis. Voyant ce qui nous restait encore de chemin et l'état où j'étais réduite, je me souvins de notre père Élie fuyant devant Jézabel (1), et je dis à Dieu : « Seigneur, comment aurai-je la force de tant souffrir ? Veuillez y prendre garde. » Ce qui est certain, c'est que sa Majesté, voyant ma faiblesse, m'enleva tout d'un coup et la fièvre et le

(1) Cfr. III Reg., xix.

mal. Depuis, en y réfléchissant, la pensée m'est venue que cette grâce m'avait été accordée en considération d'un prêtre, bon serviteur de Dieu, qui survint alors. Et vraiment, ce pourrait bien être cela. Toujours est-il que mes maux intérieurs et extérieurs me quittèrent en un moment.

Quand j'avais de la santé, j'endurais allègrement les fatigues corporelles. Mais une peine très sensible pour moi, c'était d'avoir à supporter tant d'humeurs différentes en chaque localité. C'était aussi de quitter mes filles et mes sœurs, lorsque j'avais à passer d'un lieu à un autre. Je les aime si tendrement, que ce n'était pas la moindre de mes croix, je puis vous l'affirmer, surtout quand je me disais que je ne les reverrais plus et que j'étais témoin de leur douleur, de leurs larmes. Elles sont très détachées de tout le reste, mais Dieu ne leur a pas donné de l'être de moi, peut-être pour me faire trouver là matière à plus grand tourment, car je ne suis pas non plus détachée d'elles. J'avais beau me faire toute la violence possible pour ne pas le leur laisser voir, les réprimander même, peine perdue ! tant est grand l'amour qu'elles me portent, amour dont, au reste, elles ont maintes fois prouvé la sincérité.

Vous savez aussi que les fondations se sont faites d'abord avec la permission de notre très révérend père général, ensuite par son ordre formel (1). Ce n'est pas

(1) Les premières patentes du général ont été données à la fin du volume précédent, Docum. 3 et 4. Le texte de la troisième patente, que sainte Térèse mentionne ici, nous est inconnu. Dans sa lettre au père Rossi, du 18 juin 1575, elle en parle ainsi : « Votre Paternité m'envoya depuis l'établissement des visiteurs une patente en latin, m'autorisant à fonder et

tout, à chaque nouvelle fondation, il m'écrivait en ressentir une joie extrême. Certes, la satisfaction de notre père général était mon plus grand soulagement au milieu de mes peines. En contentant mon supérieur, il me semblait contenter Notre-Seigneur lui-même. Et puis, je dois dire que je lui porte une grande affection. Dieu trouva-t-il à propos de me donner quelque relâche, ou bien le démon fut-il dépité de voir établir tant de maisons où Notre-Seigneur est bien servi? Toujours est-il que les fondations précédentes une fois effectuées, je reçus défense d'en faire de nouvelles. Cette mesure, on l'a su depuis, ne venait pas de notre père général. En effet, peu d'années auparavant, à la demande que je lui avais faite de ne plus m'ordonner de nouvelles fondations, il avait répondu qu'il s'en garderait bien, tout son désir étant de les voir éгалer en nombre les cheveux de ma tête. Mais voici qu'à la suite d'un chapitre général — où l'on aurait pu croire qu'on regarderait comme un service rendu l'accroissement procuré à l'ordre, — on me notifie, avant mon départ de Séville, une ordonnance rendue en Définitoire, laquelle m'intimait défense, non seulement de fonder

déclarant que je pouvais le faire en tous lieux, et c'est bien ainsi que les hommes de science l'entendent, puisque Votre Paternité ne spécifie ni couvent ni royaume. Aucune limite n'est posée, il est dit : en tous lieux. La patente porte même ordre formel (*preceto*). • Le père Antoine de Saint-Joseph nous dit que l'original de cette patente latine se trouvait de son temps dans les archives de l'ordre. (T. IV, Annot. de la lettre LXXII.) Cette pièce portait la date du 6 avril 1571, ainsi que nous l'apprend la mère Marie de Saint-Joseph, prieure de Séville et de Lisbonne, dans sa déposition juridique. Cette mère mentionne clairement trois patentes données par le père Rossi pour les fondations de religieuses : celle du 27 avril 1567, datée d'Avila; celle du 16 mai de la même année, datée de Madrid; celle du 6 avril 1571, datée de Rome. (Inform. de Lisbonne.)

davantage, mais encore de sortir, sous aucun prétexte, du couvent que j'aurais une fois choisi pour résidence (1). C'était une sorte d'emprisonnement, car il n'y a pas de religieuse que le provincial n'ait le droit de faire changer de place, je veux dire d'envoyer d'un monastère à un autre, lorsque le bien de l'ordre le demande. Le pire, c'est que le père général — j'en avais une peine profonde — était fâché contre moi. Et cela, sans motif, mais simplement sur des rapports passionnés qu'on lui avait faits. J'appris en même temps que je me trouvais sous le coup de deux calomnies bien graves.

Pour vous montrer, mes sœurs, la miséricorde de Notre-Seigneur et sa fidélité envers les âmes désireuses de le servir, je vous dirai que cette nouvelle non seulement ne m'attrista point, mais me causa, tout au contraire, une joie si vive, que j'en étais hors de moi. Non, je ne m'étonne plus des transports auxquels se livrait David en précédant l'arche du Seigneur (2). J'aurais voulu ne point faire

(1) Ce chapitre fut tenu à Plaisance, en Italie, le 22 mai 1575, par le père Jean-Baptiste Rossi. Ce père y fit lire le bref qu'il avait obtenu de Grégoire XIII (3 août 1574), portant révocation des pouvoirs donnés aux commissaires apostoliques. Après quoi, le chapitre fulmina contre les Déchaussés deux Décrets, dont le texte nous a été conservé (Voir *Docum.* 43). En outre, le Définitoire rédigea une ordonnance qui annulait les patentes données à la mère Térèse et signifiait à celle-ci d'avoir à quitter immédiatement l'Andalousie, pour se retirer dans un couvent de Castille et n'en plus sortir. L'ordonnance arriva à Séville en novembre 1575. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. xlv.) Ce fut le père Michel de Ulloa, prieur des carmes mitigés de Séville, qui le reçut du père Ange de Salazar. Dans la crainte d'affliger la sainte, le père de Ulloa tint le décret quelque temps en réserve. Enfin, il se décida à le notifier à celle-ci (fin de 1575 ou commencement de 1576). Voir la Lettre de sainte Térèse au père Rossi, écrite à Séville au commencement de l'année 1576. La sainte y déclare que la notification remonte à un mois environ.

(2) Cfr. II Reg., vi.

autre chose, et mon bonheur était tel, que je ne savais comment le dissimuler. J'en ignore la cause, car le déchaînement des langues et les terribles contradictions dont j'avais été l'objet en d'autres circonstances, n'avaient point produit en moi semblable effet. Pourtant, des deux accusations dont je parle, l'une était des plus graves. Quand à la perspective de ne plus fonder — je mets à part le mécontentement du père général, — c'était pour moi une véritable délivrance. Que de fois, en effet, j'avais aspiré à finir ma vie dans le repos ! Telle n'était pas la pensée de ceux qui avaient suggéré cette mesure : ils croyaient, au contraire, me causer le plus grand chagrin du monde. Peut-être avaient-ils encore d'autres vues, qui étaient bonnes.

Parfois les contradictions, les critiques violentes, rencontrées dans le cours de ces fondations, tantôt de la part de gens bien intentionnés, tantôt de personnes mues par des motifs différents, m'avaient bien causé un sentiment de joie. Mais une allégresse aussi extraordinaire que celle dont je parle, je ne me souviens pas qu'aucune autre épreuve l'ait fait naître en mon âme. Et pourtant, je l'avoue, en un autre temps un seul des trois sujets d'affliction qui m'assaillirent alors à la fois, aurait suffi pour m'accabler. Cette jubilation, je le crois, venait surtout de la pensée que si les créatures me payaient de la sorte, le Créateur devait être content de moi. Oui, je l'ai constaté, c'est une erreur profonde de mettre son bonheur dans les biens d'ici-bas ou dans l'approbation des hommes. Outre qu'on n'en retire aucun profit, un jour les gens sont d'une opinion, le lendemain d'une

autre; ce qu'ils approuvent à présent, l'instant d'après ils le blâment. Soyez béni, ô mon Dieu, mon tendre Maître, vous qui serez à jamais immuable! Amen. Quiconque persévérera dans votre service, vivra sans fin dans votre éternité.

Ainsi que je l'ai dit au début, je commençai le récit de ces fondations par ordre du père maître Ripalda, de la Compagnie de Jésus, alors recteur du collège de Salamanque et mon confesseur. J'en écrivis quelques-unes en cette ville, au monastère du glorieux saint Joseph, l'année 1573. Mes nombreuses occupations me firent ensuite suspendre ce travail. Je pensais même en rester là. D'abord, voyageant de côté et d'autre, je ne me confessais plus à ce religieux; ensuite, cet écrit était pour moi extrêmement laborieux. Je dois le dire pourtant, m'y étant toujours livrée par obéissance, je regarde mes peines comme bien employées. J'étais dans cette ferme résolution, quand le père maître Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, actuellement commissaire apostolique, me donna l'ordre de terminer. J'eus beau lui objecter, en âme bien faible dans l'obéissance, mon peu de loisir et d'autres difficultés qui se présentèrent à mon esprit — et par le fait cette surcharge ajoutée à tant d'autres me semblait accablante, — il me dit de continuer peu à peu et comme je pourrais. J'ai obéi. Et maintenant, j'accepte de grand cœur que des personnes éclairées retranchent ce qu'il y aura de défectueux; peut-être sera-ce précisément ce que j'estime le meilleur. J'ai fini aujourd'hui, veille de saint Eugène, le 14 novembre 1576, au monastère de Saint-Joseph

de Tolède. C'est là que j'habite à présent par l'ordre du père commissaire apostolique, le mattre Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, supérieur actuel des carmes et des carmélites déchaussés de la règle primitive et visiteur des carmes mitigés d'Andalousie. Le tout soit à la gloire et à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui règne et régnera sans fin ! Amen.

Je demande, pour l'amour de notre Dieu, aux sœurs et aux frères qui liront ceci, de prier ce divin Mattre qu'il me fasse miséricorde, qu'il me délivre des peines du purgatoire — si tant est que je sois jugée digne d'y aller — et qu'il me permette de jouir de lui dans le ciel. Ces pages ne vous seront pas remises de mon vivant. Si, après ma mort, on trouve bon que vous les lisiez, il sera bien juste que je profite un peu de la fatigue que je me suis imposée pour les écrire et des ardents désirs que j'ai eus de dire quelque chose qui pût consoler vos âmes.

CHAPITRE XXVIII

LA FONDATION DE VILLANUEVA DE LA JARA.

SOMMAIRE. — *Persécution que subit le Carmel réformé de 1575 à 1579. — La paix se rétablit grâce à l'intervention de Philippe II. — Des instances sont faites auprès de sainte Térèse, dès 1576, pour l'établissement d'un monastère à Villanueva de la Jara. — Délais et hésitations de la sainte. — Elle se décide enfin à exécuter la fondation. — Elle fait halte au couvent des carmes déchaussés de Notre-Dame del Socorro. — Détails sur la vénérable Catherine de Cardona, fondatrice de ce couvent. — Entrée solennelle à Villanueva. — Vertus des pieuses filles qui donnèrent naissance au monastère. — Origine de l'ermitage de Sainte-Anne.*

Le monastère de Séville une fois établi, les fondations se trouvèrent suspendues pendant plus de quatre ans, car de grandes persécutions s'étaient élevées tout d'un coup contre les carmes et les carmélites de la réforme. Nous en avons subi bien d'autres, mais elles n'avaient pas été aussi violentes. Cette fois, nous nous trouvâmes à la veille d'une ruine totale. On vit alors, d'une part, combien le démon haïssait cette sainte réforme, que Notre-Seigneur lui-même avait suscitée, et de l'autre, à quel point elle était l'œuvre de Dieu, puisqu'elle ne fut pas détruite.

Les carmes déchaussés, les supérieurs surtout, eurent beaucoup à souffrir, car ils se trouvèrent en butte à de graves calomnies et à l'opposition presque universelle des carmes mitigés. Ceux-ci donnèrent à notre révérendissime

père général des informations telles, que ce religieux si saint, par la permission duquel s'étaient fondés tous les couvents de la réforme — sauf le premier, celui de Saint-Joseph d'Avila, qui s'établit par la permission du pape, — en vint à faire tous ses efforts pour anéantir les carmes déchaussés. Avec les monastères de religieuses, ses rapports furent toujours bienveillants. Néanmoins, comme je n'entrais pas dans ses vues, on l'indisposa aussi contre moi. Ce fut la peine la plus sensible que j'eus à porter dans le cours de ces fondations, où cependant j'en ai eu de grandes. D'un côté, abandonner une entreprise à laquelle je voyais clairement que la gloire de Notre-Seigneur et l'accroissement de l'ordre étaient intéressés, les grands théologiens que j'avais pour confesseurs et conseillers ne voulaient pas me le permettre. De l'autre, aller contre la volonté connue de mon supérieur, c'était pour moi une douleur mortelle ; d'autant plus, qu'outre les égards que je lui devais comme à mon supérieur, j'avais pour lui une extrême affection, et certes, je la lui devais bien. Mais, quel que fût mon désir de le satisfaire en ce point, je ne le pouvais, parce que nous avions des visiteurs apostoliques auxquels j'étais tenue d'obéir.

Un nonce de grande sainteté, très favorable à la vertu, et qui, par là même, estimait les carmes déchaussés, mourut sur ces entrefaites (1). Il en vint un autre, qui

(1) Mgr Nicolas Ormaneto, né à Vérone, avait accompagné le cardinal Pole dans sa mission en Angleterre (1534) et le cardinal Navagero au concile de Trente (1562). Il devint ensuite vicaire général de saint Charles Borromée, enfin évêque de Padoue. Saint Charles faisait grande estime de sa capacité et de son zèle. Ce zèle ardent l'avait fait surnommer : *reformatoꝝ orbis*, le réformateur du monde. C'est en 1572 qu'il prit la noncia-

semblait envoyé de Dieu pour nous exercer à la patience. Il était un peu parent du pape, et nul doute qu'il ne fût serviteur de Dieu (1). Mais il prit fort à cœur la cause des Mitigés, et se basant sur ce que ces pères lui disaient de nous, arrêta qu'il fallait empêcher les progrès de la réforme. Il commença la réalisation de ce plan avec une extrême rigueur, condamnant à l'exil ou à la prison les religieux qu'il croyait capables de lui résister. Ceux qui eurent le plus à souffrir furent le père Antoine de Jésus, qui avait fondé le premier monastère des Réformés, et le père maître Jérôme Gratien, nommé visiteur apostolique des Mitigés par le nonce précédent. L'indignation du nouveau nonce éclata surtout contre ce religieux et contre le père Mariano de Saint-Benott. J'ai fait connaître ces pères dans les fondations précédentes.

Le nonce imposa des pénitences à d'autres religieux des plus graves, mais avec moins de sévérité. Aux trois que je

ture d'Espagne. Il se signala en cette charge par sa sollicitude à l'égard des ordres religieux et son désintéressement. Il mourut à Madrid le 18 juin 1577, si pauvre, que Philippe II dut puiser dans le trésor public la somme nécessaire pour lui faire des funérailles solennelles. (Cfr. P. Frédéric de Saint-Antoine, lib. II, cap. xxx. — *Bolland.*, p. 176. — P. Francesco Carini : *Monsignor Niccolò Ormaneto*. Roma. 1891.)

(1) Mgr Philippe Segà, déjà désigné avant la mort d'Ormaneto pour la nonciature d'Espagne, était né à Bologne. Comme le nonce précédent, il avait été intimement lié avec saint Charles Borromée. Il fut successivement évêque de Ripa, dans la Marche d'Ancône, puis de Plaisance, nonce en Flandre et en Espagne. Philippe Segà avait été prévenu en faveur des Mitigés par le cardinal Buoncompagni, son parent, lequel était lui-même oncle du pape et protecteur de l'ordre du Carmel. Nous verrons néanmoins qu'il finit par rendre justice aux Déchaussés et s'unit à leurs défenseurs pour solliciter la séparation de la province. Après sa nonciature d'Espagne, Mgr Segà fut nonce en Portugal et en Allemagne, puis légat en France. Innocent IX l'éleva à la pourpre romaine. Philippe Segà mourut à Rome en 1596 et fut enseveli dans l'église Saint-Onuphre. (Cfr. P. Frédéric de Saint-Antoine, lib. II, cap. xxx. — *Bolland.* p., 176.)

viens de nommer, il défendit, sous des censures nombreuses, de se mêler d'aucune affaire. Évidemment, tout cela n'arrivait que par une disposition de Dieu, et Notre-Seigneur le permettait ainsi pour un plus grand bien, comme aussi pour faire briller davantage la vertu de ces pères : la suite le montra bien. Ce même nonce fit faire la visite de nos monastères, tant chez les religieuses que chez les religieux, par un supérieur choisi parmi les Mitigés. Si les choses eussent été telles qu'il se les figurait, la mesure eût été terrible pour nous. Elle ne laissa pas de nous occasionner de très vives souffrances, comme l'écriront des personnes plus capables que moi d'en tracer le récit. Je ne fais, au reste, qu'effleurer ce sujet, mon dessein étant seulement de montrer aux religieuses qui nous suivront combien elles sont obligées de promouvoir la perfection, puisqu'elles jouissent sans obstacle d'un bien qui a coûté si cher aux religieuses de maintenant. Quelques-unes eurent beaucoup à souffrir, chargées qu'elles furent de noires calomnies (1). Ceci m'affligeait incomparablement plus que mes souffrances personnelles, lesquelles, à vrai dire, me donnaient plutôt une véritable joie. Je me regardais comme la cause de toute cette tourmente, et il me semblait que si l'on m'eût jetée à la mer ainsi que Jonas, la tempête se serait calmée.

Béni soit notre Dieu, qui prend toujours la défense de

(1) La sainte fait spécialement allusion aux épreuves des carmélites de Séville. On trouvera à la fin de ce volume, Docum. 42, un Extrait considérable du *Ramillete de mirra*, où la mère Marie de Saint-Joseph relate d'une manière circonstanciée les événements de ces temps difficiles. Un autre récit, celui de la mère Marie de Saint-Jérôme, nous fera connaître quelque chose des vertus dont la sainte donna l'exemple dans ce même temps. Voir Docum. 45.

la vérité ! Il le fit bien paraître en cette occasion. Notre catholique monarque, don Philippe, fut instruit de ce qui se passait, et comme il connaissait la vie très parfaite des Déchaussés, il prit en main notre cause. Afin que nos droits fussent dûment sauvegardés, il ne voulut pas que le nonce fût seul notre juge : il lui adjoignit quatre assessseurs, personnages graves, dont trois appartenaient à des ordres religieux (1). Le père maître Pierre Fernandez, homme de très sainte vie, de beaucoup de savoir et de prudence, était du nombre. Il avait été commissaire apostolique et visiteur des pères de l'observance mitigée, pour la province de Castille, et nous autres Déchaussés nous lui avons de même été soumis. Il connaissait donc très bien la manière de vivre des uns et des autres, et c'était pour nous le point capital. Aussi, dès que je sus le choix que le roi avait fait de sa personne, je tins l'affaire pour terminée, comme elle l'est effectivement par la grâce de Dieu. Plaise à la divine Majesté que ce soit pour son honneur et pour sa gloire !

Beaucoup d'évêques et de seigneurs du royaume s'étaient mis en devoir de détromper le nonce. Mais leurs efforts restèrent vains jusqu'au jour où Dieu se servit de notre roi. C'est pour nous toutes, mes sœurs, une rigoureuse obligation de ne jamais oublier ce monarque dans nos prières, non plus que ceux qui ont favorisé avec lui la cause de

(1) Ces quatre assessseurs étaient : don Louis Manrique, chapelain et grand aumônier de Philippe II ; le père Laurent de Villavicencio, augustin, et le père Ferdinand del Castillo, dominicain, tous deux prédicateurs du roi ; enfin le père Pierre Fernandez, aussi dominicain et provincial de son ordre en Castille. Nous donnerons plus loin, Docum. 46, le Mémoire présenté au roi par le nonce et ses quatre assessseurs, le 15 juillet 1579, relativement aux affaires de la réforme.

Notre-Seigneur et de la Vierge Notre-Dame. Je ne saurais trop vous le recommander.

Par ce que je viens de dire, vous jugerez, mes sœurs, s'il y avait moyen de fonder. Notre occupation à toutes était de prier et de nous mortifier sans cesse, afin que Dieu fit prospérer les monastères déjà existants, s'il devait en tirer sa gloire.

Au début de cette grande tribulation — ainsi résumée, elle vous semblera légère, mais en réalité sa durée la rendit singulièrement pénible, — je me trouvais à Tolède, où je m'étais rendue en revenant de la fondation de Séville. En 1576, un ecclésiastique de Villanueva de la Jara m'apporta des lettres de la municipalité de cette ville (1). On me pria d'accepter, pour l'établissement d'un monastère, neuf personnes qui, depuis quelques années, s'étaient réunies dans une petite maison, voisine d'un ermitage dédié à la glorieuse sainte Anne. Elles vivaient là très retirées, et si saintement, que le bourg entier se sentait porté à seconder leurs aspirations vers la vie religieuse. Je reçus également une lettre du curé, le docteur Augustin Ervias, homme instruit, de grande vertu, et qui, par là même, favorisait de tout son pouvoir cette sainte entreprise (2).

(1) Villanueva de la Jara est un bourg d'origine mauresque, au diocèse de Cuenca, dans la région pauvre, désolée, presque déserte de la Manche. La sainte nous dira plus loin que Villanueva comptait environ mille feux. Vers 1850, il n'en comptait plus que six cents. Aujourd'hui le chiffre de ses habitants ne dépasse guère 2.400. Le territoire est plus fertile que d'autres parties de la Manche; il abonde en eaux courantes. Villanueva dépendait autrefois des marquis de Villena; elle devint localité indépendante sous les Rois Catholiques. (Cfr. Madoz : *Villanueva de la Jara*.)

(2) Parmi les personnes que la vénération et l'attrait de la nouveauté amenaient en si grand nombre auprès de Catherine de Cardona, la pieuse

Pour moi, je ne crus en aucune façon pouvoir me prêter à ce projet, et cela, pour les motifs que je vais dire. Le premier était le nombre même des postulantes : il me semblait qu'accoutumées à leur manière de vivre, il leur serait difficile de se faire à la nôtre. Le second était le défaut presque absolu de ressources. La localité, en effet, ne comptait guère plus de mille feux : pour un couvent destiné à vivre d'aumônes, quel secours espérer ? Il est vrai que la municipalité s'offrait à entretenir les religieuses, mais je voyais là peu de garanties pour l'avenir. Le troisième motif était le manque de maison. Le quatrième, la distance qui séparait Villanueva de nos autres monas-

solitaire dont la sainte va nous entretenir longuement, se trouvèrent quatre jeunes filles dont les parents étaient nobles et pieux. Leur premier désir avait été d'être reçues en la compagnie de Catherine et de servir Dieu sous sa conduite, mais elles ne purent obtenir cette faveur. Leur frère, qui était prêtre, leur conseilla, de concert avec Jean de Rojas, alors curé de Villanueva, de mener ensemble dans leur demeure la vie des béates : Dieu, disait-il, leur fournirait ensuite les moyens d'être religieuses. Une veuve, qui, de son côté, avait quatre filles animées de désirs tout semblables, les pria de les prendre en leur société. Catherine de Cardona, instruite du pieux projet, y donna son approbation, encouragea les servantes de Dieu, et leur annonça, dans un esprit prophétique, qu'elles seraient un jour fondatrices d'un couvent de carmélites déchaussées. Bientôt une demoiselle assez avancée en âge, qui habitait à peu de distance de là, fit tant par ses importunités qu'elle obtint de faire partie de la réunion. Le curé, la municipalité et bon nombre d'habitants de Villanueva conduisirent processionnellement ces pieuses filles dans une maison voisine de l'ermitage de Sainte-Anne, qu'on leur céda pour leur résidence. Ceci se passait vers 1571. Cependant le docteur Augustin Ervias, chanoine de Cuenca, avait remplacé Jean de Rojas comme curé de Villanueva. Charmé de la vertu des neuf servantes de Dieu et sachant que la mère Térèse de Jésus fondait des couvents sans revenus, voués à une haute perfection, il eut la pensée d'unir à sa réforme la petite communauté de Villanueva. Il en parla aux saintes filles, à la municipalité, et tous les désirs s'étant trouvés conformes, il dépêcha un ecclésiastique à Tolède, auprès de la sainte mère, qui, ainsi qu'elle nous le dit elle-même, arrivait de Séville. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. III.)

tères. De plus, bien que l'on me dépeignit ces postulantes comme très vertueuses, ne les ayant jamais vues, je ne pouvais m'assurer si elles avaient les aptitudes requises pour notre genre de vie. Je me décidai donc pour un refus.

Avant d'agir, je voulus consulter mon confesseur, le docteur Velasquez, chanoine et professeur à Tolède, homme de beaucoup de savoir et de vertu, qui est maintenant évêque d'Osma. J'ai coutume de ne jamais me conduire d'après mes lumières personnelles, mais de suivre celles des hommes de semblable mérite. Après avoir lu les lettres et pris connaissance de l'affaire, il me conseilla de ne point refuser, mais de répondre avec bienveillance. Quand Dieu, disait-il, unit tant de cœurs dans un même dessein, c'est une preuve qu'il en tirera sa gloire. J'obéis. Sans accepter positivement, je ne donnai pas de refus formel. Pendant les quatre années qui s'écoulèrent jusqu'en 1380, on ne cessa de me presser vivement et d'employer auprès de moi des intermédiaires, et bien que le projet me semblât toujours déraisonnable, toutes les fois que j'avais une réponse à donner, il n'était pas en mon pouvoir de la formuler d'une manière absolument négative.

Il arriva que le père Antoine de Jésus vint passer le temps de son exil au monastère de Notre-Dame *del Socorro*, situé à trois lieues de Villanueva. De temps en temps, il allait prêcher dans cette localité. Le père Gabriel de l'Assomption, prieur du couvent, homme intelligent et serviteur de Dieu, s'y rendait fréquemment, lui aussi (1). Tous

(1) Le père Gabriel de l'Assomption était l'un des premiers carmes déchaussés du couvent de Pastrana. La sainte complètera dans la seconde

deux étaient liés d'amitié avec le docteur Ervias ; ils entrèrent, par son moyen, en relation avec nos saintes sœurs. Charmés de leur vertu, gagnés par le curé et les habitants, ils firent de ce projet leur affaire et, par lettres, mirent tout en œuvre pour me persuader.

De plus, tandis que j'étais à Saint-Joseph de Malagon, c'est à dire à vingt-six lieues et plus de Villanueva (1), le père prieur vint m'entretenir de ce dessein. Il m'exposa ce que l'on pourrait faire et me dit, entre autres choses, que le couvent une fois établi, le docteur Ervias lui affecterait un revenu de trois cents ducats à prendre sur son bénéfice, moyennant une autorisation de Rome. L'arrangement me sembla fort incertain, car je me disais que, la fondation faite, on pourrait bien ne pas remplir l'engagement. Cette considération, jointe au dénûment de ces personnes, me paraissait suffisante pour nous arrêter. Je donnai donc au père prieur de nombreuses raisons, à mon avis très convaincantes, pour lui prouver que la chose n'était pas faisable. Je lui dis de bien examiner la question avec le père Antoine de Jésus, ajoutant que je la leur laissais sur la conscience. A mon sens, les raisons que je lui donnais étaient de nature à faire abandonner l'entreprise.

Après le départ du père Gabriel, je me dis qu'ayant ce projet tant à cœur, il travaillerait sans doute à le faire

partie de ce chapitre l'éloge qu'elle fait ici de ce religieux. Nous joindrons à ses paroles une courte notice biographique sur le père Gabriel de l'Assomption.

(1) Villanueva de la Jara est à vingt-huit lieues de Malagon. La sainte était arrivée au couvent de Malagon le 25 novembre 1579, venant de Saint-Joseph d'Avila. On trouvera à la fin de ce volume, Docum. 47, les détails que la vénérable Anne de Saint-Barthélemy nous a laissés sur les voyages de sainte Térèse durant cette période.

agr er de notre sup rieur actuel, le p re mattre Ange de Salazar (1). Je me h tai donc d' crire   celui-ci, le suppliant de ne pas accorder son autorisation, et lui exposant mes motifs. Suivant ce qu'il m'a  crit depuis, il avait d j  r pondu qu'il ne donnerait son consentement que si j'agr ais la chose.

Six semaines environ s' coulerent, un peu plus peut- tre. Je croyais avoir d tourn  le coup, lorsque je re us par un messenger des lettres de la municipalit  de Villanueva, s'engageant   fournir aux religieuses ce qui leur serait n cessaire, et une autre du docteur Ervias, s'engageant de son c t    prendre l'arrangement indiqu  plus haut. Il y avait aussi des lettres tr s instantes des deux r v rands p res. Mon embarras fut grand, car je redoutais au plus haut point l'admission d'un si grand nombre de postulantes, dans la pens e qu'elles pourraient former parti contre les religieuses que j'am nerais, ainsi qu'il n'arrive que trop souvent; et puis, les ressources propos es  tant, selon moi, sans garanties suffisantes, la subsistance des religieuses m'apparaissait bien hasard e. Je l'ai reconnu depuis, cette h sitation venait du d mon. En d pit du courage que Dieu m'a donn , l'ennemi du salut me tenait alors dans une telle pusillanimit , qu'on m'eut crue priv e de toute confiance en Dieu.

Les pri res de ces saintes  mes finirent par l'emporter. Un jour, apr s la communion, je recommandais cette affaire

(1) Nous avons donn  au tome pr c dent, chap. II, quelques d tails sur le p re Ange de Salazar. On trouvera plus loin, sous le titre de Docum. 48, la Patente par laquelle le nonce Seg  avait nomm  ce religieux vicaire g n ral des D chauss s (1^{er} avril 1579).

à Dieu, ainsi que je le faisais souvent. Soit dit en passant, ce qui m'avait portée à donner toujours une réponse plutôt favorable, c'était la crainte de mettre obstacle à l'avancement de quelques âmes, car mon désir constant est de faire louer Notre-Seigneur et d'accroître le nombre de ceux qui le servent. Ce jour-là donc, Notre-Seigneur me fit une sévère réprimande, me demandant « avec quel trésor j'avais établi les monastères fondés jusque-là; je ne devais plus, disait-il, balancer à accepter cette fondation, qui contribuerait beaucoup à sa gloire et au bien des âmes (1). » Ces divines paroles ont tant de puissance, que non seulement elles pénètrent l'esprit, mais elles l'illuminent d'un rayon de la vérité, et disposent la volonté à exécuter ce qu'elles prescrivent. C'est ce qui m'arriva en cette circonstance. Non seulement j'acceptai avec joie, mais je me reconnus coupable d'avoir tant hésité, d'avoir attaché tant d'importance à des raisons tout humaines, moi qui si souvent avais vu sa Majesté opérer en faveur de notre saint ordre des choses infiniment au-dessus de la raison.

Une fois résolue d'admettre la fondation, je crus, pour divers motifs, devoir accompagner moi-même à Villanueva de la Jara les religieuses destinées à s'y fixer. Ma nature y avait bien de la répugnance, car j'étais arrivée très souffrante à Malagon, et je l'étais encore (2). Cepen-

(1) La vénérable mère Anne de Saint-Augustin atteste avoir appris de sainte Térèse que le divin Maître, entre autres paroles, lui adressa celles-ci : « *Teresa, con pobres pescadores fundé yo mi Iglesia.* Térèse, c'est avec de pauvres pêcheurs que j'ai fondé mon Église. » (Dép. jurid. pour la canonisation.)

(2) Voir au tome précédent, Docum. 9, l'arrivée de la sainte à Malagon

dant, comme il y allait, me semblait-il, de la gloire de Notre-Seigneur, j'en écrivis à notre supérieur, le priant de m'ordonner ce qu'il croirait le meilleur. Il m'envoya pour la fondation l'autorisation nécessaire, avec ordre d'y assister en personne et d'y mener les religieuses que je voudrais. Ce choix m'embarrassait beaucoup, parce qu'elles allaient avoir à vivre avec les personnes déjà réunies. Recommandant instamment la chose à Notre-Seigneur, je pris au monastère de Saint-Joseph de Tolède deux religieuses, dont l'une devait être prieure, et au monastère de Malagon, deux autres, dont l'une serait sous-prieure (1). Comme on avait beaucoup prié, le choix fut très heureux. C'était pour moi, dans le cas présent, d'une importance bien plus grande que dans les fondations que nous commençons par nous-mêmes, car alors, tout le monde s'entend à merveille.

Le père Antoine de Jésus et le père prieur, Gabriel de l'Assomption, vinrent nous chercher. Déjà nous avions

et le triste état de sa santé, d'après la vénérable Anne de Saint-Barthélemy.

(1) Les religieuses de Tolède, que sainte Térése désigna en cette circonstance, se nommaient Marie des Martyrs et Constance de la Croix. Celles de Malagon étaient Elvire de Saint-Ange et la vénérable Anne de Saint-Augustin. Cette dernière nous a laissé dans son Autobiographie quelques détails sur le choix qui fut fait de sa personne. Un jour qu'on avait apporté la sainte Eucharistie à la sainte, Anne de Saint-Augustin lui présenta l'ablution. - Elle me demanda alors, raconte la vénérable, si je voulais venir avec elle à la fondation de Villanueva. Je lui répondis qu'en sa sainte compagnie j'irais au bout du monde. Elle fit faire une procession pour obtenir que Notre-Seigneur lui montrât quelles religieuses il désirait voir conduire à la fondation, et elle a dit plus tard que je fus la première que le divin Maître lui désigna. - Nous avons donné, au tome précédent, des détails biographiques sur les quatre fondatrices du couvent de Villanueva de la Jara. Outre ces religieuses, la sainte emmena Béatrix de Jésus, sa parente, qui se trouvait alors au couvent de Tolède, et la vénérable Anne de Saint-Barthélemy, compagne ordinaire de ses derniers voyages. L'une et l'autre quitteront Villanueva en même temps que sainte Térése

reçu des habitants de Villanueva tout ce qu'il fallait pour le voyage. Nous partîmes de Malagon le samedi d'avant le carême, 13 février 1580. Il plut au Seigneur de nous donner un temps magnifique, et à moi tant de santé, qu'il me semblait n'avoir jamais eu aucun mal. J'en étais tout étonnée, et je me disais : Combien il importe, quand nous voyons qu'il s'agit de la gloire de Dieu, de ne nous laisser arrêter ni par la faiblesse physique ni par nos répugnances ! Le Seigneur, en effet, est assez puissant pour changer, quand il lui plaît, la faiblesse en force et la maladie en santé, et s'il ne le fait pas, c'est que, dans l'intérêt de notre âme, il nous est meilleur de souffrir, et, les yeux fixés sur l'honneur et la gloire de notre Dieu, de nous oublier nous mêmes. Aussi bien, quel meilleur usage peut-on faire de la vie et de la santé, que de les perdre au service d'un si grand Roi et Seigneur ? Croyez-moi, mes sœurs, jamais vous n'aurez à regretter d'avoir suivi pareil chemin. Souvent, je l'avoue, à cause de ma misère et de ma faiblesse, j'ai craint, j'ai douté. Cependant je n'ai pas souvenir, depuis que le Seigneur m'a donné l'habit de carmélite déchaussée, ni même en remontant aux années qui ont précédé, qu'il m'ait jamais refusé, et cela par pure miséricorde, la grâce de vaincre ces tentations et, malgré les difficultés, de me précipiter vers ce que je croyais lui être le plus agréable. Je le vois parfaitement, mon concours était bien faible, mais Dieu ne demande que cette ferme résolution pour tout faire ensuite par lui-même. Qu'il soit à jamais béni et glorifié ! Amen (1).

(1) Tout se réunit, ce semble, pour donner au voyage de Malagon à Villanueva de la Jara le caractère d'une ovation. Les pères qui accompa-

Nous devons nous arrêter au monastère de Notre-Dame *del Socorro*, qui n'est, comme je l'ai dit, qu'à trois lieues de Villanueva, et de là, donner avis de notre arrivée. Les deux pères qui nous accompagnaient l'avaient ainsi réglé, et il était juste que je leur rendisse obéissance en tout. Ce couvent s'élève dans un désert, au milieu d'une charmante solitude. Comme nous approchions, les religieux vinrent en bon ordre au-devant de leur prieur. La vue de

gnaient la sainte, raconte Anne de Saint-Barthélemy, étaient bien connus dans la Manche, et les populations se trouvaient averties de l'arrivée de la mère, en sorte qu'à peu d'exceptions près, le voyage fut une espèce de triomphe. A Villarobledo, où la sainte descendit chez une femme de piété, il fallut, pour qu'elle pût dîner, mettre deux alguazils à la porte de la pièce où elle mangeait. Plus loin, c'était un riche laboureur qui avait fait venir des villages environnants ses fils et ses gendres, voire même son bétail, pour les présenter à la bénédiction de la mère. Ailleurs, on devait la recevoir avec des honneurs extraordinaires. La sainte l'ayant appris, se mit en chemin trois heures avant le jour, afin d'échapper à ces pieuses démonstrations. Voir à la fin de ce volume, Docum. 49, la Relation d'Anne de Saint-Barthélemy. (Cfr. Autobiographie de la vénérable. — Ribera, lib. III, cap. ix.) Au reste, le ciel lui-même semblait se mettre en fête pour célébrer l'heureuse venue de la sainte fondatrice en ces parages : « Nous nous étions arrêtées pour la nuit, rapporte à son tour Anne de Saint-Augustin, dans une hôtellerie d'un village dont j'ignore le nom, car je connais fort peu cette région, et je n'y étais même jamais venue. Je me trouvais, avec une de mes compagnes, appelée Anne de Saint-Barthélemy, dans la même chambre que la sainte mère, car nous étions ordinairement en sa société. Durant la nuit, nous entendîmes une mélodie qui paraissait venir du ciel ; et vraiment il n'était guère possible d'en douter, tant à cause de son extraordinaire douceur, que parce que l'endroit était peu considérable et qu'il ne pouvait y avoir là pareille musique. Outre cela, ce que l'on en percevait semblait porter remerciement à la mère pour la fondation qu'elle venait accomplir. Et les paroles, les expressions étaient telles, que manifestement ce n'était point chose de la terre. Anne de Saint-Barthélemy, s'apercevant que je dormais, se mit à m'éveiller doucement, me disant d'écouter cette musique. Je l'entendis alors fort distinctement. Reprenant mes sens, il me sembla que je passais du sommeil à l'extase. J'étais ravie tout à la fois et de cette mélodie extraordinaire qu'Anne de Saint-Barthélemy me disait d'écouter, et de la douceur avec laquelle je m'éveillai et lui répondis. Nous restâmes l'une et l'autre pleinement convaincues que l'harmonie entendue était une harmonie céleste. » (Dép. jurid. déjà citée.)

leurs pieds nus et de leurs pauvres manteaux de bure nous pénétra de dévotion. Pour moi, j'en fus profondément attendrie, parce que je me crus transportée à ces bienheureux temps des premiers saints de notre ordre. On eût dit, au milieu de cette campagne, des fleurs blanches et parfumées, et à mon avis, ces religieux sont réellement tels devant Dieu, car le Seigneur, autant que j'en puis juger, est parfaitement servi dans leur monastère. Ils entrèrent dans l'église, disant le *Te Deum* avec des voix qui respiraient la mortification. L'entrée de cette église est sous terre et ressemble à une grotte, ce qui nous fit songer à celle de notre père Élie. J'avais, en avançant, l'âme si remplie de joie, que je me serais crue bien dédommée d'un voyage plus long encore. Pourtant, mon regret était grand de ne plus trouver vivante la sainte dont Notre-Seigneur s'était servi pour fonder ce monastère. J'aurais tant désiré la voir! Mais je n'en étais pas digne.

Il ne sera pas hors de propos, je crois, de rapporter ici quelque chose de sa vie, et de dire par quelles voies Notre-Seigneur amena la fondation de ce couvent, qui a tant contribué, selon ce que j'en ai appris, au bien spirituel des villages d'alentour. En voyant la pénitence de cette sainte, vous comprendrez aussi, mes sœurs, combien nous restons en arrière et vous ferez de nouveaux efforts pour servir Notre-Seigneur. Et pourquoi montrerions-nous moins de courage qu'elle, nous qui ne sommes pas d'une race aussi noble et aussi délicate? Je sais que la naissance importe peu, et si j'en parle ici, c'est pour montrer que cette femme avait été habituée au bien-être, comme le sont les personnes de son rang. Elle se nommait doña Catherine de Cardona.

et elle était issue des ducs de ce nom (1). Lorsqu'elle m'eut écrit plusieurs fois, elle ne signa plus que *la pécheresse*. Ceux qui retraceront sa vie diront ce qui s'est passé avant qu'elle reçût de Dieu de si hautes faveurs, et s'étendront sur toutes les particularités d'une telle existence. Mais comme ce récit pourrait ne pas venir à votre connaissance, je rapporterai ici ce que j'ai appris de personnes dignes de foi, qui ont connu Catherine.

Vivant encore au milieu des dames et des seigneurs de haut rang, cette sainte veillait avec soin sur son âme et s'exerçait beaucoup à la pénitence. Sa soif de s'y adonner devenait de plus en plus ardente, comme aussi son désir de se retirer dans un désert où elle pût jouir de Dieu et s'accabler d'austérités, sans que personne l'en détournât. Elle s'en ouvrit à ses confesseurs, qui ne voulurent point le lui permettre. Le monde est aujourd'hui si infatué de discrétion, et il a tellement mis en oubli les faveurs extraordinaires que Dieu a faites aux saints et saintes qui l'ont servi dans les déserts, que je ne m'étonne point qu'un tel dessein leur ait paru folie. Mais comme sa Majesté favorise toujours les désirs sincères et donne les moyens de les mettre à exécution, le Seigneur disposa les choses pour que Catherine se confessât à un père franciscain, qu'on appelle Frère François de Torrès. Je le connais fort bien et je le regarde comme un saint. Depuis de

(1) Catherine de Cardona, dont nous avons déjà fait mention au tome II des *Œuvres*, à propos de la Relation XX, était fille de don Raymond de Cardona. Elle avait quarante-trois ans quand, surnaturellement inspirée d'aller vivre dans la solitude, elle sortit secrètement d'Estremera, l'un des châteaux du prince Ruy Gomez, pour aller mener au désert la vie que sainte Térése va nous dépeindre.

longues années déjà, il mène une vie de pénitence et d'oraison des plus ferventes et il a passé par bien des persécutions. Aussi, il est à même de savoir les grâces que Dieu réserve à ceux qui s'efforcent de les bien recevoir. Il engagea donc Catherine à suivre l'appel que sa Majesté lui adressait. Je ne sais si ce furent là ses paroles, mais c'est probable, puisqu'elle en vint sur-le-champ à l'exécution (1).

Elle confia son projet à un ermite d'Alcala, qu'elle pria de lui servir de guide, lui demandant en même temps un inviolable secret. Lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit où s'élève à présent le monastère de Notre-Dame *del Socorro*, Catherine trouva une petite grotte, où elle pouvait à peine tenir, et l'ermite la quitta (2). Oh! qu'il devait être grand, l'amour de cette femme, puisqu'elle ne songeait ni aux moyens de pourvoir à sa subsistance, ni aux dangers qu'elle pourrait courir, ni à l'infamie dont sa fuite la couvrirait peut-être! Quelle ivresse que celle de cette sainte âme, transportée du désir de jouir sans obstacle de la présence

(1) D'après le père François de Sainte-Marie, Catherine aurait, de plus, été encouragée dans son dessein par saint Pierre d'Alcantara lui-même. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. v.)

(2) Cet ermite était connu sous le nom de *Padre Piña*. Il habitait l'ermitage de *Vera Cruz*, sur une colline faisant face à la ville d'Alcala de Henarès. On raconte que la nuit où elle sortit du château d'Estremera, Catherine fut encouragée par un prodige. Un crucifix, qu'elle portait sur elle, lui dit : *Suis-moi*, et la précéda jusqu'à une fenêtre du rez-de-chaussée. Cette fenêtre était fermée et garnie de barreaux de fer. Sans savoir comment, Catherine se trouva hors de la demeure princière. (Cfr. *Peregrinación de Anastasio*, Dial. XIII. — *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. v.) On garde encore à Pastrana le christ de laiton, mesurant vingt centimètres de longueur, dont il est ici question. Il a été monté sur un pied. (Cfr. Hye-Hoys.) La grotte où s'arrêta Catherine se trouvait sur le territoire de Vala del Rey, à deux lieues de la Roda, au diocèse de Cuenca.

de son Époux ! Et combien était ferme sa résolution de rompre avec le monde, alors qu'elle en fuyait ainsi tous les plaisirs ! O mes sœurs ! Considérons attentivement un tel exemple, et voyons comment, d'un seul coup, cette femme remporta sur lui une entière victoire. Vous n'avez pas moins fait, il est vrai, lorsque vous êtes entrées dans ce saint ordre, que vous avez offert à Dieu votre volonté et embrassé une perpétuelle clôture. Mais je me demande si chez quelques-unes d'entre nous ces ferveurs des premiers temps n'auraient pas un peu diminué, et si sur certains points nous ne serions pas redevenues les esclaves de notre amour-propre. Plaise à la divine Majesté qu'il n'en soit rien ! Et puisque nous avons été les imitatrices de cette sainte dans sa fuite du monde, sachons le bannir entièrement de nos cœurs.

J'ai entendu raconter bien des choses de la rigoureuse austérité de sa vie, mais on n'en connaît sans doute que la moindre partie. Ayant passé tant d'années dans cette solitude, avec de si véhéments désirs de la pénitence et sans personne pour en modérer les ardeurs, elle devait traiter son corps d'une terrible manière. Ce que je vais rapporter, je le tiens de quelques personnes qui l'ont entendu de sa bouche, en particulier de nos religieuses de Saint-Joseph de Tolède, chez qui elle est entrée. Elle leur parlait, comme à des sœurs, avec une très grande ouverture, et elle faisait de même avec d'autres personnes. Sa simplicité, en effet, était extraordinaire, et aussi, sans doute, son humilité. Comprenant parfaitement qu'elle n'avait rien d'elle-même, elle était fort éloignée de la vaine gloire, et prenait plaisir à faire connaître les faveurs

qu'elle recevait de Dieu, afin de voir son nom béni et glorifié. Une façon d'agir si franche paraît imprudente à ceux qui ne sont pas arrivés au même degré de perfection : se comporter de la sorte leur semble, pour le moins, se louer soi-même. Vraisemblablement, sa candeur et sa simplicité toute sainte la préservaient de se voir ainsi jugée, car je n'ai jamais entendu dire qu'on lui en ait fait des reproches.

Elle raconta donc qu'elle avait passé plus de huit ans dans sa grotte, n'ayant pendant longtemps d'autre nourriture que les racines et les herbes des champs. En effet, après avoir consommé les trois pains laissés par l'ermitte qui lui avait servi de guide, elle ne goûta plus de cet aliment jusqu'à ce qu'un jeune berger vint à passer par là (1). Il lui fournit, à partir de ce jour, du pain et de la farine, dont elle faisait de petits tourteaux cuits au feu. C'était là toute sa nourriture, et elle ne la prenait que de trois en trois jours. Ce qui est très certain et ce dont les religieux du monastère peuvent témoigner, c'est que plus tard, alors que ses forces étant épuisées, on l'obligeait parfois à manger une sardine ou quelque autre chose — c'était à l'époque où elle s'occupait de la fondation, — elle s'en trouvait plutôt mal que bien. Pour le vin, elle n'en but jamais, que je sache. Ses disciplines, qu'elle prenait avec une grande chaîne, duraient une heure et demie, souvent deux heures. Ses cilices étaient extrêmement rudes. Une femme me raconta que, revenant d'un pèlerinage, elle avait passé une nuit avec elle et, ayant fait

(1) Ce berger se nommait Benitez. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. 1, lib. IV, cap. ix.)

semblant de dormir, l'avait vu retirer et nettoyer ses cilices : ils étaient pleins de sang. Ce qu'elle avait à souffrir des démons, a-t-elle dit à nos sœurs, était bien autre chose. Ils lui apparaissaient tantôt sous la figure de grands dogues qui s'élançaient sur ses épaules, et tantôt sous celle de couleuvres. Mais elle n'en avait aucune frayeur.

Même après avoir fondé le monastère, elle continuait à se retirer dans sa grotte. Elle y faisait sa demeure, y passant les jours et les nuits, et n'en sortant que pour se rendre aux offices. Avant la fondation, elle allait entendre la messe chez des religieux de la Merci, qui sont à un quart de lieue de là (1). Quelquefois elle faisait le chemin à genoux. Elle portait un vêtement de serge grossière, et par-dessus, une tunique de bure, le tout fait de telle manière qu'on la prenait pour un homme.

Après qu'elle eut passé quelques années dans une solitude si complète, Dieu voulut que sa présence en ces lieux se divulguât. Elle ne tarda pas à inspirer tant de vénération, qu'elle se trouva comme assiégée par la multitude. A tous elle parlait avec beaucoup de charité et de bienveillance. Cependant le concours du peuple allait toujours croissant, et ceux qui parvenaient à lui adresser la parole se croyaient très favorisés. Ces visites l'accablaient, et elle disait qu'on la faisait mourir. De fait, à certains jours la campagne se trouvait presque entièrement couverte de chars. Quand les religieux furent établis en cet endroit, ils prirent bientôt le parti de l'élever au-dessus de la

(1) Au monastère de *Fuen Santa*, qui appartenait, non à des religieux de la Merci, mais à des Trinitaires. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. v.)

foule pour qu'elle pût ainsi la bénir(1). C'était leur seul moyen de se tirer d'affaire.

Elle avait passé huit ans dans sa grotte, un peu agrandie toutefois par les soins des visiteurs, quand elle tomba dans une très grave maladie, dont elle pensa mourir. Néanmoins, elle ne quitta point sa grotte.

Le désir lui vint de voir établir en cet endroit un monastère de religieux, mais, encore indécise sur le choix de l'ordre, elle remit à plus tard l'exécution de son projet. Un jour qu'elle priait devant un crucifix qui ne la quittait point, Notre-Seigneur lui fit voir un manteau blanc, et elle comprit que le monastère devait être de nattes déchaussés. Elle avait ignoré jusque-là qu'il en existât. D'ailleurs, il n'y avait encore que deux couvents : celui de Mancera et celui de Pastrana. Il est probable qu'elle prit alors des renseignements et connut l'existence du monastère de Pastrana. Comme elle avait eu jadis des relations intimes avec la princesse d'Eboli, femme du prince Ruy Gomez, auquel appartenait Pastrana, elle partit pour ce bourg, afin de trouver un moyen d'établir le monastère qu'elle désirait tant.

Ce fut au couvent de Pastrana, dans l'église Saint-Pierre — car on l'appelle ainsi, — qu'elle prit l'habit de Notre-Dame, mais sans aucune intention d'embrasser la vie religieuse ni de faire profession. Jamais, en effet, elle ne sentit d'attrait pour cet état : Notre-Seigneur la conduisait par un autre chemin. Elle pensait qu'étant religieuse, elle se verrait forcée par l'obéissance de renoncer à ses austé-

(1) On la faisait monter sur un char, dit le père François de Sainte-Marie.

rités et à sa solitude. C'est en présence de tous les religieux qu'elle reçut le saint habit de Notre-Dame du Mont-Carmel (1). Le père Mariano, dont j'ai déjà parlé dans ces Fondations, se trouvait là. Il m'a dit à moi-même que pendant la cérémonie il eut une suspension ou extase, qui lui ôta entièrement l'usage de ses sens. En cet état, il vit un grand nombre de religieux et de religieuses qu'on avait mis à mort : les uns étaient décapités, les autres avaient les bras et les jambes coupés. Cette vision semblait signifier un martyre. Ce père n'est pas homme à raconter ce qu'il n'aurait point vu ; il n'est pas mon plus accoutumé aux suspensions de ce genre, car Notre-Seigneur ne le mène point par cette voie. Demandez à Dieu, mes sœurs, que l'annonce se réalise, que ce soit de nos jours, et que nous nous trouvions du nombre de ces religieuses.

De Pastrana, la sainte Cardona (2) se mit à s'occuper de la fondation de son monastère. Dans ce but, elle revit la cour, qu'elle avait quittée avec tant d'empressement. Ce dut être pour elle un bien grand supplice. Les critiques et les ennuis ne lui furent pas épargnés. Elle ne pouvait sortir sans se voir accablée par la foule, tourment qui la suivait partout où elle allait : les uns lui coupaient des morceaux de son habit, les autres, de son manteau. De là,

(1) Le 6 mai 1571.

(2) *La santa Cardona*, dit-sainte Térèse. On l'appelait d'ordinaire *la madre Cardona*, la mère Cardona, ou bien encore *la buena mujer*, ce qui correspond à peu près à *la sainte femme*. Sachant qu'on lui donnait ce dernier nom, Catherine prenait celui de *la mujer pecadora*, la femme pécheresse, et la sainte nous a dit plus haut qu'elle avait reçu d'illustres lettres signées de cet humble nom.

elle se dirigea vers Tolède, où elle logea chez nos religieuses. Celles-ci m'ont affirmé d'un commun accord qu'il sortait de sa personne une odeur très pénétrante, semblable à celle des reliques. Cette odeur merveilleuse s'exhalait même de son habit et de sa ceinture, qu'elle quitta pour d'autres qu'on lui donna. Plus on s'approchait d'elle, plus ce parfum se faisait sentir, et cependant la nature de ses vêtements, aussi bien que la chaleur, alors très forte, auraient dû produire l'effet contraire. Je sais que les religieuses qui m'ont rapporté ceci sont incapables de mentir. Elles restèrent pénétrées de dévotion.

Catherine reçut, tant à la cour qu'ailleurs, des dons suffisants pour établir son monastère, et, l'autorisation une fois obtenue, la fondation eut lieu (1). L'église du couvent fut bâtie à l'endroit même où se trouvait sa grotte. On lui en fit une autre un peu plus loin, où l'on plaça une représentation de Notre-Seigneur au tombeau (2). Elle se

(1) En avril 1572.

(2) Ce fut le père Ambroise Mariano qui dirigea la construction de l'église et du couvent. Ce fut lui aussi qui disposa la seconde grotte qu'habita Catherine. Il tint à établir un passage souterrain, qui permit à la pieuse solitaire de se rendre à pied sec à l'église du monastère, fondé par elle. Des soupiraux laissaient pénétrer une lumière suffisante. Des scènes de la Passion furent représentées de distance en distance, ce qui fit donner au souterrain le nom de *Calle de la Amargura* ou *Voie douloureuse*. A cette occasion, le père François de Sainte-Marie laisse percer une pointe de désapprobation à l'adresse de l'ancien ingénieur : « Le père Mariano, dit-il, qui avait un attrait marqué pour miner les montagnes et vivre sous terre... » A Pastrana déjà, ce père avait fait des travaux souterrains, pauvres et grossiers d'ailleurs, pour le logement des religieux. A en croire le père François de Sainte-Marie, il aurait, au *Socorro*, occasionné des dépenses excessives, au grand chagrin de Catherine de Cardona. Il est vrai, remarque le chroniqueur, que don Juan d'Austriche avait promis des aumônes considérables. Ce fut, dit-il, une des raisons pour lesquelles on regarda moins à la dépense. (*Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. xvi.)

tenait là presque constamment, et le jour et la nuit. Mais cela dura peu, car elle ne survécut que de cinq ans et demi environ à l'établissement du monastère. Vu l'âpreté de la vie qu'elle menait, on regardait comme surnaturelle la prolongation de son existence. Ce fut, si je ne me trompe, l'année 1577 qu'elle mourut (1). On lui fit des funérailles extrêmement solennelles, à l'instance d'un gentilhomme nommé Frère Jean de Leon (2), qui lui portait une vénération profonde. C'est dans une chapelle dédiée à Notre-Dame, envers qui elle avait professé toute sa vie la plus tendre affection, que Catherine repose provisoirement, en attendant qu'on élève une église plus vaste, pour y conserver comme il convient sa sainte dépouille.

La dévotion que l'on a pour ce monastère, en souvenir d'elle, est très grande. On croirait Catherine toujours présente en cet endroit et dans les lieux d'alentour, surtout lorsqu'on voit cette solitude et cette grotte où elle a vécu. On m'a assuré que tels étaient sa lassitude et son chagrin de se voir visitée par tant de gens, qu'avant de se décider à fonder le monastère, elle voulait se retirer dans un autre lieu où elle fût entièrement inconnue et que, dans ce dessein, elle avait envoyé chercher l'ermite qui lui avait servi la première fois de guide, afin qu'il la conduisit ailleurs, mais il était mort. Notre-Seigneur, qui voulait voir en cet endroit un couvent de Notre-Dame, ne lui donna pas les moyens de s'en éloigner, et réellement

(1) Le 11 mai.

(2) Au manuscrit original, *fray* a été remplacé par *don*. En marge, on lit, de l'écriture du père Gratien : « *Este no es fraile. Yo creo lo ha de ser, pues la madre le llamó así.* Il n'est pas religieux. Je pense qu'il le sera, puisque la mère l'a ainsi appelé. »

je suis persuadée que le divin Maître y est très bien servi. Les religieux s'y trouvent dans les conditions les plus favorables. Leur bonheur de vivre séparés du reste des hommes est visible. Je puis le dire tout spécialement du prier, que Dieu a fait passer; lui aussi, d'une vie très commode à celle de notre ordre. Il l'a bien récompensé, en lui donnant en échange les délices spirituelles(1). Ce père me témoigna beaucoup de charité. Lui et ses religieux nous donnèrent, pour l'église de la future fondation, des ornements qu'ils avaient dans la leur: cette sainte étant chérie de beaucoup de personnes de qualité, ils en étaient largement pourvus.

Je goûtai pendant mon séjour en ce lieu de bien vives consolations, mais j'éprouvais en même temps une confusion extrême, qui me dure encore. Je le voyais clairement, celle qui avait fait là une si âpre pénitence; était femme comme moi, plus délicate à cause de son rang, bien

(1) Le père Gabriel de l'Assomption était originaire de Pastrana. Son père se nommait Jean de Buenouchillo, sa mère, Anne Hernandez Ruiz, gens honorables et riches. Gabriel était doué de tous les avantages extérieurs, il aimait les plaisirs et les fêtes. Dans la *suiza*, ou représentation guerrière, que les jeunes gens de Pastrana organisèrent à l'entrée solennelle du prince Ruy Gomez lorsqu'il prit possession du bourg, Gabriel était porte-bannière. Sa bonne grâce, son adresse, frappèrent le prince, qui voulut l'avoir au nombre de ses *criados*. Quand sainte Térèse vint à Pastrana en 1669 et séjourna au château, Gabriel la vit. Peu après, il assistait à la prise d'habit d'Ambroise Mariano et de Jean de la Misère. Ému de ce spectacle et intérieurement touché de Dieu, il résolut de rompre un mariage déjà près de se conclure, et traita avec la sainte mère de son entrée au noviciat. Dans l'octave de l'Assomption, il revêtit la bure du Carmel et se trouva le troisième novice de Pastrana. Le prince Ruy Gomez étant entré dans le couvent avec la princesse et leurs enfants, pour une fête solennelle; il se trouva que le nouveau religieux portait la croix. - Frère Gabriel, dit le prince, voilà un étendard plus noble que la bannière du jour de la *suiza*, et la fête est ici plus glorieuse. - L'année suivante (1670),

moins pécheresse sans comparaison ; enfin, j'avais reçu de Notre-Seigneur en toutes façons des grâces bien plus signalées, parmi lesquelles je compte celle de n'avoir pas été précipitée en enfer, comme mes grands péchés le méritaient. Une seule chose me consolait : mon désir d'imiter ses exemples, s'il m'était possible. Cependant cette consolation était faible, parce que ma vie entière s'est écoulée en désirs, sans que jamais j'en sois venue aux œuvres. Je n'ai d'autre recours que la divine miséricorde : aussi bien est-ce en mon Dieu que j'ai constamment placé confiance par le moyen de son très saint Fils et de la Vierge Notre-Dame, dont, par la bonté du Seigneur, je porte l'habit.

Un jour, après avoir communiqué dans cette vénérable église, j'entrai dans un recueillement profond, accompagné d'une suspension qui m'ôta l'usage de mes sens. Cette sainte femme m'apparut dans une vision intellec-

Gabriel de l'Assomption, après un noviciat des plus fervents, faisait sa profession religieuse. Il fut quelque temps chargé de la direction du noviciat de Pastrana, puis recteur du collège d'Alcala de Henarès. Nommé prieur du couvent de La Roda vers 1576, il put encore y jouir des admirables exemples de la sainte ermite, et y trouva un nouveau stimulant à son attrait pour la pénitence. Catherine, qui le regardait comme son supérieur, se louait beaucoup de sa douceur et de sa modération. Il eut le bonheur d'assister à la mort de cette grande servante de Dieu. En février 1580, le père Gabriel de l'Assomption recevait et gardait trois jours à La Roda sainte Térèse et ses filles. Il les accompagna ensuite jusqu'à Villanueva, et après le départ de la sainte, donna ses soins les plus dévoués à la communauté naissante. En 1584 il était nommé définiteur général, puis prieur du couvent d'Almodovar ; en 1583, la fondation de Daimiel lui était confiée. L'année suivante, il traversait la Sierra-Morena, se rendant à Séville où l'appelait le père Gratien, son provincial, quand, soudain saisi d'un mal mortel, il dut s'arrêter au bourg d'Adamuz, où la mort le terrassa en quatre jours (octobre 1584). Il n'avait guère plus de quarante ans. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. XXXIII-XXXVI.)

tuelle, sous la forme d'un corps glorieux, et entourée de plusieurs anges. Elle me dit de ne pas me lasser de fonder des monastères, mais de poursuivre cette œuvre. Je compris, quoiqu'elle ne me le dit point, qu'elle m'assistait auprès de Dieu. Elle ajouta une autre chose, qui n'est pas de nature à être rapportée ici. Je me sentis remplie de joie et du désir de travailler pour Dieu. J'espère de sa bonté qu'aidée de telles prières, je pourrai faire quelque chose pour son service.

Voilà, mes filles, comment les travaux de cette servante de Dieu ont pris fin, mais la gloire dont elle jouit durera toujours. Pour l'amour de Notre-Seigneur, marchons généreusement sur les traces de notre sœur. Si nous l'imitons dans sa haine d'elle-même, nous achèverons comme elle notre course. Elle est rapide, cette course, et tout finit bien vite ici-bas (1).

Nous arrivâmes à Villanueva de la Jara le premier dimanche de carême de l'année 1580, le jour de saint Barbatianus (2) et la veille de la Chaire de saint Pierre (3).

(1) Le corps de Catherine de Cardona reposa jusqu'à l'année 1603 en l'église *del Socorro*, dans la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. A cette époque, les carmes déchaussés s'étant transférés à Villanueva, emportèrent avec eux les restes de leur fondatrice. Trois ans plus tard, on fit pour ces restes précieux une niche dans l'épaisseur du mur de la nouvelle église, du côté de l'Évangile. Au-dessus était un portrait de la vénérable anachorète; tout autour, la représentation de diverses scènes de sa vie. Les ossements furent enfermés dans un coffret de velours rouge, orné de fermoirs en bronze doré. On mit auprès le christ de métal qui avait encouragé sa fuite au désert, et dont elle ne s'était jamais séparée depuis. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. xx.) Dans la suite, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce christ a été porté à Pastrana.

(2) *Dia de san Barbaciani*, a écrit sainte Térèse. Sans doute, fait remarquer Vicente de la Fuente, la sainte a suivi l'indication latine d'un livre liturgique : *Festum sancti Barbatiani*.

(3) Le 21 février.

Le très saint Sacrement fut placé, le jour même, dans l'église de la glorieuse sainte Anne, à l'heure de la grand' messe. Tous les membres de la municipalité et plusieurs autres personnes, au nombre desquelles était le docteur Ervias, vinrent au-devant de nous (1). Nous mtmes pied à terre auprès de l'église paroissiale (2), qui est fort éloignée de celle de Sainte-Anne. Le bourg entier était en joie, et ce ne fut pas sans une extrême consolation que je vis accueillir avec tant de bonheur l'ordre de la très sainte Vierge Notre Dame. Nous entendions de loin le carillon des cloches. Aussitôt que nous fûmes dans l'église, on entonna un *Te Deum*, qui fut exécuté alternativement par l'orgue et par le chœur des chantres. Cela fait, le très saint Sacre-

(1) Outre les notables de l'endroit, raconte Anne de Saint-Barthélemy qui était présente, les enfants de Villanueva vinrent en grand nombre et avec une profonde dévotion au-devant de la sainte et de ses filles. Arrivés auprès du char, ils s'agenouillaient, ôtaient leurs chaperons, puis, se relevant, précédaient tête nue les religieuses, jusqu'à leur entrée dans l'église paroissiale. (Voir Docum. 49.) Tandis que cette réception s'organisait, sainte Térése s'était arrêtée au milieu de la campagne, dans la maison de Michel de Mondejar. Michel lui présenta ses trois filles. La sainte disant qu'elles entreraient dans le nouveau monastère et y feraient profession, le père répondit qu'il se pourrait bien que l'aînée fût religieuse. *L'aînée seulement?* répliqua la sainte. *Elles le seront toutes trois, comme je l'ai dit. La chose est certaine.* La plus âgée des trois sœurs entra effectivement au monastère quatre ou cinq ans plus tard, et fut nommée Isabelle de Jésus. La seconde la suivit au bout d'un an et prit le nom de Françoise de Saint-Elisée. La troisième, celle qui atteste le fait, avait une insurmontable répugnance pour l'état religieux et le disait bien haut. Néanmoins, au bout de sept ans, un changement soudain s'opéra dans son cœur. Sans plus de délai, elle entra dans le monastère, où elle fit profession en son temps. Ainsi se vérifia la prédiction de la sainte. (Dép. de la mère Joséphine de l'Incarnation. Inform. d'Alcala.)

(2) L'église paroissiale de Villanueva, visitée par sainte Térése, subsiste encore. Elle est belle et de très vastes proportions. L'architecture du sanctuaire révèle une ancienne mosquée. La muraille crénelée et percée de nombreuses meurtrières, qui entoure la partie méridionale de l'édifice, est un indice non moins certain de l'origine arabe de la localité.

ment fut placé sur un brancard, et la statue de Notre-Dame sur un autel. Il y avait aussi des croix et des bannières. La procession se mit en marche avec beaucoup de pompe. Nous étions au centre, tout près du très saint Sacrement, revêtues de nos manteaux blancs et nos voiles baissés; près de nous se tenaient nos pères déchaussés, venus en grand nombre de leur monastère. Il y avait également des franciscains — car Villanueva possède un couvent de l'ordre de Saint-François, — enfin un religieux dominicain, de passage dans le bourg, et quoiqu'il se trouvât seul, je fus charmée de voir en cette circonstance l'habit de son ordre. Comme le trajet était long, on avait dressé sur le parcours un grand nombre d'autels, où l'on s'arrêtait de temps en temps pour chanter quelques strophes à l'éloge de notre ordre. Nous en étions touchées de dévotion, comme aussi de voir ce peuple célébrant les louanges du grand Dieu qu'on portait au milieu de nous, et donnant, pour l'amour de lui, tant de marques d'honneur à sept pauvres petites carmélites déchaussées. En présence d'un tel spectacle, j'éprouvais une véritable confusion à me voir de ce nombre, persuadée comme je l'étais que si l'on m'eût traitée selon mes mérites, tout le monde se fût tourné contre moi (1).

(1) Au témoignage de Teresita, sainte Térèse, de retour à Saint-Joseph d'Avila, se plaisait à raconter aux religieuses de ce monastère l'entrée solennelle à Villanueva de la Jara et l'émotion qu'elle éprouva en ce jour: Elle avouait que le transport qui la souleva fut si véhément, qu'elle dut se faire une violence extrême pour ne point entrer en extase sous les yeux de tout ce peuple. (2^e Dép. jurid.) D'autre part, la vénérable Anne de Saint-Augustin nous a laissé par écrit la douce vision qui frappa les yeux de son âme durant cette même procession, alors que l'humilité et l'allégresse se livraient combat dans le cœur de la sainte mère. Voir à la fin du volume, Docum. 50.

Si je vous ai si longuement entretenues, mes filles, de l'honneur rendu en ce jour à l'habit de la Vierge, c'est afin que vous en bénissiez Notre-Seigneur et que vous lui demandiez instamment de faire servir à sa gloire cette nouvelle fondation. Je me sens plus contente, je vous l'avoue, lorsqu'un monastère s'établit avec force persécutions et souffrances. Je vous en raconte alors l'histoire avec plus de plaisir.

Ces souffrances, il est vrai, nos sœurs déjà réunies les avaient endurées depuis près de six ans — ou du moins, plus de cinq ans et demi — qu'elles s'étaient retirées dans la maison de la glorieuse sainte Anne. Je ne parle pas de leur grande pauvreté, de la peine qu'elles avaient à se procurer le nécessaire, car jamais elles ne voulurent demander l'aumône, de crainte de donner à penser qu'elles s'étaient réunies là pour être entretenues aux frais des habitants. Je ne m'arrête pas non plus à la sévère pénitence qu'elles pratiquaient, jeûnant fort souvent, mangeant très peu, n'ayant que de mauvais lits, et se trouvant logées fort à l'étroit, chose d'autant plus pénible que leur clôture était plus rigoureuse. Leur plus grande souffrance, elles me l'ont assuré, venait de l'ardent désir qui les pressait de se voir revêtues de l'habit du Carmel. Ce désir était pour elles un tourment du jour et de la nuit, tant elles craignaient de ne jamais le voir réalisé. Aussi leurs prières, leurs larmes continuelles, n'avaient-elles d'autre objet que d'obtenir de Dieu cette faveur. Voyaient-elles leur dessein contrarié en quelque manière, leur désolation était extrême, et elles redoublaient leurs pénitences. C'était sur la nourriture gagnée par leur travail, qu'elles

prélevaient de quoi payer les messagers qu'on m'envoyait, de quoi aussi offrir des gratifications, en rapport avec leur pauvreté, à ceux qui pouvaient leur prêter quelque concours. Maintenant que je les connais et que je vois leur sainteté, je ne doute pas que ce ne soient leurs prières et leurs larmes qui leur aient obtenu l'entrée de notre ordre. Je regarde ces âmes choisies comme un trésor bien plus précieux pour lui que de riches revenus, et j'espère que ce couvent prospérera.

A notre entrée dans la maison, nous les trouvâmes toutes rassemblées à la porte intérieure, chacune vêtue à sa façon, c'est à dire comme elles étaient entrées, car, espérant toujours recevoir notre habit, elles n'avaient jamais voulu prendre celui des béates. Leurs vêtements étaient modestes, mais assez négligés pour révéler le peu de soin qu'elles prenaient de leur personne. La maigreur de la plupart d'entre elles montrait bien la vie austère qu'elles avaient menée. C'est avec des larmes de joie qu'elles nous reçurent, et l'on a bien vu que ces larmes étaient sincères. Leur vertu éclate dans leur allégresse, leur humilité, leur soumission à la prieure. Elles ne savent que faire pour se rendre agréables à chacune des religieuses venues pour la fondation. Toute leur crainte était qu'à la vue de leur pauvreté et de la petitesse du logis, elles ne voulussent s'en retourner.

Nulle d'entre elles n'avait exercé l'autorité ; mais chacune, en toute fraternité, travaillait le plus qu'il lui était possible. Quand la nécessité l'exigeait, deux des plus âgées traitaient de leurs affaires, les autres ne parlaient ni ne voulaient parler à qui que ce fût. Il n'y eut jamais de

serrure à leur porte, mais seulement un verrou. Pas une n'osait en approcher, la plus âgée seule répondait. Elles dormaient très peu, afin de gagner de quoi vivre sans négliger l'oraison, qu'elles faisaient bien des heures durant. Les dimanches et les fêtes, elles y consacraient la journée entière. Pour leur conduite spirituelle, elles se servaient des ouvrages du père Louis de Grenade et du père Pierre d'Alcantara. La plus grande partie de leur temps se passait à réciter l'office divin, à quoi elles employaient le peu qu'elles savaient lire, car il n'y en a qu'une parmi elles qui sache le faire convenablement. Leurs bréviaires ne se trouvaient pas même conformes entre eux : c'étaient d'anciens bréviaires romains, donnés par des prêtres qui ne s'en servaient plus, et d'autres qu'elles s'étaient procurés comme elles avaient pu. Sachant si peu lire, il leur fallait des heures et des heures pour dire l'office ; mais elles ne le récitaient qu'en un lieu d'où elles ne pouvaient être entendues du dehors. Dieu, sans doute, avait égard à leur bonne intention et à leurs efforts, mais il est probable qu'elles disaient peu de vérités (1). Le père Antoine de Jésus, dès qu'il eut fait leur connaissance, leur conseilla de s'en tenir à l'office de Notre-Dame.

Elles avaient un four où elles faisaient cuire leur pain. Tout chez elles était aussi bien réglé que si une supérieure les eût conduites. J'en bénissais Notre-Seigneur, et plus je les voyais de près, plus je me réjouissais d'être venue. Quand il aurait dû m'en coûter toutes sortes de peines, je

(1) *Pocas verdades debian decir.*

n'aurais pas voulu avoir privé ces âmes de consolation. Celles de mes compagnes qui sont restées avec elles, me disaient qu'il leur en avait bien coûté un peu les premiers jours ; mais après cela, les connaissant mieux et voyant leur vertu, elles étaient enchantées de vivre en leur société et les aimaient beaucoup. Que la sainteté et la vertu ont de puissance ! A la vérité, ces compagnes étaient telles, qu'elles auraient supporté de grand cœur toutes les difficultés et toutes les peines du monde, leur plus grand désir étant de souffrir pour le service de Notre-Seigneur. Du reste, la religieuse qui n'a pas ce désir ne doit point se croire vraie carmélite déchaussée. C'est vers la souffrance, non vers le repos, que doivent se porter nos aspirations si nous voulons imiter en quelque chose notre véritable Époux. Daigne la divine Majesté nous donner grâce pour le faire ! Amen (1).

Voici maintenant l'origine de l'ermitage de Sainte-Anne. Il y avait à Villanueva de la Jara un ecclésiastique, originaire de Zamora, qui avait été quelque temps religieux de

(1) Le jour de saint Mathias, 23 février 1580, la sainte donna solennellement l'habit aux neuf postulantes, qu'elle nomma : Marie de l'Assomption, Lucie de Sainte-Anne, Angèle de la Trinité, Anne de la Mère de Dieu, Catherine de Saint-Albert, Marie de Jésus, Agnès de l'Incarnation, Catherine de Saint-Ange et Elvire de Saint-Joseph. Ces trois dernières reçurent en qualité de sœurs converses. (Voir Registre des professions du monastère.) La sainte prolongea ensuite près d'un mois son séjour à Villanueva, s'occupant de rendre l'étroit logis le moins incommode possible. Le 18 mars, elle fut victime d'un accident qui lui occasionna de cruelles souffrances. Voici comment la sœur Anne de Saint-Barthélemy raconte le fait dans son Autobiographie : « Nous étions à la fondation de Villanueva de la Jara, et l'on n'avait pour fournir de l'eau qu'un puits très profond. La sainte faisait placer une manivelle, afin qu'on pût tirer l'eau plus faci-

Notre-Dame du Mont-Carmel et se nommait Diego de Guadaluajara. Il portait une dévotion particulière à la glorieuse sainte Anne, et avait fait construire, tout près de sa maison, cet ermitage qui lui donnait la facilité d'entendre la messe. Sa grande dévotion envers cette sainte le conduisit à Rome, d'où il rapporta une bulle conférant de nombreuses indulgences à l'église, ou plutôt à l'ermitage en question. C'était un homme vertueux et ami de la retraite. En mourant, il ordonna par testament que sa maison et tout ce qu'il possédait seraient employés à fonder un couvent de religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel; que si la fondation n'avait pas lieu, son bien irait à un chapelain, qui serait tenu de dire toutes les semaines quelques messes dans l'ermitage. Cette obligation devait prendre fin dès qu'un monastère serait fondé. L'ermitage fut ainsi desservi par un chapelain pendant plus de vingt ans; mais, dans cet intervalle, le bien avait beaucoup diminué. Les postulantes n'occupaient que la maison du donateur; le chapelain en habitait une autre, qui faisait également partie de la chapellenie. Il va la céder, avec ce qui reste

lement. Elle alla voir où en était le travail. L'ouvrier, regardant la sainte, s'oublia un instant, et au lieu d'attacher la manivelle, il la lâcha. Dieu, qui aimait la sainte mère, voulut lui donner une occasion de mérite: la manivelle, s'échappant, alla frapper son bras infirme et le blessa de nouveau. Au bout de peu de temps, il s'y forma un abcès qui aurait pu devenir fatal, si Dieu n'eût daigné nous laisser encore un peu notre mère. Comme on redoutait déjà la mort, l'abcès s'ouvrit. Ces souffrances de la sainte étaient une vraie mort pour ses filles, pour moi en particulier. Deux jours après cet accident et avant que les suites fâcheuses décrites par la sœur Anne se fussent produites, la sainte dit adieu aux novices de Villanueva et prit le chemin de Tolède. Anne de Saint-Barthélemy nous a laissé au sujet de ce retour d'intéressants détails, qu'on trouvera plus loin, Docum. 51.

de bien. C'est d'ailleurs fort peu de chose, mais Dieu, dont la miséricorde est si grande, ne manquera pas de protéger le monastère de la glorieuse aïeule de son Fils. Puisse sa Majesté y être toujours fidèlement servie, et que toutes les créatures chantent à jamais ses louanges ! Amen.

CHAPITRE XXIX

LE COUVENT DE PALENCIA EST FONDÉ SOUS LE TITRE DE SAINT-JOSEPH DE NOTRE-DAME DE LA RUE, LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT ROI DAVID DE L'ANNÉE 1580.

SOMMAIRE. — *L'évêque de Palencia demande une fondation de carmélites déchaussées dans sa ville. — La sainte tombe malade à Valladolid. — Langueur et abattement où elle se voit réduite. — Une parole de Notre-Seigneur relève son courage. — Elle se met en route pour Palencia. — Joie générale de la ville à la nouvelle de l'établissement du monastère. — Incidents relatifs à l'achat d'une maison. — Avertissement céleste. — Translation solennelle des religieuses. — La réforme est érigée en province distincte.*

A mon retour de la fondation de Villanueva de la Jara, notre supérieur (1), pour répondre au désir de l'évêque de Palencia, don Alvaro de Mendoza, m'ordonna de me rendre à Valladolid. Ce prélat est celui qui a pris sous sa juridiction et constamment protégé notre premier monastère de Saint-Joseph d'Avila ; depuis, il continue à favoriser notre réforme de tout son pouvoir. A peine avait-il été transféré du siège d'Avila à celui de Palencia, que Notre-Seigneur lui avait inspiré le désir de fonder en cette dernière ville un nouveau couvent de notre saint ordre.

Arrivée à Valladolid, je tombai si gravement malade qu'on désespéra de ma vie (2). Il me resta ensuite un

(1) Le père Ange de Salazar.

(2) En 1580, une épidémie de gripes sévit dans le monde entier, en sorte que les espagnols surnommèrent cette année *el año del catarro*. Sainte-Térèse,

dégoût si profond et une telle conviction de n'être plus bonne à rien, que la prieure de notre couvent de Valladolid (1), qui désirait beaucoup la fondation de Palencia, avait beau me presser de l'entreprendre, elle ne parvenait pas à m'y décider. Aussi bien ne voyais-je aucun fondement à lui donner : le monastère devait s'établir sans revenus, et l'on m'assurait qu'il ne pourrait subsister, tant la ville était pauvre.

Il y avait déjà près d'un an qu'on parlait de cette fondation, en même temps que de celle de Burgos, et je n'y avais pas senti cette grande opposition. Au moment dont je parle, j'y voyais des inconvénients de toute sorte, et cependant, je ne m'étais rendue à Valladolid que dans ce but. Je ne sais si cela provenait de cette maladie et de la faiblesse qui m'était restée, ou bien si le démon voulait empêcher le bien qui s'en est suivi. Ce qui est certain, c'est que je ne puis voir sans étonnement et sans compassion à quel point la pauvre âme participe aux infirmités du corps. Souvent même, je m'en plains à Notre-Seigneur. On dirait vraiment que le corps a le droit de faire la loi à l'âme, tant il lui oppose de besoins et de nécessités. A mon avis, c'est là une des grandes peines, une des grandes misères de cette vie, quand la ferveur de l'esprit n'est pas assez forte pour prendre le dessus. Souffrir physiquement,

encore imparfaitement remise de la grave maladie qu'elle avait eue à Tolède, n'échappa point à la contagion, et à son propre témoignage, on craignit pour ses jours. Une longue prostration entrava sa convalescence, et, comme l'écrit le père Gratien dans l'un de ses manuscrits, la fraîcheur et un certain air de jeunesse, qu'elle avait conservés jusque-là, disparurent pour toujours. (Cfr. P. Antoine de Saint-Joseph, t. III, Annot. de la Lettre LXXXI.)

(1) La mère Marie-Baptiste.

endurer des douleurs aiguës, c'est pénible, certainement ; mais quand l'âme reste vigoureuse, je compte cela pour rien, parce qu'alors elle bénit Dieu et reçoit la souffrance de sa main. Mais souffrir, et d'autre part se sentir impuissante, c'est une terrible chose, surtout pour une âme qui a ressenti d'ardents désirs de se voir privée de tout repos intérieur et extérieur, et de s'employer tout entière au service de son grand Dieu. A cela, pas d'autre remède que la patience, la connaissance de sa misère et l'abandon à la volonté du Seigneur, afin qu'il se serve de nous pour ce qui lui plaira et en la manière qu'il lui plaira.

C'est en cet état que je me trouvais alors. J'étais convalescente, mais réduite à une telle faiblesse, que j'avais perdu jusqu'à cette confiance que je reçois ordinairement de Dieu, quand il s'agit d'entreprendre une fondation. Tout me paraissait impossible. S'il s'était trouvé quelqu'un pour relever mon courage, que cela m'eût fait de bien ! Mais les uns augmentaient mes craintes, et le léger espoir que me donnaient les autres ne suffisait pas à triompher de ma pusillanimité.

Sur ces entrefaites arriva un père de la Compagnie, nommé le maître Ripalda, grand serviteur de Dieu auquel je m'étais confessée quelque temps (1). Je lui fis connaître ma situation, lui disant mon désir qu'il me tint la place de Dieu et me donnât son avis sur l'affaire dont il s'agissait. Il commença par m'animer beaucoup, disant que cette lâcheté était un effet de la vieillesse. Je voyais parfaitement que ce n'était pas cela, et il est certain que je

(1) Sainte Térèse nous a parlé déjà du père Ripalda au *Prologue* de ce Livre, et dans la Relation LIII (Voir t. II des *Œuvres*).

n'éprouve pas ce découragement aujourd'hui que je suis plus vieille. Au fond, il le savait bien; mais il voulait, je pense, me mortifier et m'empêcher de croire que mon hésitation venait de Dieu. Pour la fondation de Palencia, comme pour celle de Burgos, dont je m'occupais simultanément, j'étais totalement dépourvue de ressources; mais ce n'était pas là ce qui m'arrêtait, car d'ordinaire, je commence avec moins encore.

La décision du père Ripalda fut que je devais à tout prix poursuivre l'entreprise. La même chose m'avait été dite à Tolède, peu auparavant, par un provincial de la Compagnie, appelé Balthazar Alvarez (1). J'avais alors de la santé, et ce conseil avait suffi pour me décider. Bien qu'il eût encore beaucoup de poids à mes yeux, je ne parvenais cependant pas à surmonter définitivement mon irrésolution, tant le démon — ou, comme je le disais tout à l'heure, la maladie — me tenait comme enchaînée. Sur ces entrefaites, mon état s'améliora considérablement. La prieure de Valladolid, qui avait fort à cœur la fondation de Palencia, me pressait le plus qu'elle pouvait; pourtant, témoin de mon peu d'ardeur, elle n'était pas sans crainte, elle aussi. Qu'elle vienne donc me ranimer, la véritable chaleur, puisque les hommes, les serviteurs de Dieu eux-mêmes, sont impuissants à le faire! Oui, on le verra par ce qui va suivre, bien souvent ce n'est pas moi qui agis dans ces fondations, c'est Celui dont la puissance est infinie.

(1) Voir ce que la sainte nous a dit du père Balthazar Alvarez aux chap. xxiv et suiv. du *Livre de la Vie*, et au chap. III du *Livre des Fondations*.

Un jour qu'après avoir communiqué j'étais tout aussi indécise, et prête à renoncer à quelque fondation que ce fût, je suppliais Notre-Seigneur de me donner lumière pour accomplir en tout sa volonté, car, je dois le dire, jamais ce grand abattement où j'étais réduite ne refroidissait le moins du monde ces désirs dans mon âme. Le divin Maître me dit alors, avec une sorte de reproche : *Que crains-tu? Quand est-ce que je t'ai manqué? Je suis le même aujourd'hui que j'ai toujours été. Ne laisse pas de faire ces deux fondations.* O grand Dieu! que vos paroles sont différentes de celles des hommes! A l'instant même, je me trouvai si résolue et si courageuse, que le monde entier n'aurait pas eu le pouvoir de me faire obstacle.

Sans retard je me mis à l'œuvre, et Notre-Seigneur, de son côté, me fournit des moyens d'action. Je fis choix de deux religieuses, dont la dot devait servir à l'achat d'un local. On avait beau me répéter que vivre d'aumônes à Palencia était impossible, c'était comme si l'on ne m'eût rien dit. Fonder avec des revenus, je le voyais très bien, il n'y fallait pas songer ; mais du moment que Dieu n'ordonnait d'établir le monastère, sa Majesté, sans doute, pourvoirait à ses besoins. Ainsi, sans être encore entièrement remise et malgré la rigueur de la saison, je me décidai à partir. Le jour des Innocents de l'année marquée plus haut, je quittais Valladolid (1).

(1) Le 28 décembre 1580. Sainte Térèse avait un trajet de près de cinquante kilomètres à faire, par une route qui longe le Pisuerga, pour atteindre Palencia. Cette ville, agréablement située, est l'une des plus antiques cités de la péninsule, celle peut-être qui défendit plus énergiquement son indépendance contre les légions romaines. Son siège épiscopal remonte aux premiers siècles de l'Église. On admire sa cathédrale gothique du xiv^e siècle,

Nous devions occuper une maison qui nous était cédée jusqu'au terme de la Saint-Jean de l'année suivante, par un gentilhomme qui, après l'avoir louée, était allé s'établir ailleurs (1). J'écrivis à ce sujet à un chanoine de la ville. Je ne le connaissais pas, mais un de ses amis me l'avait dépeint comme un grand serviteur de Dieu, et depuis lors, j'étais restée convaincue qu'il nous aiderait beaucoup. C'est une expérience que nous avons faite dans toutes les fondations, en chaque localité, Notre-Seigneur, voyant le peu dont je suis capable, se choisit lui-même des auxiliaires. Je fis donc demander à ce chanoine de me tenir le plus secrètement possible la maison libre — car il s'y trouvait encore un occupant, — et je le priai en même temps de ne point dire quelle devait en être la destination. Plusieurs personnes distinguées, et tout particulièrement l'évêque, nous avaient témoigné grande bienveillance. Néanmoins, je crus plus sûr de ne pas divulguer l'affaire.

Le chanoine Reinoso (2) — c'est ainsi qu'il s'appelait —

son grandiose monastère de l'ordre de Saint-Dominique, fondé par le saint patriarche lui-même et rivalisant de beauté avec ceux d'Avila, de Salamanca et de Valladolid. (Cfr. Madoz : *Palencia*.) Palencia compte aujourd'hui 15.000 habitants.

(1) La maison était située dans le quartier de *La Puebla*; elle appartenait à une veuve, nommée doña Isabelle de Montoya. (Cfr. Manuscrit du couvent de Palencia).

(2) Jérôme Reinoso avait été formé à la vie spirituelle par le père Balthazar Alvarez. Il avait si bien profité à pareille école, que sainte Térèse, dans sa lettre du 4 janvier 1581 au père Jean de Jésus, le nomme *un saint*. Jérôme était neveu de don François Reinoso, plus tard évêque de Cordoue, qui, lui aussi, devait se montrer pour sainte Térèse et ses filles d'une générosité sans bornes. On conserve quatre lettres de la sainte à Jérôme Reinoso, des années 1581 et 1582. Son corps repose avec celui du chanoine Salinas, son intime ami, dans la cathédrale de Palencia. Un monument en pierre

fit si bien les choses, que non content de nous tenir la maison libre, il nous prépara des lits et nous combla de bien d'autres attentions. Ce n'était pas sans besoin. Il faisait grand froid et la journée avait été très pénible, par suite d'un épais brouillard qui nous empêchait presque de nous voir les uns les autres. Je dois l'avouer cependant, nous prîmes peu de repos : il fallait bien préparer une pièce où l'on pût dire la messe le lendemain, avant que notre arrivée fût connue. L'expérience m'a montré que c'est la ligne de conduite à tenir dans les fondations, car si l'on attend que chacun dise son mot, le démon brouille les choses, et lors même qu'il ne vient pas à bout de son dessein, il réussit du moins à inquiéter. Dès le lendemain matin donc, presque au point du jour, un ecclésiastique grand serviteur de Dieu, nommé Porras, célébra la messe. Il nous avait accompagnées avec Augustin de Vitoria, un autre ami des carmélites de Valladolid (1),

calcaire les représente tous deux à genoux dans l'attitude de la prière. L'épithape du chanoine Reinoso est la suivante :

D. O. M.

HIERONYMO DE REINOSO TRANQUILI ANIMI VIRO MODESTISS. DIVINIS OFFICIIS ATTENTISS. ECCLESIASTICÆ DISCIPLINÆ OBSERVANTISS. ORATIONI PRIVATÆ DEDITO. M. A. DE SALINAS IN CURA PAUPERUM INDIVIDUO COMITI HUIJ. ECCL. CANONICO PLANE PRESBYTERO QUAM PECUNIARIIS. HONORIFICENTISS. Q^o EXEQUIIS XIII KAL. JANUARIJ ANNI MDC CAPITULUM HONORAVIT SUUS J. A. DE CORDUBA ABBAS DE ALABANÇA POSUIT. S. T. COEL. S.

A Jérôme de Reinoso, homme pacifique autant que modeste, très assidu aux offices divins, très fidèle observateur de la discipline ecclésiastique, en son particulier fort adonné à l'oraison, inséparable compagnon de Martin-Alphonse de Salinas dans le soin des pauvres, chanoine vraiment prêtre de cette église, que le chapitre honora, le XIII des Calendes de Janvier de l'an MDC, de funérailles spéciales et réellement splendides. Son ami Jean Alphonse de Cordoba, abbé d'Alabança, a érigé ce monument. Il implore pour lui le salut éternel.

(1) Voici le texte de sainte Térèse : *Luego de mañana casi en amaneciendo, dijo misa un clérigo que iba con nosotras, llamado Porras, harto siervo de*

qui m'avait même prêté de l'argent pour aménager la maison et avait eu pour nous toutes sortes d'attentions durant le voyage.

Nous étions cinq religieuses, moi comprise, plus une sœur qui, depuis un certain temps, m'accompagnait dans tous mes voyages. Elle est converse, mais si grande servante de Dieu et si prudente, qu'elle peut m'aider plus que bien d'autres qui sont religieuses de chœur (1).

Malgré les fatigues que le temps pluvieux nous avait occasionnées en route, nous dormîmes peu cette nuit-là. J'étais charmée que la fondation eût lieu le jour où

Dios, y otro amigo de las monjas de Valladolid, llamado Agustin de Vitoria. Non seulement les traducteurs de sainte Térése, mais beaucoup de ses historiens, en sa propre langue, ont cru qu'Augustin de Vitoria, comme Porrás, dit la messe à Palencia le jour de la prise de possession du monastère, et par conséquent qu'il était prêtre comme lui. Le père Bouix, de même, fait dire à la sainte : « La seconde messe fut dite immédiatement après, par un autre ecclésiastique, appelé Augustin de Victoria, etc... » Ayant pu constater, par un extrait du registre des professions du monastère de Valladolid, qu'une des religieuses qui s'y trouvent mentionnées était fille d'Augustin de Vitoria, nous avons demandé de plus amples renseignements aux mères de ce couvent. Elles nous ont assuré qu'Augustin ne fut jamais prêtre. C'était un gentilhomme de Valladolid, marié à doña Isabelle de Castro et père de plusieurs enfants. Riche des biens de ce monde et plus encore de vertus, il s'attacha extrêmement à sainte Térése et à ses religieuses, et devint grand bienfaiteur du couvent de Valladolid. L'une de ses filles y prit le voile, avec le nom de Marie de Saint-Augustin, l'année même où mourut sainte Térése. Voir tome précédent, p. 414.

(1) Les religieuses que mentionne d'abord la sainte étaient : la mère Agnès de Jésus et les sœurs Catherine du Saint-Esprit, Marie de Saint-Bernard et Jeanne de Saint-François. (Cfr. Ribera, lib. III, cap. x.) Elle allait bientôt appeler de Salamanque les sœurs Isabelle de Jésus et Béatrix de Jésus, pour les établir prieure et sous-prieure de la nouvelle fondation. Quant à sa compagne de voyage, c'était la vénérable Anne de Saint-Barthélemy. Trois ans auparavant, sainte Térése s'était fracturé le bras gauche, en tombant du haut d'un escalier dans son couvent d'Avila (Veille de Noël 1577). Depuis lors, elle ne se servait plus que très difficilement de ce bras, et la sœur Anne devait l'aider à se vêtir et à se dévêtir. A partir de 1579, la pieuse converse suivit la sainte dans ses voyages. Celle-ci, qui estimait beaucoup sa

nous faisons l'office du saint roi David (1), pour lequel j'ai une grande dévotion. Le matin même, je fis prévenir l'illustrissime évêque, qui ignorait le jour de mon arrivée (2). Avec cette grande charité dont il nous a constamment donné des marques, il vint aussitôt nous voir, promit de nous fournir tout le pain dont nous aurions besoin et chargea son *provisor* (3) de nous donner bien d'autres choses encore. Notre ordre a d'immenses obligations envers ce prélat ; aussi est-ce un devoir, pour ceux de ses membres qui liront ces Fondations, de le recom-

discretion et sa vertu, eût bien désiré se faire aider par elle dans la correspondance très étendue qu'elle était obligée d'entretenir avec ses filles des divers monastères. Mais Anne ne savait pas écrire. Voici, d'après Teresita, nièce de sainte Térèse, ce qui se passa entre la vénérable sœur et la sainte mère, pendant le séjour qu'elles firent au monastère de Salamanque, du mois d'août au mois de novembre 1579. « La sainte, extrêmement lasse d'avoir à répondre à tant de lettres, dit à la sœur que si elle savait écrire, elle l'aiderait à y répondre. Anne de Saint-Barthélemy répliqua : « Que - Votre Révérence veuille bien me donner un modèle à suivre. » La sainte mère lui remit une lettre d'une religieuse, dont l'écriture était très bonne. Anne, obéissant à un sentiment intérieur, reprit : « Je m'en tirerais mieux, - si j'en avais une de l'écriture de Votre Révérence. » Sur-le-champ, la sainte mère traça deux lignes de sa propre main et les lui donna. Le même soir, la sœur, s'en servant comme de modèle, écrivit une lettre pour notre couvent d'Avila. A partir de ce jour, elle se trouva en état d'écrire autant qu'il fut nécessaire et sans avoir besoin de plus de leçons, soit pour le style, soit pour l'écriture, qui se trouva toute semblable à celle de la sainte mère. » (2^o Dép. de la sœur Térèse de Jésus.) Il nous reste plusieurs lettres de sainte Térèse écrites par la sœur Anne, et ne portant que la signature, ou tout au plus quelques lignes, de la main de la sainte.

(1) 29 décembre.

(2) Une lettre de sainte Térèse à sa sœur Jeanne de Ahumada, écrite de Palencia le 13 janvier, nous montre que la petite cloche ne fut placée qu'au bout de deux jours, évidemment une fois que l'évêque eut été prévenu de l'arrivée des religieuses et comme signe que la prise de possession était devenue un fait public et avéré.

(3) Ce *provisor*, ou vicaire général, la sainte nous le dira plus loin, s'appelait don Prudencio.

mander à Notre-Seigneur durant sa vie et après sa mort. C'est au nom de la charité que je le demande.

La joie qui se répandit dans la ville à l'occasion de notre arrivée fut extraordinaire, et si universelle qu'il ne se trouva personne pour en parler défavorablement. La satisfaction qu'éprouvait l'évêque y était pour beaucoup, car il est extrêmement aimé. Au reste, je n'ai rencontré nulle part une bonté de cœur, une noblesse de sentiments, semblables à celles des habitants de Palencia, et je me réjouis chaque jour davantage d'avoir fondé un monastère dans leur ville (1).

La maison que nous occupions ne nous appartenant pas, nous traitâmes sans délai d'en acheter une autre. La nôtre se trouvait bien à vendre, mais la situation en était défavorable, et grâce à la dot des religieuses destinées à la fondation, nous pouvions, ce semble, faire une tentative. La somme dont je disposais, sans être en soi bien considérable, l'était néanmoins pour le pays. Et cependant,

(1) D'après la *Reforma de los Descalzos*, le corrégidor avait tout d'abord refusé son consentement. Le jour même de la prise de possession, le père Gralien revint le trouver de la part de la sainte. Cette fois, il répondit, non sans irritation : « Allez, mon père, qu'il soit fait comme on le demande. Il faut croire que la mère Tèreze porte sur elle quelque provision du conseil royal de Dieu, puisque, contre notre gré, nous sommes forcés de faire tout ce qu'elle veut. » Quatre mois plus tard le magistrat prenait part à la translation solennelle des religieuses, avec une amabilité et une bonne grâce parfaites. (T. I, lib. V, cap. vii.) Tel est le récit du père François de Sainte-Marie. Toutefois, il est difficile d'admettre que ce soit le père Gralien qui, en cette circonstance, ait servi d'intermédiaire à sainte Tèreze, car la correspondance de celle-ci montre que ce père se trouvait alors à Séville. (Voir Lettre à la mère Marie de Saint-Joseph, du 6 janvier 1581.) La démarche en question peut avoir été faite par un autre fondé de pouvoirs de la sainte. On pourrait admettre aussi que l'entretien du père Gralien et du corrégidor aurait eu lieu dans le courant de l'année 1580, lorsque le père Gralien fit un séjour à Palencia pour se rendre compte des facilités ou des obstacles que rencontrerait la fondation. (Voir *Peregrinación*, Dial. XIII.)

rien n'eût abouti sans l'assistance des excellents amis que Dieu nous donna. Le chanoine Reinoso nous amena l'un de ses collègues, nommé Salinas, qui était son grand ami. C'est un homme très charitable et de beaucoup de sens (1). Tous deux embrassèrent nos intérêts comme s'il se fût agi des leurs propres, et même avec plus de chaleur, je crois. Depuis, ils n'ont cessé de témoigner au monastère le même dévouement.

Il y a dans Palencia un lieu de piété, dédié à la sainte Vierge, sorte d'ermitage qu'on appelle Notre-Dame de la Rue. La ville et les localités environnantes lui portent une grande dévotion, et il y vient beaucoup de monde. Sa Seigneurie (2) et tous nos amis estimèrent que nous

(1) Martin-Alphonse Salinas, comme Jérôme Reinoso, brilla par toutes les vertus sacerdotales, et spécialement par la charité pour les pauvres, qu'il secourut bien des années en qualité d'administrateur de l'hôpital *San Antolin*. (Cfr. P. Antoine de Saint-Joseph, t. II, Annot. de la Lettre LVIII.) Après que sainte Térèse eut quitté Palencia, le chanoine Salinas resta très lié avec elle. Nous verrons au chap. xxxi combien sa recommandation et son appui furent utiles à la sainte dans la difficile fondation de Burgos. Il nous reste deux lettres d'elle au chanoine Salinas, la première datée d'Avila, la seconde de Burgos. Nous avons parlé plus haut du tombeau commun des chanoines Reinoso et Salinas, qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de Palencia. L'épithaphe du chanoine Salinas est ainsi conçue :

D. O. M.

MARTINO ALPHONSO DE SALINAS VIRO INTEGERRIMO SUAVISS. MORIBUS PREDITO PRUDENTISS. MAGNI APUD BONOS HABITO REBUS OMNIBUS GEREUDIS APTISS. INSIGNI NEJ. S. ECCL. CANONICO AC XENODOCHII EIUS GUBERNATORI PROVIDO EQ. PAUPERIB. OPTIME MERITO JOANNES ALPHONS. DE CORDUBA ABBAS DE ALABANÇA EI MULTIS TITCLIS DEVINT. POSUIT. OBIT VIII KAL. AUGUSTI ANNI MDXCII. S. T. CORL. S.

A Martin-Alphonse de Salinas, homme de très grande intégrité, et de mœurs extrêmement douces, fort prudent et fort considéré des bons, très habile dans le maniement des affaires, insigne chanoine de cette église, et qui, comme administrateur de l'hôpital, sut pourvoir à tout et très bien mériter des pauvres, Jean-Alphonse de Cordoba, abbé d'Alabança, qui lui fut lié à plusieurs titres, a érigé ce monument. Il mourut le VIII des Calendes d'août de l'an MDXCII. Dieu lui accorde le salut éternel!

(2) C'est-à-dire l'évêque de Palencia.

serions fort bien auprès de cette église. Il n'y avait aucune maison qui en dépendît, mais tout près il s'en trouvait deux, qui, avec l'église, pouvaient nous suffire. L'église appartenait au chapitre et à une confrérie. Nous fîmes des démarches pour l'obtenir. Le chapitre nous céda aussitôt ses droits ; quant aux confrères, il y eut bien à faire pour les décider, mais ils finirent par se montrer accommodants. Je le répète, les habitants de Palencia sont des gens vertueux, s'il en fût (1).

Dès que les propriétaires des maisons eurent appris que nous avions envie de les acheter, ils commencèrent à leur attribuer plus de valeur, et cela se comprend. Je voulus aller les voir, mais elles nous firent si mauvaise impression, à moi et à ceux qui nous accompagnaient, que pour rien au monde je n'aurais pu me décider à les acheter. On a clairement reconnu depuis que le démon y était pour beaucoup, parce qu'il enrageait de nous voir nous établir en ce lieu. En outre, les deux chanoines qui traitaient l'affaire trouvaient ces maisons bien éloignées de la cathédrale. Elles le sont, c'est vrai ; mais d'autre part, elles présentent l'avantage de se trouver dans l'endroit le plus peuplé de la ville. Nous nous accordâmes à juger que ce n'était pas là ce qui nous convenait, et qu'il fallait chercher autre

(1) Les bâtiments dont la sainte poursuivait alors l'acquisition avaient plusieurs propriétaires : François de Gadea, les héritiers de Diego de Roa, et d'autres encore. Ils étaient situés dans la rue dite *Nuestra Señora de la Calle*, au coin de celle de *la Moneda*. La sainte en parlait en ces termes au père Jean de Jésus, dans une lettre du 4 janvier : « Nous achetons une maison qui touche un ermitage dédié à Notre-Dame, dans le meilleur quartier de la ville. Tout Palencia et les environs ont pour cet ermitage une extrême dévotion. Le chapitre nous a déjà permis d'avoir des grilles donant sur cette église, faveur qu'on regarde comme très appréciable. »

chose. Ces messieurs, les deux chanoines, s'y employèrent avec un dévouement et une activité qui me faisaient bénir Notre-Seigneur. Toutes les maisons qui semblaient pouvoir nous convenir furent examinées. Enfin, ils en trouvèrent une à leur goût, qui appartenait à un nommé Tamayo, et qui avait plusieurs pièces disposées d'une manière très avantageuse pour nous. Elle avoisinait celle d'un gentilhomme de distinction, appelé Suero de Vega, aujourd'hui l'un de nos plus généreux bienfaiteurs, lequel désirait ardemment, avec d'autres personnes du quartier, nous voir établies en ce lieu (1).

(1) Ce gentilhomme était fils de Jean de Vega, ancien vice-roi de Navarre et de Sicile, et président du Conseil royal. Sa femme, doña Elvire Manrique y Córdoba, était fille du comte d'Osorno y Alcaudete. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. vii.) Dieu leur avait donné plusieurs enfants, comme on peut le voir par une lettre de sainte Térèse au chanoine Salinas, du 13 novembre 1581. Le père Jérôme Gratien nous apprend dans la *Peregrinación* quelle était la piété des deux époux. Ils jeûnaient, dit-il, deux fois par semaine, avaient des heures réglées pour l'oraison mentale et communiaient tous les huit jours; ils faisaient, en outre, de grandes aumônes. (Dial. XIII.) Le père François de Sainte-Marie ajoute que Suero de Vega avait reçu le glorieux surnom de *père des pauvres*. Dieu le récompensa, ainsi que sa femme, de tant d'œuvres pieuses, en appelant à la réforme du Carmel leur fils, Jean de Vega, l'un de « ces petits anges » dont parlait sainte Térèse. Celle-ci avait annoncé cette vocation par inspiration divine. Un jour que le petit Jean se trouvait avec elle, sa mère, doña Elvire, l'appela : « Mère, répondit l'enfant, laissez-moi avec cette dame. Elle embaume comme une sainte. » Sur quoi sainte Térèse dit à la mère : *Señora, je veux ce petit pour mon ordre*. Bien des années se passèrent. Jean de Vega étudiait à Salamanque quand, ouvrant un jour le livre du *Contemptus mundi* (*l'Imitation de Jésus-Christ*), il y lut ces mots : *Si tu n'es pas religieux, tu te damneras*. Touché de la grâce, il se rendit sans tarder au couvent des carmes déchaussés et y reçut, avec l'habit, le nom de Frère Jean de la Mère de Dieu. Dans la suite, il voulut retrouver dans le *Contemptus mundi* la parole qui avait exercé sur son âme une action si décisive, mais n'ayant pu l'y découvrir, il jugea que Dieu la lui avait présentée d'une manière miraculeuse. Sa vie dans la réforme de sainte Térèse fut exemplaire. Il remplit les fonctions de prieur à Palencia, à Rioseco et à Toro; mais jamais on ne put obtenir de lui qu'il se laissât élever à l'épis-

Cette maison était insuffisante, et bien qu'on nous en offrit une autre encore, les deux réunies ne pouvaient nous loger commodément. Néanmoins, sur le rapport qu'on m'en faisait, je désirais ce marché. Ces messieurs ne voulurent rien entreprendre que je ne l'eusse vue. J'ai tant de répugnance à circuler dans les villes et ma confiance en eux était si grande, qu'on ne pouvait l'obtenir de moi. Je finis cependant par m'y rendre. Je vis en même temps les maisons de Notre-Dame. Mon intention n'était nullement de les acheter, mais seulement de montrer à l'autre propriétaire que nous avions de quoi choisir. Je le redis encore, ces maisons nous déplurent souverainement, à moi et aux sœurs qui m'accompagnaient. Maintenant, nous nous étonnons qu'elles aient pu nous produire une si fâcheuse impression.

Là-dessus, nous allâmes visiter l'autre maison, bien résolues à n'acheter que celle-là. Les graves inconvénients qu'elle présentait ne nous arrêtrèrent pas. Il était pourtant très difficile d'y remédier, car, pour faire une chapelle, même insuffisante, nous devions sacrifier le meilleur des bâtiments d'habitation. Vraiment, c'est chose étrange qu'un parti pris à l'avance ! Je dois le dire cependant, cette erreur, dont je n'étais pas seule victime, me servit immensément à me défier de moi-même. En fin de compte, nous nous retirâmes, bien résolues à faire l'achat de cette maison, à donner le prix demandé, quelque excessif qu'il fût, et à en écrire au propriétaire, qui n'était pas dans la ville, mais à peu de distance (1).

copat. Jean de la Mère de Dieu mourut saintement à Salamanque l'année 1636. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. X, cap. II.)

(1) Le lendemain, la sainte adressait une missive au chanoine Reinoso, lui

Peut-être s'étonnera-t-on de me voir donner tant de détails sur l'acquisition d'une maison. Mais on va voir le but que se proposait le démon, en nous détournant de nous établir dans celle de Notre-Dame. Chaque fois que j'y pense, la crainte m'étreint le cœur.

Ainsi, je le répète, nous étions tous fermement décidés à prendre la maison de Tamayo, et point d'autre. Mais voici que le lendemain, pendant la messe, je me sens saisie au sujet de notre affaire d'une vive inquiétude, accompagnée d'un trouble qui ne me laisse presque aucun repos durant le saint sacrifice. Je me levai pour aller recevoir le très saint Sacrement. A peine l'avais-je reçu que j'entendis ces paroles, qui me décidèrent à laisser la maison que j'avais en vue et à prendre celle de Notre-Dame : *Celle-ci te convient*. J'entrevis la difficulté que j'allais rencontrer, l'affaire étant déjà très avancée et ardemment désirée de ceux qui l'avaient suivie avec tant de dévouement. Mais Notre-Seigneur reprit : *Ils ne savent pas combien je suis offensé en ce lieu, et cet établissement y apportera un grand remède*. Il me vint à l'esprit que c'était peut-être une illusion, mais je ne pouvais le croire, parce qu'à l'effet produit en mon âme je reconnaissais clairement

demandant comment il avait passé la nuit et s'il ne se ressentait point de la fatigue de la veille : « Pour moi, disait-elle, je ne suis pas rentrée fatiguée, mais fort contente, et plus je pense à la maison que nous venons de voir, plus je suis convaincue que l'autre ne nous convient point. L'arrière-cour à elle seule nous sera fort utile, et si l'on nous vend l'autre petite maison, les sœurs pourront y habiter d'une manière convenable, et même très avantageuse, pendant bien des années. Je vous supplie d'entrer en pourparlers sans délai pour cette petite maison... La prieure et les autres religieuses vous baisent les mains en reconnaissance de l'excellente demeure que vous leur avez trouvée. Elles en sont enchantées et elles ont raison. Elle nous convient parfaitement sous tous rapports, etc. »

l'action de Dieu. Aussitôt Notre-Seigneur ajouta : *C'est moi.* Je me trouvai alors dans une grande paix, et complètement délivrée du trouble qui m'avait agitée.

Cependant je ne savais comment revenir sur la décision prise, et sur tout le mal que j'avais dit de cette maison, spécialement à mes sœurs auxquelles je l'avais représentée comme très désavantageuse, assurant que je m'applaudissais de ne pas m'y être établie sans l'avoir visitée. A vrai dire, c'était encore là ce qui m'inquiétait le moins, car, je le savais très bien, mes compagnes donneraient leur approbation à tout ce que je ferais. J'étais plus en peine du côté de nos amis, qui désiraient l'autre marché. Me voyant changer d'avis si promptement, n'allaient-ils pas me taxer de légèreté et de mobilité, défauts que j'ai en horreur ? Ces diverses pensées, néanmoins, n'ébranlaient nullement ma résolution de choisir la maison de Notre-Dame, et déjà je ne songeais plus à ce qui lui manquait. Du moment que la présence de nos religieuses pouvait empêcher un seul péché véniel, tout le reste était peu de chose en comparaison. Et j'étais persuadée qu'il n'y en avait pas une qui n'eût été de cet avis si elle avait su ce que je savais. Voici comment je m'y pris.

Je me confessais alors au chanoine Reinoso, l'un des deux ecclésiastiques qui m'assistaient. Aucune circonstance ne m'en ayant fait une nécessité, je ne lui avais rien dit de ces effets surnaturels. Mais comme dans les cas tels que celui-ci, ma coutume, pour plus de sécurité, est toujours de n'agir que d'après les conseils de mon confesseur, je me décidai à m'ouvrir à lui très confidentiellement. J'avoue que s'il m'eût fallu aller à l'encontre de

ce qui m'avait été dit, cela m'eût beaucoup coûté. Je l'aurais fait néanmoins, avec l'espoir que sa Majesté, comme en d'autres conjonctures, ferait changer d'avis au confesseur, afin qu'il exécutât ce qui était de son bon plaisir.

Je commençai par dire au chanoine que Notre-Seigneur m'instruisait souvent de cette façon, et que les événements avaient bien des fois montré que c'était l'œuvre de son Esprit. Je lui racontai ensuite ce qui s'était passé, ajoutant que je suivrais ses avis, quoiqu'il pût m'en coûter. Ce chanoine a beaucoup d'intelligence et de sainteté, et bien que jeune, il est homme de bon conseil. Tout en se rendant bien compte qu'un pareil changement serait très remarqué, il ne voulut pas m'empêcher d'exécuter ce qui m'avait été dit. Je lui proposai d'attendre le retour du messenger envoyé au propriétaire, et il fut de cet avis. Pour moi, j'espérais fermement que Dieu lèverait les difficultés. C'est ce qui arriva.

On avait concédé au maître de la maison tout ce qu'il avait voulu et demandé, quand il s'avisa de réclamer encore trois cents ducats. C'était de la déraison, car on la lui payait au-delà de sa valeur. Nous vîmes dans cet incident la main de Dieu même, car cet homme avait besoin de vendre, et monter le prix une fois le marché conclu, ce n'était pas acceptable. Cette circonstance nous servit beaucoup, car elle nous permit d'alléguer que nous n'en finirions jamais avec lui. Cela toutefois ne nous justifiait pas entièrement, car, pour trois cents ducats, il était clair que nous n'aurions pas dû renoncer à une maison qui paraissait convenir pour un monastère. Je dis à mon confesseur

de ne pas se mettre en peine de ma réputation : du moment qu'il m'approuvait, il ne m'en fallait pas davantage. Je le priai en même temps d'avertir son ami que j'étais résolue d'acheter la maison de Notre-Dame, qu'elle fût chère ou à bas prix, bonne ou mauvaise. Ce chanoine est extrêmement perspicace. Voyant un changement si subit, il devina, je crois, sans qu'on lui dit rien, quel en était le motif, et il ne me pressa plus.

Dans la suite, nous comprîmes tous que nous faisons une lourde maladresse en achetant l'autre maison. Nous sommes frappés maintenant de voir à quel point celle-ci est préférable. Mais le principal, c'est que manifestement Notre-Seigneur et sa glorieuse Mère sont très bien servis en ce lieu, et que beaucoup d'occasions de péché se trouvent écartées. Tant que ce n'était qu'un ermitage, il pouvait s'y passer bien des choses regrettables durant les veilles fréquentes de la nuit, et le démon redoutait d'y voir mettre un terme. Pour nous, nous sommes dans la joie de pouvoir faire quelque chose pour notre Mère, notre Souveraine, la Patronne de notre ordre, et nous avons eu grand tort de ne l'avoir pas fait plus tôt. Ce seul motif aurait dû nous décider.

Il est clair que le démon nous aveuglait de toutes façons. Cette maison, en effet, offre de nombreux avantages, que nous chercherions vainement ailleurs. Toute la ville, qui nous y désirait, nous y voit avec la plus grande satisfaction ; et ceux-là même qui penchaient pour l'autre local, trouvent aujourd'hui que tout est pour le mieux. Béni soit à jamais Celui qui a daigné me donner lumière ! Si, en d'autres points, je réussis quelque peu, c'est encore Lui

qui m'éclaire, car, de jour en jour, je suis plus frappée de mon peu de talent pour tout. Et que l'on ne croie pas que ce soit là de l'humilité : chaque jour la chose m'apparait dans une évidence croissante. Notre-Seigneur veut, ce semble, que je reconnaisse, et que tous les autres reconnaissent avec moi, que c'est lui seul qui fait tout, et que de même qu'avec un peu de boue il donna la vue à l'aveugle-né (1), de même il accomplit à présent, par une personne aussi aveugle que moi, des choses qui ne sentent point la cécité. A coup sûr, je donnai dans cette circonstance bien des marques d'aveuglement, et toutes les fois que j'y pense, je voudrais offrir de nouvelles louanges à Notre-Seigneur. Mais hélas ! j'en suis même incapable, et je ne sais vraiment comment il peut me souffrir. Béni soit sa miséricorde ! Amen.

Sans perdre de temps, ces saints amis de la Vierge se mirent en devoir de conclure l'achat des bâtiments. A mon avis, on les céda à bon compte. Mais ils eurent bien à faire, Dieu fournissant toujours dans ces fondations de nombreuses occasions de mérite à ceux qui nous viennent en aide. Moi seule je ne fais rien, je l'ai dit et voudrais le redire sans cesse, parce que telle est la vérité. Le mal qu'ils se donnèrent pour aménager la maison fut bien grand ; de plus, ils nous fournirent de l'argent, car je n'en avais pas ; enfin, ils voulurent nous servir de caution. J'étais souvent bien en peine, dans les fondations précédentes, pour trouver quelqu'un qui voulût répondre pour des sommes très inférieures. Rien de plus naturel,

(1) Cfr. Joan., ix, 6.

après tout, car je ne possède pas une *blanca*, et nos répondants ne peuvent compter que sur Notre-Seigneur. Cependant, sa Majesté m'a toujours fait une grâce que je mets à haut prix : jamais aucun de ceux qui nous ont rendu ce bon office n'y a perdu et, en fin de compte, tout s'est trouvé payé.

Les propriétaires ne se contentant pas de ces deux chanoines comme répondants, ceux-ci eurent recours au *provisor*, lequel se nommait, si je ne me trompe, Prudencio. On me dit maintenant que c'est bien là son nom. Je n'en étais pas très sûre, parce que nous l'appelions toujours le *provisor*. Sa charité envers nous est admirable : il nous a rendu et nous rend encore les plus grands services. Ayant rencontré les chanoines par la ville, il leur demanda où ils allaient. Ils répondirent qu'ils se rendaient chez lui, pour le prier de signer tel cautionnement. Il se mit à rire et leur dit : « Quoi ! c'est de cette façon que vous me proposez de répondre pour une pareille sommé ? » Et sur l'heure, sans descendre de mule, il donna sa signature. Ceci est bien digne de remarque à l'époque où nous vivons.

Que de louanges n'aurais-je pas à donner ici à la charité que je rencontrais dans Palencia, tant de la part de la ville que de celle des particuliers ! Vraiment, je me croyais au temps de la primitive Église, ou du moins en présence d'une charité que l'on ne rencontre plus guère aujourd'hui dans le monde. Nous ne possédions pas de revenus, les habitants allaient avoir à nous nourrir, et loin de nous faire opposition, ils disaient bien haut que Dieu leur accordait une grâce des plus signalées. A re-

garder la chose d'un œil éclairé, ils avaient raison : posséder une église de plus où repose le très saint Sacrement, c'est déjà une immense faveur. Bénédiction et louange sans fin lui soient rendues ! Amen. Amen.

Il est clair aujourd'hui qu'il y allait de la gloire de Dieu que notre monastère s'établît en ce lieu. Par là, plusieurs désordres ont pris fin. Tous ceux, en effet, qui passaient la nuit en veilles dans cet ermitage solitaire, n'y étaient pas amenés par la dévotion, mais à présent, tout s'arrange. La statue de Notre-Dame n'était pas non plus tenue avec décence. L'évêque, don Alvaro de Mendoza, vient de lui faire faire une chapelle spéciale. Peu à peu, de nouvelles mesures sont prises à l'honneur et gloire de cette très sainte Vierge et de son Fils. Que Dieu en soit éternellement béni ! Amen. Amen.

Quand la maison se trouva prête et que le moment de s'y transporter fut venu pour les religieuses, l'évêque voulut que la cérémonie se fit avec beaucoup de solennité. On choisit l'un des jours de l'octave du très saint Sacrement. Sa Seigneurie revint tout exprès de Valladolid (1). Le chapitre, les ordres religieux et presque toute la ville se trouvaient là. Il y avait aussi force musique. Nous nous rendîmes toutes processionnellement, avec nos manteaux blancs et nos voiles baissés, de la

(1) Dans une lettre écrite la veille de la translation, sainte Tèreise indique au père Gralien de quelle façon l'ordre de la cérémonie a été réglé entre don Alvaro de Mendoza et elle : on se rendra l'après-midi, processionnellement et avec toute la solennité possible, à la paroisse Saint-Lazare pour y prendre le saint Sacrement, et l'on s'arrêtera probablement au couvent de Sainte-Claire, qui se trouve sur le chemin. L'évêque, ajoute-t-elle, a passé toute l'après-midi au monastère et a témoigné un désir incroyable de s'employer en faveur de la réforme.

demeure que nous habitons à une paroisse voisine de la maison de Notre-Dame. La statue même vint nous y chercher. On prit là le très saint Sacrement, et on le plaça ensuite dans notre chapelle, avec beaucoup de pompe et en très bel ordre. Tout le monde était pénétré de dévotion. Les religieuses, que j'avais fait venir plus nombreuses, en vue de la fondation de Soria, se trouvaient là aussi, des cierges à la main. Le Seigneur, je crois, reçut ce jour-là dans cette ville un beau tribut de louanges. Que toutes les créatures le bénissent éternellement ! Amen (1).

(1) Immédiatement après la statue de la très sainte Vierge, marchait sainte Térèse, accompagnée de l'évêque, don Alvaro de Mendoza, et de don François Reinoso, futur évêque de Cordoue. Les religieuses suivaient, escortées des régidors. Venait ensuite, entre le corrégidor et Suero de Vega, la mère Agnès de Jésus, depuis peu prieure de la communauté, en remplacement de la mère Isabelle de Jésus, d'abord désignée pour cette charge. On remarquait, parmi les carmes déchaussés faisant partie du cortège, les pères Nicolas de Jésus-Marie (Doria) et Jean de Jésus (Roca). Des grilles, nous l'avons vu, avaient été ouvertes sur l'église de Notre-Dame, avec l'assentiment du chapitre de la cathédrale, afin de permettre aux religieuses de prendre part à tous les offices. Après la mort de leur sainte mère, les carmélites expérimentèrent qu'il en résultait pour elles de sérieux inconvénients. De plus, la demeure, très exigüe, n'était pas susceptible d'agrandissements; enfin, située au centre de la ville, elle se trouvait extrêmement bruyante. Mais surtout, les offices qui se célébraient au gré des confrères, jusqu'à onze heures du soir, et les veilles prolongées parfois la nuit entière, leur causaient de très grandes incommodités. Se souvenant de la révélation qu'avait eue leur sainte mère relativement au choix de cette demeure, elles ne pouvaient sans de vifs scrupules se décider à la quitter. Néanmoins en 1591, sur des avis graves, elles finirent par s'y résoudre. (Voir à la fin de ce volume, Docum. 52, un Extrait d'un manuscrit du couvent de Palencia). Une maison leur avait été généreusement offerte par François Reinoso; mais des conventions onéreuses les réduisirent à une grande pauvreté. Vers 1625, l'entrée parmi elles de Louise d'Aragon, veuve de don Eugène Manrique de Padilla, les tira de cette détresse. En 1592, la maison de Notre-Dame de la Rue avait été vendue par les carmélites à l'abbesse des bernardines de *Santa Maria del Escobar*, du bourg de Torquemada, au prix de deux mille ducats. La cellule de sainte

Ce fut durant mon séjour à Palencia que se fit, par la bonté de Dieu, la séparation des Déchaussés et des Mitigés, les premiers formant désormais une province à part. C'était tout ce que nous désirions pour la paix et la tranquillité de la réforme. A la demande de notre roi catholique, don Philippe, on obtint de Rome un bref très ample, réglant cette question. Sa Majesté, qui nous avait déjà favorisés dans le principe, le fit d'une manière toute spéciale en cette circonstance (1). Un chapitre se tint à

Térèse subsiste encore aujourd'hui. De l'ancienne église, il ne reste qu'une partie, servant de salle de chapitre aux bernardines. On voit encore la grande grille, placée par la sainte avec l'agrément du chapitre de la cathédrale. Quant à la chapelle disposée pour la vénérable statue de la Vierge par les soins de don Alvaro de Mendoza, elle servit d'église aux mêmes religieuses. La statue fut honorée en ce lieu jusqu'au 5 novembre 1768. A cette date, par ordre du roi Charles III, d'accord avec l'évêque et le chapitre de Palencia, elle fut transportée dans l'église des jésuites, restée déserte par suite de la suppression de la Compagnie. Tous ces renseignements nous ont été fournis par le monastère de Palencia. Les carmélites occupent toujours le terrain où se transfèrent leurs premières mères en 1591. Il est situé dans l'ancienne *Calle de Monzon*, aujourd'hui de la *Virreina*. L'église, qui a subi quelques modifications, date de la même époque. Elle donne sur une petite place qui a pris le nom de *las Carmelitas*, mais son entrée est *Calle de Ramirez*.

(1) La joie que Philippe II fit paraître à la réception du bref, fut très remarquée de son entourage. Tout d'abord il jeta les yeux sur l'archevêque de Séville, don Christophe de Rojas y Sandoval, pour son exécution. Mais le prélat étant mort sur ces entrefaites, le roi manda sans retard à ses chargés d'affaires à Rome de proposer au pape le père Pierre Fernandez, ancien visiteur de l'ordre du Carmel. Le 9 octobre, le bref faisant droit à cette demande arrivait à Elvas, où se trouvait alors le monarque. Le surlendemain don Louis Manrique, son chapelain et son premier aumônier, écrivait au père Gratien pour le prier de la part de Sa Majesté de se rendre à Salamanque auprès du père Fernandez et de s'entendre avec lui. Le père Gratien obéit sans délai à l'injonction royale, mais il trouva le père Fernandez à ses derniers moments. Philippe II, instruit de sa mort, se hâta de dépêcher à Rome, demandant que le père Jean de las Cuevas, aussi dominicain, fût nommé exécuteur du bref. Sa requête ayant été favorablement reçue, il tint à donner lui-même ses instructions au père commissaire. Le 1^{er} février, celui-ci envoyait des lettres de convocation, en vue

Alcala, par l'autorité du révérend père Jean de las Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, alors prieur de Talavera (1). Ce religieux était à la fois désigné par Rome et nommé par Sa Majesté ; il avait toute la sainteté et toute l'intelligence que réclament les missions de ce genre. Ce fut le roi qui paya les frais du chapitre, et par son ordre, l'université entière fit grand accueil à nos religieux. L'assemblée se tint, avec beaucoup de paix et de concorde, au collège que nos Déchaussés ont dans la ville, sous le titre de Saint-Cyrille. Le père maître Jérôme Gratien de la Mère de Dieu y fut élu provincial (2).

du chapitre provincial qui devait régler la nouvelle situation de la réforme. En même temps, il demandait à tous les couvents de religieuses de ferventes prières pour l'heureux succès du chapitre et l'envoi de mémoires relatifs à leurs constitutions, dont les pères capitulaires allaient avoir à s'occuper. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. viii et ix.) On trouvera à la fin de ce volume, Docum. 53, 54, 55 et 56, la lettre de don Louis Manrique au père Gratien ; le bref de Grégoire XIII nommant le père Jean de las Cuevas commissaire apostolique ; la lettre de Philippe II à ce religieux ; enfin, un Extrait de la *Peregrinación*, où le père Gratien raconte lui-même la part qu'il prit à des événements si importants pour la réforme. Le bref de Grégoire XIII, du 22 juin 1580, constituant la province, est au Bullarium Carmelitanum, t. II, p. 208.

(1) Le père Jean Velasquez de las Cuevas appartenait au couvent des dominicains de Salamanque. Il remplit les fonctions de provincial et fut confesseur du jeune cardinal-archiduc Albert d'Autriche, qu'il accompagna en Portugal, lors de son entrée dans ces États en qualité de gouverneur. Jean de las Cuevas fut nommé évêque d'Avila en 1596. Il mourut après avoir occupé ce siège deux ans seulement. Sa bienveillance pour la réforme de sainte Térèse se signala en toute occasion. La mère Marie de Saint-Joseph, dans son *Libro de las Recreaciones* (Recreac. VIII), s'est faite l'interprète des sentiments de reconnaissance des enfants de sainte Térèse envers le père Jean de las Cuevas. Elle loue « la prudence, l'humilité, la charité avec lesquelles il a constamment procédé, les entrailles de père qu'il a encore pour eux ». (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. x.)

(2) On appelait collège, chez les carmes déchaussés, les maisons d'étude pour les jeunes religieux. Les prieurs qui, avec leurs compagnons, composaient le mémorable chapitre dont parle la sainte étaient les pères : Antoine de Jésus, prieur de Mancera, et Vincent de la Trinité ; Nicolas de

Comme ces pères doivent mettre par écrit tout ce qui s'est passé là, je n'avais pas besoin de m'y arrêter. Si j'en ai parlé, c'est parce que ce fut pendant mon séjour à Palencia, lors de la fondation, que Notre-Seigneur termina une affaire si importante pour l'honneur et la gloire de sa très sainte Mère. Je puis parler ainsi, puisqu'il s'agit de l'ordre dont elle est la Dame et la Patronne.

Je ressentis en cette occasion l'une des plus grandes consolations, l'un des plus grands bonheurs, que je pouvais goûter en cette vie (1). Depuis plus de vingt-cinq ans, j'avais eu à soutenir des peines, des persécutions, des douleurs, dont le récit serait trop long et qui ne peuvent être connues que de Notre-Seigneur. En voyant l'affaire terminée, je sentis mon cœur rempli d'une joie qui ne

Jésus-Marie, prieur de Pastrana, et Jean de Jésus ; Elie de Saint-Martin, recteur d'Alcala, et Pierre de la Purification ; Blaise de Saint-Grégoire, prieur d'Altomira, et Simon Stock ; Grégoire de Nazianze, prieur de La Roda, et Gabriel de l'Assomption ; Augustin des Rois, prieur de Grenade, et Ange de la Présentation ; Pierre de la Visitation, vicaire de la Peñuela, et Pierre de Sainte-Marie ; Jérôme de la Mère de Dieu, prieur de Séville, et Elisée des Martyrs ; Ambroise de Saint-Pierre, prieur d'Almodovar, et Pierre des Apôtres ; Diego de la Trinité, prieur *del Calvario*, et Pierre de l'Incarnation ; enfin saint Jean de la Croix, recteur de Baëza, et Innocent de Saint-André. Le premier jour (3 mars), la séparation de la province fut officiellement prononcée par le père commissaire. Le second jour eut lieu l'élection des définiteurs, qui furent les pères : Nicolas de Jésus-Marie, Antoine de Jésus, Jean de la Croix et Gabriel de l'Assomption. L'élection du provincial se fit ensuite. Les suffrages se répartirent entre le père Gratien et le père Antoine de Jésus. Le premier l'emporta d'une voix seulement. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. ix.)

(1) Le manuscrit de Palencia, déjà cité, porte que la sainte, lorsqu'elle reçut la nouvelle de l'obtention du bref, leva les yeux au ciel et s'écria : *A présent, Seigneur, je ne suis plus nécessaire en ce monde. Vous pouvez m'appeler à vous quand vous le voudrez.* Le souvenir de l'immense joie qu'elle goûta en cette circonstance resta attaché pour elle au monastère de Palencia. La tradition constante de ce monastère est qu'elle le désignait ordinairement sous le nom de *Casa del consuelo*, la Maison de consolation.

saurait être comprise que de ceux qui auraient le secret de mes souffrances passées. J'aurais voulu que le monde entier rendit grâce à Notre-Seigneur et s'unît à moi pour lui recommander la personne de notre saint roi, don Philippe, car c'est par son moyen que Dieu a conduit les choses à un si heureux terme. Et réellement, le démon avait fait jouer tant de ressorts que, sans ce prince, nous étions perdus (1).

Actuellement nous sommes tous en paix, dans la miti-

(1) Philippe II, dont le nom revient toujours avec estime sous la plume de sainte Térèse, était fils de l'empereur Charles-Quint et de l'impératrice Isabelle de Portugal. Né à Valladolid le 21 mai 1537, il épousa, à l'âge de seize ans, l'infante Marie de Portugal, sa cousine germaine, qui mourut en donnant le jour à l'infant don Carlos. Le prince avait épousé en secondes noces Marie Tudor, reine d'Angleterre, quand Charles-Quint abdiqua l'empire pour se retirer dans la solitude de Saint-Just, laissant à son fils la couronne d'Espagne (1556). Marie Tudor étant morte deux ans après, Philippe II contracta en 1559 une troisième union avec Elisabeth de Valois, dont il eut les infantes Isabelle et Catharine. A cette époque déjà, le monarque montrait un grand zèle pour la réforme des ordres religieux de son royaume. En 1566, il appela de Rome le père Rossi, général du Carmel : un peu plus tard, il pria saint Pie V de nommer pour cette même famille religieuse des réformateurs apostoliques de l'ordre de Saint-Dominique (1569). En 1573, sainte Térèse s'adressait directement au roi pour lui recommander les intérêts de sa réforme. Elle l'assurait, en même temps, qu'elle et ses religieuses priaient pour sa personne et pour celle de la reine Anne d'Autriche, que Philippe II avait épousée en quatrième nocces l'année 1570, pour celle aussi du prince héritier, l'infant Ferdinand. En 1574, le Conseil des Ordres faisant difficulté d'autoriser la fondation d'un couvent de religieuses à Beas, le roi sut qu'il s'agissait des carmélites réformées par la mère Térèse et ordonna aussitôt l'expédition de la patente. La sainte écrivit au monarque en d'autres circonstances, et toujours avec succès. Aussi se plaisait-elle, dans l'intimité, à le désigner ainsi : *Mi amigo el Rey*. Il nous reste quatre lettres d'elles qui lui sont adressées. Philippe II prit fort à cœur la séparation des Mitigés et des Déchaussés, et sollicita lui-même un bref de Grégoire XIII à cet effet. Sainte Térèse exprime à plusieurs reprises au *Livre des Fondations* sa profonde reconnaissance envers le souverain : elle demande avec instance à ses filles d'offrir à Dieu leurs prières pour sa personne et pour ses États. Elle-même, au témoignage d'Isabelle de Saint-Dominique, s'employait avec ardeur pour lui obtenir de Dieu le salut

gation comme dans la réforme, et personne ne nous empêche de servir Notre-Seigneur. Puisqu'il a si bien exaucé vos prières, à l'œuvre maintenant, mes frères et mes sœurs ! Hâtons-nous de servir la divine Majesté !

Que les religieux d'aujourd'hui, témoins oculaires de tout ce qui s'est passé, considèrent les grâces que Dieu nous a faites, les tribulations, les troubles dont il nous a délivrés. Quant à ceux qui nous suivront et qui trouveront les obstacles aplanis, je le leur demande, pour

éternel. D'après la même religieuse, elle aurait eu révélation que sa demande était exaucée. On lit, en effet, dans la 1^{re} déposition juridique de la mère Isabelle pour la canonisation de la sainte : « En ce temps-là, une religieuse (Isabelle de Saint-Dominique elle-même) lui parlant de ce qui concernait son âme, lui dit ceci : « Ma mère, je ne sais comment cela se fait, mais à l'oraison et à la communion la pensée d'une certaine personne se présente presque continuellement à moi. Une fois, après avoir communiqué, j'aurais voulu ne point penser à autre chose. Je dis donc : Seigneur, d'où vient cela ? Et il me sembla recevoir cette réponse : *Ma fille, je veux qu'il se sauve*. Tout en croyant que cette parole venait de Dieu, cette religieuse n'osait y ajouter foi sans la communiquer. Elle s'en ouvrit donc à la mère, qui lui répondit : *La même chose m'est arrivée à moi-même. Recommandez-le à Dieu, car telle est sa volonté. Il a passé par de grandes tribulations et il lui en reste beaucoup à supporter*. Ceci, ajoute Isabelle, je l'ai su de toutes les deux au moment où la chose eut lieu, c'est pourquoi je me hasarde à la consigner ici. La chose s'est passée, j'en ai la certitude, il y a vingt-deux ou vingt-trois ans. » Isabelle de Saint-Dominique s'exprimait ainsi en 1593, alors que Philippe II vivait encore. Après la mort de ce prince, elle déclara ouvertement à une carmélite de Saragosse, qui avait sa confiance, la mère Félicienne de Saint-Joseph, que c'était bien du monarque qu'elle avait parlé. Philippe II mourut à l'Escorial le 13 septembre 1598, après une longue et douloureuse maladie, durant laquelle il donna les marques de la résignation la plus chrétienne. Il voulut rendre le dernier soupir tenant entre ses mains le crucifix avec lequel était mort l'empereur son père et demanda qu'on l'ensevelît avec l'habit de l'ordre de Saint-François. En apprenant que Philippe II avait quitté la terre, Clément VIII s'écria que l'Église perdait en lui un grand défenseur. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. X, cap. VIII. — Dép. de la sœur Pétronille-Baptiste, Inform. d'Avila, 1610. — Lanuza : *Vida de la Bendita Madre Isabel de S. Domingo*, lib. III, cap. XIII.)

l'amour de Notre-Seigneur, qu'ils ne laissent jamais décroître la perfection, ne fût-ce que sur un point seulement ! Qu'on ne dise pas de nous, par leur faute, ce qu'on dit de certains ordres : les commencements en furent louables. Nous commençons maintenant. Efforçons-nous de commencer toujours, et d'aller sans cesse de bien en mieux. Songez-y, c'est par de très petites infidélités que le démon ouvre les brèches par où passent les très grandes. Qu'il ne nous arrive donc jamais de dire : Ceci importe peu, ce sont là des exagérations. O mes filles ! tout est grave, du moment que l'on cesse d'avancer. Je vous en supplie, pour l'amour de Notre-Seigneur, rappelez-vous la rapidité avec laquelle tout passe, la faveur que Dieu nous a faite en nous appelant à cet ordre, et le rigoureux châtement dont sera frappée celle d'entre nous qui introduira le relâchement. Tenez les yeux attachés sur la race des saints prophètes dont nous descendons. Que de saints nous avons au ciel, qui ont porté notre habit ! Concevons la sainte présomption de nous rendre, avec la grâce divine, semblables à eux. La bataille durera peu, mes sœurs, et le terme est éternel. Laissons toutes les choses d'ici-bas, qui, après tout, ne sont rien, et occupons-nous uniquement de celles qui nous rapprochent de cette fin qui ne finit point, de celles qui nous aident à mieux aimer, à mieux servir Celui qui vivra éternellement. Amen. Amen.

Grâces soient rendues à Dieu !

CHAPITRE XXX

LE MONASTÈRE DE SORIA EST FONDÉ SOUS LE TITRE DE LA TRÈS
SAINTE TRINITÉ, L'ANNÉE 1581. ON Y DIT LA PREMIÈRE MESSE
LE JOUR DE NOTRE PÈRE SAINT ÉLISÉE.

SOMMAIRE. — *Premières relations de la sainte avec le docteur Velasquez, depuis évêque d'Osma. — Ce prélat l'invite à établir un monastère à Soria. — Piété de la fondatrice. — La sainte se met en route en compagnie du père Nicolas de Jésus-Marie (Doria). — Éloge de ce religieux. — Prise de possession. — Sainteté de l'évêque d'Osma. — Térèse est rappelée à Saint-Joseph d'Avila. — Contre-temps qu'elle eut à subir dans le cours de ce voyage.*

Tandis que j'étais à Palencia, occupée de la fondation rapportée plus haut, je reçus une lettre de l'évêque d'Osma, ce même docteur Velasquez, avec lequel j'avais fait en sorte de communiquer lorsqu'il était chanoine et théologal de la cathédrale de Tolède. Tourmentée encore de certaines craintes et le sachant excellent théologien, en même temps que grand serviteur de Dieu, je l'avais instamment prié de conduire mon âme et de me confesser. Voyant que cette demande lui était faite au nom de Notre-Seigneur et dans un réel besoin, il y accéda, malgré ses grandes occupations, avec un empressement qui me surprit. Il me confessa donc et me dirigea tout le temps de mon séjour à Tolède, qui fut long. Selon ma coutume, je lui ouvris mon âme avec toute la franchise possible. Je m'en trouvai si parfaitement, que mes craintes

commencèrent à se dissiper un peu. A la vérité, il y eut encore une autre cause que je n'ai point à signaler ici. Ce qui est certain, c'est qu'il me fit le plus grand bien, en me rassurant par des textes de la sainte Écriture. C'est là, du reste, ce qui me tranquillise le plus, quand j'ai la certitude d'avoir affaire à un homme d'un réel savoir. Et la certitude de son savoir, je l'avais entière, non moins que celle de sa vertu.

L'évêque d'Osma m'écrivait de Soria, où il se trouvait alors. Il me disait qu'une dame de cette ville, qu'il confessait, lui avait parlé de fonder un couvent de nos religieuses, qu'il approuvait son dessein et s'était fait fort d'obtenir de moi que j'irais le réaliser. Il me pria de ne pas le trouver mauvais et, dans le cas où ce projet me paraîtrait convenable, de le lui faire savoir, afin qu'il m'envoyât chercher. Cette nouvelle me réjouit extrêmement, car, outre que la fondation me semblait avantageuse, j'avais précisément à soumettre au docteur Velasquez certaines choses de mon intérieur. Enfin, je désirais le voir, car, depuis le grand bien qu'il avait fait à mon âme, je lui portais une vive affection. La dame fondatrice dont il s'agit s'appelle doña Béatrix de Beaumont y Navarra, parce qu'elle descend des rois de Navarre. Elle est fille de don François de Beaumont, d'une famille très noble et très illustre. Après quelques années de mariage, elle resta veuve, sans enfants et avec de grands biens (1). Il y avait

(1) Doña Béatrix, originaire de Pampelune, était fille d'un capitaine général des gardes de l'empereur Charles-Quint, et veuve de don Juan de Vinuesa, riche seigneur de Soria. Après avoir fondé le couvent de Soria, elle contribua à l'établissement de celui de Pampelune (1583), où elle

déjà longtemps qu'elle avait résolu d'établir un couvent de religieuses. Elle s'en ouvrit à l'évêque, qui lui fit connaître cet ordre des Déchaussées de Notre-Dame. Elle en fut si enchantée, qu'elle le pressa vivement de mettre le projet à exécution.

Cette dame est très douce de caractère, généreuse, pénitente; bref, grande servante de Dieu. Elle possédait à Soria une belle maison, solidement bâtie et très bien située, qu'elle promit de nous donner avec tout ce qui serait nécessaire pour la fondation. Elle nous la donna en effet, avec une rente de cinq cents ducats au denier-vingt (1). L'évêque, de son côté, s'offrit à nous céder une très belle église toute voûtée, qui était celle d'une paroisse voisine. On devait la mettre en état de nous servir, en la faisant communiquer avec la maison de cette dame, au moyen d'un passage couvert. Comme elle n'avait pas de revenus et que les églises sont nombreuses à Soria, l'évêque pouvait sans difficulté transférer ailleurs la paroisse. Il m'exposait tout cela dans sa lettre. J'en fis part à notre père provincial, qui vint sur ces entrefaites à Palencia. Il jugea, avec tous nos amis, que la fondation de Palencia étant achevée, je devais écrire à l'évêque, par un exprès, que l'on pouvait venir me prendre. Cette décision me fit grand plaisir, pour les motifs indiqués plus haut.

prit l'habit religieux, âgée de soixante ans. Elle y vécut saintement, sous le nom de Béatrix du Christ. Sa mort arriva l'année 1600. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. XXI et XXII.) Yepès met la mort de doña Béatrix à l'année 1602.

(1) Le denier-vingt est l'intérêt au vingtième du capital, soit cinq pour cent. L'acte de donation par lequel doña Béatrix de Beaumont assure cette rente au monastère de Soria est daté du 14 juin 1581. On en trouvera le texte à la fin de ce volume, Docum. 57.

Je m'occupai alors de faire venir les religieuses que je voulais emmener. Notre fondatrice en désirant plutôt plus que moins, j'en désignai sept, avec une sœur converse, outre ma compagne et moi (1). Sans perdre de temps, on nous envoya chercher par un homme doué de toutes les qualités désirables en pareille circonstance (2).

J'avais prévu que je serais accompagnée de deux carmes déchaussés. J'amenai avec moi le père Nicolas de Jésus-Marie, homme de beaucoup de perfection et de prudence, génois de naissance (3). Il avait, si je ne me

(1) Les religieuses destinées à la fondation de Soria étaient : Catherine du Christ, Béatrix de Jésus, Marie du Christ, Jeanne-Baptiste, Marie de Jésus, Marie de Saint-Joseph, Catherine du Saint-Esprit et Marie-Baptiste-converse. La *compagne* de la sainte était la vénérable Anne de Saint-Barthélemy.

(2) Outre l'un de ses chapelains, nommé Chacon, l'évêque d'Osma avait envoyé un alguazil, chargé de servir et protéger la sainte et sa compagnie. La fondatrice, doña Béatrix de Beaumont y Navarra avait tenu également à faire escorter les religieuses par son propre chapelain, François de Cetina. Enfin, don Alvaro de Mendoza avait envoyé dans le même but un prébendé de Palencia, nommé Pierre de Ribera. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. xx.) La présence de l'alguazil *vara alta* (verge haute) donna lieu à plus d'un commentaire. Comme on approchait d'un village, raconte Anne de Saint-Barthélemy, il en sortit des gens qui dirent : « Oh ! les pauvres malheureuses ! On les mène prisonnières à l'Inquisition ! » (Voir, Docum. 58, un Extrait de la Relation inédite de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy.) Les alguazils devaient porter à la main, par les rues et dans les actes de leur compétence, la verge (*vara*), attribut de leurs fonctions. Lorsqu'un alguazil présentait sa verge à une personne qu'il voulait arrêter, elle était obligée de le suivre à l'instant. En cas de résistance à l'arme à feu ou à l'arme blanche, l'alguazil, au nom du roi, réclamait secours du premier bourgeois venu, lequel devait prêter main-forte, sous peine d'en-courir la peine de rébellion. Le prisonnier rebelle, conduit aux prisons, était ensuite monté sur un âne et fustigé par les rues de la main du bourreau, s'il était roturier. S'il était gentilhomme, il subissait la peine du bannissement.

(3) Nicolas Doria était né à Gênes, d'une famille illustre, le 18 mai 1539. Son père et sa mère se nommaient Dominique et Marie Doria. D'un esprit vif et entreprenant, il s'appliqua de bonne heure au négoce, très en hon-

trompe, plus de quarante ans quand il prit l'habit, au moins les a-t-il maintenant. Son entrée dans l'ordre est récente, mais il a fait tant de progrès en peu de temps, que Notre-Seigneur, on le voit bien, l'a choisi pour être le soutien de notre réforme durant la période de grandes persécutions que nous avons traversée. De fait, il nous a rendu de très grands services, alors que les religieux qui auraient pu

neur dans sa patrie et pour lequel il avait des aptitudes marquées. En 1570, il passa en Espagne et fixa sa résidence à Séville, la ville la plus trafiquante de toute la péninsule. En janvier 1574, les carmes déchaussés fondaient le couvent de *Los Remedios*, et Doria retrouvait Ambroise Mariano, avec lequel il était lié de vieille date. Ses relations avec les fervents religieux tournèrent ses pensées vers les choses du ciel. Il étudia la théologie et reçut les ordres sacrés. Cependant Mariano, sachant l'archevêque de Séville, don Christophe de Rojas, livré à de cruels soucis par suite des dettes dont son archevêché se trouvait grevé, pria son ami de lui venir en aide. Nicolas Doria réussit heureusement : il démêla les questions complexes dont il s'agissait, et rétablit les affaires du prélat sur un pied satisfaisant. La nouvelle du service rendu à l'archevêque de Séville parvint aux oreilles du roi. Philippe II manda Nicolas Doria et lui proposa ses difficultés en matières de traités et d'échanges. Doria éclaircit les points difficiles avec une sagacité qui laissa le monarque surpris et charmé. Philippe II était prêt à lui donner tel évêché d'Espagne qu'il eût voulu accepter. Mais Doria déclina les honneurs ; déjà, un attrait marqué le portait vers la vie pauvre et pénitente qu'il avait admirée au couvent de *Los Remedios*. Sur ces entrefaites, sainte Térèse arrivait à Séville. Doria avait déjà fait sa connaissance à Tolède. Frappé de trouver en elle la réunion du génie et de la sainteté, il inclinait chaque jour davantage vers sa réforme. Bientôt il se retira à titre d'ami au couvent de *Los Remedios*, afin d'y essayer ses forces. Au bout de dix mois, il reçut l'habit des mains du père Jérôme Gratien (24 mars 1577). L'année suivante (25 mars 1578), il fit sa profession. Cette même année il commençait à servir secrètement la cause de ses frères, ainsi que la sainte elle-même va nous le raconter. En 1583, le père Gratien le chargea d'introduire la nouvelle réforme en Italie, en fondant un couvent de carmes déchaussés à Gènes. Le père Nicolas de Jésus-Marie n'allait pas tarder à jouer un rôle prépondérant dans la réforme ; malheureusement, il devait aller loin dans les voies de l'innovation. La sainte et le père Gratien, son fidèle coadjuteur, s'étaient constamment efforcés de tempérer par un esprit large et doux l'austérité de la règle primitive ; Nicolas Doria s'appliquera surtout à promouvoir la rigueur et la pénitence. En 1583 il succédait au père Gratien dans la charge de

défendre nos intérêts étaient les uns en exil, les autres en prison. Comme il n'exerçait aucune charge — je viens de le dire, il était nouveau dans l'ordre, — on faisait moins attention à lui. Dieu le permit peut-être pour que je ne fusse pas privée d'un si grand secours. Ce père est singulièrement prudent. Il logeait à Madrid dans le couvent

provincial, et bientôt traitait de l'établissement de la *Consulta*, nouveau mode de gouvernement, qu'il parvint à faire approuver à Rome. En 1588, il était élu vicaire général de la province des Déchaussés et mettait en vigueur les changements qu'il avait conçus. Le père Gratien, saint Jean de la Croix, les principales prieures s'efforcèrent de réagir contre les innovations. Le père Gratien fut incriminé et enfin expulsé de la réforme; saint Jean de la Croix, gravement inculpé, se vit destitué de toute charge et relégué au couvent d'Ubeda, où il mourut; les prieures furent diversement châtiées. Alors le nouveau gouvernement, soutenu avec chaleur par une partie des religieux, prit son fonctionnement régulier. En 1593 Doria réalisait la séparation complète des Déchaussés et des Mitigés. Mais il ne devait voir que peu de temps le succès de son œuvre. Il mourut à Alcalá le 9 mai 1594, âgé de cinquante-quatre ans. On dit que ses derniers jours furent troublés, sa mort, accompagnée de regrets et de larmes. Après avoir reçu les sacrements de la manière la plus édifiante, il demanda pardon aux religieux présents et absents. Resté seul avec ses consultants, il leur assura que ses intentions avaient toujours été droites, que, toutefois, en qualité de pécheur, il avait pu errer sur plusieurs points. D'abord enterrés au collège d'Alcalá, dans la chapelle Saint-Nicolas, ses restes furent transportés en 1627 ou 1628 dans l'église du couvent de Pastrana, où ils reposent encore dans la chapelle Sainte-Térèse. Pendant longtemps la personne et les œuvres du père Doria furent, parmi les religieux de la congrégation d'Espagne, l'objet d'une admiration enthousiaste. On la trouve résumée tout entière dans cette parole du père François de Sainte-Marie : « Si l'on peut donner à Romulus le titre de fondateur de Rome pour l'avoir agrandie et illustrée, nous dirons qu'on peut donner à cet illustre père le nom d'*Auteur de la réforme*. » Pour nous, nous dirons, avec les récents auteurs de l'ordre, qu'on ne saurait excuser le père Doria d'avoir voulu réformer l'œuvre de la grande réformatrice, d'avoir frappé, pour atteindre ses fins, ceux qui s'étaient montrés pour elle les plus dévoués des auxiliaires. Il nous reste trois lettres de sainte Térèse au père Nicolas Doria. (Cfr. *Protocolo primitivo del convento y venerable noviciado de Los Remedios de Sevilla*. — *Peregrinación de Anastasio*, Dial. XIII. — Dép. de la mère Marie de l'Incarnation, carmélite de Madrid, pour la cause de la mère Anne de Jésus, du 20 avril 1634. — *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. xxx, et t. II, lib. VIII, cap. lxxvi-lxxix.)

des carmes chaussés, comme occupé d'autres affaires, et il se comporta si habilement, que ces religieux ne s'aperçurent jamais qu'il traitait les nôtres et ne prirent point ombrage de sa présence. Je me trouvais alors au monastère de Saint-Joseph d'Avila. Nous nous écrivions souvent pour décider ce qu'il convenait de faire : c'était pour lui une consolation. A quelle extrémité fallait-il que la réforme se trouvât réduite, pour que, faute d'hommes capables, comme l'on dit, on fit tant de cas de moi (1) ! Dans toute cette période, j'ai eu bien des preuves de la perfection et de la prudence du père Nicolas ; aussi, c'est un des membres de notre ordre que j'aime beaucoup dans le Seigneur, et dont je fais grande estime. Il nous accompagna donc, avec un frère convers (2).

Ce voyage nous donna bien peu à souffrir. L'envoyé de l'évêque ne nous laissait manquer de rien et nous aidait à trouver d'excellentes hôtelleries. Une fois dans le diocèse d'Osma, il suffisait qu'on sût combien l'évêque s'intéressait à nous pour qu'on nous reçût à merveille, tant est grande l'affection qu'on lui porte. Le temps était favorable, nous n'allions qu'à petites journées ; ainsi, point de fatigue par les chemins (3). Je n'eus que des agré-

(1) Sainte Térèse fait allusion au vieux proverbe : *A falta de hombres buenos, á mi marido hicieron alcalde*. Ce qui peut se traduire ainsi : « Faute d'hommes capables, mon mari a été fait alcade. » Cette locution était familière à la sainte. On la retrouve dans sa correspondance et au *Libro de las Recreaciones*, où la mère Marie de Saint-Joseph rapporte des paroles qu'elle lui a entendu prononcer (Recreac. LX).

(2) Le frère Elisée de la Mère de Dieu.

(3) Sainte Térèse écrivait, au mois de septembre suivant, que ce voyage en terrain plat, sur les bords du Duero et de ses affluents, lui avait apporté un véritable plaisir. Sensible comme toujours aux beautés de la nature,

ments, dont le moindre n'était pas d'entendre faire l'éloge de la sainteté de l'évêque. Nous arrivâmes à Burgo de Osma (1) le mercredi dans l'octave du Saint-Sacrement. Nous y communîâmes le lendemain jeudi, jour de l'octave, et nous y prîmes notre dîner, parce qu'on ne pouvait entrer à Soria ce jour-là. Faute d'un autre gîte, nous passâmes la nuit dans l'église, et celui-là ne nous déplut point. Le jour suivant, nous nous mîmes en chemin après avoir entendu la messe, et nous arrivâmes à Soria vers les cinq heures du soir (2). Au moment où nous passions devant la demeure du saint évêque, il était à une fenêtre, d'où il nous donna sa bénédiction. Je la reçus avec

elle ajoutait : - Nous jouissons souvent de la vue des rivières, ce qui me tenait charmante compagnie. - Du reste, elle était presque tentée de se plaindre d'un voyage si facile. La mère Anne de Jésus fait sans doute allusion au même voyage, quand elle raconte qu'en un trajet où tout s'était heureusement passé, il arriva à la sainte de faire une chute douloureuse. *Dieu soit béni!* s'écria-t-elle alors. *Voilà du moins que je suis tombée et me suis fait grand mal!* (Dép. jurid.)

(1) Burgo de Osma, ou *El Burgo*, comme le nomme sainte Térèse, est un bourg placé dans une vallée, environnée de tous côtés de collines, à un kilomètre environ d'Osma et à soixante et un de Soria. Depuis la reprise du pays sur les Maures, la résidence épiscopale a été transférée d'Osma à Burgo de Osma, c'est-à-dire au bourg fortifié bâti près de l'ancienne ville. C'est là que se trouve la cathédrale, le palais épiscopal et le séminaire. Burgo de Osma avait autrefois une université. Sa population est aujourd'hui de près de 3.000 habitants. Quant à Osma, bien qu'encore titre épiscopal, ce n'est plus qu'un village, dont l'église, sans caractère architectural, n'a aucune prérogative de cathédrale.

(2) Soria, située au pied de la Sierra de Iberia, à la naissance du Duero, dans une région froide et aride, est capitale de province et, par là même, beaucoup plus importante que Burgo de Osma. Elle compte actuellement plus de 7.000 habitants et possède des monuments d'architecture romane d'un haut intérêt. La sainte était attendue à l'entrée de la ville par une cavalcade de gentilshommes et d'ecclésiastiques, qui escorta la voiture. Une foule sympathique l'acclama dans les rues. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. xx.)

bonheur, car la bénédiction d'un prélat et d'un saint est bien précieuse (1).

La dame qui devenait notre fondatrice nous attendait à la porte de sa demeure. C'était la maison qui devait servir pour l'établissement du monastère. Nous étions impatientes d'y entrer, car la foule était énorme. Au reste, ce n'était pas la première fois : les gens sont si avides de nouveauté ! Partout où nous allons ils se pressent si nombreux que, sans les grands voiles qui nous couvrent le visage, nous serions bien à plaindre. Grâce à cet avantage, la chose est supportable. Cette dame avait fait très convenablement préparer une vaste salle, où l'on devait dire la messe en attendant la construction du passage, qui conduirait à l'église donnée par l'évêque (2). Elle fut

(1) Alphonse Velasquez résidait d'ordinaire à Burgo de Osma ; c'était accidentellement qu'il se trouvait à Soria, dans la maison d'un gentilhomme, appelé Juan de Castilla. Au moment où l'on arriva sous les fenêtres, la sainte fit tirer les rideaux de la voiture et s'agenouilla avec ses filles. Fidèles aux lois de la clôture, toutes gardèrent leurs voiles baissés. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. xx.)

(2) En entrant dans cette salle où l'on avait dressé un magnifique autel, la sainte éprouva une douce consolation. Elle s'agenouilla avec ses filles et, après avoir baisé la terre, pria quelque temps ; après quoi elle s'entretint, le voile baissé, avec les gentilshommes et les dames, réunis pour la recevoir. Quand les premiers se furent retirés, elle résista encore aux instances qui lui furent faites de se laisser voir, elle et ses filles, à visage découvert. Elle n'y consentit que lorsqu'elle fut seule avec la fondatrice et deux parentes de celle-ci, doña Ursule Velastigui, qui dans la suite donna une fille au Carmel, et doña Eléonore Ayanz, qui fut elle-même carmélite sous le nom d'Eléonore de la Miséricorde. Presque au même moment, un page vint annoncer que l'évêque, accompagné de don Juan de Castilla, venait lui-même souhaiter la bienvenue aux religieuses. D'après Anne de Jésus, don Alphonse Velasquez, comme l'avait fait cinq ans auparavant l'archevêque de Séville, s'agenouilla, à la grande admiration de l'assistance, demandant la bénédiction de la sainte. Après un court entretien avec les religieuses, de nouveau voilées, le prélat se retira, en promettant de revenir le lendemain dire lui-même la messe de prise de posses-

dite dès le lendemain, jour de la fête de notre père saint Élisée (1).

Notre fondatrice avait généreusement pourvu à tous nos besoins. Elle nous laissa dans un appartement, où

sion. Il tint à mener à son logis le père Nicolas de Jésus-Marie et le frère convers, son compagnon. Comme il avait été convenu, il vint le lendemain célébrer la messe et donner la communion aux religieuses. Doña Béatrix, au comble de la joie de l'heureuse réalisation de ses désirs, se montra fort généreuse dans la dotation du monastère. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. xx. — Yepès, *Prólogo*, § 3. — Dép. de la mère Anne de Jésus.)

(1) Une difficulté chronologique se présente ici. D'après le récit de sainte Térèse, la petite troupe atteignit Burgo de Osma le mercredi veille de l'octave du Saint-Sacrement, y passa la journée du jeudi, et se remit en route le vendredi, pour arriver le soir même à Soria. La sainte ajoute que la première messe fut dite le lendemain, *jour de la fête de saint Élisée*. Ces données sont inconciliables, car il en résulterait que cette année la fête du Saint-Sacrement serait tombée le 5 juin et l'octave le 12. Or, en 1581, le Nombre d'or se trouvant être 5 et la Lettre dominicale A, il est certain que cette fête tombait le 25 mai, et l'octave par conséquent se trouvait le 1^{er} juin. D'autre part, on ne voit pas que la fête de saint Élisée se soit jamais célébrée dans l'ordre un autre jour que le 14 juin. Le père Frédéric de Saint-Antoine et les Bollandistes ont minutieusement discuté cette question, et, concluant qu'il y avait erreur de la part de la sainte, ils ont penché pour croire que celle-ci arriva bien à Burgo de Osma la veille de l'octave du Saint-Sacrement, mais que le jour où se dit la première messe n'était pas celui de saint Élisée. Peut-être pourrait-on dire qu'une première messe, celle de la prise de possession, fut célébrée le 3 juin, et qu'une autre plus solennelle, accompagnant la pose de la cloche et constituant en quelque sorte la reconnaissance officielle de la prise de possession, eut lieu le 14, fête de saint Élisée. Nous voyons en effet qu'à la fondation précédente, celle de Palencia, la messe de prise de possession se dit le 29 décembre, le lendemain de l'arrivée des religieuses, et deux jours après eut lieu la pose de la cloche, qui semble avoir comporté une certaine solennité, puisque la sainte l'annonce ainsi à sa sœur Jeanne de Ahumada : « Deux jours après notre arrivée (à Palencia), je plaçai la petite cloche, et un nouveau monastère du glorieux saint Joseph se trouva fondé. » (Lettre du 13 janvier 1581.) Ici, il est vrai, sainte Térèse dit nettement que le lendemain de son arrivée à Soria était *le jour de saint Élisée* : il resterait donc encore qu'elle aurait fait une confusion. Toutefois, celle qu'implique notre supposition serait beaucoup plus explicable que la première. Cette hypothèse est encore confirmée par la date du 14 juin que porte l'acte de donation par lequel doña Béatrix de Beaumont assure au

nous demeurâmes retirées jusqu'à l'achèvement du passage, c'est-à-dire jusqu'à la Transfiguration (1).

Ce jour-là, la première messe fut célébrée dans notre église avec beaucoup de solennité et grand concours de peuple. Un père de la Compagnie prêcha (2). L'évêque

monastère une rente de cinq cents ducats. Dans une lettre écrite en juillet, sainte Térése se félicite que le père Doria ait su si bien prendre *qu'avant son départ*, il fit passer cet acte dans des conditions avantageuses et vraiment inespérées. (Lettre au chanoine Reinoso, du 13 juillet 1581.) Vraisemblablement l'acte ne fut point passé le jour de la prise de possession : le père Doria traita la question pendant le séjour qu'il fit à Soria et, comme le dit la sainte, la régla en due forme avant de repartir. La difficulté pourrait peut-être se résoudre d'une autre façon encore. Le registre conventuel de Salamanque présente, en effet, une particularité qui, rapproché du texte de sainte Térése, n'est pas sans intérêt : Isabelle de Jésus est marquée comme ayant fait profession l'année 1573, le 4 juin, fête de *saint Elisee*. Cette fête se célébrait-elle alors en Espagne le 4 juin, et non le 14 ? Un jour viendra peut-être où la question sera pleinement élucidée.

(1) 6 août 1581. La tradition du monastère de Soria est que sainte Térése opéra un miracle durant la construction de ce passage. Un jour qu'elle visitait les travaux, accompagnée d'Anne de Saint-Barthélemy, elle trouva le maître-maçon en proie à une souffrance aiguë à laquelle il était sujet, et qui avait son principe dans une maladie de cœur. La sainte mère, touchée de compassion, dit à sa compagne : *Ma fille, allez me chercher un peu de vin et un biscuit*. Elle porta elle-même ces aliments à la bouche du patient, et à partir de ce jour, les accidents ne se renouvelèrent plus. Le maître-maçon attesta lui-même le fait au procès de canonisation. Ce passage, construit sous la surveillance de sainte Térése, est encore intact. Les carmélites, en effet, n'ont jamais quitté le vénérable monastère que leur sainte mère sanctifia de sa présence. La maison, bien construite et d'assez grandes dimensions, a encore, comme au temps de la fondation, sa façade principale sur la *Plaza de Fuente Cabrejas*. L'église est toujours cette église voûtée dont parle sainte Térése en ce chapitre ; elle compte neuf autels. A l'intérieur du monastère, on voit encore la cellule qu'habita la sainte et qu'on a transformée en oratoire ; l'escalier dont elle a gravi les marches ; la salle où Alphonse Velasquez dit la messe de prise de possession et communia la sainte mère et ses filles, où fut passé avec doña Béatrix de Beaumont, le contrat de fondation. Cette salle, consacrée par de si touchants souvenirs, est décorée d'un bel autel. Tous ces détails nous ont été fournis par les carmélites de Soria.

(2) Le père François de la Carrera. (Cfr. Ribera, lib. III, cap. XI.)

était déjà parti pour Burgo de Osma, car il n'est point de jour ni d'heure qu'il ne consacre au travail. Et cependant, il était mal portant, ayant récemment perdu l'usage d'un œil. J'eus le chagrin d'apprendre cette nouvelle à Soria. La perte d'une vue si utilement employée au service de Notre-Seigneur m'affligea profondément. Ce sont là des jugements de Dieu. S'il a permis cette épreuve, c'est sans doute afin d'augmenter les mérites de son serviteur, qui, par le fait, n'en travaillait pas moins qu'auparavant, et aussi pour éprouver sa conformité à la volonté divine. Pour lui, il m'a avoué qu'il n'était pas plus touché de la perte de cet œil, que si ce malheur fût arrivé à son voisin. Parfois même, me disait-il, la pensée lui venait que si l'usage du second lui était enlevé, il n'en aurait nulle peine : dans ce cas, il ferait choix d'un ermitage, pour s'y appliquer, libre de toute autre obligation, au seul service de Dieu. De tout temps et avant même d'être évêque, il avait senti beaucoup d'inclination pour ce genre de vie, et il m'en parlait de temps en temps. Un moment même, je le vis presque décidé à tout abandonner et à se retirer dans la solitude. Pour moi, je ne pouvais me faire à cette pensée, car il me semblait devoir être très utile à l'Église de Dieu, et je désirais lui voir conférer la dignité qu'il possède à présent. Néanmoins, le jour où il fut nommé évêque, la nouvelle qu'il m'en fit donner me jeta d'abord dans un trouble extrême. Je le voyais chargé d'un fardeau insupportable, au point que je ne pouvais me remettre ni retrouver la paix. J'allai au chœur le recommander à Notre-Seigneur. Sa Majesté rendit bientôt le calme à mon âme, en me disant que cette nomination tournerait gran-

dement à sa gloire. L'événement, du reste, le montre bien aujourd'hui.

Malgré son œil malade et d'autres infirmités, dont plusieurs sont fort pénibles, malgré un travail continuel, il jeûne quatre fois la semaine et pratique d'autres austérités encore. Sa nourriture est des plus frugales. C'est à pied qu'il fait les visites de son diocèse. Ses ecclésiastiques trouvent cela bien rude, et ils m'en ont fait quelquefois leurs plaintes. Pour demeurer avec lui, il faut de toute nécessité qu'ils soient vertueux. Il ne confie guère les affaires importantes à ses *provisores*. Je crois même qu'il n'en est aucune qui ne passe par ses mains. Pendant les deux premières années de son épiscopat, une tempête de persécutions et de calomnies se déchaîna contre lui. J'en étais dans l'étonnement, sachant ce qu'il met d'intégrité et de droiture à rendre la justice. A l'époque où j'étais à Soria, l'orage allait décroissant. Ses ennemis cependant se rendirent à la cour, et ailleurs encore, dans l'intention de lui nuire; mais, sa vertu étant de plus en plus connue dans le diocèse, leurs allégations trouvent peu de crédit. Pour lui, il a tout supporté d'une manière admirable, et il a confondu ses adversaires en leur faisant du bien, alors pourtant qu'il les savait appliqués à lui faire du mal. Enfin, quelles que soient ses occupations, il trouve toujours du temps pour faire oraison (1):

(1) Un an après la mort de la sainte, Alphonse Velasquez fut transféré du siège d'Osma à celui de Compostelle (1583). Mais il n'occupa ce poste que peu de temps. Ses infirmités croissantes le portèrent à solliciter la grâce de se retirer dans la solitude, qu'il avait toujours désirée. Philippe II, qui avait une haute idée de sa vertu, n'accéda qu'avec beaucoup de répugnance à ses prières, et à condition que l'archevêque lui dési-

Je m'oublie, je crois, en faisant l'éloge de ce saint, et pourtant, je n'ai presque rien dit encore. Ceci servira du moins à faire connaître celui qui a donné naissance au monastère de la très sainte Trinité de Soria, et à réjouir les religieuses qui viendront l'habiter. Quant à celles qui s'y trouvent aujourd'hui, elles sont bien au courant de toutes ces particularités. Si l'évêque d'Osma ne nous a pas assigné de revenus, c'est à lui que nous devons notre église ; c'est lui aussi qui a mis notre fondatrice à l'œuvre. Cette dame, comme je l'ai dit, est pleine de religion, très vertueuse et très pénitente.

Nous pouvions déjà faire usage de notre église, et les travaux nécessités par la clôture étaient entièrement achevés, quand je me vis obligée de rentrer au monastère de Saint-Joseph d'Avila. Je partis sans délai, malgré une excessive chaleur, et par des chemins très mauvais pour les chars (1). J'avais avec moi un prébendé de Palencia.

gnerait deux sujets capables de le remplacer, entre lesquels il pourrait choisir. Il lui demanda en même temps quelle pension il entendait se réserver sur son archevêché. Velasquez indiqua mille écus pour son entretien, celui de deux chapelains et de deux domestiques. Philippe II n'ignorait pas que l'archevêché de Compostelle était l'un des plus riches du royaume : il admira un si généreux détachement et assigna au prélat une pension de douze mille écus, dont celui-ci n'accepta que la moitié. Velasquez se retira à Talavera, où il mourut saintement en 1587. Son corps fut porté à Tudela de Duero, dont il était originaire. La plupart de ces détails nous ont été conservés par Jean de Palafox, successeur d'Alphonse Velasquez sur le siège d'Osma et annotateur du tome I^{er} des Lettres de sainte Tèreze. (Annot. de la lettre VIII.) Voir aussi la note de Vicente de la Fuente au chap. xxx des *Fondations* (Ed. de 1861).

(1) Ce fut le 16 août que sainte Tèreze se mit en chemin. La veille de son départ, elle avait donné l'habit à deux novices : Isabelle de la Mère de Dieu et Marie de la Trinité. A la mère Catherine du Christ, prieure du nouveau monastère, elle remit un mémoire où elle avait consigné nombre de points à observer, la plupart relatifs à la clôture. Cette pièce, ordi-

nommé Ribera, qui nous avait été extrêmement utile pour bien des choses, notamment pour la construction du passage. Le père Nicolas de Jésus-Marie, en effet, nous avait quittées immédiatement après la signature des pièces relatives à la fondation, parce que sa présence était indispensable ailleurs. Ce Ribera, qu'une affaire appelait à Soria, nous y avait accompagnées, et Dieu lui inspira dès lors tant de dévouement pour nous, qu'on peut prier pour lui comme pour un bienfaiteur de notre ordre. Je voulus que nul autre ne nous escortât, ma compagne et moi; un homme si attentif à tout me suffisait parfaitement. D'ailleurs, dans les voyages, moins il y a de bruit, plus je suis contente (1).

nairement désignée sous le nom d'*Instruction de Soria*, sera donnée plus loin, aux *Actes et Mémoires*, n° 12. Au moment de quitter ses filles, la sainte leur adressa des recommandations que l'on trouvera à la fin de ce volume, Docum. 59. Pendant son séjour à Soria, elle avait composé, en l'honneur de la Croix, des couplets ou *letrillas* qui comptent parmi les plus gracieux sortis de son cœur et de sa plume. Térèse désirait que ses filles pussent les chanter pour la fête de l'Exaltation de la Croix qui n'était pas éloignée. Les carmélites de Soria les chantèrent en effet le 14 septembre 1581, et depuis lors chaque année voit se renouveler une scène touchante. On porte à la salle des réunions ordinaires de la communauté un crucifix, deux flambeaux et des rameaux d'olivier. La récréation finie, la mère prieure fait vénérer la croix. On entonne ensuite les couplets composés par la sainte, et toutes les sœurs, tenant chacune un rameau d'olivier à la main, parcourent processionnellement les cloîtres. Quand on est arrivé au lieu de la sépulture, le chant cesse, on récite un répons pour les religieuses défuntes et les rameaux sont déposés sur les tombes.

(1) La sainte, en repassant par Osma, eut la consolation d'y rencontrer le père Diego de Yepès. - Passant par Osma, raconte celui-ci, j'appris de l'évêque don Juan (*sic*) de Velasquez, que la sainte mère faisait une fondation à Soria, et qu'elle viendrait bientôt à Osma. Je l'attendis, et lorsqu'elle arriva à huit heures du soir, j'allai à la porte la recevoir. Au moment où elle descendit de char, je la saluai. Elle me demanda qui j'étais : « Frère Diego de Yepès », répondis-je. Elle garda le silence, et moi, je restai court, me demandant si elle m'avait oublié ou si ma présence lui était désagréable. Lorsque je fus seul avec elle, je lui demandai pourquoi

Je payai bien au retour les agréments dont j'avais joui à l'aller. Notre conducteur, tout en connaissant le chemin qui va jusqu'à Ségovie, ignorait celui que doivent prendre les chars. Le pauvre garçon nous conduisait par des endroits où il nous fallait souvent mettre pied à terre, et où le char se trouvait comme suspendu au dessus d'affreux précipices. Si nous nous avisions de prendre des guides, ils nous menaient jusqu'où ils savaient la route praticable. Approchait-on d'un mauvais pas, ils nous laissaient, disant qu'ils avaient affaire ailleurs. Comme nous allions un peu à l'aventure, il nous fallait marcher de longues heures au grand soleil, avant de trouver une hôtellerie, et de plus, courir maintes fois le risque de verser. Fort souvent, après avoir reçu l'assurance que nous avions pris le bon chemin, nous nous trouvions forcés de revenir sur nos pas. J'en étais désolée pour notre compagnon de route. Quant à lui, sa vertu était si solide, que je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu mécontent. J'en étais dans une vive admiration, et j'en donnais des louanges à Notre-Seigneur. Il est bien vrai que sur la vertu qui a jeté de

elle s'était tue quand je lui avais dit qui j'étais. J'ai été un peu troublée, me répondit-elle, parce que deux choses se sont présentées à moi : la première, c'est que vous devez être actuellement sous le coup d'une pénitence imposée par votre ordre; la seconde, que Notre-Seigneur veut peut-être me faire trouter dans votre rencontre la récompense des labeurs de cette fondation, car cette faveur m'a causé bien de la joie. Je lui répondis que le premier point était exact, mais que Dieu ne permettrait pas qu'il en fût de même du second. Elle me spécifia le temps que devait durer ma pénitence... Tout s'accomplit comme elle l'avait dit. • En cette même occasion, Yepès confessa la sainte mère et la communia deux fois. Il remarqua qu'au moment où elle reçut la sainte Eucharistie, ses traits devinrent radieux de beauté, et si remplis de majesté, qu'il se sentit pénétré de respect. Sa bouche exhalait un parfum merveilleux. (Mémoire adressé à Louis de Léon.)

profondes racines, les accidents extérieurs ont peu de prise (1).

Enfin, grâce à Dieu, nous vîmes le terme de ce malencontreux voyage. Nous arrivâmes à Saint-Joseph de Ségovie la veille de la fête de saint Barthélemy (2). Nos sœurs étaient bien en peine de nous voir si longues à venir, et vraiment les mauvais chemins nous avaient causé un retard considérable. Elles prirent de nous tout le soin possible. C'est ainsi que Dieu ne me donne jamais rien à souffrir sans m'en récompenser aussitôt. Je me reposai là huit jours, et même davantage (3). En somme la fondation de Soria s'étant effectuée avec tant de facilité, il n'y a pas à tenir compte des petits contretemps que je viens

(1) Dans une lettre au chanoine Reinoso, écrite de Soria le 13 juillet 1581, sainte Térèse louait déjà la vertu de Ribera, « *este santito de racionero*, ce petit saint de prébendé », comme elle le nomme. « Certainement, remarque-t-elle, cette âme n'est pas connue, car une si profonde humilité ne peut qu'être accompagnée de grandes richesses spirituelles. »

(2) Le 23 août 1581. La sainte avait fait trente-deux lieues par des chemins abrupts et détestables.

(3) Pendant ce court séjour, sainte Térèse écrivit à sa sœur Jeanne de Ahumada, une lettre datée du 26 août. Elle se dit arrivée depuis le 23, et très fatiguée, par suite des mauvais chemins. Elle exprime l'intention de prolonger son séjour à Ségovie de six ou sept jours encore, afin de se reposer. Ce fut effectivement au commencement de septembre qu'elle prit la route d'Avila. En s'éloignant, elle ne cacha point à ses filles de Ségovie que la séparation serait définitive. Elle dit à la sœur Agnès de Jésus qu'elle ne la reverrait plus en ce monde, parce que la fin de son exil approchait. (Dép. de cette religieuse. Inform. de Ségovie.) A moitié chemin entre Ségovie et Avila se trouve la petite ville de Villacastin. La sainte mère s'y arrêta le 4, et écrivit de là à Marie de Saint-Joseph, prieure de Séville. Elle lui parle des difficultés et des périls du voyage, et elle ajoute : « Plaise au Seigneur de tirer sa gloire de tant de souffrances ! » (Lettre du 5 septembre 1581.) A Saint-Joseph d'Avila ce n'était pas le repos qui l'attendait : à peine de retour, elle dut reprendre la charge de prieure. L'élection eut lieu le 10 septembre, ainsi qu'il conste de l'Acte canonique que nous donnerons à la fin de ce volume. Voir Docum. 60.

de signaler : ce n'est absolument rien. Je revenais content, dans la pensée que Dieu tirerait sa gloire de l'établissement d'un monastère en cette région, et déjà l'on s'en aperçoit. Qu'il en soit loué à jamais, béni dans tous les siècles des siècles ! Amen.

Deo gratias.

CHAPITRE XXXI

LE MONASTÈRE DE BURGOS EST FONDÉ SOUS LE TITRE DE SAINT-JOSEPH DE SAINTE-ANNE. ON Y DIT LA PREMIÈRE MESSE LE 19 AVRIL, DANS L'OCTAVE DE PAQUES DE L'ANNÉE 1582.

SOMMAIRE. — *On sollicite la sainte de fonder à Burgos. — Elle obtient l'autorisation verbale du nouvel archevêque. — Notre-Seigneur ranime son courage abattu. — Éloge de Catherine de Tolosa. — Nouvel encouragement de Notre-Seigneur. — Départ d'Avila. — Dangers courus dans ce voyage. — Arrivée à Burgos. — Opposition de l'archevêque. — La sainte et ses filles vont loger à l'hôpital de la Conception. — Elles achètent une maison. — Nouvelles entraves. — La clôture est enfin établie. — Comment le monastère de Saint-Joseph d'Avila passa sous la juridiction de l'ordre.*

Depuis plus de six ans, quelques pères de la Compagnie de Jésus, religieux exemplaires, déjà anciens dans leur ordre, hommes de savoir et de spiritualité, m'assuraient que Notre-Seigneur aurait pour fort agréable l'établissement d'un monastère de notre sainte réforme à Burgos. Ils m'en donnaient plusieurs raisons qui me portaient à le désirer. Cependant les orages contre lesquels notre ordre avait eu à lutter, joints à diverses autres fondations, m'avaient mise dans l'impossibilité de donner suite à ce projet. J'étais à Valladolid, l'année 1580, quand le nouvel archevêque de Burgos, auparavant évêque des Canaries, passa par cette ville en arrivant en Espagne (1). Je sup-

(1) Don Christophe Vela, évêque des Canaries depuis l'année 1575, était fils de don Blasco Nuñez Vela, premier vice-roi du Pérou. Les Nuñez

pliai l'évêque de Palencia, don Alvaro de Mendoza, de lui demander pour moi l'autorisation de fonder à Burgos. J'ai déjà dit combien cet évêque est affectionné à notre ordre : c'est lui qui, le premier, alors qu'il occupait le siège d'Avila, prit sous sa juridiction le monastère de Saint-Joseph, et depuis, il nous a constamment témoigné la plus grande bienveillance. On dirait qu'il fait siennes les affaires de notre ordre, surtout quand c'est moi qui les lui recommande. Il me promit donc très volontiers de présenter la demande que je lui suggérais. Persuadé que Notre-Seigneur est bien servi dans nos monastères, c'est une joie pour lui d'en voir fonder de nouveaux.

L'archevêque ne voulut pas entrer dans Valladolid. Il descendit au monastère des hiéronymites, où l'évêque de Palencia lui fit grande fête, dîna avec lui et lui remit une écharpe, ou fit je ne sais quelle cérémonie qui lui conférait l'épiscopat (1). Ce fut à cette occasion que l'évêque de

Vela avaient leur palais à Avila, tout près de la maison paternelle de sainte Térèse, et ils étaient quelque peu apparentés aux Cepeda. En outre, don François Vela Nuñez, frère du vice-roi, était parrain de la sainte. (Cfr. D. Manuel Maria Pólit : *La Familia de santa Teresa en América*, cap. II.) Le nouvel archevêque de Burgos n'ignorait pas les liens de famille qui l'unissaient à sainte Térèse. Lui-même les lui rappela, lorsqu'elle vint fonder dans sa ville archiépiscopale. (Cfr. P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre XXXVII.) Néanmoins, nous allons voir don Christophe Vela montrer envers la sainte mère une étonnante rigueur, exercer sa patience par de longs et inflexibles refus. Il est difficile, au reste, de lire le chapitre xxxi^e de ce Livre sans faire un rapprochement entre le caractère de l'archevêque de Burgos et celui du vice-roi du Pérou, son père. En effet, de nombreux documents historiques attestent que don Blasco Nuñez Vela était d'un tempérament irritable, lequel cependant n'excluait ni un réel fond de bonté ni des sentiments de religion très sincères. Don Christophe Vela occupa le siège de Burgos de 1579 à 1593.

(1) La sainte veut parler de la réception du *pallium*, dont évidemment elle n'a pas une idée précise.

Palencia sollicita pour moi la permission de fonder un monastère. L'archevêque répondit qu'il la donnerait de grand cœur : il avait désiré, disait-il, établir un couvent de notre réforme aux Canaries, parce qu'il savait avec quelle fidélité Notre-Seigneur était servi parmi nous ; du reste, il y en avait un dans sa ville natale, et lui-même me connaissait parfaitement. Là-dessus l'évêque de Palencia me dit que je n'avais plus à me mettre en peine de l'autorisation : l'archevêque s'était même beaucoup réjoui de ce projet, et comme le concile ne parle pas d'une autorisation écrite, mais seulement de l'agrément de l'Ordinaire (1), cet agrément pouvait être regardé comme obtenu.

J'ai dit à propos de la fondation de Palencia, accomplie précédemment, la grande répugnance que j'éprouvais dans ce temps à en faire de nouvelles. Je relevais d'une maladie que l'on avait jugée mortelle, et je n'étais pas encore rétablie. Un pareil abattement ne m'est pas ordinaire quand il s'agit du service de Dieu ; aussi, je ne m'explique pas la cause de ce profond dégoût. Était-ce le peu de facilité qu'offrait la fondation ? Mais j'en avais eu moins encore en plusieurs autres. Maintenant que je vois la suite des événements, je suis portée à croire que c'était l'œuvre du démon. Voici une observation que j'ai faite. Chaque fois qu'une fondation doit être laborieuse, Notre-Seigneur, qui connaît toute l'étendue de ma misère, me vient en aide de parole et d'effet, mais pour celles qui seront exemptes

(1) Au chapitre III de la session xxv, *De Reformatione Regularium*, le concile de Trente s'exprime ainsi : *Nec de cætero similia loca erigantur sine Episcopi, in cujus diœcesi erigenda sunt, licentia prius obtenta.*

d'épreuves, sa Majesté ne me donne aucun avertissement. Sachant ce que j'aurais à souffrir en celle-ci, Notre-Seigneur ranima dès lors mon courage. Qu'il en soit à jamais béni ! Comme je l'ai rapporté à la fondation de Palencia, qui se préparait en même temps, il me demanda sous forme de reproche ce que je craignais et quand il m'avait manqué. *Je suis toujours le même*, me dit-il. *Ne laisse pas de faire ces deux fondations.* Il est inutile de redire ici le courage que ces paroles me communiquèrent. Ma lâcheté s'évanouit à l'instant, ce qui montre bien qu'elle ne venait ni de la maladie ni de la vieillesse, et je me mis à traiter de ces deux fondations, ainsi que je l'ai déjà raconté.

Il me parut sage de commencer par celle de Palencia. La distance était moindre : de plus, la saison s'annonçait rigoureuse, et le séjour de Burgos est très froid ; enfin, je tenais à contenter le bon évêque de Palencia. C'est ainsi que les choses se passèrent, on l'a vu par mon récit. J'ai dit aussi comment, lorsque je me trouvais encore à Palencia, la fondation de Soria me fut proposée. La première étant finie, je crus devoir me rendre d'abord à Soria, pour, de là, gagner Burgos (1). L'évêque de Palencia jugea convenable que l'archevêque fût informé de tout, et je le suppliai de s'en charger. Dans ce seul but, il lui envoya donc, après mon départ pour Soria, un chanoine nommé Jean Alonso. L'archevêque m'écrivit à moi-même très affectueusement combien il désirait me voir arriver. Lorsqu'il eut entre-

(1) Dès le 9 avril 1581, le père Gratien avait signé à Alcalá une patente autorisant sainte Térèse à faire la fondation de Burgos. La sainte la reçut évidemment à Palencia, avant de partir pour Soria. Voir au Docum. 64 la Patente du père Gratien.

tenu le chanoine, il écrivit aussi à sa Seigneurie (1), lui disant qu'il s'en remettait à Elle de la conduite de cette affaire, que s'il faisait quelques observations, c'était qu'il connaissait Burgos et savait que le consentement de la ville était nécessaire. La conclusion était que je devais venir à Burgos, et qu'auparavant on traiterait avec la ville. D'ailleurs, disait l'archevêque, si la ville refusait son consentement, elle ne lui ôtait pas le pouvoir d'accorder le sien ; mais, ayant été témoin du trouble et des oppositions extrêmes suscités dans Avila autour du premier monastère, il désirait en prévenir de semblables ; il fallait de deux choses l'une : ou que la ville accordât son consentement, ou que le monastère fût renté ; je me trouverais mal d'agir autrement, et c'est pour cela qu'il en faisait la remarque.

L'évêque de Palencia crut l'affaire terminée, et avec raison, puisque l'archevêque m'appelait à Burgos. Ainsi, il me fit dire de me mettre en chemin. Pour moi, je croyais démêler chez l'archevêque un certain manque de fermeté. Je lui écrivis néanmoins pour le remercier de la bonté qu'il me témoignait, lui disant en même temps qu'à mon sens, il valait mieux fonder sans prévenir la ville que de le faire une fois qu'elle aurait refusé son consentement : agir d'une autre manière serait exposer sa Seigneurie à des désagréments sérieux. Je devinais, ce semble, le peu d'appui que je trouverais en ce prélat, dans le cas où quelque difficulté surviendrait. J'ajoutai que je ferais moi-même les démarches nécessaires. Du

(1) L'évêque de Palencia.

reste, le consentement de la ville me paraissait difficile à obtenir, car en semblable occurrence il y a toujours diversité d'avis.

J'écrivis également à l'évêque de Palencia, le priant, vu la saison avancée et des infirmités auxquelles un climat aussi froid que celui de Burgos était extrêmement contraire, de me laisser remettre mon voyage à plus tard. Mais je ne lui témoignai aucune inquiétude au sujet de l'archevêque : il était assez mécontent déjà de voir qu'après avoir paru avec lui si bien disposé, il faisait des difficultés. Puis, les deux prélats étaient amis, et je ne voulais pas les mettre mal ensemble (1). Je quittai donc Soria pour Avila, bien éloignée de la pensée de repartir si tôt. Plusieurs motifs rendaient mon retour au monastère de Saint-Joseph d'Avila extrêmement nécessaire.

Il y avait dans cette ville de Burgos (2) une sainte veuve, originaire de Biscaye, qui se nommait Catherine de Tolosa (3). Je serais trop longue si je voulais redire ses vertus, sa pénitence, son oraison, ses grandes aumônes, sa charité, son excellent jugement, son courage. Il y avait quatre ans, ce me semble, qu'elle avait fait entrer deux de ses filles dans notre monastère de la Conception, à Valladolid (4). Pour en placer deux autres parmi nous, elle avait

(1) Sainte Térèse exposait de Soria, le 13 juillet 1581, à Jérôme Reinoso, chanoine de Palencia, les préliminaires de la fondation de Burgos d'une façon de tout point conforme à ce qu'elle en dit ici.

(2) *Esta ciudad de Burgos*. Sainte Térèse, en effet, écrivait à Burgos même le dernier chapitre du *Livre des Fondations*. Plusieurs autres passages de ce chapitre nous le montreront non moins clairement.

(3) On trouvera plus loin : *Monastère de Palencia*, la notice de Catherine de Tolosa, devenue carmélite sous le nom de Catherine du Saint-Esprit.

(4) Catherine de l'Assomption et Casilde de Saint-Ange, sur lesquelles

attendu l'établissement de celui de Palencia, et les y avait effectivement amenées avant mon départ (1). Toutes quatre ont fait honneur à l'éducation d'une telle mère ; on les prendrait pour des anges. Catherine les dota très bien, et comme c'est une personne accomplie, elle arrangea tout d'une manière parfaite. Aussi bien, elle était à même de faire les choses grandement, car elle a une belle fortune.

Lorsqu'elle vint à Palencia, nous regardions la permission de l'archevêque comme si assurée, que nous étions sur ce point sans la moindre inquiétude. Je priai donc cette dame de me chercher une maison à louer, qui pût servir pour la prise de possession, et d'y faire placer à mon compte des grilles et des tours. Je n'avais nullement la pensée que cette dépense serait à sa charge, et je comptais bien la lui rembourser. La fondation lui tenait tant au cœur, que son chagrin fut profond quand elle la vit ajournée. Aussi, tandis que j'étais de retour à Avila, ne songeant plus, pour lors, à notre projet, elle ne resta point inactive. Dans la pensée que la fondation ne dépendait plus que du consentement de la ville, sans m'en parler, elle entama des démarches en vue de l'obtenir. Elle avait pour voisines deux personnes d'une naissance distinguée, la mère et la fille, l'une et l'autre grandes servantes de Dieu, qui, elles aussi, désiraient ardemment la fondation. La mère se nommait doña Marie Manrique et avait un fils appelé don Alphonse de Santo Domingo

nous avons donné des détails biographiques au tome précédent, p. 405 et 407.

(1) C'étaient Marie de Saint-Joseph et Isabelle de la Trinité. Voir plus loin : *Monastère de Palencia*.

Manrique, qui était régidor. La fille s'appelait doña Catherine. Toutes deux exposèrent l'affaire à don Alphonse, le priant de solliciter la municipalité. Don Alphonse en conféra avec Catherine de Tolosa, et lui demanda quelle garantie il pouvait promettre en notre nom, parce que, s'il n'y avait rien d'assuré, il fallait s'attendre à un refus. Elle répondit qu'elle s'obligerait à nous fournir une maison, si nous n'en avons point, et de plus, à pourvoir à notre subsistance, ce qu'elle fit dans la suite. Puis, elle dressa une requête, qu'elle signa (1). Don Alphonse sut si bien s'y prendre, qu'il obtint le consentement de tous les régidors et porta lui-même à l'archevêque l'autorisation écrite (2). Une fois les démarches commencées, Catherine

(1) Le texte de cette requête, présentée le 7 novembre 1581, se voit encore à l'*Ayuntamiento* de Burgos, au *Libro de Actas*, année 1581. Nous le donnons au *Docum.* 62.

(2) Don Alphonse Santo Domingo y Manrique était *procurador mayor*. Or, les *procuradores mayores* avaient alors droit de veto sur les décisions prises par le *regimiento*. Son intervention dans cette affaire était donc de grand poids. Dans la séance du 4 novembre 1581, il pria la municipalité d'autoriser l'établissement d'un monastère de carmélites déchaussées. Après délibération, le *regimiento* décida qu'on en conférerait avec l'archevêque et donna charge au *procurador mayor*, Alphonse Manrique lui-même, d'aller trouver sa Seigneurie, avec le régidor Ferdinand Ruiz de Castro. On lit au *Libro de Actas* de l'*Ayuntamiento* de Burgos, fol. 288 et 289, la mention de la pétition de don Alphonse Santo Domingo y Manrique, du consentement donné par le *regimiento*, et de la commission confiée au *procurador mayor* et au régidor Ruiz de Castro à l'égard de l'archevêque. Il est à présumer que don Christophe Vela objecta la pauvreté des religieuses, car le bruit se répandit que la mère Térèse manquait des ressources nécessaires pour faire la fondation. C'est alors que Catherine de Tolosa présenta la requête dont la sainte vient de nous parler. La pétition fut favorablement accueillie, ainsi qu'il conste de l'apostille qu'on y voit encore. La sainte nous apprend ici qu'Alphonse Manrique présenta lui-même à l'archevêque l'autorisation du *regimiento*. Quand la fondatrice fut arrivée à Burgos, les relations devinrent intimes et fréquentes entre elle et la famille du *procurador mayor*. Don Alphonse avait un fils, encore au berceau. Souvent le petit Ange Manrique, porté par sa mère, venait recevoir

de Tolosa me donna avis de sa négociation. Je ne pris point la chose au sérieux, ne sachant que trop combien faire accepter des couvents sans revenus est chose difficile. Comme j'ignorais d'ailleurs — et qu'il ne me venait pas même à l'esprit — qu'elle se fût ainsi engagée pour nous, je me croyais bien loin du terme.

Cependant, un jour de l'octave de saint Martin, tandis que je recommandais cette affaire à Notre-Seigneur, je réfléchis à ce que j'aurais à faire si l'autorisation était accordée. Partir pour Burgos, qui est une ville glaciale, avec tant de maux auxquels le froid est si contraire, me paraissait impossible. A peine de retour du pénible voyage de Soria, c'était témérité, pensais-je, d'en entreprendre un autre de si longue haleine ; le provincial (1), au reste, ne me le permettrait pas ; puis, la prieure de Palencia (2) pouvait tout aussi bien y aller que moi :

la bénédiction de la sainte. C'est ce qui ressort des pages qu'il écrivit plus tard, alors qu'entré dans l'ordre de Cîteaux et devenu général de cet ordre, il fut choisi pour être l'historien de la vénérable Anne de Jésus. « Mes parents, dit-il, eurent, avec d'autres personnes, le bonheur de pouvoir aplanir les obstacles que la fondation rencontra du côté de la ville, ainsi que la sainte le raconte elle-même. Sensible comme elle était aux moindres services, elle s'en montra extrêmement reconnaissante. Cette circonstance et le fait que la maison de mes parents était contiguë à celle de la sainte veuve, Catherine de Tolosa — laquelle, après avoir donné sa maison et son bien, se donna elle-même avec ses sept enfants, — cette circonstance, dis-je, fit que mes parents purent traiter avec la mère Tèrese plus que d'autres. Et moi, qui étais alors à la mamelle, je pus recevoir sa sainte bénédiction et puiser là, pour ainsi dire avec le lait, l'amour et le respect pour le saint habit du Carmel. » (*Vida de la V. Madre Ana de Jesús, por el R. P. Maestro F. Angel Manrique, general de la Orden de S. Bernardo. En Bruxellas. 1632. Dedicatoria à la Sagrada Religion de los Padres Carmelitas Descalzos.*)

(1) Le père Jérôme Gratien, nommé provincial cette année même, au chapitre d'Alcala.

(2) La mère Agnès de Jésus.

l'affaire ne présentant pas de difficultés, s'arrangerait d'elle-même. J'étais dans cette pensée et bien résolue à ne point partir, quand Notre-Seigneur m'adressa ces paroles, qui me montrèrent que le consentement de la ville était donné : *Ne tiens pas compte de ces froids. Je suis la chaleur véritable. Le démon fait tous ses efforts pour empêcher cette fondation : toi, fais de ma part tous les tiens pour la réaliser (1). Ne manque pas d'y aller en personne : ta présence sera très utile.* Je changeai soudain de sentiment, car si parfois ma nature répugne à la souffrance, jamais ma résolution de tout endurer pour notre grand Dieu ne s'en trouve diminuée. Aussi, je lui demande d'ordinaire de n'avoir point égard à ces répugnances de ma faiblesse, mais de m'ordonner tout ce qu'il lui plaira, parce qu'avec son secours je serai fidèle à l'exécuter.

Il y avait alors beaucoup de neige et le froid était vif, mais ce qui m'effrayait plus que la mauvaise saison, c'était mon peu de santé. De fait, quand je me porte bien, je ne tiens aucun compte de tout le reste. Ce mauvais état de ma santé fut pour moi une épreuve qui dura presque tout le temps de cette fondation. Quant au froid, il a été bien peu rigoureux, ou du moins je ne l'ai guère senti, car, je puis le dire en toute vérité, je n'en ai pas plus souffert que je ne l'eusse fait à Tolède, et Notre-Seigneur a été bien fidèle à sa parole.

Quelques jours après, je recevais l'autorisation de la ville, avec des lettres de Catherine de Tolosa et de son

(1) *Pónlas tú, de mi parte, por que se haga.*

amie, doña Catherine (1). Redoutant quelque désagrément, ces dames me pressaient de hâter mon voyage. En effet, des religieux de la Victoire (2) étaient tout récemment venus fonder à Burgos ; depuis longtemps déjà, les carmes chaussés faisaient des démarches dans le même but ; enfin, les basiliens s'étaient présentés également. C'était une sérieuse difficulté pour nous. Et vraiment, il y avait de quoi s'étonner de nous trouver réunis en si grand nombre dans une pensée semblable ; mais en même temps, comment ne pas bénir Notre-Seigneur de la grande charité de cette ville ? A tous elle donna très volontiers l'autorisation, alors pourtant qu'elle avait bien perdu de son opulence. On m'avait toujours vanté la charité des habitants de Burgos, mais je ne pensais pas qu'elle allât si loin. Les uns s'intéressaient à un ordre, les autres à un autre. Quant à l'archevêque, il se préoccupait des inconvénients et s'opposait à ces fondations, dans la crainte que les nouveaux religieux ne fissent tort aux ordres mendiants, et que ceux-ci n'eussent ensuite de la peine à subsister. Peut-être ces derniers lui avaient-ils porté plainte ; ou bien encore c'était une manœuvre du démon,

(1) Ces lettres furent remises à la sainte le 29 novembre, comme elle l'écrivait ce jour-là même à son beau-frère, Jean de Ovalle.

(2) On appelait ainsi en Espagne les Minimes de Saint-François de Paule. Cet ordre était encore inconnu en Espagne quand des compagnons du fondateur, au nombre de onze, vinrent trouver le roi Ferdinand le Catholique, tandis qu'il assiégeait Malaga (1487), et lui assurèrent de la part du saint que dans trois jours il prendrait la ville sur les Maures, ce qui eut lieu. En reconnaissance, Ferdinand érigea une chapelle au lieu où se trouvait la tente royale, et y plaça une image de la très sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de la Victoire. De là le nom de *Victorianos* ou *Frailes de la Victoria*, donné aux Minimes en Espagne. (Cfr. La Fuente : *História eclesiástica de España*, t. V, cap. xv, § 403.)

pour empêcher les grands biens spirituels qu'attirent les monastères nombreux sur les localités où Dieu les conduit, et où il est assez puissant pour les faire subsister, qu'ils soient en grand ou en petit nombre.

Tel était donc le motif qui portait ces saintes femmes à me presser si vivement. Volontiers je me serais mise en chemin à l'heure même, si des affaires ne m'eussent retenue. Les voyant déployer tant d'activité, je me disais que j'étais plus obligée encore à ne pas laisser échapper une conjoncture aussi favorable. Les paroles que Notre-Seigneur m'avait dites annonçaient de grandes contradictions. Je me demandais néanmoins qui pourrait en être l'auteur et de quel côté elles surgiraient. En effet, Catherine de Tolosa m'avait écrit que la maison habitée par elle était assurée pour la prise de possession, et d'autre part, la ville et l'archevêque nous étaient favorables. Dans ces conditions, je le répète, je ne pouvais me figurer de quel côté viendraient ces obstacles que les démons devaient soulever. Quant à douter que les paroles qui m'avaient été dites vinsent réellement de Dieu, cela ne m'était pas possible.

Sa Majesté, il faut le reconnaître, donne aux supérieurs plus de lumière qu'aux autres. Lorsqu'à la suite des paroles que j'avais entendues, j'écrivis au père provincial pour savoir si je devais faire ce voyage, il ne s'y opposa point, mais me demanda seulement si j'avais l'autorisation écrite de l'archevêque. Je m'informai par lettres à Burgos. On me répondit que le prélat avait été mis au courant des démarches accomplies en vue d'obtenir le consentement de la ville, et qu'il en avait été satisfait. Cela, joint à la

manière dont il avait toujours parlé, permettait de regarder l'affaire comme certaine.

Le père provincial voulut nous accompagner à cette fondation (1). Ayant prêché l'avent, il se trouvait libre ; puis, il se proposait de visiter le monastère de Soria, qu'il n'avait pas vu depuis son établissement, et le détour était peu considérable. D'autre part, comme ma vie passe pour être encore de quelque utilité à la réforme, il désirait veiller sur ma santé pendant le voyage. La saison, en effet, était rigoureuse, et il me voyait vieille et infirme. Ce fut sans aucun doute une disposition de Dieu, car les chemins étaient si mauvais, par suite de la crue des eaux, que ce père et ses compagnons nous furent bien nécessaires pour diriger notre marche et pour aider à tirer les chars des bourbiers, surtout entre Palencia et Burgos. Certes, il fallait une singulière audace pour se mettre en route au moment où nous le fîmes. A la vérité, Notre-Seigneur m'avait dit « que nous pouvions continuer notre voyage sans crainte, qu'il serait avec nous ». Je n'en

(1) Le père Gratien prit avec lui le père Pierre de la Purification, son secrétaire et son confident, et un autre religieux, probablement frère convers, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Le père Pierre allait séjourner longuement à Burgos avec la sainte. Après la fondation, il devint vicedirecteur du collège d'Alcala. (Lettre de sainte Térèse à la mère Marie de Saint-Joseph, du 14 juillet 1582.) Dans la suite, il se montra fidèle héritier de l'esprit de sainte Térèse et du père Gratien. Dans les dissensions qui se produisirent sous le gouvernement du père Doria, il fit preuve d'un entier dévouement pour les carmélites, et ne craignit pas de soutenir leur cause de parole et d'effet. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxxv.) Vingt ans après la mort de sainte Térèse, il fut chargé par ses supérieurs de mettre par écrit tout ce qu'il savait de remarquable sur la sainte mère et les autres membres de l'ordre, vivants ou morts, éminents en sainteté. Sa relation, datée du 2 février 1602, repose manuscrite à la Bibl. nat. de Madrid. Nous en avons placé la partie la plus intéressante à la fin de ce volume, Docum. 63.

fis alors rien connaître au père provincial, mais j'y trouvai une consolation au milieu des grandes difficultés, des périls imminents, dans lesquels nous nous vîmes engagés, spécialement à un endroit près de Burgos, qu'on appelle les *Pontones* (1). La crue avait été si forte, et l'eau, en beaucoup d'endroits, atteignait encore une telle hauteur, qu'on ne distinguait plus la moindre trace de chemin. De toutes parts, ce n'était qu'une nappe d'eau, fort profonde même d'un côté et de l'autre. Bref, il y avait bien de la témérité à tenter ce passage, surtout avec des chars, car pour peu qu'ils vinsent à faire un écart, tout était perdu. Et par le fait, l'un d'eux faillit périr (2).

A unè auberge que l'on rencontre un peu avant les *Pontones*, nous avons pris un guide qui connaissait le passage ; mais, malgré cela, il y avait bien du péril à le franchir.

Que dire maintenant des auberges ?.. Avec de pareils

(1) La route de Madrid, que sainte Térése suivait pour se rendre à Burgos, longe pendant quelque temps le cours de l'Arlanzon. On montre encore, à quelque distance de la ville, le lieu où elle franchit cette rivière avec les difficultés qu'elle va nous signaler. L'Arlanzon s'y divise en plusieurs bras, et pour passer de l'un à l'autre, on trouve encore des ponts construits en planches. La route a été quelque peu exhaussée, mais la rivière coule toujours dans un lit peu profond. Presque à sec pendant l'été, elle grossit durant l'hiver, déborde et couvre encore toute la plaine.

(2) C'était celui qui portait la sainte. D'après une tradition qui a cours à Burgos, elle fut obligée de descendre au milieu de l'eau et se blessa la jambe. S'adressant alors à son Époux avec la douce familiarité qui lui était ordinaire, : « Seigneur ! s'écria-t-elle. Après tant de souffrances, que celle-ci arrive à propos!... » Térése, répondit le divin Maître, *c'est ainsi que je traite mes amis*. Et elle de répondre : « Eh ! mon Dieu, c'est pour cela que vous en avez si peu ! » *¡ Señor ! despues de tantos trabajos, bien viene este nuevo ! — Teresa, así trato á mis amigos. — ¡ Ah ! Dios mio, por eso tenéis tan poco !*

chemins, il nous était impossible d'avancer par étapes réglées. A chaque instant, en effet, nos chars enfonçaient si profondément dans la boue que, pour les en tirer, il fallait dételer les mules de l'un pour les atteler à l'autre. Les pères qui nous accompagnaient devaient prendre d'autant plus de peine, que nous nous trouvions précisément n'avoir que de jeunes conducteurs, assez négligents. La présence du père provincial nous soulageait extrêmement. Ses soins s'étendaient à tout. Comme il est d'un caractère calme et que rien ne le trouble, il rendait si aisées les choses les plus difficiles, qu'elles n'avaient plus l'air de rien. Il n'en fut pas de même toutefois au passage des *Pontones*. Quand il se vit au milieu de cette mer, sans chemin ni bac, il ne put se défendre d'une crainte très vive. Moi-même, malgré l'encouragement que j'avais reçu de Notre-Seigneur, j'éprouvai une certaine frayeur. Quelle dut être, après cela, celle de mes compagnes ? Nous étions huit religieuses. Deux repartiront avec moi, et les cinq autres resteront à Burgos (1). Quatre sont religieuses du chœur, et la cinquième est converse. Je ne crois pas avoir dit encore le nom du père provincial. C'est le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, dont j'ai déjà fait mention plusieurs fois.

Je faisais ce voyage avec un mal de gorge très violent,

(1) Cette remarque montre de nouveau que sainte Térèse traçait à Burgos même l'histoire de cette fondation. Tout à l'heure elle spécifiera qu'elle écrit en juin, c'est-à-dire un mois avant son départ de cette ville. Les sept religieuses qui l'accompagnaient étaient : la mère Thomasine-Baptiste, future prieure du monastère, Catherine de Jésus, Agnès de la Croix, Catherine de l'Assomption, fille aînée de Catherine de Tolosa, Marie-Baptiste, converse, Anne de Saint-Barthélemy et Térèse de Jésus, sa propre nièce. C'étaient ces deux dernières qui devaient repartir avec la sainte.

qui m'avait saisie en route, comme nous arrivions à Valladolid, et la fièvre ne me quittait pas. Mes souffrances, qui étaient très vives, m'empêchèrent de jouir autant que je l'aurais fait en temps ordinaire des incidents du voyage. Ce mal me dure encore, maintenant que nous sommes à la fin de juin, et s'il a beaucoup diminué d'intensité, il ne laisse pas d'être encore bien pénible. Mes compagnes étaient fort gaies pendant le voyage : une fois le péril passé, elles trouvaient leur plaisir à s'en entretenir. Oh ! que c'est une grande chose que de souffrir par obéissance. lorsqu'on est aussi familiarisé avec cette vertu que l'étaient ces religieuses !

Après un si pénible voyage, nous atteignîmes enfin Burgos, en traversant la large rivière qu'on rencontre avant d'entrer dans la ville (1). Notre père voulut, avant toute autre chose, nous conduire au saint Crucifix, afin de

(1) L'Arlanzon, qui coule au pied de Burgos. Cette ville, située sur un plateau élevé, au nord de la péninsule, a été longtemps la capitale de la Vieille-Castille. L'antique palais des rois de Castille est encore debout, au point culminant ; plus bas, s'étage la ville moderne jusqu'à l'Arlanzon. Sa merveilleuse cathédrale gothique la domine tout entière de ses flèches découpées à jour. Burgos, outre son importance comme ancienne capitale, est considérable pour son commerce, spécialement pour celui des laines qu'on y apporte des régions environnantes et qui s'y préparent d'une façon spéciale. La ville est bien bâtie. Elle a de belles places, comme la *Plaza Mayor*, celles *del Mercado*, *de la Libertad* ; des jardins publics : *El Espolón* (la *joya* de Burgos), *La Isla* ; des promenades qui comptent parmi les célébrités de la ville : *Los Cubos*, *El Parral*, *La Quinta*, à l'entrée de laquelle se voit le monastère des carmélites. Au delà de l'Arlanzon s'étend le faubourg de Vega, par où sainte Térése pénétra dans Burgos, en franchissant la splendide porte de *Santa Maria*, alors récemment construite à l'honneur de Charles-Quint. *La Vega* renferme la plupart des hôpitaux et des monastères. Parmi ces derniers, les plus célèbres, que l'on admire encore aujourd'hui, sont la chartreuse de Miraflores et *Santa Maria de las Huelgas*, somptueuse demeure des religieuses bernardines, où la sainte, nous allons le voir, laissera d'ineffaçables souvenirs.

lui recommander notre entreprise (1). Nous devions attendre en ce lieu la tombée de la nuit, car la journée était encore peu avancée. Nous arrivions un vendredi, le lendemain de la Conversion de saint Paul, 26 janvier. Notre intention était d'effectuer la fondation le plus tôt possible. J'avais apporté avec moi des lettres du chanoine Salinas — dont j'ai parlé à propos de la fondation de Palencia et qui nous donne ici les mêmes marques de dévouement — et d'autres lettres encore, que des personnes distinguées adressaient à leurs parents et à leurs amis,

(1) Le fameux Crucifix de Burgos se vénérât au couvent des augustins, à l'entrée du faubourg de Vega. La légende le disait l'œuvre du disciple Nicodème et fait d'un bois inconnu sur la terre. Cette sainte image aurait été poussée par les vents, des bords de la Palestine jusque dans le golfe de Biscaye, où un marchand de Burgos l'aurait trouvée, flottant sur les eaux. Son aspect a quelque chose de saisissant. Les cheveux sont de vrais cheveux; les yeux ont des cils. La peau, rayée de longs filets foncés, semble réellement ruisseler de sang. Au lieu d'une draperie volante, le Christ porte une espèce de jupe plissée qui lui descend de la ceinture aux genoux. — Ce Crucifix, dirons-nous en empruntant le naïf et pieux langage d'une française du xvii^e siècle, qui devint fille de sainte Térèse, ce Crucifix ne semble point une peinture, mais un homme vraiment mort : les cheveux tombant sur les côtés du col; les doigts marqués en la jonc de meurtrissure du soufflet que reçut pour nous le Sauveur du monde. Tout ce saint corps est tout verges et plaies partout, mesme les bras et les jambes, et les genouils sont gros et meurtris des chustes que ce nostre Seigneur faisoit sur iceux, portant le lourd et pesant fardeau de la sainte croix pour tous les péchés du monde. — (*Le Voyage d'Espagne* (1603-1604), par Madame Jourdain.) La tradition veut que le Crucifix, plusieurs fois dérobé, soit toujours revenu de lui-même à sa chapelle, qu'il ait secoué et laissé à ses pieds un diadème d'or dont on avait couronné sa tête. La sainte image que la vénérable Anne de Saint-Barthélemy visitait le 26 janvier 1582, dans la société de sainte Térèse, elle devait la revoir vingt-deux ans plus tard, en compagnie de la mère Anne de Jésus et de quatre autres carmélites espagnoles, lorsqu'elle quitta sa patrie pour aller fonder le Carmel en France (septembre 1604). Le couvent des augustins où se vénérât longtemps le saint Crucifix n'existe plus. La pieuse image se trouve, depuis la suppression des communautés religieuses (1836), dans une chapelle de la cathédrale, la première à droite en entrant. Elle continue à être l'objet de la piété des fidèles.

les priant avec instance de nous seconder. Effectivement, toutes ces personnes vinrent me voir dès le lendemain. Elles me dirent que les membres de la municipalité ne se repentaient nullement de la parole qu'ils avaient donnée, qu'ils voyaient avec plaisir mon arrivée à Burgos et m'offraient leurs services. Comme nous n'étions en souci que du côté de la ville, nous crûmes tout obstacle aplani.

Sans la pluie qui tombait par torrents au moment où nous descendîmes chez la bonne Catherine de Tolosa (1), nous aurions fait prévenir l'archevêque de notre arrivée avant que personne en eût connaissance. Notre désir était de pouvoir faire célébrer sans retard la première messe, comme j'ai soin de le faire dans la plupart des fondations : mais le mauvais temps nous fit abandonner notre projet. Grâce à l'excellent accueil que nous fit cette sainte femme, nous pûmes cette première nuit nous délasser de nos fatigues. Cependant sa sollicitude me coûta cher. Elle avait fait allumer un grand feu pour nous sécher, et quoique ce fût à une cheminée, je m'en trouvai si mal, que le lendemain je ne pouvais plus lever la tête. C'est de mon lit que je parlai aux personnes qui vinrent me voir, et par une fenêtre grillée que nous avions recouverte d'une toile. Cette indisposition fut d'autant plus pénible pour moi, que je ne pouvais me dispenser de traiter ce jour-là de nos affaires (2).

(1) La maison de Catherine de Tolosa était située dans une rue spacieuse, appelée encore *Huerto del Rey*, non loin de la cathédrale, entre l'église *San Gil* et l'église *San Lorenzo*.

(2) Un des visiteurs de la sainte, ami du père Gracien, le docteur *Manso*, parle ainsi dans sa déposition juridique : « Lorsque j'allai la visiter pour la première fois, elle était retenue au lit par ses maladies, qui étaient con-

Dès le matin, le père provincial alla demander la bénédiction de sa Seigneurie Illustrissime. C'était, pensions-nous, tout ce qui restait à faire. Il trouva l'archevêque aussi mécontent, aussi fâché de ce que j'étais venue à Burgos sans sa permission, que s'il ne m'eût point dit de venir et qu'il n'y eût encore rien de fait. Ses paroles au père provincial témoignèrent d'une irritation extrême à mon endroit. S'il m'avait dit — comme il en convint — d'entreprendre ce voyage, il entendait que je viendrais seule pour traiter de l'affaire. Mais avoir amené pareil nombre de religieuses ! Quelle contrariété il en éprouvait, mon Dieu !... Le père provincial lui fit remarquer que nous étant déjà entendus avec la ville, comme lui-même l'avait exigé, il ne s'agissait plus de traiter, mais de fonder. Il ajouta que l'évêque de Palencia, interrogé par moi si je devais partir sans en prévenir sa Seigneurie (1), m'avait répondu qu'il n'y avait nul motif de la

tinuelles, et par les accablantes fatigues du voyage. Je lui parlai par une fenêtre munie d'une grille et donnant sur un corridor. De chaque côté la grille était garnie d'un voile noir, absolument comme si la sainte eût été dans son monastère. A l'intérieur, son lit avait été adossé à la grille. Je lui parlai là, sans la voir. A la crainte et au respect que j'éprouvai en l'approchant, je jugeai bien que j'abordais une grande sainte et une grande amie de Dieu. Mes entrailles s'émurent, mes cheveux se dressèrent sur ma tête, de frayeur et de respect. Depuis lors, je restai intimement convaincu que la mère Térèse de Jésus serait une des grandes colonnes de l'Église de Dieu. » (Inform. de Calahorra, 1610.) Nous aurons à parler plus loin du docteur Manso. Sainte Térèse reçut aussi la visite d'un autre ami du provincial, son ancien condisciple d'Alcala, le licencié Antoine Aguiar. Aguiar était médecin. Le père Gratien le pria de donner ses soins à la sainte mère. Bientôt, nous allons le voir, les relations du licencié avec les carmélites seront fréquentes et empreintes d'un dévouement sans bornes.

(1) *Sin hacerlo saber à su Señoria.* L'édition princeps et à sa suite toutes les autres ont ajouté ce membre de phrase, qui ne se trouve point au manuscrit original et semble cependant réclamé par le sens.

prévenir puisqu'Elle avait exprimé le désir de nous voir arriver. Toutes les représentations furent inutiles. Pourtant, c'était bien ainsi que les choses s'étaient passées, et cela, parce que Dieu voulait la fondation. L'archevêque le reconnaît maintenant lui-même, et il avoue que si nous avions annoncé notre venue, il nous aurait dit purement et simplement de ne point venir.

Il congédia le père provincial en déclarant que si nous n'avions des revenus et une maison en propre, il nous refuserait absolument son autorisation, qu'au reste, il nous était loisible de nous en retourner. Oui, les chemins étaient jolis, vraiment ! Et le temps favorable !... O mon Maître ! qu'il est vrai de dire qu'à peine vous a-t-on rendu un service, vous le payez par quelque grande tribulation ! Et que cette récompense serait précieuse à ceux qui ont pour vous un véritable amour, s'ils en comprenaient sur-le-champ la valeur ! J'avoue que pour lors un profit qui nous réduisait, semblait-il, à une totale impuissance, ne nous souriait guère. L'archevêque déclarait de plus que, pour fournir aux revenus et à l'achat d'une maison, nous ne devions rien prendre sur les dots des religieuses. De pareilles conditions étant impraticables en un temps comme le nôtre, il devenait clair que toutes les voies nous étaient fermées. Pour ma part, je ne perdais point courage ; je croyais fermement que tout cela tournerait à notre avantage. Selon moi, ce n'étaient que des filets jetés par le démon pour nous entraver, mais Dieu ne manquerait pas de faire réussir une œuvre qui était sienne.

Le provincial s'en revint tout joyeux, avec cette réponse, et il ne se troubla point pour l'instant. Ce fut une

disposition de Dieu, qui ne permet point qu'il se fâchât contre moi, pour ne m'être pas procuré une autorisation écrite, comme il me l'avait dit (1).

Les parents et amis du chanoine Salinas, je l'ai rapporté déjà, m'avaient rendu visite. Ils revinrent bientôt, et furent d'avis de solliciter de l'archevêque la permission qu'on nous dit la messe dans notre maison. D'abord, des religieuses déchaussées ne pouvaient décentement aller dans les rues à travers la boue ; ensuite, il y avait dans cette maison une pièce très convenable, qui avait tenu lieu de chapelle aux pères de la Compagnie de Jésus dans les premiers temps de leur séjour à Burgos, et qui avait même servi plus de dix ans à cet usage. Il nous semblait qu'en de telles conditions, la prise de possession pouvait fort bien avoir lieu dans cette demeure, sauf à faire ensuite l'acquisition d'une maison. Malgré les instances que vinrent lui faire deux chanoines, l'archevêque ne voulut jamais permettre qu'on nous y dit la messe. Tout ce qu'on put obtenir fut que si nous nous procurions un revenu assuré, la fondation pourrait se faire en ce lieu avant l'acquisition d'un local. Mais nous devions nous obliger sur cautions à en acheter un, comme aussi à quitter celui que nous occupions. Les cautions furent bientôt trouvées, car les amis du chanoine Salinas se proposèrent pour nous les fournir,

(1) Nous savons par Anne de Saint-Barthélemy que la sainte mère voulut parler elle-même à l'archevêque. Mais le prélat demeura inflexible. Plus tard, il avouait aux carmélites de Burgos qu'en écoutant la sainte, sa surprise et son admiration furent extrêmes : il croyait, disait-il, entendre parler saint Paul. La sœur Hélène de Jésus, fille de Catherine de Tolosa, atteste le fait dans sa déposition juridique pour la canonisation. (Inform. de Burgos.)

et d'autre part, Catherine de Tolosa s'offrit à nous assigner le revenu que l'on demandait.

Plus de trois semaines se passèrent à régler le montant, le mode et la provenance de tout cela. Durant cet intervalle, nous n'entendions la messe que les jours de fête et de grand matin (1). Quant à moi, j'avais la fièvre et j'étais extrêmement souffrante. Catherine de Tolosa montra toute la générosité possible. Elle était aux petits soins à mon endroit, et pendant un mois entier, elle nous entretenait chez elle, dans un appartement séparé, d'un cœur aussi libéral qui si elle eût été la mère de chacune d'entre nous. Le père provincial logeait, avec ses compagnons, chez un de ses amis, son ancien condisciple, actuellement chanoine magistral de la cathédrale, le docteur Manso (2). Il était

(1) Sans doute à l'église *San Gil*, qui était tout proche.

(2) Pierre Manso, de la famille des Manso y Zuñiga, était né à Valdecañas, dans l'évêché de Calahorra. Il étudia à l'université d'Alcala, où il eut le père Jérôme Gratien pour condisciple; il fut ensuite chanoine de Palencia, puis de Burgos. (Cfr. P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre IX.) Ce fut le docteur Manso qui confessa sainte Tèreèse en cette dernière ville, après le départ du père Gratien pour Valladolid : « Lorsqu'il rentrait chez lui, a déclaré son neveu, don Pierre Manso, qui fut plus tard patriarche des Indes, il ne manquait pas de dire : « Béni soit Dieu ! « Béni soit Dieu ! J'aimerais mieux discuter contre tout ce qu'il y a au monde de théologiens, que contre cette femme ! » Et il donnait mille louanges à sa sainteté. » (Dép. jurid. de l'année 1609.) Voulant éprouver jusqu'où allait la soumission de sa pénitente, le docteur Manso jugea bon de lui retrancher pour un temps la communion quotidienne. « Il est, lui disait-il, très suffisant pour vous et vos religieuses de communier tous les huit jours, ou même de quinze en quinze jours. » Malgré la peine très vive qu'elle ressentait, la sainte obéit à Pierre Manso comme s'il eût toujours été son confesseur. Et si parfois l'une de ses religieuses était tentée de se plaindre ou de donner tort au docteur, elle l'en reprenait, ne souffrant pas qu'on parlât de lui autrement qu'avec un profond respect. D'ailleurs, cet état de choses ne fut pas de longue durée. Manso, admirant l'humble docilité de la sainte, lui permit bientôt de s'unir de nouveau chaque jour à son céleste Époux. (Cfr. Dép. de la mère Anne de Jésus et de la

fort ennuyé de tous ces délais et ne pouvait cependant se résoudre à nous quitter.

La question des cautions et du revenu une fois réglée, l'archevêque nous renvoya au *provisor*, qui devait sans retard expédier l'affaire. Mais le démon s'en mêla, sans doute. Car alors que tout avait été mûrement pesé, et que rien, nous semblait-il, ne pouvait plus les arrêter — de fait, un mois s'était passé à obtenir de l'archevêque l'approbation des conventions, — le *provisor* m'envoya un mémoire portant que l'autorisation ne serait donnée qu'autant que nous aurions une maison en propre, l'archevêque ne voulant plus que la fondation se fit dans celle que nous habitions, parce qu'elle était humide et dans une rue trop bruyante. Il y avait encore je ne sais quelles difficultés sur les assurances à prendre relativement au revenu, avec d'autres complications, absolument comme si l'on ne faisait qu'entamer l'affaire. On ajouta qu'il n'y avait point à répliquer, et que la maison devait être au gré de l'archevêque.

Grande fut l'émotion du père provincial et de nous toutes à cette nouvelle, car on sait ce qu'il faut de temps pour acheter un local convenable pour un monastère. En outre, le père provincial était on ne peut plus contrarié de nous voir obligées de sortir pour aller entendre la messe. Quoique l'église ne fût pas loin et qu'on nous eût réservé une chapelle où nous n'étions vues de personne, c'était déjà

soeur Térése de Jésus, nièce de sainte Térése.) Le docteur, devenu dans la suite évêque de Calahorra, appela dans son diocèse les filles de la sainte (1598). Il déposa pour la canonisation en 1610. Nous avons une lettre de sainte Térése au docteur Manso, du mois de mai 1582.

pour sa Révérence et pour nous une peine très vive que cette situation se fût prolongée si longtemps (1). Dès ce jour, je crois, il résolut de nous faire quitter Burgos. Quant à

(1) Pierre Manso nous apprend que de la prolongation de cet état de choses le divin Maître sut tirer un bien immense. « Lorsqu'elle était encore dans la maison de Catherine de Tolosa, attendant l'autorisation, a-t-il déposé, la mère Tèreise de Jésus produisit un fruit spirituel très abondant dans tous les monastères de religieuses de la ville de Burgos, tant par le grand renom de sa sainteté, de sa vie fervente et austère, que par son commerce et sa céleste conversation. Une seule visite qu'elle fit à chaque monastère, pour entretenir et consoler les religieuses qui s'y trouvaient, les laissa si édifiées, que l'on vit et toucha du doigt de grands changements dans la vie et les habitudes de ces âmes religieuses, avec des signalés progrès dans la vertu. La chose a été publique et notoire en la ville de Burgos, surtout en ce qui concerne le royal monastère de *Las Huelgas*, de l'ordre de Saint-Bernard. Le mère Tèreise de Jésus n'y entra qu'une fois, mais, par la seule vue de son habit, de sa pauvreté, de son humilité, de sa ferveur, grâce aussi à sa conversation si simple et si vraie, à ses discours si imprégnés d'amour divin, à ses exhortations si spirituelles, à son zèle si ardent du salut des âmes, à ses conseils si salutaires sur la rigueur dont les religieuses doivent user envers elles-mêmes pour se rendre plus agréables à Dieu, cette visite suffit pour que ce monastère des religieuses bernardines de *Las Huelgas* se réformât presque tout entier. Je le sais, parce qu'étant alors chanoine magistral de la cathédrale de Burgos, j'étais en relation avec les personnes les plus graves et les plus religieuses du dit couvent de *Las Huelgas*. » (Déposition déjà citée.) L'abbaye cistercienne de *Santa Maria de las Huelgas*, fondée par le pieux roi Alphonse VIII à la fin du x^e siècle, était la plus célèbre et la plus riche de toute l'Espagne. Elle jouissait de privilèges uniques, dit-on, dans tout l'univers : l'abbesse était dame de soixante bourgs et villages, sur lesquels elle exerçait une juridiction à la fois ecclésiastique et civile. Les religieuses qui peuplaient en grand nombre le royal monastère, étaient pour la plupart filles de princes, de ducs et autres *titulados* : plusieurs étaient même de sang impérial ou royal. Presque toutes s'étaient vues enfermées derrière ces murs dès leur petite enfance et sans vocation pour l'état religieux ; elles y menaient une vie facile et commode, et jouissaient d'une très grande liberté. Doña Françoise Manrique, qui gouvernait la communauté lorsque sainte Tèreise la visita, fut l'avant-dernière des abesses perpétuelles. A partir de 1593, les supérieures, à une exception près, ne furent plus qu'abesses triennales. (Cfr. *Madoz : Burgos, Conventos de religiosas.*) Le monastère de *Las Huelgas* conserve encore précieusement la mémoire du court, mais fructueux passage de la sainte mère dans son enceinte. Au reste, des souvenirs de la visite de sainte Tèreise sont gardés dans presque tous les parloirs des anciennes

moi, me souvenant de la recommandation que m'avait faite Notre-Seigneur de travailler de sa part à cette affaire, je ne pouvais me résoudre à prendre ce parti, et telle était ma conviction que la fondation réussirait, que je me trouvais, pour ainsi dire, insensible à tout. Mon unique peine venait de celle qu'éprouvait le père provincial, et j'avais grand regret qu'il fût venu avec nous. J'ignorais alors combien ses amis devaient nous être utiles, ainsi qu'on va le voir par mon récit. Mes compagnes étaient fort affligées, mais leur chagrin me mettait peu en peine, j'en étais occupée que de celui du père provincial.

Au milieu de cette épreuve et dans un moment où je n'étais pas en oraison, Notre-Seigneur m'adressa ces paroles : *C'est le moment, Térèse, de tenir bon.* Là-dessus, j'insistai plus fortement auprès du père provincial pour qu'il partit et nous laissât seules, lui représentant que le carême approchait et qu'il était attendu pour prêcher. Sa Majesté sans doute l'inclina Elle-même de ce côté.

Sur sa demande et celle de ses amis, on nous donna un logement dans l'hôpital de la Conception, où reposait le très saint Sacrement et où la messe se disait tous les jours (1). Ce fut pour lui une certaine consolation, mais

communautés de Burgos, notamment chez les clarisses et chez les augustines de Sainte-Dorothee, qui reprirent à son contact une ferveur nouvelle.

(1) L'hôpital de la Conception, construit par les soins de don Diego de Bernuy, noble régidor de la ville de Burgos, seigneur de Benameji et d'Alcala, avait été achevé le 8 décembre 1561, et donné par le fondateur à la confrérie de la Conception, laquelle en prit possession le 1^{er} juillet de l'année suivante. Il était situé au faubourg de Vega, sur la route de Madrid, non loin du couvent des augustins, où la sainte et ses compagnes avaient, à leur arrivée, vénéré le saint Crucifix. Il se composait de deux corps de bâtiments, avec deux chapelles, dépendances, *patios* et *huertas*. Les deux salles des malades étaient de vingt-six lits chacune. Malgré des

nous ne l'obtinmes qu'au prix de bien des peines. Il y avait dans l'hôpital un appartement commode, qu'une veuve de la ville avait loué. Non seulement elle refusa de nous le prêter, bien qu'elle ne dût l'occuper qu'au bout de six mois, mais elle se montra extrêmement fâchée qu'on nous eût donné, dans le haut, quelques pièces non plafonnées, dont l'une communiquait avec son logis. Elle ne se contenta pas de fermer cette porte à clef, mais elle la cloua par le dedans.

Ce n'est pas tout. Les confrères de l'hôpital (1) s'ima-

changements considérables, on retrouve aujourd'hui l'une de ces salles que sainte Térèse parcourut et où elle prodigua la consolation aux membres souffrants de Jésus-Christ. De chaque côté, on voit quatorze ou quinze arcades formant alcôve; au fond, une abside gothique plus élevée, qui servait de chapelle; sous la dernière arcade à gauche, le petit escalier, en partie muré, par lequel la sainte descendait du logement qui lui avait été concédé sous le toit, au-dessus de l'une des salles des malades. Une petite fenêtre, sorte de guichet dont Ribera a parlé, donne de ce logement sur l'abside ou chapelle. C'est là que la sainte mère entendait tous les jours la messe et jouissait de la présence du très saint Sacrement, dont elle avait été privée chez Catherine de Tolosa. La petite cuisine, mentionnée par elle, existe toujours. Anne de Saint-Barthélemy nous assure que les chauves-souris abondaient dans l'hôpital de la Conception comme en pas une maison de Burgos. Anne de Jésus, de son côté, déclare avoir entendu dire aux compagnes de la sainte qu'elles eurent bien à souffrir, elles et leur sainte mère, des odeurs méphitiques de l'hôpital, des plaintes des patients, des rats qui pullulaient, enfin de la vermine, dont elles ne parvenaient pas à se garantir. Il est facile de se faire une idée de ces inconvénients, si l'on se souvient qu'à l'époque dont il s'agit, une insigne malpropreté régnait dans ces asiles de la douleur. Mais ce qui affligeait le cœur compatissant de la charitable sainte, bien autrement que sa propre incommodité, c'étaient les souffrances des malades. Anne de Saint-Barthélemy nous a laissé sur le séjour de sainte Térèse à l'hôpital de la Conception et ses rapports avec les pauvres qui l'habitaient, de touchants détails qu'on trouvera à la fin de ce volume, Docum. 64. Voir aussi la 2^{de} Dép. de la sœur Térèse de Jésus, qui accompagnait également la sainte. L'hôpital de la Conception est aujourd'hui en partie abandonné, en partie occupé par quelques incurables.

(1) L'hôpital, nous l'avons vu, appartenait à la confrérie de la Conception. Celle-ci avait pour objet de pacifier les litiges qui survenaient entre

ginèrent, sans l'ombre d'un motif, que nous avions dessein de nous l'approprier. En réalité, c'était Dieu qui voulait nous faire mériter davantage. Ils nous obligèrent donc, le père provincial et moi, à promettre, par devant notaire, de nous retirer à la première injonction qui nous en serait faite. J'eus une certaine peine à m'y résoudre, parce que, cette veuve étant riche et bien apparentée, je craignais que sur un simple caprice elle nous fit déloger. Plus avisé que moi, le père provincial voulut qu'on accordât tout, afin que notre installation pût s'effectuer au plus tôt. On ne nous donnait que deux pièces et une cuisine. L'administrateur de l'hôpital, Ferdinand de Matanza, qui était un grand serviteur de Dieu, nous en donna encore deux autres pour nous servir de parloir. Il était très bon pour nous. Du reste, sa charité s'étend à tous, mais particulièrement aux pauvres (1).

François de Cuevas, maître des postes de la ville, et très dévoué à cet hôpital, nous fit aussi beaucoup de bien. Il a toujours pris nos intérêts dans toutes les occasions qui se sont présentées.

J'ai nommé nos premiers bienfaiteurs, afin que les reli-

les artisans, spécialement parmi les tailleurs, ravaudeurs, cordonniers et corroyeurs.

(1) Ferdinand de Matanza avait hérité de ses parents, Garcia de Matanza et Anne de la Cadena, une fortune considérable, et sa femme, Angèle de Salamanca, lui avait apporté en dot deux mille cinq cents ducats. Il faisait partie, du *regimiento* de la ville de Burgos, avait reçu par élection la verge d'alcade de la *Santa Hermandad*, et appartenait à la confrérie de Saint-Jacques, au livre de laquelle se voit encore son portrait. Ferdinand de Matanza s'occupait de l'hôpital de la Conception en qualité de régidor, suivant les clauses de la donation. Nous empruntons ces détails à un intéressant article de don Anselmo Salvá, de l'Académie d'histoire espagnole, paru en 1906 dans la Revue « *El Monte-Carmelo* », sous le titre de: *Santa Teresa en Burgos*.

gieuses de maintenant et celles des temps à venir ne les oublient point dans leurs prières. C'est un devoir pour elles, devoir plus strict encore à l'égard des fondateurs. Mon intention n'était pas tout d'abord que Catherine de Tolosa fût fondatrice, la pensée ne m'en était pas même venue. Mais ses vertus l'en avaient rendue digne devant Notre-Seigneur, et ce divin Maître disposa tellement les choses, qu'on ne peut lui refuser ce titre. Outre qu'elle a payé la maison, alors que nous étions hors d'état de le faire, il est impossible de dire combien elle fut sensible à toutes les résistances de l'archevêque. La seule pensée que la fondation ne se ferait pas lui perçait le cœur. Enfin, elle ne se lassait point de nous faire du bien. Quoique l'hôpital fût très éloigné de sa demeure, elle venait nous voir presque tous les jours avec la plus tendre affection. Tout ce dont nous avons besoin, elle nous l'envoyait, et cela, malgré les critiques sans cesse renouvelées dont elle était l'objet. Pour un courage moindre que le sien, il y aurait eu de quoi tout abandonner. J'étais désolée en voyant ce qu'elle souffrait. Le plus souvent, elle n'en laissait rien paraître ; mais quelquefois aussi, elle ne pouvait le dissimuler, spécialement quand on inquiétait sa conscience. Elle l'a si pure, qu'au milieu même des conjonctures les plus difficiles, je n'ai jamais entendu sortir de sa bouche une parole qui pût offenser Dieu. On lui représentait qu'elle prenait le chemin de l'enfer, qu'il était surprenant qu'ayant des enfants, elle pût agir comme elle le faisait (1). Et pourtant, elle se conduisait en tout d'après

(1) Catherine de Tolosa ayant donné quatre filles au Carmel, il lui restait encore à pourvoir deux filles et deux fils, dont le plus jeune n'avait que

les avis d'hommes très capables. D'ailleurs, l'eût-elle voulu, je n'aurais consenti pour rien au monde à lui laisser prendre des arrangements contraires à son devoir, quand il se fût agi de mille monastères ; à plus forte raison, lorsqu'il ne s'agissait que d'un seul. Du reste, les arrangements pris par elle restant secrets, je ne m'étonne pas qu'on grossît les choses. Elle répondait avec la sagesse qui la caractérise, et, à la manière dont elle endurait cette épreuve, il était visible que Dieu lui enseignait l'art de contenter les uns, de supporter les autres, et lui donnait un courage supérieur à tout.

Oh! combien, lorsqu'il s'agit d'exécuter de grandes choses, les serviteurs de Dieu l'emportent en courage sur ceux qui n'ont qu'une haute naissance! A la vérité, chez Catherine de Tolosa, la piété s'alliait à la noblesse du sang, car elle est d'une famille très illustre.

Je reviens à mon sujet. Le provincial ayant réussi à nous procurer un logement où nous pourrions entendre la messe, tout en gardant la clôture, il reprit courage et partit pour Valladolid, où il devait prêcher. Il n'en éprouvait pas moins une peine très vive de voir l'archevêque si peu disposé à nous accorder son consentement. J'avais beau lui donner bon espoir, je n'arrivais pas à le convaincre, et certes, il y avait pour cela bien des raisons, qu'il n'est pas à propos de signaler ici. S'il espérait peu,

sept ans. Déjà la petite Hélène, manifestant la ferme résolution de devenir carmélite déchaussée, avait rejoint sainte Térèse et ses compagnes à l'hôpital de la Conception. Les deux fils, Sébastien et Lesmès, devaient quelques années plus tard prendre rang parmi les carmes déchaussés. Quant à Béatrix, Dieu l'appela à lui avant qu'elle pût réaliser son désir de recevoir, comme ses sœurs, l'habit du Carmel.

ses amis espéraient moins encore et contribuèrent à le décourager. Son départ me soulagea, parce que ma plus grande peine, je le répète, venait de la sienne. En partant, il nous ordonna de nous procurer une maison en propre; mais ce n'était pas chose facile, et jusque-là on n'en avait trouvé aucune qui pût nous convenir. Nos amis, notamment ceux du père provincial, qui s'étaient déclarés plus que jamais nos protecteurs, jugèrent d'un commun accord qu'il ne fallait plus dire un mot à l'archevêque, tant que nous n'aurions pas de local. Le prélat répétait qu'il désirait plus que personne la fondation, et sans doute il en était ainsi, car il a trop de religion pour parler contre la vérité. Ses actes néanmoins ne le donnaient pas à penser, car il exigeait de nous des choses qui, vu notre situation, paraissaient impossibles. Évidemment, c'était une trame ourdie par le démon, pour empêcher le succès de notre entreprise. Mais, ô Seigneur, que votre puissance éclate admirablement ! Des moyens même que notre ennemi employait pour perdre cette œuvre, vous avez su tirer son plus grand avantage. Soyez-en éternellement béni !

Depuis la veille de saint Mathias, qui fut le jour de notre entrée à l'hôpital, jusqu'à la veille de saint Joseph, nous ne fîmes que débattre l'achat de telle maison, puis de telle autre. Toujours il y avait des inconvénients, qui nous empêchaient d'acquérir celles qui étaient à vendre. Enfin, on me parla de la maison d'un gentilhomme, mise en vente depuis un certain temps déjà. Par une permission de Dieu, les religieux d'autres ordres, comme nous en quête d'un local, ne l'avaient pas trouvée à leur conve-

nance. Tous s'en étonnent maintenant, quelques-uns même s'en repentent. Deux personnes m'en avaient dit du bien, mais tant d'autres m'en avaient parlé défavorablement, que je n'y pensais plus, persuadée qu'elle ne nous convenait pas.

Un jour que je m'entretenais avec le licencié Aguiar, cet ami de notre père dont j'ai déjà parlé et qui s'employait avec un grand zèle à nous procurer une maison, il me dit qu'il en avait vu plusieurs, mais qu'il ne croyait pas possible d'en trouver une dans toute la ville qui pût nous convenir. Et réellement, d'après ce que l'on me disait, la chose semblait impossible. Je me souvins alors de celle de ce gentilhomme, que nous avions rejetée. Malgré tous les désavantages qu'on lui attribue, me disais-je, servons-nous en dans ce pressant besoin, quitte à la revendre ensuite (1). J'en parlai au licencié Aguiar, lui demandant s'il aurait la bonté d'aller la voir. L'idée lui parut bonne. Il ne la connaissait pas encore, et quoique ce fût un jour

(1) La demeure en question était située à l'extrémité opposée du faubourg de Vega, plus haut que l'église *San Lucas* et tout près de l'hôpital du même nom. Le fonds se composait de deux petites maisons, de deux cours, d'un enclos et d'une *huerta*. Le tout était connu à Burgos sous le nom de *Casas de Mansino*. Don Manuel Franco et sa femme, doña Angèle Mansino, en étaient propriétaires. Le bien était administré par don Diego Ruiz de Ayala et don Martin Perez de Rozas, chapelains de l'une des principales chapelles de la cathédrale, dédiée à la Visitation de la très sainte Vierge : D'après Anne de Saint-Barthélemy, cette demeure, où le dernier propriétaire, homme impie, était mort sans confession, n'avait pas bon renom dans la ville : on la disait hantée. Ce fut, d'après la vénérable sœur, un des motifs pour lesquels on la laissa, comme nous allons le voir, à très bon compte. La sœur Anne assure que durant les premiers temps de leur séjour dans cette maison, la sainte et ses filles furent molestées par des bruits étranges et inexplicables. Les vexations ne cessèrent, paraît-il, qu'à partir du jour où le très saint Sacrement résida au milieu de la communauté. (Cfr. Autobiographie de la vénérable.)

d'ouragan et de froid très âpre, il voulut s'y rendre sur l'heure. Le locataire qui l'occupait, ne se souciant pas qu'on la vendit, refusa de la lui montrer. Néanmoins, sa situation et ce qu'il put en voir le satisfirent extrêmement. Ainsi, nous nous décidâmes à en poursuivre l'acquisition. Le gentilhomme qui en était propriétaire se trouvait absent, mais il avait donné procuration à un vertueux ecclésiastique pour en effectuer la vente (1). Sa Majesté inspira à celui-ci de vouloir bien nous accepter pour acquéreurs, et de s'entendre avec nous dans toute la franchise possible. On décida que j'irais voir la maison (2). J'en fus si ravie, que quand on aurait voulu la vendre le double, j'aurais cru l'obtenir à bon marché. Rien en cela de surprenant, puisque deux ans auparavant on en avait réellement offert le double au propriétaire, et il avait refusé de la donner.

Dès le lendemain, l'ecclésiastique vint me voir en compagnie du licencié. Ce dernier, voyant le prix dont on se contentait, voulait conclure à l'heure même. Quelques-uns de nos amis, à qui j'en avais parlé, m'avaient dit que c'était l'acheter trop cher de cinq cents ducats. Je le lui fis observer. Il trouvait, bien au contraire, qu'en en donnant ce que l'on demandait, nous l'aurions à bon compte. Je pensais comme lui qu'on la cédait pour rien ; aussi mon désir était d'aller de l'avant. Mes scrupules venaient sim-

(1) Don Diego Ruiz de Ayala, l'un des deux chapelains qui viennent d'être nommés.

(2) La sainte mère s'y rendit avec plusieurs de ses compagnes, escortée du licencié Aguiar. Comme nous l'apprend le même Aguiar, elle était déjà sortie plusieurs fois de l'hôpital pour visiter d'autres maisons, accompagnée du fidèle licencié. (Cfr. Dép. d'Antoine Aguiar. Inform. de Burgos.)

plement de ce que l'argent de l'ordre était en jeu. Cette conférence avait lieu la veille de la fête de notre glorieux père saint Joseph, avant la messe (1). Je dis à ces messieurs que, la messe finie, nous nous réunirions de nouveau pour conclure. Le licencié, qui est fort avisé, jugea, non sans raison, que si la chose se divulguait, on pourrait élever le prix de beaucoup, ou même renoncer à vendre. En conséquence, il mit tout en œuvre pour qu'on ne perdît point de temps, et fit promettre à l'ecclésiastique de revenir après la messe. De notre côté, nous allâmes recommander l'affaire à Dieu. Alors Notre-Seigneur me dit : *Quoi! pour de l'argent, tu t'arrêtes?* marquant par là que la maison nous convenait. Mes sœurs avaient instamment demandé à saint Joseph d'avoir une maison pour le jour de sa fête, et contre toute vraisemblance, elles furent exaucées. Chacun me pressait de conclure, ce qui fut fait. Le licencié rencontra un notaire à la porte : on eût dit que c'était Notre-Seigneur lui-même qui l'envoyait. Il l'amena et me dit qu'il fallait terminer. Ayant appelé un témoin, il ferma la porte de la salle — car toute sa crainte était qu'on n'apprit ce qui se passait, — et la vente fut

(1) Sainte Tèreise répète ici ce qu'elle a déjà dit plus haut, savoir que l'achat de la maison eut lieu la veille de la fête de saint Joseph, par conséquent le 18 mars. Cependant les actes authentiques provenant du notaire Ortega de la Torrefria, aujourd'hui gardés à l'*Ayuntamiento* de Burgos, nous apprennent que la vente se fit le 12 mars, et sa ratification, le 16. En outre, une lettre de la sainte au père Mariano, écrite le 18 mars, montre qu'à cette date, la vente remontait déjà à plusieurs jours. Il y a lieu de croire que ce fut la translation des carmélites à leur nouvelle maison, et non l'achat de celle-ci, qui eut lieu la veille de la fête de saint Joseph. Selon toute vraisemblance, c'est de cette façon que les filles de sainte Tèreise virent exaucée la prière qu'elles avaient adressée au saint patriarche d'avoir une maison pour le jour de sa fête.

enfin conclue avec toutes les garanties désirables. C'était la veille de la fête de saint Joseph, comme je l'ai dit. Ce succès, nous le devons à l'activité et à la prudence de notre si excellent ami, le licencié (1).

Personne n'eût imaginé que cette maison se serait vendue à si bon compte. Aussi, à peine notre achat fut-il connu, que des acquéreurs se présentèrent, disant que l'ecclésiastique l'avait donnée pour rien et qu'il fallait rompre le marché, parce qu'il y avait erreur manifeste. Ainsi, ce bon prêtre n'eut pas peu à souffrir. On en donna avis aux propriétaires de la demeure. C'était, comme je l'ai dit, un gentilhomme de bonne maison et sa femme, aussi distinguée que lui (2). Ils eurent tant de joie de voir

(1) • Le prix demandé était de treize cents ducats, a déclaré Aguiar lui-même. Mais l'ecclésiastique chargé de la vente me dit que du moment qu'il s'agissait de ces saintes religieuses, il perdrait volontiers dix ducats. La sainte, qui était fort pauvre, était en peine de cette somme. C'est alors que Notre-Seigneur lui dit, comme elle-même le rapporte : *Quoi! pour de l'argent, tu l'arrêtes?* Je lui offris de verser les treize cents ducats, si elle ne les avait pas, et même de prendre la maison pour moi dans le cas où, après l'avoir habitée quelques années, la communauté s'y déplairait. Quand j'eus ainsi parlé, la sainte mère donna un signe pour faire entrer les religieuses dans la pièce où elle m'entretenait derrière une plaque de tôle, et finalement elles se décidèrent à prendre la maison. J'appelai l'ecclésiastique et le notaire, et, l'affaire conclue, nous dressâmes un acte portant que la somme serait payée à bref délai. - (Dép. déjà citée.) Le licencié versa séance tenante quatre cents ducats. On convint que les huit cent quatre-vingt-dix ducats qui restaient seraient soldés dans le terme d'une année. Aguiar servit lui-même de caution, avec un citoyen de Burgos, nommé Jean Rodriguez. Il est probable que dans aucune de ses fondations sainte Térèse ne s'était procuré une maison à si bas prix. Celle de Séville avait coûté six mille ducats, ce que la sainte estimait un bon marché exceptionnel. (Voir Extrait du Registre conventuel de Séville, à la fin du volume, Docum. 34.) Si l'on en croit le licencié Aguiar, dans sa déposition juridique, la maison de Tolède en avait coûté neuf mille. La sainte, au chapitre xv, dit douze mille.

(2) Leurs noms, nous l'avons vu, étaient : don Manuel Franco et doña Angèle Mansino.

leur propriété devenir un monastère, qu'ils ratifièrent tout; du reste, ils ne pouvaient plus faire autrement. Dès le lendemain, on passa les actes, et le tiers de la somme fut versé. Enfin, nous fîmes tout ce que le bon ecclésiastique désira. On nous imposa bien quelques charges, dont on n'était pas convenu, mais, à cause de lui, nous n'élevâmes aucune réclamation (1).

On trouvera peut-être singulier de me voir tant insister sur l'achat de cette maison. Et pourtant, ceux qui suivirent de près toute l'affaire ne virent rien moins qu'un vrai miracle, soit dans la modicité du prix, soit dans cette sorte d'aveuglement qui avait empêché tous les religieux, après examen, d'en faire l'acquisition. Quant aux habitants

(1) On trouvera, à la fin de ce volume, Docum. 63, l'Acte de ratification du contrat de vente, au nom des propriétaires. Le texte de cette pièce montre quelles étaient ces conditions plus onéreuses dont parle ici la sainte. Le paiement devait avoir lieu à échéances plus rapprochées : au lieu d'attendre un an le versement complet, les vendeurs recevraient au bout de quatre mois la moitié de la somme encore due, et après un intervalle de quatre autres mois, la fin du versement. Le même jour, 16 mars, sainte Térèse donnait procuration au père Pierre de la Purification pour prendre possession en son nom des bâtiments nouvellement acquis, et le père accomplissait aussitôt dans les formes cette prise de possession. (Voir Docum. 66 et 67.) Ces diverses pièces se conservent encore avec vénération aux archives de l'*Ayuntamiento* de Burgos, dans un livre manuscrit renfermant nombre d'actes relatifs à la sainte mère et portant sa signature. Ce livre est connu sous le nom de *Libro de santa Teresa*. C'est en réalité le registre du notaire Jean Ortega de la Torretria, par devant lequel furent passés les actes dont il s'agit. Les signatures de la sainte se trouvent passablement pâlies, par suite de la fréquence avec laquelle on les présente à baiser. Il est notamment d'usage, toutes les fois que le roi visite la *casa-palacio de l'Excelentísimo Ayuntamiento*, de descendre à la chapelle le livre qui renferme les pièces signées par elle et de les présenter à Sa Majesté, qui baise à son tour les vénérables signatures. Celle de la procuration donnée au père Pierre de la Purification semble avoir souffert plus que les autres de ces marques de dévotion ; néanmoins elle se distingue encore clairement.

de Burgos, comme si cette maison venait de surgir dans leur ville, ils ne revenaient pas de leur surprise en la considérant; ils blâmaient et taxaient de folie ceux qui n'en avaient point voulu. De fait, elle avait encore été laissée de côté par une communauté de religieuses, qui cherchait une maison à acheter, ou plutôt par deux communautés, dont l'une était établie depuis peu et l'autre avait dû se retirer dans la ville, à la suite d'un incendie. Enfin, tout récemment, elle avait été dédaignée de même, après examen, par une personne riche qui s'occupe de fonder un monastère. Aujourd'hui tous ces gens s'en repentent.

Au bruit que cette affaire fit dans la ville, nous reconnûmes, jusqu'à l'évidence, combien le bon licencié avait été heureusement inspiré en la tenant secrète et en ne perdant pas un moment. Nous pouvons dire avec vérité qu'après Dieu, c'est à lui que nous devons cette acquisition. Un esprit solide est d'un immense secours en toutes choses : or, comme celui du licencié l'est en un haut degré et que Dieu lui a, en outre, inspiré à notre endroit un dévouement sans bornes, il fut l'instrument dont sa Providence se servit pour terminer l'affaire. Le licencié travailla ensuite pour nous pendant plus d'un mois, veillant à ce que les bâtiments fussent adaptés à nos besoins, sans trop de frais (1). Il semblait vraiment que Notre-Scigneur

(1) - Les religieuses s'étant transportées sans délai dans leur maison, raconte Aguiar, j'eus alors des relations encore plus fréquentes avec la sainte mère, et si intimes, qu'elle me racontait souvent ses ennuis et les particularités de ses fondations, enfin tout ce qu'elle pouvait me dire sans aborder les matières de confession. J'excepte aussi les révélations et les grâces de Dieu, dont elle ne me parla jamais. Je passais là une grande partie de mes journées, car sa communication était on ne peut plus profitable à mon âme. Il se trouva que l'on disposa la chapelle sur l'emplacement

se fût gardé à lui-même cette demeure, car tout, ou presque tout, s'y trouvait fait. Aussi, quand je venais à la considérer construite comme pour nous, et que je songais avec quelle rapidité tout s'était conclu, il me semblait rêver. Notre-Seigneur nous a bien dédommagées de ce que nous avons souffert, en nous plaçant dans ce lieu de délices, car vraiment, à ne tenir compte que de la *huerta*, de la vue et des eaux, c'est le nom qui lui convient. Qu'il en soit à jamais béni! Amen (1).

L'archevêque fut bientôt averti. Il témoigna beaucoup de joie d'un dénouement si heureux; il l'attribuait à ses exigences, en quoi il avait bien raison. Je lui écrivis

même de l'écurie, de façon que les auges, engagées dans la muraille, servaient à placer les burettes, les cierges et le missel. Elle me racontait qu'elle avait fait toutes ses fondations, tant de religieux que de religieuses, dans des endroits modestes et pauvres, auparavant remplis de fumier et de toiles d'araignées. Je lui dis alors en plaisantant, et par allusion à la dévotion qu'elle me déclarait avoir pour saint Joseph : « Mère fondatrice, il faut que votre bon saint se soit trouvé fort bien dans sa première et bienheureuse écurie, car nous ne pouvons plus l'en déloger. » Me racontant la fondation de Tolède, elle me dit : *Je vous certifie, señor licencié, que je commençai à Tolède avec une bien faible somme, une seule couverture et une paillasse; et peu de temps après, j'achetais une maison qui me coûta neuf mille ducats, et Dieu nous procura largement de protecteurs et de bienfaiteurs. Je me plaignais un jour qu'elle ne descendit pas exactement pour veiller aux travaux et aux aménagements; la vraie raison, c'était le charme que m'apportait sa présence. Elle me répondit : Je veux que vous sachiez que, moi aussi, j'écris mes simplicités. Je relate en ce moment, à ma manière, ce qui se passe de mémorable dans cette fondation. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait pour toutes les autres, car un jour viendra où tout cela sera fort goûté. A présent, je mets par écrit les bontés que vous avez pour nous, la charité que vous exercez à notre endroit, bref, toutes les obligations que nous vous avons. Le fait est que, pour nous assister, vous ne prenez chez vous ni nourriture ni repos. Dieu vous le rendra.* » (Dép. déjà citée.)

(1) Le couvent était, en effet, très agréablement situé sur le bord de l'Arlanzon, à l'entrée de la promenade de *La Quinta*, non loin de la colline où s'élève la grandiose chartreuse de Miraflores. La vue s'étendait jusqu'aux gracieuses collines qui ferment l'horizon au midi de Burgos.

pour lui exprimer combien j'étais satisfaite de le savoir content. J'ajoutai que j'allais me hâter d'aménager la maison, afin qu'il pût achever de combler mes désirs. Cela fait, je pressai le plus possible la translation, car on m'avait prévenue qu'il était question de nous retenir, sous prétexte de je ne sais quels actes à terminer. Ainsi, quoique le locataire de notre nouvelle maison s'y trouvât encore — et ce ne fut pas une petite affaire de le mettre dehors, — nous allâmes en occuper un appartement (1). On vint bientôt me dire que l'archevêque en était très fâché. Je l'adoucis de mon mieux, et comme il est bon, ses fâcheries ne durèrent guère. Il se fâcha encore lorsqu'il apprit que nous avions des grilles et un tour, se figurant que je voulais passer outre à quelque prix que ce fût. Je lui écrivis que j'étais bien éloignée de l'entendre ainsi, mais que toutes les maisons vouées à la retraite étaient disposées de la sorte, qu'au reste, pour ménager les apparences, je n'avais pas même osé placer une croix à la porte, ce qui était vrai.

En dépit de toute la bienveillance qu'il nous témoignait, il n'était pas possible d'obtenir de lui l'autorisation. Il vint voir notre demeure, et il en parut très satisfait; mais, encore une fois, son amabilité, pour grande qu'elle fût, n'alla pas jusqu'à nous accorder l'autorisation. Il nous donna seulement plus d'espérance, et parla de certains

(1) Les locataires, qui eurent tant de peine à céder cette demeure à sainte Térèse et à ses filles, étaient don Jérôme del Pino et doña Madeleine Solórzano, neveux d'un religieux augustin, le père Christophe de Santotis. Ce dernier finit par les décider à se retirer, ainsi que lui-même l'a déclaré dans sa déposition juridique pour la canonisation. (Inform. de Burgos.)

actes à passer avec Catherine de Tolosa (1). On craignait qu'en fin de compte, il ne la donnât point. Mais le docteur Manso, cet autre ami du père provincial, était très intime avec lui, et il saisissait toutes les occasions de lui rappeler notre affaire, le pressant de la terminer. Il souffrait beaucoup de notre situation. En effet, quoique nous eussions une chapelle, où l'on célébrait auparavant pour les mères de la maison et qui ne servait qu'à cet usage, jamais l'archevêque ne voulut permettre qu'on dit la messe chez nous. Il nous fallait sortir les dimanches et les fêtes, pour aller l'entendre dans une église qui, par bonheur, se trouvait près de là (2). Cela dura depuis notre entrée dans cette maison jusqu'à l'établissement définitif du monastère, c'est-à-dire un mois environ. Tous les théologiens assuraient qu'il y avait motif suffisant pour faire dire la

(1) D'après Anne de Saint-Barthélemy, don Christophe Vela serait venu deux ou trois fois à la nouvelle résidence des carmélites. Dans l'une de ses visites, il demanda un peu d'eau à boire. • La sainte mère, dit la vénérable sœur, lui fit présenter en même temps je ne sais quelle petite douceur qu'on lui avait envoyée. Sa Seigneurie dit alors : • Vous avez, ma mère, beaucoup obtenu de moi. Je n'ai jamais accepté dans tout Burgos • l'équivalent de ce que je viens de prendre, parce que c'est votre main qui • me le présente. • La mère répondit : *Je voudrais bien obtenir de même l'autorisation de Votre Seigneurie.* Elle ne la reçut point, et cependant elle demeura aussi satisfaite, aussi reconnaissante envers Notre-Seigneur, que si elle l'eût obtenue. Elle louait hautement la sainteté de l'archevêque, disant combien de tels prélats donnaient d'éclat à l'Église de Dieu. Jamais nous n'entendîmes sortir de sa bouche une parole différente. • Voir Relation inédite, à la fin de ce volume, Docum. 64.

(2) L'église *San Lucas*, qui dans la suite fut remplacée par celle des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, fondées sous le titre de la Mère de Dieu et communément appelées *Las Madres de Dios*. On voit par une lettre de la sainte au père Mariano, du 18 mars, qu'avant même de quitter l'hôpital elle faisait des démarches pour obtenir du nonce l'autorisation de faire dire la messe, refusée par l'archevêque, et qu'elle demandait dans ce but l'intervention des ducs d'Albe. Mais ces efforts restèrent sans

messe, et l'archevêque, qui est lui-même grand théologien, le sentait comme les autres; ce qui montre bien que la vraie cause de tout cela, c'était la volonté qu'avait Notre-Seigneur de nous voir souffrir. Pour moi, j'en prenais assez facilement mon parti; mais une de nos sœurs en avait tant de peine, qu'elle ne pouvait se trouver dans la rue sans être prise de tremblement.

La passation des actes ne se fit pas non plus sans difficulté. Tantôt on se contentait de cautions, tantôt on demandait de l'argent comptant, sans parler d'autres exigences encore. La faute en était moins à l'archevêque qu'à l'un de ses *provisores*, qui nous fit une guerre acharnée. Et si Dieu n'eût permis qu'il dût aller en voyage et qu'un autre prit sa place, je crois que jamais nous n'aurions vu la fin de notre affaire. Oh! que n'endura pas alors

sucoès. C'était le père Pierre de la Purification qui conduisait les religieuses à l'église de l'hôpital *San Lucas*, et qui les y confessait et communiait. Ce n'était pas, au reste, sans exciter la curiosité et les réflexions que la sainte se montrait avec ses filles dans *La Vega*. On assure qu'elle en désignait les habitants sous le nom de *chamarilleros* (joueurs adroits, ardents au jeu). Aujourd'hui les habitants de *La Vega* se font gloire de ce surnom. Au jour de la fête du quartier, les jeunes gens font retentir les rues d'un joyeux : ; *Vivan los chamarilleros!* Et la population tout entière répond avec enthousiasme : ; *Vivan!* si présent est encore jusque dans ses détails le souvenir du séjour de sainte Térèse à Burgos. Le père Pierre de la Purification ne se bornait pas à escorter les religieuses et à leur donner les secours spirituels. Il ressort de sa relation déjà mentionnée qu'il eut part aux débats soulevés au sujet de l'autorisation, et qu'ayant été invité à dîner par l'archevêque, il se permit à son égard des représentations respectueuses. Parfois, comme il l'avoue lui-même, il se sentait fort en colère contre le prélat et bien las de pareille situation. Privé de ses compagnons et hors d'état de faire pour les carmélites ce qu'il eût voulu, il se croyait couvert d'ignominie. « *Me parecia me iban azotando por las calles. J'étais comme un criminel qu'on fustige par les rues* », écrit-il. Sans la présence de la sainte mère, il fût retourné à son couvent. Mais celle-ci, avec une douceur charmante, savait le consoler et l'encourager.

Catherine de Tolosa ! Impossible de le dire. Elle supportait tout avec une patience qui me jetait dans l'admiration, et ne se lassait pas de pourvoir à nos besoins. Elle nous donna tous les meubles nécessaires pour monter notre ménage : des lits, et bien d'autres choses, dont sa maison était abondamment pourvue ; enfin, tout ce qu'il nous fallait. Peu lui importait, ce semble, de se priver elle-même, pourvu que rien ne nous manquât. D'autres fondatrices de nos monastères nous ont donné beaucoup plus de bien, mais aucune n'a enduré pour nous la dixième partie de ce que celle-ci a souffert ; et si elle n'avait pas eu d'enfants, certainement elle nous eût donné tout ce dont elle pouvait disposer. Si ardents étaient ses désirs de voir l'achèvement de cette œuvre, qu'elle comptait pour rien tout ce qu'elle faisait dans ce but.

Voyant de pareils délais, j'en écrivis à l'évêque de Palencia, le suppliant d'adresser une nouvelle lettre à l'archevêque. Il était on ne peut plus mécontent de celui-ci, se regardant comme personnellement blessé par ses procédés envers nous, tandis que l'archevêque, chose que nous ne pouvions comprendre, ne crut jamais nous faire le moindre tort. Je suppliai donc l'évêque de Palencia de lui représenter que nous étions en possession d'un local et avions obtempéré à tout ce qu'il avait exigé de nous ; qu'ainsi, il devait en fuir. Il m'envoya pour lui une lettre ouverte. C'eût été tout perdre que de la remettre. Le docteur Manso, qui était mon confesseur et mon conseiller, me dit de m'en bien garder. Quoique très polie, cette lettre contenait des vérités qui, vu le caractère de l'archevêque, l'auraient froissé au dernier point. Déjà il l'était fort de certaines

choses que l'évêque de Palencia lui avait fait dire. Les deux prélats étaient intimement liés. Aussi l'archevêque se plaignait-il à moi que si la mort de Notre-Seigneur avait rendus amis ceux qui ne l'étaient point, tout au contraire, d'amis qu'ils étaient, l'évêque de Palencia et lui, je les avais rendus ennemis. Je lui répondis qu'il pouvait voir par là ce que je valais. Et cependant, autant que j'en puis juger, j'avais pris des précautions extrêmes pour ne point les brouiller.

Je recourus de nouveau à l'évêque de Palencia, le suppliant, par les meilleures raisons que je pus trouver, d'écrire à l'archevêque une seconde lettre pleine d'amitié, dans laquelle il lui représenterait qu'il y allait du service de Dieu. Il fit ce que je désirais. A dire vrai, la faveur sollicitée n'était pas petite. Néanmoins, comme il s'agissait de rendre service à Dieu et de me faire plaisir — ce à quoi il n'a jamais manqué, — il finit par s'y résoudre. Il m'avoua en même temps que tout ce qu'il avait fait pour notre ordre n'était rien, comparé à cette lettre. Elle eut un si heureux effet, appuyée d'une démarche du docteur Manso, que l'archevêque donna l'autorisation (1). Ce fut le bon Ferdinand de Matanza qu'il choisit pour nous l'envoyer. Nous le vîmes arriver tout transporté de joie (2).

(1) La lettre du 13 avril 1582, par laquelle la sainte remercie avec effusion l'évêque de Palencia de son heureuse intervention, nous a été conservée. Quant à l'autorisation, enfin accordée par don Christophe Vela, on en trouvera le texte à la fin de ce volume, Docum. 68.

(2) Avant de rien dire à personne, Ferdinand de Matanza alla en toute hâte mettre en branle la petite cloche de la communauté, par où les carmélites comprirent que l'autorisation était accordée. La jubilation de toutes les sœurs fut inexprimable. Voir, Docum. 64, la Relation inédite de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy.

Précisément, ce même jour, nos sœurs étaient plus tristes qu'elles ne l'avaient jamais été. Quant à la bonne Catherine de Tolosa, on ne pouvait la consoler. On eût dit que Notre-Seigneur voulait accroître nos angoisses au moment où il allait verser la joie dans nos âmes. Et par le fait, moi qui n'avais jamais perdu confiance, je m'étais sentie très découragée la nuit précédente. Que son nom soit béni sans fin ! Qu'il soit célébré dans tous les siècles ! Amen.

L'archevêque permit au docteur Manso de nous dire la messe le lendemain (1) et de placer le très saint Sacrement. Ce fut donc lui qui célébra la première fois. La grand'messe, très solennelle et exécutée par de nombreux musiciens, venus de leur propre mouvement, fut chantée par le prieur des dominicains du couvent de Saint-Paul (2). Notre ordre a toujours eu de grandes obligations aux religieux de Saint-Dominique, aussi bien qu'aux pères de la Compagnie de Jésus. Tous nos amis étaient dans la joie, et la ville entière, en quelque sorte, se réjouit avec nous, car on n'avait pu voir sans y compatir notre pénible situation. Les procédés de l'archevêque étaient même si sévèrement jugés, que parfois la manière dont on parlait de lui m'affligeait plus que tout le reste. L'allégresse de la

(1) Le jeudi 19 avril 1582. (Voir Docum. 69 et 70.)

(2) *San Pablo*, le couvent des dominicains, était voisin du nouveau monastère des carmélites. Il sert aujourd'hui de caserne au régiment de cavalerie. Le prieur se nommait le père Jean de Arcediano. Devenu dans la suite prieur du couvent de *Santo Tomas*, à Avila, il déposa l'année 1610 au procès de canonisation. Il déclare dans sa déposition avoir dit la première messe et placé le très saint Sacrement au couvent de Burgos, et parle des fréquentes relations qu'il eut avec la sainte mère pendant son séjour en cette ville. Nous apprenons également de lui que la messe de prise de possession fut célébrée en la présence de l'archevêque lui-même. (Inform. d'Avila.)

bonne Catherine de Tolosa et de nos sœurs était si grande, qu'elle me donnait de la dévotion, et je disais à Dieu : Seigneur, que prétendent vos servantes, si ce n'est de vous servir, et de se voir prisonnières pour l'amour de vous, dans une demeure d'où elles n'auront plus à sortir ?

Non, à moins d'en avoir fait l'expérience, on ne pourra jamais comprendre la joie que nous éprouvons toutes dans ces fondations, au moment où nous nous retrouvons en clôture et séparées des personnes du monde. Quelle que soit notre affection pour elles, rien n'égale le bonheur que nous goûtons à nous voir seules. Comme les poissons qu'un coup de filet a tirés du fleuve, ne sauraient vivre à moins de rentrer dans les eaux, ainsi en est-il de ces âmes habituées à se tenir au milieu des eaux vives de leur Époux. Tirez-les de là, pour les jeter dans le filet des choses du monde : elles ne vivent plus, jusqu'au moment où il leur est permis de s'y replonger. C'est là ce que j'ai toujours remarqué dans nos sœurs, et ce dont j'ai fait moi-même l'expérience. Quant aux religieuses qui désirent se mêler aux séculiers, ou communiquer souvent avec eux, qu'elles craignent de n'avoir jamais rencontré cette eau vive dont Notre-Seigneur parlait à la Samaritaine (1). Qu'elles tremblent que l'Époux ne se soit caché d'elles, et cela très justement, puisqu'elles ne se plaisent point en sa compagnie. Ce malheur, je le crains, peut avoir deux causes : ou bien ces âmes n'ont pas embrassé la vie religieuse purement pour son amour, ou bien, après l'avoir embrassée, elles n'ont pas su comprendre la faveur im-

(1) Cfr. Joun., iv.

immense que Dieu leur a faite en les délivrant du joug d'un homme. Un mari n'est-il pas cause, trop souvent, de la mort de sa femme ? Heureux encore s'il ne lui enlève pas la vie de l'âme ! O mon Époux ! Vrai Dieu et vrai homme ! Comment peut-on faire peu de cas du bonheur de vous appartenir ? Bénissons-le, mes sœurs, d'avoir été l'objet d'une telle faveur, et ne cessons jamais de donner des louanges à un si grand Roi et Seigneur, qui nous prépare un royaume sans fin, en retour d'une petite souffrance, qui finira demain, et que d'ailleurs mille joies viennent adoucir. Qu'il en soit à jamais béni ! Amen. Amen (1).

Quelque temps après la fondation de ce monastère, il nous sembla, au père provincial et à moi (2), que les revenus assignés par Catherine de Tolosa n'étaient pas sans

(1) Il faut mentionner ici un événement que la sainte a passé sous silence et qui donna bien à souffrir à la communauté naissante. Ce fut l'inondation qui eut lieu à Burgos le 24 mai de cette même année 1582, par suite d'une crue de l'Arlanzon. « Lorsque la sainte mère, raconte la mère Marie de Saint-Joseph (Dantisco), eut fondé au milieu de tant de difficultés le couvent de Burgos, il survint une crue si prodigieuse de la rivière, que l'eau envahit la ville. Le couvent s'en trouva si rempli, que la sainte dut faire enlever le très saint Sacrement et le faire porter à une salle haute, où elle se retira avec ses religieuses. Les habitants de la ville, voyant le danger, lui crièrent que si elle le voulait, ils viendraient la prendre en barque. Elle répondit qu'elle ne voulait point sortir. Eux, touchés de compassion, allèrent trouver l'archevêque, don Christophe Vela, et l'engagèrent à lui intimer l'ordre de sortir : « Laissez Térèse de Jésus, » répondit-il, elle a un sauf-conduit qui lui permet de venir à bout de tout ce qu'elle entreprend. » S'il parla ainsi, c'est qu'il regardait la sainte comme une personne que Notre-Seigneur favorisait de ses grâces. » (Inform. de Consuegra.) La vénérable Anne de Saint-Barthélemy nous a laissé de plus amples détails sur les dangers que coururent alors la sainte et ses filles. On les trouvera à la fin de ce volume, Docum. 71. Aujourd'hui le couvent des carmélites est séparé de l'Arlanzon par la route et une forte digue en maçonnerie, qui le met à l'abri des crues de cette rivière.

(2) Le père Gratién, après avoir prêché le carême à Valladolid, était revenu à Burgos. Il se trouva présent à l'établissement officiel du monastère, ainsi qu'il ressort de l'Acte des premières élections qui se trouve au

inconvenients, qu'ils pourraient bien nous occasionner un procès et lui causer à elle-même quelques ennuis. Nous fûmes d'avis qu'il valait mieux nous abandonner à Dieu, que de l'exposer peut-être à des désagréments. Pour ce motif et d'autres encore, du consentement du père provincial, nous renonçâmes, par devant notaire, à la donation qu'elle nous avait faite, et nous lui en rendîmes tous les actes (1). La chose eut lieu en grand secret, de peur que l'archevêque ne vint à l'apprendre et ne le trouvât mauvais. Au fond, ce parti n'était onéreux que pour la communauté. Effectivement, quand on sait qu'un monastère est fondé sans revenus, il n'y a rien à craindre, tout le monde vient à son secours. Mais laisser croire au public que le nôtre avait des revenus, c'était l'exposer à manquer du nécessaire, au moins dans les premiers temps, car Catherine de Tolosa a pris des mesures pour qu'il n'en soit pas ainsi après sa mort. Deux de ses filles, qui devaient cette même année faire profession dans notre monastère de Palencia, avaient renoncé à leur bien en faveur de leur mère : elle leur a fait annuler cet acte et dresser leur renonciation au profit du couvent de Burgos (2). Une troisième, qui a voulu prendre l'habit dans ce couvent, lui assura d'autre part ce qui doit lui revenir de son père et de sa mère, don qui équivalut à la rente que la mère nous

Registre conventuel. (Voir Docum. 72.) Il était encore là le 6 mai, puisqu'à cette date il signa un Acte relatif à une novice, dont il sera parlé plus loin.

(1) Cfr. Dép. du licencié Aguiar.

(2) Nous avons encore la lettre par laquelle sainte Térèse remercie les sœurs Marie de Saint-Joseph et Isabelle de la Trinité de la renonciation qu'elles ont faite en faveur du carmel de Burgos. Elle les déclare fondatrices de ce monastère, qui n'aurait pu s'établir sans leur générosité. Cette lettre est du printemps de 1582.

avait tout d'abord assignée. Le seul inconvénient, c'est que la communauté n'en jouit point pour l'instant, mais j'ai toujours eu la confiance qu'elle n'en souffrirait pas. Notre-Seigneur, qui envoie des aumônes aux monastères fondés sans revenus, saura bien donner à des personnes charitables l'inspiration d'assister celui-ci, ou bien il le pourvoira lui-même par d'autres moyens.

Néanmoins, comme aucun monastère n'avait été fondé dans ces conditions, je demandais de temps en temps à Notre-Seigneur qu'ayant ainsi disposé les choses, il daignât faire en sorte que les religieuses eussent ce qu'il leur fallait, et j'aurais bien désiré ne partir qu'après la réception de quelque novice. Un jour que cette pensée m'occupait après la communion, le divin Maître me dit : *De quoi t'inquiètes-tu ? cela est déjà fait, tu peux partir*, me faisant entendre par là que les religieuses auraient le nécessaire. Dès ce moment, je n'éprouvai plus la moindre sollicitude : il me semblait les laisser avec des revenus assurés. Sans délai, je préparai mon départ, car j'avais l'impression de n'être plus que pour mon plaisir dans cette maison si à mon goût, tandis que je pouvais, en souffrant davantage, être plus utile ailleurs.

L'archevêque de Burgos et l'évêque de Palencia restèrent très bons amis. Le premier, depuis lors, nous témoigna la plus grande bienveillance. Il a donné l'habit à la fille de Catherine de Tolosa et à une autre novice qui ne tarda pas à entrer aussi (1). Jusqu'ici diverses per-

(1) La première cérémonie eut lieu le 20 avril, le lendemain de l'érection solennelle du monastère. L'archevêque de Burgos avait voulu assister à la messe de prise de possession, il tint à présider la prise d'habit et à faire

sonnes ont pris de nous le plus grand soin. Notre-Seigneur, j'en suis sûre, ne laissera pas souffrir ses épouses, si elles le servent comme elles y sont obligées. Je le prie, par sa miséricorde et sa bonté infinies, de leur en faire la grâce (1).

JÉSUS.

Je crois devoir raconter ici comment saint Joseph d'Avila, le premier de nos monastères — j'en ai rapporté la fon-

le sermon. Au rapport de la nièce de sainte Térèse, qui était présente, il s'accusa en chaire, avec larmes, d'avoir été pour la sainte et ses filles une cause de souffrance par la longueur de ses délais, et il loua hautement les mérites de la fondatrice. (2^o Dép. de la sœur Térèse de Jésus.) A cause de sa grande jeunesse, Hélène de Jésus ne prononça ses vœux que quatre ans plus tard, le 25 juin 1586. A peine la communauté se trouva-t-elle installée, qu'une veuve de Burgos, nommée doña Béatrix de Arzeo y Covarrubias, s'était présentée pour revêtir, elle aussi, l'habit du Carmel. C'était une personne distinguée, sœur d'un régidor influent, mais ne pouvant fournir qu'une dot fort médiocre. Doña Béatrix plut beaucoup à la sainte mère, qui se hâta de solliciter pour son admission l'autorisation du provincial. Elle l'obtint par une pièce officielle du 6 mai 1582, qui se garde encore à l'*Ayuntamiento* de Burgos. (Voir, à la fin de ce volume, Docum. 73.) Des conventions furent passées le 12 mai entre la future novice et sa mère d'une part, sainte Térèse et la communauté de l'autre. (Voir Docum. 74.)

(1) A la fin de juin les murs de clôture s'achevaient (Lettre au père Gratien du 25 juin), et le 26 juillet, la sainte quittait Burgos (Dép. d'Agnès de la Croix). Elle emmenait avec elle Anne de Saint-Barthélemy et la jeune Teresita, sa nièce. C'était le dernier voyage qu'elle entreprenait : moins de trois mois après, elle allait trouver au monastère d'Albe le terme de ses travaux. (Voir Docum. 75, le Récit des dernières souffrances et de l'heureuse mort de sainte Térèse, par sa pieuse compagne, la sœur Anne de Saint-Barthélemy.) A l'heure où la sainte s'éloignait de Burgos, la communauté se composait de cinq professes et de deux novices. Bientôt on reçut des sujets, en sorte que, suivant le vœu émis par elle, les religieuses ne manquèrent jamais du nécessaire. Dans la suite, elles purent même agrandir les dépendances du monastère et bâtir une église, former enfin le groupe de constructions connues à Burgos sous le nom de *Los Carmelitas*. En 1808, l'invasion française obligea les religieuses à s'éloigner momentanément des lieux bénis qui avaient abrité sainte Térèse; les anciens bâtiments furent en

dation, non dans ce livre, mais dans un autre, — passa de la juridiction de l'Ordinaire, sous laquelle il avait été établi, à la juridiction de l'ordre.

Don Alvaro de Mendoza, maintenant évêque de Palencia, l'était d'Avila quand ce monastère fut fondé. Tout le temps qu'il fut dans cette ville, nos religieuses reçurent des marques continuelles de sa bienveillance, et au moment où le monastère avait été placé sous son autorité, Notre-Seigneur m'avait dit que cela convenait. La suite a bien montré qu'il en était ainsi, car nous avons reçu de lui toutes sortes d'assistances au milieu des débats qui se produisirent dans notre ordre. Il ne permit jamais que la visite régulière des religieuses fût confiée à l'un de ses ecclésiastiques, et lui-même ne faisait rien dans le monastère en dehors de ce que je le priais de faire.

Dix-sept ans, ou environ, car mon souvenir n'est pas précis, s'écoulèrent de la sorte (1), sans qu'il me vint en pensée de

grande partie détruits, et de précieux souvenirs dispersés. Les constructions se trouvent aujourd'hui renouvelées dans leur presque totalité; la mince portion qui subsiste encore est précisément celle où se trouvent la cellule de la sainte mère et celle de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy. Ces cellules mesurent chacune 3 mètres de longueur, sur 2m.98 de largeur. Des deux réunies, on a fait une petite chapelle, en surélevant le plafond. Le sol a été conservé: ce sont encore les mêmes carreaux de briques. La place du lit de sainte Térèse est occupée par un rétable en bois doré; au côté gauche, on a placé sa statue. C'est en ce lieu que la sainte mère écrivit le dernier chapitre du *Livre des Fondations*, là que durant une nuit passée sans sommeil, elle fut visitée par les anges et réjouie par de célestes accords. (Voir au T. II des *Œuvres*, Supplément à la Vie, *Dernières semaines de sainte Térèse*.) Les carmélites vont tous les jours y prier quelques instants et elles ne manquent pas, disent-elles, d'y implorer la protection divine pour la France affligée de tant de maux. Dans le *patio*, on montre encore un puits du temps de la sainte, et une ange de pierre, où, assure-t-on, elle lava du linge. Le puits porte le nom de *Pozo de santa Teresa*.

(1) En réalité, quinze ans.

faire passer ce couvent sous une autre juridiction. Au bout de ce temps, l'évêque d'Avila fut transféré au siège de Palencia. J'étais alors au monastère de Tolède. Notre-Seigneur me dit « qu'il convenait que les religieuses de Saint-Joseph se missent sous la juridiction de l'ordre et que je devais y travailler, parce qu'autrement le relâchement ne tarderait pas à s'introduire dans cette maison ».

Me souvenant des paroles par lesquelles il m'avait été dit qu'il fallait la mettre sous la juridiction de l'Ordinaire, je croyais voir là une contradiction, et je ne savais à quoi me résoudre. J'en parlai à mon confesseur, grand théologien, maintenant évêque d'Osma (1). Il me dit que cela ne devait pas m'arrêter, que sans doute la première mesure était nécessaire alors, et que celle-ci l'était à l'heure présente. Et par le fait, mille choses ont montré jusqu'à l'évidence qu'il en était ainsi. Il ajoutait qu'à son avis, il était plus avantageux pour ce monastère d'être réuni aux autres que de rester à part. Pour lui obéir, je me rendis à Avila, afin de traiter cette affaire. Je trouvai l'évêque d'un tout autre sentiment, et je ne parvenais pas à l'en faire changer. Mais quand je lui eus représenté les inconvénients qui pouvaient atteindre ces religieuses auxquelles il porte tant d'affection, il pesa mes raisons, et comme il est doué d'un excellent jugement, que Dieu d'ailleurs s'en mêlait, il trouva même, en faveur de ma demande, d'autres raisons, plus fortes que les miennes. Il se décida donc à prendre ce parti, malgré l'avis contraire de plusieurs de

(1) Don Alphonse Velasquez, sous la direction duquel sainte Térèse se plaça en 1576. (Voir Relation LV, t. II des *Œuvres*.)

ses prêtres. Le suffrage des religieuses était nécessaire, et quelques-unes avaient bien de la répugnance à le donner. Mais comme elles m'aimaient beaucoup, elles se rendirent à mes raisons, et en particulier à celle-ci : l'évêque, à qui l'ordre était si redevable et auquel j'étais si attachée, étant sur le point de s'éloigner, elles ne m'auraient plus avec elles. Cette pensée leur fit grande impression (1).

Ainsi se conclut cette importante affaire. Depuis, les

(1) Teresita, âgée de onze ans, se trouvait à Saint-Joseph d'Avila quand sa tante vint y traiter la question de juridiction. Elle nous a laissé à ce sujet les détails suivants : « Le seigneur évêque entra dans le monastère, accompagné de deux ecclésiastiques graves et de quelques séculiers, parmi lesquels se trouvait, à titre de témoin, mon père, Laurent de Cepeda. J'étais présente avec les autres religieuses. La sainte mère vint la première recevoir la bénédiction du seigneur évêque, et toutes les autres suivirent, chacune à son tour. Immédiatement après, le père provincial des carmes déchaussés s'approcha. Le seigneur évêque lui dit que s'il lui remettait ses religieuses, c'était à condition et sur la promesse qui lui serait faite, que la sainte mère appartiendrait entièrement à ce monastère, comme elle lui avait appartenu jusqu'alors ; que si, par intervalles, elle s'occupait des autres couvents déjà fondés ou de l'établissement de nouveaux monastères, elle reviendrait toujours à celui-ci comme au sien propre ; et que, pour le même motif, l'ordre serait obligé de l'y faire enterrer, s'il arrivait qu'elle mourût dans un autre couvent. Le père provincial le promit et la sainte mère y consentit volontiers... Le seigneur évêque choisit pour lui le sanctuaire de l'église du couvent et pria toutes les religieuses, ainsi que le père provincial comme représentant de l'ordre, de le lui accorder, disant que cette demande lui était inspirée par l'affection qu'il avait toujours eue pour ce monastère. Son but principal était de s'assurer ainsi le corps de la mère Térèse de Jésus. La sainte, ne s'arrêtant pas à cela, mais seulement aux grandes obligations qu'elle avait au seigneur évêque, fit dans ce sens toutes les démarches en son pouvoir. Tandis que j'étais avec elle à Burgos, je la vis, à cette occasion, sous le coup de bien des ennuis et de bien des peines. Elle se consolait quelque peu avec moi, ce semble, et me disait parfois : *Qu'il est fâcheux, ma fille, qu'on mette en question de concéder l'église de Saint-Joseph d'Avila à un séculier, si riche soit-il, au préjudice du bon évêque qui a été le père, le soutien et le supérieur du monastère depuis sa fondation ! Si les sœurs mettent tout cela en oubli, rien ne leur réussira.* (2^o Dép. de la sœur Térèse de Jésus.) On trouvera à la fin de ce volume, sous le titre de Docum. 76, l'engagement pris par le père Gratien relativement à la sépulture de la sainte.

religieuses, et tous les autres avec elles, ont vu clairement que ce couvent était perdu sans cette mesure. Béni soit le Seigneur qui daigne s'occuper avec tant de sollicitude de ce qui regarde ses servantes ! béni dans tous les siècles ! Amen.

APPENDICE
AUX FONDATIONS DE SAINTE TÉRÈSE

APPENDICE

AUX FONDATIONS DE SAINTE TÉRÈSE

FONDATION DE GRENADE

CECI EST LA FONDATION DU COUVENT DE SAINT-JOSEPH DE GRENADE, QUE LE PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU, ÉTANT SUPÉRIEUR, ORDONNA A LA MÈRE ANNE DE JÉSUS DE LUI METTRE PAR ÉCRIT.

Votre Révérence m'ordonne d'écrire la fondation de ce monastère de Grenade. La faiblesse de tête que j'éprouve en ce moment m'ôte tellement la mémoire, que je ne sais si j'en serai capable. Néanmoins, je vais dire ce dont je me souviendrai.

Il y eut quatre ans au mois d'octobre 1585 que le père Diego de la Trinité (que Dieu ait en sa gloire!) vint, en qualité de vicaire provincial, faire au nom de Votre Révérence la visite du couvent de Veas (1). Il y avait trois ou quatre mois que j'avais quitté la

(1) Une fois la réforme érigée en province distincte, le père Gratien l'avait divisée en trois districts : Vieille-Castille, Nouvelle-Castille et Andalousie. Il avait mis à la tête de chacun de ces districts un vicaire provincial, chargé de gouverner, sous son autorité, les couvents de religieux et de religieuses qui s'y trouvaient. Le père Antoine de Jésus fut vicaire provincial de Vieille-Castille; le père Nicolas de Jésus-Marie (Doria) le fut de Nouvelle-Castille; le père Diego de la Trinité, d'Andalousie. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. xi.) Le père Diego de la Trinité, premier promoteur de la fondation de Grenade, avait d'abord appartenu à l'ordre des hiéronymites. C'était un homme zélé, prudent, d'un commerce facile, d'une conversation douce et agréable, et de plus, au témoignage de la

charge de prieure, et je me trouvais fort malade. Malgré l'état où il me vit, le père visiteur me proposa fort sérieusement d'aller fonder à Grenade. Bien des personnes de poids, ainsi que des jeunes filles riches et d'un rang distingué, lui demandaient cette fondation et s'offraient à fournir des aumônes considérables. Pour moi, j'estimai que c'était sa bonne foi qui lui faisait compter sur toutes ces assistances. Je lui répondis qu'à mes yeux il n'y avait là que de belles paroles, et que tout resterait sans effet ; de plus, Grenade étant ruinée et les dernières années ayant été des plus stériles, l'archevêque (1) ne nous donnerait pas la permission de fonder un monastère pauvre, alors que la ville renfermait déjà tant de religieuses hors d'état de subsister. Le père voyait bien que je disais vrai ; mais, dans son désir que le monastère se fondât, il reprenait bientôt ses premières espérances. Le licencié Laguna (2), auditeur en cette audience, lui avait promis, disait-il, de le seconder efficacement ; et le père Salazar, de la Compagnie de Jésus (3), lui avait dit en secret qu'à eux deux ils obtiendraient l'autorisation de l'archevêque. Tout cela me parut incertain, et la suite me donna raison. Cependant, en présence de l'insistance du père, je recommandai beaucoup l'affaire à Dieu, et je priai les sœurs de lui demander instamment lumière pour connaître si la chose était à faire.

mère Marie de Saint-Joseph en son *Ramillete de mirra*, un grand serviteur de Dieu. Il était prieur de Pastrana, quand il fut choisi pour accompagner le père Jean de Jésus (Roca) dans son voyage à Rome et dans la négociation qui aboutit à la séparation des Mitigés et des Déchaussés. Il fut ensuite prieur de Séville, en même temps que vicaire provincial d'Andalousie. Le père Diego ne devait remplir qu'une année ces deux fonctions et ne survivre que de quelques mois à l'installation des carmélites à Grenade. Il mourut de la peste à Séville au mois de mai 1382. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. IV, cap. xxxix. — *Peregrinación de Anastasio*, Dial. III. — *Ramillete de mirra*. — Lettre de sainte Térèse à la mère Marie de Saint-Joseph, du 6 juillet 1382.)

(1) Don Jean Mendez de Salvatierra, qui occupait le siège de Grenade depuis l'année 1376.

(2) Le licencié Paul de Laguna, depuis évêque de Cordoue.

(3) Le père Gaspard de Salazar, dont sainte Térèse a fait plusieurs fois mention au Livre de sa Vie.

Notre-Seigneur nous manifesta très clairement qu'il n'y avait pour le moment aucune ressource ni assistance humaine à espérer, mais qu'il fallait en cette fondation s'appuyer totalement sur sa divine providence, comme on l'avait fait en d'autres ; qu'il l'assisterait d'une manière toute spéciale et en tirerait beaucoup de gloire. Cette vue me fut donnée après la communion, alors que le père visiteur était à Veas depuis trois semaines à discuter la question. En dépit de toutes les hésitations et excuses mentionnées plus haut, à l'instant même où je communiai, ma résolution fut prise. La sœur Béatrix de Saint-Michel, qui était portière, avait communiqué en même temps que moi (1). Je lui dis : « Croyez-le, Dieu veut que le couvent de Grenade s'établisse. Faites-moi venir le père Jean de la Croix, afin que je lui dise, comme à mon confesseur, ce que sa Majesté m'a fait entendre. » Quand je m'en fus ouverte en confession au père Jean de la Croix, mon confesseur, il fut d'avis qu'il fallait en rendre compte au père visiteur, qui se trouvait là, et le prier d'écrire sans délai à Votre Paternité, pour que la chose se fit avec votre autorisation.

Ce même jour (2), toutes les décisions furent prises, toutes les dépêches expédiées, à la grande joie des pères et de toute la communauté, qu'on avait instruite du projet de fondation. Nous écrivîmes à Votre Paternité et à notre sainte mère Térèse de Jésus, demandant quatre religieuses de Castille pour le futur monastère. Nous supplions en même temps notre sainte mère de venir elle-même l'établir, car nous étions pleines de confiance que l'affaire réussirait. Nous convinmes que le père Jean de la Croix partirait avec un autre religieux et tout ce qu'il fallait pour amener les sœurs. Il se rendit donc de Veas à Avila, auprès de notre sainte mère Térèse de Jésus (3). De là, on envoya un messenger à Votre

(1) Voir au tome précédent, p. 419, la notice biographique de Béatrix de Saint-Michel, professe du monastère de Tolède.

(2) 13 novembre 1581.

(3) Le père Antoine de Saint-Joseph nous a conservé une clause de la patente du 13 novembre 1581, remise à saint Jean de la Croix par le père Diego de la Trinité. « J'ordonne sous précepte au révérend père Jean

Paternité, qui se trouvait alors à Salamanque (1). Au reçu des lettres, Votre Paternité accorda ce que nous demandions, s'en remettant à notre sainte mère pour le choix des religieuses que nous disions être nécessaires. Sa Révérence en donna deux du couvent d'Avila, la mère Marie du Christ, qui en avait été cinq ans prieure, et la sœur Antoinette du Saint-Esprit, l'une des quatre premières qui avaient reçu l'habit de notre réforme à Saint-Joseph d'Avila : Elle prit du couvent de Tolède la sœur Béatrix de Jésus, également ancienne en religion et sa nièce (2). Sa Révérence ne put venir elle-même, parce qu'elle était sur le point de partir pour la fondation de Burgos, qui se fit en même temps. Elle m'avait écrit, longtemps auparavant, que lorsque cette fondation de Grenade se ferait, elle n'y viendrait point, parce que Dieu, croyait-elle, voulait m'en charger. Me trouver dans une fondation sans sa Révérence, me semblait impossible. Aussi mon chagrin fut-il grand lorsque, le jour de la Conception de Notre-Dame (3), les religieuses arrivèrent sans elle à Veas. Je lus une lettre qu'elles m'apportaient de sa part. Elle m'y disait qu'elle eût désiré pouvoir venir, quand ce n'eût été que pour me

de la Croix, recteur du collège de Saint-Basile de Baëza, de se rendre à Avila et d'en ramener pour la fondation notre très révérende et très religieuse mère Térèse de Jésus, fondatrice et prieure de Saint-Joseph d'Avila, avec les soins et les attentions que méritent sa personne et son âge. • (T. III, Annot. de la Lettre XXXI.) D'après le père François de Sainte-Marie, saint Jean de la Croix aurait été élu prieur du couvent de *Los Martyres*, à Grenade, en juin 1581. (*Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. xvii.) Ici nous le voyons appelé encore recteur de Baëza. On peut croire qu'effectivement désigné prieur du couvent de Grenade, il n'avait pas encore, en novembre de la même année, pris possession de son nouvel office. Il était accompagné du père Pierre de la Purification, secrétaire du père Gratiën, qui devait, quelques mois après, se rendre avec ce dernier à la fondation de Burgos. Voir Docum. 63, la Relation du père Pierre de la Purification.

(1) Le père Gratiën avait fondé à Salamanque, le 1^{er} juin 1581, un couvent de carmes déchaussés.

(2) Nous avons donné au tome précédent, p. 310, quelques détails biographiques sur Béatrix de Jésus (de Cepeda y Ocampo). Elle n'était pas propre nièce de sainte Térèse, mais fille d'un de ses cousins germains.

(3) 8 décembre.

faire plaisir, mais que notre grand Dieu en disposait autrement ; du reste, elle avait une certitude entière que tout se ferait très bien à Grenade, et que sa Majesté m'y assisterait puissamment. On le vit bientôt, comme mon récit va le prouver.

Pendant qu'on allait chercher les religieuses en Castille, le père vicaire provincial, Diego de la Trinité, se rendit à Grenade pour s'occuper des ressources qu'il regardait comme certaines, et, quand il s'en serait assuré, nous écrire de le rejoindre. Le saint homme se donna sans doute beaucoup de peine pour réaliser quelque chose de ce qui lui avait été offert, comme aussi pour avoir l'autorisation de l'archevêque. Il ne put rien obtenir ; et de bonne foi — car il était sincère, — il ne cessait de nous écrire à Veas qu'on lui promettait toutes sortes de choses avantageuses. J'en riaais, et je lui écrivais de ne faire aucun cas de tout cela, mais de nous louer simplement une maison quelconque qui pût nous recevoir, parce que nos sœurs de Castille étaient arrivées. Le pauvre père était désolé, car cette maison même restait introuvable. De plus, il était allé voir l'archevêque et s'était servi auprès de lui de deux des plus anciens auditeurs, don Louis de Mercado (1) et le licencié Laguna ; mais il n'y avait pas eu moyen de lui faire agréer notre venue à Grenade. Le prélat avait même témoigné un grand mécontentement et avait prononcé des paroles très amères. Il aurait souhaité, disait-il, supprimer tous les couvents de religieuses de la ville, et on voulait lui en amener d'autres, quand la stérilité était si grande qu'il ne savait comment les faire subsister ! A quoi il avait ajouté d'autres paroles fort désagréables. Ces messieurs les auditeurs, qui s'occupaient de l'affaire, étaient très contrariés, d'autant plus que nous ne cessions d'écrire de Veas pour hâter les conclusions, disant qu'il fallait bien peu de

(1) Don Louis de Mercado, originaire de Ségovie, était auditeur de la chancellerie de Grenade et il le fut plus tard du Conseil suprême de Castille. Dans la suite il devint insigne bienfaiteur des carmes déchaussés de Ségovie, et finit par entrer dans l'état ecclésiastique. Nous avons encore la lettre où saint Jean de la Croix le félicite, par l'entremise de doña Anne de Peñalosa, sa sœur, de sa récente ordination, et le prie de se souvenir de lui au saint sacrifice (1591).

chose pour dix religieuses que nous étions. Ils aidèrent le père sous main, et grâce à eux, un juré de la ville consentit à lui céder une maison en location. L'affaire arrangée, le père Diego nous écrivit de venir, regrettant beaucoup de n'avoir pu faire davantage. Nous attendions à Veas, prêtes à partir au moindre mot de lui : c'est ce qui avait été réglé avec le père Jean de la Croix et avec les religieuses déjà réunies (1).

Le 13 janvier, tandis que nous étions dans cette attente, je commençai l'oraison, que nous faisons le soir, en m'occupant de ces paroles du Christ à saint Jean, lors de son baptême : *C'est à nous qu'il convient d'accomplir toute justice* (2). J'y étais toute appliquée, en grand recueillement, et la fondation était bien loin de mon souvenir, quand j'entendis le bruit confus d'une quantité de voix menaçantes. Aussitôt il me vint à l'esprit que les démons témoignaient leur dépit, parce que, sans doute, le messager porteur d'un ordre nous appelant à Grenade, arrivait. Au moment où cette pensée s'offrit à moi, les clameurs devinrent d'une telle violence que je commençai à défaillir. Toute chancelante, je m'appuyai sur la mère pricure qui était auprès de moi (3). Croyant à une faiblesse, elle demandait déjà qu'on me préparât un peu de nourriture. Je dis par signes que c'était inutile, mais qu'on allât voir qui sonnait au tour. On le fit. C'était précisément le messager qui nous apportait l'ordre de partir.

Aussitôt il s'éleva une si effroyable tempête, que le monde semblait devoir s'effondrer sous l'eau et la grêle. Moi-même je

(1) Les fondatrices qui se disposaient à partir étaient : Marie du Christ, Antoinette du Saint-Esprit et Béatrix de Jésus, venues de Castille, et trois sœurs de la communauté de Beas : Béatrix de Saint-Michel, Eléonore-Baptiste et Lucie de Saint-Joseph. Ces six religieuses devaient être rejointes à Grenade par deux sœurs de Séville, et par deux converses de Villanueva de la Jara. Anne de Jésus ne reçut pas ces deux converses : sans les laisser entrer dans Grenade, elle leur fit reprendre la route de leur monastère. Sainte Térèse, dans sa lettre du 30 mai 1582, s'en plaint vivement à la mère Anne de Jésus.

(2) *Sic enim decet nos implere omnem justitiam.* (Math., III, 13.)

(3) La mère Catherine de Jésus (Godinez), dont sainte Térèse a longuement parlé au chap. XXII des *Fondations*.

fus saisie d'un mal si violent, qu'on m'eût dite sur le point d'expirer. Les médecins et tous ceux qui me voyaient jugeaient mon départ impossible, tant étaient violentes les douleurs et les agitations surnaturelles que je souffrais. Pour moi, je n'en sentais que plus de courage, et mettais plus d'ardeur encore à presser pour qu'on se procurât les mules et tout ce qui était nécessaire pour nous mettre en route le surlendemain, car le jour qui suivit l'arrivée du messenger était un dimanche. Mon mal était tel que je ne pus entendre la messe, quoique le chœur fût proche de la cellule que j'habitais.

Malgré tout, nous nous mîmes en route le lundi (1), à trois heures du matin. Toutes celles qui partaient ne se sentaient pas de joie, persuadées que Notre-Seigneur retirerait beaucoup de gloire de leur voyage. Il faisait beau ; mais, par suite des tempêtes qui venaient d'avoir lieu, les chemins étaient si mauvais, que nos mules avaient bien de la peine à s'en tirer. Nous arrivâmes à Dayfuentes (2). Les deux religieux qui nous accompagnaient — c'étaient le père Jean de la Croix et le père Pierre des Anges (3) — s'entretenaient des moyens d'obtenir que l'archevêque donnât son autorisation et se montrât plus disposé à nous accueillir. En atteignant ce soir-là Dayfuentes, nous entendîmes un coup de tonnerre épouvantable. A Grenade, la foudre tomba en cet instant sur la propre demeure de l'archevêque, tout près de sa chambre à coucher. Elle brûla une partie de sa bibliothèque, tua quelques-unes de ses mules, et l'effraya tellement lui-même qu'il en fut malade d'émotion. Cet événement l'adoucit, dit-on, à notre

(1) 13 janvier 1582.

(2) Dayfuentes ou Daifontes, village à trois lieues de Grenade.

(3) On voit par une Relation des origines du couvent de Grenade, composée par les religieuses de cette communauté vers 1607, que la première étape avait conduit les fondatrices jusqu'à La Torre de Perogil, petite ville à dix-huit lieues de Grenade. Elles y prirent une postulante converse, Catherine Ibañez, dont l'excellente vocation leur était connue, et qui porta au Carmel le nom de Catherine des Anges. Ce fut seulement au soir de la troisième étape que les voyageuses atteignirent Daifontes. Voir, à la fin de ce volume, Docum. 77.

égard. Il est certain qu'on ne se souvenait pas d'avoir vu tomber la foudre à Grenade en pareille saison.

Ce même jour, le propriétaire de la maison louée par le père vicaire et destinée à nous recevoir, rétracta sa parole, ainsi que l'acte qu'il avait remis à don Louis de Mercado et au licencié Laguna. En la cédant, disait-il, il ignorait qu'on voulût en faire un monastère : à présent qu'il le savait, il n'en sortirait pas, non plus que les personnes en grand nombre qui s'y trouvaient. C'est ce qui eut lieu. Ces messieurs, qui nous favorisaient en secret, ne purent jamais le décider à quitter la maison, non pas même moyennant un cautionnement de cinquante mille ducats. Nous sentant tout près — car nous devions arriver dans deux jours, — ils ne savaient que faire. Don Louis de Mercado dit alors, comme par hasard, à la señora doña Anne de Peñalosa, sa sœur (1), à laquelle le père vicaire avait caché son projet : « Ma sœur, puisque ces religieuses sont en chemin, vous feriez bien de voir si elles ne pourraient pas descendre dans notre maison. Nous leur donnerions quelques pièces, où elles se retireraient en attendant qu'elles pussent trouver un coin pour se loger. » Cette excellente dame, qui depuis des années ne sortait plus de son oratoire où elle pleurait la mort de son mari et de sa fille unique, commença aussitôt, elle nous le dit souvent, à sentir renaître son courage. En grande hâte, elle se mit à préparer sa maison et à faire tous les arrangements nécessaires pour disposer une chapelle et un logement. Tout était fort bien, mais de petites dimensions, car la maison n'était pas grande.

Nous arrivâmes le jour de saint Fabien et de saint Sébastien, à trois heures du matin (2). Nous avons choisi cette heure pour

(1) Doña Anne de Mercado y Peñalosa était veuve depuis l'année 1579 de Jean de Guevara. Saint Jean de la Croix la dirigeait dans les voies spirituelles, et c'est à sa prière qu'il composa le dernier, comme le plus sublime, de ses traités mystiques, la *Vive Flamme d'Amour*. La dernière lettre qui nous reste de saint Jean de la Croix lui fut adressée. du couvent de la Peñuela, le 21 septembre 1591, c'est-à-dire moins de trois mois avant la mort du saint.

(2) 20 janvier 1582. L'auteur du IV^e tome de la *Reforma de los Descalzos*,

plus de secret. La sainte dame nous attendait à la porte de la rue, où elle nous reçut avec beaucoup de dévotion et de larmes. Nous pleurâmes aussi en chantant un *Laudate Dominum*. Notre joie fut grande à la vue de la chapelle qu'elle nous avait arrangée dans le *portal*. Néanmoins, comme nous n'avions pas la permission de l'archevêque, je priai qu'on la fermât. En même temps, je demandai au père vicaire et aux autres religieux qui se trouvaient là, qu'il ne fût question ni de sonner une cloche, ni de dire la messe, soit en public, soit en secret, tant que nous n'aurions pas obtenu l'agrément de sa Seigneurie. J'espérais de la bonté divine qu'Elle ne tarderait pas à l'accorder.

le père Joseph de Sainte-Térèse, dans la notice qu'il consacre à la mère Anne de Jésus (lib. XV, cap. xxvii), donne à la fondation de Grenade, sans explication aucune, le date du 21 janvier, et cette date a été suivie par d'autres auteurs. Rien ne semblait autoriser à contredire l'indication si formelle et si précise de la vénérable mère, confirmée par le récit des premières religieuses de Grenade et reproduite par le père François de Sainte-Marie (t. I, lib. V, cap. xxiii), nous préférons voir dans la date du 21 une simple erreur du père Joseph de Sainte-Térèse. — Grenade, capitale du royaume de ce nom, où la mère Anne de Jésus faisait son entrée avec ses compagnes, est bâtie sur trois collines. La première est occupée par des tours d'origine romaine, appelées *Torres Barmejás*; la seconde, par l'Alhambra, le merveilleux palais des rois Maures qui, avec ses tours, ses contreforts, ses bastions, ses jardins, forme à lui seul toute une ville; la troisième, par l'Albaycin, autrefois vaste forteresse, à présent quartier abandonné. La ville proprement dite s'étend dans la *Vega*, autour de la cathédrale. Grenade est traversée dans toute sa largeur par le Darro, rapide comme un torrent, qui va se réunir au Genil. Le Genil roule du haut de la Sierra-Nevada des ondes d'une limpidité extraordinaire; il arrose, avec d'autres cours d'eau, la fameuse *Vega*, plaine de plus de trois lieues de largeur, couronnée de *sierras*, et semée de bourgades, qui entourent Grenade comme des suivantes leur souverain. L'abondance des eaux entretient partout la fraîcheur, en sorte qu'à deux pas de l'Afrique, Grenade présente une végétation luxuriante, où l'on remarque presque tous les arbres des pays du nord. Les fontaines y jaillissent de toutes parts, et plus les chaleurs sont fortes, plus elles coulent en abondance, alimentées qu'elles sont par la fonte des neiges. En 1492, Ferdinand d'Aragon et Isabelle la Catholique chassèrent les infidèles de Grenade par les armes du célèbre Gonzalve de Córdoba, surnommé le *Grand Capitaine*. Grenade, quoique riante et animée, est aujourd'hui bien déchue de son ancienne splendeur: elle ne compte guère que 76.000 habitants.

J'envoyai un message à l'archevêque pour lui donner avis de notre arrivée. En même temps, je le suppliais de venir nous donner sa bénédiction et placer le très saint Sacrement. J'ajoutai que, bien que ce fût jour de fête (1), nous n'entendrions point la messe tant que sa Seigneurie n'aurait pas ordonné qu'on nous la dit. Le prélat répondit en termes très affectueux, disant que nous étions les bienvenues, qu'il eût désiré pouvoir se lever pour venir lui-même nous dire la première messe, mais qu'étant malade, il envoyait son *provisor* pour la dire et faire tout ce que je souhaiterais (2).

Le *provisor* arriva ce matin-là, à sept heures. Je le priai de nous dire la messe, de nous communier toutes et de placer de sa propre main le très saint Sacrement. C'est ce qui eut lieu sur l'heure avec beaucoup de solennité. Ces messieurs les auditeurs étaient dans notre chapelle, et avec eux tant de monde, qu'ils n'en revenaient pas de la promptitude avec laquelle le bruit de notre installation s'était répandu. De fait, le jour même de notre arrivée, à huit heures du matin, le très saint Sacrement était placé, et les messes se succédaient. Tout Grenade accourut, comme s'il se fût agi de gagner un jubilé. On proclamait d'une voix unanime que nous étions des saintes, et que Dieu avait visité la contrée en nous y envoyant.

Ce même jour, don Louis de Mercado et le licencié Laguna allèrent voir l'archevêque, malade du bouleversement que lui avait causé la chute de la foudre deux nuits auparavant. Ils le trouvèrent jetant feu et flamme au sujet de notre venue. « Si Votre Seigneurie en était si contrariée, lui dirent-ils, comment se fait-il qu'Elle ait donné son autorisation? Car enfin, le monastère est fondé. » — « Je n'ai pu faire autrement, répondit l'archevêque, et en cela je me suis fait une étrange violence, car je ne puis souffrir les religieuses. Mais j'ai bien l'intention de ne rien

(1) La fête des saints Fabien et Sébastien avait à cette époque plus de solennité qu'elle n'en a aujourd'hui.

(2) Ce *provisor* se nommait Antoine Barba. Voir au Docum. 77 des détails complémentaires du récit de la vénérable mère Anne de Jésus.

donner à celles-ci, vu que je n'ai pas même de quoi secourir celles qui sont à ma charge. »

Ainsi, nous commençâmes à jouir sur l'heure de notre pauvreté. La señora doña Anne nous faisait bien l'aumône, mais dans une mesure très limitée, et par ailleurs, personne ne s'occupait de nous. Nous voyant logées dans une maison qui était le rendez-vous de tant de pauvres et la providence de presque tous les monastères et tous les hôpitaux du pays, on se figurait que nous ne manquions de rien. En réalité, nous fûmes longtemps en telle détresse, que les dons de cette vertueuse dame n'auraient pas suffi à nous faire vivre, si nos pères déchaussés ne nous avaient aidées en nous envoyant, de leur couvent de *Los Martyres*, un peu de pain et de poisson (1). Ils étaient eux-mêmes dans le besoin, parce que cette année-là était une année de famine et de stérilité, et que l'Andalousie avait bien à souffrir. En fait de couvertures pour la nuit, nous n'avions que celles emportées pour le voyage. C'était si peu de chose, que deux ou trois de nous seulement en avaient suffisamment pour dormir. Les autres allaient passer la nuit sur les nattes qui se trouvaient dans le chœur. Cet état de choses nous causait tant de joie, que, pour continuer à en jouir, nous n'avions garde de révéler notre pénurie. Au contraire, nous nous efforcions de la cacher, surtout à cette sainte dame, à laquelle nous ne voulions pas être importunes. Nous voyant très satisfaites et très joyeuses, et nous tenant d'ailleurs pour des personnes vertueuses et pénitentes, elle ne s'apercevait pas de l'insuffisance de ses dons.

C'est ainsi que nous vécûmes la plus grande partie de notre séjour en sa maison, c'est-à-dire pendant sept mois. Durant tout ce temps et même dès le premier jour, nous fûmes visitées par les

(1) Les carmes déchaussés s'étaient établis à Grenade le 19 mai 1573, sur une colline objet d'une spéciale vénération, parce qu'une multitude de chrétiens y avaient été mis à mort par les sectateurs de Mahomet. De là, le nom de *Los Martyres* donné à la colline et plus tard au monastère. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. III.) Le récit des religieuses de Grenade insiste tout particulièrement, et à dessein, ce semble, sur les générosités d'Anne de Peñalosa envers la communauté naissante.

personnes graves de la ville et par des religieux de tous les ordres. On ne nous parlait que de la témérité qu'il y avait à fonder des monastères en pareille pauvreté et dans l'absence de toute ressource humaine. Nous répondions que de cette façon nous jouissions davantage des consolations divines ; confiantes en la sollicitude, tant de fois expérimentée, dont nos couvents avaient été l'objet de la part de la divine Providence, nous étions sans crainte en les fondant ainsi ; que nous désirions même les voir tous s'établir dans ces conditions, parce que c'étaient les plus sûres à nos yeux. On riait beaucoup en nous entendant et en voyant combien nous étions joyeuses dans une réclusion si sévère. En effet, pour garder notre clôture, nous nous soumettions à bien des assujettissements ; c'est au point que don Louis de Mercado, quoique demeurant dans la même maison, ne nous a jamais vues le voile levé, et que ni lui ni autre ne connaît nos visages. En cela d'ailleurs, nous faisons simplement ce qui se pratique parmi nous ; mais en ce pays on compte cela pour beaucoup.

Un grand nombre de personnes de toutes conditions se présentaient pour demander l'habit. Mais, parmi plus de deux cents qui le sollicitèrent, nous n'en trouvâmes pas une qui nous parût avoir les qualités requises par nos Constitutions. A beaucoup nous refusions de parler. Avec les autres, nous usions de délais, disant qu'elles devaient d'abord prendre connaissance de notre genre de vie, que, de notre côté, nous avions le devoir d'éprouver leurs désirs, qu'au reste il fallait attendre que nous fussions pourvues d'une autre maison, celle-là ne pouvant recevoir une habitante de plus. Nous faisons beaucoup de démarches pour en trouver une. Mais, qu'il fût question d'acheter ou de louer, nous ne pouvions arriver à conclure. J'entrai alors en quelque souci de nous voir si peu secourues dans cette ville ; mais chaque fois que j'y faisais réflexion, je croyais entendre cette parole de Jésus-Christ Notre-Seigneur à ses apôtres : *Quand je vous ai envoyés prêcher sans bourse ni chaussures, vous a-t-il manqué quelque chose* (1) ?

(1) *Quando misi vos sine sacculo et pera et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis?* (Luc, xii, 35.)

Et mon âme répondait : Non, certainement ! En même temps je sentais une inébranlable confiance que sa Majesté nous pourvoierait abondamment, tant au spirituel qu'au temporel. Il est certain que presque sans rien faire pour cela, nous avions la messe et les sermons des prêtres et des prédicateurs les plus renommés de la ville. Ils se plaisaient à nous confesser et à prendre connaissance de notre genre de vie.

Cette assurance intérieure, mise par Dieu même en mon âme, que rien ne nous manquerait, provenait d'une grâce dont je fus favorisée dès mon arrivée ici. J'entendis intérieurement, d'une manière très saisissante et très intime, ce verset du psaume : *Scapulis suis obumbrabit tibi, et sub pennis ejus sperabis* (1). J'en fis part au père Jean de la Croix, mon confesseur, ainsi qu'au père maître Jean-Baptiste de Ribera, de la Compagnie de Jésus, auxquels je communiquais, en confession et hors de confession, tout ce qui se présentait. Tous deux virent là une assurance donnée par Notre-Seigneur que cette fondation était en bon chemin. Et par le fait, elle a bien marché depuis quatre ans qu'elle existe. Que son saint nom en soit béni ! Les sœurs venues pour la fondation m'affirment que, durant tout ce temps, elles ont joui plus abondamment de la présence et des communications de sa Majesté qu'à pas une autre époque de leur vie. Ceci apparaissait visiblement dans leurs progrès spirituels et dans ceux qu'au dire de tout le monde, leurs exemples produisaient dans les monastères de religieuses qui se trouvent dans cette ville. Je tiens de la bouche même du président don Pierre de Castro que, depuis notre arrivée, il s'y est opéré un très grand changement. Je parle des religieuses qui ne sont pas de notre ordre, car il y en a de bien des ordres à Grenade.

Outre les grâces que Notre-Seigneur nous accordait, comme je viens de le dire, nous en recevions une autre très signalée, que voici. Nous sentions que la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous tenait compagnie dans le très saint Sacrement de l'autel. Et ce sentiment était tel, qu'il nous rendait comme sensible

(1) Il te mettra à couvert à l'ombre de ses ailes et tu espéreras sous ses plumes. (Ps. xc, 4.)

la présence corporelle de ce divin Maître. C'était chose si générale et si ordinaire parmi nous, qu'elle faisait l'objet de nos entretiens. Nous disions que nulle part ailleurs le très saint Sacrement ne semblait avoir produit sur nous pareil effet. Cette joie spirituelle commença dès qu'il fut placé dans le tabernacle, et elle dure encore à présent chez quelques-unes. A la vérité, elle est moins sensible que pendant les sept premiers mois.

Au bout de ce temps, nous finîmes par trouver une maison à louer. Celui qui l'occupait nous l'ayant cédée sans en rien dire au propriétaire, Votre Paternité nous y transféra en grand secret, étant venue de Baëza pour nous installer (1). Nous avions dû nous contenter de cette demeure; mais, à six mois de là, Notre-Seigneur commença à toucher vivement quelques jeunes filles appartenant aux premières familles de la ville. Secondées de leurs confesseurs, mais à l'insu de leurs parents et de leurs proches, qui refusaient de les laisser entrer dans un ordre aussi austère, elles se présentèrent secrètement pour recevoir notre habit. Dans l'espace de quelques jours, nous le donnâmes à six d'entre elles avec beaucoup de solennité, mais aussi, au grand mécontentement de leurs familles et à l'émoi de toute la ville. S'engager parmi nous, c'était, ce semble, chose épouvantable. Aussi, bon nombre de parents, on nous l'a rapporté, veillaient avec soin sur leurs filles. Le père et la mère de la première novice reçue par nous, la sœur Marianne de Jésus, étaient morts aussitôt après son entrée, et on répandait le bruit que le chagrin en était cause. Pour elle, jamais elle ne fit paraître le moindre regret d'être entrée parmi nous; bien au contraire, elle a toujours montré beaucoup de satisfaction et de reconnaissance pour la grâce que Notre-Seigneur lui a faite en l'appelant à notre ordre. Elle y a fort bien réussi, ainsi que les autres qui entrèrent alors (2). J'en dis autant de toutes celles qui furent reçues depuis.

(1) Cette maison était située près du célèbre *Pilar del Toro*, dans la rue appelée *Calle Elvira*. Elle appartenait à don Alphonse de Granada y Alarcon. (*Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. XIII.)

(2) Les novices dont parle ici la mère Anne de Jésus étaient : Marianne

Quand ces novices eurent fait profession, nous nous occupâmes d'acheter un local avec le montant de leurs dots. On entra en pourparlers au sujet de bien des maisons ; pour plusieurs on en vint même jusqu'à rédiger les actes, mais il n'y eut jamais moyen de conclure. Finalement, nous songeâmes à prendre celle du duc de Sesa. Mais de si grandes difficultés s'opposaient à sa vente, que la mettre en question nous semblait une folie. Tous ceux qui entendaient parler de ce projet en jugeaient de même. C'était néanmoins la maison la plus convenable pour nous, et la mieux située de Grenade (1). Je me déterminai à entamer les

de Jésus (de los Cameros), qui dans la suite fut prieure de Grenade, et fondatrice d'Almodóvar et de Cabra; Isabelle de l'Incarnation (de Puebla), qui devint fondatrice de Baëza et prieure de Jaën; Marie de Saint-Jean (de Velasco); Catherine du Saint-Esprit (de Leyva), qui gouverna à trois reprises le couvent de Grenade; Catherine de Jésus, qui prit part à la fondation de Malaga; et Marie de Saint-Paul. (Cfr. *Registre des professions du couvent de Grenade*. — *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. XIII, cap. xxiv; t. IV, lib. XIV, cap. xiii; t. II, lib. VI, cap. xlv.)

(1) Cette maison, sise *Calle San Matias*, est restée célèbre comme la dernière habitée par Gonzalve de Córdoba, celui qui en 1492 chassa les Maures de Grenade. C'est là qu'il mourut le 2 décembre 1515. Voici comment les difficultés mentionnées par Anne de Jésus s'aplanirent providentiellement. Don Jean Ramirez de Guzman, marquis d'Ardalès, marié à Anne de Cardona y Córdoba, nièce du duc de Sesa, était malade à la mort. La duchesse douairière de Sesa, qui était fille de doña Marie de Mendoza, l'amie de sainte Tèreèse, envoya de Baena, où elle se trouvait alors, un exprès aux carmélites de Grenade, leur demandant d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir la vie du malade. Anne de Jésus promit les prières de la communauté et après avoir pris conseil du père Jean Geronimo, recteur des jésuites de Grenade et son confesseur, elle envoya un morceau de l'habit de sainte Tèreèse, baigné de l'huile qui découlait de son corps. Au contact de cette relique, Jean de Guzman recouvra miraculeusement la santé. La duchesse de Sesa, pleine de reconnaissance, offrit à très bon compte aux carmélites de Grenade la maison dite « du Grand Capitaine », dont elle était propriétaire. (Cfr. Dép. de la mère Anne de Jésus.) Cette affaire rencontra cependant des obstacles, élevés par plusieurs des intéressés, spécialement par un certain don Louis de Córdoba, homme difficile, qu'Anne de Jésus, écrivant à une religieuse de Salamanque, ne craint pas de comparer à Pierre de la Banda, cet autre propriétaire dont elle avait expérimenté à Salamanque le caractère fantasque et violent. (Voir chap. xix du *Livre des Fondations*.) Manrique, dans sa *Vie* d'Anne de Jésus (lib. IV, cap. v), nous a conservé un passage intéressant de cette lettre

négociations, m'appuyant sur ce qui m'avait été affirmé depuis plus de deux ans par la sœur qui me sert en ce moment de secrétaire. Je ne la nomme point, parce que Votre Paternité reconnaîtra bien l'écriture (1). Notre-Seigneur lui avait fait entendre à trois reprises que notre communauté s'établirait dans la maison du duc, et lui avait même donné une entière certitude que rien ne pourrait y faire obstacle. Effectivement la chose s'est réalisée, ainsi que Votre Paternité le sait, et cette demeure est celle que nous occupons aujourd'hui.

ANNE DE JÉSUS.

de la vénérable mère à sa cousine Marie de Saint-Ange, alors sous-prieure au couvent de Salamanque. Elle est datée du 9 septembre 1584. Une lettre antérieure d'Anne de Jésus à la même religieuse, écrite à Grenade vers la fin de 1582, se garde à la Bibl. nat. de Madrid. Nous la donnerons à la fin de ce volume, Docum. 78. Les carmélites de Grenade occupent aujourd'hui encore la maison « du Grand Capitaine ».

(1) Manrique nous apprend que cette religieuse était la sœur Antoinette du Saint-Esprit. (Lib. IV, cap. v.)

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

DE

LA VIE ET DES VOYAGES DE SAINTE TÉRÈSE

AVEC LES DATES PRINCIPALES

CONCERNANT SA FAMILLE ET SA RÉFORME

Vers 1480

Naissance de don Alphonse Sanchez de Cepeda.

1495

Naissance de doña Béatrix de Ahumada.

1504

Mariage de don Alphonse avec doña Catherine del Peso y Henao.

1505-1507

Naissance de Jean Vasquez de Cepeda et de Marie de Cepeda.

1507

Mort de doña Catherine del Peso y Henao, le 8 septembre.

1509

Mariage de don Alphonse avec doña Béatrix de Ahumada.

1510

Naissance de Ferdinand de Ahumada.

1511

Naissance de Rodrigue de Cepeda, le 28 mars.

1515

Naissance de sainte Térése, le 28 mars. Elle est baptisée le 4 avril.

1519

Naissance de Laurent de Cepeda.

1520

Naissance d'Antoine de Ahumada.

1521

Naissance de Pierré de Ahumada.

1522

Naissance de Jérôme de Cepeda. Cette même année, Térése s'enfuit de la maison paternelle avec son frère Rodrigue, dans l'espoir d'obtenir la palme du martyre.

1527

Naissance d'Augustin de Ahumada.

1528

Naissance de Jeanne de Ahumada. En novembre ou décembre, mort de doña Béatrix de Ahumada. Térése supplie la très sainte Vierge de lui tenir lieu de mère.

1531

En janvier, mariage de Marie de Cepeda, sœur aînée de Térése, avec don Martin de Guzman y Barrientos. Peu après, Térése entre comme pensionnaire au couvent des augustines d'Avila.

1532

Ferdinand de Ahumada part pour l'Amérique. Térése tombe malade. Elle revient à la maison paternelle dans le courant de l'été.

1533

Visite à son oncle Pierre Sanchez de Cepeda et séjour chez sa sœur Marie de Cepeda.

1535

Au mois d'août, son frère Rodrigue part pour le Nouveau-Monde, après l'avoir instituée son héritière. Elle entre au monastère de l'Incarnation, et y prend l'habit le 2 novembre.

1536

Térése fait sa profession. Elle tombe malade.

1537

Elle part pour Becedas au commencement de l'année. Elle passe chez son oncle Pierre Sanchez de Cepeda, qui lui fait présent du *Troisième Abécédaire*, et s'arrête plusieurs mois chez sa sœur Marie, à Castellanos de la Cañada. Elle commence en mai sa cure à Becedas. En juillet, elle revient chez son père, dans un déplorable état. Le 15 août, crise terrible. Elle reçoit connaissance de ce que l'avenir lui réserve.

1538

A Pâques, une amélioration se produit. Elle se fait transporter à son monastère. Probablement cette même année, mort de son frère Rodrigue au Paraguay.

Vers 1540

Laurent et Jérôme de Cepeda s'embarquent pour le Pérou, avec Pierre de Ahumada. Térése est guérie par saint Joseph. Elle commence une vie moins fervente. Jésus-Christ lui apparaît et lui reproche sa frivolité.

1542

Naissance de saint Jean de la Croix, le 24 juin.

1543

Le 3 décembre, don Alphonse de Cepeda, gravement malade, fait son testament.

1544

Il meurt le 1^{er} février. Tèreze se confesse au père Vincent Baron, qui lui conseille de reprendre l'oraison et de recevoir plus souvent l'Eucharistie.

1545

Le 5 juin, naissance du père Jérôme Gratien.

1546

Le 20 janvier, mort d'Antoine de Ahumada, à Quito.

1553

Mariage de Jeanne de Ahumada avec Jean de Ovalle.

1554

Les jésuites s'établissent à Avila au printemps de cette année.

Vers 1555

Tèreze se convertit à la vie parfaite, à la vue d'une représentation du Christ souffrant.

1556

Elle entre en relations suivies avec François de Salcedo. Elle voit Gaspard Daza. Le 18 mai, mariage de son frère Laurent avec doña Jeanne de Fuentes y Espinosa, à Lima.

1557

Tèreze prend le père Jean de Pradanos pour confesseur. Entretiens avec saint François de Borgia. Départ du père Jean de Pradanos. Choix du père Ferdinand Alvarez del Aguila comme confesseur. Tèreze entend des paroles divines. Elle se lie avec doña Guiomar de Ulloa. Elle est gratifiée de la vision intellectuelle de Jésus-Christ, puis de la vision de son humanité.

1558

Elle prend le père Balthazar Alvarez pour confesseur. Nouvelle vision de l'humanité du Sauveur. Premier ravissement. Au mois d'août, elle entre en rapport avec saint Pierre d'Alcantara.

1559-1560

Elle a de véhéments transports d'amour et reçoit à plusieurs reprises la grâce de la Transverbération. Elle s'engage par vœu à faire toujours ce qu'elle jugerait le plus parfait. Vision de l'enfer.

1560

Marie de Ocampo propose d'établir un couvent à l'instar des franciscaines déchaussées. Notre-Seigneur ordonne à la sainte de fonder un monastère de la règle primitive. Doña Guiomar en parle au provincial, qui accorde son consentement. A la fin de l'année, Térése écrit une relation spirituelle, probablement destinée à saint Pierre d'Alcantara. Elle communique avec le père Pierre Ibañez et lui soumet son projet de fondation. Cette même année, ou la suivante, mort de Martin de Guzman, son beau-frère.

1561

Le père Pierre Ibañez approuve le projet de fondation. Saint Pierre d'Alcantara vient à Avila et aide Térése à rédiger la requête relative au bref de fondation. Elle sert un repas au saint et le voit entrer en extase. Elle s'occupe d'acheter une maison. Le provincial retire son consentement. Le père Balthazar Alvarez défend à Térése de poursuivre davantage cette affaire. Elle suspend toute démarche pendant cinq ou six mois. Elle fait la connaissance du père Gaspard de Salazar. On lui permet de reprendre son projet. Son frère Laurent lui envoie de Quito la somme dont elle a besoin pour aménager le futur couvent. Le 12 août, sainte Claire lui apparaît. Le 15, la sainte Vierge et saint Joseph la revêtent d'une robe éclatante de blancheur. Dans l'automne de cette année, elle reçoit le bref demandé. La clause de la juridiction de l'Ordinaire faisant défaut, saint Pierre d'Alcantara, alors éloigné, lui apparaît et lui indique les moyens à prendre pour obtenir un autre bref. Le 24 décembre, elle reçoit du provincial l'ordre de se rendre à Tolède, auprès de doña Louise de la Cerda.

1562

Elle part pour Tolède en janvier. Saint Pierre d'Alcantara prie l'évêque d'Avila de prendre le futur monastère sous sa juridiction. Le 7 février, la Sacrée Pénitencerie donne un bref autorisant la fondation du monastère. Tèreze reçoit à Tolède la visite de Marie de Jésus, future fondatrice du couvent de *la Imagen*, à Alcalá. Elle renoue connaissance avec le père Garcia de Toledo. Elle écrit une relation spirituelle, destinée au père Ibañez. Le 14 avril, saint Pierre d'Alcantara lui écrit pour l'animer à faire choix de l'entière pauvreté. Il prépare des sujets pour le nouveau monastère. En juin, Tèreze termine la première rédaction du Livre de sa *Vie*. Elle revient à Avila dans le courant de juillet. Le 24 août, fondation du monastère et prise d'habit des quatre premières novices. La sainte rentre au couvent de l'Incarnation. Avant la mi-octobre, saint Pierre d'Alcantara lui écrit pour lui recommander encore la parfaite pauvreté. Le 18, il meurt à Arenas et lui apparaît glorieux. Le 5 décembre, Pie IV donne un bref autorisant la pauvreté absolue au couvent de Saint-Joseph. Le 6, mort du père Nicolas Audet, général de l'ordre. Le 16, le père Jean-Baptiste Rossi est nommé vicaire général.

1563

Le 24 février, saint Jean de la Croix prend l'habit au couvent des carmes mitigés de Medina del Campo. Le père Ibañez décide le provincial à permettre le retour de Tèreze à Saint-Joseph. Elle y rentre définitivement en mars. Elle commence la seconde rédaction du Livre de sa *Vie*. Le 3 juillet, elle s'engage à l'observance de la règle primitive. Le 23 juillet, la mère Marie de Jésus fonde à Alcalá de Henarès le couvent de *la Imagen*. Le 22 août, une patente du provincial donne à Tèreze pour une année l'autorisation de demeurer à Saint-Joseph. Elle écrit une relation spirituelle destinée au père Ibañez.

1564

Probablement en février, profession de saint Jean de la Croix. Le 20 mai, le père Jean-Baptiste Rossi est élu général de l'ordre. Le 20 août, une patente du nonce Cribelli autorise la sainte à persévérer à Saint-Joseph.

1565

En janvier, à Pasto (Colombie), mort de Ferdinand de Ahumada (1). Le 2 mars, le père Ange de Salazar autorise le père Garcia de Toledo à commuer le vœu de perfection de la sainte. Le 17 juillet, Pie IV confirme la fondation du monastère d'Avila et l'autorisation donnée par lui pour l'observation de la parfaite pauvreté.

1566

Le 7 janvier, saint Pie V est promu au siège pontifical. Le 24 février, il donne un bref qui députe le père Rossi pour la réforme des monastères de son ordre.

1567

Au commencement d'avril, le père Rossi arrive à Avila. Le 12, il ouvre son chapitre. Le 27 avril et le 16 mai, il donne à Térése deux patentes pour les fondations de religieuses. Le 14 août, il en donne une troisième pour les fondations de religieux. Il la charge de faire des Constitutions pour les couvents de religieuses. Don Bernardin de Mendoza offre à Térése une maison à Valladolid pour y établir un monastère. Le 13 août, Térése quitte Avila pour fonder à Medina del Campo. Elle arrive en cette ville le 14 au soir. Le 15, fondation du monastère, suivie d'une installation provisoire dans une maison d'emprunt. En octobre, retour à la première demeure. La sainte s'occupe de la fondation d'un monastère d'hommes et fait la connaissance de saint Jean de la Croix. Au commencement de novembre, elle part pour Alcalá de Henarès en compagnie de doña Marie de Mendoza et de don Bernardin, son frère. Elle s'arrête à Madrid, d'abord chez Eléonore Mascareñas, au couvent de Notre-Dame des Anges, puis chez la princesse Jeanne, au couvent des *Descalzas reales*. Le 14 novembre, mort de sa belle-sœur, femme de Laurent de Cepeda, à Quito. Térése quitte Madrid pour Alcalá. Elle arrive le 25 au couvent de *la Imagen*, pour y passer deux ou trois mois.

1568

La rédaction des Constitutions est approuvée par le père Rossi. Térése apprend à Alcalá la mort de don Bernardin de Mendoza. Elle

(1) Cette date certaine, trouvée en 1907 par Mgr Pólit aux archives de Pasto, met fin au doute qui planait jusqu'ici sur les dernières années et sur la mort du frère aîné de sainte Térése.

part en février pour Tolède, afin d'y traiter la fondation de Malagon. Le 30 mars, le contrat de fondation est passé avec doña Louise de la Cerda. Le 11 avril, érection du monastère. Térèse quitte Malagon le 19 mai et va passer quelques jours à Tolède. Le 28 ou le 29, elle se rend de Tolède à Escalona, chez la marquise de Villena. Le 2 juin, elle arrive à Avila. En mai et juin, elle presse Louise de la Cerda d'envoyer le manuscrit du *Livre de la Vie* au bienheureux Jean d'Avila. Elle quitte Avila le 30 juin et visite en passant la maison de Duruelo. Elle fait un séjour à Medina, durant lequel elle se rend à Albe, pour traiter d'un projet de fondation qui n'a pas alors d'effet. Tandis qu'elle est à Medina, Notre-Seigneur lui représente les souffrances qu'endure en purgatoire l'âme de don Bernardin et la presse de réaliser la fondation de Valladolid. Térèse arrive en cette ville le 10 août. Durant la première messe célébrée à Rio de Olmos, elle voit l'âme de don Bernardin monter au ciel. Le 15, érection du monastère. Térèse reçoit du bienheureux Jean d'Avila une lettre approuvant le Livre de sa *Vie*. Le 30 septembre, saint Jean de la Croix s'établit à Duruelo. Le 31 octobre, la sainte quitte Rio de Olmos avec ses filles, et doña Marie de Mendoza les reçoit dans sa demeure. Le même jour, Martin Ramirez meurt à Tolède, et confie à son frère son projet de fonder un couvent de carmélites déchaussées en cette ville. Le 27 novembre, le père Antoine de Jésus rejoint saint Jean de la Croix à Duruelo, avec deux compagnons. Le lendemain 28, érection du couvent de Duruelo. Térèse reçoit des lettres du père Paul Hernandez, jésuite, et d'Alphonse Alvarez, frère de Martin Ramirez, la priant de venir fonder à Tolède. Le 7 décembre, elle envoie une procuration aux pères Paul Hernandez et Louis de Guzman, en vue de cette fondation.

1569

En janvier, la sainte s'entend par lettres avec Alphonse Alvarez et Diego Ortiz pour la fondation de Tolède. Le 3 février, elle quitte la demeure de doña Marie de Mendoza et établit les religieuses de Valladolid dans leur maison définitive. Le 21 février, elle part de Valladolid, s'arrête à Medina, à Duruelo et à Saint-Joseph d'Avila. Elle se dirige ensuite vers Tolède, s'arrête au Tiemblo, puis à Madrid, au couvent des *Descalzas reales*. Elle fait remettre une lettre à Philippe II, par l'entremise de la princesse Jeanne. Elle arrive le 24 mars à Tolède. Le 8 mai, elle obtient l'autorisation de l'administrateur Tello Giron.

Erection du monastère le 14 mai. Le 28, Térèse reçoit un message de la princesse d'Eboli la pressant de venir fonder à Pastrana. Elle quitte Tolède le 30. A Madrid, elle descend au couvent de Notre-Dame des Anges, chez doña Eléonore Mascareñas, et gagne à la réforme Ambroise Mariano et Jean de la Misère. Le 9 juillet, elle fonde à Pastrana un couvent de religieuses; le 13, un couvent de carmes déchaussés. Le 22, elle est rentrée à Tolède. Le 20 août, les pères Pierre Fernandez et François de Vargas, dominicains, sont nommés par saint Pie V visiteurs de l'ordre du Carmel. Le 17 novembre, Térèse a connaissance de l'époque de sa mort. A la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, elle reçoit une lettre du père Martin Gutierrez, l'invitant à venir fonder à Salamanque.

1570

Le 11 juin, la communauté de Duruelo se transfère à Mancera. Le 10 juillet, Térèse est à Pastrana pour la profession d'Ambroise Mariano et de Jean de la Misère. Elle rentre ensuite à Tolède. En août, elle part pour Avila. Elle obtient de l'évêque de Salamanque l'autorisation de fonder en sa ville. Elle se dirige vers Salamanque et y arrive le 31 octobre. Le 1^{er} novembre, érection du monastère de Salamanque. Le même jour, un monastère de carmes déchaussés se fonde à Alcala de Henarès. Les pourparlers se renouent pour la fondation d'Albe. Le 20 décembre, l'évêque de Salamanque autorise cette fondation.

1571

Térèse se rend à Albe. Le 24 janvier, on passe l'acte de la fondation. Le 25, le monastère est érigé. Térèse revient à Salamanque. Elle s'arrête au palais des comtes de Monterey. A la mi-février, Notre-Seigneur lui annonce qu'elle verra la prospérité de l'ordre de la Vierge. Le 6 avril, le père général donne une troisième patente, portant précepte, pour les fondations de religieuses. Le 17, Térèse entre en extase en entendant le chant d'une sœur pendant la récréation et écrit la célèbre glose : *Je me meurs de ne pas mourir*. Elle se rend à Medina del Campo. Le provincial de la Mitigation lui ordonne de se retirer, et nomme prieure de ce couvent une religieuse de l'Observance. La sainte se dirige aussitôt sur Avila. En juin, elle y fait la connaissance du visiteur apostolique, Pierre Fernandez, qui la nomme prieure de Medina et lui fait

reprendre le chemin de cette ville. Au commencement de juillet, ce même père lui annonce qu'elle est relevée de la charge de prieure de Medina et mise à la tête du couvent de l'Incarnation d'Avila. Le 10, Notre-Seigneur l'anime à partir. Le 13, elle est à Saint-Joseph d'Avila et y fait sa renonciation solennelle à la Mitigation. Le 2 septembre, le père Fernandez édicte, à sa prière, des ordonnances supplémentaires aux Constitutions. Le 6 octobre, Térése prend la charge de prieure au monastère de l'Incarnation. Ce même jour, le père Fernandez accepte sa renonciation à la Mitigation et la déclare conventuelle du monastère de Salamanque. Le 24 novembre, fondation d'un couvent de carmes déchaussés à Altomira.

1572

Le 19 janvier, la très sainte Vierge et les anges apparaissent à la sainte, pendant le chant du *Salve*. Le 25 mars, le père Gratien prend l'habit de carme déchaussé à Pastrana. Au commencement d'avril, les carmes déchaussés s'établissent à Notre-Dame *del Soccorso*, près de La Roda. Le 1^{er} mai, mort de saint Pie V. Térése voit son âme entrer au ciel. Au commencement du même mois, saint Jean de la Croix arrive au couvent de l'Incarnation en qualité de chapelain et confesseur ordinaire. Le 13, Grégoire XIII monte sur le trône pontifical. Au commencement d'août, le nonce Ormaneto arrive en Espagne. A la mi-novembre, la sainte reçoit la faveur du mariage spirituel.

1573

En février elle s'absente de l'Incarnation, à la demande de la duchesse d'Albe, et séjourne au couvent de cette ville. Le 8, elle signe et certifie authentique, à Albe, une copie du *Chemin de la Perfection*. Le 28 mars, profession du père Gratien à Pastrana. Le 28 avril, le père Vargas, visiteur apostolique des carmes chaussés d'Andalousie, confie ses pouvoirs au père Balthazar de Jésus pour fonder et gouverner les couvents des Déchaussés d'Andalousie. Le 19 mai, fondation des carmes déchaussés à Grenade. Le 29 juin, fondation des mêmes religieux à La Peñuela. En juillet, sur l'ordre du père Fernandez, la sainte s'absente de nouveau de l'Incarnation. Elle arrive à Salamanque le 25 juillet. Quelques jours plus tard, la princesse d'Eboli entre comme religieuse au couvent de Pastrana et met le trouble dans cette communauté.

Le 4 août, le père Balthazar de Jésus subdélégué le père Gratien pour visiter les couvents de carmes déchaussés d'Andalousie. Le père Ripalda ordonne à la sainte d'écrire l'histoire des Fondations. Térèse se met à l'œuvre le 24 août. On lui propose la fondation de Beas. Le 28 septembre, elle transfère la communauté de Salamanque dans la maison de Pierre de la Banda. En septembre ou octobre, le père Vargas se substitue le père Gratien pour la visite des carmes chaussés et déchaussés d'Andalousie. Dieu ordonne à Térèse de faire la fondation de Ségovie. Elle obtient l'autorisation du père Fernandez et fait des démarches pour louer une maison. A la fin de l'année, Casilde de Padilla fait deux tentatives pour entrer au monastère de Valladolid.

1574

Le 5 janvier, fondation d'un couvent de carmes déchaussés à Triana, faubourg de Séville. La sainte quitte Salamanque. Elle passe à Albe, à Medina del Campo, à Avila, au couvent de l'Incarnation et à celui de Saint-Joseph. Le 18 mars, elle arrive à Ségovie, et prend possession de la maison qu'on a louée pour elle. Le 19, érection du monastère. Elle y appelle, au commencement d'avril, la mère Isabelle de Saint-Dominique et sa communauté de Pastrana. Dans le courant de l'été, entrée définitive de Casilde de Padilla au monastère de Valladolid. Le 3 août, Grégoire XIII révoque les pouvoirs des visiteurs apostoliques. En septembre, la sainte s'occupe d'envoyer à l'évêque d'Avila le manuscrit du Livre de sa *Vie*. Le 22 septembre, le nonce Ormaneto use de ses pouvoirs pour renouveler la commission du père Vargas comme visiteur des carmes d'Andalousie et en charger solidairement le père Gratien. La sainte achète une nouvelle maison à Ségovie. Elle y installe ses filles à la fin de septembre. Le 30, elle prie dans la grotte de saint Dominique, et s'éloigne de Ségovie. Les premiers jours d'octobre elle est à l'Incarnation d'Avila. Elle sort de charge le 6, et se rend au monastère de Saint-Joseph. Elle quitte Avila, pour aller régler à Valladolid les questions relatives à Casilde de Padilla.

1575

Départ de Valladolid vers le 12 janvier. Le 13, Térèse donne à Medina l'habit du Carmel à Hiéronyme de Quiroga. De Medina elle passe à

Avila, à Tolède, à Malagon, où elle prend des fondatrices. Elle arrive à Beas le 21 février. Fondation du monastère le 24. Le 7 mars, fondation d'un couvent de carmes déchaussés à Almodóvar del Campo. Dans le courant d'avril, la sainte reçoit la première visite du père Gratien. Elle apprend que le Livre de sa *Vie* a été détéré aux inquisiteurs. En avril ou mai, mort de Jérôme de Cepeda à *Nombre de Dios* (Amérique). Le 2 mai, le père Dominique Bañez reçoit et annote le *Livre de la Vie* avant de le remettre au Saint-Office. Le 18, la sainte, par ordre du père Gratien, se met en route pour la fondation de Séville. Le 21, s'ouvre à Plaisance, en Italie, un chapitre général de l'ordre, qui édicte plusieurs décrets contre les Déchaussés et nomme le père Tostado visiteur des couvents d'Espagne. Le Définitoire décide que la mère Térèse devra se retirer dans un monastère de Castille à son choix, et cesser toute fondation. Le 22, la sainte est saisie de la fièvre et s'arrête dans une auberge avant d'arriver à Cordoue. Le 23, elle entend la messe dans une église de Cordoue. Le 24, elle s'arrête à l'ermitage de Sainte-Anne, à Ecija, et y fait vœu d'obéir toujours au père Gratien. Le 25, elle s'arrête à la *Venta de Albino* (1). Arrivée à Séville le 26. Le 29, première messe et érection du monastère.

Le 10 juin, le père Dominique Bañez approuve une copie des *Pensées sur le Cantique des Cantiques*. Le 7 juillet, le même père rédige, en qualité de consultant du Saint-Office, une censure ou approbation du *Livre de la Vie*. Le 3 août, le nonce Ormaneto donne au père Gratien plein pouvoir sur les carmes mitigés d'Andalousie et le nomme supérieur de tous les Déchaussés de Castille et d'Andalousie, avec le titre de provincial.

Vers la mi-août, Laurent de Cepeda, de retour d'Amérique, arrive à Séville, avec ses trois enfants et son frère, Pierre de Ahumada. Au commencement de novembre, le père Gratien y arrive également. Le 21, il présente son bref aux carmes chaussés, qui lui résistent et mettent sa vie en danger. Une novice sortie dénonce la sainte et ses religieuses aux inquisiteurs. Térèse députe de Séville la mère Anne de Saint-Albert pour fonder le monastère de Caravaca. Le père Ange de Salazar, provincial de Castille, fait notifier à la sainte la décision du Définitoire.

(1) Voir p. 42, note 1, les divergences chronologiques relatives aux étapes du voyage de Beas à Séville.

1576

Le 1^{er} janvier, fondation du monastère de Caravaca par la mère Anne de Saint-Albert. Tèreèse et ses écrits sont examinés par les pères Rodrigue Alvarez et Henri Enriquez, délégués du Saint-Office. Elle rédige deux Relations spirituelles, adressées au premier de ces religieux. En mars, le père Tostado, délégué du général, débarque à Barcelone, muni de pouvoirs pour l'exécution des décrets du chapitre. Le 5 avril, Tèreèse, aidée de son frère Laurent, achète une maison. Elle s'y transporte avec ses religieuses le 1^{er} mai. Le 7, le père Gratien adresse de Séville aux carmélites de Castille une copie authentique des Constitutions, contenant des rectifications et additions suggérées par Tèreèse. En mai encore, le frère Jean de la Misère fait le portrait de la sainte. Il le termine le 2 juin. Le 3 juin, le très saint Sacrement est placé dans le monastère et la clôture est établie. Le 4, Tèreèse sort de Séville accompagnée de son frère et de sa nièce, elle s'arrête à Almodóvar et arrive le 11 à Malagon. A la fin du mois, elle est à Tolède. Le 30, elle signe avec Louise de la Cerda un contrat relatif au couvent de Malagon. Au mois d'août, elle prend le docteur Velasquez pour confesseur. On la sollicite de fonder à Villanueva de la Jara.

Le 8 septembre, les Déchaussés tiennent un chapitre à Almodóvar. En août ou septembre, Tèreèse rédige *l'Écrit sur la Visite des monastères*. En octobre, elle reprend la composition du *Livre des Fondations*. Le 14 novembre, elle termine le chapitre xxvii. La persécution des Mitigés contre les Déchaussés s'accroît de plus en plus. Le 1^{er} décembre, les carmes déchaussés de La Peñuela se transfèrent au Calvario.

1577

En février, Tèreèse apprend que le Saint-Office est bien disposé en faveur du Livre de sa *Vie* et que le grand inquisiteur le lit lui-même. Le 24 mars, le père Nicolas Doria prend l'habit des carmes déchaussés à Séville. En mai, le père Gratien vient voir Tèreèse à Tolède et lui ordonne de composer le *Château intérieur*. Le 1^{er} juin, la sainte a une vision qui lui fournit le plan de cet ouvrage. Elle reçoit de Dieu l'ordre d'y travailler. Elle se met à l'œuvre le 2 juin. Le 18, mort du nonce Ormaneto. Vers la fin de juillet, Tèreèse part pour Saint-Joseph d'Avila, afin de faire passer ce couvent sous la juridiction du père Gratien. Le 11 août, le couvent de La Peñuela est rétabli. Le 31, l'affaire de la juridiction est

conclue, moyennant un engagement pris par le père Gratien relativement à la sépulture de la sainte.

Le 30 août, arrivée du nonce Sega en Espagne. Il persécute les Déchaussés. Le 18 septembre, Térèse écrit d'Avila à Philippe II pour le supplier de prendre en mains les intérêts de la réforme. En octobre et novembre, elle s'occupe de faire lever l'injuste excommunication qui pèse sur les religieuses de l'Incarnation pour avoir voulu la mettre à leur tête. Le 5 novembre, le Conseil du roi s'oppose à la commission du père Tostado, qui reprend le chemin de Rome. Le 29 novembre, Térèse termine le *Château intérieur*. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, les Mitigés se saisissent de saint Jean de la Croix et l'emmènent prisonnier à leur couvent de Tolède. Le 4, la sainte écrit de nouveau à Philippe II pour lui demander justice. Le 24 décembre, elle fait une chute et se casse le bras gauche.

1578

La persécution des Mitigés redouble d'intensité. Le nonce prend les Déchaussés sous sa juridiction. Le 25 mars, profession du père Nicolas Doria. Le 3 septembre, mort du père Rossi. Le père Jean-Baptiste Cafardo gouverne l'ordre en qualité de vicaire général. Le 9 octobre, les Déchaussés tiennent un second chapitre à Almodóvar et, sans pouvoirs suffisants, traitent de former une province à part. Le père Antoine de Jésus est nommé provincial. Deux religieux partent pour Rome négocier en faveur de la réforme et leur entreprise a la plus mauvaise issue. Le nonce Sega donne le 16 octobre un décret assujettissant les Déchaussés aux Mitigés. Il exile les principaux des Déchaussés. Il traite la sainte de femme inquiète et vagabonde. Persécution que les carmélites de Séville souffrent de la part des Mitigés. Le 24 décembre, la sainte apprend la mesure prise par le nonce contre les Déchaussés et passe la nuit de Noël dans les larmes. Elle demeure à Saint-Joseph d'Avila toute cette année, qui fut la plus tourmentée pour la réforme.

1579

Des personnages de marque se plaignent à Philippe II de la conduite du nonce à l'égard des Déchaussés. En mars, le roi donne à celui-ci quatre assesseurs pour régler le différend. Le 1^{er} avril, le nonce retire aux provinciaux de la mitigation tout pouvoir sur les Déchaussés et

charge le père Ange de Salazar de leur conduite, à titre de vicaire général. En mai, les pères Jean de Jésus et Diego de la Trinité s'embarquent à Alicante sous des costumes d'emprunt, afin de solliciter à Rome la séparation des Déchaussés et des Mitigés. Le 6 juin, la sainte reçoit du ciel quatre avis à transmettre aux carmes déchaussés. Le 14, fondation d'un collège de ces religieux à Bæza. Térèse quitte Avila le 25, accompagnée d'Anne de Saint-Barthélemy, et commence la visite de ses couvents. Elle passe par Medina, arrive le 3 juillet à Valladolid. Elle envoie à don Teutonio de Braganca le texte du *Chemin de la Perfection*, en vue de l'impression. Le 15 juillet, le nonce Segua et ses assessseurs soumettent à Philippe II un mémoire en faveur des Déchaussés et le prient d'appuyer à Rome leur séparation d'avec les Mitigés. Le 30 juillet, la sainte quitte Valladolid pour Medina. Elle se rend ensuite à Albe. Vers la mi-août, elle est à Salamanque, où elle séjourne deux mois et demi. Au commencement de novembre elle rentre à Avila. Elle repart peu après pour Malagon. Le 19, elle est à Tolède. Le 25, elle arrive à Malagon. Elle y fait travailler activement à l'aménagement d'un nouveau local et y transfère ses religieuses le 8 décembre.

1580

Elle se décide à faire la fondation de Villanueva de la Jara. En janvier, elle apprend que le duc d'Albe lit le *Livre de la Vie* dans sa prison d'Uzeda. A la fin du mois, elle reçoit du père Ange de Salazar les patentes nécessaires pour la fondation de Villanueva de la Jara. Elle quitte Malagon le 13 février et s'arrête à Tolède. Le 17, elle arrive au *Socorro*, où elle passe trois jours. Le 21, elle atteint Villanueva. Le 25, elle donne l'habit aux postulantes déjà réunies. Le 18 mars, elle est victime d'un accident qui lui endommage de nouveau le bras gauche. Le 20, elle quitte Villanueva. Le 25, elle est insultée dans une église sur le chemin de Tolède. Le 26, elle arrive en cette ville. Elle y tombe malade à la mort et se remet. Le 21 mai, le père Jean-Baptiste Caffardo est élu général de l'ordre. La sainte parle au grand-inquisiteur, qui la rassure relativement au *Livre de sa Vie*. Elle part de Tolède le 7 ou le 8 juin. Elle arrive à Ségovie le 13. Le 22 juin, Grégoire XIII donne un bref qui constitue les Déchaussés en province distincte. Vers ce même temps, le manuscrit du *Château intérieur* est révisé au parloir du monastère de Ségovie en présence de la sainte, par les pères

Diego de Yanguas et Jérôme Gratien. Le 26 juin, mort de Laurent de Cepeda à Avila. Le 6 juillet, Térése part pour Avila afin d'y régler des affaires de famille. Au commencement d'août elle se rend à Medina, puis à Valladolid, où elle retombe gravement malade. Le 15 août, Philippe II reçoit à Badajoz communication du bref de Grégoire XIII. Le même jour, il écrit à Rome pour remercier le pape et le prier de nommer le père Pierre Fernandez exécuter du bref. Térése, entrée en convalescence, est vivement pressée d'aller fonder à Palencia. Elle obtient de l'archevêque de Burgos la permission de fonder en sa ville. Le 26 septembre, les députés envoyés à Rome pour solliciter la séparation de la province sont de retour à Tolède, et donnent avis à la sainte du succès de leurs démarches. Le 9 octobre, Philippe II reçoit des lettres de Grégoire XIII nommant le père Fernandez exécuter du bref de séparation. Le 11, il fait écrire au père Gratien, le chargeant de s'entendre avec le père Fernandez. Celui-ci meurt le 22 octobre. Le roi en apprend la nouvelle le 26, et le jour même dépêche à Rome pour obtenir que le père Jean de las Cuevas soit nommé à sa place exécuter du bref. Le 22 novembre, de nouvelles Lettres apostoliques sont données à cet effet par Grégoire XIII. Térése part le 28 décembre pour Palencia. La fondation a lieu le 29.

1581

La nomination du père Jean de las Cuevas arrive en Espagne le 4 janvier. En ce même mois, la sainte traite à Palencia de l'achat d'une maison voisine de l'ermitage de Notre-Dame de la Rue. Ce projet est ensuite abandonné. Le 24 janvier, Philippe II donne par écrit ses instructions au père Jean de las Cuevas pour l'exécution du bref. Le 1^{er} février, ce père envoie aux capitulaires des lettres de convocation. Le chapitre d'Alcala s'ouvre le 3 mars. Le 4, le père Gratien est élu provincial. Le 13, les Constitutions des religieuses sont arrêtées et confirmées. Sur une révélation, la sainte reprend son premier projet d'établir le monastère de Palencia près de Notre-Dame de la Rue. Elle reçoit une lettre de l'évêque d'Osma, la priant de fonder à Soria. Le 9 avril, le père Gratien l'autorise par une patente à fonder à Burgos. Le 4 mai, érection d'un couvent de carmes déchaussés à Valladolid. La sainte écrit une relation spirituelle adressée à l'évêque d'Osma. Elle reçoit la visite de Catherine de Tolosa, qui lui amène deux de ses filles. Vers la fin de mai,

elle transfère les carmélites de Palencia à la maison voisine de Notre-Dame de la Rue. Le 29, départ pour Soria. Le 31, arrêt à Burgo de Osma. Le 1^{er} juin, fondation d'un couvent de carmes déchaussés à Salamanque. Le 2, la sainte arrive à Soria. Le 3, érection du monastère (1). Le 6 août, le passage conduisant à l'église est terminé. Le 16, la sainte quitte Soria. Elle rencontre à Osma le père Diego de Yepès. Le 23, elle arrive à Ségovie. Le 4 septembre elle est à Villacastin, et quelques jours après à Saint-Joseph d'Avila. Le 10, elle est élue prieure de ce monastère. Au commencement de novembre, elle reçoit la copie du Livre de sa Vie, que lui envoie la duchesse d'Albe. Elle la remet au chanoine Castro y Nero, avec celle du *Château intérieur*. Le 7, une requête de Catherine de Tolosa est présentée à la municipalité de Burgos. Vers le 15, Notre-Seigneur ordonne à la sainte de fonder en personne dans cette ville. En novembre encore, saint Jean de la Croix arrive à Avila, espérant emmener la sainte à Grenade. Celle-ci se contente de désigner la mère Anne de Jésus pour diriger cette fondation. Elle lui envoie des religieuses, qui quittent Avila le 29 novembre. Ce même jour, elle reçoit le consentement de la municipalité de Burgos. A la fin de l'année, les Constitutions sont imprimées à sa demande.

1582

Térèse quitte Avila le 2 janvier, pour se rendre à Burgos. Arrivée à Medina le 4, elle repart le 9 pour Valladolid. Au bout de quatre jours, elle se dirige vers Palencia. Le 20 janvier, Anne de Jésus fonde à Grenade. Le 26, la sainte arrive à Burgos. Elle souffre de grandes contradictions de la part de l'archevêque. Le 19 février, fondation d'un couvent de carmes déchaussés à Lisbonne. Le 22, le père Rodrigue Alvarez entend au parloir des carmélites de Séville la lecture d'une partie du *Château intérieur*, et appose son approbation au manuscrit original. Le 23, la sainte va se loger avec ses religieuses à l'hôpital de la Conception. Le père Gratien s'éloigne de Burgos. Le 12 mars, Térèse achète une maison. Quelques jours après, elle quitte l'hôpital pour s'y transporter. Le 18 avril, l'archevêque de Burgos accorde enfin son autorisation. Le 19, on place le très saint Sacrement.

(1) Voir ce que nous avons dit p. 166, note 1, sur la difficulté chronologique que présente l'arrivée de sainte Térèse à Soria.

Vers le 10 mai, derniers adieux de la sainte et du père Gratien. Le 24, la ville et le couvent sont inondés. La sainte s'éloigne de Burgos le 26 juillet, s'arrête à Palencia, puis à Valladolid, où elle a beaucoup à souffrir au sujet du testament de son frère. Elle quitte Valladolid le 15 septembre. Elle trouve à Medina le père Antoine de Jésus, qui lui ordonne de se rendre à Alba. Le 19, elle se met en chemin. Elle tombe en défaillance près de Peñaranda. Le 20, elle arrive à Alba. Le 20, elle s'alite définitivement. Le 1^{er} octobre, elle annonce que sa mort est imminente. Le 3, elle reçoit les derniers sacrements. Le 4 au matin, elle entre dans une douce extase, qui se termine à neuf heures du soir par sa mort. Le même jour elle apparaît à plusieurs personnes. Le 5 (le 15, d'après la réforme du calendrier), son corps est inhumé sous la grille du chœur.

1583

Impression du *Chemin de la Perfection*, à Evora.

1584

Première exhumation du corps de la sainte par le père Jérôme Gratien.

1585

Le 10 mai, le père Doria succède au père Gratien comme provincial de la réforme. Le 18 octobre, le chapitre général de Pastrana décide la translation du saint corps du couvent d'Alba à celui d'Avila. Le 25, le corps est retiré du sépulcre et dirigé vers Avila. Le duc d'Alba fait des démarches auprès de Grégoire XIII pour obtenir sa restitution.

1586

Le 1^{er} janvier, reconnaissance juridique du corps à Saint-Joseph d'Avila. Le 18 août, le nonce Speciano intime au père Doria, au nom de Sixte V, l'ordre de le reporter à Alba. Le 23, le corps est replacé au lieu de sa première sépulture.

1587

Anne de Jésus retire le *Livre de la Vie* des mains des inquisiteurs. Elle réunit les principaux autographes de la sainte et les remet à Louis

de Léon, qui se charge de les publier. Le 10 juillet, Sixte V donne un bref qui érige la réforme en congrégation distincte et permet l'élection d'un vicaire général.

1588

Edition princeps des œuvres de sainte Térèse à Salamanque. Le 19 juin, élection du père Nicolas Doria comme vicaire général. Le 1^{er} décembre, le nonce Speciano rend une sentence confirmant la dévolution du corps au monastère d'Albe.

1589

Seconde édition des Œuvres de sainte Térèse à Salamanque. Le 19 février, mort de Pierre de Ahumada, à Avila. Le 10 juillet, Sixte V ratifie la sentence du nonce Speciano relative au corps de sainte Térèse. La même année, mort de Jeanne de Ahumada.

1591

Procès informatif de l'Ordinaire en vue de la béatification. Nouvelle reconnaissance juridique du corps par don Jérôme Manrique, évêque de Salamanque. Mort d'Augustin de Ahumada, à Lima. Le 14 décembre, mort de saint Jean de la Croix à Ubeda.

1592

Le 17 février, le père Gratien est expulsé de la réforme.

1593

Séparation totale des Chaussés et des Déchaussés.

1594

Le 9 mai, mort du père Nicolas Doria au collège d'Alcala.

1595

Formation du procès canonique, dit *compulsorial*, pour la béatification.

1604

Ouverture du procès apostolique, dit *remissorial*, pour les informations *in genere*.

1607Ouverture des informations *in specie*.**1610**Impression à Bruxelles du *Livre des Fondations*.**1611**Impression dans la même ville des *Pensées sur le Cantique des Cantiques*.**1614**

Le 24 avril, béatification de Térése. Le 21 septembre, mort du père Jérôme Gratien à Bruxelles.

1616

Nouvelle reconnaissance juridique du corps, le 13 juillet.

1622

Le 12 mars, canonisation de sainte Térése.

1750

Le 2 octobre, dernière ouverture juridique du sépulcre.

ACTES ET MÉMOIRES
DE SAINTE TÉRÈSE POUR SES MONASTÈRES

ACTES ET MÉMOIRES

DE SAINTE TÉRÈSE POUR SES MONASTÈRES

N° 1

ACTE D'ACHAT D'UN PIGEONNIER POUR LE MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH D'AVILA 1563

Cette pièce, écrite de la main de sainte Térèse, se garde chez les carmélites du *Corpus Christi* à Alcalá de Henarès. Le texte en a été publié en 1881 par Castro Palomino, au tome VI de son édition des *Œuvres de sainte Térèse*; il a été donné pour la première fois en français par le père Grégoire de Saint-Joseph, l'année 1900.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 2. — P. Grégoire de Saint-Joseph : *Lettre IV.* (2^{de} Ed.)

Aujourd'hui, dimanche de Quasimodo de cette année 1563, a été réglée, entre Jean de San Cristóbal et Térèse de Jésus, la vente de l'enclos du pigeonnier, au prix de cent ducats, libres de tous décimes et droits royaux. Le versement se fera ainsi : dix mille *maravedis* comptants, dix autres mille à la Pentecôte, et le reste à la Saint-Jean de la présente année. Et parce que c'est la vérité, je le signe...

(La signature a été coupée.)

N° 2

REQUÊTE ADRESSÉE PAR SAINTE TÉRÈSE
AUX RÉGIDORS D'AVILA
1563 ou 1564

Cette Requête, de l'écriture de la sainte, se trouve chez les carmélites de Medina del Campo ; elle a été publiée pour la première fois en français et en espagnol par le père Grégoire de Saint-Joseph (Lettre V de la 2^e Éd.). La pièce a rapport à un débat soulevé entre sainte Térèse et l'*Ayuntamiento* d'Avila, relativement à une petite construction élevée par la communauté de Saint-Joseph contre l'aqueduc de la ville. Les comptes rendus des discussions des régidors concernant cette affaire se trouvent encore à l'*Ayuntamiento* d'Avila. Ils portent les dates des 15 janvier, 1^{er} et 12 février, 11, 18 et 21 mars 1564. Nous donnerons aux Docum. 79 et 80 les deux plus intéressantes de ces pièces, que nous devons à la grande obligeance de don Juan Puente, alcade d'Avila.

Très illustres Señors,

Comme nous nous étions assurées que les petits ermitages construits ici ne portent aucun préjudice à l'aqueduc (1), et que, d'ailleurs, ils nous étaient très nécessaires, jamais nous n'avons pensé que cette construction, qui ne sert qu'à la louange de Dieu et nous fournit une retraite pour l'oraison, pût déplaire à Vos Seigneuries une fois qu'Elles l'auraient vue ; d'autant plus que nous y prions spécialement Notre-Seigneur pour la conservation de cette ville en son service. Cependant, l'un de vous l'ayant vue, en est contrarié, ce qui nous afflige toutes.

(1) L'aqueduc d'Avila, qui subsiste encore, est antérieur, croit-on, au xv^e siècle. Il compte vingt-cinq arches larges et élevées, mais en partie masquées par divers édifices. Les dix dernières sont parallèles à la muraille nord du monastère de Saint-Joseph. C'est de là que partent les canaux souterrains qui distribuent les eaux aux fontaines de la ville.

Nous supplions Vos Seigneuries d'examiner la chose. Nous sommes prêtes à fournir les actes, cautions et redevances que les hommes de loi de Vos Seigneuries indiqueront, en vue de vous éviter tout préjudice en quelque temps que ce soit. C'est à quoi nous avons toujours été bien résolues.

Si tout cela ne satisfait point Vos Seigneuries, très volontiers nous supprimerons la construction, mais nous vous prions de constater d'abord qu'elle est utile et non dommageable. Nous préférons renoncer à la consolation que nous y trouvons plutôt que de vous mécontenter. Cette consolation étant spirituelle, il nous sera pourtant pénible d'en être privées.

Que Notre-Seigneur garde les très illustres personnes de Vos Seigneuries, et les conserve toujours dans son service. Amen.

Vos indignes servantes qui vous baisent les mains.

LES PAUVRES SŒURS DE SAINT-JOSEPH.

N° 3

PROCURATION DE SAINTE TÉRÈSE
AUX PÈRES LOUIS DE GUZMAN ET PAUL HERNANDEZ,
POUR LA FONDATION DE TOLÈDE.

1568

Le texte de cette pièce se trouve au tome 1^{er} de la *Reforma de los Descalzos*, lib. II, cap. xxiii. Il a été donné en français en 1635, par le père Gabriel de la Croix, premier traducteur du père François de Sainte-Marie.

Moi, Tèreſe de Jéſus, prieure de Saint-Joſeph d'Avila, déclare qu'ayant reçu du révérendiſſime général le maître Frère Jean-Baptiſte Rubeo, des patentes très amples pour fonder et admettre des monaſtères du ſaint ordre primitif de Notre-Dame du Mont-Carmel, et étant informée que dans la ville de Tolède des perſonnes, mues par la grâce de Dieu et ſoutenues de la très ſainte Vierge notre Patronne, veulent établir de leurs aumônes un couvent du dit ordre, avec église pourvue de quatre chapelains et de tout ce qui ſera néceſſaire pour le ſervice de l'église : perſuadée que Notre-Seigneur en ſera glorifié et honoré, je déclare, par cet acte ſigné de mon nom, que j'accepte ce don comme une œuvre extrêmement généreufe et charitable. Et ſ'il étoit néceſſaire, comme il arrive d'ordinaire, de prendre certains arrangements en vue de ce contrat, je déclare, en outre, que ſi le père recteur et le père Paul Hernandez veulent bien me rendre le ſervice de ſ'en occuper, je m'oblige dès maintenant à tout ce qui aura été réglé par eux, ou, dans le cas où ils ne le vou-

draient point, par la personne qu'ils auraient désignée. Et ce, pour que l'affaire puisse se traiter en attendant qu'avec l'aide de Dieu, je me rende en cette région. Et parce que telle est ma volonté, je déclare, par cet acte signé de mon nom, que je l'accomplirai.

Fait à Valladolid, le 7 du mois de décembre 1568.

TÉRÈSE DE JÉSUS

Prieure de Saint-Joseph d'Avila, carmélite.

N° 4

ACTE CONCERNANT LA DOT DE DEUX RELIGIEUSES DE TOLÈDE
1570

Nous traduisons cet acte d'après l'original, qui se trouve chez les carmélites de Sainte-Anne, à Madrid. Les deux religieuses dont il s'agit se nommaient Jeanne du Saint-Esprit et Agnès-Baptiste. La première fit profession le 15 juillet 1571, mais on ne trouve point de trace de la profession de la seconde. Nous avons encore une lettre de sainte Térèse à Diego de San Pedro de Palma, habitant de Tolède, père des deux sœurs. La sainte lui annonce qu'elle a donné l'habit à ses filles, et le prie de le trouver bon. Cette lettre est probablement du mois de juillet 1570. L'acte lui-même a été publié par le père Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre LIV.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 4. — P. Grégoire de Saint-Joseph : Lettre XXVI (2^{de} Éd.).

Moi, Térèse de Jésus, carmélite, déclare que le père don Louis (1), supérieur de la Compagnie de Jésus, ayant réglé avec le señor Diego de San Pedro de Palma l'aumône que celui-ci ferait à cette maison, où ses filles sont entrées comme religieuses, par la présente, signée de mon nom, je m'engage, moi et les religieuses de ce couvent, à fournir, à la satisfaction de l'homme de loi du señor Diego de San Pedro, des actes relatifs à la renonciation des filles de celui-ci à leur légitime.

Fait à Saint-Joseph de Tolède, le 11 du mois d'août 1570.

TÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

(1) Le père Louis de Guzman, qu'on désignait habituellement ainsi.

N^o 3

ACTE DE RENONCIATION A LA RÈGLE MITIGÉE
ÉMIS PAR SAINTE TÉRÈSE
1571

Cette pièce est souvent désignée sous le nom de : *Profession de sainte Térèse*. Le premier original se conserve chez les carmélites de Calahorra ; un autre original, également de la main de la sainte, se trouve au carmel de Grenade ; enfin, une copie ancienne se garde au monastère de Salamanque. En émettant cet acte, la sainte se soumettait à une ordonnance portée cette même année par le père Fernandez et prescrivant que « toutes les religieuses de la règle mitigée qui voudraient demeurer dans les monastères de la réforme et observer la règle primitive, feraient une renonciation publique de la règle mitigée. » (Ribera, lib. III, cap. 1.) Déjà elle s'était engagée à l'observance de la règle primitive en 1563. (Voir t. II des *Œuvres*, chap. xxxvi.) Néanmoins, pour donner la première l'exemple de la soumission au décret du visiteur apostolique, elle renouvela en 1571 son acte de renonciation. Ribera a le premier donné cette formule de profession de sainte Térèse, lib. III, cap. 1. Il existe un acte de renonciation de la mère Agnès de Jésus, cousine de la sainte, portant les signatures des mêmes témoins. (Cfr. *Año Teresiano*, t. VII, dia 13 de julio.) La mère Agnès se trouvait le 13 juillet 1571 au monastère de Saint-Joseph d'Avila. C'est ce qui explique comment son acte de renonciation porte la même date que celui de sainte Térèse et les signatures des mêmes témoins.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n^o 5. — P. Grégoire de Saint-Joseph : *Relation VII*.

Moi, Térèse de Jésus, religieuse de Notre-Dame du Mont-Carmel, professe de l'Incarnation d'Avila, me trouvant actuellement à Saint-Joseph d'Avila, où s'observe la règle primitive, que j'ai gardée ici jusqu'à présent avec la permission de notre révérendissime père général Frère Jean-Baptiste, lequel m'a permis également de la garder à l'Incarnation dans le cas où mes supérieurs m'ordonneraient d'y retourner, je déclare que ma volonté est de la garder

toute ma vie. Et ainsi j'en fais la promesse, et je renonce à tous les brefs qui peuvent avoir été donnés par les souverains pontifes pour la mitigation de la dite règle primitive, laquelle je désire et promets de garder jusqu'à la mort avec la grâce de Notre-Seigneur. Et parce que c'est la vérité, je le signe de mon nom.

Fait le 13 du mois de juillet de l'année 1571.

TÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

Præsens fui. LE MAÎTRE DAZA. — FR. MARIANO DE SAINT-BENOÎT.
Præsens fui. — *Præsens fui.* FRANÇOIS DE SALCEDO. — J'étais
 présent. FR. JEAN DE LA MISÈRE. — *Præsens fui.* JULIEN
 D'AVILA.

DÉCLARATION DU PÈRE PIERRE FERNANDEZ

DU 6 OCTOBRE 1571

Cette déclaration se trouve à la suite de l'Acte précédent dans l'original de Grenade.

Moi, Frère Pierre Fernandez, commissaire apostolique de l'ordre du Carmel pour la province de Castille, j'accepte la dite renonciation, à la demande de la dite mère et comme son supérieur. Je l'exempte de la conventualité de l'Incarnation, je la fais conventuelle des couvents de la première règle, et actuellement je la déclare et fais conventuelle du monastère des Déchaussées de Salamanque. Quelle que soit la manière dont elle quittera la charge de prieure de l'Incarnation, qui lui incombe en ce moment, je la délie de ce monastère. Et même, pendant la durée de la dite charge, je veux qu'elle appartienne, quant à la conventualité, au dit monastère de Salamanque, sans néanmoins lui retirer pour

cela la charge de prieure de l'Incarnation, qu'elle peut très bien remplir tout en étant conventuelle de Salamanque. Et s'il se trouvait qu'il y eût dans l'ordre du Carmel une loi qui fût contraire à ceci, je la révoque pour cette fois, et de mon autorité je prends cette mesure.

Fait à Medina del Campo, le 6 octobre 1571.

FRÈRE PIERRE FERNANDEZ,
Commissaire apostolique.

N° 6

MÉMOIRE
 ADRESSÉ A LA PRIEURE DE CARAVACA
 1575

L'original de cette pièce se garde aux archives de la ville de Caravaca. Elle est adressée à la mère Anne de Saint-Albert, que la sainte avait désignée pour établir le monastère. Le père Antoine de Saint-Joseph l'a publiée au tome IV des Lettres de sainte Térèse (Fragment LXXXII). L'abbé Migne l'a donnée en français en 1845.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 11. — P. Bouix : Lettre LXXII. — P. Grégoire de Saint-Joseph : Lettre LXXXIV (2^{de} Éd.).

Aussitôt arrivée, Votre Révérence se renfermera dans sa maison et n'y laissera plus entrer personne. En attendant qu'on place les grilles, il faudra parler par l'endroit où elles seront mises, ou bien par le tour, et avoir soin que les grilles soient placées sans retard.

Avant de faire célébrer la messe, j'entends celle de la prise de possession, il faudra avoir votre cloche et faire examiner par un homme de loi les actes par lesquels ces señoras (1) assurent des revenus au monastère. Il faudra aussi montrer la patente d'autorisation de notre Révérend Père (2), que Votre Révérence emporte avec elle. En vertu de cette patente et du pouvoir que je vous ai donné, vous accepterez la fondation sans aucune charge,

(1) Doña Françoise de Cuellar et doña Françoise de Tauste, qui prirent l'habit aussitôt après l'érection du monastère, et probablement aussi Catherine de Otalora.

(2) Le père Gratien, supérieur de la réforme en qualité de commissaire apostolique.

redevance ou autre obligation, car il est ainsi marqué dans l'acte.

Une fois l'acte passé, reconnu en règle par le père vicaire, Frère Ambroise (1), et signé par Votre Révérence et par ces señoras, on pourra placer le très saint Sacrement.

Qu'on n'oublie pas d'insérer dans l'acte l'autorisation de Sa Majesté ; quant à celle de l'évêque, il suffit, je crois, que nous l'ayons. Il faudra sonner la cloche pour la messe de prise de possession. Il n'est pas nécessaire de faire bénir l'église, puisqu'elle n'est pas à nous.

La possession prise, ces señoras pourront recevoir l'habit quand elles le voudront.

(1) Le père Ambroise de Saint-Pierre, sous-prieur et vicaire du couvent d'Almodóvar, chargé par le père Gratién de diriger la fondation de Caravaca. Voir à la fin de ce volume, Docum. 12.

N° 7

ACTE D'ASSOCIATION
AUX RELIGIEUSES HIÉRONYMITES DE TOLÈDE
1576

Sainte Térèse, durant l'un de ses séjours à Tolède, eut l'occasion d'entrer dans la clôture des hiéronymites et donna aux religieuses de grandes marques d'affection. Se trouvant dans une des pièces du monastère, elle parut profondément émue, et comme on lui en demandait le sujet, elle répondit : *C'est qu'un jour viendra où beaucoup de restes vénérables seront ici déposés.* Dans la suite, en effet, ce lieu devint celui de la sépulture des religieuses. (Cfr. *Año Teresiano*, t. VIII, dia 17 de agosto). Le père Antoine de Saint-Joachim a le premier publié cette pièce. Le père Grégoire de Saint-Joseph nous apprend que l'original se garde encore chez les religieuses hiéronymites de Tolède.

La Fuente : *Docum. relat. á Santa Teresa*, n° 14. — P. Grégoire de Saint-Joseph : *Lettre CIV.* (2^{me} Ed.)

In Dei nomine. Amen.

Nous, Térèse de Jésus, mère fondatrice du monastère de Saint-Joseph de Tolède, de la première règle de Notre-Dame du Mont-Carmel, Anne des Anges, prieure du dit monastère, et toutes les religieuses de la communauté, d'un commun consentement, attendu la grande dévotion et l'affection spirituelle que la très magnifique et révérende mère prieure et les religieuses du monastère du glorieux saint Paul de Tolède, de l'ordre du bienheureux seigneur saint Jérôme, ainsi que la señora Constance de la Mère de Dieu, ont porté et portent encore à ce monastère et aux religieuses qui le composent, sommes convenues qu'il sera bon, pour l'accroissement de cette affection et de cette charité, d'établir une association spirituelle entre les deux susdits monastères. Et ainsi nous déclarons

par la présente que nous lions association avec le dit monastère du seigneur saint Paul, et que nous donnons participation aux religieuses de tous nos biens spirituels, à savoir : oraisons, veilles, jeûnes, abstinences, disciplines, travaux, austérités, et autres bonnes œuvres et exercices quelconques, soit spirituels, soit corporels, que l'auteur de tout bien, Jésus-Christ Notre-Seigneur, fera produire à toutes les religieuses de ce dit monastère. Outre cela, nous voulons, et telle est notre volonté, que toutes et quantes fois on annoncera à ce dit monastère le décès d'une religieuse professe du dit monastère de Saint-Paul, chacune de nous et de celles qui nous suivront jusqu'à la fin des temps, récite pour le repos de cette âme une fois les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies qui les suivent, et les religieuses de Saint-Paul seront obligées à faire de même pour nous. Et afin que ceci soit en perpétuelle mémoire, nous voulons que cette lettre, signée de nos noms, soit envoyée au dit monastère du seigneur saint Paul, dont nous avons reçu une lettre équivalente.

Fait le 17 du mois d'août, l'année de la naissance de notre Sauveur Jésus-Christ 1576. — *Anne des Anges*, prieure. — *Térèse de Jésus*. — *Anne de la Mère de Dieu*. — *Marie de Saint-Ange*. — *Marie des Martyrs*. — *Marie de la Nativité*. — *Pétronille de Saint-André*. — *Marie de Saint-Albert*. — *Guiomar de Jésus*. — *Jeanne du Saint-Esprit*.

N° 8

**AUTORISATION POUR LA PROFESSION DE TROIS NOVICES
AU MONASTÈRE DE CARAVACA
1578**

L'original de cette pièce se trouvait au xviii^e siècle chez les carmes déchaussés de Venise. Nous la donnons d'après le texte fourni par le père Antoine de Saint-Joseph, t. III, Annot. de la Lettre LXXXII.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 12. — P. Grégoire de Saint-Joseph : Lettre CCXXII. (2^e Ed.)

En vertu du pouvoir que je tiens du père visiteur provincial, le maître Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, j'autorise la mère prieure de Saint-Joseph de Caravaca, Anne de Saint-Albert, à recevoir à la profession les sœurs Florence des Anges, Agnès de Saint-Albert et Françoise de la Mère de Dieu, et celles-ci à la faire. Plaise au Seigneur que ce soit pour son honneur et pour sa gloire ! Et qu'il daigne les rendre telles qu'il convient pour être filles de la Vierge, notre Souveraine et notre Patronne ! Amen.

Fait à Saint-Joseph d'Avila, le 30 avril 1578.

TÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

N° 9

ORDONNANCE RELATIVE A LA COMMUNION
AUX ANNIVERSAIRES DE LA PRISE D'HABIT
ET DE LA PROFESSION
(Date incertaine)

• La sainte mère, dit Ribera, ordonna que chaque religieuse communierait tous les ans le jour anniversaire de sa prise d'habit et de sa profession; et bien que ce point ne se trouvât pas dans les Constitutions, elle voulut qu'il obligeât autant que s'il y eût été placé. Et afin qu'on sût bien que telle était sa volonté, un jour qu'on l'interrogeait à ce sujet, elle demanda de l'encre et du papier, mit la chose par écrit et la signa de son nom. Cela est très certain, et bien des religieuses le savent maintenant. Mais afin que celles qui viendraient dans la suite ne l'ignorent point, il m'a semblé bon de le consigner ici. • (Lib. IV, cap. xii.) L'original de cette pièce se trouve au carmel de Salamanque. Le texte en a été publié par le père Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Fragment LXXXIV. L'abbé Migne l'a donné en français.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 16. — P. Grégoire de Saint-Joseph : *Lettre CCCXLVIII*. (2^e Ed.)

C'est un point des anciennes Constitutions, que le jour anniversaire de leur profession et de leur prise d'habit, les religieuses communient.

TÉRÈSE DE JÉSUS.

N° 10

MÉMOIRE
RELATIF A UN LEGS DE FRANÇOIS DE SALCEDO
1580 OU 1581

François de Salcedo était mort le 12 septembre 1580, après avoir été dix ans confesseur et chapelain des religieuses de Saint-Joseph d'Avila. Par testament il laissa à la communauté une rente de 200 fanegas de blé et de 12.000 maravedis en prairies, avec quelques parcelles de bois taillis. (Cfr. Ribera, lib. II, cap. III.) Il voulut être enterré dans la chapelle primitive, convenablement restaurée et entretenue. Les religieuses songeaient à établir une chapellenie dans cet oratoire. Sainte Térèse leur envoya par écrit les raisons qui lui semblaient devoir s'opposer à ce projet. L'original de ce mémoire, autrefois gardé chez les carmélites de Séville, est aujourd'hui perdu. Le père Antoine de Saint-Joseph en a donné le texte au tome IV des Lettres, Fragment LXXXIII. L'abbé Migne l'a publié en français.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 48. — P. Bouix : Lettre CCLXXIV. — P. Grégoire de Saint-Joseph : Lettre CCCXLVII. (2^e Ed.)

RAISONS POUR LESQUELLES IL NE PARAÎT PAS A PROPOS D'ÉTABLIR
UNE CHAPELLENIE

1° Ce serait aller directement à l'encontre de la volonté du señor François de Salcedo. Je sais parfaitement que son intention était de donner de la célébrité à cette chapelle et qu'elle fût de plus en plus en honneur. Il a sacrifié au désir de faire honorer saint Paul, l'avantage qu'eût retiré son âme des messes qu'il aurait pu faire dire. Il avait assez de lumière et de sainteté pour les faire dire s'il eût voulu.

2° La construction étant mauvaise, si, avec le temps, elle

vient à tomber, ce qui arrive même aux églises voûtées, on n'aura pas de quoi la réparer.

3° On serait obligé de mêler l'Ordinaire dans une affaire qui ne le concerne pas, et de lui demander un subside, chose à laquelle François de Salcedo s'opposerait s'il était en vie.

4° A mon avis, ce serait enlever beaucoup à l'éclat du culte de saint Paul. Cet éclat est assuré, grâce à un bon revenu. Une chapellenie n'y ajouterait rien, car, de toute façon, on dira là beaucoup de messes.

5° Il n'y a nul inconvénient à faire de riches ornements : du moment qu'on doit célébrer des solennités, il n'est pas raisonnable d'en emprunter chaque fois. Cela fait, il ne restera pas beaucoup d'argent. S'il en reste, on entrera mieux dans les intentions du défunt en agrandissant et en voûtant la chapelle. Puisqu'il ne se trouve pas dans la ville d'autre église dédiée à saint Paul, il serait bon que celle-là fût grande, pour qu'on pût y célébrer convenablement ses fêtes.

N° 11

MÉMOIRE ENVOYÉ PAR SAINTE TÉRÈSE
 AU CHAPITRE D'ALCALA
 1581

Sainte Tèreſe a rédigé cet écrit au couvent de Palencia, ſans doute à la demande de ſes filles de Saint-Joſeph d'Avila. Celles-ci en placèrent une tranſcription dans leur Regiſtre conventuel. Le texte en fut également tranſcrit au Livre du Chapitre d'Alcala. Le père Antoine de Saint-Joſeph dit que l'original ſe trouvoit de ſon temps chez les carmélites de Jaén. Il en a publié le texte au t. IV des Lettres, Fragment LXXXV. L'abbé Migne l'a donné en français.

La Fuente : *Eſcritos ſueltos*, n° 19. — P. Bouix : Lettre CCLXXXV. — P. Grégoire de Saint-Joſeph : Lettre CCCLIX. (2^e Ed.)

Ce couvent de Saint-Joſeph d'Avila a été fondé en 1562, le jour de ſaint Barthélemy. C'eſt le premier qu'établit la mère Tèreſe de Jésus, et cela, avec l'assistance de doña Aldonce de Guzman et de doña Guiomar de Ulloa, ſa fille. au nom deſquelles fut demandé le bref de fondation. Ces dames néanmoins donnèrent peu, parce qu'elles ne pouvaient faire davantage ; mais il fallut ſe ſervir de leur nom, afin qu'on ne ſût pas, dans le monaſtère où ſe trouvoit la mère Tèreſe de Jésus, que c'était elle qui conduiſait l'affaire. L'ordre n'ayant pas admis le couvent, on le plaça ſous la juridiction de l'Ordinaire. C'était alors le révérendiſſime ſeigneur don Alvaro de Mendoza ; et tant qu'il fut à Avila, il le protégea beaucoup et fournit conſtamment le pain, les médicaments et bien d'autres choſes. Lorsqu'il s'éloigna d'Avila pour occuper le ſiège de Palencia, il arrangea lui-même les choſes pour que nous nous miſſions ſous la juridiction de l'ordre, ju-

geant qu'il y allait du service de Dieu, et nous fûmes toutes de cet avis. Cette décision est très bonne. Il y a de cela trois ans et huit mois. Jusqu'ici les religieuses ont vécu d'aumônes, grâce à l'assistance de sa Seigneurie, de François de Salcedo, de Laurent de Cepeda (que Dieu ait leurs âmes!) et de beaucoup d'autres personnes de la ville. On a bâti l'église et le monastère, et on a acheté un terrain.

N° 12

INSTRUCTION DE SORIA
1581

Sainte Térèse laissa ce mémoire à la mère Catherine du Christ, prieure de Soria, en s'éloignant de ce monastère après sa fondation. L'original se garde au carmel de Barcelone, où il fut porté par la mère Catherine du Christ, quand elle vint fonder en cette ville l'année 1589. La première partie tombe aujourd'hui en lambeaux. Le père Antoine de Saint-Joseph en a publié le texte entier au t. II de la Correspondance de la sainte. Lettre LXXV.

La Fuente : *Escritos sueltos*, n° 17. — P. Bouix : Lettre CCCIV. — P. Grégoire de Saint-Joseph : Lettre CCCLXXXV. (2^e Ed.)

TRAVAUX INDISPENSABLES A FAIRE EN CE COUVENT

JÉSUS-MARIE

On fera pour le parloir un châssis avec des battants, sur lesquels on puisse clouer des voiles, en façon d'*encerados* (1), comme cela se pratique ailleurs. Ce châssis doit être muni de barreaux de bois très minces, ou choses semblables, et il faut que ces barreaux soient assez rapprochés pour que personne ne puisse passer la main. Ce volet doit avoir une clef que gardera la mère prieure, et on ne l'ouvrira jamais, si ce n'est pour les personnes marquées par la Constitution, c'est-à-dire les pères, mères, frères et sœurs, ce qui doit s'observer en toute

(1) L'*encerado* est formé d'une toile ou d'une feuille de papier, fortement tendue sur un châssis et légèrement frottée de cire blanche. A l'époque de sainte Térèse, il remplaçait le vitrage dans beaucoup de maisons; il est encore usité en quelques carmels d'Espagne.

rigueur. Il sera distant de la grille de fer d'un peu moins d'une demie *vara* (1).

Au chœur d'en haut, on placera aussi des châssis munis de voiles et d'une clef, mais sans barreaux. Au chœur d'en bas, il y aura des barreaux comme au parloir. On agrandira les grilles comme je l'ai indiqué, en faisant chaque grille de moitié plus grande que celles de maintenant. On en mettra une autre au milieu. C'est à cause de l'autel que je crois plus avantageux d'agrandir ces grilles.

Il faudra carreler le chœur d'en haut et celui d'en bas, et faire l'escalier comme je l'ai expliqué à Vergara. Aux petites fenêtres qu'on laisse dans la grande salle où l'on disait la messe, et aux autres de cette partie du bâtiment, on mettra des châssis avec des vitrages; c'est très important. Lorsqu'on le pourra, il faudra aussi placer une grille au chœur d'en haut. Malgré la hauteur, on ne peut dans un monastère se passer de grille. Quant à celle du chœur d'en bas, si je n'ai pu la faire placer avant mon départ, vous vous souviendrez que les barreaux de bois sont déjà faits. Il doit y en avoir six.

Il faudra éviter absolument de placer le tour du côté de la petite fenêtre de communion, à cause de l'autel, mais on le mettra de l'autre côté. On placera le confessionnal à l'endroit que l'on jugera convenable. Il doit avoir une plaque en fer percée de trous, et une toile clouée par-dessus.

On sait que la mère prieure doit garder la petite clef du comulgatoire. Dès qu'on aura un tour, je l'oblige en cons-

(1) La *vara* mesure trois pieds de long, à peu près 0,84 centimètres.

ciencia à n'en permettre l'ouverture que pour la communion seulement. A la fenêtre qui doit rester vis-à-vis du chœur, dans le passage, on mettra une grille; il faudra qu'elle soit étroite et haute.

La mère prieure doit toujours garder les clefs des fenêtres par lesquelles on entretiendra la señora doña Béatrix (1). Il faudra y placer des voiles, que l'on puisse tirer dans le cas où l'une des personnes de sa maison se présenterait.

En vertu des patentes que je tiens de notre père provincial, je défends, sous les peines et censures en mon pouvoir, de parler par là à qui que ce soit, si ce n'est à doña Béatrix et à la señora doña Éléonore (2). Je permets qu'on parle aussi quelquefois à la señora doña Elvire, femme du señor don Francis (3), mais rarement, car ses lettres seront nécessairement celles d'une nouvelle mariée. Doña Éléonore, au contraire, ne pourra que vous édifier,

(1) Doña Béatrix de Beaumont y Navarra, fondatrice du monastère et plus tard carmélite.

(2) Doña Éléonore de Ayanz, nièce de doña Béatrix de Beaumont y Navarra. Elle prit le voile l'année suivante en ce même couvent de Soria, après la dissolution de son mariage. Nous donnerons plus loin quelques détails biographiques sur cette religieuse.

(3) L'autographe, aujourd'hui singulièrement détérioré, présentait-il bien ce membre de phrase, tel que l'a publié au xviii^e siècle le père Antoine de Saint-Joseph ? En effet, il n'est pas possible que don Francis de Beaumont y Navarra, neveu de la fondatrice de Soria, eût pour femme en 1581 doña Elvire, dont nous parle ici sainte Térèse et que le père Antoine nomme doña Elvire de Tapia, puisqu'à cette époque il était marié à doña Éléonore de Ayanz, dont la sainte fait aussi mention. Si sainte Térèse, qui ne se relisait point, a réellement écrit : *mujer del señor don Francis*, on peut se demander si elle n'a point mis *don Francis* pour *don Carlos*, car on trouve parmi les témoins au procès de canonisation (Inform. de Medina del Campo) un Carlos de Beaumont y Navarra qui se dit neveu de doña Béatrix. ce qui permet de supposer que cette dame avait deux neveux : don Francis, marié à doña Éléonore, et don Carlos, marié à doña Elvire.

comme elle l'a fait par le passé. Quant à la señora doña Béatrix, il est tout à fait juste que vous lui donniez satisfaction et contentement en tout ce qu'il vous sera possible, car loin de vouloir enfreindre l'observance, elle la favorisera constamment. Prenez toujours son avis pour la réception des sujets, ce sera le moyen de ne pas vous tromper. Faites de même pour toutes les affaires importantes que vous aurez à traiter avec les personnes du dehors.

Il faudra placer des grilles aux fenêtres qui donnent sur la *huerta*, de façon qu'on ne puisse passer la tête. En attendant que vous ayez la possibilité d'en placer, mettez-en de bois le plus promptement que vous le pourrez.

Occupez-vous activement de faire des cellules, selon le plan dont nous sommes convenues, puisque la señora doña Béatrix le trouve bon et veut bien en supporter les frais. Ne négligez rien sur un point qui est capital pour la régularité ; tant qu'elles ne seront pas faites, les choses ne peuvent se passer avec beaucoup d'ordre, Votre Révérence le sait bien. Mais prenez soin qu'on n'y couche point et qu'on ne s'y tienne en façon quelconque tant qu'elles ne seront point parfaitement sèches. Il ne faut pas non plus séjourner dans les deux chœurs lorsqu'ils seront fraîchement carrelés. Bien que celui d'en haut soit en bon état, il y a des inconvénients à les laisser comme ils sont. Il y a surtout danger d'y mettre le feu.

Ayez soin de faire la conduite d'eau, puisque la chose est décidée et que la señora doña Béatrix s'y prête de si bon cœur.

Ne manquez jamais, au sortir des matines, de faire allu-

mer une lampe qui puisse brûler jusqu'au matin. Il est très dangereux de rester sans lumière, vu les nombreux accidents qui peuvent se produire. Une lampe à mèche fort menue n'occasionne qu'une dépense très minime, tandis qu'il y aurait un très grand inconvénient à se trouver dans l'obscurité, si une sœur était prise d'un mal subit. Je recommande beaucoup à la mère prieure que cela s'observe.

On gardera ce papier pour le montrer au père provincial, quand il viendra faire la visite, afin que sa Paternité se rende compte si tout a été exécuté.

TÉRÈSE DE JÉSUS.

On trouve ici les lignes suivantes du père Graticien, apposées sur le manuscrit original :

Moi, Frère Jérôme de la Mère de Dieu, provincial, étant venu faire la sainte visite, j'ai trouvé tout cela exécuté comme je le marque en marge : Frère Jérôme Graticien de la Mère de Dieu.

En face de chaque ordonnance, on lit effectivement en marge, de l'écriture du père Graticien : Cela se fait, c'est fait.

ORDONNANCE ATTRIBUÉE A SAINTE TÉRÈSE

Cette ordonnance, relative à la profession des religieuses, a trouvé place dans les anciennes éditions des Lettres de la sainte, comme Fragment LXXXVII. Le père Grégoire de Saint-Joseph l'a donnée sous le titre de Lettre CCV. Le père Antoine de Saint-Joseph, après avoir dit que l'écrit en question se trouvait chez les carmélites de Medina del Campo. et qu'il était de l'écriture de la mère Agnès de Jésus, ajoutait : « Les religieuses le conservent depuis de longues années, dans la persuasion ou tradition qu'il a été dicté ou d'abord écrit par la sainte. On peut croire que ce règlement vient d'elle et a été proposé par elle au père Fernandez, commissaire apostolique, afin qu'il lui donnât force de loi et en fit une ordonnance, comme il en usa en bien d'autres cas. » Ceci pourrait-il s'admettre pour les deux premiers points dont il s'agit? En tout cas, la partie relative à l'examen des novices est purement et simplement un extrait d'une bulle de saint Pie V, du 16 mai 1567 en faveur des ordres mendiants (Voir *Bullarium romanum*, t. IV, p. 373). Nous en donnerons le texte latin, en le faisant précéder d'un passage préliminaire de la même bulle exposant l'abus auquel le souverain pontife vise à remédier.

Nous réglons qu'on ne donnera pas le voile noir aux religieuses qui ne savent ni lire ni écrire, et qu'on attendra qu'elles aient seize ans révolus.

Au bout d'un an et trois jours, la sœur demandera par trois fois, au réfectoire ou au chapitre, à toutes les sœurs réunies, la grâce de la profession.

L'examen se fera dans l'espace de quinze jours, à partir du jour où ceux qui auront à le faire en auront été requis. Passé ce temps, s'ils ne viennent point en ayant été requis, la chose ne se fera pas, et ils ne pourront plus procéder à cet examen ni s'enquérir de la volonté des novices. Ni l'évêque, ni son vicaire ne pourra entrer dans la clôture du monastère. Ils feront cet interrogatoire étant au dehors, à la grille de l'église; c'est là qu'ils accompliront l'ordonnance du susdit concile de Trente. Nous interdisons absolument à l'évêque et à son vicaire les questions qui

sortiront de la teneur du susdit décret et n'ont point rapport à l'examen en question. Ainsi, nous voulons que les jeunes filles ou novices ne soient point obligées à répondre aux questions qui n'iraient point à examiner comment elles sont entrées dans le monastère, c'est-à-dire si ce fut librement ou non.

EXTRAIT D'UNE BULLE DE SAINT PIE V

.... 6. *Quidam vero (Episcopi), sub prætextu exquirendi voluntates puellarum ante professionem earum, volunt eas extrahere a monasteriis, et per longum tempus alibi detinere, ipsasque puellas, seu novitias, de plerisque rebus interrogant, neque necessariis neque in decreto Concilii Tridentini desuper contentis, ex quibus non modica potest oriri occasio scandali.*

.... 6. *Volumus etiam, quod puellarum Deo dicandarum, an scilicet coactæ vel seductæ fuerint, examen faciendum, nonnisi infra quindecim dies, postquam, juxta Concilium Tridentinum, Episcopi vel eorum Vicarii requisiti fuerint, fieri possit; quibus elapsis amplius in hoc illis se intromittere non liceat, cujus occasione, nec Episcopus nec ejus Vicarius intra septa monasteriorum ingrediantur, sed stent ante cratem ferream, et interrogationes alias, quam eas quæ prefatum Concilium Tridentinum jubet eis fieri omnino prohibemus, ac similiter volumus quod puellæ, seu novitiæ, ipsæ ad alias interrogationes respondere minime teneantur.*

LES MONASTÈRES
DE CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES
DU VIVANT DE SAINTE TÉRÈSE

(Suite.)

LES MONASTÈRES
DE CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES

DU VIVANT DE SAINTE TÉRÈSE

(*Suite.*)

MONASTÈRE DE BEAS

(1575-1582)

CATHERINE DE JÉSUS (GODINEZ)

1^{re} professe (1576)

† 1586

Sainte Térése, au chap. xxii du *Livre des Fondations*, nous a fait connaître la vie de Catherine dans le monde et une partie de sa vie dans le cloître. Nous avons joint au texte le récit de son heureuse mort.

MARIE DE JÉSUS (DE SANDOVAL)

2^e professe (1576)

† 1604

Marie de Sandoval était appelée, comme sa sœur Catherine, à devenir « l'un de ces instruments mélodieux qui, touchés par l'Esprit-Saint, chantent la gloire et la puissance divine (1). » Son

(1) Saint Grégoire.

âme connut les douleurs amères comme les joies célestes, et toujours elle rendit sous les doigts du divin artiste des sons d'une parfaite harmonie.

Marie eut sa sœur pour première initiatrice à la vie d'oraison ; sainte Tère se devint ensuite sa maîtresse et sa mère ; enfin saint Jean de la Croix lui fut donné de Dieu comme son directeur spirituel et le père de son âme. Si cet admirable saint nous dépeint dans ses écrits sa propre voie, il est hors de doute qu'il nous raconte en même temps celle de plusieurs des âmes d'élite qu'il dirigeait. Marie de Jésus semble bien l'une de ces âmes, et l'on retrouve clairement dans sa vie spirituelle ces phases successives de purification, d'illumination, d'union, par lesquelles Dieu conduit souvent aux noces spirituelles de l'Agneau, et que le grand docteur mystique nous a décrites d'une plume si magistrale.

Après avoir goûté les premiers attrait de la grâce, elle se trouvait livrée aux ténèbres, aux tentations et aux surnaturelles souffrances, présages des hautes faveurs, quand en 1578 saint Jean de la Croix entra en relations avec la fervente communauté que conduisait la mère Anne de Jésus. « La première fois que je le vis en notre couvent de Beas, raconte Marie de Jésus elle-même, il venait d'être nommé prieur du Calvario, et il était récemment sorti de la prison où les pères chaussés l'avaient retenu neuf mois à Avila, je crois (1). L'extérieur du saint père révélait clairement à quel point il avait souffert en cette prison : son visage était on ne peut plus maigre et flétri. Dès la première vue, il attira mon âme. Depuis quelques années déjà, je souffrais de grandes peines spirituelles envoyées de Dieu, et cela sans aucun soulagement, parce qu'elles n'étaient pas comprises des confesseurs. Mon père Jean de la Croix gagna si bien ma confiance, que sans retard je me confessai

(1) C'est bien à Avila que le 4 décembre 1577 les carmes chaussés s'étaient emparés de saint Jean de la Croix, alors confesseur des religieuses de l'Incarnation, mais c'est à Tolède qu'il avait passé le temps de sa détention. Celle-ci avait pris fin pendant l'octave de la fête de l'Assomption de l'année suivante, grâce à une intervention miraculeuse de la sainte Vierge.

à sa Révérence, et lui ouvris mon âme. Il me comprit aussitôt, m'assura dans ma voie et m'anima à supporter ce qui me restait encore à souffrir. Je me conduisis d'après ses conseils tant qu'il vécut. Lorsqu'il était absent, je lui faisais connaître par lettres mes besoins spirituels. A peine y avait-il répondu, que mes difficultés s'évanouissaient. Il m'appelait : *Ma fille Marie*. De mon côté, je me faisais gloire d'avoir un tel père, et j'espère qu'il veut bien l'être encore pour moi dans le ciel (1). »

Marie de Jésus, enhardie par la paternelle bonté du saint, ne craignait pas de l'interroger sur les particularités de sa captivité de Tolède, et les réponses qu'elle en recevait étaient d'un singulier encouragement pour son âme éprouvée. « Je lui demandai, dit-elle, s'il recevait en ce lieu des consolations célestes. Il me répondit que c'était rare. Je crois même qu'il me dit n'en avoir reçu aucune : tout souffrait en lui, l'âme et le corps. En outre, il était accablé d'affronts et d'ignominies de la part de ses frères. Néanmoins, il ne se permettait à leur sujet ni plainte ni murmure : on eût dit un ange. C'est là, assurément, une des grandes excellences dont le Seigneur l'illustra. Du reste, la sublimité de sa contemplation et de son commerce avec Dieu éclatait dans ses œuvres et dans ses paroles. S'agissait-il de parler de Dieu, il était inépuisable. Je le sais pour m'être confessée à lui et avoir reçu sa direction pendant de longs et nombreux espaces de temps, trois ou quatre années avant de venir à cette fondation (2). A l'époque où, par la permission de notre supérieur (3), nous le possédions à Beas, pendant ses priorats à Baëza et à Grenade, on remarqua chez toutes les sœurs un notable avancement dans la perfection. C'était comme si nous avions eu avec nous notre sainte mère fondatrice (4). »

Les heureux progrès qu'elle nous signale ici, Marie de Jésus

(1) Relation inédite sur les vertus de saint Jean de la Croix, gardée aux Archives nat. de Madrid.

(2) Celle de Cordoue, qui eut lieu en 1589.

(3) Le père Jérôme Gratien.

(4) Relation inédite déjà citée.

était la première à les réaliser, et l'on peut affirmer que ses relations avec « le grand amant de la croix et du parfait renoncement (1) » marquèrent sa vie spirituelle d'un sceau indélébile. Sa voie demeurait âpre et douloureuse, mais son âme désormais éclairée, fortifiée, avançait à grands pas vers l'union parfaite, terme de ses désirs. On rapporte qu'en des visions mystérieuses, se succédant à une ou deux années d'intervalle, le Sauveur du monde lui présenta une couronne de rubis, d'abord incomplètement ornée, puis progressivement presque achevée. Enfin, un jour de l'Épiphanie, il lui apparut dans l'intérieur de son âme, éclatant de beauté, portant en ses divines mains la couronne toute resplendissante, et d'un visage où se lisait l'allégresse, la plaça sur la tête de son épouse. Soudain Marie de Jésus se sentit délivrée des angoisses qui enveloppaient son âme, et comme plongée dans un abîme de suavités et de célestes délices. En même temps l'amour des souffrances grandit dans son cœur, et elle se trouva embrasée de si ardents désirs du martyre, qu'elle avait peine à en comprimer les transports.

En l'ornant de la précieuse couronne, le Sauveur lui avait adressé ces paroles : *J'y ajouterai plusieurs émaux, qui la feront briller davantage.* C'était par les travaux des fondations, par les maladies, par les contradictions, que le dernier éclat allait être donné au mystérieux diadème. En 1585, Marie de Jésus était envoyée, comme sous-prieure et maîtresse des novices, à la fondation de Malaga. Elle y fut favorisée de grâces nombreuses et y reçut connaissance des choses cachées et éloignées. En 1589 il était question d'une fondation à Cordoue : sur le conseil de saint Jean de la Croix, elle fut désignée pour conduire l'entreprise. Nous avons encore deux admirables lettres que son père spirituel lui écrivit à cette époque, pour l'animer de plus en plus à l'esprit de pauvreté et au mépris des choses d'ici-bas. A Cordoue, comme à Beas et à Malaga, Marie de Jésus se montra la digne fille de ce grand saint. Sa préoccupation constante était d'établir parmi ses

(1) Oraison de la fête de saint Jean de la Croix.

religieuses l'oubli de tout le créé et la mort entière à soi-même. Son oraison était continuelle, sa pénitence d'autant plus admirable, que le climat brûlant de Cordoue, si différent du climat tempéré de Beas, lui était extrêmement contraire.

Par une application ininterrompue à se mortifier et à s'humilier, Marie de Jésus en était arrivée à un empire en quelque sorte absolu sur ses sens et ses passions. A cette âme qui avait si longtemps et si héroïquement lutté, dont toutes les aspirations ne se portaient plus que vers le renoncement et la souffrance, tout semblait devenu facile. Les contradictions les plus sensibles la trouvaient tranquille et joyeuse. « Ce sont-là, disait-elle, des trésors inconnus. Le sens dépravé a changé leur nom : il appelle peine ce qui doit être nommé jouissance. » Affranchie des liens de l'amour-propre et ne soupirant que pour la gloire de son Dieu, la pieuse mère se trouvait merveilleusement disposée aux communications divines. Aussi l'Époux céleste la visitait avec tant de douceur et l'enflammait d'un amour si tendre, qu'elle se consumait du désir de quitter l'exil, et l'on se demandait autour d'elle si l'ardeur de son impatience n'allait pas la mettre soudain en possession du bonheur qu'elle souhaitait si passionnément.

Au commencement d'août 1604, elle fut saisie d'une forte fièvre, accompagnée de douleurs violentes. Son âme, dans sa partie inférieure, participait à l'agonie du Rédempteur au Jardin des Olives, tandis que dans sa partie supérieure elle jouissait d'un avant-goût de la béatitude. Le jour de la Transfiguration, le mal s'aggrava. On l'avertit que la mort approchait. Alors, joignant les mains et les levant vers le ciel, elle rendit grâce à Dieu. Après avoir reçu avec une dévotion extraordinaire le sacrement de l'Extrême-Onction, elle demanda humblement pardon de ses fautes, exhorta ses filles à la parfaite observance et pria qu'on lui chantât le *Te Deum*. Ce fut pendant cet hymne de triomphe que son âme entra, avec les victorieux, dans le royaume de son Époux. On était au jour de la fête de saint Laurent, 10 août 1604. Il y avait vingt-neuf ans que la sainte mère avait revêtu Marie et sa sœur Catherine de l'habit du Carmel réformé, au nouveau monastère

de Beas. Il nous reste une lettre de sainte Térése à Marie de Jésus (1).

ISABELLE DE JÉSUS (VOZMEDIANO Y SALIDA)

3^o professe (1576)

† 1588

Isabelle de Jésus était une veuve de Beas, aussi distinguée par la piété que par la naissance. Elle reçut l'habit six semaines après l'établissement du monastère, des propres mains de sainte Térése, et fit profession en même temps que les fondatrices Catherine Godinez et Marie de Sandoval. Sa mort arriva en ce couvent, le 11 mars 1588 (2).

LUCIE DE SAINT-JOSEPH (MARTINEZ Y LOPEZ)

4^o professe (1576)

† 1614

Lucie était sœur de Catherine de Saint-Cyrille, professe de Malagon, et du père Grégoire de Nazianze, qui fut provincial dans la réforme. Elle prit part aux fondations de Grenade (1582), de

(1) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation inédite sur la vie et les vertus des premières religieuses. Ce manuscrit s'ouvre par un ordre du 29 novembre 1686, donné par le père Rodrigue de Saint-Joseph, provincial de la province de Saint-Ange, à la mère Marie de Saint-Michel, alors sous-prieure, de mettre par écrit la vie et les vertus des religieuses qui se sanctifièrent au monastère de Beas. Il fut porté au carmel de Jaën, lors de la destruction de celui de Beas. Les religieuses de cette dernière communauté ont eu la joie de le recouvrer après leur restauration. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xx-xxiii et cap. xxvi.

(2) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas.

Malaga (1585) et de Ciudad-Real (1596), fut prieure en ce dernier monastère et y finit sa course (1).

MARIE DE LA CONCEPTION (HERNANDEZ Y AVILA)

du voile blanc

5^e professe (1576)

CATHERINE DE SAINT-ALBERT (MUÑOZ Y CANO)

du voile blanc

6^e professe (1576)

† (1599)

Catherine, née à Jaën, de Louis Muñoz et de Térèse Cano, semblait avoir reçu de Dieu tous les dons à la fois. Ame élevée, caractère mâle, cœur aimant, elle était douée de plus d'une beauté rare, d'une force et d'une adresse singulières. De bonne heure elle comprit que le monde n'aurait pour elle que périls et déceptions, et que Dieu seul pouvait satisfaire les aspirations de son cœur. Elle songeait donc sérieusement à prendre l'habit des franciscaines déchaussées, quand elle apprit que les filles de don Sanche de Sandoval avaient le projet de fonder à Beas un monastère de carmélites d'étroite observance. En même temps, elle entendit intérieurement ces paroles : *Je te veux pour ce couvent ; c'est là que je me servirai de toi.* Doutant si cet avertissement venait de Dieu, Catherine continua ses premières démarches auprès des religieuses de Saint-François. Mais le même avertissement lui ayant été renouvelé, elle n'hésita plus à chercher les moyens d'obéir à l'ordre du ciel. Louis Muñoz était un homme farouche et intraitable. Sa fille comprit que l'adresse seule pour-

(1) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. IX, cap. xx.

rait lui procurer les moyens d'accomplir son dessein. Elle avait une sœur qui habitait Beas : une visite à lui faire lui fournit un prétexte pour s'éloigner de la maison paternelle et concerter son entrée chez les carmélites. Bientôt elle faisait connaissance avec les deux fondatrices, doña Catherine et doña Marie, et en compagnie d'autres jeunes filles, se joignait à elles pour attendre l'arrivée de sainte Térèse. A peine la sainte mère eut-elle entrevu Catherine Muñoz, qu'elle reconnut en elle une perle vraiment précieuse, mise par Dieu même entre ses mains. Elle la choisit seule parmi les prétendantes réunies chez les fondatrices et, cédant à ses humbles instances, lui donna l'habit en qualité de converse.

Dès le premier jour, Catherine de Saint-Albert montra de quelle ressource elle serait, tant au spirituel qu'au temporel, pour la communauté naissante. Ardente à l'oraison et à la pénitence, elle ne l'était pas moins au travail. Rien ne l'embarrassait dans les offices nombreux et divers qui lui étaient confiés. Si elle avait quelque préférence, c'était pour les occupations les plus basses. Elle les appelait « des mines précieuses, que Dieu a placées sur la terre pour enrichir les âmes de trésors de gloire dans le ciel ». Munie d'une permission générale d'aider toutes ses sœurs, elle en profitait largement, se dépensant, se dévouant sans cesse, avec une tendresse surnaturelle qui n'avait d'égale que sa haine pour elle-même. Le Seigneur, au reste, lui avait donné, pour entretenir ou rétablir l'union fraternelle, un talent tout particulier, qui la rendait un ange de paix parmi ses compagnes. C'était dans l'Eucharistie qu'elle puisait à sa source même cet esprit d'amour et d'immolation : on la voyait s'en approcher avec des transports de désirs toujours nouveaux. Jésus-Christ la favorisait dans ses communions de communications très relevées, et souvent on l'apercevait ensuite le visage comme transfiguré et jetant des rayons de lumière. Bien des fois dans le jour elle trouvait moyen de dérober quelques instants au travail, pour aller adorer son Bien-Aimé dans le tabernacle et ajouter ainsi quelques brûlantes étincelles au brasier qu'elle portait dans son âme. Ses prières,

voulant reconnaître jusqu'où allait sa vertu, la soumirent à de rudes épreuves : toujours elles la trouvèrent morte à elle-même, sereine, détachée. Saint Jean de la Croix appréciait à sa juste valeur cette âme à la fois si fortement trempée et si souple sous la motion de l'Esprit-Saint. « Si vous saviez, mes filles, disait-il aux religieuses de Beas, si vous saviez le trésor que vous possédez en Catherine de Saint-Albert, vous baiseriez la trace de ses pas. C'est un jardin fleuri, le parterre embaumé de Jésus ; c'est un ciel, un paradis où il se repose et où il a fixé son séjour. Si je n'avais communiqué avec elle, je ne pourrais me persuader qu'en des temps aussi calamiteux que les nôtres, il se trouve une âme qui serve le Seigneur avec autant de fidélité, qui s'abandonne à lui si parfaitement et qui vive dans une si étroite union avec sa divine Majesté. Je ne m'étonne pas que Dieu se communique si fréquemment à elle, quand je vois de quelle admirable manière elle s'y dispose. »

Plusieurs faits miraculeux vinrent joindre la sanction divine à l'opinion que le saint directeur s'était formée de Catherine de Saint-Albert. Un jour le feu prend au monastère, et menace des plus grands ravages. La généreuse sœur se présente intrépide, une croix à la main, à l'endroit où les flammes sont plus intenses et le péril plus effrayant. A la stupeur de toutes les religieuses, l'incendie s'arrête aussitôt et le monastère est sauvé. Une autre fois, la mère Anne de Jésus, sa prieure, lui ordonne de porter à la grille du chœur la sœur Louise du Sauveur, paralysée depuis quinze mois, et là, de demander sa guérison. Catherine obéit, et la malade, se levant guérie, jouit dès lors d'une santé parfaite.

Catherine de Saint-Albert connut par révélation divine la future fondation du Carmel en France : elle vit en esprit une région lointaine où beaucoup de personnes attendaient pour se convertir la venue de la vénérable mère Anne de Jésus. Mais elle ne devait pas voir la réalisation de cette annonce. En août 1599, elle fut saisie d'une fièvre ardente. Elle s'étendit à terre suivant sa coutume, disant que pour le peu de jours qui lui restait à vivre, il était inutile de laisser, pour en prendre un autre, le lit qui lui

avait servi tant d'années. Sa maladie fut courte. Comme on l'entendait pousser de temps en temps de profonds soupirs, on lui en demanda la cause. • Ils ne viennent point des souffrances que j'endure, grâce à Dieu, répondit-elle, ni de la crainte de la mort, car il y a vingt-cinq ans que je l'attends et m'y prépare. Mais je je m'afflige en songeant aux infortunés qui, après avoir passé leur existence dans le vice, attendent pour revenir à Dieu une heure aussi périlleuse. • Le 22 août, son âme brisait ses liens mortels pour entrer au séjour de la gloire (1).

MADELEINE DU SAINT-ESPRIT (RODRIGUEZ Y ALARCON)

7^e professe (1577)

Madeleine du Saint-Esprit naquit à Belmonte, au diocèse de Cuenca. Fille de Diego Rodriguez de Vera et de doña Anne de Alarcon, elle était nièce du père Pierre Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, ce religieux que la mère Anne de Jésus avait eu dans le monde pour directeur. Le père Rodriguez vint lui-même présenter sa nièce à son ancienne fille spirituelle, devenue prieure du couvent de Beas. Madeleine avait alors seize ans. Pendant son noviciat, sa santé donna de sérieuses inquiétudes, et la mère Anne de Jésus penchait déjà pour l'exclure, quand Notre-Seigneur lui adressa ces paroles qui la firent changer de résolution : *Laisse-moi tailler cette pierre pour mon édifice, car je veux qu'elle y occupe une place d'honneur.*

Madeleine prononça ses vœux le 16 août 1577. Elle eut avec ses sœurs de Beas la grâce insigne de jouir de la direction spirituelle

(1) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation inédite sur la vie et les vertus des premières religieuses. — Manrique : *Vida de la V. Madre Ana de Jesús*, lib. III, cap. xv. — Renseignements biographiques sur la sœur Catherine de Saint-Albert, par la mère Madeleine du Saint-Esprit, professe du couvent de Beas. (Ms. de la Bibl. nat. de Madrid.) — *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. X, cap. xx. Le père Joseph de Sainte-Térèse place la mort de Catherine de Saint-Albert au 24 août.

de saint Jean de la Croix, et nous a laissé sur les épreuves et les vertus de ce saint des souvenirs pleins d'intérêt. En 1589, elle était mise au nombre des religieuses qui, sous la conduite de la mère Marie de Jésus (de Sandoval), allaient accomplir la fondation de Cordoue. Nous avons encore la lettre que saint Jean de la Croix lui adressa peu après son arrivée en cette ville. Madeleine du Saint-Esprit exerça au couvent de Cordoue la charge de prieure, et y mourut dans un âge fort avancé (1).

LOUISE DU SAUVEUR (GODINEZ DE SANDOVAL Y SANDOVAL)

8^e professe (1577)

† 1592

Louise du Sauveur, nièce des fondatrices de Beas, portait sur un angélique visage le reflet d'innocence d'une âme tout à Dieu. Sa vie religieuse fut de seize années seulement, mais l'Époux céleste se plut à faire connaître qu'elle avait charmé son cœur : à l'heure où l'heureuse carmélite allait prendre place dans l'armée des vierges, des accords d'une harmonie inconnue frappèrent les oreilles des religieuses et attirèrent en foule au monastère les habitants de la localité.

Les restes de Louise du Sauveur furent conservés avec vénération au couvent de Beas, jusqu'en 1810. Les guerres de l'Indépendance les firent transporter alors à celui de Jaën. Les religieuses actuelles sont rentrées en possession de ce trésor (2).

(1) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation inédite sur la vie et les vertus des premières religieuses — Manrique : *Vida de la V. Madre Ana de Jesús*, lib. III, cap. 1. — Relation inédite de la sœur Madeleine du Saint-Esprit sur les vertus de saint Jean de la Croix. (Ms. de la Bibl. nat. de Madrid.) — Dép. jurid. pour la cause de la vénérable Anne de Jésus. (Inform. de Cordoue, 1633.)

(2) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation inédite sur la vie et les vertus des premières religieuses. — Manrique : *Vida de la V. Madre Ana de Jesús*, lib. III, cap. 1 et IX. — *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. III, cap. xxxvi.

ÉLÉONORE-BAPTISTE DE JÉSUS (PÉREZ DE CASTILLEJO Y BERMUDEZ)

9^e professe (1578)

† 1604

Eléonore était originaire d'Alcarraz. Elle fit sa profession le 6 janvier 1578. Après avoir été prieure au couvent de Beas, elle remplit la même charge en celui de Valence, et y forma presque autant de saintes que de religieuses. On raconte que sa mort fut accompagnée d'une joie céleste : « N'entendez-vous pas, mes sœurs, ce chant mélodieux ? » disait-elle aux religieuses qui l'entouraient. Et comme on lui demandait quel était ce chant : « Le chant des anges, répondit-elle. Écoutez, ils redisent : *Lætamini in Domino et exultate justi, et gloriamini omnes recti corde* (1). » En achevant ces paroles, elle remit, souriante, son âme à son Créateur. Nous avons encore une lettre de saint Jean de la Croix à cette religieuse (2).

FRANÇOISE DE LA MÈRE DE DIEU (RODRIGUEZ DE SANDOVAL Y LUNA)

10^e professe (1578)

† 1645

Françoise avait pour père don Sanche Rodriguez de Sandoval, frère des deux fondatrices du monastère de Beas. Sa mère, doña Eléonore Guerra de Luna, était une femme d'une piété singulière, digne belle-sœur de Catherine et de Marie de Jésus. Chaque jour on la voyait faire trois heures d'oraison à genoux, puis, couverte

(1) Réjouissez-vous dans le Seigneur et tressaillez de joie, vous qui êtes justes. Glorifiez-vous, vous qui avez le cœur droit. (Ps. xxxi, 11.)

(2) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation inédite sur la vie et les vertus des premières religieuses — Manrique : *Vida de la V. Madre Ana de Jesús*, lib. III, cap. 1. — Lettre de saint Jean de la Croix à la mère Eléonore-Baptiste, écrite de Grenade, le 8 février 1588.

de grossiers vêtements, aller servir les malades dans les hôpitaux et visiter les pauvres dans leurs obscurs réduits. Elle eut cinq fils, dont trois entrèrent dans les ordres, puis une fille, la petite Françoise, qu'elle se hâta de mettre sous la protection de la Reine du ciel. Françoise de la Mère de Dieu a tracé elle-même le touchant récit de son enfance et de l'éducation qu'elle reçut de sa sainte mère. Agée de trois ou quatre ans, la petite fille, sur l'indication maternelle, allait se placer devant une grande et belle statue de la sainte Vierge, qui occupait une place d'honneur dans la demeure de famille, et lui adressait ces naïves paroles :

*Madre de Dios, con vuestro Hijo me quiero casar,
Porque á todos los hombres los he de pisar.*
Mère de Dieu, je veux épouser votre Fils,
Car pour tous les hommes je n'ai que mépris.

D'autres fois, doña Eléonore disait à son enfant : « Courez, ma fille, auprès de la Mère de Dieu, et faites-lui la révérence. » Et Françoise d'aller saluer respectueusement l'image de Marie, en disant :

<i>¡Virgen y Madre de Dios!</i>	Vierge, Mère de Dieu!
<i>¡Vos conmigo y yo con vos!</i>	Vous avec moi, moi avec vous!
<i>¡Queramonos bien las dos!</i>	Aimons-nous bien toutes les deux!

Elle avait atteint sa douzième année, quand l'Époux des âmes pures se fit connaître à son cœur. Doña Eléonore s'était éloignée, recommandant qu'en son absence on donnât l'aumône à tous les pauvres qui se présenteraient. Françoise, entendant la voix suppliante d'un indigent, dit à une servante d'aller lui porter quelque chose. La servante ne trouva personne, et cependant la voix retentissait toujours aux oreilles de la jeune fille. Celle-ci finit par se lever et se dirige vers la porte qui donne de l'entrée couverte dans le *patio*. O surprise ! Le Sauveur du monde se présente, tout brillant de lumière, à ses yeux étonnés et ravis : *L'aumône que je désire*, lui dit-il, *c'est l'offrande de ton âme et de ton cœur*. « Seigneur, je vous les donne ! » s'écrie Françoise. En même temps, elle se sent embrasée du divin amour et remplie d'un

souverain mépris pour les biens d'ici-bas. Elle se coupe les cheveux, se revêt d'une robe très simple, et désormais fait paraître dans toute sa conduite qu'elle n'appartiendra qu'à son Dieu. Son père, apprenant qu'elle passait les nuits en prière et s'adonnait à toutes sortes d'austérités, la traita fort rudement, mais en vain. Françoise demeura inébranlable dans son dessein de dire adieu au monde et d'embrasser une vie de pénitence et d'oraison.

Elle atteignit ainsi sa dix-septième année. Un attrait de plus en plus en plus marqué la portait vers le monastère que ses deux tantes et sa cousine germaine embaumaient déjà de leurs vertus. Notre-Seigneur se réservait de l'y introduire lui-même. Le premier dimanche de l'avent, 2 décembre 1576, étant seule dans sa chambre, elle se voit environnée d'une nuée lumineuse et entend ces paroles : *Sors d'ici, si tu veux jouir de ma compagnie.* En même temps, elle se sent prise par la main, conduite auprès de la clôture des carmélites et déposée à terre, de l'autre côté de la muraille. Puis, sans savoir comment, elle se trouve introduite dans le pauvre réfectoire où les carmélites viennent de s'asseoir pour le souper. La surprise et le trouble sont grands parmi les sœurs, à la vue de cette jeune fille soudain offerte à leurs regards : Catherine et Marie de Jésus reconnaissent leur nièce; Louise du Sauveur, sa cousine. Cependant, Françoise exprime son ardent désir de faire partie de la communauté. La mère Anne de Jésus refuse d'abord, disant qu'elle va la rendre à son père. Mais, désarmée par les réponses pleines de sagesse de la jeune fille, et plus encore par la vue de Notre-Seigneur, qui se tient à son côté, elle autorise Françoise à rester dans le monastère et, quelque temps après, la revêt des livrées de la Vierge.

Le noviciat de la sœur Françoise de la Mère de Dieu fut rempli de joies célestes, de communications intimes avec l'Enfant Jésus. Enfin, arriva le jour de la profession, qu'elle appelait de tous ses vœux. Elle avait obtenu de prolonger dans sa cellule la veille préparatoire à ce grand acte, quand, vers une heure du matin, elle aperçut un monstre infernal qui menaçait de la dévorer et jurait qu'à tout le moins il l'empêcherait d'émettre sa profession. Anne

de Jésus, instruite de ce qui se passait, conduisit la novice dans sa propre cellule, la fit reposer sur son lit et demeura le reste de la nuit en prières auprès d'elle. Le lendemain, 21 janvier 1578, Françoise, dans la joie de son cœur, prononçait ses saints vœux. Plus tard, comme elle exprimait son étonnement qu'Anne de Jésus fût restée durant cette nuit tant d'heures à genoux à ses côtés, elle en reçut cette réponse : « Comment aurais-je pu prendre une autre posture, alors que je voyais Notre-Seigneur à votre chevet, qui tenait sa sainte main sur votre tête ? »

Les dix années qui suivirent ce beau jour furent pour la sœur Françoise un avant-goût du ciel. Son âme jouissait sans relâche de la vue de cette auguste face de son Sauveur, qui s'était dévoilée à ses regards dans la maison paternelle. Ni jour ni nuit, en quelque sorte, la jeune professe n'en détachait ses regards. Néanmoins, sachant bien que lorsque Dieu veut élever une âme à un haut degré d'union avec lui, il lui donne la croix pour gage de cette spirituelle alliance, elle se plaignait avec larmes à son Bien-Aimé de ce qu'il lui refusait le trésor des souffrances.

Vers 1586, elle fut envoyée au couvent de Grenade. C'est là qu'elle devait recevoir de son Dieu le gage d'amour qu'elle désirait. Des douleurs physiques, universelles et intolérables, s'abatirent sur elle et ne firent plus de son existence qu'un long martyre. Mais celle qui « avait placé le désir des souffrances comme un ferme diamant dans la structure fondamentale de son édifice spirituel (1) », ne devait pas être ébranlée. Pendant cinquante ans elle soutint ses douleurs avec une patience et une résignation qui la rendirent aux yeux du divin Époux un holocauste d'agréable odeur. Ce ne fut qu'à l'âge de quatre-vingts ans qu'il lui fut donné d'aller contempler dans la patrie Celui dont la face adorable avait dès l'exil captivé son cœur.

Françoise de la Mère de Dieu mourut au couvent de Beas le 2 février 1645. Elle avait rempli dans cette communauté les fonctions de prieure (2).

(1) Saint Laurent Justinien.

(2) Cfr. Registre des professions du monastère de Beas. — Relation iné-

CATHERINE DE LA CROIX (HERNANDEZ Y ALJABA)

du voile blanc

11^e professe (1580)

† 1631

ISABELLE DES ANGES (MEJIA Y ALVAREZ)

12^e professe (1581)

† 1612

ANNE DE LA MÈRE DE DIEU

Anne se trouvait au couvent de Beas au moment où saint Jean de la Croix, récemment délivré de sa prison de Tolède, vint entretenir pour la première fois les religieuses de ce monastère. Celles-ci avaient écouté avec le plus vif intérêt le récit de ses souffrances, lorsque la mère Anne de Jésus, voulant le réjouir pieusement, dit à la sœur Anne, qui avait une fort jolie voix, de chanter l'un de ses cantiques. Anne venait d'en composer un sur un thème qui lui était cher. Elle commença, d'une voix suave et pénétrée :

*Quien no sabe de penas
En esta triste valle de dolores,
No sabe de buenas
Ni ha gustado de amores,
Pues penas es el traje de amadores.*

Celui qui ne connaît pas la souffrance
En la triste vallée des larmes,
Du vrai bien n'a point connaissance
Et n'a jamais goûté l'amour,
Car la souffrance est la livrée de ceux
[qui aiment.]

En vain le saint, qui sentait venir l'extase, faisait signe à la sœur de cesser le chant. Il ne put se faire entendre, et se trouva emporté par un transport si violent, qu'il eut beau saisir la grille

dite sur la vie et les vertus des premières religieuses. — Dép. jurid. de Françoise de la Mère de Dieu pour la cause de la vénérable Anne de Jésus. (Inform. de Beas, 1633.)

des deux mains, son corps fut élevé de terre. Pendant une heure il demeura ravi, en la présence des religieuses émerveillées. Quand il eut repris ses sens, il dit à la mère Anne de Jésus et à ses filles de ne point s'étonner : Dieu, durant ses dernières épreuves, lui avait communiqué de si hautes lumières sur le prix des souffrances, que leur seul nom suffisait pour faire entrer son âme dans une oraison profonde.

En 1595, Anne de la Mère de Dieu fut envoyée à la fondation d'Ubeda. Elle remplit plusieurs fois en ce couvent la charge de prieure et y mourut pleine de jours et de mérites (1).

MARIE DE SAINT-ANGE (VILLAQUIRAN Y GALANCHA)

novice en 1582

† 1608

(1) Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. VI, lib. XXVI, cap. xxii. D'après le père Manuel de Saint-Jérôme, auteur du VI^e tome de la *Reforma*, Anne de la Mère de Dieu aurait été professe lors de la visite de saint Jean de la Croix, et c'eût été le saint lui-même qui aurait autorisé sa profession. D'autre part, le registre des professions du carmel de Beas ne mentionne qu'une religieuse du nom d'Anne de la Mère de Dieu et la dit professe de l'année 1590, en vertu de l'autorisation du père Nicolas de Saint-Cyrille. Les carmélites de Beas, après une confrontation attentive de leur registre et des indications données par le père Manuel de Saint-Jérôme, nous ont écrit qu'il devait y avoir erreur soit de la part du Registre, soit de la part des Chroniques. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'en 1578 saint Jean de la Croix entra en extase au parloir du monastère, au chant d'une des religieuses.

MONASTÈRE DE SÉVILLE

(1575-1582)

BÉATRIX DE LA MÈRE DE DIEU (CHAVÈS)

1^{re} professe (1576)

† 1648

Sainte Tèreze a fait connaître cette religieuse au chapitre xxvi des *Fondations*.

BERNARDE DE SAINT-JOSEPH (MATIAS Y RAMIREZ)

professe à l'article de la mort

† 1577

Bernarde était fille d'un corse nommé Paul Matias, qui s'était fixé avec sa famille au faubourg de Triana. Sa mère s'appelait Marianne Ramirez. Les deux époux étaient largement pourvus des biens de ce monde, mais surtout ils étaient en possession du trésor qui surpasse toutes les richesses d'ici-bas : un grand esprit chrétien. Paul Matias se distinguait par une dévotion extraordinaire envers la sainte Vierge, par la miséricorde envers les pauvres et le dévouement le plus généreux envers les serviteurs de Dieu. Quand il eut appris la triste situation faite dans Séville à la fondatrice des pauvres carmélites déchaussées, il s'offrit à lui servir de caution pour l'achat d'une demeure. Le Seigneur allait l'en récompenser en appelant au Carmel la perle de son foyer. Paul et Marianne voyaient grandir autour d'eux une jeune et brillante

postérité : des fils en grand nombre, et trois filles, dont la beauté était renommée dans Séville. L'une d'elles, Bernarde, surpassait encore ses sœurs sous ce rapport. On eût dit que son âme pure et limpide se reflétait sur son doux visage : elle avait l'extérieur d'un ange. Elle en avait aussi les aspirations ; jamais ses pensées et ses affections ne se portèrent ailleurs que vers le ciel. Mais il est des âmes dont le vol est trop libre et trop rapide pour séjourner longtemps ici-bas, et qui ne tardent guère à déployer leurs ailes pour rejoindre dans la patrie les anges leurs frères. Bernarde devait être de ce nombre.

A peine eut-elle entendu parler de sainte Térése et de ses filles, qu'elle comprit à n'en pouvoir douter qu'auprès d'elles seulement son cœur trouverait le repos et le bonheur. Ses parents, malgré leur religion profonde, ne pouvaient supporter la pensée de la voir s'éloigner d'eux. Térése connaissait la jeune fille et ses aspirations vers le cloître, mais en face de l'opposition des parents, elle avait jugé opportun de temporiser. Un jour vint où Bernarde crut pouvoir tenter un dernier effort pour se faire ouvrir les portes du monastère. En mars 1576, les carmélites avaient préparé avec toute la solennité possible la fête de saint Joseph, la première qu'elles célébraient à Séville. Le père Gratien devait donner le sermon. Bernarde sortit de la demeure paternelle, en apparence pour prendre part comme d'autres fidèles à la pieuse solennité ; en réalité, elle rompait les derniers liens qui l'attachaient au siècle. Elle assista à la fête, entendit le sermon, puis elle supplia les religieuses de ne plus retarder son bonheur. Ses instances furent si touchantes, que sainte Térése reconnut l'esprit de Dieu parlant par la bouche de l'angélique enfant. D'accord avec le père Gratien, elle lui donna sur-le-champ l'habit du Carmel, ajoutant à son nom celui du glorieux protecteur de la réforme.

Dans la vie du cloître qui affranchit l'âme des servitudes terrestres et la fait déjà participer à la vie des habitants du ciel, Bernarde de Saint-Joseph se trouva dans son élément. Pendant les six premiers mois de sa probation, elle jouit d'une entière tranquillité

d'esprit et d'une santé parfaite. Mais plus une âme est richement partagée du côté des biens d'en haut, plus l'ennemi du genre humain lui fait sentir les effets de sa rage et de son envie. La nouvelle carmélite ne tarda pas à l'éprouver. Attaquée de tentations violentes, poursuivie de visions épouvantables, elle était en proie à d'inexprimables angoisses. Sainte Tèreèe avait quitté Séville : ce fut la mère Marie de Saint-Joseph qui, avec une maternelle sollicitude, prit soin de la pauvre affligée. Au milieu de ses tourments, Bernarde ne cessait d'assurer qu'elle serait professe ; mais, à la surprise de ses sœurs, elle ajoutait toujours qu'elle ne porterait point le voile noir. Cette annonce devait se réaliser. Le jour de saint Joseph, anniversaire de sa prise d'habit, elle fut saisie d'une fièvre violente, accompagnée de délire. La connaissance lui étant revenue, elle demanda instamment la grâce de faire ses vœux. Marie de Saint-Joseph comprenant que cette âme, mûrie par l'épreuve, allait prendre son essor vers le ciel, accéda sans retard à ses désirs. Ce fut avec une céleste ferveur que Bernarde, en présence du Viatique de son dernier passage, prononça ses saints engagements. A peine eût-elle énoncé devant l'hostie sainte la formule sacrée, que Satan, réduit à l'impuissance, s'éloigna de sa victime. « Ma mère, disait-elle ensuite à sa prieure, ma mère, je ne suis plus la même. La guerre est finie, mon âme nage dans la paix. » Cette sérénité parfaite, avant-goût de la paix du ciel, ne la quitta plus jusqu'à la mort. Quand elle eut rendu le dernier soupir, son corps parut revêtu d'une surnaturelle beauté : ses compagnes ne pouvaient se lasser de la contempler, de lui baiser les pieds et les mains. Sainte Tèreèe, dans sa correspondance, fait plusieurs fois mention de la sœur Bernarde de Saint-Joseph et de son heureuse mort. Elle témoigne la regarder comme une sainte (1).

(1) Cfr. *Libro de las Recreaciones*, Recreac. IX. — Lettres de sainte Tèreèe à la mère Marie de Saint-Joseph, des années 1376 et 1377. — Bernarde de Saint-Joseph n'est pas inscrite au registre conventuel du monastère de Séville, sans doute parce qu'elle ne fit profession qu'à l'article de la mort. Son nom se trouve comme celui d'une défunte sur la liste envoyée par le monastère au chapitre d'Alcala.

MARGUERITE DE LA CONCEPTION (RAMIREZ)

du voile blanc

2^e professe (1577)

† 1647

Marguerite était sévillane. Ses parents se nommaient Jules Balleteros et Marie Perez. Elle reçut l'habit en 1575 des mains de sainte Térèse, en même temps qu'une jeune fille distinguée, également de Séville, qu'on appelait doña Ventura. On dit que le soir même de la prise d'habit, la sainte considéra attentivement les deux novices et, après un moment de réflexion, prononça ces paroles : *Aventura, Ventura, que no tendras Ventura. Pero, tu, Margarita, sí.* Ce qui peut se rendre ainsi : « Ventura, l'heureux sort ne sera peut-être pas ton partage. Quant à toi, Marguerite, oui, tu l'auras. » L'augure de la sainte mère se réalisa. Doña Ventura se lassabientôt de la vie du cloître et rentra dans le monde. Marguerite de la Conception, au contraire, persévéra dans sa vocation et fournit au Carmel une longue carrière. Aussitôt après sa profession, qui eut lieu le 1^{er} janvier 1577, elle rejoignit à Paterna Isabelle de Saint-François et Isabelle de Saint-Jérôme, que le père Gratien avait envoyées au couvent des carmélites mitigées de cette ville, pour y établir la réforme. Au retour de cette mission qui dura une année et donna beaucoup à souffrir aux trois carmélites déchaussées, Marguerite se laissa entraîner par Béatrix de la Mère de Dieu à déposer contre la mère Marie de Saint-Joseph et le père Gratien. Quelque temps elle refusa de reconnaître ses torts ; mais elle finit par ouvrir les yeux, demanda et obtint son pardon. Dans la suite, elle rejoignit la mère Marie de Saint-Joseph au couvent de Lisbonne et y mena une vie des plus édifiantes. Ce ne fut qu'en 1647, âgée de plus de quatre-vingt-dix ans, qu'elle entra dans le repos du Seigneur (1).

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. VI, lib. XXIV, cap. III. — *Libro de las Recreaciones*, Re-

ANNE DE SAINT-ALBERT (SANCHEZ)

du voile blanc

3^e professe (1577)

ÉLÉONORE DE SAINT-ANGE (CHAVÈS)

4^e professe (1577)

† 1620

Éléonore était cousine germaine de Béatrix de la Mère de Dieu. Elle devint en 1590 l'une des fondatrices de Sanlucar la Mayor (1).

MARIANNE DES SAINTS (VANEGAS)

5^e professe (1577)

† 1633

Sainte Térése parle dans sa correspondance de la réception de cette religieuse. La sœur Marianne prit part en 1585 à la fondation de Lisbonne, et dans la suite exerça dans ce monastère les fonctions de prieure (2).

creac. IX. — *Ramillete de mirra*. — Lettres de sainte Térése à la mère Marie de Saint-Joseph, de 1576 à 1580. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. II, Annot. de la Lettre XXIII.

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxxiii.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. xu. — Lettre de sainte Térése à la mère Marie de Saint-Joseph, du 11 novembre 1576.

JEANNE DE LA CROIX (GOMEZ)

du voile blanc

6^e professe (1577)

Jeanne Gomez, fille de Jules Asensio et d'Éléonore Chavès, avait épousé Alphonse Gomez y Vero, dont elle eut plusieurs enfants, entre autres Béatrix de la Mère de Dieu, première professe de Séville. Alphonse Gomez y Vero étant mort peu après l'entrée de sa fille au monastère, Jeanne sollicita, elle aussi, son admission, et reçut l'habit en qualité de converse, le 29 septembre 1576. Elle avait une sœur d'un âge avancé qui, ne pouvant être religieuse, voulut du moins servir les carmélites à la porterie. Jeanne de la Croix fit sa profession le 10 novembre 1577, et jusqu'à la fin de sa carrière justifia l'éloge que sainte Térèse fait de sa vertu au chapitre xxvi des *Fondations*. La sainte la nomme fréquemment et avec estime dans sa correspondance. La mère Marie de Saint-Joseph la regardait comme l'une des bienfaitrices de sa communauté (1).

BLANCHE DE JÉSUS-MARIE (FREYLE)

7^e professe (1578)

† 1638

Blanche était fille d'un riche portugais, nommé Henri Freyle. Sa mère s'appelait doña Éléonore de Valera, et fut l'une des premières bienfaitrices des carmélites de Séville. La jeune fille entra au monastère le 18 mars 1577 et y fut plus tard rejointe par deux de ses sœurs, qui portèrent les noms de Marie de Saint-Joseph et d'Isabelle de Sainte-Fébronie. A la fin de 1584, Blanche de Jésus-Marie passait à la fondation de Lisbonne. Elle y eut sa part des

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — Lettres de sainte Térèse à la mère Marie de Saint-Joseph, de 1576 à 1580. — *Libro de las Recreaciones*, Recreac. IX.

épreuves subies par la mère Marie de Saint-Joseph. Quand celle-ci, déposée de sa charge de prieure, fut envoyée au couvent de Cuerva, Blanche de Jésus-Marie reçut de ses supérieurs l'ordre de rentrer en son couvent de Séville. Celui de Lisbonne la revit ensuite ; elle y fut prieure et y mourut l'année 1638 (1).

HIÉRONYME DE LA MÈRE DE DIEU (DE SOTOMATOR)

8^e professe (1578)

† 1606

Hiéronyme, fille de Diego del Alcazar et de Béatrix Bueno, était cousine de Garci Alvarez, ce prêtre dévoué dont sainte Térése nous a parlé au chapitre xxiv des *Fondations*. Elle entra au monastère de Séville en même temps que Blanche de Jésus-Marie, et gouverna la communauté en qualité de prieure. Hiéronyme de la Mère de Dieu fut toujours très chère à Marie de Saint-Joseph, qui composa pour elle le *Traité sur le gouvernement des religieuses*, que nous possédons encore (2).

MARIE DE JÉSUS (AGNÈS RUIZ)

9^e professe (1579)

† 1619

Agnès était sévillanc, fille de Sébastien Lopez et d'Isabelle Ruiz de Ojeda. Elle avait l'âme courageuse, le caractère ardent et démonstratif. Dès sa plus tendre enfance, ses désirs la portaient vers la pénitence, et elle rêvait de s'immoler sans réserve à son Dieu dans la solitude d'un cloître. Bien des obstacles s'opposaient

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. xli. — Lettres de sainte Térése à la mère Marie de Saint-Joseph, du 26 septembre et du 11 novembre 1576.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville.

à son dessein, mais elle sut les renverser, et prit au monastère de Séville, avec l'habit du Carmel, le nom de Marie de Jésus. Une autre transformation restait à accomplir, celle de son impétueuse nature. Elle y travailla longtemps, et les relations nous disent qu'un plein succès couronna ses efforts : elle en vint à une douceur, une tranquillité d'esprit, d'autant plus admirables, qu'elles étaient le fruit de longs combats et de nombreuses victoires.

Marie de Jésus était capable des entreprises difficiles. En 1581, sainte Térèse ayant demandé à la mère Marie de Saint-Joseph deux bons sujets de sa communauté pour la fondation de Grenade, la jeune professe fut désignée et rejoignit en cette ville la mère Anne de Jésus. Après avoir soutenu dans ses commencements cette œuvre importante, elle rentra au couvent de Séville et fut ensuite envoyée à la fondation de Sanlucar la Mayor (1590), où elle exerça la charge de prieure. C'était à Séville qu'elle devait achever sa course au milieu d'indicibles souffrances, surnaturellement imprimées en son âme et en son corps. On assure que le souverain Arbitre des destinées humaines, par une disposition exceptionnelle de sa providence et de sa sagesse, lui laissa le choix de souffrir en ce monde ou en l'autre la peine due à ses péchés. Marie de Jésus demanda comme une faveur d'expier ses fautes ici-bas. A partir de ce jour, Dieu donna au démon le pouvoir de l'affliger. Les maladies fondirent sur elle si nombreuses et si terribles, que, pour ne pas défaillir, il lui fallut le secours d'une grâce extraordinaire. Les soins les plus pressés n'apportaient aucun soulagement à ses souffrances, et ses sœurs devaient assister impuissantes au spectacle d'un corps consumé de douleurs, totalement épuisé, où la vie semblait éteinte, couvert en quelque sorte des ombres de la mort.

Intérieurement la victime était livrée à des désolations amères, que venaient encore accroître de terrifiantes visions. Au milieu de tant de maux, sa patience, son abandon au bon plaisir de Dieu, restaient inébranlables; on la voyait attentive à cacher autant qu'il lui était possible l'intensité de ses tourments. De loin en loin, des visites célestes venaient, sinon la consoler, du moins lui

communiquer la force dont elle avait besoin pour porter son martyre.

Enfin, dans l'été de 1619, le terme fixé par la justice et la miséricorde sembla n'être plus éloigné, et le visage de la patiente parut resplendir d'un doux éclat. La veille du jour où elle devait quitter la terre, on la vit jeter les yeux de côté et d'autre, en disant : « Mes sœurs, ne voyez-vous pas la colombe ? Qu'elle est belle ! » Une des religieuses lui ayant demandé ce que venait faire la colombe dont elle parlait : « M'apporter, dit-elle, l'annonce de ma liberté. » Après avoir reçu les sacrements avec une tendre dévotion, elle passa la nuit à produire des actes fervents. Le lendemain, 10 juillet 1619, la colombe revint, et Marie de Jésus, joyeuse, prit elle-même son vol vers la patrie. Béatrix de la Mère de Dieu, première professe du monastère, vit son âme s'élancer vers le ciel sans passer par le lieu de l'expiation. La mère Marie de Jésus était âgée de soixante ans. Il y en avait quarante qu'elle s'était donnée à Dieu par les liens sacrés de la profession (1).

AGNÈS DE SAINT-ÉLISÉE (DE MORALÈS)

10^e professe (1579)

† 1610

Agnès accompagna la mère Marie de Saint-Joseph à la fondation de Lisbonne, et se distingua en ce monastère par son zèle pour l'observance. Son éloignement pour les charges était extrême. Apprenant qu'on songeait à lui confier celle de prieure, elle pria Dieu de la retirer de ce monde avant le temps de l'élection, ce qu'elle obtint (2).

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. IV, lib. XIV, cap. XXI. Le père Joseph de Sainte-Térèse met la mort de Marie de Jésus en 1611.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. VI, lib. XXIV, cap. III. — Cardoso, dans son *Agiologio Lusitano*, place la mort d'Agnès de Saint-Elisée en 1608. L'auteur du tome VI de la *Reforma* la recule jusqu'en 1617.

MARIE DE SAINT-PAUL (DE MORALÈS)

11^e professe (1579)

† 1625

Elle était sœur de la précédente. En 1582, elle rejoignit avec Marie de Jésus les fondatrices de Grenade. En 1590, elle prit part à la fondation de Sanlucar la Mayor (1).

JEANNE DE SAINT-BERNARD (DE CARDENAS)

du voile blanc

12^e professe (1579)

† 1629

ARCHANGÈLE DE SAINT-MICHEL (BÉATRIX NUÑEZ)

13^e professe (1580)

† 1630

Cette religieuse fut l'une des fondatrices de Lisbonne.

MARIE DE LA CROIX (DE CÉSPEDES)

du voile blanc

14^e professe (1581)

† 1609

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxxiii. — *Relation des Origines du couvent de Grenade*. Voir Doc. 77.

JEANNE DE LA CONCEPTION (DE ORTEGA)

15^e professe (1581)

HIÉRONYME DE LA COURONNE (DE HERVAS)

16^e professe (1581)

† 1603

MARIE DE SAINT-JOSEPH (FRANÇOISE DE MIRANDA)

novice en 1582

† 1628

Cette religieuse était sœur aînée de Blanche de Jésus-Marie. Elle fit profession le 1^{er} janvier 1583. Après avoir pris part à la fondation de *Santucar la Mayor*, elle remplit trois fois à Séville les fonctions de prieure (1).

JULIENNE DE LA MÈRE DE DIEU (DANTISCO)

novice en 1582

† 1621

Quand sainte Térése quitta l'exil, la communauté de Séville avait reçu depuis quelques mois, avec son autorisation, la plus jeune des sœurs du père Gratien, doña Julienne Dantisco, âgée seulement de huit ans. D'une intelligence vive et d'un caractère aimable, comme tous les membres de la famille des Gracian, la

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxxiii. — Lettre de sainte Térése à la prieure de Séville, du 22 juillet 1579.

petite Julienne montrait en même temps un sérieux précoce, qui ne la rendait que plus attachante. On raconte que bien loin d'être effrayée de l'aspect sévère de sa nouvelle demeure, elle ne se tenait pas de joie de se trouver dans la clôture. Les religieuses plus spécialement chargées de son éducation, eurent à remplir auprès d'elle une tâche aussi douce que facile. Récitation de l'office, prière, lecture, écriture, travail à l'aiguille, composition de pieux couplets, rien n'était onéreux à cette enfant, et, ses devoirs remplis, il lui restait à sa grande joie beaucoup de temps à passer en solitude, dans le repos de sa cellule. Venait-on alors la déranger : « Que personne ne m'appelle, disait-elle gracieusement. Je garde le silence. » Dès cet âge si tendre, elle commençait à se familiariser avec l'abstinence, les cilices, les disciplines et les autres mortifications en usage dans le Carmel ; elle apprenait à veiller à la garde de ses sens, à obéir sans réplique, à se trouver l'une des premières au chœur. Surtout elle s'essayait au commerce intime avec Dieu, et sa jeune âme goûtait déjà si bien les doux secrets de cette science toute d'amour, qu'un jour, entendant une conférence spirituelle du grand maître saint Jean de la Croix, elle entra dans un saint transport, qui l'arracha durant plus d'une heure à tous les objets extérieurs. Julienne avait alors treize ans. Elle en comptait seize quand elle fut admise à prononcer ses vœux, le 25 décembre 1590.

La nouvelle professe possédait en un haut degré ce sens droit que la vertu elle-même ne remplace point, et que sainte Térèse tenait avant tout à trouver dans ses filles. Sa ferme sagesse, sa délicatesse, sa charité, la rendaient tout à la fois le conseil de ses prieures et la consolation de ses sœurs. Son énergie et sa prudence parurent bien en 1592, lors de l'expulsion de son frère, auquel l'unissait un lien tout spécial de confiance et d'affection. On ne put surprendre dans cette jeune fille de dix-huit ans un seul instant de faiblesse. Elle recevait avec gratitude les condoléances qu'on lui présentait, mais sans se permettre un mot de plainte. Ses larmes ne coulaient qu'au pied de son crucifix ; là elle répétait avec son Sauveur agonisant : *Fiat voluntas tua*. Les

relations de Julienne avec son frère ne furent pas brisées par un si douloureux événement : toute sa vie elle entretint avec lui une correspondance intime, dont les lettres du père Gratien, parvenues jusqu'à nous, portent encore témoignage.

A vingt-quatre ans, Julienne de la Mère de Dieu fut chargée de former les novices à la vie du cloître. En 1608, elle devint prieure. C'est alors que brillèrent dans tout leur éclat les dons de nature et de grâce dont Dieu l'avait douée, et cet équilibre parfait des facultés, si rare, même dans les plus riches natures. Un second triennat la remit à la tête de la communauté l'année qui suivit celle de la mort de son frère (1615). Elle ne devait survivre à celui-ci que de sept ans. En 1621, une aggravation soudaine de maux déjà anciens, apprit aux religieuses qu'elles ne conserveraient plus longtemps une mère qu'elles considéraient, avec raison, comme l'un des trésors de leur communauté.

Julienne de la Mère de Dieu, ainsi qu'il arrive parfois aux âmes les plus détachées des choses d'ici-bas, avait toujours appréhendé la mort. Quand approcha l'instant suprême, on n'aperçut plus en elle que confiance et tranquillité. « O mon père ! disait-elle à son confesseur, que j'étais simple de tant redouter la mort ! Qu'il est facile de mourir ! » Le 28 août, fête de saint Augustin, elle demanda et reçut le saint Viatique. Elle pria ensuite qu'on lui lût la Passion de son divin Maître. Durant cette lecture, on vit son visage s'enflammer peu à peu et devenir radieux de beauté. « Eh ! pourquoi, ma mère, devenez-vous si belle ? » demanda l'une des religieuses présentes. « Ah ! répondit Julienne, c'est que je vais aux noces ! » Le jour même, elle entra dans la chambre nuptiale de l'Époux immortel (1).

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Séville. — *Reforma de los Descalzos*, t. IV, lib. XV, cap. xxxiii.

MONASTÈRE DE CARAVACA

(1576-1582)

FRANÇOISE DE LA CROIX (DE CUELLAR)

fondatrice et 1^{re} professe (1577)

† 1605

Doña Françoise de Cuellar avait pour père don Rodrigue de Moya, que Julien d'Avila nous dépeint comme « parfait gentilhomme, éminemment vertueux et très désireux de voir ses enfants s'adonner au bien ». Sa mère se nommait doña Louise de Avila. Sainte Térèse a raconté au chapitre xxvii des *Fondations* comment Françoise et deux autres jeunes filles de Caravaca, ses parentes, se sentirent inspirées d'embrasser la vie religieuse, et de quelle façon elles s'y prirent pour déterminer dans leur localité la fondation d'un monastère. Grande fut la joie des recluses lorsque, pendant le carême de 1575, elles virent arriver à Caravaca Antoine Gaytan et Julien d'Avila, chargés par sainte Térèse d'examiner l'état des choses, et, dans le cas où l'enquête serait favorable, de prendre les premières mesures en vue de l'établissement projeté. Julien d'Avila nous a dit la surprise qu'il éprouva en voyant de ses yeux « le parti si extraordinaire et si nouveau » qu'avaient pris les futures carmélites, et l'ébauche de clôture qu'elles avaient réussi à se procurer ; son édification aussi, en constatant les ardentes aspirations qui les poussaient vers la vie austère de la réforme. Rodrigue de Moya assurait à sa fille mille

ducats en espèces, en vue de la fondation ; les deux autres prétendantes offraient également des ressources, en sorte que les délégués de la sainte mère ne repartirent qu'après avoir passé un contrat en due forme.

Françoise de Cuellar et ses compagnes restèrent comblées de joie et puissamment animées à poursuivre leur dessein. Aussi bien leur fallait-il un courage peu commun pour persévérer dans ce singulier postulat. Leur isolement, leur incertitude sur l'avenir, prirent quelque chose de plus poignant encore, quand elles apprirent que sainte Térése avait dû se mettre en route pour Séville, remettant à plus tard la fondation de Caravaca. Pour ne pas défaillir à cette nouvelle, il leur fallut tout ce que Dieu leur mettait au cœur de ferme espoir et de persévérante énergie. Elles s'encourageaient en écrivant à la sainte mère leur chagrin et leurs désirs. Un moment vint pourtant où l'une d'elles se sentit faiblir. C'était l'aînée, Françoise de Saojossa. Jugeant semblable existence au-dessus de ses forces, elle abandonna ses deux amies et se retira auprès d'une sœur qu'elle avait dans le monde. Cette défection ne devait être que momentanée, mais elle n'en fut pas moins douloureuse pour Françoise de Cuellar et sa compagne. Malgré tout, elles demeurèrent fermes dans leur premier dessein. Le 18 décembre 1573, leurs vœux étaient comblés : elles voyaient arriver à Caravaca la mère Anne de Saint-Albert et cinq autres carmélites, sous la conduite du père Ambroise de Saint-Pierre, et peu de jours après, elles avaient la joie d'entrer enfin dans la famille du Carmel.

Françoise de Cuellar reçut, avec l'habit monastique, le nom de Françoise de la Croix : elle avait alors vingt et un ans. Dès le début de sa carrière religieuse, elle annonça ce qu'elle devait être sa vie entière : une parfaite observatrice des règles. On remarquait en elle cette profonde humilité qui, au dire de sainte Térése, « ne va jamais sans de grandes richesses spirituelles (1) », avec cet esprit d'oraison, patrimoine de l'ordre de la Vierge, et plus

(1) Lettre à Jérôme Reinoso, du 13 juillet 1584.

encore de la réforme térésienne. Du reste, Françoise était soigneuse d'envelopper dans le silence les faveurs que Dieu lui accordait, et ce qui frappait en elle, c'était surtout son inviolable régularité et son complet mépris d'elle-même. A deux reprises, la communauté lui confia les fonctions de sous-prieure. Elle finit sa course à Caravaca, âgée de cinquante et un ans (1).

FRANÇOISE DE SAINT-JOSEPH (DE TAUSTE)

fondatrice et 2^e professe (1557)

† 1635

Doña Françoise de Tauste, fidèle compagne de doña Françoise de Cuellar, était fille de Jean Caxa et de doña Anne de Tauste. Elle avait vingt ans et se trouvait orpheline de père et de mère, quand elle se joignit à sa parente pour se préparer à la vie du Carmel par une réclusion volontaire. De l'agrément de son frère, Michel Caxa, qui lui servait de tuteur, elle promit pour la fondation deux mille cinq cents ducats en rente, avec d'autres avantages. Françoise de Tauste prit l'habit de carmélite déchaussée et prononça les saints vœux en même temps que Françoise de Cuellar. Les détails nous manquent sur sa vie religieuse. Nous savons seulement qu'elle atteignit dans le cloître l'âge de quatre-vingts ans (2).

AGNÈS DE JÉSUS (DE ROBLÈS)

3^e professe (1577)

† 1600

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses. — Julien d'Avila : II^e Parte, cap. VIII.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

URSULE DE SAINT-ANGE (DE ROBLÈS)

4^e professe (1577)

† 1589

Ursule était sœur d'Agnès de Jésus. Martin de Roblès et Catherine Cuello, leurs parents, les donnèrent toutes deux ensemble à la famille de sainte Térèse. L'existence d'Ursule ne fut qu'un enchaînement de souffrances. Des maux qu'elle avait portés en silence pendant son noviciat prirent après sa profession une intensité qui ne lui permit plus de les cacher ; des plaies se formèrent sur tout son corps, lui causant de cruelles douleurs. A ces maux corporels vinrent se joindre de terribles souffrances d'âme. Quel était le secret de ce martyr intérieur ? Les relations nous l'apprennent. Avant de tomber malade, Ursule avait appris qu'un criminel allait au supplice sans vouloir entendre parler de conversion. A la pensée des âmes menacées des peines éternelles, sainte Térèse s'écriait : « Pour en délivrer une seule de si horribles tourments, volontiers, ce me semble, j'endurerais mille fois la mort (1). » Ursule ne pensait pas autrement. Navrée de douleur, elle alla se prosterner devant le très saint Sacrement et conjura son Maître de lui accorder le salut de ce grand coupable, s'abandonnant elle-même à sa justice, et s'offrant à participer à l'amère désolation qu'il endura sur la croix pour le salut du monde. L'événement montra que ce pacte sublime avait été ratifié. Le coupable recouvra par le repentir la grâce de Dieu, et Ursule se vit affligée de désolations intimes et profondes, auxquelles rien ne pouvait apporter d'allègement. La résignation de la douce patiente se maintint invincible. Si désolée qu'elle fût, elle ne laissait pas de s'approcher de la communion et s'attachait fortement à la colonne de l'obéissance. Ses douleurs physiques et ses tourments spirituels

(1) *Vie de sainte Térèse écrite par elle-même*, chap. xxxii.

ne finirent qu'avec sa vie. Ce fut en 1589 qu'elle alla recevoir la palme, de la main de Celui qui mesure le salaire à la grandeur des travaux et de la patience. Ursule de Saint-Ange était âgée de trente-six ans (1).

MARIE DU SAINT-SACREMENT (DE LA FLOR)

3^e professe (1577)

† 1627

Marie était née d'honorables habitants de Caravaca, nommés Genès de Reyna et doña Marie de la Flor. Ame toute de charité, de bénignité et de paix, elle réalisait cet axiome de saint Jean Chrysostôme que « les doux sont utiles à eux-mêmes et aux autres ». Infirmière, elle avait pour ses malades un dévouement et des bontés de mère. Adroite à soulager les corps, elle était saintement habile à pacifier et à reconforter les âmes, en versant en elles les célestes consolations qu'elle puisait aux sources du Sauveur dans le commerce sacré de l'oraison. L'onction de ses paroles était d'autant plus pénétrante qu'elle avait elle-même beaucoup souffert, et que c'était l'expérience personnelle qui lui permettait de parler des trésors de grâce et d'union dont le Seigneur récompense dès l'exil les épreuves généreusement portées pour son amour. Dieu, qui se plaît à façonner et amollir les âmes par la souffrance lorsqu'il veut y imprimer profondément son cachet, avait longuement marqué Marie du Saint-Sacrement de ce sceau mystérieux et fécond de la douleur. Pendant trente années, nous disent les récits du temps, elle endura des maladies continuelles avec une patience et une sérénité qui semblaient éclairer son visage d'un céleste rayonnement. En même temps, on admirait en elle la religieuse exemplaire. Dès que ses maux lui laissaient quelque intervalle de

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

relâche, on la voyait suivre les exercices communs avec le même courage que si elle eût joui d'une santé parfaite. L'obéissance, l'humilité, brillaient en elle d'un éclat non moins vif. Jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, elle embauma de ces vertus le monastère de Caravaca. Deux ans avant sa mort, des plaies vinrent se joindre à ses autres maux et l'unirent plus intimement encore à son Maître crucifié. Dans cet état, si douloureux pour la nature, on ne voyait en elle, attestent les relations, que douceur, reconnaissance et surnaturelle allégresse. Ce fut l'année 1627 que cette âme sainte fut appelée à paraître devant le trône de l'Agneau. Marie du Saint-Sacrement avait rempli à deux reprises dans la communauté les fonctions de sous-prieure (1).

MARIE DE SAINT-FRANÇOIS (LOPEZ)

du voile blanc

6^e professe (1578)

† 1625

JEANNE DE SAINT-DOMINIQUE (GONZALEZ)

du voile blanc

7^e professe (1578)

† 1604

Jeanne était de Caravaca. Ses parents s'appelaient François et Marie Hernandez. Restée veuve fort jeune, elle fut la première admise dans le monastère en qualité de sœur converse. Intelligente, énergique, elle avait le caractère un peu rude, mais elle

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

supportait avec une patience et une soumission sans bornes les mortifications que ce défaut lui occasionnait. On raconte qu'en octobre 1604, la communauté se trouvait à la récréation, quand on entendit, en dehors de la salle, un bruit semblable à celui que pourrait faire une discipline de verge en mouvement. Les religieuses présentes en conçurent quelque frayeur, mais Jeanne de Saint-Dominique, s'agenouillant, dit à haute voix : « Mère sainte Térése de Jésus, si nous la méritons, me voici. Je m'offre à la recevoir de bon cœur. » Le lendemain, celle qui avait ainsi parlé était trouvée sans mouvement dans sa cellule, un côté frappé d'une sorte de paralysie et couvert de taches noirâtres. Jusqu'aux fêtes de Noël, la pieuse sœur, privée de l'usage de ses membres, édifia la communauté par sa patience, la gratitude qu'elle témoignait à ses infirmières. Le jour des saints Innocents, son âme se dégagea des liens du corps pour aller à son Dieu. Jeanne de Saint-Dominique était âgée de cinquante-deux ans (1).

FLORENCE DES ANGÈS (DE LA FLOR)

8^e professe (1578)

† 1626

Florence était sœur de Marie du Saint-Sacrement. Elle fut deux fois prieure du monastère (2).

AGNÈS DE SAINT-ALBERT (DE MORA)

9^e professe (1578)

† 1637

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

FRANÇOISE DE LA MÈRE DE DIEU (DE SAOJOSSA)

fondatrice et 10^e professe (1578)

† 1601

Françoise était fille du capitaine Georges Sanchez de Saojossa, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, et de doña Eléonore Muñoz. Depuis la mort de ses parents, elle habitait chez Catherine de Otalora, sa tante. Il est probable que ce fut elle qui décida Catherine à promouvoir la fondation d'un monastère à Caravaca, et à favoriser son désir et celui de ses deux compagnes de vivre en clôture dans sa maison, en attendant l'arrivée des religieuses. Nous voyons par la Patente royale de fondation que Françoise de Saojossa savait écrire, tandis qu'il n'en était pas de même de ses deux amies. C'est elle qui paraît la première dans les actes relatifs à la fondation, où elle s'engage pour mille ducats en rentes et propriétés. Elle fut cependant la moins constante. Le démon, jugeant sans doute par ses heureuses dispositions qu'elle pourrait aller loin dans la carrière de la sainteté, la tenta de dégoût et de découragement. Elle chancela dans sa résolution, et quitta même la maison de sa tante, pour aller vivre auprès de sa sœur. La sainte, en écrivant vers la fin de 1576 le chapitre xxvii des *Fondations*, déplore l'inconstance de Françoise de Saojossa et semble croire qu'elle perdit pour toujours l'heureuse part qui l'attendait dans le Carmel. Mais « qui a jamais résisté à Dieu et a pu trouver la paix (1) ? » Françoise ne goûtait ni joie ni satisfaction au milieu d'un monde pour lequel elle n'était pas faite. L'amertume remplissait son cœur. Bientôt elle acquit la conviction qu'il n'y aurait jamais pour elle de joie véritable que dans la vie d'immolation du Carmel; aussi, quand les filles de sainte Térèse furent installées à Caravaca, tous ses efforts tendirent à se faire pardonner sa légèreté et à retrouver le bonheur

(1) Job, ix, 4.

dont elle s'était volontairement privée. Pour y réussir, elle implora l'intervention du père Gratien, et celui-ci, touché de sa douleur et de ses désirs, pria la mère Anne de Saint-Albert, prieure du nouveau monastère, d'user envers elle de miséricorde. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre du 2 juillet 1577, où sainte Térèse remercie la mère Anne de Saint-Albert d'avoir donné satisfaction au père Gratien en recevant Françoise dans sa communauté, et l'encourage à la douceur et à la patience envers cette âme de bonne volonté.

Doña Françoise de Saojossa avait vingt-sept ans quand elle prit l'habit du Carmel et le nom de Françoise de la Mère de Dieu. Sa profession eut lieu le 1^{er} juin 1578. Le succès justifia pleinement la condescendance dont on avait usé à son endroit. On eût dit qu'elle voulait racheter sa faiblesse momentanée par une humilité plus profonde, une obéissance plus exacte, une assiduité plus continuelle à l'oraison, où Dieu la favorisa de grâces élevées. Les relations du temps la qualifient de religieuse extrêmement parfaite. Elle exerça pendant un triennat les fonctions de prieure, et mourut saintement en ce monastère, âgée de cinquante et un ans (1).

MARIE DE SAINT-PAUL (DE ROBLÈS)

11^e professe (1579)

Cette religieuse était sœur de Marie du Saint-Sacrement et de Florence des Anges. En 1583, elle prit part à la fondation de Malaga, et en 1589 à celle de Cordoue. Elle remplit deux fois en ce dernier monastère la charge de prieure (2).

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses.

(2) Cfr. Registre conventuel du monastère de Caravaca. — Relation sur les vertus des premières religieuses. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxiv.

FRANÇOISE DE LA CONCEPTION (BURRUEZO)

du voile blanc

12^e professe (1580)

† 1621

MARIE DE JÉSUS (DE ALENCIA)

du voile blanc

13^e professe (1580)

† 1619

MARIE DE LA NATIVITÉ (Muñoz)

14^e professe (1581)

† 1627

ISABELLE DE JÉSUS

du voile blanc

15^e professe (1581)

† 1637

MONASTÈRE DE VILLANUEVA DE LA JARA

(1580-1583)

MARIE DE JÉSUS

professe à l'article de la mort

† 1581

Marie de Jésus était originaire d'un hameau voisin de Villanueva de la Jara. On ignore le nom de ses parents. Inclivée dès l'enfance vers les choses de Dieu, elle fit de bonne heure vœu de chasteté, revêtit l'humble habit des béates et joignit à de nombreuses macérations le soin assidu des pauvres, des malades et des abandonnés. Elle était de ces âmes qui n'ont qu'une aptitude médiocre pour les choses de la terre, mais dont les facultés semblent se transfigurer quand il s'agit des choses d'en haut et des intérêts de l'éternité. L'onction de ses paroles, la force de ses exhortations, arrachèrent plus d'une fois à leurs égarements des pécheurs invétérés dans le crime. Elle savait les disposer à la confession et, pour assurer leur persévérance, les mettre en garde contre les ruses de l'ennemi. On raconte qu'elle réussit à faire ouvrir les yeux à deux infortunés qui étaient sur le point de s'ôter la vie. Un autre s'était déjà frappé d'un poignard et, près de paraître devant Dieu, refusait de recevoir le ministre du pardon. Marie se présente, un crucifix à la main, et soulevée par une sainte passion de rendre à Dieu cette âme déjà sur le bord de l'abîme, elle adresse au coupable des paroles si brûlantes, qu'elle fait fondre la glace de son cœur et lui obtient de mourir dans les plus beaux sentiments de repentir.

Du reste, tout était simple en elle, et dans sa prière humble et fervente, rien qui sortit des voies ordinaires de la grâce. Ainsi vécut cette servante de Dieu jusqu'à l'âge de cinquante ans. Ayant appris alors que de pieuses filles, au nombre de huit, s'étaient réunies pour vivre ensemble dans les exercices de la vie parfaite, elle fit instance pour être admise en leur société et s'enferma avec elles dans l'ermitage de Sainte-Anne. Elle comptait cinquante-six ans quand sainte Térèse, arrivant à Villanueva, adjoignit à sa réforme la petite communauté.

A première vue, rien ne frappait dans cette âme, si ce n'est sa simplicité. La sainte mère cependant, avec son tact sûr et la lumière d'en haut dont elle était favorisée, comprit la valeur du joyau que Dieu lui confiait. Elle recommanda aux religieuses de prendre bien soin de Marie de Jésus, parce que, disait-elle, c'était une grande âme; et malgré la difficulté qu'éprouvait la novice à lire le latin, elle voulut la voir religieuse de chœur. Dès le premier jour, nulle ne fut plus humble et plus obéissante. « L'humilité se reconnaît à la patience », a dit saint Augustin. Celle de la vénérable sœur ne devait pas tarder à passer par ce creuset. Après le départ de la sainte, Dieu le permettant ainsi, les mortifications ne lui furent point ménagées. Son peu d'habileté pour la psalmodie lui faisait souvent interdire la récitation du bréviaire au chœur, et la cuisine lui était alors assignée comme séjour. Sa faiblesse et sa mauvaise santé lui rendaient bien difficiles les travaux qui lui étaient demandés, mais jamais une parole de plainte n'effleura ses lèvres, jamais la douce sérénité de son visage ne parut altérée.

Trois jours avant la fête de saint Michel de l'année suivante (1581), Marie de Jésus fut saisie de la fièvre. Elle comprit que sa fin n'était pas éloignée et un accroissement d'humble connaissance d'elle-même, joint à une douleur très pénétrante de ses fautes, qui lui furent en même temps donnés, la confirmèrent dans cette conviction. Elle demanda avec instance les derniers sacrements. Mais son mal paraissant sans gravité, on ne crut devoir lui accorder que la réception de l'Eucharistie. Dans la soirée,

entendant sonner les cloches de la bourgade, elle demanda quelle solennité on s'apprêtait à célébrer. La religieuse qui la gardait lui répondit qu'on faisait le lendemain la fête de saint Michel. Marie de Jésus leva les mains vers le ciel, et avec beaucoup de larmes : « Grâces soient rendues à la souveraine Bonté de mon Dieu, s'écria-t-elle. Que les cieus et la terre le bénissent de combler de tant de grâces une si vile créature ! » Sa compagne lui demanda ce qui la faisait parler ainsi : « C'est, répondit-elle, que depuis l'éveil en moi de la raison, j'ai pris pour mon défenseur à la vie et à la mort le glorieux saint Michel, et le Seigneur m'a souvent fait entendre que je mourrais le jour de sa fête. » Tout d'abord on ne prit point cette parole au sérieux. Cependant le médecin consulté jugea qu'on pouvait accorder à la malade la consolation de recevoir l'Extrême-Onction. Marie de Jésus passa la plus grande partie de la nuit en tendres colloques avec son Dieu. A trois heures du matin, elle dit : « Appelez notre mère et nos sœurs, parce que je vais mourir. » Voyant entrer Elvire de Saint-Ange, la maîtresse des novices, elle prit congé d'elle par ces paroles : « Ma chère mère, vous qui avez été toute ma consolation, adieu. Sa Majesté m'appelle en toute hâte. Je vous remercie de toute la peine que vous avez prise pour moi. » Ensuite elle assura ses sœurs qu'elle avait goûté plus de joie pendant le peu de temps qu'elle avait passé sous l'obéissance, que durant les longues années où elle avait joui de sa liberté. Tenant à la main son crucifix, elle le couvrait de baisers et lui adressait d'amoureuses paroles. Au milieu de ces pieux transports, on l'entendait prononcer des versets latins, parmi lesquels on distingua celui-ci : *Dirupisti, Domine, vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis* (1). Elle garda quelque temps le silence ; puis, les yeux levés au ciel, elle rendit paisiblement son âme à son Créateur. C'était le jour du glorieux archange, son protecteur (2).

(1) Seigneur, vous avez rompu mes liens, je vous immolerai une hostie de louange. (Ps. cxv, 16.)

(2) Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. vi. Le père François de Sainte-Marie place la mort de Marie de Jésus en 1580.

MARIE DE L'ASSOMPTION1^{re} professe (1582)**LUCIE DE SAINTE-ANNE**2^e professe (1582)**ANGÈLE DE LA TRINITÉ**3^e professe (1582)**ANNE DE LA MÈRE DE DIEU**4^e professe (1582)**AGNÈS DE L'INCARNATION**

du voile blanc

5^e professe (1582)**CATHERINE DE SAINT-ANGE**

du voile blanc

6^e professe (1582)**ELVIRE DE SAINT-JOSEPH**

du voile blanc

7^e professe (1582)

Elvire était une âme que Dieu gratifiait de faveurs spéciales : souvent Jésus se dévoilait à ses regards, et ses nuits se passaient

sans sommeil, dans de tendres colloques avec le Bien-Aimé. Elle soumit ces communications célestes à sa prieure, qui lui ordonna prudemment de dormir. Quand, la nuit suivante, le divin Maître vint visiter son épouse, Elvire dit avec humilité : « Seigneur, l'obéissance veut que je dorme. » Et elle se livra effectivement au sommeil. Le lendemain, à son réveil, elle trouva à son chevet l'Époux divin qui lui adressa ces paroles : *Parce que tu as obéi, j'ai daigné t'attendre* (1).

CATHERINE DE SAINT-ALBERT

8^e professe (1582)

(1) Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V, cap. IV.

MONASTÈRE DE PALENCIA

(1581-1582)

MARIE DE SAINT-JOSEPH (DE TOLOSA)

1^{re} professe (1582)

† 1613

Marie de Saint-Joseph était la troisième fille de Sébastien Muncharaz et de Catherine de Tolosa. La maison de sa mère fut pour elle et pour ses sœurs comme le vestibule du Carmel : les exercices d'oraison et de mortification y avaient leurs heures réglées ; l'esprit du monde en était soigneusement banni. Les jeunes filles ne sortaient guère que pour visiter, à la suite de leur mère, les sanctuaires de la ville et la demeure des pauvres, ainsi que pour aller recevoir la direction spirituelle des pères de la Compagnie de Jésus. Dès ses plus jeunes années, Marie témoigna qu'elle s'attacherait comme ses sœurs aînées à l'Époux des vierges, et à peine eut-elle l'âge requis, qu'elle obtint de sa mère d'être conduite au monastère de Palencia, récemment fondé par sainte Térèse et où celle-ci se trouvait encore (1581). Sa sœur Isabelle eut le même bonheur. La sainte donna elle-même l'habit aux deux jeunes filles et peu après elle écrivait, au chapitre xxxi des *Fondations*, parlant d'elles et de leurs deux sœurs, déjà professes au couvent de Valladolid : « Toutes quatre ont fait honneur à l'éducation d'une telle mère. On les prendrait pour des anges. » C'était du reste le nom qu'elle leur avait donné à son passage à Palencia, au commencement de 1582. Elle écrivait à leur mère : « J'ai trouvé vos anges en bonne santé et très joyeuses. » Les deux

novices, en prononçant leurs vœux le 22 avril 1582, renoncèrent à leur bien en faveur de la fondation de Burgos. La sainte mère, les remerciant dans une lettre qui existe encore, déclare les regarder comme fondatrices de ce monastère.

. En recevant l'habit, Marie de Saint-Joseph avait exprimé à sainte Térèse l'attrait marqué qu'elle éprouvait pour l'humble condition des sœurs converses. La sainte, l'ayant considérée un moment, avait répondu : *Sachez, ma fille, que Notre-Seigneur vous veut choriste, car il vous réserve la charge de prieure.* L'annonce devait se réaliser : Marie de Saint-Joseph fut mise à la tête de divers couvents. Elle finit sa vie à Tarazona, le 21 juillet 1613. On assure qu'elle apparut glorieuse à sa sœur, Casilde de Saint-Ange, professe du monastère de Valladolid (1).

ISABELLE DE LA TRINITÉ (DE TOLOSA)

2^e professe (1582)

† 1633

Isabelle de la Trinité, sœur de la précédente, ne quitta point le monastère de Palencia. Elle y mourut le 8 octobre 1633.

DENYSE DE LA MÈRE DE DIEU

3^e professe (1582)

† 1625

Dans une lettre au chanoine Reinoso, du 9 septembre 1581, sainte Térèse exprime sa satisfaction de la récente entrée de cette religieuse au couvent de Palencia.

(1) Cfr. Lettres de sainte Térèse à Catherine de Tolosa, du 16 janvier 1582, et aux sœurs Marie de Saint-Joseph et Isabelle de la Trinité, du mois de mars suivant. — *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. XI, cap. iv. — Lanuza : *Vida de la bendita Madre Isabel de S. Domingo*, lib. IV, cap. vi, *Virtudes*

JEANNE DE SAINT-LAURENT

du voile blanc

novice en 1582

HIÉRONYME DE LA VISITATION

du voile blanc

novice en 1582

Ces deux religieuses reçurent l'habit du Carmel des mains de sainte Térèse, qui mentionne leur réception dans une lettre au père Gratien du 12 mars 1581. L'une et l'autre firent profession en 1583.

CATHERINE DU SAINT-ESPRIT (DE TOLOSA)

professe en 1588

† 1608

Bien que Catherine du Saint-Esprit n'ait pris rang dans la famille de sainte Térèse qu'après la mort de la sainte mère, nous placerons ici sa notice, afin de compléter par quelques données biographiques les beaux éloges que celle-ci nous a faits de la généreuse veuve au chap. xxx des *Fondations*.

Catherine de Tolosa tenait d'une race illustre une élévation de caractère et une noblesse de sentiments peu communes. Elle y joignait cette affabilité et cette prudence qui inspirent le respect non moins que la confiance. Ces dons naturels étaient chez Catherine comme transfigurés par la grâce et le commerce

de la Madre Maria de San Josef. Lanuza semble confondre Marie de Saint-Joseph (de Tolosa) avec une autre Marie de Saint-Joseph, professe de Pastrana. Ce n'est donc qu'avec une certaine réserve qu'il faut le consulter à ce sujet.

intime avec Dieu. Jeune fille, elle eût désiré n'appartenir qu'à Jésus-Christ, mais Dieu voulait la présenter au monde comme un modèle achevé de toutes les vertus chrétiennes. Il l'inclina donc à suivre les désirs de ses parents, et à recevoir de leur main l'époux qu'ils lui avaient choisi. C'était un riche marchand de Burgos, nommé Sébastien Muncharaz. Sébastien était digne de sa jeune femme. Porté lui-même vers tout ce qui est noble et saint, il vit dans Catherine un modèle à imiter, et sut joindre au soin de ses affaires l'application à tous les exercices de la piété. Ensemble les deux époux s'adonnaient à la pénitence, à l'oraison et aux bonnes œuvres. Tout Burgos s'édifiait de la fréquence avec laquelle ils s'approchaient des sacrements, des aumônes qu'ils versaient dans le sein des pauvres. De cette union naquirent deux fils et six filles : Sébastien et Lesmès, Catherine, Casilde, Marie, Isabelle, Béatrix et Hélène. Descendance privilégiée, sur laquelle le Seigneur allait répandre ses plus abondantes faveurs, et qu'il devait successivement retirer des périls du siècle, pour la mettre en sûreté à l'ombre de ses ailes.

Catherine était trop précieuse aux yeux de Dieu et ses œuvres lui étaient trop agréables, pour qu'il ne donnât point par la douleur le dernier fini à sa vertu. Sébastien lui fut ravi dans toute la force de l'âge, la laissant chargée de l'éducation de leurs huit enfants. En vrai chrétien, il avait envisagé d'un œil ferme le passage du temps à l'éternité et recommandé ses enfants à Celui dont l'amour surpasse la sollicitude de tous les pères. Il savait qu'ils auraient dans leur mère un ferme appui pour leur vertu, mais il s'était demandé avec quelque inquiétude si, lui disparu, ils seraient suffisamment pourvus des biens de ce monde. On raconte que, durant sa prière, Marie lui était apparue pleine de clémence, revêtue de l'habit du Carmel, et que, les bras étendus, elle lui avait montré tous ses enfants abrités sous les plis de son blanc manteau, disant : *Je les protégerai. Tous seront à moi.* Vision prophétique qui devait avoir sa pleine réalisation.

La grande âme de Catherine ne se laissa point abattre par un coup si sensible, et sa marche vers Dieu n'en devint que plus ra-

pide. Sous la direction des pères de la Compagnie de Jésus, elle progressa encore dans les voies spirituelles, prolongea ses oraisons, multiplia ses pénitences et ses bonnes œuvres. Son union avec Dieu marquait ses actes et tout son extérieur d'une égalité d'âme, qui faisaient l'admiration de tous. On eût dit qu'elle avait le don de passer doucement au milieu des difficultés de la vie, les yeux toujours fixés sur l'éternité, la volonté toujours unie à l'aimable bon plaisir de son Dieu.

Une telle âme était digne de l'intimité de sainte Tèreſe. Dieu lui ménagea ce bienfait par la fondation de Burgos. Tèreſe admira les dons de nature et de grâce dont Dieu avait enrichi la noble veuve ; elle fut charmée surtout de cette simplicité, de cette droiture, de ce courage, dont elle se disait elle-même si fortement éprise. Nous ne répéterons pas ce que Catherine de Tolosa déploya de générosité, de délicatesse à l'égard de la fondatrice et de ses filles. La sainte mère elle-même nous l'a dit en des pages désormais impérissables. Dieu se réservait de donner à Catherine la seule récompense qu'ambitionnent les saints ; celle qui, comblant les plus hautes aspirations de l'âme, crucifie en même temps le cœur de chair. Déjà il avait inspiré à quatre de ses filles le désir de prendre le voile des carmélites déchaussées : il lui demanda le don des quatre enfants qui lui restaient encore. Cette même année 1582, Hélène, la plus jeune des filles, entra au monastère de Burgos. La mort seule empêcha Béatrix de suivre ses sœurs, mais elle lui permit de les précéder au ciel sous le manteau de la Reine du Carmel, et une sainte âme de Burgos la vit monter au séjour de la gloire, à l'heure même où elle expira. En 1585, Sébastien, l'aîné des fils, entra au noviciat des carmes déchaussés de Pastrana, et fut appelé Sébastien de Jésus ; Lesmès, le plus jeune de tous, revêtit l'habit de la réforme en 1587, n'ayant pas encore treize ans révolus, et porta le nom de Jean-Chrysostôme. L'aîné devait remplir dans l'ordre des charges importantes ; le second se distingua par son savoir théologique,

Il ne restait plus à Catherine qu'à parfaire l'holocauste. En même temps qu'elle immolait son dernier fils à Dieu, elle se con-

sacra elle-même à son service, âgée de quarante-huit ans (1587). Le couvent de Palencia, où elle avait deux de ses filles, fut celui qu'elle choisit. On allait voir se réaliser pour elle cette parole de nos saints livres : « Le sentier du juste est comme une lumière brillante qui s'avance et croît jusqu'au jour parfait (1). » Les vertus que Catherine de Tolosa avait héroïquement pratiquées dans le monde reçurent de la consécration monastique comme une splendeur nouvelle. Nulle ne la surpassait en détachement, en mortification, en esprit de pauvreté, en union continuelle avec Dieu. On la voyait obéir à ses fils et à ses filles avec la soumission de la dernière novice. Surtout, elle donnait des marques d'un mépris d'elle-même si entier et si sincère, que ses compagnes en étaient dans l'étonnement : « Son humilité, disaient-elles, est une mer profonde dont il est impossible de mesurer le fond. » Pendant un triennat, il leur fut donné de jouir de sa conduite. Alors on fut frappé de voir comment, si sévère pour elle-même, elle savait se montrer pleine de douceur pour les autres, et, quand il le fallait, s'accommoder à leur faiblesse, afin de les guider plus sûrement vers la perfection.

Pendant près de vingt-deux ans, les carmélites de Palencia avaient admiré en cette belle âme « ce je ne sais quoi, dont parle saint Augustin, qui dans la chair n'appartient plus à la chair », quand ce parfait modèle de sainteté leur fut enlevé. Le 2 juillet 1608, un accident mortel leur révéla que la fin de Catherine approchait. Ses deux fils, Sébastien de Jésus et Jean-Chrysostôme accoururent pour lui administrer les derniers sacrements. S'agenouillant ensuite auprès d'elle avec leur sœur, Isabelle de la Trinité, ils lui demandèrent de les bénir et, en leur personne, ses autres filles absentes. « C'est à moi, répondit Catherine, de recevoir la bénédiction de Vos Révérences. Je vous prie, en outre, de me pardonner les mauvais exemples que je vous ai donnés, et dans le monde, et dans l'état religieux. » Ensuite elle ne parla plus que pour bénir son Dieu et exprimer les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même.

(1) Prov., iv, 18.

Le 13 juillet, son âme, comblée de mérites, allait rejoindre dans la gloire la sainte réformatrice du Carmel. Catherine du Saint-Esprit était âgée de soixante-dix ans. Au moment où elle expira, une odeur céleste se répandit dans sa cellule. Toute la ville accourut à ses obsèques : on la proclamait bienheureuse, on la comparait aux saintes Symphorose et Félicité. Sa fille, Casilde de Saint-Ange, deux jours après cet heureux trépas qu'elle ignorait encore, contempla dans une vision admirable sa mère au sein de la gloire, parmi la glorieuse troupe d'élus que l'ordre du Carmel a donnée à la Jérusalem céleste. Il nous reste une lettre de sainte Térése à Catherine de Tolosa (1).

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Palencia. — *Reforma de los Descalzos*, t. III, lib. XII, cap. XI et XII, et lib. XIII, cap. XIX; t. I, lib. V, cap. XXV et XXVI. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre LXXI. — Lanuza : *Vida de la bendita Madre Isabel de S. Domingo*, lib. IV, cap. VI, *Virtudes de la Madre Maria de San Josef*.

MONASTÈRE DE SORIA

(1581-1582)

ISABELLE DE LA MÈRE DE DIEU (DE HUERTA)

novice en 1582

† 1641

Isabelle était fille de Roch de Huerta, cet ami dévoué de sainte Térése et de sa réforme, avec lequel la sainte entretenait une correspondance suivie. Elle reçut l'habit des propres mains de Térése le 15 août 1581, à l'âge de seize ans, et fit profession en 1583. Elle mourut à Soria, âgée de soixante-quinze ans, dont elle avait passé soixante dans la vie religieuse (1).

MARIE DE LA TRINITÉ (GANTE)

novice en 1582

† 1594

Marie de la Trinité était nièce de la fondatrice, doña Béatrix de Beaumont y Navarra. Elle reçut l'habit en même temps que la précédente, âgée seulement de quatorze ans. Quatre mois après la prise d'habit de ces deux novices, la sainte mère écrivait à la prieure de Soria : « Faites toutes mes amitiés à mes chères petites.

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Soria. — Lettre de sainte Térése à Catherine du Christ, prieure de Soria, du 15 septembre 1582. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. III, Annot. de la Lettre LXXXII.

Je suis enchantée qu'elles se portent bien et qu'elles soient si charmantes. » Marie de la Trinité ne fit profession qu'en 1584. Elle s'envola vers le ciel, âgée seulement de vingt-huit ans (1).

ÉLÉONORE DE LA MISÉRICORDE (AYANZ)

novice en 1582

† 1620

Éléonore, d'une famille illustre selon le monde, était la plus jeune des six enfants de don Carlos Ayanz de Navarra et de doña Catherine de Beaumont; elle était nièce de doña Béatrix de Beaumont, fondatrice du couvent de Soria. Éléonore Ayanz joignait à une beauté charmante, beaucoup de modestie et de courage, avec des talents acquis, bien rares à cette époque, car elle savait le latin, peignait parfaitement, et excellait dans les ouvrages d'adresse. Elle épousa son cousin, don Francis de Beaumont y Navarra. Mais cette femme accomplie ne fut pas heureuse dans son mariage. Les voies de Dieu sur les âmes sont un secret qu'il s'est réservé, et ce secret est toujours un mystère de miséricorde. Pour Éléonore, comme pour bien d'autres, la douleur ouvrit la porte aux envahissements de l'amour divin et à d'abondantes effusions de grâce. On peut croire que la jeune femme avait autrefois rêvé le bonheur et les immolations du cloître et que les chagrins rencontrés dans l'état conjugal n'avaient fait qu'aviver ses regrets, car la première parole qu'elle adressa, dit-on, à sainte Térèse en l'embrassant à son arrivée à Soria, fut celle-ci : « Ah ! ma mère, que ne puis-je être religieuse déchaussée ! » A cette exclamation, la sainte, dans un esprit prophétique, fit cette surprenante réponse : *Allez, ma fille, avant un an vous le serez.* Effectivement, le mariage de doña Éléonore et de don Francis ayant été

(1) Cfr. Registre conventuel du monastère de Soria. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. III, Annot. de la Lettre LXXXII. — Lettre de sainte Térèse à la mère Catherine du Christ, du 28 décembre 1584.

reconnu entaché de nullité, fut dissous par l'autorité ecclésiastique, et la jeune femme, au comble de ses vœux, profita de la liberté qui lui était rendue pour entrer chez les carmélites de Soria (12 janvier 1582). En décembre 1581, son entrée était déjà chose décidée, car la sainte écrivait à la mère Catherine du Christ et à sa communauté ces lignes qui marquent bien l'estime que lui inspirait doña Éléonore : « Dites-vous bien, mes filles, que lorsque cette sainte entrera, il sera juste que la mère prieure et chacune des sœurs aient pour elle toutes sortes d'égards et d'affection. Une personne de si haute vertu n'a besoin d'être pressée en rien : il lui suffira de voir ce que vous faites et d'avoir un si bon père spirituel. Je crois que vous pourrez apprendre d'elle. »

Nous avons trois lettres que sainte Térése écrivit de Burgos à la sœur Éléonore de la Miséricorde, l'année 1582. Elles nous montrent que la novice se trouvait à la fois soumise à l'épreuve de la maladie et à celle des peines spirituelles. La sainte l'engage à lui écrire et lui annonce que ces nuages seront suivis pour son âme d'un jour serein, comme aussi d'un notable avancement dans la vie parfaite. Afin de l'encourager, elle lui cite un trait de la vie de Marie Diaz, cette sainte fille d'Avila qu'elle avait eue pour amie alors qu'elle était encore religieuse à l'Incarnation, et elle ajoute : « Faites-vous gloire d'aider votre Dieu à porter sa croix et ne vous attachez pas aux consolations. Il n'appartient qu'aux mauvais soldats de réclamer sur-le-champ leur paiement. Servez gratuitement, comme les grands seigneurs servent leur prince, et le Roi du Ciel sera avec vous. »

Éléonore de la Miséricorde sut mettre à profit les enseignements de la sainte mère. Ses vertus charmaient les carmélites de Soria, qui la reçurent à la profession avec la joie la plus vive quelques mois seulement après la mort de sainte Térése. Celle-ci avait désiré fonder à Pampelune, que l'Espagne regardait alors comme une sorte de boulevard contre les hérétiques. Éléonore, qui était originaire de cette ville, songeait dès son noviciat à consacrer sa fortune à l'accomplissement de cette œuvre, et doña Béatrix de Beaumont y Navarra, sa tante, se disposait également

à la soutenir. Ce projet se réalisa l'année même de la profession d'Éléonore, qui fut mise au nombre des fondatrices. En 1583, les religieuses se mirent en chemin sous la conduite de la mère Catherine du Christ; elles s'arrêtèrent à Guindulain, à une lieue de Pampelune, dans la demeure du frère d'Éléonore, don François de Ayanz, lequel avait pour femme doña Catherine Javier, propre nièce de saint François-Xavier. On dit que si grandes étaient la réserve de la sœur Éléonore et son affection pour l'ob-servance régulière, qu'il fallut un ordre formel de l'obéissance pour la décider à lever son voile devant ses proches. L'entrée des carmélites dans Pampelune fut des plus solennelles. La noblesse et les membres du Conseil sortirent à leur rencontre et les conduisirent à la cathédrale, et de là au nouveau couvent, où l'évêque voulut placer lui-même le très saint Sacrement (8 décembre 1583). Éléonore de la Miséricorde édifia quelques temps ce monastère de ses hautes vertus. En 1588 elle passa, en compagnie de la mère Catherine du Christ, à la fondation de Barcelone; mais ce fut au couvent de Pampelune qu'elle revint achever sa course (1).

(1) Cfr. J. Argamasilla de la Cerda y Bayona : *Nobiliario y armeria general de Navarra*. — Registre conventuel du monastère de Soria. — *Peregrinación de Anastasio*, Dial. XIII. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. de la Lettre LXX. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VI, cap. XXI. — Villiers : *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 250.

(Le monastère de Grenade n'ayant pas reçu de novices du vivant de sainte Térèse, nous n'avons pas à le mentionner ici. Nous avons nommé p. 243 les premières religieuses reçues par la mère Anne de Jésus.)

MONASTÈRE DE BURGOS

(1582)

HÉLÈNE DE JÉSUS (DE TOLOSA)

novice en 1582

Elenita, la plus jeune des filles de Sébastien Muncharaz et de Catherine de Tolosa, était du nombre de ces petits auxquels le royaume des cieux est révélé par le Dispensateur des grâces, avant que le moindre souffle soit venu ternir la limpidité de leur cœur. Elle n'avait pas encore douze ans quand elle vit arriver à la demeure de sa mère, au *Huerto del Rey*, sainte Térèse et sept carmélites déchaussées, parmi lesquelles se trouvait Catherine, l'aînée de ses sœurs, professe du couvent de Valladolid depuis moins de trois ans. Sans doute elle avait entendu relever bien haut la sainteté de la fondatrice, mais il est permis de penser que la réalité surpassa son attente. A peine eut-elle respiré le parfum des vertus de Térèse et de ses pieuses compagnes, qu'elle se sentit comme invinciblement attirée à se donner à elles. Les religieuses habitaient depuis un mois au *Huerto del Rey*, quand il fut décidé qu'elles se transporteraient à l'hôpital de la Conception, pour y trouver la présence de la divine Eucharistie et la facilité d'entendre la messe, sans se montrer dans les rues de Burgos. Térèse et Catherine de Tolosa s'étaient dit adieu, se promettant bien de se revoir, et les carmélites se disposaient à quitter la demeure où elles avaient trouvé une si cordiale hospitalité, quand la sainte, se tournant vers l'enfant, lui demanda gracieusement si elle voulait venir avec elle. A l'instant, Elenita

prend sa mante, s'en revêt et se met en devoir de suivre Tèreze. « Est-ce ainsi, demande doucement à sa fille Catherine de Tolosa, est-ce ainsi que les jeunes personnes quittent la maison de leurs parents ? — Notre mère fondatrice m'appelle, répond l'enfant, je ne puis me dispenser de la suivre. » Et la pieuse mère de la laisser aller sans résistance. Les compagnes de la sainte considéraient d'un œil attendri cette scène si touchante dans sa simplicité, et un peu plus tard la vénérable sœur Anne de Saint-Barthélemy, en racontant le fait à Casilde de Saint-Ange, au couvent de Valladolid, l'assurait que cette vocation de sa jeune sœur faisait songer à celle des apôtres par Notre-Seigneur.

On imagine facilement ce que dut être pour une enfant délicate, habituée aux commodités d'une large existence, le séjour à l'hôpital de la Conception, dans quelques pièces resserrées, au milieu de tous les inconvénients que nous avons signalés au chapitre xxxi des *Fondations*. Elenita se montra si généreuse dans ce postulat d'un nouveau genre, que la sainte pouvait écrire à ses sœurs Isabelle et Marie, novices au monastère de Palencia : « Elenita de Jésus sera une grande religieuse. » Vers le milieu de mars, la future carmélite suivait la sainte mère et ses filles dans la demeure qu'elles avaient eu tant de peine à obtenir, mais elle ne put y jouir tout d'abord du bienfait de la clôture. Ce ne fut que le 19 avril que les carmélites s'installèrent régulièrement, et qu'Hélène de Jésus fut témoin du bonheur que la sainte dépeint si bien en terminant le chapitre xxxi de son livre : « Comme les poissons qu'un coup de filet a tirés du fleuve, ne sauraient vivre à moins de rentrer dans les eaux, ainsi en est-il de ces âmes habituées à se tenir au milieu des eaux vives de leur Époux. Tirez-les de là pour les jeter dans le filet des choses du monde : elles ne vivent plus jusqu'au moment où il leur est permis de s'y replonger. » Elenita partageait l'allégresse de ses sœurs, et les transports en étaient si vifs et si sincères que la sainte, c'est elle-même qui nous l'atteste, en avait l'âme tout attendrie. Le bonheur de la pieuse enfant allait être complet. Dès le lendemain (20 avril), elle était revêtue de la bure du Carmel par l'archevêque

de Burgos lui-même, sous les yeux de sa sainte mère et de ses deux frères, qui devaient, peu d'années après, dire également adieu au monde pour prendre les mêmes livrées. Quant à sa sœur Béatrix, nous l'avons dit, elle allait, par une mort prématurée, prendre rang dans le cortège d'honneur de la Reine du Ciel.

Hélène de Jésus dut attendre l'âge fixé par le concile de Trente, pour formuler authentiquement les saints engagements que depuis si longtemps son cœur avait prononcés d'une manière irrévocable. Ce fut le 25 juin 1586, entre les mains de la mère Thomasine-Baptiste, prieure de Burgos, qu'elle fit sa profession (1).

BÉATRIX DE JÉSUS (DE ARZEO Y COVARRUBIAS)

novice en 1582

Béatrix de Jésus, fille de Christophe de Covarrubias et de doña Marie de Arzeo y Cabeza de Vaca, épousa d'abord un gentilhomme originaire de Montuenga, nommé Ferdinand de Benero. Don Ferdinand occupait un poste honorable à la cour de Philippe II, et il y conduisit sa jeune épouse. Béatrix ne se laissa pas éblouir par les grandeurs mondaines, et à l'heure où Dieu brisa ses liens en rappelant à lui Ferdinand de Benero, toutes ses pensées se tournèrent vers le cloître. Elle sollicita l'une des premières son admission au monastère de Burgos, et ne tarda pas à gagner les sympathies de la sainte mère. Tandis que celle-ci éconduisait d'autres prétendantes, en disant : *Elles n'ont pas la capacité requise*, elle assurait, au contraire, que doña Béatrix était l'un de ces sujets d'élite auxquels l'ordre devrait fournir une dot au lieu d'en recevoir une. Et s'entretenant avec le licencié Aguiar, elle lui disait confidentiellement : *Cette femme est le sujet dont la*

(1) Cfr. Registre des professions du couvent de Burgos. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. IV, Annot. des Lettres LXIX et LXXI. — Lettres de sainte Térèse à Marie de Saint-Joseph et à Isabelle de la Trinité, du mois de mars 1582.

communauté a besoin. C'était par l'élévation du caractère et les solides vertus que doña Béatrix promettait d'être utile au monastère, car, malgré la position de sa famille et celle de son mari, ses ressources étaient modestes. Sainte Térèse lui donna l'habit en mai 1582. Béatrix de Jésus fit profession l'année suivante. En 1589 elle accompagna, en qualité de sous-prieure, la mère Thomasine-Baptiste désignée pour accomplir la fondation de Vitoria, et devint dans la suite prieure de cette communauté (1).

(1) Cfr. Registre des professions du couvent de Burgos. — Dép. du licencié Aguiar. — P. Antoine de Saint-Joseph, t. II, Annot. de la Lettre CV, et t. IV, Annot. de la Lettre LXXI. — *Reforma de los Descalzos*, t. II, lib. VIII, cap. xxx.

DOCUMENTS

RELATIFS A SAINTE TÉRÈSE ET A SES FONDATIONS

DOCUMENTS

RELATIFS A SAINTE TÉRÈSE ET A SES FONDATIONS

DOCUMENT 26.

LE VOYAGE D'AVILA A BEAS

1575

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE JÉSUS

(Voir chap. XXII, p. 45.)

Nous présentons ici plusieurs extraits de la Déposition juridique de la vénérable mère Anne de Jésus, concernant le voyage de Beas. Nous y avons joint quelques autres détails sur les fondations et les voyages de la sainte, tirés de la même Déposition.

Nous avons vu notre Mère entreprendre de très grandes choses avec une confiance extraordinaire; au point que nous étions dans l'étonnement de la voir si assurée de leur exécution, alors que les appuis humains faisaient défaut. Nous lui disions quelquefois : « Ma mère, ce sera impossible ! » Elle nous répondait : *Oh! si vous saviez vous confier en Dieu! Si vous compreniez que ces choses qui regardent son service, Il les favorise toujours par les voies auxquelles nous pensons le moins! Et en effet, soit dans les fondations, soit en d'autres matières très difficiles, elle menait à terme ce qu'elle entreprenait. Aussi, l'évêque d'Avila, don Alvaro de Mendoza, qui fut en cette ville notre premier supérieur, disait-il quelquefois : « Sur ma vie! Je ne comprends pas la mère, mais je m'en rapporte à elle, car tout ce qu'elle commence, elle*

vient à bout de l'exécuter! » Une chose semblait-elle impossible, l'évêque nous demandait si nous avions entendu dire à notre mère qu'elle se ferait. Si nous répondions affirmativement, il reprenait : « Alors je la tiens pour faite. »

Il y a de ceci des preuves sans nombre, soit pour la fondation des monastères, soit à l'égard des personnes que son commerce pacifiait. Les supérieurs étaient-ils fâchés contre elle par suite de diverses informations qui leur étaient faites, et certaines d'entre nous lui exprimaient-elles la peine que nous en ressentions : *Jespère de la bonté de Dieu, disait-elle, qu'ils s'adouciron et nous assisteront de toutes manières.* Paroles que nous voyions se réaliser dans les points mêmes sur lesquels portaient leur contradiction...

Quand nous voyagions, notre mère ne voulait point nous voir rester sans supérieur. Nous n'avions pas toujours des religieux avec nous, mais quelquefois des ecclésiastiques ou des séculiers de piété, qui de temps en temps lui servaient d'escorte. Au départ, elle disait gracieusement : *Élisons par suffrages publics ou secrets l'un de ceux qui sont ici, et tous nous lui serons soumis.* Quand la chose était faite, elle obéissait et avait soin que nous obéissions nous-mêmes à l'élu avec autant d'exactitude que s'il eût été sérieusement supérieur. Le sérieux, elle l'avait en toutes choses, et elle voulait le voir en nous, joint à l'amabilité et à la gaité, qu'elle tâchait de faire naître en ceux qui traitaient avec elle et qui voyageaient en sa compagnie. Mais c'était toujours avec beaucoup de gravité et de réserve. Cette réserve, elle nous en donnait des marques à tous, et il était aisé de voir à quel point elle en était remplie...

Dans les fondations, à peine la prieure était-elle nommée, soit par le supérieur, soit en vertu d'une élection, que notre mère s'abstenait des fonctions de supérieure, refusant même de donner une seule fois le signe au chœur. La prieure était-elle absente et lui demandait-on de le faire, elle répondait : *Que la mère sous-prieure le fasse. Je ne suis ici que comme l'une d'entre vous.* Et soit pour le rang à occuper, soit pour toute autre chose, elle se comportait comme les autres, se bornant à traiter les affaires particulières que l'obéissance lui avait confiées...

Pour jouir du bienfait de l'obéissance dans les maisons où elle descendait au cours de ses voyages, elle choisissait de préférence les monastères des autres ordres. Dès qu'elle y entrait, elle rendait

obéissance à la supérieure. Un jour, allant à Beas, elle arriva si souffrante à un couvent de béates de notre ordre, sis à Fontiberos, qu'elle fut obligée de se retirer aussitôt à sa chambre. A nous qui l'accompagnions dans ce voyage, on servit un régal extraordinaire. Comme nous hésitions à l'accepter, la prieure de ce couvent (qui appartient, comme je l'ai dit, à la règle mitigée du Carmel) envoya prier notre mère de nous enjoindre de le faire. Notre mère fut si mécontente d'apprendre que nous avions commis pareille faute et que nous n'avions pas obéi sans délai, qu'elle nous en reprit ensuite fort sévèrement. Nous lui répondîmes que nous tombions dans ces fautes à cause de notre jeunesse, ajoutant que c'était grand dommage de nous employer à l'établissement de nouveaux monastères et de nous confier des charges. Elle nous répondit que saint François et saint Dominique, au commencement de leurs ordres, se servaient des sujets qui leur étaient nouvellement envoyés de Dieu, que nous devions tâcher d'être parfaites, que c'était là l'important...

Elle éprouvait une joie très vive quand dans les fondations on lui présentait des sujets pauvres à recevoir. Lorsqu'elle leur voyait la vocation et l'esprit propre à notre ordre, elle les recevait très volontiers. Quant aux personnes qui manquaient de cet esprit, dussent-elles par ailleurs apporter beaucoup de biens, elle ne les acceptait point. Si elle nous voyait incliner à recevoir un sujet pour des motifs d'intérêt temporel, elle en avait de la peine et disait : *Songez-y bien, ce ne sont pas les avantages de ce genre qui nous feront vivre, mais la confiance en Dieu seul. De là vient ma préférence pour les monastères que je fonde sans protections humaines. Souvenez-vous de ceci après ma mort.*

Dans la suite, elle a parlé de même à quelques prieures et à d'autres personnes que la chose regardait, et leur a fait recevoir des sujets sans aumône et sans dot. Elle nous assurait qu'il convenait de recevoir en chaque monastère de ces personnes vertueuses et pauvres, mais en ayant soin toujours que la jeune fille fût d'une famille honorable, et née de parents profondément chrétiens, parce qu'à son avis, la bénédiction de Dieu lui était alors plus assurée. Elle disait que les fondations qu'elle goûtait davantage étaient celles où l'on recevait une novice dans des conditions semblables, et celles où elle rencontrait plus d'opposition. Elle aimait beaucoup les gens humbles, et elle éprouvait de la difficulté à traiter avec ceux qui ne tiennent point à honneur d'être petits...

En toute occasion, et spécialement dans nos maladies, elle se plaisait

à nous rendre mille bons offices. La pauvreté l'empêchait-elle de nous soulager par d'autres voies, elle le faisait en nous contant des choses récréatives, en nous apportant des fleurettes et des herbes pour nous rafraîchir. Et lorsqu'elle le pouvait, elle ne manquait pas de nous apprêter de sa propre main quelque mets plus délicat. Quand nous étions en voyage et que l'hôtellerie nous offrait la facilité de rester seules, elle voulait préparer elle-même le repas de toutes et n'y manquait point. Dans les monastères, elle nous servait souvent au réfectoire et à l'infirmerie. C'est ainsi qu'elle apaisait ses constants désirs d'exercer la charité. Elle témoignait porter envie à ceux qui pouvaient la pratiquer sans cesse envers le prochain, et nous recommandait de l'exercer du moins dans l'oraison. Elle le faisait surtout lorsqu'une nécessité spéciale se présentait, et la voyions-nous prendre ce soin, nous regardions la cause comme gagnée...

Notre sainte mère ne voulait pas que nous nous missions en chemin sans eau bénite. Peinée de voir que nous oublions parfois d'en emporter, elle nous en faisait mettre deux petites gourdes à nos ceintures. Presque toujours elle voulait qu'on plaçât l'une des deux à la sienne, disant : *Vous ne savez pas le rafraîchissement qu'on éprouve en prenant de l'eau bénite. Quel avantage de pouvoir s'appliquer si facilement le sang de Jésus-Christ!* Elle nous en faisait prendre toutes les fois que, durant le voyage, nous commencions à réciter l'office divin.

Quand nous arrivions à une église, elle voulait nous voir nous prosterner toutes avec un respect profond. La porte se trouvait-elle fermée, elle mettait encore pied à terre pour remplir ce devoir, disant : *Quel bonheur pour nous de trouver ici la personne du Fils de Dieu! Ah! qu'ils sont à plaindre ceux qui le repoussent!* Elle avait le plus grand soin que les prêtres qui l'accompagnaient dans ses voyages n'omissent pas une seule fois d'offrir le saint sacrifice. Un jour, il n'y avait pas ce qu'il fallait pour tous ceux de la troupe : l'un d'eux manquait des choses nécessaires. *Priez Dieu, nous disait-elle, qu'on trouve ce qui manque pour célébrer cette messe. La pensée que l'Église se verra peut-être aujourd'hui privée de la valeur de ce sacrifice me désole.* Au moment où elle nous parlait ainsi, on trouva, comme par miracle, ce dont on avait besoin pour la célébration de la messe. Cette messe fut dite par le père Grégoire de Nazianze, à présent Déchaussé de notre ordre. La chose se passa dans une église située hors des lieux habités, sur le chemin de Beas....

La dernière journée de ce même voyage, les conducteurs s'égarèrent au milieu de la Sierra-Morena, au point de ne plus savoir où ils allaient. Notre mère Térésa de Jésus nous dit, à nous autres religieuses qui l'accompagnions au nombre de huit, de prier Dieu et notre père saint Joseph de nous guider. De fait, les charretiers assuraient que nous étions perdus et qu'ils ne voyaient plus le moyen de sortir des roches prodigieusement hautes dans lesquelles nous nous trouvions engagés. La sainte venait de nous faire cette recommandation, quand du fond d'une caverne profonde, qu'on avait peine à distinguer du sommet des roches où nous étions, un homme qui, à la voix, paraissait un vieillard, se mit à crier avec force : « Arrêtez, arrêtez. Vous êtes perdus ! Si vous allez plus loin, vous allez tomber dans des précipices. » En entendant ces cris, nous nous arrêtons. Les prêtres et les séculiers qui nous accompagnent prêtent l'oreille et demandent : « Père, que faut-il faire pour sortir du péril où nous sommes ? » Et la voix de répondre qu'il fallait se diriger de tel côté. Aux yeux de tous, c'est un miracle que les chars aient pu passer par là. Quelques-uns, voyant cette merveille, voulurent aller à la recherche de notre charitable interlocuteur. Pendant ce temps, la mère nous dit avec beaucoup d'attendrissement et de larmes : *Je ne sais pourquoi nous les avons laissé partir, car c'était mon père saint Joseph, et ils ne le trouveront pas.* Effectivement, ils revinrent, disant qu'ils n'avaient rien pu découvrir de cet homme, bien qu'ils eussent atteint la caverne d'où venait la voix.

A partir de ce moment, nous cheminâmes si vite et si allègrement, que les charretiers assuraient, parfois même en jurant, que les mules volaient au lieu de marcher et que, s'ils ne les arrêtaient, pour un peu elles nous mettraient en pièces. Cette agilité des mules fut telle, que tandis que les habitants du village d'où nous venions avaient dû dételier les chars pour faire passer les hommes et les bêtes de l'autre côté du Guadalimar, nous nous trouvâmes à l'autre bord, sans avoir eu besoin de descendre des nôtres, ni de bouger le moins du monde. Les personnes distinguées de Beas qui vinrent nous recevoir, n'en revenaient pas de l'étape que nous avions faite ce jour-là. Leur dévotion envers la mère et son ordre s'en accrut d'autant...

DOCUMENT 27.

LE VOYAGE D'AVILA A BEAS

1575

RÉCIT DE JULIEN D'AVILA

(Voir chap. XXII, p. 43.)

Après la fondation de Ségovie, notre sainte mère fut appelée dans un bourg nommé Beas, et cela, d'une manière très miraculeuse, qu'on peut voir au livre où elle raconte cette fondation. Cette lecture ne peut manquer de faire donner au Seigneur les louanges qui lui sont dues pour les voies, les moyens et les inventions de toutes sortes dont il se sert pour nous combler de bienfaits. Jusque-là notre mère n'était pas sortie des faubourgs de son premier couvent, celui d'Avila : le plus long de ses voyages n'avait pas dépassé vingt ou trente lieues (1). Mais quand les années commencèrent à s'accumuler sur sa tête et que les infirmités vinrent s'y joindre, ils devinrent plus longs, ce furent des voyages de cinquante à cent lieues. Et en effet, pour cette fois nous ne nous arrêtâmes pas que nous n'eûmes atteint Séville. La mère séjournait pourtant dans les localités où se trouvaient déjà des couvents de l'ordre. C'est ainsi qu'en nous rendant au bourg de Beas, nous demeurâmes quelques jours à Tolède, comme aussi à Malagon. Ces couvents étant récemment fondés, il fallait bien qu'elle vit où ils en étaient et de quelle façon on y gardait la règle et les constitutions. Vraiment, c'était chose admirable de voir que tout récemment fondés qu'ils étaient, elle y trouvait des religieuses si solidement établies dans la sainteté, la prudence et le zèle de la discipline monastique, qu'elle pouvait parfaitement y prendre des prieures pour les nouveaux monas-

(1) Sainte Térèse effectivement n'avait pas encore franchi les limites de la Castille.

tères. Et certes, il est bien évident aujourd'hui qu'elles ont fait merveille, soit qu'il s'agît de contenter Dieu, soit qu'il s'agît de donner satisfaction aux personnes qui étaient en relation avec elles.

Dans ces voyages, nous rencontrions aussi d'excellents sujets pour l'ordre des carmes déchaussés, et Dieu semblait les tenir en réserve précisément à cet effet. Le cas s'offrit à Malagon pour un ecclésiastique des plus exemplaires, très adonné à l'oraison, au recueillement et à la mortification, qu'on appelait Frère Grégoire. Dès qu'il eut vu la mère et fut au courant de son entreprise, il s'affectionna à l'ordre et vint avec nous à Beas. Quand le père Jérôme Gratien nous y eut rejoints, la mère donna l'habit à cet ecclésiastique dans l'église de Beas, d'une manière aussi solennelle que le comportait la localité. Il a si bien progressé, qu'il est aujourd'hui vicaire provincial des monastères de Castille (1).

La mère et les religieuses furent parfaitement reçues à Beas. Ailleurs, les épreuves étaient une marque que le Seigneur serait bien servi; mais ici, c'était tout le contraire : l'applaudissement et la joie générale montraient visiblement la satisfaction avec laquelle il voyait ce monastère et les autres qui devaient se fonder dans la région. Je crois qu'il n'y eut pas d'habitant, petit ou grand, qui ne sortît de chez lui avec les démonstrations de la joie la plus vive. Les cavaliers — car il y en a dans la localité — faisaient devant les chars des évolutions gracieuses, chacun à sa manière. On atteignit ainsi l'église, où tout le monde attendait. Le clergé, en surplis et la croix en tête, introduisit les mères dans l'église, en ordre de procession et avec toute la solennité possible. On les mena ensuite dans la maison destinée à devenir le monastère. Elles y furent reçues par les nobles demoiselles qui, depuis si longtemps, les appelaient de leurs désirs et de leurs démarches. Celui qui lira le récit de cette fondation, écrit de la main de notre sainte mère, se fera parfaitement l'idée de la joie spirituelle qui remplissait alors tous les cœurs. Et si je suis si laconique, c'est pour ne pas redire ce qui se trouve déjà si bien raconté...

(1) Le père Grégoire de Nazianze ayant été vicaire provincial de Castille de 1386 à 1388, ces paroles de Julien d'Avila nous indiquent à quelle époque fut rédigée cette partie de son travail.

DOCUMENT 28.

RESTAURATION DU MONASTÈRE DE BEAS 1899

(Voir chap. XXII, p. 17.)

Cette relation, rédigée par une carmélite de Beas, nous a été envoyée en juillet 1908 par les religieuses de ce monastère.

La pensée de cette restauration prit naissance au carmel de sainte Térèse, à Madrid, lorsqu'on y apprit que de tous les couvents fondés par notre sainte mère, celui de Beas était le seul qui n'existât plus. Cette communauté s'était retirée de Madrid au Pardo (1), à la suite des troubles révolutionnaires qui l'avaient dépouillée du beau couvent de fondation royale qu'elle possédait dans la ville (2). Il semblait hors de propos de s'occuper d'une restauration, alors qu'on n'avait pas même une maison en propre. Mais Dieu, qui favorise toujours ceux qui ne se lassent pas de travailler pour sa gloire, assista si bien les religieuses, qu'elles réussirent à rentrer à Madrid (1893), où, par les soins de sa providence, on leur construisit un beau couvent et une élégante église.

La communauté était à peine installée dans son nouveau couvent, lorsque la vénérable mère Justa de Notre-Dame del Pilar (que Dieu ait en sa gloire!), âme vraiment grande et d'un esprit trempé comme celui de notre sainte mère, fut l'objet d'un fait extraordinaire que je ne me hasarde pas à confier au papier, parce qu'il est de l'ordre surnaturel.

(1) Le Pardo est un village à deux lieues de Madrid, près de la résidence royale de ce nom.

(2) Le second monastère des carmélites de Madrid, dédié sous le titre de sainte Térèse, s'était fondé en 1681, sous le patronage du prince de Stigliano. Les fondatrices venaient du couvent d'Ocaña.

Je me bornerai à dire qu'il opéra un effet miraculeux, puisqu'on vit une personne à l'agonie et abandonnée des médecins commencer, de son lit, à prendre des dispositions tendant à réaliser le dessein déjà conçu par elle de relever ce monastère en ruines, puis, ayant promptement recouvré la santé, se mettre à l'œuvre avec un zèle infatigable et une foi extraordinaire. Et, en effet, elle ne comptait que sur la providence de Dieu. Elle se mit en relations avec le digne curé de la localité, don Léandre Bago, et apprit que de l'antique couvent, demeuré désert depuis soixante ans par suite des révolutions, il ne restait qu'un monceau de décombres, avec un petit logement contigu à l'église du monastère (aujourd'hui paroisse) et les murs de la cellule qu'habita notre sainte mère. Le cœur généreux de la mère Justa ne se découragea point, et avec l'assistance d'une religieuse carmélite du couvent de Caracas, la sœur Marie-Térèse de Jésus, qui se trouvait au carmel de Bruxelles et lui offrit l'héritage de son père qui venait de mourir, grâce aussi à la généreuse coopération de sa propre communauté, qui donna pour cette fondation le tiers de ses filles et le tiers de ses biens, la mère Justa put obtenir les autorisations nécessaires. Elle chargea un père carme, le père Agapit du Sacré-Cœur de Jésus, d'activer les travaux commencés et de disposer une habitation quelconque, où les religieuses pussent se loger. A peine cette habitation fut-elle grossièrement couverte, que les fondatrices se mirent en chemin, sans se laisser arrêter par la rigueur de l'hiver, non plus que par la nécessité de laisser des sœurs bien-aimées et de quitter un monastère neuf et bien conditionné, pour s'offrir aux difficultés et aux souffrances.

Les sept religieuses qui partirent furent : notre regrettée mère Justa de Notre-Dame del Pilar, qui, de prieure de Madrid, devint prieure de Beas ; la mère Carmen de Saint-Ange, sous-prieure ; la mère Eugénie de Jésus ; la sœur Emmanuelle de Saint-Elie ; notre mère prieure, qui était alors la sœur Joséphine-Marie du Saint-Esprit, la plus jeune de toutes ; la sœur Raphaëlle-Marie des Anges ; et une sœur converse, la sœur Agnès du Carmel. J'aurais bien à dire à la louange de ces chères mères et sœurs, mais sachant que ce serait leur déplaire, je laisse aux faits le soin de parler pour moi. Les œuvres, d'ailleurs, sont plus éloquentes que les paroles.

Ce que je ne puis passer sous silence, c'est la généreuse coopération donnée à leur œuvre par la révérende mère Philomène de Saint-Louis de Gonzague, qui avait succédé à la mère Justa dans le gouvernement

du second monastère de Madrid. Cette vénérée mère s'acquitt des droits éternels à la reconnaissance du carmel de Beas, par l'énergie et l'affec- tueuse sollicitude dont elle se plut à entourer cette restauration.

Les courageuses filles de sainte Térèse avaient quitté leur couvent de Madrid le 11 janvier 1899, accompagnées de trois pères carmes et du chapelain de la communauté. Elles atteignirent le 13 le sol bien- heureux foulé par notre sainte mère. L'accueil qu'elles reçurent de la localité ne pouvait être plus enthousiaste, car les habitants de Beas ont toujours été et sont encore grands dévots de la sainte et de ses filles. Toutefois, l'état où l'on trouva le couvent était capable de faire reculer des âmes d'une trempe très élevée, si Dieu, qui avait choisi celles-ci pour cette grande œuvre, ne leur eût accordé sa grâce au double. Le sol ne présentait qu'un amas de décombres et de fumier. Quant au logement qu'on leur avait préparé, il était si étroit que trois religieuses durent se contenter d'une petite cellule, à peine suffisante pour une seule personne. Deux autres passaient la nuit dans un réduit, qui était auparavant un pigeonnier. Un autre réduit, du même genre, en logeait encore deux. Outre cela, l'eau ruisselait des murs, et les fenêtres n'avaient point de vitres. Ce qu'il y eut à souffrir dans ces premiers temps jusqu'au jour où les religieuses purent avoir la clôture et les cellules nécessaires, ne saurait être rapporté dans un cadre si restreint. Leur unique consola- tion était une tribune qui donnait sur le sanctuaire de l'église, et par où elles pouvaient assister à la messe. Mais les dimensions en étaient si exigües, que lorsque les sœurs s'inclinaient au *Gloria* de l'office divin, leurs têtes se choquaient les unes contre les autres. Néanmoins, le Sei- gneur répandait dans leurs âmes une joie singulière, au point que je leur ai entendu dire bien souvent que l'allégresse et le contentement remplissaient leurs cœurs à proportion des privations et des peines.

Cependant les travaux se poursuivaient sous la direction du señor le curé de la paroisse, auquel notre communauté a de très grandes obligations, et le 10 mai on put occuper les nouvelles cellules, quoique bien humides encore. On reçut ensuite une postulante comme sœur converse. Bientôt les novices s'offrirent et les travaux avan- cèrent. Le 24 août 1900, notre chapelle fut inaugurée très solennelle- ment. Le 13 janvier 1901, la cellule de notre sainte mère était convertie en oratoire ; on y plaça une belle statue de la sainte, qui avait appar- tenu à l'ancienne communauté. Le 15 juin de la même année, on inaugura la dernière pièce commune, à savoir le réfectoire. Alors Dieu parut

regarder comme achevées la mission pour laquelle il avait prolongé l'exil de notre chère mère Justa. Le même jour elle dut se mettre au lit, atteinte d'un mal qui d'abord semblait sans gravité, mais qui, en peu de temps, nous rendit orphelines et nous plongea dans une mer de désolation, car cette mère bien-aimée, ayant perdu la connaissance, ne put recevoir d'autre sacrement que celui de l'Extrême-Onction, et fut impuissante à consoler par ses dernières paroles ses chères filles qui l'entouraient percées de douleur (19 juin 1901). Celles-ci apprirent plus tard, quand les écrits et papiers de direction de la révérende mère Justa eurent été dépouillés, que leur vénérée mère avait demandé à Dieu la grâce d'expirer, comme le Sauveur du monde, dans la douleur et le délaissement.

Bien des personnes se persuadaient que cette mort allait anéantir la restauration. Mais Dieu, qui conduit lui-même ses œuvres et ne se sert de ses créatures que comme d'instruments, montra bien clairement que l'entreprise lui était agréable et que sa divine providence y resplendirait toujours. La communauté resta sous la présidence de la mère sous-prieure. Le 27 juillet de la même année, l'élection eut lieu. Notre révérende mère Joséphine-Marie du Saint-Esprit fut élue. Il fallut demander dispense, car elle n'avait que trente-six ans. Mais sa capacité et son mérite montraient qu'elle seule pouvait conduire à terme l'entreprise laissée inachevée par notre regrettée mère. Nos espérances ne furent pas trompées, car elle vint à bout de tout. Durant son triennat, tous les travaux furent achevés, toutes les dettes payées, et les novices entrèrent si nombreuses, que nous atteignîmes le chiffre de dix-neuf. Cette chère mère fut réélue à l'unanimité des suffrages pour conduire la communauté, dans les conditions où nos règles le permettent, c'est-à-dire après trois ans d'intervalle seulement. C'est à son zèle infatigable que nous devons de voir achevée l'œuvre de cette restauration, où nous avons reconnu tant de fois et d'une manière palpable la main de Dieu qui nous soutenait. Notre monastère est l'un des meilleurs de la province. Divers objets et des reliques très précieuses nous ont été remis par les couvents de cette même province, où les avaient portés les religieuses sorties de celui de Beas à l'époque de sa destruction. Ce furent, entre autres, une chasuble dont notre père saint Jean de la Croix se servait pour dire la messe, le Livre des Professions, où se trouvent plusieurs signatures du même saint, du père Gratien, des vénérables Anne de Jésus et Catherine de Jésus, et des premières pro-

fesses. On nous rendit aussi les corps de trois vénérables mères qui, pendant leur vie, opéraient des miracles. Leurs noms se trouvent dans la Chronique générale de l'Ordre. Nous avons aussi le corps de la vénérable Catherine de Jésus et diverses autres reliques. Pour être pleinement satisfaites, il ne nous reste plus qu'à voir les habitants reconstruire leur paroisse et nous rendre notre église. Tout endommagée qu'elle est, la bâtisse en est solide et bien conditionnée.

DOCUMENT 29.

LETTRE DU PÈRE GRATIEN A DOÑA JEANNE DANTISCO, SA MÈRE 1594

(Voir chap. XXIII, p. 24.)

Cette lettre, écrite de Tunis le 6 juillet 1594, est, croyons-nous, inédite. L'autographe se conserve chez les carmélites déchaussées de Medina del Campo, qui ont bien voulu la communiquer à Mgr Pólit l'année 1907. On pourra confronter les détails qu'elle contient avec ceux que le père Gratien a consignés dans l'opuscule intitulé : Tratado de la Redempcion de captivos. Cet opuscule est suivi d'un intéressant appendice sous ce titre : Del captiverio del Padre Gracian.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui descend dans les cachots des captifs pour répandre en eux d'ineffables consolations — *et in vinculis non dereliquit eos*, — daigne vous consoler, vous et tous nos amis. Qu'il vous fasse connaître combien il est doux de souffrir quelque chose des ennemis de la foi, et de se trouver en un lieu où il ne s'agit plus seulement de combattre pour elle avec des fleurets, mais de dégagner pour de bon l'arme blanche et de voir couler le sang. Gloire soit rendue à Dieu, qui accomplit nos désirs et entend nos prières ! J'avoue que depuis ma tendre enfance j'ai désiré et demandé sa croix.

La divine Bonté m'a exercé jusqu'à l'année 88 par les peines *et sollicitudines*, jointes à quelques affronts, il est vrai peu considérables. Ensuite, jusqu'en 90, il m'envoya plusieurs contradictions et calomnies, et peu après, jusqu'en 93, les déshonneurs dont on est bien instruit chez vous. Le 11 octobre je suis tombé aux mains de corsaires tures, qui me dépouillèrent jusqu'à me réduire à une nudité complète. Arrivés à une île déserte, qu'ils appellent l'île de Bentoten, ils me firent,

avec un fer ardent, une croix à la plante des pieds, au mépris de la Croix. Le 10 novembre, je dus, avant le point du jour, franchir une rivière sur un cheval qui allait à la nage, sans doute afin que je pusse dire : *per ignem et aquam*. On me conduisait avec une escorte et une garde aussi considérables que si j'eusse été ce qu'ils prétendaient, savoir un archevêque qui allait à Rome pour être cardinal. Dans cette persuasion, une fois arrivés à Tunis, ils me chargèrent de fers très pesants et me mirent dans une cave souterraine qui sert d'église aux chrétiens de ce bagne. J'expérimentai par là que Dieu sait envoyer la croix *per infamiam et bonam famam*.

Pour la fête de Noël, ils voulurent me brûler vif, disant que j'étais inquisiteur et que j'avais brûlé en Espagne plus de cinquante renégats. Tandis que je me reposais des sermons et des confessions de carême — il s'agissait de cinq cents chrétiens, qui pour la plupart ne s'étaient pas confessés depuis des années, — un corsaire appelé Musarraez passa par ici, venant d'Alger. Il dit au bey de me tenir très étroitement resserré, parce que j'étais le seul qui pourrait faire rendre à la liberté un autre corsaire retenu captif à Naples, lequel se nomme Amatarraez. En conséquence, on doubla ma captivité par une invention de fers qu'ils appellent entraves *mansarescas* (1). On prit pour prétexte que j'avais ramené à la foi un renégat. Ceci se passait à Pâques. A la Pentecôte, tandis que ce Musarraez attaquait un navire avec sa galiote, en compagnie de l'autre corsaire, du nom de Élizarraez, qui m'avait capturé, tous deux furent tués d'un coup de canon. Pour la Saint-Jean, la nouvelle de ma prochaine rançon me fut apportée, à ma grande satisfaction. L'affaire était arrangée par d'excellentes voies. Je me figurais déjà être libre et la partie inférieure jouissait par avance de la liberté — non sans une grande répugnance intérieure, venant je ne sais d'où, laquelle me rendait tout triste de me voir détacher de la croix, — quand on vint dire au bey que l'arrangement concernant Amatarraez était impossible et que l'argent de ma rançon était trouvé. Il répondit que quand on lui verserait dix mille écus, il ne me donnerait pas, à moins que ce ne fût en échange d'Amatarraez, et que si ce dernier mourait là-bas, je mourrais ici. Gloire à Dieu ! Nous voici arrivés à : *Non hunc, sed Barrabam !* Car c'est bien le nom que mérite l'Amatarraez en question : c'est un renégat de la foi, qui a eu affaire à l'Inqui-

(1) Entraves de fer, d'un poids extraordinaire.

sition, et qui a nui et pourra nuire plus que personne, s'il est rendu à la liberté. Gloire à Dieu ! Nous voilà bien près de mourir pour lui, si l'avarice de ce bey et le désir de l'argent, qui est tout prêt, ne le fait pas s'écarter de l'usage qu'ils ont ici de lapider ou de brûler vifs par représailles ceux qu'ils ont entre les mains, dans le cas où celui qu'on retient ailleurs ne sort pas vivant de sa prison. Peut-être Dieu veut-il que je revoie une terre chrétienne, mais rien n'entrave davantage les rançons que l'incertitude relativement à l'argent. J'ai arrangé les choses pour que quelqu'un d'ici me remette la somme voulue, qui lui serait rendue en Espagne, et qui devra être placée en lieu sûr pour que le jour où il arrivera muni d'une cédule de moi, il puisse la toucher sans fraude ni délai quelconque.

Si donc quelqu'un en Espagne veut contribuer charitablement à ma rançon, je crois qu'il devrait remettre l'argent entre les mains de doña Adrienne, ma sœur, religieuse hiéronymite du couvent de la Conception. Elle aurait une cassette de rançon, et l'argent y resterait en dépôt, en attendant que j'écrive à qui et de quelle manière il doit être remis. Je ne vois pas de lieu où il puisse être plus sûrement et plus à portée de celui qui ira le demander. Veuillez en écrire à mes amis. Quand on s'y prend d'autre façon et qu'on donne l'argent à des marchands, il se perd, sans parler des intérêts qu'ils réclament, et jamais rien ne s'arrange ni ne se conclut. Ce sera une grande chose que j'aie cet argent ici, et que ce ne soit plus chose future et absente.

Plaise à Dieu que je fasse en tout sa volonté, et qu'il vous donne ainsi qu'à tous mes frères, sœurs et amis, la grâce et la ferveur que je leur désire et que je demande pour eux.

De Tunis, le 6 juillet 1594.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU.

DOCUMENT 30.

LETTRES DE LOUIS DE LÉON A JEAN VASQUEZ DEL MARMOL 1590

(Voir chap. XXIII, p. 24.)

Nous empruntons ces lettres, relatives au père Gratien et aux affaires de la réforme, à l'édition des Œuvres de Louis de Léon de l'année 1806. L'éditeur déclare les avoir copiées d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Madrid, lequel reproduisait les originaux autrefois gardés dans celle des ducs d'Albe. Le correspondant de Louis de Léon, Jean Vasquez del Marmol, était parent du père Gratien.

LETTRE DU 17 FÉVRIER 1590

Votre lettre m'a fait le plus grand plaisir et m'a beaucoup réjoui. Béni soit Dieu qui commence à faire briller la lumière, à rasséréner le ciel, à prendre en main sa cause ! J'espère de sa bonté que ce sera vrai de tout point. En ce qui regarde le départ du père Gratien (1), et la façon dont il doit s'effectuer, je vous en supplie, qu'il ne vienne à la pensée de personne que ce départ ait lieu autrement qu'avec due autorisation, et en vertu d'une permission qui soit à l'abri de tout soupçon. Agir différemment serait donner beau jeu à ces pères, et leur fournir le moyen de dire avec une apparence de vérité qu'il s'enfuit, pressé des remords de sa conscience, et même le moyen d'y ajouter tout ce qu'il leur plaira. Prétexter qu'on ne l'a pas interrogé me paraît une folie : ce serait se donner l'air de chercher un prétexte pour se déro-

(1) Le père Gratien, désirant se soustraire aux difficultés que lui créait l'opposition apportée par lui aux innovations du père Nicolas Doria, avait formé le projet de passer en Amérique, pour évangéliser les peuples infidèles.

ber. Le meilleur pour le père maître, pour ses amis et pour son ordre, c'est que son affaire se traite juridiquement et en Espagne. Dans le cas où l'on ne pourrait obtenir du roi et du pape qu'on lui donne ici des juges, voici ce qu'il peut faire : comparaitre devant le cardinal (1), et intenter ce qu'on appelle procès de *jactancia* contre ces pères, déclarant avoir appris qu'ils disent l'avoir privé de voix active et passive pour des crimes et délits par lui commis, qu'ils publient bien haut avoir à lui reprocher d'autres fautes graves et le proclament relâché, mauvais religieux, criminel. Il suppliera le cardinal de les faire comparaitre devant lui pour rendre compte de leurs dires, déclarant qu'il veut entrer en jugement et, s'il est trouvé coupable, recevoir châtement. Après cela, le cardinal les fera citer pour répondre. S'ils comparaissent et s'ils répondent, la vérité sera mise au jour. S'ils ne le font point, on procédera contre eux en rébellion ; le cardinal déclarera le père innocent, révoquera la sentence de privation de voix active et passive donnée par eux, et le rétablira en ses droits. S'ils acceptent la sentence, ils confesseront par là même leur malice passée. S'ils en appellent, alors il y aura lieu de suivre l'affaire, et ce sera le moment d'aviser.

Je n'ai pas vu le dialogue dont vous me parlez et j'attends la lettre. J'ai vu l'imprimé et je le garde, parce que je voudrais y faire quelques annotations, mais je suis fort occupé. Ne vous mettez pas en peine de ce que peut dire ce procureur : c'est un homme comme cela, je m'arrangerai avec lui.

Que Dieu vous garde en son saint service.

Salamanque, le 17 février 90.

FRÈRE LOUIS DE LÉON.

LETTRE DU 5 MARS 1590

J'ai reçu votre lettre et vu la copie de celle du père Gratien. N'importe où je l'aurais trouvée, je l'aurais reconnue pour être de lui, sans qu'on eût besoin de me le dire. Les raisons qu'il apporte pour s'absenter ont les apparences de la piété, mais je crois voir — il se peut que je me trompe — qu'elles naissent du tempérament du père Gratien, naturellement mou en pareilles conjonctures. Rien de plus facile que de don-

(1) Le cardinal-archiduc Albert, gouverneur du Portugal, auprès duquel se trouvait alors le père Gratien.

ner les couleurs de la piété à ce qui, en réalité, lui est étranger, et plus encore en cas semblable, où la mollesse ressemble tant à la modestie, et la pusillanimité à l'humilité.

Commençons par l'argument tiré de l'intérêt de son ordre, qu'il place en dernier lieu ; nous remonterons ensuite au premier. Ici, ce qui tout d'abord me surprend beaucoup, c'est que le père Gratien se persuade que, lui disparu, les inconvénients que l'on constate aujourd'hui, et qui vont croissant tous les jours, trouveront un remède, parce que ceux qui se taisent en ce moment, à cause de sa présence, prendront alors des mesures salutaires. A examiner les choses à la lumière de la raison, ce sera tout le contraire. Si, pour l'instant, quelques-uns ont le courage de résister, c'est sa présence qui en est cause. Lui manquant, le silence et la soumission seront forcément universels. Le bon sens l'indique. Peut-être en arrivera-t-il autrement ; mais l'angurer, c'est se livrer aux conjectures, s'attacher à une espérance des plus incertaines et, en attendant, laisser l'ordre dans un dommage présent et assuré.

Voici maintenant deux ou trois considérations d'une haute importance pour son ordre, et dont l'heureuse solution touche essentiellement au bien de sa famille religieuse. La première est la question de son innocence et de celle de toutes les religieuses avec lesquelles il a été en rapport. Si cette innocence reste suspecte, un grand nombre de personnes se trouvent chargées et discréditées, tant en général qu'en particulier. La seconde est le gouvernement qui s'introduit présentement parmi les religieux. A quel point ce gouvernement est nuisible, le père Gratien le sait, et lui-même l'a écrit. S'il s'établit dans ces conditions, il ruinera les vertus essentielles, à savoir : la charité, la simplicité, la sincérité, ce qui sera le mal non d'un particulier, mais de tout l'ordre entier, le mal non d'un jour, mais de longues années, et un mal si grand qu'une fois introduit, il amènera la déchéance de l'ordre, tellement qu'il faudra qu'une autre Tère se lève pour le réformer. La troisième considération regarde les religieuses qu'on cherche aussi à renverser, en altérant leurs lois, qui ont été pour elles la source de tous les biens.

Le père Gratien ne peut nier que ces points ne soient d'une extrême importance, et il doit convenir que c'est à lui plus qu'à aucun autre qu'il appartient d'y remédier, tant parce qu'il a été le chef et le père nourricier de cet ordre, que parce qu'il le connaît mieux que pas

un, et qu'il a autorité et facilité pour cela. On peut ajouter que son procès donne entrée au reste, et devient comme un échelon qui lui est peut-être présenté par Dieu même, afin que par son moyen on arrive à remédier à tout.

Ceci étant véritable, il l'est également que le père Gratien est tenu en conscience à faire jusqu'au bout tout ce qu'il pourra pour y arriver, et que s'il manque à ce devoir, il se rend coupable et offense Dieu très gravement, sans qu'il se trouve excusé par tout le bien qu'il se promet de faire aux Indes. Tellement que s'il néglige ces intérêts de son ordre, il perd les deux autres buts qu'il se propose : la plus grande gloire de Dieu et le salut de son âme. Et en effet, ce qui honore Dieu, c'est qu'on le serve. Or, son service demande que chacun remplisse les devoirs que lui impose son état, et qu'il remédie, autant qu'il le peut, aux maux de sa famille. Et le service de Dieu produit le salut des âmes.

C'est chose fort ordinaire et tentation très commune chez les hommes, d'oublier ce qui leur incombe en vertu de leur office, et de vouloir rendre à Dieu des services qu'il ne leur demande pas, s'imaginant par là le mieux servir. Eh quoi ! son ordre brûle, il s'embrasse, il se ruine, au point d'exciter la pitié des étrangers, et lui prétend tourner le dos, alors que jusqu'à un certain point le salut de cet ordre dépend, ou peut dépendre, de lui ! Il veut s'en aller à la recherche d'autre bien à faire et d'autres âmes à sauver ! Mais il est obligé envers celles de son ordre, et il ne l'est pas envers celles des Indiens. Dieu prendra soin des Indiens, et il a pris soin des membres de son ordre en les lui confiant. Ces âmes sont actuellement en très grande nécessité. S'il les abandonne pour en chercher d'autres, ce sera servir Dieu en choses où il ne veut pas être servi de lui, et par là même, ce sera lui déplaire et se damner.

Il dit que Notre-Dame n'abandonnera pas son ordre. Ceci ne l'excuse pas de faute, alors que lui-même, autant qu'il est en lui, l'abandonne. Dieu n'abandonne pas l'indigent, bien que moi je lui refuse l'aumône, que je puis et dois lui donner ; mais moi je pêche en manquant à mon devoir envers lui. Dieu a confié au père Gratien cet office. Il lui dit, presque en termes formels, de s'opposer au dommage qui menace son ordre. Il serait beau de l'entendre lui répondre : « Faites-le vous-même, Seigneur. Moi, je veux aller aux Indes baptiser deux ou trois infidèles. » Dieu lui répondra : « Mauvais serviteur, je te commande cette

œuvre que je veux accomplir par toi. Puisque tu me manques en ceci, tu me manqueras davantage encore dans le reste. Je ne puis me fier à toi, et les sujets ne me font pas défaut pour de tels ministères. »

Le père Gratien dit encore que ces discussions inquiètent sa conscience et lui sont une source de scrupules. Un peu d'inquiétude est un moindre mal que la faute qu'il commettrait en manquant à son devoir et en abandonnant les intérêts de son ordre. Et quelle œuvre de la vie active accomplirait-on, si l'on s'arrêtait à pareille considération ? Qu'il se rassure par la certitude qu'il fait ce qu'il doit et ce que Dieu veut qu'il fasse. J'en dis autant des scrupules. S'il se défendait pour lui seul, s'il révélait les fautes de ses contradicteurs pour lui seul et pour son intérêt propre, ce serait une imperfection ; mais lorsqu'il s'agit du bien général — et c'est ici le cas, — ce serait péché de s'en abstenir.

Il dit que c'est un déshonneur pour son ordre. C'est une erreur où tombent en grand nombre les membres des ordres : pour conserver à six ou à dix personnes une réputation humaine, ils laissent des maux très graves s'invétérer dans leur ordre et y engendrer la gangrène. Lequel est le pire, que dix ou vingt personnes n'aient pas en bonne opinion six ou sept religieux, ou bien que toutes les religieuses de l'ordre passent pour dépravées, et, ce qui est pire encore, que le gouvernement de l'ordre soit ruiné, et qu'on ouvre la porte aux soupçons, aux rancunes, aux dissensions, aux manquements à la vérité, aux tromperies, aux inimitiés, aux haines, à la mort de la charité ?

Il dit que, lui parti, d'autres organiseront la défense avec les papiers et les armes qu'il laisse. C'est risible. A présent qu'ils ont là les armes et le capitaine, ils n'osent bouger, et ils iront de l'avant quand ils n'auront plus ni chef ni soutien, et que les autres se trouveront maîtres absolus !

Il dit qu'en abandonnant à ses contradicteurs les infamies qu'ils ont dit de lui, il agit comme Jésus-Christ, saint Athanase et saint Grégoire. Cette question a déjà été examinée, et nous avons conclu que si on s'attaquait à lui seul, cette ligne de conduite serait bonne et conforme aux exemples qu'il allègue. Mais dès lors qu'il s'agit de sa société religieuse tout entière, ce ne serait point imiter saint Athanase dans sa fuite, mais jouer le rôle du pasteur mercenaire, qui fuit en apercevant le loup.

Il dit qu'on le taxera d'orgueil, s'il prend soin de ses intérêts. Il n'y aura que les sots à penser ainsi, d'autant plus qu'il ne prend pas en

main ses intérêts propres, mais ceux de beaucoup d'autres, et, ce qui est plus encore, les intérêts de son ordre. Si après cela, quelques-uns se scandalisent, il est clair que ce sera un scandale de pharisiens. Il ne sera pas taxé d'orgueil pour s'opposer par œuvres au désastre qui menace son ordre; mais il sera taxé de faiblesse et de pusillanimité, et à juste titre, si dans un pareil temps il tourne le dos.

Il dit une autre chose, et il souffre impatiemment que vous n'en tombiez pas d'accord : c'est que peut-être on lui opposera deux ou trois faux témoins. J'avoue que, pour ma part, j'ai moi-même à ce coup perdu patience. Vraiment, si je ne connaissais le père Gratien et si je ne savais bien des choses qui me répondent de sa vertu, je formerais de lui de mauvais soupçons, je me dirais qu'il craint parce que *non est sibi bene conscius*. Dès lors qu'il est innocent, quelle lâcheté de penser et de craindre qu'un faux témoin, quel qu'il soit, prévaudra contre lui !

Il appuie son espérance sur des choses hors de toute espérance, et il ne l'appuie pas sur celle-ci : que Dieu est intéressé à sa réputation. Dieu ne laisse jamais la perversité prévaloir à ce point contre les siens. Du moment qu'il lui appartient et qu'il est innocent, il doit ne rien craindre, mais se confier en Celui qui sait tout, lequel vous garde comme je le désire.

Salamanque, 5 mars 90.

LOUIS DE LÉON.

J'oubliais d'ajouter ceci. Quel argument plus clair peut-il avoir que Dieu n'a pas ce voyage pour agréable, que de voir comment il l'entrave, alors que son départ aurait empêché mille infamies et mille péchés, qui se sont produits (1) ? Dieu a permis cet obstacle, parce qu'il savait qu'en demeurant il était plus utile à son ordre. S'il ne faiblit point, peut-être en verra-t-il le salut sous peu et en sera-t-il lui-même l'instrument.

(1) Lorsque le père Gratien, par ordre du chapitre provincial tenu à Valladolid (1587), était sur le point de partir pour les Indes avec douze compagnons, l'archiduc Albert, le nonce et divers seigneurs s'y étaient opposés et avaient obtenu de Philippe II qu'il lui intimât l'ordre de se rendre en Portugal. (Voir Lettres de la mère Marie de Saint-Joseph à M. de Brétigny du 12 avril 1587, et du père Gratien au même du 12 août 1588.)

DOCUMENT 31.

VOYAGE DE BEAS A SÉVILLE 1575

RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH

(Voir chap. XXIV, p. 42.)

Nous tirons ce récit du Libro de las Recreaciones, Recreac. IX.

Ce monastère du glorieux saint Joseph de la ville de Séville fut fondé en 1575, le jour de la très sainte Trinité, qui tombait cette année-là le 29 mai. Pour bien comprendre les débuts de cette fondation, il est nécessaire de prendre les choses d'un peu plus haut.

Notre sainte mère Tèreſe de Jésus se trouvait au couvent de Saint-Joseph de Beas, qu'elle avait fondé cette même année, le jour de saint Mathias, quand le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu arriva de Séville pour la voir. Ils ne se connaissaient pas encore, malgré tout le désir que l'un et l'autre en avaient. C'est alors que notre sainte mère eut cette vision, où Jésus-Christ Notre-Seigneur leur prit à tous deux la main droite et commanda à la mère de considérer le père, tant qu'elle vivrait, comme lui tenant sa place, et de n'avoir avec lui qu'une même manière de voir, parce que cela convenait ainsi pour son service et le bien de notre ordre (1). Commandement auquel la sainte se soumit d'une manière si parfaite qu'elle s'y obligea par vœu, comme nous le verrons plus loin. Elle était sur le point de partir pour la fondation de Caravaca, où elle se disposait à me conduire avec cinq autres religieuses, mais l'arrivée de ce père modifia son projet. Comme il était visiteur apostolique des carmes chaussés et déchaussés d'Andalousie, et

(1) Voir Relation XXIX (T. II des *Œuvres*).

que le couvent de Beas est du ressort de cette province, il obligea notre mère à laisser de côté la fondation projetée et à se rendre à Séville, pour y fonder avec les religieuses qu'elle destinait à Caravaca. Il l'assura, de concert avec le père Mariano qui l'avait accompagné, que l'archevêque de Séville, don Christophe de Rojas y Sandoval, désirait et demandait instamment cette fondation, et qu'outre son appui et son assistance, elle trouverait des sujets très riches, enfin mille secours et facilités.

Notre mère se laissa persuader, ou, pour mieux dire, elle fut forcée par l'obéissance, car, ainsi que je l'ai dit, Beas était du ressort de l'Andalousie. Cette particularité la surprit beaucoup, et si elle en eût été informée, elle n'y serait pas allée, sachant très bien que le révérendissime père général Jean-Baptiste Rubeo de Ravenne en serait mécontent, par la raison qu'il était en assez mauvais termes avec ses religieux andalous. Notre mère se trouva donc perplexe ; mais enfin, l'autorité du père en question étant apostolique, elle se soumit. Elle redoutait — ou peut-être elle savait déjà — ce que le démon ferait naître de ceci, à savoir la violente irritation que le général concevrait contre elle. Effectivement, après lui avoir porté une grande bienveillance, le père général en vint à la voir de mauvais œil et à lui faire opposition. Sentir qu'elle avait encouru son indignation fut la peine la plus sensible qu'elle eut à endurer à cette époque, car elle lui portait l'amour et la vénération d'une véritable fille.

Le jour de notre départ étant venu — c'était le mercredi 18 mai de l'année marquée plus haut (1), — nous nous mêmes en route avec notre sainte mère, bien joyeuses de faire ce voyage en sa compagnie, comme aussi de savoir par quelques serviteurs de Dieu que nous aurions de nombreuses souffrances à endurer au cours de cette fondation. Du reste, notre sainte mère elle-même le donna à entendre à une sœur qui vint lui dire en avoir reçu connaissance dans l'oraison. *Ma chère fille*, lui répondit-elle, *les souffrances ne nous manqueront pas. J'en ai été informée, moi aussi.*

Nous étions six religieuses qui partions avec sa Révérence : la sœur Anne de Saint-Albert, professe du couvent de Malagon, qui dans la suite fut prieure de Caravaca ; la sœur Marie du Saint-Esprit et la sœur Éléonore de Saint-Gabriel, professes du même couvent ; la sœur

(1) 1573.

Isabelle de Saint-Jérôme, professe de Medina del Campo et l'une des fondatrices de Pastrana ; la sœur Isabelle de Saint-François, professe du couvent de Tolède, toutes excellentes religieuses et, comme notre sainte mère le dit au *Livre des Fondations*, bien déterminées à souffrir pour Jésus-Christ, bien heureuses d'aller en un lieu où elles en trouveraient l'occasion. Moi, pécheresse et indigne de me trouver en leur compagnie, je partais non moins contente, mais non pas avec la même ferveur et la même perfection que mes sœurs.

Le premier jour nous arrivâmes à l'heure de la sieste dans un charmant bocage. Nous eûmes bien de la peine à en arracher notre sainte mère, qui, au milieu de la variété des fleurs et du chant de mille petits oiseaux, se fondait tout entière en louanges de Dieu. Nous allâmes passer la nuit dans un ermitage dédié à saint André, au-dessous de la ville de San Esteban. Tantôt récitant des prières, tantôt prenant quelque repos sur les dalles froides et dures de l'église, nous passâmes fort joyeusement la nuit, bien qu'avec peu de réconfort corporel. Nous arrivions en effet bien dépourvues et allégées, ou pour mieux dire, dépouillées même de l'indispensable, car nos sœurs de Beas, dont le monastère était si récemment fondé, n'avaient pas grand chose à nous donner, et ce qu'elles auraient pu nous fournir, elles nous le retranchèrent en prévision de toutes les soi-disant grandeurs et richesses qui, d'après le père Mariano, nous attendaient au terme de notre voyage. Il est vrai que, remplies de cette espérance, nous les y encourageions nous-mêmes. Grâce à cette sécurité, les unes furent avares, les autres prodigues. Nous avons cependant peu de sujet de nous montrer telles, car ce furent nos sœurs de Malagon qui nous prêtèrent tout l'argent que nous dépensâmes pour les frais du voyage. Comme cette maison est la première qui nous fit du bien, il est bien juste de la mentionner ici. Je le fais aussi, parce qu'elle est ma mère et celle des sœurs qui venaient de ce saint monastère, lequel en a d'ailleurs assisté tant d'autres (1).

Je reviens à notre voyage. Il fut des plus pénibles, car l'été commençait et nous entrions dans l'Andalousie, où les chaleurs sont insupportables. En outre, nous avons fort peu de provisions pour tout notre monde. Nous étions, comme je l'ai dit, six religieuses, notre mère faisant la septième. Puis, il y avait le père Julien d'Avila, que

(1) La mère Marie de Saint-Joseph était professe du couvent de Malagon.

nous pouvons appeler le compagnon de notre sainte mère, puisqu'il l'a escortée en tant de fondations, et Antoine Gaytan, gentilhomme d'Albe; enfin, le père Grégoire de Nazianze, auquel notre père Gratien, à la demande de notre mère, venait de donner l'habit à Beas, tandis que sa Révérence et nous toutes aidions aux bénédictions. Ce père était un prêtre très connu à Malagon et tout dévoué à notre monastère, où il venait souvent nous confesser et nous dire la messe. Il nous avait accompagnées jusqu'à Beas, notre mère et nous qui sortions du couvent de Malagon, ne songeant guère alors au parti qu'il prit ensuite de ne plus revoir son pays; mais sa ferveur fut si grande, qu'il reçut l'habit en notre couvent de Beas, ainsi que je viens de le dire. Notre mère l'aimait beaucoup; elle disait qu'il était son fils, et réellement, il se montra le vrai fils d'une telle mère. Ce père nous accompagna donc et dans la suite nous fut très utile en maintes tribulations. Il y avait, en outre, des *mozos* et des conducteurs. Comme nous voyagions en un temps de vigiles et de quatre-temps, nous ne trouvions pas de quoi manger, car nous n'usions pas de viande, même aux jours où elle est permise, et jamais nous ne pûmes en faire accepter à notre mère, toute malade qu'elle était. Nous passâmes bien des journées sans autre aliment que des fèves, du pain, des cerises, ou choses semblables, et quand nous trouvions un œuf pour notre mère, c'était une merveille.

Nous nous tirions de tout en riant et en composant des chants et des couplets sur tous les événements qui s'offraient à nous. Notre sainte y prenait un très vif plaisir, et elle nous remerciait sans fin de la gâté et de la satisfaction avec lesquelles nous subissions tant d'incidents fâcheux qui se présentaient. Ces incidents, au reste, ont bien dépassé ce que je vais en dire. Pour éviter la prolixité, j'en rapporterai quelques-uns seulement, qui nous mirent plus spécialement en émoi. Au passage du Guadalquivir, par exemple, nous nous vîmes en grand péril, car une fois tout notre monde passé de l'autre côté du fleuve, il s'agissait de passer les chars. Peut-être aurait-il fallu, à cause des chars, prendre un autre bac; peut-être est-ce le batelier qui ne sut pas s'y prendre. Toujours est-il que la force prodigieuse de l'eau enleva le bac et l'emporta en aval, chargé d'un ou deux chars. La situation paraissait désespérée, et de plus, il faisait presque nuit. Nous étions bien en peine, d'un côté à cause de la perte des chars, sans lesquels nous ne pouvions continuer notre voyage,

de l'autre, à cause de la distance d'une lieue et demie qui nous séparait d'un endroit habité. Avec cela, je laisse à penser de quelle façon conducteurs et bateliers prenaient la chose. Les voici à se quereller, suivant leur habitude, sans que personne pût les apaiser.

Notre mère, voyant cela, se mit à organiser son monastère et à en prendre possession, ce qui eut lieu sous un rocher au bord du fleuve. Prévoyant que nous allions passer la nuit en ce lieu, nous commençâmes à disposer notre installation et notre mobilier, à savoir une image, de l'eau bénite et des livres. Nous récitâmes complies, ce à quoi nous employâmes le temps que nos pauvres compagnons travaillaient à arrêter le bac au moyen d'un câble. Mais notre assistance fut nécessaire, et nous voilà à tirer, nous aussi, sur ce câble. Pour un peu, il nous aurait emportées toutes. Finalement, comme notre sainte mère était là et que son oraison avait beaucoup de puissance, Dieu permit que le bac donnât dans un endroit où il s'arrêta. On put le ramener, en sorte que, la nuit étant déjà fort avancée, nous finîmes par sortir de ce mauvais pas. Mais ce ne fut que pour tomber dans un autre, car nous perdîmes notre chemin et nous ne savions plus quelle direction prendre. Un gentilhomme, qui de fort loin avait vu nos tribulations de cette soirée, nous envoya un homme qui nous aida de toutes façons. A vrai dire, il commença par vomir mille abominations contre les moines et les religieuses, sans se mettre le moins du monde en peine d'exécuter ce pour quoi il était envoyé. Je ne sais si ce fut en nous voyant réciter l'office qu'il changea de disposition. Ce qui est certain, c'est qu'il nous secourut dès lors avec grande charité. Comme il s'en retournait, s'apercevant que nous avions de nouveau perdu notre route, il nous l'indiqua et fit ainsi une demi-lieue avec nous, nous demandant pardon des paroles qu'il avait dites.

Comme nous arrivions à une auberge avant Cordoue, le jour de la Pentecôte, notre mère fut prise d'une fièvre si terrible, qu'elle commençait à divaguer. Pour tout rafraîchissement et tout abri dans l'accès d'une fièvre si terrible et par un soleil brûlant — car cet astre était de feu, — nous eûmes un petit logement, où avaient, je crois, habité des porcs, et dont le toit était si bas qu'à peine pouvions-nous y rester debout. Le soleil y entraît par mille endroits, à quoi nous remédiâmes au moyen de manteaux et de voiles. Le lit était tel que notre mère le dépeint au *Livre des Fondations*. Elle ne remarqua que ce lit, et non la multitude de toiles d'araignées et de vermine qui se trouvait là. A

ces inconvéniens, nous appliquâmes les remèdes en notre pouvoir. Mais que n'eûmes-nous pas à endurer le temps que nous passâmes en ce lieu, par suite des cris et des juremens des gens qui se trouvaient dans l'auberge! Quel supplice que ces danses et ces tambours de basque! Ni prières, ni gratifications ne furent suffisantes pour les faire déloger de dessus de la tête de notre sainte mère, laquelle, comme je l'ai dit, était presque sans connaissance, par la violence de la fièvre. En fin de compte, nous nous décidâmes à la tirer de là et à nous remettre en route, par les plus grandes ardeurs de l'heure de la sieste. Le même soir, nous atteignîmes une auberge qu'on rencontre avant Cordoue. Si je me souviens bien, elle est auprès du pont d'Alcolea (1). Nous nous arrêtâmes dans la campagne sans y entrer. C'était, du reste, notre habitude de nous arrêter ainsi dans la campagne, entourés des gens de notre escorte, afin d'éviter le brouhaha des auberges et des hôtelleries. En un mot, nous descendions le moins possible des chars. Cette soirée-là fut très pénible pour notre sainte mère, et pour nous qui la voyions souffrir. Cependant le Seigneur permit qu'un mieux se produisit. Elle l'attribua aux prières et aux supplications des sœurs.

Le jour suivant, nous franchissions Cordoue. Il nous fallut attendre l'autorisation de faire passer les chars par le pont. On ne la donna qu'avec mille difficultés. Il y eut là encore je ne sais combien d'autres ennuis et inconvéniens, que notre mère raconte en détail.

Le mardi de la Pentecôte, nous arrivâmes à Ecija. On nous conduisit à un ermitage dédié à la glorieuse sainte Anne, qui se trouvait hors de la ville. Nous y entendîmes la messe, nous nous y confessâmes et y communîâmes, et comme ce lieu était très favorable au recueillement, notre mère voulut y rester et fit fermer sur nous la porte de l'ermitage. Elle envoya nos gens à l'hôtellerie et leur dit de nous apporter quelque chose à manger. Nous restâmes là jusqu'à deux heures, sans voir revenir personne, et quand à pareille heure nos gens se montrèrent, ce fut pour apporter des laitues, des raves et du pain. Nous en mangâmes avec beaucoup de satisfaction. Notre mère assurait que dans aucun voyage et pour aucune fondation, il ne lui était arrivé de rester un temps si considérable sans trouver de quoi pourvoir ses religieuses. Je ne sais si cela provenait du peu de savoir-faire de ceux qui en avaient le soin, ou bien si c'était le Seigneur qui voulait nous

(1) Le célèbre pont d'Alcolea, à deux lieues de Cordoue, construit tout entier en marbre noir. Sa longueur et sa largeur sont extraordinaires.

donner un avant-goût des peines qui nous attendaient dans cette fondation.

Ce jour-là, à cause de l'indisposition dont notre mère souffrait, elle ne voulut pas que nous lui tinssions compagnie, comme à l'ordinaire. Elle demeura seule tout le jour, retirée dans une petite sacristie qui se trouvait là, et elle ne nous permit point de lui parler. Ce temps fut bien employé. Elle y chercha de nouveaux services à rendre à l'Esprit-Saint, montrant bien, en ces jours qui lui sont consacrés, le brûlant amour qu'elle portait à ce divin Esprit. On le voit clairement par un papier que je possède écrit de sa main, et où l'on trouve également marquées la fraternité et l'union que le Seigneur établit entre elle et notre père Gratien, comme aussi la vision qu'elle dit avoir eue à Beas. Mais comme j'ai déjà écrit l'une et l'autre ailleurs, je ne le rapporte pas ici (1). Je dirai seulement qu'en cet ermitage où nous nous arrêtâmes ce jour-là, elle fit vœu d'obéir tout le temps de sa vie au père Gratien, en tout ce qui ne serait point contraire à l'obéissance qu'elle devait à ses supérieurs. Dans une cédula de sa propre main, elle explique ce vœu de la manière qui suit :

« Un des jours de la Pentecôte, une personne se trouvant à Ecija, se souvenait d'une grande grâce dont Notre-Seigneur l'avait gratifiée une veille de cette fête, et elle désirait faire quelque chose de très spécial pour son service. Il lui sembla qu'elle ferait bien de s'engager par vœu à ne rien cacher désormais et pour sa vie entière, soit faute, soit péché quelconque, à un confesseur qu'elle avait pris pour lui tenir la place de Dieu, ce à quoi l'on n'est point tenu vis-à-vis des supérieurs. Cette personne avait déjà fait vœu d'obéissance, mais ceci lui paraissait quelque chose de plus. Elle pensait s'engager aussi à faire tout ce que ce confesseur lui dirait, pourvu que ce ne fût point contraire à l'obéissance qu'elle avait vouée : en choses graves, bien entendu. Et quoiqu'elle y eût d'abord de la répugnance, elle émit ce vœu. Le premier motif qui la détermina fut la conviction qu'elle faisait quelque chose pour le Saint-Esprit ; le second, que tenant ce confesseur pour

(1) La mère Marie de Saint-Joseph fait ici allusion aux Relations XXIX et XXX. (Voir t. II des *Œuvres*.) Ces mots : « J'ai déjà écrit l'une et l'autre ailleurs », semblent indiquer qu'un écrit de la prieure de Séville nous est encore inconnu : il ne saurait en effet être question du *Ramillete de mirra*, postérieur au *Libro de las Recreaciones*, et où, du reste, ne se trouve pas insérée la Relation dont il s'agit.

grand serviteur de Dieu et très bon théologien, elle espérait en tirer lumière pour son âme et secours pour mieux servir Notre-Seigneur. Ce confesseur ne fut instruit de cet engagement qu'un certain temps après qu'il eût été pris. Il s'agit du père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu (1). »

Tout cela est écrit, de la main de notre mère, dans une cédule que j'ai en mon pouvoir. J'en possède également une autre de sa main, où elle explique plus en détail la manière dont elle fit ce vœu (2). Comme je l'ai dit, je l'ai insérée ailleurs.

Au sortir de là, nous continuâmes notre route jusqu'à Séville. Les épreuves de cette partie du voyage ne furent pas moins rudes que les précédentes. Je terminerai par ce qui advint le dernier jour, qui était le mercredi des quatre-temps de la très sainte Trinité. Nous atteignimes à midi une *venta* (3) où nous ne trouvâmes à manger que des sardines, salées à outrance. Il n'y eut pas moyen d'obtenir d'eau à boire. Grâce aux sardines, nous nous trouvâmes tellement incommodées de la soif, que voyant l'impossibilité de nous procurer de l'eau, nous laissâmes là notre repas. La chaleur était excessive. Notre mère se tenait dans le char, lequel se trouvait sur un fumier. Le soleil y était si brûlant, qu'il semblait nous embraser. Nous qui étions avec elle, nous demandâmes à descendre, et les sœurs montées sur l'autre char firent de même.

Nous nous mîmes toutes à la portière du sien, afin de la voir et de nous trouver réunies. Et puis, de cette façon nous nous figurions que nous sentirions moins la chaleur. Finalement, nous nous organisâmes un certain abri contre le soleil, au moyen de quelques manteaux de bure. Cet abri nous servit aussi à nous garantir d'une troupe infernale qui se trouvait dans la *venta*, tourment bien plus terrible que tous ceux que j'ai énumérés. Pour se persuader qu'il puisse se trouver de si abominables gens parmi les chrétiens, il faut l'avoir vu de ses yeux. Les juréments, les imprécations, les propos horribles que prononçait cette troupe maudite nous étaient insupportables à entendre. Le repas terminé, ces gens devinrent plus furieux encore. Peut-être le manque

(1) Le texte cité ici par la mère Marie de Saint-Joseph est celui de la Relation XXXI. (Voir t. II des *Œuvres*.)

(2) Marie de Saint-Joseph parle de la Relation XXX. (Voir t. II des *Œuvres*.)

(3) La *Venta de Albino*.

d'eau y était-il pour quelque chose. Ils finirent par mettre la main à leurs épées, et voilà une rixe violente, qui nous semblait s'abattre sur nos têtes. Nous cachions nos visages dans le char de notre mère, cherchant un abri auprès d'elle. Elle, qui tout d'abord était profondément affligée d'entendre ces gens jurer et blasphémer, se mit à rire de tout son cœur. Cela nous consola, car nous croyions réellement notre dernière heure arrivée. Elle comprit que c'étaient les démons qui causaient ce tumulte, en vue de nous troubler. De fait, il cessa soudain, sans que personne eût été blessé. Pourtant, il y avait là plus de quarante épées, sans parler des arquebuses que nous entendions partir, et ces armes se trouvaient aux mains de gens furieux, hors de sens, mus d'une passion infernale (1). Oh ! de quelle rage les démons se montraient animés contre cette sainte et valeureuse femme ! Avec quelle clarté nous l'avons reconnu souvent, et tout spécialement en cette fondation ! La suite de mon récit va le montrer. Je ne sais, mes sœurs bien-aimées, ce que redoutent nos ennemis. Plaise à Dieu que nos vertus et celles des religieuses à venir livrent bataille à l'enfer !

Nous entrâmes à Séville le lendemain jeudi, 26 mai, après avoir employé neuf jours à ce voyage. Le père Mariano nous avait loué une maison fort petite et bien humide, dans la *Calle de las Armas*. Nous y fûmes reçues par deux dames de ses amies, qui nous tinrent compagnie ce jour-là. Elles se retirèrent ensuite, et de longtemps nous ne les revîmes plus. Ni elles, ni autres ne nous envoyèrent même un *jarro* d'eau. Seul, le père Mariano nous fournissait ce qu'il pouvait. C'était déjà beaucoup qu'il nous donnât du pain et cherchât de quoi aménager la maison, car le jour de notre entrée à Séville nous n'avions qu'une *blanca*, et le bon père ne trouvait pas pour l'œuvre dont il s'agissait les secours qu'il s'était promis. Ce fut une permission de Dieu, qui voulait que le monastère s'établît dans une absolue pauvreté. A cet effet, il nous retira les secours humains qu'on pouvait attendre de cette ville plus que d'une autre, à cause de sa richesse et des grandes aumônes

(1) D'après Ribera, ce serait sainte Tèreise qui aurait rétabli la paix entre les combattants, en leur adressant ces simples paroles : *Mes frères, souvenez-vous que Dieu est ici et qu'il doit vous juger.* (Lib. IV, cap. XXI.) Dans une lettre écrite de Séville, le 10 juillet 1575, la sainte rappelle à Antoine Gaytan la chaleur torride endurée en ce lieu : « Il fait ici une bonne petite chaleur, plus supportable néanmoins que celle de la *Venta de Albino*. »

qui s'y font, comme nous l'avons expérimenté plus tard. Je rends des actions de grâces infinies à la divine Majesté pour avoir donné de pareils commencements à cette fondation. Ils nous sont un sûr garant de la prospérité à venir.

Comptons en détail le mobilier que nous trouvâmes en ce lieu. Ce fut d'abord une demi-douzaine de vieilles claies, que le père Mariano avait fait apporter de son couvent de *Los Remedios*. On les étendait par terre, en guise de lits. Il y avait deux ou trois petits matelas fort malpropres, comme sont ceux des religieux déchaussés, et largement accompagnés de l'engeance qui leur fait escorte. Ces matelas étaient pour notre mère et quelques sœurs souffrantes. En fait de draps, de couvertures et de chevets, il n'y en avait que deux, apportés par nous. Nous trouvâmes une natte de feuilles de palmier, une petite table, une poêle, un ou deux chandeliers, un égrugeoir, avec un seau de cuivre, sorte de chaudron à anse pour tirer de l'eau. Une fois pourvues de ces objets, de quelques *jarros*, de quelques plats, et choses semblables, que nous trouvâmes, il nous semblait déjà posséder à tout le moins un fonds de maison.

Mais voici que les voisins qu'on avait priés de nous prêter pour ce jour-là les objets en question, commencèrent à envoyer chercher, qui la poêle, qui le chandelier, qui le chaudron et la table, en sorte qu'il ne nous resta rien : ni poêle, ni égrugeoir, non pas même la corde du puits. Ceci, mes sœurs, n'est pas une exagération, la chose se passa réellement de la sorte. Du reste, quelques-unes de vous, qui vous trouviez là, en avez été témoins. Aussi bien, tout cela ajoutait à notre satisfaction, et ce plaisant intermède chassait la tristesse que d'autres besoins auraient pu nous causer. Pour bien montrer que tout cela était voulu de Dieu, comme je le disais plus haut, je vais rapporter comment il s'y prit pour qu'il ne se trouvât personne pour nous secourir, et en passant, je ferai mention de notre très chère doña Éléonore de Valera, femme d'Henri Freyle, portugais, parents de nos sœurs Blanche de Jésus et Marie de Saint-Joseph. Elle fut la première bienfaitrice de ce monastère, après les sœurs de Malagon : ce que je dis, parce qu'un des buts de mon récit est de faire connaître nos bienfaiteurs. Cette dame, en effet, tient parmi eux l'un des premiers rangs, et nous est très affectionnée; elle nous a secourues tant qu'elle l'a pu. Ses affaires étaient alors prospères, mais elles cessèrent de l'être cette même année, par suite de l'effondrement qui se produisit dans les banques. Elle apprit

l'arrivée prochaine de notre sainte mère, et comme ses regards se portaient toujours vers les saints, que ses entrailles étaient constamment ouvertes aux nécessiteux, elle prit sur elle nos besoins. Voulant entourer ses secours du secret dont elle couvrait ses autres bonnes œuvres, elle appela, sans nous en rien dire, une béate de la ville, bonne servante de Dieu, qui s'occupe de diverses œuvres de charité, spécialement de la conversion des femmes de mauvaise vie. Cette excellente doña Éléonore ne l'avait pas peu aidée dans cette bonne œuvre, en lui versant de fortes sommes. Elle la pria de nous fournir secrètement, et sans dire que le don venait d'elle, ce qu'elle voyait nous être nécessaire. Le père Mariano, du reste, avait lui aussi prié cette béate de venir en aide à notre monastère, persuadé qu'elle pourrait, à elle seule, nous tirer d'embarras. Doña Éléonore lui remettait donc pour nous des dons considérables, car, pour ne parler que du jour où l'on nous attendait, devinant l'extrême nécessité où nous nous trouvions après un si long voyage, entrepris par les plus fortes chaleurs, elle lui avait remis de quoi nous acheter des draps et des tuniques de linge, avec mille autres choses en fait de nappes, de porcelaines, de *bucaros* (1), enfin de l'argent, destiné à nous pourvoir d'huile et de poisson. Tout cela, la bonne personne, pieusement convaincue sans doute que les besoins des âmes en péril qu'elle avait sous les yeux étaient plus pressants, l'employait à d'autres bonnes œuvres. Ainsi nous supportions nos privations, sans connaître ce que nous devons à cette dame, et lorsqu'elle venait chez nous pour s'entretenir avec notre sainte mère, nous lui témoignions l'affection et les égards dus à sa charité, mais sans savoir que nous lui étions si redevables.

Je reviens à notre fondation. Alors que notre mère croyait l'autorisation de l'Ordinaire accordée, l'archevêque déclara que sa pensée n'était nullement que nous viendrions fonder, mais seulement que notre mère et ses religieuses réformeraient les monastères soumis à sa juridiction. La sainte mère en eut un vif chagrin, et elle était presque décidée à s'en retourner. Le père Mariano finit cependant par adoucir l'archevêque, et par obtenir de lui la permission de faire dire la messe le dimanche suivant, fête de la très sainte Trinité. Tout avait été préparé en trois jours. L'archevêque accorda cette permission, à condition que nous ne sonnerions pas de cloche et qu'on ne donnerait pas à notre

(1) Vases de terre rougeâtre, fine et poreuse, qui vient des Indes. On les remplit d'eau, laquelle pénètre les pores, s'évapore bientôt, et procure dans les appartements une agréable fraîcheur.

demeure une forme de monastère. Notre mère était désolée, et le bon père Mariano encore plus. Quant à notre père Gratien, il se trouvait à Madrid, où il s'était rendu en quittant Beas, appelé qu'il était par le nonce. A la fin, le père Mariano apaisa peu à peu l'archevêque, et obtint qu'il nous accorderait son autorisation. Il la donna au bout de vingt jours environ. Le couvent finit alors de s'organiser. Cependant, la chapelle ne paraissant pas suffisamment décente, le très saint Sacrement ne fut point placé. Nous en fûmes privées durant un an. Ce ne fut pas une petite affliction pour nous, qui eûmes à passer là cette année tout entière. Ce ne fut pas la seule, et si nous n'avions pas eu la compagnie de notre mère, je ne sais comment nous aurions pu supporter tant de pauvreté, d'abandon et de persécutions. La pauvreté alla aussi loin que je l'ai dit, et les délais furent tels que je les ai rapportés. Nous passâmes tout l'été sur les claies dont j'ai parlé, sans avoir de quoi nous couvrir. Il est vrai que l'excès de la chaleur nous en dispensait, et la maison, d'ailleurs, était disposée de manière à nous la faire sentir. Fort souvent notre dîner se composait de pain et de pommes, tantôt accommodées, tantôt en salade. Un jour, il ne se trouva qu'un pain. Il fut joyeusement réparti entre toutes les sœurs, et, si petit qu'il fût, il nous suffit.

Dans cette ville où notre mère n'était pas connue comme elle l'était en celles de Castille, où elle avait déjà fait des fondations, nous ne trouvions personne à qui emprunter. Le père Mariano avait beau se donner de la peine, tout nous manquait pour établir un tour, des grilles et les autres choses nécessaires à la clôture. Un marchand de Medina del Campo, que notre mère connaissait, envoya de l'argent qui permit de couvrir cette dépense.

Les pères (1) avaient arrangé d'avance la prise d'habit d'une jeune fille, née de parents honorables (2). Nos religieux lui ayant engagé leur parole, notre mère la reçut. Son entrée eut lieu le jour de la très sainte Trinité, celui-là même où s'était célébrée la première messe. Comme il a été dit, nous avons peu d'espoir d'obtenir l'autorisation, mais notre mère sans doute en avait beaucoup, puisqu'elle reçut cette première novice. Elle réunit aussi le chapitre et me confia la conduite des sœurs, usant en cela des pouvoirs qu'elle tenait des supérieurs pour établir

(1) Les carmes déchaussés du couvent de *Los Remedios*.

(2) Béatrix de la Mère de Dieu, dont sainte Térèse a raconté l'histoire au chap. xxvi des *Fondations*.

des prieures dans les nouvelles fondations. Elle jugea donc à propos de faire des élections. Ce ne fut pas un petit chagrin pour moi que cette obéissance. A la vérité je m'y étais déjà résignée, car tandis que nous étions encore à Beas, notre mère m'avait fait entendre ses intentions, et c'était même dans cette vue qu'elle m'amenait. Comme elle voulait voir les sœurs nous porter d'avance affection et respect, quand nous partions en fondation, elle désignait la religieuse qu'elle pensait mettre en charge. Toutefois elle ne l'y mettait effectivement et ne lui confiait l'autorité qu'une fois la fondation accomplie.

Pour mieux montrer comment notre sainte avait la vue prophétique des épreuves qui nous attendaient, pour faire voir aussi mon orgueil et mon peu de mortification, je rapporterai un examen qu'elle me fit subir avant notre départ de Beas. Elle m'avait désignée pour la fondation de Caravaca, et il se trouva que celle de Séville se réalisa la première, en sorte qu'elle se demandait quelle prieure elle allait y envoyer. Elle voulut savoir de moi si je m'y rendrais volontiers, car elle veillait avec le plus grand soin à ne pas envoyer en fondation une religieuse mécontente et s'y rendant contre sa volonté : elle croyait avec raison qu'en de telles conditions, une religieuse n'est jamais de ressource. Comme déjà les fondatrices de Caravaca m'avaient écrit et rendu obéissance avec de grands témoignages d'affection, qu'en outre cette fondation était déjà fournie de revenus et d'une maison, elle pensait que j'avais quelque attache de ce côté. Elle me demanda donc si j'aimerais aller à Séville. Je répondis : « Votre Révérence est-elle décidée à me faire prieure d'un côté comme de l'autre ? » — *Oui, ma fille. Faut de hommes capables (1), il en sera ainsi.* Je repris : « Dans ce cas, je préfère l'être à Séville plutôt qu'à Caravaca. » La sainte me répondit avec un éclat de rire : *Eh bien ! puisque votre choix se porte de ce côté, prenez ce qui vous attend.* Elle voulait dire qu'il y aurait de ce côté beaucoup plus à souffrir, et me montrer en même temps qu'elle me savait gré du désir que j'exprimais d'aller à Séville de préférence à Caravaca. Le jour de la très sainte Trinité était celui-là même où le Seigneur m'avait fait la grâce immense de me recevoir pour son esclave. C'était en effet ce jour-là que j'avais fait profession et que j'avais pris le voile...

(1) *A falta de hombres buenos.* Voir ce que nous avons dit chap. xxx, p. 163. du proverbe auquel sainte Tèreise fait ici allusion.

DOCUMENT 32.

VOYAGE DE BEAS A SÉVILLE

1575

RÉCIT DE JULIEN D'AVILA

(Voir chap. XXIV, p. 42.)

Bien des faits notables se sont passés au voyage de Séville, mais comme notre mère les a rapportés, j'aurai moins à dire ici. Quand nous nous mîmes en chemin — c'était peu après Pâques, — il faisait une chaleur excessive, en sorte que les provisions emportées de Beas, et destinées à durer plusieurs jours, se trouvèrent gâtées dès le lendemain. La mère s'était munie pour le voyage d'une outre pleine d'eau. Nous voulions la renouveler à une *venta*, mais la cherté de l'eau y était telle, que le moindre petit *jarro* se vendait deux *maravedis*, c'est-à-dire plus cher que le vin. Dans cette même *venta* — ou dans une autre, je ne sais (1) — nous trouvâmes des gens de la pire espèce. Ils tinrent de tels propos au père Grégoire (2) qui venait de prendre l'habit à Beas, et l'arrangèrent de telle façon, qu'il n'en fallait pas davantage pour faire l'épreuve de sa vertu. Ce devait être des fous ou des gens ivres. Finalement ils en vinrent aux coups de couteaux, avec grande émotion de leur côté et de celui de nos religieuses qui, ne sachant où poser le pied, de même que la colombe au sortir du premier déluge, s'étaient réfugiées dans leurs chars. A vrai dire, la fange qu'elles cherchaient à éviter était pire que celle qu'on rencontre sur le sol. Voyant qu'on leur adressait des sermons et craignant d'être pris par la justice, ces gens s'enfuirent et nous laissèrent en paix.

Nous atteignîmes Cordoue le jour de la Pentecôte avant l'aurore.

(1) A la *Venta de Albino*, comme nous l'avons vu au Récit précédent.

(2) Le père Grégoire de Nazianze.

Nous pensions n'être ni vus ni entendus à pareille heure : ce fut tout le contraire. On ne voulut pas permettre à nos chars de franchir le pont sans une autorisation du corrégidor. Il nous fallut donc, à cette heure matinale, nous rendre chez lui, puis attendre qu'on fût éveillé et levé. Entre-temps, il s'amassa tant de monde pour voir ce que renfermaient les chars, que les religieuses eurent beau être bien cachées — les chars étaient très soigneusement couverts, — il n'y eut pas moyen de dissimuler que ce ne fussent des religieuses. D'ailleurs, comme le jour était très solennel et qu'il fallait entendre la messe, on nous conduisit à l'église, où la fête se célébrait avec danses et procession. A vrai dire, jamais, depuis que Cordoue est Cordoue, elle ne se célébra comme ce jour-là, car non seulement il y eut procession de séculiers et d'ecclésiastiques, mais, ce qui était bien plus curieux que tout le reste, il y eut procession de religieuses. De fait, les mères entrèrent processionnellement dans l'église, revêtues de leurs manteaux blancs et le visage couvert de leurs voiles noirs. Quant à moi, je me procurai en toute hâte ce qu'il fallait pour dire la messe et les communier. Dieu permit qu'on me le donnât malgré l'absence du curé. Lorsque celui-ci arriva, j'avais déjà commencé la messe. Je ne sais ce qui le prit. Mais le voilà qui met son surplis et son étole, et qui se place à l'angle de l'autel. Je soupçonnai qu'il était scrupuleux, et que ne me jugeant pas le droit de distribuer la sainte Eucharistie dans son église, il venait pour le faire lui-même. Au moment de la communion je me retournai, bien décidé à donner Notre-Seigneur aux religieuses. Il ne dit rien pour lors, mais je le trouvai à la porte de l'église, qui m'attendait. Il me tança vertement, me demandant comment il se faisait que j'eusse dit la messe sans sa permission. Je lui répondis fort joyeusement : comme j'étais venu à bout de ce que je prétendais, je tâchais de prendre l'offensive et de ne me point soucier de ses reproches. Si l'explication avait eu lieu plus tôt, je crois bien que je me serais mis en colère.

Le seul moyen d'éviter cette publicité eût été de nous passer tous d'entendre la messe, car pour nous rendre à une autre église, il eût fallu circuler dans la ville, et la publicité eût été la même. Omettre de la célébrer avait aussi ses inconvénients, car nous étions nombreux. De deux inconvénients il me sembla qu'il valait mieux choisir celui qui pouvait le moins engager notre conscience. D'ailleurs, la veille déjà — c'est-à-dire la vigile de la solennité — je n'avais pas dit la messe,

faute des objets nécessaires, ce qui m'avait causé une terrible mélancolie. Qu'en eût-il été, je le demande, si pareille chose se fût renouvelée le jour même de la fête?

En fin de compte, nous attendions avec impatience l'heure de nous échapper. Ce fut sous un pont (1) que nous allâmes passer la sieste. Pour avoir un peu d'ombre, nous fîmes déloger des porcs qui se trouvaient là et nous primes leur place, trop heureux de cette bonne aubaine, car le soleil était dévorant.

C'est avec le plus grand contentement du monde que nous supportions tout cela et bien d'autres tribulations qui se présentèrent, car la sainte mère nous tenait une si excellente et si gracieuse conversation qu'elle nous animait tous. Tantôt elle traitait avec nous de matières sérieuses, tantôt elle nous racontait des traits intéressants; ou bien encore elle faisait des couplets, fort bons d'ailleurs, car elle s'y entendait à merveille. Cependant, pour qu'elle en composât en voyage, il fallait que quelque événement y prêtât. Enfin, son oraison si haute ne l'empêchait pas d'avoir des entretiens tout à la fois saints, agréables et très salutaires à l'âme et au corps.

Quand nous fûmes à Séville, elle ne trouva point les avantages qu'on lui avait annoncés; néanmoins, elle ne perdit ni courage ni confiance. Elle traitait continuellement l'affaire avec Dieu dans l'oraison, et en même temps, elle prenait à l'extérieur tous les moyens d'avancer son entreprise. Jusqu'à ce qu'elle la vit assurée, elle ne cessa de faire toutes les démarches qu'elle croyait nécessaires. Toujours convaincue que c'était l'affaire de Dieu beaucoup plus que la sienne, elle croyait avec raison que Dieu la ferait, lui qui a la toute-puissance en main pour accomplir ses volontés. Du reste, elle savait bien que si tel n'était pas son bon plaisir, l'œuvre était irréalisable à tous les efforts humains. Aussi passait-elle par des trances terribles, comme on le verra au livre de ses *Fondations*.

Trois ou quatre jours après notre arrivée à Séville, la sainte mère, voyant que nous étions absents depuis fort longtemps et bien éloignés de nos demeures, nous procura ce qu'il fallait en fait de montures et d'argent pour nous en retourner. Elle restait avec ses religieuses en terre étrangère, sans argent, et sans appui du côté de l'archevêque.

(1) Le pont romain que la sainte et ses compagnons de voyage avaient eu tant de peine à obtenir la permission de franchir. Voir chap. xxiv des *Fondations*.

Mais, sachant bien que celui de Dieu ne lui manquerait point — et de fait il ne manque jamais à qui de tout son cœur s'est abandonné à sa Majesté, — elle demeurait sans peine loin des créatures, mais non loin de son Dieu, lequel lui a toujours été favorable pendant sa vie et l'est encore maintenant qu'il l'a rappelée à Lui.

DOCUMENT 33.

PREMIERS TROUBLES SUSCITES DANS LA RÉFORME 1575-1576

RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH

(Voir chap. XXV, p. 51.)

Nous empruntons ce récit à un écrit de Marie de Saint-Joseph, auquel on a donné le titre de : Historia de los Descalzos Carmelitas, et d'autres encore, mais qui est plus connu sous le nom de Ramillete de mirra, de l'épigraphe placée en tête du Prologue : Ramillete de mirra es mi Amado para mi, pondréle entre mis pechos. Mon Bien-Aimé est pour moi un bouquet de myrrhe, je le placerai sur mon sein. (Cant. I, 12.) La prieure de Séville et de Lisbonne y fait l'histoire des épreuves qu'elle eut à subir depuis le jour où la charge de prieure lui fut confiée. Ces épreuves se rattachant aux troubles survenus dans la réforme de sainte Térèse, soit du vivant, soit après la mort de celle-ci, le Ramillete de mirra fournit des données importantes sur l'histoire de la famille religieuse de la sainte. Marie de Saint-Joseph y parle avec beaucoup de véhémence, comme en tous ses écrits. La première partie de son récit forme une sorte de Prologue, d'une beauté indiscutable. Bien que ce Prologue ne touche point à la partie historique, nous n'avons pas cru devoir le supprimer. Nous donnerons plus loin, sous le titre de Docum. 44, une autre partie du Ramillete de mirra, qui a trait aux événements survenus dans la réforme de l'année 1576 à l'année 1582, époque de la mort de sainte Térèse. Le Ramillete repose autographe à la Bibl. nat. de Madrid. C'est un manuscrit in-4° de 84 feuillets, dont Vicente de la Fuente a publié près des deux tiers en 1861. Cet ouvrage est postérieur au Libro de las Recreaciones. La mère Marie de Saint-Joseph dit en terminant que le père Elie de Saint-Martin est depuis peu général de la réforme. Or, ce général gouverna de 1594 à 1600.

Eh quoi ! Épouse sacrée ? Vous appelez le Bien-Aimé un bouquet de myrrhe ? Prenez garde. Nous pourrions nous en offenser, nous qui portons comme vous le nom d'épouses du même Bien-Aimé, car il

nous semble, à nous, plein de douceur et de suavité. Et plus il s'approche de notre sein, plus il devient pour nous tout plaisir, toute douceur, toutes délices, toute consolation. Il est tout amour, et c'est pour cela que nous marchons à sa suite, que nous abandonnons père, mère, parents, amis et tout ce que le monde estime, que nous nous renonçons nous-mêmes, entraînées que nous sommes par l'odeur de sa suavité. Que sera-ce lorsqu'il reposera sur notre sein ? Comment donc, en présence de tant de témoins qui ont goûté son ineffable douceur, osez-vous dire qu'il est amer ? Prenez-y garde. Celles qui n'entendent point votre langage pourraient se persuader que la jalousie vous fait parler, et que vous désirez être seule à jouir de sa présence.

O Épouse, digne entre toutes de porter ce nom ! Que vous montrez bien, en parlant ainsi, que comme la plus digne vous jouissez des embrassements de l'Époux, et que vous possédez le Bien-Aimé reposant sur votre sein ! Détrompez-nous, Épouse chérie, et instruisez-nous, car beaucoup parmi nous sont dans l'erreur.

O filles d'Ève, séduites comme elle le fut elle-même ! Sachez que votre Époux n'a point les inclinations d'Adam, et qu'avec lui vous n'irez point manger la pomme de suavité. Votre Époux, c'est le Christ Jésus, qui a payé la douceur alors goûtée par les amertumes et le supplice de la croix. Si vous lui donnez votre main d'épouse, un clou la joindra à la sienne. C'est un Époux de sang. Si donc vous désirez que le roi s'éprenne de votre beauté, si vous voulez lui devenir semblables, c'est d'un vêtement et d'une livrée de sang qu'il faut vous parer. Des moqueries il fait ses réjouissances ; des opprobres, ses honneurs ; des coups de fouet, ses plaisirs ; des blasphèmes, ses concerts. Le fiel est sa nourriture ; les épines forment sa couronne. S'il se penche sur le sein de son Épouse, il ne pourra que la blesser. Le voyant en tel état, et cela par amour, qui d'entre vous pourra désirer des plaisirs et des délices ? O naïves épouses ! Vous courez aux douceurs, et vous vous estimez privilégiées. Ah ! ne croyez pas l'être entièrement, si les épines ne vous ont point fait sentir leurs blessures, car il est clair alors que le Bien-Aimé ne vous a pas encore donné l'embrassement et le baiser de paix. Si vous l'aviez reçu, sans aucun doute vous sentiriez l'amertume du fiel dont ses lèvres sont pleines.

O mon doux Maître ! Rien d'étonnant que vous ayez pour nous l'amertume de la myrrhe, puisque nous avons eu pour vous l'âcreté du fiel. En la faisant goûter aux filles d'Ève, vous avez voulu leur enlever

la saveur de cette pomme fatale que mangea notre mère. O heureuse et bienheureuse Épouse, sur le sein de laquelle vous êtes un bouquet de myrrhe ! Qui pourra dire les délices et les douceurs que renferme ce que l'on appelle amertume ? Y a-t-il sur la terre, ô Seigneur, un plaisir comparable à celui de souffrir pour vous ? Le superbe, en possession de tous les honneurs que le monde accorde, y puise-t-il autant de satisfaction que vos amants en goûtent au sein des déshonneurs ? Y eut-il jamais puissance ou richesse plus splendide que la pauvreté embrassée pour vous ? Toutes les délices charnelles pourraient-elles remplir l'âme des consolations et des douceurs que procurent les injures endurées pour votre amour ? Et lorsque vous reposez sur notre sein, n'est-il pas véritable que vous nous fortifiez si bien, qu'une faible et misérable femme ose dire avec le glorieux saint Paul : « Nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes nullement affligés ; nous sommes plongés dans l'angeisse, mais nous ne succombons point ; nous sommes persécutés, mais non point abandonnés ; nous sommes humiliés, mais non point confondus ; nous sommes abattus, mais nous ne périssons point (1). »

Et où donc se trouve la vraie sagesse, si ce n'est dans la douleur et dans la croix ? A qui découvrez-vous votre cœur amoureux, si ce n'est au cœur affligé qui s'attache à vous ? Les tribulations nous donnent le trésor de la patience ; l'épreuve et l'affliction nous découvrent les richesses de l'espérance. Les persécutions nous révèlent le néant des créatures, elles nous rendent familières avec le ciel, elles nous détachent de la terre, elles ennoblissent notre cœur, elles l'élèvent au-dessus de ce monde visible. Ah ! qu'ils sont malheureux et infortunés, qu'ils sont grossiers et ignorants, ceux qui ne savent ce que c'est que souffrir pour Jésus-Christ, ceux qui ignorent la valeur d'une pareille souffrance ! Ah ! que toutes les douleurs endurées par mon Maître viennent fondre sur moi ! Alors, voyant que je lui suis quelque peu semblable, il ne dédaignera pas de m'appeler son Épouse. Oui, que mes amis m'abandonnent, et que ceux qui en un autre temps m'accordaient honneur et protection, me tourmentent et me déshonorent ! Que celui que j'ai toujours regardé et aimé comme mon père, celui qui par office devrait me défendre, me délaisse et m'afflige ! Que l'on jette sur moi la dernière infamie ; que l'on me regarde comme privée du trésor que je

(1) II Cor., iv, 8, 9.

garde et j'estime au-dessus de tout ! Que l'on m'enlève toute marque d'honneur ; que l'on me publie excommuniée et parjure ; que l'on me croie dans l'illusion, que l'on invente des stratagèmes pour me séparer de mes filles bien-aimées, de mes sœurs chéries, les compagnes de mon affliction ! Que je devienne comme une exilée et une étrangère ; que tous mes travaux soient réduits à néant ; qu'on estime le bien, mal, l'imperfection et la faiblesse, abomination ; qu'on taxe d'hypocrisie et de déguisement une patience que rien n'altère ; que l'on donne à la vérité le nom de mensonge, à la constance et à la résignation celui d'obstination ! Que m'importe ? Serai-je touchée d'être ainsi jugée par des hommes qui sont aujourd'hui et qui demain auront disparu ? par ceux qui sont impuissants à s'honorer eux-mêmes ? Quel honneur ou quel déshonneur me peuvent-ils apporter ? Je suis appelée à être reine d'un royaume éternel, en compagnie d'un Époux qui tient entre ses mains et la vie et la mort, et l'honneur et le déshonneur. Et je serais assez aveugle pour m'arrêter en chemin, à mendier de l'honneur au vulgaire hameau de ce monde ? Que m'importe ? Le Seigneur doit-il donc me juger d'après les jugements des hommes ? Non, certes, mais d'après son jugement à lui, qui est juste et fidèle.

O mon Roi et mon Époux ! C'est avec moins de confusion et plus de hardiesse que je vous donne aujourd'hui ce nom, car les afflictions m'encouragent à le faire. Parfois mon âme, étant paisible et calme, tombe dans le trouble et la tristesse ; de sombres nuages viennent hors de saison l'obscurcir et l'envelopper. Elle se trouve tantôt rassérénée par l'espérance, tantôt agitée par la crainte. Et cependant, vous le savez, Seigneur, ma seule crainte est celle de vous voir vous éloigner de moi ; hors de là, je ne redoute et je n'estime rien. Je trouve ma consolation dans cette parole de votre prophète, que « vos miséricordes se trouvent dans votre colère (1). » Oui, mon Dieu, que le glaive de votre rigueur pénètre dans mes entrailles ! De bon cœur je souffrirai qu'il tranche et qu'il tourmente, si par là il ouvre un passage à vos miséricordes. Une fois entrées dans mon âme, je suis assurée qu'elles y feront séjour. Aussi bien, si vous les placez dans votre colère, si vous les enveloppez de rigueur, ce n'est que pour purifier et préparer mon âme, ce n'est que pour la rendre digne de recevoir en dépôt ces divins trésors ! Ah ! combien elle en a reçus par cette voie ! Et qui donc m'a en-

(1) Ps. LXXVI, 10.

seigné à espérer en vous ? Qui me sollicite à vous chercher ? Qui m'a donné, de ce que nous apprend la foi, cette expérience qui me fait toucher du doigt et voir de mes yeux ce qu'auparavant je croyais seulement : à savoir, que vous fortifiez les faibles, que vous relevez ceux qui sont tombés, que vous enseignez les ignorants, que vous vous communiquez aux plus petits, que vous marchez avec les affligés, que vous entendez les supplications de ceux qui vous invoquent, que vous délivrez ceux qui espèrent en vous, que vous récompensez ceux qui souffrent en silence ? Mais, par-dessus tout, vous faites ce qui paraît incroyable à la chair : vous rendez vos serviteurs plus avides des injures que les enfants du siècle ne le sont des richesses et des délices de ce monde. L'âme s'embrace même tellement de ce désir, que l'heure des opprobres une fois venue, elle n'est ni surprise ni épouvantée, et toujours elle les trouve au-dessous de ses espérances et de ses aspirations.

Mon Seigneur et mon Dieu ! Que votre main ne soit point avare, elle qui ne le fut jamais ! Ah ! plutôt, faites fondre sur moi un flot de tribulations, qui puisse étancher la soif de mon âme et apaiser l'ardeur du désir qui l'embrace ! Mais, que dis-je ? Misérable, audacieuse et téméraire que je suis ! Oserai-je bien parler de la sorte en présence d'une Majesté qui a compté mes chutes, qui sait combien il faut peu de chose pour m'abattre et me faire lâcher pied ? Il est vrai, mon Seigneur, je le confesse et je désire que le monde entier en soit instruit. Je souhaite qu'il croie et connaisse cette vérité : je suis la plus faible et la plus misérable de toutes les créatures. Oui, j'aime les honneurs et je hais les mépris, je cherche les satisfactions et la faveur. Oui, je me plains des moindres souffrances. Oui, je suis vaine, superbe, arrogante et ambitieuse. Mais vous, Seigneur, vous m'arrachez à tout cela, vous me faites détester ce que j'aimais et aimer ce que je détestais. C'est dans mes ténèbres que j'ai connu votre lumière, et plus elles m'ont obscurcie, ces ténèbres, plus mon âme s'est soulevée dans le désir de votre inaccessible clarté. Mes yeux se sont ouverts par le fiel et l'amertume des tribulations, comme par un collyre salutaire. O mon très doux Époux ! O l'unique désir de mon âme ! Puissé-je, de même que l'Épouse sacrée, vous tenir sur mon sein comme un faisceau de myrrhe ! Celle-ci, enseignée par vous-même, demande et réclame un objet dont l'étreinte ne lui causera point de tristesse. En effet, elle ne dit pas qu'elle est couverte ou entourée de myrrhe, mais qu'elle-

même l'étreint et l'enserre. Et il en est ainsi de votre don, Seigneur. Notre faiblesse peut l'étreindre et le tenir sur son sein, car ce n'est point un poids qui écrase, c'est un bouquet qui réjouit.

Courage donc, ô mes sœurs bien-aimées ! Qu'aucune parmi vous ne redoute les souffrances ! Voyez, celle qui vous atteste la félicité qu'elles renferment, est la même qui a passé par les épreuves que vous savez. Vous la connaissez bien. Si donc, étant ce que je suis, je me trouve sans frayeur, si, au contraire, je souhaiterais faire connaître à tous ce que les souffrances font expérimenter de la bonté de notre grand Dieu, ah ! ne les fuyez point ! Ne pensez pas d'ailleurs que votre état de carmélites déchaussées vous exempte des infamies et des tribulations que le monde déverse sur les disciples de Jésus-Christ. Que dis-je ? il est juste que ces lieux ne manquent point de semblables trésors. Évidemment la sainteté ne consiste pas à être applaudi du monde entier. Elle consiste à vivre dans la pureté, loin de l'offense de Dieu, et à laisser la divine Sagesse ordonner les choses de telle sorte que, sans être coupable, on subisse la peine.

Pour moi, je le sais, je ne suis point exempte de faute. Mes manquements, au contraire, sont sans nombre. Aussi n'ai-je point le droit de me plaindre de ce que j'endure. Je n'oserai pas même lever les yeux vers le Seigneur avec le sentiment de mon innocence. Lui, qui s'est fait ma protection et ma défense, sait que je ne suis point coupable de ce dont on m'accuse. Et pourtant, je mentirais si je disais que je suis sans péché. Je ne l'ignore pas, plus qu'aucune autre je me suis inclinée vers des fautes nombreuses. Gloire à mon Dieu qui m'en a délivrée ! Grâce aussi lui soient rendues pour l'infinie miséricorde dont il a usé envers moi, en permettant que je sois diffamée sur un point où je n'ai pas failli. A mes yeux, c'est un bonheur immense. Et bien qu'il y ait témérité à suivre en ceci le grand apôtre, alors que je lui suis en tout si dissemblable, puisqu'il se glorifiait dans la croix de son Seigneur, moi aussi, je me glorifierai en elle. Je le ferai d'abord pour l'encouragement et la consolation de mes sœurs ; puis afin de m'obliger moi-même à souffrir toutes les adversités que Jésus-Christ, mon Seigneur, voudra bien m'envoyer, et pour faire tourner à ma confusion et à ma honte le récit qui va suivre, dans le cas où mes actes viendraient à démentir mes paroles. Enfin, mon but est de faire connaître la vérité et de ne pas la laisser plus longtemps obscurcie par le mensonge, au scandale et au déshonneur de notre ordre, au

déshonneur aussi de notre sainte mère Térésa de Jésus, qui a formé nos âmes et qui se glorifiait de nous avoir pour filles, tandis que, de notre côté, nous faisons nos efforts pour paraître telles. C'est pour cela même que l'antique serpent nous a déclaré une guerre si cruelle. Cette guerre, je la rapporterai aussi, afin de montrer ce que nous avons souffert.

Je demande à notre sainte mère de m'obtenir de Celui qui l'a comblée de tant de faveurs, la grâce de faire ce récit sans préjudicier à des tiers. Pour l'éviter, j'en dirai moins qu'il n'y aurait à dire, comme le savent de nombreux témoins. Que si l'on révoque en doute ce que je vais exposer pour ma défense personnelle, et qu'on désire entendre un témoignage non suspect de partialité en ma faveur, on pourra les interroger. Mais le témoin de mon innocence que je prise et que je réclame avant tout autre, c'est la seule vérité. Appuyée sur elle, je ne craindrai point de comparaître devant le monde entier prévenu contre moi, car l'un des privilèges de la vérité est d'avoir seule autorité pour se rendre témoignage à elle-même. O vérité ! Heureux ceux qui t'ont de leur côté et à qui tu es favorable ! Possède qui voudra la faveur et le pouvoir ! Qu'on invente des ruses et des stratagèmes pour te renverser, qu'on accumule les embûches, qu'on produise des témoins, qu'on justifie ses intentions ! Que tes persécuteurs prévalent et que le monde entier se déclare pour eux ! Que tout l'enfer s'arme contre toi ! qu'il te noircisse et t'ensevelisse dans ses astuces ! O bienheureuse vérité, tu viendras à la lumière, et d'autant plus brillante que l'on t'aura plus obscurcie. Tu réjouiras par ta splendeur ceux qui auront été opprimés dans les ténèbres et dans la nuit. Et puisque tu as assez de force et de vertu pour te rendre témoignage à toi-même, sans réclamer l'appui d'une autorité étrangère, guide en ce moment ma plume qui ne se confie qu'en toi, afin qu'obéissant au saint apôtre, qui ordonne à chacun de dire la vérité à son prochain, elle fasse connaître ce qui peut se dire sans préjudicier à personne. Ce préjudice, elle ne le veut en aucune façon, bien qu'il soit vrai de dire que la vérité ne blesse que le mensonge. Ma plume devra donc quitter le suave et pacifique bouquet dont nous parlions, pour les ronces enchevêtrées du mensonge et des artifices du démon. Mais que le lecteur veuille bien considérer que c'est entre ces épines que se cueillent les roses et les autres fleurs qui composent les bouquets suaves et embaumés, et il lira patiemment des détails sans lesquels mon récit serait impossible. D'ail-

leurs, je le sais, c'est une consolation pour les affligés d'apprendre que d'autres ont subi les épreuves qu'ils endurent. Peut-être aussi quelqu'un en deviendra-t-il plus réservé à donner légèrement créance aux accusations qu'il entendra porter contre le prochain. Je devrai remonter un peu le cours des faits, pour retrouver la source de ces eaux et l'origine de la persécution que nous avons soufferte du vivant de notre mère, c'est-à-dire l'opposition que nous firent les pères du Carmel mitigé. Ce sont eux, en effet, qui élevèrent contre nous des contradictions que les nôtres semblent aujourd'hui vouloir relever. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de rapporter brièvement ces traverses, auxquels j'ai eu si large part.

Notre père général, frère Jean-Baptiste Ruhez de Ravenne, pendant le séjour qu'il fit en Espagne l'année 1567, donna à notre mère Térèse de Jésus l'autorisation de fonder deux monastères de religieux. Déjà, en vertu d'un bref de Pie IV, elle avait établi celui de Saint-Joseph d'Avila, ce dont notre saint général se montra fort satisfait, bien que le couvent eût été placé sous la juridiction de l'Ordinaire. A la demande de notre mère, il lui donna, comme je l'ai dit, les deux autorisations nécessaires pour des monastères de religieux, avec permission de fonder tous les couvents de religieuses qu'on lui offrirait. L'an 1568, en allant établir ses filles à Valladolid, elle fonda le premier monastère de religieux avec toutes les peines et toutes les difficultés qu'elle rapporte au *Livre des Fondations*. En 1569, celui de Pastrana fut établi avec le concours de notre mère, ainsi qu'on peut le voir encore au même livre. Ainsi se trouvèrent utilisées les deux autorisations que le général avait données à notre mère. Pour le collège d'Alcala, la troisième des maisons de religieux, ce fut Ruy Gomez de Silva qui obtint la permission du père général. Ces trois monastères, fondés avec l'autorisation du révérendissime, étaient les seuls que les pères mitigés regardassent jusqu'à un certain point comme régulièrement établis. Ils ne voyaient pas sans déplaisir les carmes déchaussés croître en crédit et en nombre.

Cependant, le père Jérôme Gratien et le père Mariano avaient quitté Pastrana, à cause des difficultés qu'ils prévoyaient devoir suivre l'entrée de la femme de Ruy Gomez chez nos sœurs de Pastrana, entrée qui aboutit à la suppression de ce couvent de religieuses. Ces pères s'étaient rendus en Andalousie avec la permission du visiteur, le père

maître Pierre Fernandez, de l'ordre de Saint-Dominique, qui, par le commandement de notre saint Père Pie V, visitait l'ordre du Carmel. A leur arrivée en Andalousie, ils furent très bien accueillis du visiteur de cette province, également dominicain, le père François de Vargas, qui leur permit de fonder à Séville un monastère de carmes déchaussés. L'année 1574, ce même père donna commission au père Gratien de visiter les pères Chaussés de la province d'Andalousie. Vers ce temps là, le nonce Ormasio l'appelait à Madrid. En s'y rendant, le père Gastien passa par Beas, où notre mère venait d'arriver pour fonder un couvent de religieuses. Ce fut là que notre mère et lui eurent la première entrevue que tous deux désiraient vivement. Cet appel du nonce eut pour résultat la nomination du père Gratien aux fonctions de visiteur de tous les Déchaussés, ainsi que des Chaussés d'Andalousie. Outre les trois couvents de Déchaussés dont j'ai parlé, il y en avait alors plusieurs autres, car, par la permission des visiteurs apostoliques, plusieurs fondations s'étaient faites, tant en Castille qu'en Andalousie. Quant à notre mère, je le répète, elle tenait du révérendissime général de très amples patentes pour établir ses filles partout où elle voudrait, pouvoir que lui accordèrent également les visiteurs. Elle vint donc, de Beas, faire la fondation de Séville. Les débuts de cette fondation furent marqués d'épreuves qu'il serait trop long de rapporter et qui eurent leur origine dans le mécontentement que le révérendissime général conçut contre notre sainte mère parce qu'elle était venue fonder en Andalousie. La raison en est que lui-même était mal avec les pères de cette province, pour je ne sais quel désaccord survenu entre eux pendant son séjour en Espagne. Il trouvait mauvais qu'elle fût venue faire cette fondation, surtout par l'ordre du père Gratien, qui l'avait envoyée à Séville. Le père général, en effet, était fâché contre lui et contre tous les Déchaussés, à cause de la visite qui commençait. Les pères Chaussés ajoutaient encore à ce mécontentement, en se plaignant que notre mère avait commencé à introduire dans l'ordre un schisme qui en amènerait la ruine ; car c'est ainsi qu'ils en jugeaient. Ils en rejetaient aussi la responsabilité sur le général, qui avait autorisé la fondation des deux premiers monastères. C'était de là, disaient-ils, que notre mère et tous les autres avaient pris occasion de se révolter contre lui et de se soustraire à son obéissance. En réalité, tout se réduisait à la fondation de quelques monastères de religieux, établis avec la permission des visiteurs et des nonces. Ceux-ci, voyant le

bien qui en résultait pour le service de Dieu, prêtaient leur concours à ces fondations et même pressaient pour qu'elles se fissent. Le révérendissime en conçut tant d'irritation contre notre mère, que ni les lettres qu'elle lui écrivit ni les autres moyens qu'elle employa, ne réussirent à l'apaiser. La sainte fut très sensible à cette épreuve. Finalement, les choses en vinrent à ce point qu'au chapitre général qui se tint à cette époque, tous les carmes déchaussés furent déclarés apostats et excommuniés, et l'on décida que toutes les maisons fondées sans l'autorisation du général, c'est-à-dire celles de Séville, de Grenade, d'Almodóvar et de La Peñuela seraient dissoutes, et que l'on ne laisserait subsister que les trois établies avec la permission du général.

On décida également dans ce chapitre que l'on retirerait à notre mère les patentes et commissions qui l'autorisaient à fonder, et qu'elle serait recluse dans un monastère, sans pouvoir en sortir. On régla, en outre, qu'à l'avenir les carmes et les carmélites de la réforme seraient chaussés, que leur chant serait avec notes, et autres choses semblables. On se scandalisera sans doute d'entendre dire qu'un personnage aussi vraiment saint que l'était notre père général, et tant de pères graves et serviteurs de Dieu, posèrent un acte aussi déraisonnable que celui-là, et ordonnèrent la suppression de couvents fondés par autorité apostolique. Mais lorsqu'on n'entend que l'une des parties, et une partie passionnée — et c'était le cas des pères d'Espagne venus au chapitre, — il est très ordinaire de porter un jugement erroné et de voir un crime là où il n'y en a point. Plus encore, s'il arrive que le démon attise le feu. Or, il est probable qu'il l'attisa en cette occasion, en vue de détruire la réforme, ainsi que Notre-Seigneur le fit connaître à notre sainte mère. Étant, sur ces entrefaites, en oraison, elle demandait à Dieu de ne point permettre la ruine des couvents de la réforme : *C'est ce qu'ils veulent*, lui dit le divin Maître, *mais ils n'y parviendront point, et ce sera tout le contraire qui arrivera* (1).

Le père Gratien avait séjourné six mois à la cour lorsqu'il s'y était rendu sur l'ordre du nonce, et la rumeur était grande, chacun se demandant s'il accepterait la nouvelle commission dont on le chargeait. Les pères Chaussés y faisaient grande opposition et présentaient un contre-bref qu'ils avaient obtenu pour mettre fin à la visite, alléguant ce qu'ils pouvaient pour s'y soustraire. Les amis et les parents du père

(1) Voir Relation XLVIII (t. II des *Œuvres*.)

Gratien insistaient pour qu'il refusât cette commission. Son frère, le secrétaire Antoine Gracian, était celui qui y résistait davantage. Quelques personnes se méprenaient à cet égard, et l'on prétendait qu'il s'employait, au contraire, en faveur de la visite. Pour ma part, j'ai vu des lettres de lui, adressées à notre sainte mère, dans lesquelles il la pressait de ne point permettre que son frère s'engageât dans une pareille mêlée. D'autre part, notre mère et tous les Déchaussés se voyaient perdus si l'on ne profitait pas d'une conjoncture aussi favorable pour nos intérêts que la charge de visiteur confiée au père Gratien. De fait, nous savions très bien que si nous demeurions sous la puissance des pères Chaussés, ils nous détruiraient. On le vit bientôt par les décisions du chapitre général, dont je viens de parler. C'est ce qui décida le père Gratien à accepter, et nous porta tous à le prier de le faire.

Il arriva donc à Séville pour commencer sa visite, muni de très amples permissions du nonce, qui, plus que personne, désirait qu'elle eût lieu. Mais les pères la prirent si mal, que le jour où le père Gratien vint recevoir leur obéissance, il les trouva armés pour se défendre. Le tumulte fut si grand, que l'on vint annoncer à notre sainte mère, alors en oraison avec toutes ses religieuses, que l'on avait tué le père Gratien, que les portes du monastère étaient fermées et que le tumulte, le bruit, étaient extrêmes. La sainte en fut troublée, et c'est alors que Notre-Seigneur lui dit : *O femme de peu de foi ! Rassure-toi, tout se fait très bien.* C'était l'après-midi (1) de la fête de la Présentation. La sainte mère promit que si Dieu délivrait le père et le ramenait sain et sauf, cette fête serait célébrée chaque année dans la réforme avec une grande solennité (2).

Vers ce temps-là, nous avions reçu dans notre couvent une grande béate, qui passait pour très sainte. Ne pouvant se faire à notre genre de vie, elle concerta son départ, sans que notre mère ni aucune

(1) *Era vispera de Nuestra Señora de la Presentacion.* Par *vispera*, la mère Marie de Saint-Joseph entend, non la veille d'une fête, mais la fin du jour de la fête. On le voit clairement dans le passage du *Libro de las Recreaciones* où elle rapporte la mort de sainte Térèse : « *Murió á los sesenta y siete años de su edad, vispera del glorioso seráfico padre san Francisco.* » (Recreac. VIII.) Ribera, du reste, ne parle pas autrement dans son récit de la mort de la sainte.

(2) Voir Relation XLVI (t. II des *Œuvres*).

de nous en fût instruite, et cela, par le moyen de quelques ecclésiastiques auxquels, pour sa consolation, notre mère lui permettait de se confesser. La pauvre, une fois sortie, résolut, pour pallier son inconstance, de nous accuser auprès de l'Inquisition de participer aux erreurs des *Illuminés*. Une des choses dont elle nous déclarait coupables, c'était que les sœurs, les unes par mégarde, les autres par ignorance, allaient communier sans avoir le visage voilé, comme c'était notre coutume, et que nous nous passions les voiles les unes aux autres lorsqu'arrivait notre tour. Elle disait que c'était *par cérémonie*. Notre comulgatoire se trouvant sur un *patio* où le soleil donnait en plein, ainsi qu'il arrive dans une maison qui n'est pas complètement aménagée, chacune, pour se garantir de ses rayons et demeurer plus recueillie, se retirait dans quelque coin après avoir communiqué, et se tournait le visage contre la muraille pour éviter l'éclat du soleil. Elle le prenait aussi en mauvaise part, ajoutant force mensonges et calomnies, dont elle chargeait notre sainte mère. En conséquence, un inquisiteur vint faire une enquête ou information dans notre couvent. La vérité ayant été reconnue et les accusations portées par cette pauvre fille trouvées fausses, la chose en resta là. Mais nous étions étrangères : notre monastère, tout récemment fondé, ne comptait que sept mois d'existence, et précisément en ce temps-là, la secte des *Illuminés* avait paru à Llerena ; en outre, l'Inquisition était venue chez nous et les choses rapportées plus haut s'étaient divulguées, enfin les pères du Carmel travaillaient contre nous, en sorte qu'il nous en revint de très grandes souffrances. Notre mère et notre père Gratien étaient fort affligés. Chaque jour, la visite attirait à celui-ci de nouvelles peines et de nouvelles contradictions.

L'avantage que nous retirâmes de cette épreuve d'une dénonciation à l'Inquisition — tant il est vrai qu'il n'y a pas de maux dont Dieu ne puisse tirer du bien — fut celui que je vais dire. Notre mère était si obéissante et si exacte à suivre les ordres de ses supérieurs, et elle désirait si sincèrement faire plaisir au révérendissime général, que, sachant l'ordre qui lui avait été intimé de se rendre dans un des monastères de Castille et de n'en point sortir, de ne plus fonder davantage, et de ne se mêler plus des couvents établis, elle suppliait le père visiteur de la laisser accomplir cette obéissance. D'un côté, l'ordre qu'elle avait reçu du père général, de l'autre, le commandement contraire du visiteur apostolique qui lui prescrivait de demeurer en repos et

d'achever sa fondation, enfin le sentiment de la solitude et de l'abandon dans lequel nous laisserait son départ, s'unissaient pour crucifier son esprit. Je me souviens qu'elle se plaignit un jour à moi bien vivement de l'isolement où je la laissais, et elle m'assura que depuis les épreuves qui avaient marqué la fondation de Saint-Joseph d'Avila, elle ne s'était point vue dans une si pressante affliction. Je la tranquillisai, en lui disant qu'il n'était pas possible qu'elle s'éloignât en pareille conjoncture : l'Inquisition faisant des informations au sujet des accusations portées par cette fille, elle serait peut-être obligée de paraître devant ce tribunal ; qu'arriverait-il si, venant à la chercher, on ne la trouvait plus ? *Il est vrai, ma fille, répondit la sainte, vous avez raison. Je vois bien maintenant que la volonté de Dieu est que je reste en repos.* Ignorer quel était le bon plaisir de son Maître et ce qu'il avait alors pour agréable, c'était là toute sa peine. Sa Majesté la laissait parfois dans ce doute et cette incertitude pour lui donner occasion de mériter, comme elle le dit elle-même en bien des endroits.

Depuis, elle prenait plaisir à se rappeler ce que je lui dis alors, et elle me répétait souvent : *Que vous vous y êtes bien prise, ma fille, pour me consoler efficacement dans une si grande affliction ! Vous me disiez que l'on me ferait comparaitre devant l'Inquisition !* Et en effet, je me souviens que je lui avais représenté et dépeint notre situation en cette contrée de façon à lui montrer qu'assurément elle ne pourrait échapper à cette comparution. Je savais très bien que pour la distraire de son chagrin, je ne pouvais rien lui présenter de plus encourageant que la perspective d'une épreuve et d'une humiliation semblables...

DOCUMENT 34.

EXTRAIT DU REGISTRE CONVENTUEL DU COUVENT DE SÉVILLE

(Voir chap. XXV, p. 53.)

Ce registre porte le titre suivant : • Livre conventuel où doivent être consignés a fondation, la dotation, les élections des prieures, sous-prieures et clavières, la copie des actes des biens-fonds, les actes des chapitres provinciaux, et autres statuts perpétuels. De ce couvent de Saint-Joseph, des carmélites déchaussées de Séville. F. H. G. a M. D. P. (Fratr Hieronymus Gratianus a Matre Dei, Provincialis). 1583. »

JÉSUS-MARIE

L'année de la naissance de Notre-Seigneur 1575, le jour de la très sainte Trinité, notre très saint Père Grégoire XIII étant pasteur universel de l'Église ; le roi très catholique don Philippe Second gouvernant ces royaumes d'Espagne ; le très révérend père Jean-Baptiste Rubeo de Ravenne étant général de tout l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel ; le très révérend père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu étant commissaire et visiteur apostolique d'Andalousie : à l'honneur et gloire de Dieu, de Notre-Dame, la Vierge Marie du Mont-Carmel, et de notre glorieux père saint Joseph, a été fondé notre couvent du glorieux saint Joseph de la ville de Séville. La fondation a été accomplie par la très révérende mère Térèse de Jésus, fondatrice des Déchaussées du dit ordre. Elle amena avec elle la révérende mère Marie de Saint-Joseph, née en la ville de Tolède, fille de Sébastien de Salazar et de doña Marie de Torrès ; la sœur Isabelle de Saint-Jérôme, née en la ville de Valence, fille de Michel de Ureña et de Marie de Bacca ; Anne de Saint-Albert, née à Malagon, fille d'Alphonse de Avila et d'Anne de Salcedo ; Éléonore de Saint-Gabriel, née à Ciudad-Real, fille de Jean de Mena et de Marine Alphonso ; Marie du Saint-Esprit, née à Tembleque, fille du

docteur Cordovès et de doña Marie de Pavia ; la sœur Isabelle de Saint-François, née à Villacastin, fille de Pierre Narro et d'Anne de Vega. L'autorisation de faire la dite fondation a été donnée par l'illustrissime et révérendissime seigneur don Christophe de Rojas, archevêque de Séville, qui a placé de ses propres mains le très saint Sacrement. La dite mère Térèse de Jésus était autorisée à fonder par le révérendissime général et par le très révérend père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, visiteur. Le couvent fut d'abord établi dans la rue de *las Armas*. Les religieuses y restèrent un an. Elles passèrent ensuite dans le local où elles sont actuellement, sur la paroisse *Santa Maria la Mayor*, lequel local a été vendu par le prébendé Pero Pablo et ses frères au prix de six mille ducats, plus le droit royal. Plaise à Notre-Seigneur que ce couvent prospère !

JÉSUS-MARIE

Le bien que possède ce couvent de Saint-Joseph, des carmélites déchaussées de cette ville de Séville, est le suivant :

Premièrement cette maison où est établi le dit couvent, laquelle nous a été vendue par le prébendé Pero Pablo, au nom de ses frères, six mille ducats, libre de tous droits de vente pour le vendeur, ainsi qu'il appert de l'acte passé devant Louis Porras, notaire public de Séville, le 5 avril 1576. Le droit de vente a été payé à Ange de Brunengo, courtier de *la Lonja*, en vertu d'une procuration de Paul Gomez, fermier royal. Cent-soixante-dix ducats ont été rachetés sur les quatre cents à payer pour l'hypothèque. Il resta dû deux-cent-trente ducats au denier-quinze, lesquels ont été rachetés le 6 février 1577, par acte passé par le prébendé Pero Pablo devant Jean de Porras, notaire public de Séville.

Le 13 mai 1586 le couvent s'est transporté, du quartier de *la Pajeria* où il se trouvait, à celui de *Santa Cruz*, dans la *Borceguinera*, où il se trouve actuellement. Les bâtiments nous ont été vendus par Alphonse de Paz. Ils ont coûté treize mille ducats. La somme est entièrement payée. Quelques droits dont la maison était grevée ont été rachetés. Il n'en est resté qu'un seul, qui est perpétuel et ne peut disparaître ; il se paie à un chapelain de *San Pedro* et monte à soixante-treize réaux par an.

DOCUMENT 35.

LE PORTRAIT DE SAINTE TÉRÈSE PEINT PAR LE FRÈRE JEAN DE LA MISÈRE 1576

RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH

(Voir chap. XXV, p. 59.)

Ce récit est tiré du Libro de las Recreaciones (Recreac. VIII). Avant de parler de la peinture du frère Jean, la prieure de Séville nous décrit avec détail les traits de sainte Térèse. On pourra comparer sa description avec celle de Ribera, que nous avons donnée au tome II des Œuvres, Supplément à la Vie de sainte Térèse écrite par elle-même.

Cette sainte était de taille moyenne, plutôt grande que petite. Dans sa jeunesse, elle passait pour fort belle, et dans un âge avancé, elle gardait encore de la beauté. Son visage n'avait rien de vulgaire, on y remarquait même quelque chose d'extraordinaire. On ne pouvait le dire ni rond ni aquilin ; les trois parties en étaient égales entre elles. Le front était large, uni et fort beau. Les sourcils, d'un roux foncé tirant un peu sur le noir, épais et peu arqués. Les yeux noirs, vifs et ronds, pas très grands, mais très bien posés. Le nez rond. Il diminuait vers le haut, en face du coin de l'œil, et se confondait avec les sourcils, laissant un agréable espace entre ceux-ci. L'extrémité en était ronde et un peu inclinée vers le bas ; les narines, arquées et petites. Le nez, dans son ensemble, était peu saillant.

Il est bien malaisé de rendre à l'aide de la plume la perfection dont tout chez elle était marqué. La bouche était d'une très bonne grandeur ; la lèvre de dessus fine et droite, celle de dessous large et un peu tombante, très gracieuse et bien colorée, comme aussi le reste du visage. Quoique déjà âgée et sujette à bien des maladies, elle était charmante à

voir et à enfandre. Et en effet, toutes ses paroles et toutes ses actions étaient remplies de douceur et de grâce. Elle était plutôt grasse que maigre, et en tout bien proportionnée. Ses mains étaient fort jolies, quoique petites. Elle avait, au côté gauche du visage, trois grains de beauté, sorte de petites verrues, placées les unes au-dessous des autres. La plus grosse était au-dessous de la bouche, la seconde entre la bouche et le nez, et la dernière vers le bas du nez.

Elle était parfaitement bien faite, comme on peut s'en rendre compte par un portrait que fit d'elle, d'après nature, Fr. Jean de la Misère, religieux de notre ordre, vraiment saint, à ce qu'on en peut juger. J'ai cru bon de faire mention de ce portrait et de quelques autres qui en sont la reproduction, afin que les sœurs qui nous suivront connaissent l'habit et la coiffure que portait leur mère, et qu'on porte encore dans tous nos couvents. Il est vrai que nos Constitutions expliquent comment ils doivent être. Mais, de crainte qu'on ne soit induit en erreur par les défauts de la peinture, j'avertis qu'en plusieurs portraits et gravures, en voulant reproduire aux manches de l'habit quelques morceaux déchirés qui s'y trouvaient quand on fit le portrait, on est arrivé à faire comme des manches à pointes. Quant au voile, pour avoir voulu l'étager comme on l'a fait, on a simulé des plis et des arrangements qui pourraient ressembler à de la recherche.

L'habit de la sainte mère, comme celui de toutes les religieuses actuellement en vie, se composait : d'une tunique de laine, d'une jupe de dessous de bure tissée de poil de chèvre noir et blanc, car pour éviter la recherche et l'entretien qu'entraîne le blanc, on n'en use pour quoi que ce soit, sauf pour les manteaux, qui nécessairement doivent être blancs. Ceux-ci sont de bure — ou gros drap — aussi grossière que celle de l'habit. Les toques sont de grosse toile. Il faut remarquer ceci : Bien que la Constitution dise qu'elles seront de *sedeña* (1), et que quelques personnes aient prétendu que cela voulait dire qu'elles sont de lin ou de *beatilla* (2), on doit bien savoir que jamais la sainte n'en a porté de telles et qu'on n'en a pas usé un seul jour en aucun de ses monastères. Par *sedeña*, elle a voulu désigner de la toile d'étope, mais pas la plus grosse. Telle était sa pensée quand elle a fait mettre

(1) La seconde étope que l'on tire du lin, après l'avoir serancé. Se dit aussi de la toile qu'on en fabrique.

(2) On donne aujourd'hui encore en Espagne le nom de *beatilla* à une toile claire et légère.

ce détail dans la Constitution. Les voiles sont de toile de lin, grossière; les alpagates, de chanvre. En un mot, son habit et sa coiffure étaient dignes de sa ferveur et de son esprit de pauvreté.

C'est vaincue par les larmes des sœurs de Séville et après leur avoir résisté longtemps, qu'elle consentit à laisser faire son portrait par le religieux dont nous avons parlé. Il lui sembla que ce serait de l'inhumanité de laisser dans la désolation des personnes dont elle ne se séparait qu'avec de tendres regrets pour retourner en Castille...

ÉTAT DU PORTRAIT EN 1909.

Un examen compétent de la toile conservée chez les carmélites de Séville a été fait, le 5 janvier 1909, par D. Manuel de Torrès y Torrès, doyen de la cathédrale de Séville et peintre lui-même, le chanoine Muñoz Pavón, connu comme écrivain, et le sculpteur Bilbao. Il ressort de cet examen, publié dans la *Revista de Archivos*, par D. Angel M. de Barcia, dans le numéro de janv.-fév. 1909, que le tableau a été peint à l'huile sur une première toile, qu'il a été rentoilé très anciennement, opération qui a grandi la peinture d'environ trois centim. de chaque côté, en sorte que la dimension actuelle est de 82 centim. de hauteur sur 78 de largeur. La majeure partie du fond a été repeinte; la colombe, la banderole et les rayons qui entourent la tête sont notablement postérieurs, et certainement étrangers au pinceau de Jean de la Misère. La tête est intacte; elle a été peinte d'après nature. Les vêtements peuvent l'avoir été également. Quant aux mains, elles ont été faites après coup; les tons sont foncés sur l'habit, et clairs sur le manteau. Elles peuvent avoir le même auteur que le visage, selon l'opinion du sculpteur Bilbao; mais elles n'ont pas été peintes d'après nature. Au côté droit du portrait se trouvent trois inscriptions :

B. V^o Teresa de Jesús.

ANNO SUE ÆTATIS 61 1576 DIE SECUNDO ME SIS IVNII

ESTE RETRATO FUE SA | CADO DE LA MADRE | TERESA DE JHESUS | FUNDADORA DE LAS
 DES | CALSAS CARMELITAS | PINCTOLO FRAI JUAN | DE LA MISERIA RELI | GIOSO DE LA
 DICHA OR | DEN.

La première et la dernière de ces inscriptions sont postérieures; le cartouche est contemporain. La peinture est en bon état de conservation. •

DOCUMENT 36.

PATENTE DU PÈRE ANGE DE SALAZAR EN FAVEUR DE LA MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH 1579

(Voir chap. XXVI, p. 73.)

Nous empruntons cette pièce à La Fuente qui l'a donnée aux Docum. relat. à santa Teresa, n° 18. On voit par l'attestation finale que le manuscrit reproduit par lui est une copie prise sur l'autographe, à l'époque où Marie de Saint-Joseph résidait en Portugal. Nous avons rectifié la signature de cette attestation d'après une signature semblable, fournie par La Fuente lui-même au tome de la Correspondance (Éd. de 1861), p. 319, et qui est évidemment plus exacte.

Frère Ange de Salazar, par autorité apostolique vicaire général de la congrégation des religieux et des religieuses Déchaussés de la règle primitive de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, à nos très chères et religieuses sœurs, la supérieure, religieuses et communauté de Saint-Joseph de la ville de Séville, lesquelles sont de notre ordre et congrégation, salut en Notre-Seigneur, et par la sainte obéissance, accroissement de grâce et de mérite.

Ayant examiné par ordre de l'Illustrissime Nonce un procès fait par le très révérend maître Frère Diego de Cardenas, provincial de la province d'Andalousie et du royaume de Grenade, lorsqu'il visita notre susdit monastère de Saint-Joseph de Séville, dont il était alors visiteur apostolique, et ayant ensuite conféré avec l'Illustrissime Nonce, et quelques autres des consultants avec lesquels sa Seigneurie traite et consulte les affaires des religieuses, des motifs qui ont pu dicter le dit procès; ayant après cela examiné ce qui a pu déterminer le susdit père provincial à suspendre de l'office de prieure, qu'elle remplissait alors, la révérende mère Marie de Saint-Joseph; après en avoir spécialement

conféré avec sa Seigneurie et d'accord avec elle, en vertu de la patente qui me concède l'autorité de ma charge, et de celle qui m'est spécialement donnée pour le cas dont il s'agit : je place et restitue la susdite mère Marie de Saint-Joseph en son office de prieure, et lui commande en vertu du Saint-Esprit et de l'obéissance, sous précepte, et sous peine d'excommunication, qu'aussitôt la notification de ces lettres, elle remplisse et exerce l'office de prieure, comme elle le faisait avant la visite. En la même vertu et sous les dites peines, nous ordonnons à toutes nos sœurs, les religieuses du dit monastère, d'obéir à la susdite mère prieure et de la regarder comme leur légitime supérieure, ainsi qu'elles la regardaient auparavant. Et s'il en est besoin, nous lui confions de nouveau l'administration du dit couvent et de toutes les religieuses qui le composent, avec celle des biens spirituels et temporels qui lui appartiennent. En rémission de leurs péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Nous ordonnons, de plus, que ces lettres patentes soient lues en chapitre commun, où se trouveront toutes les sœurs du dit monastère, et qu'elles leur soient lues et notifiées par le père prieur de notre monastère de Notre-Dame de los Remedios de Triana, à Séville.

En foi de quoi, nous donnons ces lettres, signées de notre nom et scellées de notre sceau, à Madrid, le 28 juin de l'année 1579.

FRÈRE ANDRÉ DE SALAZAR
Vicaire général.

*Cette copie concorde avec l'original que j'ai entre les mains. Ecora,
24 août 88.*

Jérôme d'Ecora.

DOCUMENT 37.

PRÉLIMINAIRES DE LA FONDATION DE CARAVACA

1575

RÉCIT DE JULIEN D'AVILA

(Voir chap. XXVII, p. 78.)

Nous passâmes, Antoine Gaytan et moi, un carême entier à Beas, en compagnie de la mère. Alors arriva le père maître Jérôme Gratien. De son avis et par son ordre, nous nous rendîmes à Séville. Pendant ce séjour à Beas, notre mère nous envoya à Caravaca, afin de nous rendre compte des ressources qu'offrait cette région pour un nouvel établissement : le voyage était trop difficile et trop long, pour que la mère pût s'y rendre elle-même.

Nous trouvâmes des conditions plus favorables qu'en pas une des autres fondations. D'abord il n'existe dans la contrée, dans un rayon de bien des lieues, aucun monastère de religieuses ; ensuite, il s'y trouve de nombreuses localités, habitées par des gens riches et très nobles. Dieu appelait-il une jeune fille à la vie religieuse, elle ne pouvait répondre à cet appel, faute de couvent dans la région. Ce manque de monastère fut cause que quatre demoiselles distinguées de Caravaca convinrent entre elles, à la suite d'un sermon qu'elles entendirent, de ne point rentrer chez elles qu'il n'y eût un couvent où elles pussent aller recevoir l'habit religieux. C'est ce qu'elles firent, et elles poursuivirent leur dessein avec toute la modestie, la foi et la fermeté imaginables. Elles se retirèrent chez une dame, veuve d'un auditeur des Indes. Elles lui firent part de leur projet, qui était de ne point rentrer chez leurs parents qu'il n'y eût un monastère où elles pussent prendre l'habit, et la prièrent de leur donner dans sa maison, qui était très bien conditionnée, un appartement où elles pourraient se mettre en clôture ; pendant ce temps elles chercheraient un moyen d'envoyer

prendre la mère Tèreſe de Jėsus, car elles savaient que la sainte mère s'occupait d'ėriger des monastėres.

La dame, qui ėtait, elle aussi, fort exemplaire et trės amie des personnes adonnėes  la vertu. leur accorda ce qu'elles demandaient, et leur donna un appartement isolė pour s'y ėtablish. On fit une grille de bois, par oų elles avaient le moyen d'entendre la messe. Ensuite, on envoya demander  l'ėvėque de Carthagėne l'autorisation qu'on leur dit la messe en ce lieu. A vrai dire, je ne me souviens pas bien si elles avaient d'ej cette permission. Ce qu'il y a de sűr, c'est qu' notre arrivėe  Caravaca, nous les trouvmes en cette demeure, avec leur grille et leur clۆture. telles que je viens de dire. Leur joie en nous voyant arriver fut trės vive.

Leurs proches, personnages des plus considėrables de l'endroit, en furent aussi trės satisfaits. non moins que les pėres de la Compagnie de Jėsus, qui ėtaients leurs directeurs spirituels et d'siraient vivement les voir arriver au but qu'elles se proposaient. Le pėre de l'une des quatre jeunes filles ainsi volontairement clotrėes, ėtait un homme d'ej avancė en ge. parfait gentilhomme, ėminemment vertueux. trės d'sireux de voir ses enfants s'adonner au bien. On le nommait Moya, mais je ne me souviens pas exactement de son prėnom.

Nous allmes rendre visite  ces jeunes filles et leur parler. Rien de plus ėdifiant pour tout le monde que leur r'solution, leur piėtė, leur ferme confiance d'ėtre religieuses. Si leurs d'sirs ėtaients trės vifs, les nۆtres,  nous qui vinmes les trouver, ėtaients plus vifs encore,  la vue du parti si extraordinaire et si nouveau qu'elles avaient pris. Tėmoins de leur d'termination et de l'impossibilitė de fonder en cette localitė autrement qu'avec des revenus, nous nous informmes de ce qu'on pouvait faire pour ėtablish la rente. Dieu, qui inspire les d'sirs du bien, donne aussi les moyens de l'accomplir. Nous nous enquimes des ressources de chacune des jeunes filles. L'une d'elles jouissait d'une somme de deux mille ducats dont elle avait h'eritė. Le gentilhomme qui nous logeait, en donna mille  sa fille. La troisiėme en avait huit cents. A pr'sent, je me souviens que la quatriėme n'ėtait plus l (1). Sans doute elle avait eu regret de sa d'marche, et avant notre arrivėe elle ėtait rentrėe chez elle. On pourrait peut-ėtre la comparer  celui des quarante martyrs

(1) On peut voir que pour le nombre des pr'tendantes, Julien d'Avila s'ėcarte quelque peu du r'cit fait par sainte Tėrėse au chap. xxvii des *Fondations*.

qui perdit la couronne, pour n'avoir point su attendre. La dame veuve qui gardait ces jeunes filles en sa maison, tint la place de celle qui ne persévéra point. Effectivement elle appliqua à la fondation deux mille ducats, qu'elle était chargée de distribuer en bonnes œuvres. En fin de compte, on disposait déjà d'une somme de six mille ducats. Les actes furent passés en bonne et due forme, suivant les avis des hommes de loi, et avec serment, de la part des parties intéressées, de ne se point rétracter. Nous revînmes à Beas avec le contrat. et en compagnie d'un ecclésiastique qui se rendait à la cour pour demander l'autorisation du roi. A l'aller et au retour, nous eûmes bien à souffrir, par suite de la neige et d'autres inconvénients ; mais s'il fallait tout dire, nous n'aurions pas fini de sitôt. Pourtant je ne veux pas omettre ce qui nous advint en allant à Caravaca.

Nous atteignîmes à la tombée de la nuit un bourg appelé Moratalla (1), bien fatigués, car nous avons fait ce jour-là un trajet considérable. L'hôtellerie — la seule qui se trouva dans tout le bourg — était si pleine de monde, que nous ne pouvions nous retourner. Je dis à mon compagnon : « Il m'en coûterait moins de faire les deux lieues qui nous restent, que de passer ici la nuit. Seulement, il y a un inconvénient : comme il fait nuit et que nous ne savons pas le chemin, nous pourrions nous perdre. Le remède serait de prendre ici un guide. »

Mon compagnon s'y accorda. Sur l'heure, nous nous mettons en quête d'un homme capable de nous conduire ; nous faisons nos conventions avec lui, et nous voilà partis, pleins de confiance qu'à deux heures de là nous serions à Caravaca. Nous marchions en toute hâte ; il pleuvait un peu, et la nuit était très sombre. Notre homme marchait devant. Soudain nous le voyons descendre le long des rochers et nous lui disons : « Frère, sommes-nous égarés ? — Oui, répond notre homme avec beaucoup de tranquillité, oui, señor. » Entendant cela et nous voyant dans des chemins impraticables, nous lui adressâmes des paroles que je passe sous silence. Je me bornerai à dire que mon compagnon rejetait sur moi toute la faute, me reprochant d'avoir entrepris d'enseigner la contemplation à notre guide. En réalité, je lui apprenais la voie des commandements, qui devait le conduire au ciel. C'est ce qui lui fit

(1) Moratalla est à deux lieues de Caravaca et dépend aussi de l'ordre de Saint-Jacques.

perdre le chemin de la terre, comme il arrive, du reste, à ceux qui suivent comme il faut le céleste. Le vrai motif, apparemment, fut que notre homme, avant de sortir du village, avait pris à son cou un grand baril, et l'ayant au cou, il en but si bien qu'il ne sut plus où il allait.

En fin de compte, mécontents de nous voir égarés, nous renvoyâmes notre homme. Nous voilà donc tout seuls, aussi ignorants de la direction où nous portions nos pas que si nous marchions à l'aveugle. Après avoir cheminé longtemps ainsi, nous aperçûmes en haut d'une grande côte la lumière d'un berger qui se trouvait là. En poussant des cris, nous demandâmes au berger de nous indiquer notre route. Lui, sans descendre jusqu'à nous, se contentait de nous dire : « Par ici ! Par là ! » Nous nous égarâmes de nouveau d'une si belle façon, que nous fûmes hors d'état de rejoindre notre berger. Nous nous mettons alors en quête d'un lieu abrité, où nous puissions nous tenir jusqu'au matin, et nous n'en trouvons point. Nous cherchons à tâtons un chemin qui aille dans une direction quelconque, certains qu'il nous conduirait à une localité. Finalement nous en trouvons un, et nous pensons aussitôt qu'il y a espoir d'atteindre réellement un village. Mais reculons-nous ? avançons-nous ? Nul moyen de le savoir. Nous apercevons alors la forme d'un homme. Sur l'heure, nous croyons avoir rencontré quelqu'un à même de nous renseigner. Mais c'était l'homme que nous avions renvoyé, lequel était égaré, lui aussi, et ne savait plus où il portait ses pas. Notre compassion n'alla point jusqu'à le prendre en notre compagnie. Il s'en alla donc de son côté. Au fond, nous n'avions pas envie d'être remis en bon chemin par celui-là même qui nous avait si mal guidés.

Après avoir marché encore, accablés de fatigue et par moments à bout de forces, voilà que nous entendons des aboiements. Reconnaissons clairement que c'étaient bien des chiens, nous les écoutons avec plus d'attention que nous n'aurions pu en donner à la meilleure musique du monde. Nous nous dirigeons du côté d'où partaient les aboiements, et voilà que nous touchons de la main les murs d'un lieu habité. Il faisait si obscur que nous ne nous en apercevions pas. A la première maison, nous interrogeons un homme qui dormait chez lui, et qu'il nous fallut éveiller par nos cris. « Comment s'appelle cette localité ? » Quand il nous eut répondu : « Caravaca », l'âme nous revint au corps, et nous ne faisons plus le moindre cas de nos tribulations passées.

Pourtant nous disions entre nous : « *Cara-vaca* nous a coûté cher ! (1) » On nous ouvrit une hôtellerie où nous attendîmes le jour, qui était sur le point de paraître. Aussitôt arrivés, nous traitâmes l'affaire qui nous amenait et dont j'ai parlé plus haut.

La sainte mère fut très contente de ce qui s'était fait. Avant notre départ pour Séville, elle dépêcha quelqu'un pour disposer ce qui était nécessaire en fait de tour, de grilles et d'habitation, au moins provisoires. De Séville elle envoya une prieure et des religieuses, comme on peut le voir au récit qu'elle-même a fait de cette fondation

(1) *Quán Cara-vaca nos habia sido.* Julien d'Avila fait ici un jeu de mots. *Cara* signifie *cher*, et *vaca* veut dire *vache*.

DOCUMENT 38.

PATENTE ROYALE POUR LA FONDATION DE CARAVACA 1575

(Voir chap. XXVII, p. 79.)

La première Patente délivrée pour la fondation de Caravaca plaçait les carmélites sous l'obéissance des commandeurs de l'ordre de Saint-Jacques. Sainte Térèse en demanda une autre qui les mit sous l'autorité du général de l'ordre du Carmel. Elle accepta cependant l'obligation de certaines formalités à remplir vis-à-vis des commandeurs, ainsi qu'on peut le voir à la fin de la Patente que nous allons donner. Ce document, resté inédit jusqu'à ce jour, repose dans les archives du monastère de Caravaca.

DON PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE CASTILLE, DE LÉON, D'ARAGON, DES DEUX SICILES, DES ÉTATS DE NAVARRE, DE GRENADE, DE TOLÈDE, DE VALENCE, DE GALICE, DE MAJORQUE, DES ILES DE SARDAIGNE, DE CORDOUE, DE CORSE, DE MURCIE, DE JAËN, DES ALGARVES D'ALGÉSIRAS, DE GIBRALTAR, DES ILES CANARIES, DES INDES ET DE LA TERRE FERME DE LA MER OCÉANE, COMTE DE BARCELONE, DUC DE MILAN, COMTE DE FLANDRE ET DE TYROL ET, PAR AUTORITÉ APOSTOLIQUE, ADMINISTRATEUR PERPÉTUEL DE L'ORDRE DE SAINT-JACQUES.

Rapport nous a été fait de la part des : doña Catherine de Otorala, veuve du licencié Muñoz, membre de notre Conseil des Indes, aujourd'hui défunt ; doña Françoise de Sajossa, fille du capitaine Sajossa, défunt, autrefois chevalier du dit ordre de Saint-Jacques ; doña Fran-

çoise de Cuellar, fille de Rodrigue de Moya ; et doña Françoise Tauste, fille de Jean Caxa, toutes habitantes de la ville de Caravaca : que jusqu'à ce jour il n'y a jamais eu, et il n'y a point encore à présent, de monastère de religieuses en la dite localité, bien qu'elle soit très importante, qu'elle renferme des habitants nombreux et gens de qualité, et qu'il s'y trouve beaucoup de jeunes personnes désirant abandonner l'état séculier pour entrer en religion. Pour ces causes, elles voudraient fonder en la dite localité un monastère de religieuses carmélites déchaussées de la première règle, pour le service de Notre-Seigneur et l'utilité de la république. Vous donnerez sur-le-champ à cet effet six mille ducats ainsi que vous l'avez offert par un acte que vous avez fait et passé devant Jean Gomez, notaire public de la dite ville de Caravaca, lequel acte a été présenté, revêtu de sa signature, à notre Conseil des Ordres, dont la teneur suit :

En la très noble ville de Caravaca, le 10 du mois de mars 1575, en présence de moi notaire et des témoins d'usage, se présentèrent : la señora doña Catherine de Otalora, veuve du licencié Alphonse Muñoz, membre du Conseil de Sa Majesté, ancien auditeur en son Conseil des Indes, aujourd'hui défunt (Dieu l'ait en sa gloire !), habitante de la dite ville, laquelle a paru pour elle-même et s'est engagée pour ce qui la concerne à réaliser ce qui sera marqué en cet acte ; doña Françoise de Sajossa, fille des señores le capitaine Georges Sanchez de Sajossa, commandeur de l'habit de Saint-Jacques, et doña Eléonore Muñoz, sa femme, défunts, laquelle doña Françoise a paru en personne comme étant majeure et âgée, a-t-elle dit, de vingt-cinq ans ; doña Françoise de Cuellar, fille du señor Rodrigue de Moya et de doña Louise de Avila, sa femme, défunte, qui a dit être âgée de plus de vingt ans, avec l'autorisation, assistance et consentement du dit Rodrigue de Moya, son père, lequel a reçu de sa part demande officielle de payer et passer cet acte, et le dit Rodrigue de Moya la lui a donnée et concédée en ce qui le concerne, comme père et légitime administrateur de la dite doña Françoise de Cuellar, sa fille, qui se trouve sous son pouvoir et administration ; doña Françoise de Tauste, fille des señores Jean Caxa et doña Anne de Tauste, ses père et mère défunts, qui dit avoir vingt ans sonnés, et Michel Caxa, son frère et curateur, habitant et régidor de cette dite ville, institué par Ferdinand Torrecilla, autrefois alcade ordinaire de cette ville...

Tous ensemble, d'une même volonté et d'un commun accord, en qualité d'habitants de la dite ville, dirent que cette ville ayant manqué jusqu'ici de monastère de religieuses, puisqu'il n'y en a point et n'y en a jamais eu, et comme elle est importante, que les habitants en sont nombreux et gens de qualité, et qu'il s'y trouve beaucoup de jeunes personnes désirant abandonner l'état séculier pour entrer en religion, il serait très avantageux au service de Notre-Seigneur qu'on établit et fondât en cette ville un couvent et monastère de religieuses. Les dites doña Françoise de Sajossa, doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste et beaucoup d'autres demoiselles, ainsi que doña Catherine de Otalora et bien d'autres personnes de qualité, désirèrent que le dit monastère soit de religieuses carmélites déchaussées de la première règle, soumises au spirituel au général de l'ordre du Carmel, dont elles seront membres, et cela à cause des avantages qui doivent en résulter pour le service de Notre-Seigneur. Et afin que la chose ait son effet, la dite doña Catherine de Otalora, veuve, veut s'engager à faire l'amône sus-mentionnée pour la fondation du dit monastère, et les dites doña Françoise de Sajossa, doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste ont la volonté d'entrer comme religieuses dans le dit monastère et d'assurer pour sa fondation les dots dont elles sont en possession. Puis, pour qu'une œuvre si sainte se réalise, il convient que tout d'abord et avant tout Sa Majesté donne et accorde son autorisation et son consentement, en vue de quoi elles ont déclaré qu'en la meilleure forme et manière en leur pouvoir et suivant leur droit, de leur propre, libre, agréable et spontanée volonté, sans violence ni influence quelconque, elles donnaient, comme elles ont en effet donné, entier pouvoir, aussi ferme et solide que le droit le requiert et qu'on peut le demander, avec libre et générale administration, aux señores San Juan de Sardeneta, secrétaire de la première Chambre des Comptes de Sa Majesté, et Christophe de Avila, actuellement à la cour de Sa Majesté, citoyen de cette ville de Caravaca, et Jean del Castillo, procureur des causes en la dite cour, à chacun d'eux en particulier et à tous deux solidairement, avec pouvoir de se substituer un ou plusieurs procureurs, de les révoquer et d'en choisir d'autres de nouveau, spécialement et expressément, afin qu'en leur nom et représentant leurs personnes, ils puissent prier et supplier Sa Majesté le roi don Philippe, notre souverain, et les seigneurs de son Conseil de la Chambre, que licence et faculté soit donnée et concédée

d'établir et fonder en cette dite ville le dit couvent et monastère de religieuses carmélites déchaussées de la première règle, avec spéciale condition et déclaration que les personnes qui l'habiteront seront soumises pour le spirituel au général du dit ordre du Carmel, dont elles seront membres, comme il a été dit, suivant l'ordre et façon dont Sa Majesté a concédé la licence au monastère de la ville de Beas, et à cet effet présenter, comme elles présentent effectivement, toutes pétitions et instances, tirer et obtenir toutes cédules donnant autorisation et faculté d'ériger et fonder le dit monastère, et faire à ce sujet tous actes et démarches nécessaires et convenables, qu'ils feraient et pourraient faire par eux-mêmes s'ils étaient présents, bien qu'ils ne se trouvent pas ici spécifiés et désignés. Et afin que la dite faculté et licence soit plus facilement accordée et qu'il conste à Sa Majesté du revenu et bien présenté pour la fondation du dit monastère et l'entretien des religieuses qui actuellement ont la volonté d'y entrer, à savoir les dites doña Françoise de Sajossa, doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste, ont promis ce qui suit pour la fondation et l'établissement du dit monastère :

La dite doña Catherine de Ojalora, veuve, s'est engagée et obligée à donner en aumône pour la fondation du dit monastère deux mille ducats en rentes et espèces, orfèvrerie et statues pour le service de l'autel.

La dite doña Françoise de Sajossa s'est engagée et obligée à donner en dot pour la fondation du dit couvent et monastère, ainsi que pour son entrée et profession au même couvent, mille ducats en rentes et propriétés, avec tout ce qui a été jugé devoir lui revenir et être attribué dans le partage et la succession des biens de ses parents.

La dite doña Françoise de Cuellar et le dit Rodrigue de Moya, son père et légitime administrateur, se sont engagés et obligés à donner en dot pour la fondation du dit couvent et monastère, comme aussi pour l'entrée en religion au même couvent que se propose la dite doña Françoise de Cuellar, mille ducats en revenus et pensions annuelles, ou en espèces, lesquels seront donnés par le dit Rodrigue de Moya, pourvu que d'abord et avant toute autre chose, la dite doña Françoise fasse et passe un acte de renonciation en sa faveur de la légitime de doña Louise de Avila, sa mère, ainsi que de la légitime et future succession du dit Rodrigue de Moya, son père, avec toutes les fermetés et dans les formes

voulues, parce que telle a été et est à présent la volonté de la dite doña Françoise, laquelle a dit en avoir traité et conféré avec le dit Rodrigue de Moya, son père, et avec le père Diego Salazar, recteur du collège de la Compagnie de Jésus de cette ville.

La dite doña Françoise Tauste et le dit Michel Caxa, comme son curateur et en son nom, se sont engagés et obligés à donner pour la fondation du dit couvent et monastère, comme aussi pour l'entrée et profession que doit y faire la dite doña Françoise, deux mille cinq cents ducats en rentes et en douze journées de vigne, à prendre sur la légitime de ses dits parents.

Et tout ce à quoi les susdits se sont ainsi engagés et obligés pour la fondation du dit couvent et monastère, comme il est marqué plus haut, ainsi que pour l'entrée et profession des trois dites religieuses, s'élève et se monte à six mille cinq cents ducats, lesquels seront fournis et payés en la forme énoncée et déclarée plus haut par chacun des contractants, quand aura été obtenue et reçue la dite licence et faculté de Sa Majesté, et quand aura été faite et réalisée la fondation du dit couvent et monastère, ce pourquoi on donne terme et délai jusqu'au jour de Noël prochain, à la fin de cette année 1575. Et si à ce jour la dite licence et faculté de Sa Majesté n'a pas été obtenue et que la fondation du dit couvent et monastère n'ait pas été réalisée, elles se trouveront libres de tout ce qui est porté et contenu en cet acte, comme s'il n'avait pas été rédigé et passé, en sorte qu'elles puissent disposer de leurs personnes et de leurs biens selon qu'elles le voudront et jugeront convenable. Et pour le tenir et maintenir, garder, accomplir et payer, chacun selon la part qui lui revient, elles ont engagé leurs personnes et leurs biens meubles et immeubles, actuels et futurs... Et les dites doña Catherine de Otorora, doña Françoise de Sajossa, doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste, étant femmes, ont renoncé à la nouvelle constitution et à la loi de Toro et des empereurs portées en faveur des femmes, secours et appui dont elles ont été averties par moi, notaire présent. Et les dites doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste, qui ont moins de vingt-cinq ans, ont prêté serment au nom de Dieu Notre-Seigneur et de sainte Marie, et par un signe de croix selon la forme du droit, qu'elles garderont et accompliront le contenu de cet acte, et qu'elles ne feront rien à l'encontre ni à présent ni en temps quelconque, sous peine de se parjurer et de tomber en discrédit, et qu'elles ne demanderont point abso-

lution ni remise de ce serment à qui a le droit de le remettre. Et s'il en était fait remise de propre mouvement, elles n'en useront ni ne s'en prévaudront en aucun temps.

En foi de quoi, tous les susdits présents ont passé cet acte devant moi, le notaire présent. Pour témoins : *Jean de Ribera*, chaussetier; *Jean de Barcelona*; *Genès de Alcazar*, écrivain, habitant de la dite ville.

Les dits Rodrigue de Moya et Michel Caxa, doña Catherine de Otorora et doña Françoise de Sajossa l'ont signé de leurs noms, et, à la prière des dites doña Françoise de Cuellar et doña Françoise Tauste, qui ont déclaré ne point savoir écrire, un témoin a signé. Et moi, notaire présent, j'affirme que je connais tous les dits contractants.

Doña Catherine de Otorora. Doña Françoise de Sajossa. Rodrigue de Moya. Michel Caxa. Pour témoin : *Genès de Alcazar*. Devant moi, *Jean Gomez*, notaire. Moi, Jean Gomez, notaire de Sa Majesté et notaire public de la ville de Caravaca et habitant de la dite ville, j'étais présent à la passation de cet acte, j'affirme connaître les contractants, et je le signe en témoignage de la vérité : *Jean Gomez*, notaire.

Vous nous avez supplié et prié que, confirmant et approuvant le dit acte, nous vous autorisions à fonder le dit monastère, attendu qu'il en résultera grand avantage et accroissement du culte divin, et lustre de la ville, parce que bien des personnes de distinction y mettront leurs filles avec des dots convenables, et que nous accordions notre autorisation. Nous, d'accord avec notre Conseil des Ordres, par la présente et sans préjudice de tiers, nous confirmons et approuvons le dit acte de dotation, inséré plus haut, afin qu'il soit ferme et valable maintenant et à jamais, et nous vous permettons, à vous sus-nommées, de fonder en la dite ville de Caravaca un monastère cloîtré de religieuses déchaussées, afin que celles qui y entreront et professeront gardent la règle et observance que gardent et suivent les religieuses de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, nonobstant le statut du dit ordre de Saint-Jacques déclarant que les licences pour fonder ne se peuvent donner qu'en chapitre général, statut dont, en cette occasion, nous dispensons, autant que pouvoir nous appartient, lui laissant pour l'avenir toute sa force et vigueur, pourvu que la prieure et les religieuses qui composeront le dit monastère gardent et observent les conditions suivantes :

1° La prieure et les religieuses qui résideront au dit monastère devront reconnaître qu'elles s'en trouvent en possession par l'autorisation du dit ordre de Saint-Jacques, et la nôtre, comme administrateur perpétuel de cet ordre, et celle des maîtres administrateurs qui viendront dans la suite. En outre, elles paieront à l'ordre le décime des biens qu'elles possèdent ou posséderont, comme le font les autres citoyens de la ville, et lorsque les visiteurs généraux et particuliers du dit ordre viendront au dit monastère, en reconnaissance de ce qui vient d'être marqué, les religieuses qui l'habiteront leur en enverront les clefs et, s'en dépossédant, déclareront et confesseront le remettre à la volonté du dit ordre de Saint-Jacques, à celle de l'administrateur et des maîtres qui plus tard en seront les administrateurs, et cela, sans difficulté aucune.

2° Toutes et quantes fois le dit ordre de Saint-Jacques enverra ses visiteurs généraux ou particuliers, elles les recevront et les laisseront visiter le dit monastère, ses biens temporels et autres choses, sans toutefois qu'ils puissent faire davantage, ni s'entremettre, soit directement, soit indirectement, à visiter les personnes des religieuses, ni inquiéter, changer ou déposer aucune d'entre elles.

3° Elles garderont et accompliront toutes les choses sus-énoncées, sans y contrevenir, ni aller à l'encontre d'aucune d'entre elles, en tout ou en partie. Elles n'allégueront ni possession, ni prescription, ni exemption du dit ordre en aucun temps et en aucune manière, et ne demanderont point à ce sujet de bulles apostoliques, et n'en auseront point si elles en ont obtenu, et ne feront rien au préjudice du dit ordre de Saint-Jacques ou de quoi que ce soit concernant ce qui vient d'être dit.

Aux conditions sus-énoncées, nous ordonnons aux prieurs, vicaires et curés du dit ordre de Saint-Jacques, à ses commandeurs et chevaliers, aux visiteurs du dit ordre, et à notre alcade majeur, présent ou futur, du district de Caravaca, aux conseil, justiciers et régidors, officiers et bons hommes de la dite ville, et à tous et chacun d'eux, qu'ils laissent les susdites établir et fonder le dit monastère, sans y mettre ou y laisser mettre obstacle ou empêchement quelconque, sous peine de notre indignation et de dix mille *maravedis* à payer à notre Chambre pour chacun de ceux qui iront au contraire, pourvu que notre autorisation et l'acte de dotation soient portés à la confirmation du premier chapitre général que célébrera le dit ordre, avec cette

clause que si on l'omet, ils seront nuls et de nul effet. Dont nous faisons donner et donnons cette lettre, signée de notre main et scellée de notre sceau du dit ordre.

Donné au Bosque de Segovia, le 9 juin 1575.

MOI, LE ROI.

Moi, Jean Vasgo de Salazar, secrétaire de Sa Majesté catholique, qui a signé de sa main.

SA MAJESTÉ, SANS PRÉJUDICE DE TIERS, AUTORISE DOÑA CATHERINE DE OTALORA ET D'AUTRES FEMMES HABITANT LA VILLE DE CARAYACA A FONDER EN CETTE VILLE UN MONASTÈRE DE RELIGIEUSES DÉCHAUSSÉES DE L'ORDRE DU CARMEL, EN GARDANT LES CONDITIONS PORTÉES EN CETTE LETTRE.

DOCUMENT 39.

PATENTE DU PÈRE GRATIEN
NOMMANT LA MÈRE ANNE DE SAINT-ALBERT
PRIEURE DU COUVENT DE CARAVACA
1575

(Voir chap. XXVII, p. 81.)

Cette pièce, tout entière de l'écriture du père Gratien, se trouve chez les carmélites de Caravaca. Le père Antoine de Saint-Joseph en a publié une partie au t. IV de la Correspondance de sainte Térèse, Annot. de la Lettre LXVIII.

JÉSUS-MARIE.

Le maître Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, commissaire et visiteur apostolique de tous les carmes et de toutes les carmélites d'Andalousie, ainsi que des Déchaussés de Castille. A la très religieuse mère, notre chère sœur en Jésus-Christ, Anne de Saint-Albert. religieuse professe de l'ordre primitif de Notre-Dame du Mont Carmel, grâce et salut en Notre-Seigneur et dévot service de la Vierge Marie.

Notre Dieu immense et souverain, vraie lumière qui éclaire tout homme vivant en ce monde, envoie d'ordinaire les rayons de sa divine volonté aux âmes vraiment obéissantes par les entendements des supérieurs, fondateurs et prélats, comme par des verrières spirituelles à travers lesquelles passe la divine lumière. Comme donc il est véritable que la très religieuse mère Térèse de Jésus, fondatrice des monastères des Déchaussés de notre ordre, a nommé Votre Révérence prieure du monastère de Saint-Joseph de Caracava et, pour s'assurer davantage de sa vertu et mieux connaître sa capacité, l'a prise avec elle et éprouvée de bien des manières, afin de connaître par le témoignage de

ses yeux ce qu'elle ne savait jusque là que par ouï-dire, j'ai demandé moi-même à la dite mère quelle religieuse je devais nommer prieure de la fondation du dit monastère de Caracava, et elle m'a répondu de nommer Votre Révérence, parce qu'elle avait les qualités et capacités voulues pour cette charge. Et moi, sachant qu'à celle dont Dieu Notre Seigneur a fait choix pour être la première plante d'une réforme, il donne grâce pour choisir les personnes qui sont aptes à la maintenir, et ayant d'ailleurs été renseigné par d'autres personnes encore, qui m'ont dit les mérites et les qualités de Votre Révérence : en vertu de la commission apostolique à moi concédée, je nomme, par les présentes, la dite Anne de Saint-Albert prieure du couvent de Saint-Joseph de Caracava, et lui donne toute la juridiction et tous les pouvoirs requis pour tel office. Et je lui commande, en vertu de la sainte obéissance, sous peine de rébellion et par précepte formel, d'accepter la dite charge et fonction, et, sous la même peine, j'ordonne à toutes les religieuses du dit couvent de lui rendre comme à leur prieure l'obéissance, le respect et la révérence qui lui sont dus. En foi de quoi j'ai délivré la présente, signée de mon nom et scellée du sceau de l'ordre.

Fait en ce couvent de Notre-Dame *de los Remedios* à Séville, le 22 du mois de novembre, l'année de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1575.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Commissaire apostolique.

Sceau de l'ordre.

DOCUMENT 40.

**PATENTE DU PÈRE GRATIEN
NOMMANT LA MÈRE BARBE DU SAINT-ESPRIT
SOUS-PRIEURE
DU COUVENT DE CARAVACA
1575**

(Voir chap. XXVII, p. 81.)

Cette pièce inédite, et tout entière, comme la précédente, de la main du père Gratien, se trouve aussi chez les carmélites de Caravaca.

Le maître Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, commissaire et visiteur apostolique de tous les carmes et de toutes les carmélites d'Andalousie, ainsi que des Déchaussés de Castille.

Par la présente, je nomme sous-prieure du monastère de Saint-Joseph de Caravaca la très religieuse mère, notre chère sœur en Jésus-Christ. Barbe du Saint-Esprit, religieuse professe du Carmel selon la règle primitive, parce que je suis suffisamment informé de ses talents et de sa capacité pour cet office. Ainsi je lui commande, en vertu de la sainte obéissance, de recevoir la dite charge, et aux autres religieuses du dit monastère de la regarder et respecter en conséquence. En foi de quoi j'ai délivré la présente, signée de mon nom et scellée du sceau de l'ordre.

Fait en ce couvent de Notre-Dame de *los Remedios*, à Séville, le 22 du mois de novembre, l'année de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1575.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Visiteur apostolique.

Sceau de l'ordre.

PATENTE DE SOUS-PRIEURE POUR LE MONASTÈRE DE CARAVACA.
A LA MÈRE BARBE DU SAINT-ESPRIT.

DOCUMENT 44.

ACTE D'ÉLECTIONS AU COUVENT DE CARAVACA 1581

(Voir chap. XXVII, p. 81.)

Ces élections, les premières du couvent de Caravaca, furent présidées par saint Jean de la Croix, en vertu d'une délégation du père Jérôme Gratien, provincial. L'acte en fut envoyé au père Gratien par le saint lui-même. Il se garde aujourd'hui dans les archives du monastère de Caravaca, et a été publié en grande partie par le P. Antoine de Saint-Joseph; t. IV, Annot. du Fragment XXXIII.

JÉSUS-MARIE .

Frère Jean de la Croix et les sœurs de Saint-Joseph de Caravaca, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, selon la première règle, à notre très révérend père Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial du dit ordre : salut et grâce de l'Esprit Saint.

J'avertis Votre Révérence que le 28 juin 1581, les dites sœurs du susdit couvent s'étant assemblées en leur salle commune au son de la petite cloche, comme il est d'usage, afin d'élire une prieure pour le dit couvent, moi, Frère Jean de la Croix, présidant par ordre de Votre Révérence, avec mon compagnon, le père Gaspard de Saint-Pierre, on procéda juridiquement à la dite élection. On trouva qu'il y avait treize vocales, dont aucune ne fut soit admise soit exclue contrairement au droit et à nos saintes constitutions. Lorsqu'il eût été reconnu qu'elles étaient absoutes en vertu du suffrage apostolique pour pouvoir élire ou être élues, elles reçurent treize cédules, chacune la sienne, et elles y inscrivirent secrètement leurs suffrages, chacune le sien. Les ayant pliées, elles les placèrent dans le vase préparé à cet effet de l'autre côté de la

grille, selon la forme prescrite par le saint concile de Trente. Ayant vidé le dit vase, nous trouvâmes le même nombre de treize cédules, sur lesquelles étaient inscrits treize suffrages, chacune le sien. De ces treize suffrages, il y en avait un pour la mère Térésè de Jésus, un autre pour la sœur Marie de Jésus, actuellement au couvent de Beas. Tous les autres, c'est-à-dire onze, étaient pour la mère Anne de Saint-Albert, à présent vicaire de ce couvent de Saint-Joseph de Caravaca. Et ainsi, elle fut canoniquement élue au premier tour. En conséquence, nous supplions Votre Révérence de vouloir bien la donner et confirmer comme mère spirituelle de ces âmes.

Aussitôt après et de la même manière, au même jour et heure, on procéda à l'élection d'une sous-prieure pour le dit couvent. Fut élue au premier tour la sœur Barbe du Saint-Esprit, sous-prieure du triennat précédent, qui réunit tous les suffrages, sauf un, qui échut à la sœur Françoise de Saint-Joseph, conventuelle de ce même couvent. Les sœurs supplient Votre Révérence de trouver bon qu'elle exerce le dit office.

Après cela, on fit élection des clavières. Chacune écrivit trois noms sur sa cédule, et au premier tour furent élues la sœur Barbe du Saint-Esprit comme première clavière, par neuf voix ; la sœur Jeanne de Saint-Jérôme comme seconde clavière, parce qu'elle est moins ancienne ; et la sœur Anne de l'Incarnation, ayant également neuf suffrages, est troisième clavière, parce qu'elle est moins ancienne que les deux autres.

En foi de quoi, moi, le dit Frère Jean de la Croix, mon compagnon et les susdites sœurs, nous signons ceci de notre nom et le scellons du sceau de la communauté. A Caravaca, le 28 juin 1584.

Fr. Jean de la Croix. Fr. Gaspard de Saint-Pierre. Anne de Saint-Albert. Barbe u Saint-Esprit. Jeanne de Saint-Jérôme. Anne de l'Incarnation. Agnès de Jésus. Ursule de Saint-Ange. Françoise de la Croix. Marie du Saint-Sacrement. Florence des Anges. Françoise de Saint-Joseph. Marie de Saint-Paul. Agnès de Saint-Albert. Françoise de la Mère de Dieu.

DOCUMENT 42.

PATENTE DU PÈRE GRATIEN AU PÈRE AMBROISE DE SAINT-PIERRE POUR LA FONDATION DE CARAVACA 1575

(Voir chap. XXVII, p. 81.)

Cette pièce se garde aux archives de l'Ayuntamiento de Caravaca. Le père Grégoire de Saint-Joseph l'a publiée en 1906, au t. I de la Correspondance de sainte Térèse, à la suite de la Lettre LXXXIV.

JÉSUS-MARIE.

Le maître Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, commissaire et visiteur apostolique des carmes d'Andalousie et des déchaussés de Castille. Par la présente, j'autorise notre très révérend père en Jésus-Christ, Frère Ambroise de Saint-Pierre, sous-prieur et vicaire au convent de Notre-Dame du Mont-Carmel des Déchaussés d'Almodóvar del Campo, à se rendre à la ville de Caravaca, pour s'occuper de la fondation d'un monastère de carmélites déchaussées, qu'on doit y établir de l'avis et par l'ordre de la mère Térèse de Jésus, fondatrice des dits monastères de carmélites déchaussées, en vertu de la faculté et puissance qu'elle tient à cet effet de notre révérendissime général. Je lui donne et remets mes pouvoirs pour faire et passer toutes sortes d'actes, tant ceux de la fondation et prise de possession, qu'autres quels qu'ils soient, et tout le reste des affaires qui en dépendent, lesquels seront aussi valides et aussi fermes que si je les faisais en personne. En foi de quoi j'ai délivré cette pièce, signée de mon nom et scellée du sceau de la religion.

Fait en ce couvent de Notre-Dame *de los Remedios*, à Séville, le 28 du mois de novembre 1575.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Commissaire apostolique.

DOCUMENT 43.

DÉCRETS DU CHAPITRE DE PLAISANCE CONTRE LES DÉCHAUSSÉS 1575

(Voir chap. XXVII, p. 90.)

Le texte de ces deux Décrets a été donné en latin et en espagnol par le père François de Sainte-Marie, au tome I^{er} de la Reforma de los Descalzos, lib. III, cap. XL. La Fuente les a placés aux : Docum. relat. á Santa Teresa, n^o 16.

1^{er} DÉCRET.

Les révérends pères maîtres provinciaux, et avec eux tous autres ministres et recteurs des provinces et couvents, sous peine de suspension *a divinis*, de privation de voix et de séance, et sous les censures qu'il leur plaira d'imposer, auront soin d'éloigner et déposer les sujets illégitimement élevés et promus aux charges, et de ne point leur rendre obéissance. Et parce que quelques religieux désobéissants, rebelles et contumaces, connus sous le nom de Déchaussés, contrairement aux patentes et aux ordres du prieur général, se sont établis et demeurent en dehors de la province qu'on nomme Vieille-Castille, savoir à Grenade, à Séville, et près de la bourgade dite de la Peñuela et, usant de détours, de subtilités et de subterfuges, refusent de se soumettre humblement aux injonctions et aux lettres du dit prieur général, ils signifieront aux dits carmes déchaussés, sous les peines et censures apostoliques, invoquant au besoin le secours du bras séculier, d'avoir à sortir des dits lieux dans l'espace de trois jours. En cas de résistance, ils useront de répression, les puniront gravement, et leur intimeront et feront connaître, en présence de témoins, que s'ils ne

viennent à résipiscence, ils sont cités par nous à comparaître en personne.

2^d DÉCRET.

De même, le chapitre a décrété que les carmes de la première règle, dits Déchaussés, seront contraints par autorité apostolique à sortir des couvents qu'ils ont fondés en dehors de la province de Castille ; qu'en outre, s'ils en ont établi en Castille contre la teneur des patentes et des prescriptions du révérendissime père général, ils en seront dépossédés et expulsés ; que de plus, on les visitera et on leur imposera des règlements conformes à l'ancienne règle. Que si quelques-uns refusent d'obéir, nous les citons à comparaître devant nous dans un intervalle de trois mois, à dater du jour où ils auront refusé d'obéir.

DOCUMENT 44.

SOUFFRANCES DES CARMÉLITES DE SÉVILLE A L'ÉPOQUE DE LA PERSÉCUTION SOULEVÉE PAR LES MITIGÉS 1577-1579

RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH

(Voir chap. XXVIII, p. 97.)

Cet Extrait du Ramilleto de mirra fait suite à celui que nous avons donné au Document 33.

Le père général était si irrité contre nous qu'il envoya le maître Tostado, en qualité de vicaire général, avec ordre de dissoudre nos monastères : j'entends ceux des religieux, car pour les nôtres, ainsi que je l'ai dit, ils avaient tous été fondés en vertu des patentes données par lui-même à notre mère. Ces patentes, je les ai entre les mains : elles sont au nombre de trois. Il n'y avait donc aucun motif de l'inquiéter, non plus que nous. Mais c'était déjà nous plonger dans une profonde douleur, dans une véritable désolation, que de nous enlever notre sainte et bien-aimée mère, de façon qu'elle ne pût désormais communiquer avec nous et nous gouverner comme elle l'avait fait jusque-là. Les visiteurs, en effet, connaissant son mérite et sachant de quelle importance la chose était pour nos monastères, commençaient, avant toute autre chose, par lui donner pouvoir sur tous les couvents.

Sur ces entrefaites, le nonce, qui nous était très favorable, vint à mourir. Il fut remplacé par un autre, qui arriva renseigné par le général, et si bien disposé pour les pères Chaussés, que ceux-ci eurent le moyen, non seulement de se soustraire à la visite, mais encore de lui dire de nous tout le mal possible. Il enleva au père Gratien ses pouvoirs et ordonna aux pères de l'Observance de nous visiter. Ceux-ci, affranchis d'une autorité et d'une sujétion qu'ils avaient si impatiemment portées,

estimèrent que faisant à leur tour la visite de nos couvents, ils arriveraient à colorer les choses, à se disculper, à montrer enfin que nous ne les valions pas, ainsi qu'ils l'avaient publié. L'un des visiteurs allait commencer la visite en Castille et l'autre en Andalousie, quand le roi, voulant éviter les maux qui étaient à craindre, vu la passion dont ces pères faisaient preuve, fit expédier une provision qui suspendait la réception des visiteurs jusqu'à ce que le nonce, qui n'avait encore prêté l'oreille qu'aux pères Chaussés, eût été mieux informé. Tous nos couvents, tant de religieux que de religieuses, firent usage de cette provision, sauf les deux monastères de Séville, celui des religieux, dont notre père Nicolas de Jésus-Marie était alors supérieur, et celui des religieuses, dont j'étais prieure. Nous nous soumîmes aux lettres du nonce : en d'autres termes, nous ne voulûmes pas nous prévaloir de la provision royale, comme l'avaient fait les autres monastères. Nous estimions tous deux qu'il nous importait peu d'être visités par ces pères ou par d'autres, puisque nous n'avions rien à redouter et qu'il ne se trouvait rien chez nous qui ne pût être produit à la face de l'univers. De plus, il nous semblait opportun que cette soumission se fit à Séville : comme c'était là que la visite précédente avait occasionné plus de bruit, notre refus de nous soumettre y causerait plus de scandale qu'ailleurs et nous exposerait à nous voir affichées aux portes des églises comme excommuniées, ainsi qu'il était arrivé, je crois, à Grenade. Si nos monastères s'autorisèrent de la provision royale et si le roi la donna, c'est que le nonce avait refusé de montrer ses pouvoirs. En pareil cas, les rois, en vertu des bulles qui leur sont concédées, ont le droit de faire surseoir à l'exécution d'ordres donnés.

Comme dans les couvents de religieux, c'était, après tout, à des hommes qu'on avait à faire, on y mit de la retenue. Mais ce fut sur nous autres, pauvres femmes, que tombèrent tous les coups.....

(La mère Marie de Saint-Joseph s'étend ici fort longuement sur les troubles survenus dans sa communauté de Séville par l'imprudence d'un confesseur et l'attitude des carmes mitigés dans la visite régulière. Elle raconte comment on lui retira la charge de prieure, en accumulant des mensonges que l'on joignit aux calomnies déjà inventées contre le père Gratien et les autres carmélites déchaussées, notamment contre sainte Térèse.)

Notre père Gratien avait commencé en 1575 à remplir les fonctions de visiteur. Il les exerça jusqu'en 1578, époque où se produisirent les troubles que je viens de rapporter. C'est en ce même temps que le

nonce tint enfermés, dans trois monastères de Madrid, notre père Gracien, le père Antoine de Jésus et le père Mariano. Tous les trois furent victimes de bien des calomnies ; mais c'était surtout contre le père Gracien que se déchaînait l'orage, et ses peines furent bien pressantes. Le nonce le châtia sur quantité d'inventions et de rapports mensongers. Celui-là même qui cherche aujourd'hui à les faire passer pour valables en a fort bien su et vérifié la fausseté.

Notre mère était fort en peine des intérêts généraux de la réforme. Celle-ci, en effet, était menacée d'une ruine prochaine si elle restait plus longtemps livrée aux pères Chaussés, comme nous l'étions lorsque nous les avions pour supérieurs. A sa propre douleur s'ajoutaient les souffrances de ses enfants, et pour surcroît, on nous empêchait de nous donner mutuellement de nos nouvelles. Notre-Seigneur permit que dans ces conjonctures notre père Nicolas de Jésus-Marie demeurât en liberté. Comme il ne s'était point occupé de la visite, on ne le poursuivait pas comme les autres. Il s'arrangea donc pour se rendre à la cour, sous prétexte de négocier en faveur d'un de ses parents. A la demande de ce même parent, le nonce lui permit de communiquer avec ceux de nos pères qui étaient dans une sorte de captivité. Les uns et les autres s'entendirent avec notre mère, qui ne cessait de demander qu'on recourût à Rome et qu'avec la protection de Sa Majesté on sollicitât l'établissement d'une province à part. Finalement on s'y décida, de son avis et selon ses indications : je le sais par un grand nombre de lettres d'elle, que j'ai eues entre les mains. Elle y répétait continuellement aux pères de ne point se croire en sûreté tant qu'ils n'auraient pas obtenu cette grâce du Souverain Pontife. Sur ces entrefaites, elle apprit que le général et les pères de l'Observance présentaient à Sa Sainteté et aux cardinaux de fausses informations sur les carmélites déchaussées. Elle obtint donc que plusieurs prélats et des personnages qui avaient avec nous des rapports et des communications dans les diverses villes où se trouvaient nos monastères, rendissent témoignage de ce qu'ils pensaient de nous. Ces informations faites, elle m'écrivit : *Je suis profondément honteuse et confuse, ma fille, en voyant ce que ces seigneurs ont dit de nous. Nous voici étroitement obligées d'être telles qu'ils nous ont dépeintes, si nous ne voulons les faire passer pour menteurs.*

Ces attestations furent envoyées à Rome. Comme toujours, l'excellent évêque, don Alvaro de Mendoza, se signala entre tous en notre faveur. Je ne pense pas que personne puisse révoquer en doute la sincérité des

éloges qui furent donnés alors : ce n'était que l'expression de sentiments vrais et de l'opinion réelle que l'on avait de nos seurs. Et comment soupçonner de fausseté tant de graves personnages, religieux de divers ordres et évêques ? On peut voir par là que les diffamations des pères ne nous laissèrent point sous le coup du déshonneur et que notre réputation demeura intacte. Et par le fait, celui qui est exempt de passion ne perd en crédit qu'auprès des gens passionnés, et d'ordinaire semblables attaques ne trouvent nulle entrée dans l'esprit des personnes impartiales.

Le nonce ayant été consulté au sujet de la séparation que l'on désirait, il s'y montra très favorable. Mieux informé qu'auparavant, et voyant Sa Majesté le Roi bien disposé en notre faveur, il changea de manière de voir. Grâce à son assistance et à l'intérêt que le roi prit constamment à nos affaires, on obtint du Souverain Pontife le bref de séparation. Il n'y est point question de notre mère, et il n'y est point dit qu'elle fonda d'abord ses couvents de religieuses, puis donna naissance aux couvents de religieux. On s'est servi de cette circonstance pour faire admettre aux personnes ignorantes des faits, les fausses allégations qu'on publie aujourd'hui et dont je parlerai plus loin. Mais la raison de cette omission est dans les temps troublés où l'on sollicita cette faveur. Bien des personnes, en effet, méprisaient et rabaissaient l'œuvre, parce qu'elle avait été entreprise et conduite par une femme. Aussi la sainte ne voulut-elle point qu'on fit mention d'elle ni de ses filles. Cette demande se fit au nom du roi, mais bien que celui-ci eût chargé son ambassadeur de négocier l'affaire, notre mère et tous les autres jugèrent à propos que deux carmes déchaussés se trouvassent à Rome. On les y envoya donc. C'étaient le père Jean de Jésus, autrement dit le maître Roca, entré dans l'ordre au début de la fondation de Pastrana, et le père Diego de la Trinité, grand serviteur de Dieu, qui mourut de la peste à Séville, après son retour de Rome. Les deux pères demeurèrent à Rome plus d'un an. Ils sollicitaient l'ambassadeur en habit séculier, quoique celui-ci les connût bien. Auprès des cardinaux, ils passaient pour être parents de quelques religieux de l'ordre. Pour traiter cette affaire, il fallait qu'ils représentassent convenablement. Ce furent les monastères de religieuses qui subvinrent à toutes les dépenses, ou du moins à la plupart, car notre mère avait ordonné que cette charge fût répartie entre tous nos couvents. Mon intention n'est pas de spécifier ce que nous fîmes en cette circons-

tance, nous autres religieuses de Séville. Je pourrais cependant montrer que ma part a été plus considérable que celle de toute autre. Avant la répartition des frais, j'avais précisément versé pour les dépenses faites à Rome une somme de sept cents *pesos*, car sur ces entrefaites un legs venait de nous arriver des Indes. Mon intention, n'est pas de faire ressortir l'injustice dont on use à mon égard, mais celle que l'on a fait et que l'on fait encore à tous nos monastères de religieuses. C'est à eux, nous pouvons bien le dire, que les pères sont redevables de leur liberté, car non seulement les religieuses ont apporté l'appui de la faveur dont elles jouissaient partout et du grand crédit de notre sainte mère auprès des prélats et des seigneurs d'Espagne, mais encore chaque monastère s'est cotisé de ses propres deniers, les pères le savent fort bien...

Le nonce, qui avait d'abord montré tant de passion, s'était donc vu ramené à la modération par le roi. Il nous donna pour vicaire général le père Ange de Salazar, carme chaussé, auquel toute notre réforme a de très grandes obligations. Ce fut ce religieux qui me rétablit dans la charge de prieure, dont cet autre visiteur d'Andalousie m'avait relevée. Au risque de paraître me disculper des accusations portées contre moi — aussi bien celles dont les pères Chaussés m'avaient chargée étaient-elles sans nul fondement, — je rapporterai ici les termes dont le père Ange se servit dans la lettre par laquelle il ordonnait que la voix, la séance et la charge de prieure me fussent rendues. Il avait examiné, disait-il, toutes les accusations dont j'avais été l'objet et il avait parfaitement reconnu que dans cette affaire le juge avait voulu voir des crimes là où ils n'existaient pas. A quoi il ajoutait des paroles à ma louange, montrant que j'avais été déposée sans sujet (1).

En même temps, le nonce rendit la liberté au père Gratien, et leva les pénitences qui lui avaient été infligées sans aucun motif, tout le monde le savait fort bien. Le père vicaire général l'envoya ensuite en Andalousie, en qualité de vicaire de cette province. Il y demeura jusqu'à l'arrivée du bref de Rome, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1580. Au commencement de 1581, le 6 mars, jour du glorieux saint Cyrille, se tint un chapitre présidé, en vertu d'un bref spécial de Sa Sainteté, par le père maître Jean de las Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, prieur de Saint-Genès de Talavera. On y élut un provincial des Déchaussés,

(1) Voir la lettre du père Ange de Salazar, au Docum. 36.

qui fut le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, et la province resta séparée de celle des pères Chaussés.

C'est ainsi que s'accomplit cette parole de Notre-Seigneur à notre sainte mère Térèse de Jésus : *De ton vivant, tu verras l'ordre très florissant, et cette autre : Attends un peu et tu verras ce que je ferai de vous* (1). Ainsi, la sainte mourut profondément heureuse de laisser l'ordre, ou plutôt ce petit troupeau de religieux et de religieuses, pour lequel elle avait tant travaillé, dans une situation si prospère, et sous une autorité comme celle du père provincial, qu'elle estimait et appréciait au degré où l'attestent les nombreux écrits tracés de sa main. Elle nous écrivait à toutes sa joie et son impatience d'aller jouir de son Bien-Aimé, dans la persuasion qu'elle n'était plus nécessaire en ce monde. Dans une lettre qu'elle m'adressa, elle me disait : *Maintenant, ma fille, je puis redire les paroles du saint vieillard Siméon, car je vois l'ordre de la Vierge Notre-Dame dans l'état que j'ai souhaité. Ainsi, je vous demande à toutes, et je vous conjure, de ne point adresser à Dieu des prières et des supplications pour la prolongation de mon existence. Laissez-moi aller jouir du repos, car je ne suis plus utile ici-bas...*

(1) Voir Relation XI. (T. II des *Œuvres*.)

DOCUMENT 45.

SAINTE TÉRÈSE A SAINT-JOSEPH D'AVILA 1577-1579

SOUVENIRS DE MARIE DE SAINT-JÉRÔME.

(Voir chap. XXVIII, p. 97.)

Ce Document est emprunté à la seconde partie de la Relation inédite de la mère Marie de Saint-Jérôme. Pour avoir cette Relation dans son entier, il suffit de le rapprocher du Document 2, donné au tome précédent. Sainte Tèreise, après un séjour de plus d'une année à Tolède, s'était dirigée vers le monastère de Saint-Joseph d'Avila. Elle y arriva en juillet 1577 et n'en sortit qu'en juin 1579. Les souvenirs que nous reproduisons ont trait à cette période de la vie de sainte Tèreise, période la plus tourmentée pour son œuvre.

S'il fallait écrire tout ce que j'ai entendu raconter à la sainte mère des persécutions et des souffrances qu'elle eut à endurer, on pourrait en faire un livre. Je signalerai seulement ici la patience que j'ai admirée en elle pendant les deux années qu'elle séjourna en ce couvent après la fondation de celui de Séville.

Elle vint ici de Tolède, au moment où il était question pour nous de rendre obéissance à l'ordre. Ce changement une fois accompli, la vive satisfaction qu'elle en éprouva fut bien diminuée par les calomnies et les persécutions qui survinrent aussitôt. On s'occupait alors de la formation d'une province à part. Les ruses et les trames ourdies à l'encontre de ce projet par le démon furent si grandes, que la sainte mère eut bien besoin de la perfection dont Dieu l'avait douée pour pouvoir les supporter. En effet, non seulement l'ennemi tâchait d'entraver la formation de cette province, mais il s'efforçait de détruire les monastères déjà

existants. Dans ce but, il inventait des moyens de discréditer les religieuses et la mère, soulevant des calomnies horribles, en des choses si graves et si détestables qu'on ne pouvait même les entendre. A ce sujet, et sur d'autres matières encore, arrivaient fort souvent des lettres qui la mettaient au courant de ce qui se passait, car on lui rendait compte en détail de toutes les affaires, rien ne se faisant que par son avis. Or, il n'y avait pas une de ces choses qui ne passât par les mains de personnages de poids et sous les yeux du nonce.

Voyons à présent comment la sainte mère recevait tout cela. Lorsqu'elle apprenait ce qu'on disait d'elle, les efforts et les peines que l'on se donnait pour ruiner ignominieusement l'œuvre qui lui avait coûté tant de travail, elle nous réunissait pour nous lire ces lettres. Personnellement, elle gardait la paix et la tranquillité la plus parfaite; souvent même, elle riait des propos que l'on tenait sur son compte. Quoi que l'on pût dire, jamais je ne l'ai vue froissée ou troublée, ni le moins du monde émue. Bien plus, elle assurait qu'elle concevait beaucoup d'affection pour ses contradicteurs et les recommandait beaucoup à Dieu. Mais elle ne s'en tenait pas là. Je lui ai entendu dire bien des fois que tout cela lui causait souvent une joie intérieure très vive. Du reste, la satisfaction et l'allégresse où nous la voyions extérieurement le montraient bien. En pareilles conjonctures, elle disait qu'on lui rendait grand service, puisqu'étant innocente en ceci et ayant offensé Dieu sur d'autres points, l'un effacerait l'autre.

D'autres fois on lui annonçait que toutes les affaires étaient perdues, et réellement la situation semblait empirer de jour en jour. Elle portait tout avec un tel courage et une telle confiance, que non seulement elle n'avait pas besoin qu'on la consolât, mais, nous voyant désolées, elle nous consolait nous-mêmes, nous disant de recommander la chose à Notre-Seigneur et de ne pas nous affliger, que tout s'arrangerait très bien. C'était quand chacun assurait que tout était perdu, qu'elle semblait reprendre une confiance nouvelle. A ceux qui lui parlaient ainsi, elle répondait : *Vous voyez ce qui se passe. Eh bien! tout cela est pour un plus grand bien.* Et véritablement il semblait qu'il en fût ainsi pour elle, car je l'entendais parler ensuite du grand bien que son âme en avait retiré, du profit que les épreuves et les contradictions lui avaient apporté. Celles qui lui venaient de ses amis n'étaient pas les moins rudes, c'étaient au contraire les plus grandes de toutes. Comme elles l'atteignaient au point le plus sensible, elles lui fournissaient l'occasion

de souffrir davantage. Et par le fait, ses amis la firent bien souffrir, car les voyant animés d'intentions excellentes et pleins d'affection pour elle, il lui semblait qu'ils avaient raison et qu'elle-même devait être dans l'erreur. Comme de plus c'étaient des personnes de vertu, elle trouvait à l'occasion d'une confusion extrême. Elle disait quelquefois qu'à son avis ils voyaient juste et que c'était elle qui se trompait. Mais on avait beau la tourmenter, jamais je ne lui ai entendu prononcer au sujet des uns et des autres que des paroles de grande édification. Elle assurait que c'étaient des saints et que tous leurs actes aussi étaient saints. Ceci se passait durant les deux années où les persécutions sévirent dans leur plus grande violence.

Le temps qui lui restait après la correspondance d'affaires, elle le passait à écrire aux monastères de religieuses, afin de consoler ses filles. Celles-ci en avaient grand besoin, car il ne s'agissait de rien moins que de la destruction de leurs couvents, et elles en étaient profondément affligées. La seule vue de son écriture était pour elles une consolation. Mais elles n'en jouirent pas longtemps, car le démon eut soin d'y mettre obstacle. Un soir (1), en effet, la sainte mère tomba du haut en bas d'un escalier, et cette chute fut de telle nature qu'on resta persuadé que c'était le démon lui-même qui l'avait jetée du haut des degrés. Elle tenait sa lampe à la main, et après avoir monté l'escalier jusqu'en haut, comme elle était sur le point d'entrer au chœur pour complies, elle fut prise de vertige, ainsi qu'elle-même le raconta, ce qui la fit se retourner et tomber. Elle se blessa tellement le bras, que jamais depuis elle ne put le mouvoir comme auparavant. Les douleurs qu'elle y endura furent extrêmes, et pendant des années elle fut presque incapable de s'en servir. Ce fut une grande épreuve pour nous qui la voyions en cet état, et pour elle aussi, car tout le reste de sa vie elle ne put se vêtir ni se dévêtir, ni se mettre elle-même un voile sur la tête; elle ne pouvait même écrire, alors qu'elle avait si grand besoin de le faire. Les monastères, sachant cet accident, en avaient beaucoup de peine. Pour elle, elle supportait tout avec une patience et une joie admirables. Une sœur lui demanda un jour si elle n'éprouvait point d'ardents désirs de la communion : il y avait un mois qu'elle s'en trouvait privée, car elle n'était pas en état d'être levée. Elle répondit que non, ajoutant qu'elle sentait une si grande soumission au bon plaisir de Notre-Sei-

(1) Le 24 décembre 1577.

gneur, qu'elle n'était pas plus triste que si elle eût communié tous les jours.

Elle avait pendant cette maladie un profond dégoût de la nourriture. Un jour, elle dit à l'infirmière qu'elle mangerait volontiers, lui semblait-il, un melon, parce qu'elle avait la bouche fort sèche ; que cependant, s'il n'y en avait point dans le couvent, on n'en fit pas chercher. Il ne s'en trouvait point dans la maison, et comme elle avait défendu d'en envoyer chercher, on n'osa le faire, tout en voyant bien le besoin qu'elle en avait. On lui servit donc son repas sans melon ; mais son dégoût était tel, qu'il lui fut impossible de manger. On enlevait déjà les aliments apportés, quand on entendit frapper au tour. On alla répondre et l'on trouva dans le tour la moitié d'un melon. La personne qui l'avait placée là ne parut point, et aujourd'hui encore on ignore qui elle est. Ainsi, il est croyable que Notre-Seigneur inspira quelqu'un de secourir sa servante dans son besoin.

Les deux années de cette grande persécution étant écoulées — il y en eut d'autres moins terribles qui durèrent bien quinze et même vingt ans, — le nonce ordonna que nos monastères seraient soumis au provincial des pères chaussés, qui était alors le père Ange de Salazar. Ce père se mit aussitôt à faire la visite des monastères. Étant allé au couvent de Salamanque, il trouva que la présence de la mère y était très nécessaire, à cause de certains procès relatifs à l'achat d'une maison. Il lui envoya donc une obédience pour s'y rendre. En même temps, il lui ordonna d'aller à Valladolid, parce que doña Marie de Mendoza, qui est maintenant au ciel, l'avait instamment prié de le commander à la mère, à qui elle portait une grande dévotion. La sainte mère sortit de ce couvent pour faire ces deux voyages, emmenant avec elle une sœur de la communauté (1), dont elle fit sa compagne jusqu'à sa mort. Ainsi, tout ce qui va suivre, c'est cette sœur qui le dit en qualité de témoin oculaire et qui a toujours été à ses côtés. C'est une personne qui mérite créance, car sa vertu est grande et Dieu lui a donné beaucoup de capacité. Je sais que notre sainte mère en faisait grande estime et qu'elle prenait ses conseils plus volontiers que ceux de bien des religieuses de chœur. La sœur dont je parle est converse. J'ai communiqué avec elle bien des années et je sais bien des choses de sa conscience. En l'écoutant et en voyant les dons que Dieu

(1) La vénérable Anne de Saint-Barthélemy.

a placés dans son âme, je ne puis m'empêcher de le bénir hautement. Je suis persuadée qu'en leur temps plusieurs des choses qui la concernent paraîtront au grand jour, pour la gloire de Notre-Seigneur.

J'ai dit ceci pour montrer que tout ce qui va suivre vient d'un témoin oculaire et d'une personne à qui nous pouvons accorder notre confiance.

MARIE DE SAINT-JÉRÔME.

DOCUMENT 46.

MÉMOIRE DU NONCE SEGA ET DE SES ASSESSEURS EN FAVEUR DE LA RÉFORME 1579

(Voir chap. XXVIII, p. 98.)

Le texte de ce document se trouve au tome I^{er} de la Reforma de los Descalzos, lib. IV, cap. xxxviii. La Fuente l'a donné au tome de la Correspondance, Apéndices, Secc. tercera, n^o 10.

Sacré, Catholique et Royale Majesté,

Moi, Philippe, évêque de Plaisance, nonce apostolique dans ces royaumes de Votre Majesté, sachant avec quelle sollicitude et quel zèle pour le service de Dieu Votre Majesté s'attache à procurer le bien et l'observance des ordres religieux ; comprenant d'ailleurs combien il importe pour cela que les religieux animés de saints désirs et ayant à cœur la perfection de leur état, soient soutenus et protégés, et qu'ils aient des supérieurs qui les encouragent, j'ai dû, dans le but d'apaiser des discussions, des partis et des troubles, qui s'étaient élevés dans l'ordre du Carmel entre les religieux Mitigés et les Déchaussés, m'enquérir de l'observance et manière de vivre des dits Déchaussés, afin de pouvoir informer Votre Majesté de ce qu'il convient de faire relativement à leur gouvernement, et juger s'il est expédient de les constituer en province séparée des Mitigés, avec un provincial de leur règle, ainsi qu'ils le demandent.

Pour juger de l'opportunité de cette mesure et comprendre la différence qui existe entre les Déchaussés et les autres, il est utile de savoir qu'à l'origine la vie de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel était extrêmement rigoureuse et pénitente. Plus tard, pour certains motifs

particuliers, la règle du dit ordre fut mitigée par Eugène IV, d'heureuse mémoire, lequel dispensa les religieux relativement à l'abstinence perpétuelle de viande, au jeûne et à plusieurs autres observances. Mais, vers l'an 1568, quelques religieux de ces royaumes de Votre Majesté, appartenant au dit ordre, fervents et animés de saints désirs, commencèrent, avec la permission de leur général, qui se trouvait pour lors en Espagne, à fonder dans la province de Castille quelques couvents de récollection d'hommes et de femmes, où l'on devait observer la règle de l'ordre dans toute la rigueur de l'observance primitive, sous l'obédience du provincial des Mitigés ; de telle sorte que les fondateurs de ces monastères et ceux qu'on y recevait ensuite renonçaient à la Mitigation, et, après une année de probation, vouaient et professaient la règle primitive, et faisaient leur profession, en s'engageant à l'observer. Il en était de même des séculiers qu'on admettait à l'habit pour ce genre de vie plus parfait, avec la permission du général et celle d'un vicaire Mitigé, que celui-ci avait laissé en Castille et auquel il avait spécialement confié le soin des religieuses Déchaussées. Et ensuite, avec l'approbation des visiteurs apostoliques établis sur le dit ordre, les religieux ont gardé, dès le commencement de leur fondation, certaines observances de grande mortification et de grande édification pour les fidèles, comme de marcher les pieds nus, de porter des vêtements de bure, de coucher sur des planches, de vivre de leur travail, de s'adonner beaucoup à l'oraison, et de réciter l'office divin à l'unisson et sans notes. Témoins de la grande ferveur et régularité de ces religieux, les visiteurs apostoliques appartenant à l'ordre de Saint-Dominique, établis sur les couvents de Castille et d'Andalousie, ont favorisé leur extension ; de façon qu'il existe aujourd'hui vingt-deux couvents, tant de religieux que de religieuses, professant la règle primitive et comprenant environ trois cents religieux et près de deux cents religieuses. Les couvents situés en Andalousie ont été fondés sous l'obéissance du visiteur apostolique de l'ordre des Prêcheurs et du visiteur Déchaussé qui leur avait été donné, mais toutefois sans la permission du général. Au contraire, deux ou trois couvents de religieux qui se trouvent en Castille, et tous ceux de religieuses, ont été érigés avec l'autorisation du général. Depuis l'époque où les religieux de l'ordre des Prêcheurs ont cessé de faire la visite, tous les religieux et toutes les religieuses de la réforme ont été gouvernés par un religieux Déchaussé, de leur observance et de leur règle, délégué par autorité apostolique. De sorte que, depuis qu'ils

ont un certain nombre de couvents, ils n'ont jamais été sous la dépendance des provinciaux des Mitigés, sauf au début et le peu de temps qui s'est écoulé depuis le retrait des pouvoirs du dernier visiteur déchaussé jusqu'à la nomination du père Ange de Salazar, carme Mitigé, comme vicaire général, lequel les gouverne aujourd'hui provisoirement et jusqu'à ce qu'on leur donne le supérieur ordinaire qui conviendra.

C'est pourquoi, après avoir entendu à différentes reprises les religieux, tant Mitigés que Déchaussés, sur la question : à savoir, s'il est plus expédient qu'ils ne forment tous qu'une seule province, ou s'il est préférable qu'ils soient partagés en provinces distinctes ; après avoir discuté et mûrement pesé une et plusieurs fois les raisons et motifs qui militent en faveur de la séparation, avec don Louis Manrique, grand aumônier de Votre Majesté, les Maîtres Fr. Laurent de Villavicencio et Fr. Ferdinand del Castillo, prédicateurs de Votre Majesté, et Fr. Pierre Fernandez, ancien provincial de la province de Castille de l'ordre des Prêcheurs, et antérieurement visiteur apostolique des religieux et religieuses, tant déchaussés que mitigés, du dit ordre du Carmel dans la province de Castille, soumettant notre jugement à celui de Votre Majesté, nous avons jugé, d'un commun accord et consentement, qu'il convient pour le service de Dieu, pour l'intérêt de l'observance régulière, le repos et la régularité des religieux, tant Déchaussés que Mitigés, que Votre Majesté adresse une supplique à Sa Sainteté, à l'effet qu'il lui plaise ordonner que tous les religieux et religieuses professant la règle primitive du dit ordre soient constitués en une province séparée des Mitigés et qui comprendrait la Castille et l'Andalousie, laquelle province serait, comme les autres, soumise au général, mais aurait un provincial particulier, choisi parmi les Déchaussés, élu par la dite province, en la manière que les provinciaux des autres provinces sont élus canoniquement, suivant les prescriptions du concile ; demandant en outre que Sa Sainteté daigne confirmer les saintes et religieuses observances qu'ils ont établies au commencement de leur fondation, et ce pour les raisons suivantes que nous avons cru utile de consigner ici, signées de nos noms, afin que Votre Majesté puisse plus sûrement et plus facilement persuader à Sa Sainteté d'accorder cette faveur pour les fins susdites.

La première raison qui nous touche, Sacrée, Catholique et Royale Majesté, c'est que les religieux Déchaussés professent la première règle, confirmée par beaucoup de souverains pontifes et se recommandant

d'un grand nombre de saints qui l'ont pratiquée, et qu'ils se proposent de ramener à son origine, avec l'autorisation légitime, l'observance du dit ordre, en embrassant l'antique rigueur de la règle et en s'adonnant, à l'exemple des anciens pères, imitateurs d'Élie, à l'exercice continuel de l'oraison et de la communication avec Dieu. Or, pour se maintenir dans ce pieux dessein et rester constamment fidèles à cette observance, ils ont besoin d'un guide et d'un supérieur qui les gouverne *in spiritu et virtute Elie* (1), afin que son exemple et la sainteté de sa vie servent d'encouragement aux jeunes religieux ; que, semblable à un vaillant capitaine et à un maître exercé dans toutes les vertus et dans la discipline régulière, il soit continuellement à leur tête, qu'il anime et excite ses disciples *ut æmulentur semper charisma meliora* (2). L'état religieux, en effet, est une école où le maître doit instruire par les œuvres en pratiquant tout ce qu'il enseigne. Le supérieur est le chef qui doit influencer la vie dans les membres, et par conséquent, il a besoin de posséder plus de vertu que les autres et d'être plus parfait dans l'observance. Il faut qu'il marche d'un pas plus rapide et plus vif, afin de pouvoir entraîner, comme premier mobile, tous les autres après lui. Il faut, suivant la comparaison de saint Grégoire, que le supérieur l'emporte autant sur ses sujets que le maître sur l'élève, le pasteur sur ses brebis. Cela étant, comment un provincial mitigé pourrait-il être supérieur des religieux de la règle primitive, puisqu'il l'observe d'une manière moins parfaite et qu'il s'y lie par des liens moins étroits ? Comment pourra-t-il par son exemple faire aimer et pratiquer persévéramment à ses intérieurs cette règle avec ses rigueurs, quand lui-même l'a délaissée, qu'il a reculé devant elle ? Les *desertores militix* (3) sont indignes des prééminences que l'on décerne aux soldats qui ont persévéramment combattu.

Une des conditions les plus essentielles pour gouverner les âmes, c'est que le supérieur ait un amour tendre pour ses sujets, qu'il soit affectionné à leur règle, à leur état, à leurs observances. C'est là, suivant la remarque d'un grave docteur, ce qu'entend saint Paul quand il demande de l'évêque qu'il soit rempli de bonté. « *Magna enim pars prelati est esse bonorum amatorem ; magna enim felicitas subditorum bonorum*

(1) Dans l'esprit et la vertu d'Élie. (Luc, I, 17.)

(2) A rechercher sans cesse des dons plus élevés. (I Cor., XII, 31.)

(3) Les déserteurs de la milice.

amari ab eo qui præsidet ; nam quasi pullulantes germinant boni ubi amantur (1). » Cet amour suppose toujours la bnignit et l'affection. Or, il est difficile que ces deux qualits se rencontrent lorsqu'il y a diversit d'observance, d'apprciations et d'obligations, ainsi qu'il arrive entre religieux Mitigs et Dchausss. Et c'est, effectivement, ce qu'ont dmontr les troubles et les inquitudes dont on a t tmoin durant le peu de temps que les provinciaux Mitigs ont gouvern les Dchausss, l'opposition d'ides qui existait entre les uns et les autres, et le peu d'estime que les Mitigs professaient pour l'observance et la manire de vie des Dchausss. La vertu n'offre pas tellement de douceurs aux commaants et aux mes encore imparfaites, qu'ils n'aient un trs grand besoin d'tre assists et consols par leurs suprieurs, encourags dans leurs bons desseins, flicits de leurs pieux dsirs, soutenus par l'exemple : toutes choses qu'un suprieur mitig, ne professant pas la rgle primitive, ne pourra faire que difficilement.

Il est galement d'une grande importance que les infrieurs aiment leurs suprieurs. Or, rien ne contribue davantage  faire natre en eux cette affection, que de voir leur suprieur soumis  la mme rgle et aux mmes observances qu'eux, partageant les mmes travaux. Un auteur a dit : *Laborum societas et periculorum commercio rectoribus subditos amore devincit et ad obediendum acriter impellit* (2). Le Fils de Dieu, le Bon Pasteur et le Suprieur par excellence, pour se concilier notre amour, a voulu se faire semblable  nous. Il a commenc par faire, puis il a enseign.

Si les religieux Dchausss formaient une mme province avec les Chausss et s'ils communiquaient ensemble sous l'obissance d'un mme provincial, comme les observances sont diffrentes, il n'y aurait pas d'entente possible, parce que chacun cherchant  faire prvaloir sa faon de faire et son genre de vie, il en rsulterait des difficults, puis des dissensions et la rupture de la paix.

D'autre part, comme le relchement s'insinue bien plus facilement

(1) Ce qui constitue en grande partie la perfection d'un suprieur, c'est qu'il aime ceux qui sont bons, car les sujets vertueux trouvent un grand bonheur  tre aims de celui qui les gouverne, et les bons germent et se multiplient l o ils sont aims.

(2) La communaut de fatigues, la participation aux mmes dangers, attachent les infrieurs  ceux qui les gouvernent et les portent efficacement  obir.

que la vertu, ces rapports mutuels mettraient les Déchaussés en péril de se refroidir, de relâcher de leur austérité et de déchoir de cette ferveur avec laquelle ils ont commencé : ce qu'il importe extrêmement de prévoir, suivant ce conseil de l'apôtre : *Spiritum nolite extinguere* (1). Car si, comme l'enseigne saint Jean Chrysostôme : *Multorum ordini unius nocet dissolutio* (2), il y aurait pour les bons un danger plus grand encore de se dérégler, s'il y en avait beaucoup, et parmi eux le supérieur, à donner dans le relâchement. Moïse considérait comme très préjudiciable la présence dans l'armée d'un soldat timide et poltron : *Quis est homo formidolosus et corde pavidus ? Vadat et revertatur in domum suam, ne pavere faciat corda fratrum suorum, sicut ipse timore perterritus est* (3). » Or, si la timidité d'un seul combattant peut avoir pour les autres de si graves conséquences, que n'aura-t-on pas à redouter, s'il s'en rencontre plusieurs de ce caractère, si surtout le capitaine est du nombre ? Ainsi, c'est avec beaucoup de raison que dans cette milice de l'état religieux, on se croit obligé de séparer les religieux Mitigés de ceux qui professent l'observance de la règle primitive, dans la crainte que les premiers ne nuisent à la ferveur des seconds et ne les portent à se relâcher dans leur observance.

Nous passons sous silence bien d'autres inconvénients qu'aurait la réunion, inconvénients que l'expérience a démontrés, et qui disparaîtraient tous dès le moment que les Déchaussés auront un provincial particulier.

Un fait qui témoigne puissamment en faveur de la mesure demandée, c'est la pratique constante des ordres religieux. Toutes les fois que certains couvents veulent embrasser un genre de vie plus réformé sans l'agrément et le consentement des autres, ces monastères d'observance plus rigoureuse sont soustraits à la juridiction du provincial des autres couvents. L'ordre dont il est question nous en fournit lui-même des exemples frappants. Lorsque Eugène IV accorda la mitigation et permit des adoucissements à l'austérité antique, les couvents qui voulurent continuer à pratiquer leur première règle dans toute sa rigueur ne

(1) N'éteignez pas l'Esprit. (I Thess., v, 19.)

(2) Le dérèglement d'un seul nuit à la régularité d'un grand nombre.

(3) Y a-t-il quelqu'un qui soit timide et dont le cœur soit pris de frayeur ? Qu'il s'en aille et qu'il retourne dans sa maison, de peur qu'il ne jette la crainte dans le cœur de ses frères, comme il est lui-même tout saisi d'effroi. (Deut., xx, 8.)

furent point assujettis par lui au gouvernement des Mitigés, témoin un couvent qui subsiste aujourd'hui encore à Gènes, et qui, après avoir été longtemps sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, est aujourd'hui sous celle du général. Le Souverain Pontife jugeait qu'il n'était pas juste que ceux qui persévéraient dans leur observance, qui voulaient garder la règle primitive dans toute sa rigueur et demeurer fidèles et constants dans leurs engagements, fussent soumis à ceux qui, par faiblesse et par inconstance, reculaient devant les obligations de leur premier état et de leur premier dessein. Et en effet, l'exemple d'un religieux Mitigé qu'avait effrayé la rigueur de la règle primitive pouvait-il engager les autres à y persévérer ? Il n'était pas raisonnable que ceux qui se maintenaient dans une observance et une manière de vie plus parfaites fussent soumis aux Mitigés qui en étaient déçus, puisque le supérieur doit être, par sa fidélité à la discipline, comme une ville bâtie sur une montagne et comme un flambeau placé sur le chandelier. Or, si déjà à cette époque il y avait de justes motifs pour exempler les primitifs de la juridiction des Mitigés, alors néanmoins que probablement l'observance avait subi quelque atteinte aussi parmi les Primitifs, puisque la plupart des religieux avaient demandé la mitigation et qu'au contraire, avec non moins de probabilité, les Mitigés, se trouvant plus voisins de leur première institution, étaient plus observants, à combien plus forte raison les Primitifs doivent-ils être exempts du gouvernement du provincial des Mitigés, maintenant que ceux-ci sont plus éloignés de la perfection originaire, au lieu que les Déchaussés sont encore dans toute la ferveur de leur retour à leur première origine ? C'est pour cela que quelques couvents du même ordre, situés aux environs de Mantoue, où la règle mitigée se garde avec plus de perfection que dans les autres maisons, ont des supérieurs de leur observance et ne sont point soumis au provincial de la province.

On retrouve le même fait dans tous les ordres. Dans l'ordre très ancien et très religieux de Saint-Benoît, la même chose eut lieu, d'abord au temps des Cisterciens, et plus tard, lorsque se forma la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue. Dans l'ordre de Saint-François, les religieux Déchaussés et les Capucins ont des provinces séparées. De même, dans les autres ordres, on a établi des vicaires généraux et des congrégations munies de supérieurs particuliers. C'est donc ce qui s'est pratiqué tout récemment encore dans cet ordre et dans les autres, que l'on déclare utile de faire par rapport aux

Déchaussés, en les constituant en province séparée et en leur donnant un provincial particulier, éta parmi eux, qui les conserve dans la rigueur de leur observance, en la gardant tout le premier.

De plus, les religieux Déchaussés, aujourd'hui existants en ce royaume, ont presque tous été fondés et gouvernés sous la protection des visiteurs apostoliques. Témoins de leur ferveur et de leur vie édifiante, convaincus d'ailleurs qu'il ne leur était pas possible de se maintenir dans la perfection de leur état s'ils dépendaient des Mitigés, ils les prirent sous leur protection ; puis, quand leurs pouvoirs furent expirés, le nonce apostolique d'alors désigna un religieux Déchaussé sous l'obéissance duquel ils ont vécu, exempts des provinciaux Mitigés et donnant à tous de grands exemples de vertu, à l'édification du peuple. Ainsi, les établir aujourd'hui en province séparée, avec un provincial de leur observance, ne saurait être considéré comme une nouveauté : ce serait simplement fixer leur situation et leur accorder le droit, si nécessaire pour leur gouvernement et le maintien de leur observance, d'élire un supérieur particulier, lequel supérieur particulier ils n'ont eu jusqu'ici qu'en vertu d'une commission spéciale. De là, du reste, il ne saurait résulter nul inconvénient sérieux, ni du côté de l'institut qu'ils professent, puisqu'il est approuvé par l'Église, ni du côté de leur général, ni d'ailleurs : au lieu que placer les Déchaussés sous la dépendance des Mitigés, entraîne les inconvénients indiqués plus haut, et beaucoup d'autres qu'on ne signale pas ici, mais dont la commission est bien au fait.

Pour ces motifs et d'autres encore, le saint concile de Trente a réglé que les supérieurs des religieux professeraient la même règle que leurs sujets. D'où semble résulter la nécessité absolue que le provincial des religieux Primitifs ait comme ses sujets professé la règle primitive, afin qu'en vertu de ses vœux et de son état, il soit astreint aux mêmes obligations qu'eux, et que la tête et les membres, le supérieur et ses subordonnés, soient unis par une communauté parfaite de devoirs et d'observance. Toutes les raisons susdites conserveraient déjà leur valeur et leur opportunité dans le cas même où les religieux Mitigés observeraient leur règle mitigée avec la perfection qu'elle exige ; mais elles acquerraient beaucoup plus de force encore s'ils ne gardaient pas cette règle et s'ils ne vivaient pas avec la réforme qu'elle comporte, parce qu'alors le très grave inconvénient qu'il y aurait à soumettre les religieux Déchaussés aux religieux Mitigés en serait

beaucoup plus évident et plus certain. Il est hors de doute, en effet, que si les supérieurs ne savent pas gouverner leurs propres maisons comme il convient, bien moins encore pourront-ils s'acquitter de ce devoir vis-à-vis des convents qu'ils ne regardent pas comme leur appartenant de si près, et dont pourtant le gouvernement réclamerait plus de soins et d'attention. C'est ce que déclare l'Apôtre quand il énumère les qualités d'un bon évêque. Entre autres choses il dit : *Si quis domui suæ bene præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habeat* (1) ? Ce ne peut être qu'au grave détriment de la vertu, qui perdra de son crédit, et au grand scandale de ceux qui cherchent à l'acquérir, qu'on voie confier la prélature et le magistère de la vie religieuse et réformée à ceux qui n'ont pas su s'acquitter convenablement de la vie mitigée, et que ceux qui ont embrassé la réforme et une observance rigoureuse soient soumis à des supérieurs qui ne s'y sont point essayés et qui sauront moins encore l'apprendre aux autres. Le Sage regarde comme un grand désordre que le serviteur commande et que le prince soit sujet (2), que l'esclave aille à cheval et que le maître marche à pied (3). Le désordre est le même quand ceux qui mènent une vie facile et relâchée, et qui auraient besoin d'être guidés et formés à l'observance, sont mis à la tête de ceux qui la gardent dans toute sa rigueur et professent une vie plus parfaite. Le disciple ne doit pas être au-dessus du maître ni le serviteur au-dessus de son seigneur.

PHILIPPE, évêque de PLAISANCE, nonce de Sa Sainteté. — DON LOUIS MANRIQUE. — FR. FERDINAND DEL CASTILLO. — FR. LAURENT DE VILLAVICENCIO. — FR. PIERRE FERNANDEZ.

Tout ce qui précède a été convenu à Madrid le 15 juillet 1579, par devant moi, notaire soussigné. *Ita est.*

LAURENT BAUTISTA,
Notaire apostolique.

(1) Si quelqu'un ne sait pas gouverner convenablement sa maison, comment pourra-t-il administrer sagement l'Église de Dieu ? (I Tim., III, 5.)

(2) Prov., XIX, 10.

(3) Eccl., X, 7.

DOCUMENT 47.

VOYAGES DE SAINTE TÉRÈSE POUR LA VISITE DE SES MONASTÈRES 1579

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXVIII, p. 402.)

Sainte Térèse visita de juin 1579 à février 1580 les couvents de Medina del Campo, de Valladolid, d'Albe, de Salamanque, de Tolède et de Malagon. Elle arriva en ce dernier monastère le 25 novembre, toujours accompagnée d'Anne de Saint-Barthélemy. La relation de la vénérable sœur fait suite à celle de Marie de Saint-Jérôme, que nous avons donnée aux Docum. 2 et 45.

Lorsque notre sainte mère quitta notre couvent de Saint-Joseph d'Avila pour faire ce voyage, on lui donna pour l'accompagner un prêtre qui lui était des plus opposés, et qui ne songeait qu'à observer chacun de ses actes pour y trouver à redire. Elle reçut ce compagnon de route comme de la main de Dieu, et voyant que c'était l'obéissance qui le lui donnait, elle le fit avec une affection et un plaisir extraordinaires. La manière dont elle traitait cet ecclésiastique pendant le voyage, nous portait à bénir Dieu. Non seulement elle avait pour lui toutes les attentions en son pouvoir, mais, comme à un ami, elle lui faisait don des statuettes et des images qu'elle avait pour sa consolation. *Voyez, mon père*, lui disait-elle, *si parmi les objets que j'emporte avec moi, il y a quelque autre chose qui vous plaise. Je vous la donnerai bien volontiers.* Elle lui offrit ainsi une image représentant le Saint-Esprit, qu'elle aimait beaucoup et qu'elle n'avait pas voulu donner à d'autres. Elle lui dit qu'elle lui en faisait présent à cause de la grande affection qu'elle lui portait.

Il se trouvait, presque sur notre route, un monastère où notre sainte

mère savait qu'on lui était contraire. Elle pria l'ecclésiastique qui l'accompagnait de passer par là, bien qu'il fallût se détourner d'environ une lieue. Il n'ignorait pas le peu de sympathie qu'on avait là pour elle, mais voyant avec quelle humilité elle faisait cette demande, il y consentit. A notre arrivée, nous nommâmes la sainte mère, disant qu'elle était là. Je crois que les habitantes du monastère furent un peu troublées, car nous marchâmes quelques minutes dans la maison sans rencontrer personne. Quand elles eurent répondu à l'appel de la sainte mère, celle-ci les embrassa une à une, leur témoignant une telle affection, qu'elle semblait vouloir les cacher dans son cœur. Elle resta là depuis la messe jusqu'au soir, dans cette joie et cette satisfaction. Quand le moment du départ fut venu, ces personnes l'escortèrent jusqu'en dehors du bourg, assurant qu'elles étaient émues et désolées de la voir s'éloigner si tôt, et témoignant une confusion profonde à la vue d'une telle sainteté.

Quant à l'ecclésiastique qui l'accompagnait, il vit avec un regret très vif le terme du voyage. Son dévouement et son affection pour la sainte mère étaient devenus tels, qu'il lui offrit ses services pour aller plus loin, assurant qu'il le ferait avec un sensible plaisir.

J'ai connu beaucoup d'autres personnes fort mal disposées à l'égard des choses extraordinaires qu'on admirait en elle. Quand la sainte mère le savait et qu'elle avait moyen de leur parler, elle leur disait ce qui lui semblait de nature à accroître leur incrédulité. Et ces personnes se trouvaient tellement adoucies et satisfaites, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en bénir Dieu.

Ceux qui accompagnaient la sainte dans ses voyages étaient dans le dernier étonnement en voyant que les traverses et les accidents qui les jetaient dans le découragement, la laissaient pleine d'ardeur, et en l'entendant ranimer leur courage comme si aucune adversité ne l'eût atteinte. Parfois elle voyageait des journées entières sous la pluie et la neige, ne rencontrant point de village pendant bien des lieues, et ne pouvant éviter d'être trempée jusqu'aux os. Le soir, on arrivait à des hôtelleries où il n'y avait ni feu ni moyen de s'en procurer, rien non plus à manger. Le logis était tel, que du lit on pouvait apercevoir le ciel, et que l'eau qui en tombait entraînait dans la pièce. Parfois les habits de la sainte mère se trouvaient gelés. C'est en cette situation, et d'autres analogues, que je l'ai vue par les chemins, et au milieu de tout cela elle paraissait dans une ferveur et dans une joie qui montraient bien qu'elle trouvait

ses délices dans les souffrances. C'était bien visible, car elle faisait si peu attention au mauvais temps, qu'elle ne laissait pas de poursuivre sa route, malgré toutes les infirmités dont elle souffrait. En pareil cas, elle disait à ses compagnons de voyage : *Bon courage! Voilà de riches journées pour gagner le ciel!* Un de ceux qui l'accompagnaient, et qui sans doute se trouvait excédé, lui fit un jour cette réponse : « Je l'aurais bien gagné aussi en restant chez moi. »

Elle arriva un soir à une auberge dans un pressant besoin de se mettre à couvert, car l'extrême humidité de ses habits lui avait occasionné une violente atteinte de mal de gorge et de rhumatisme. Quand je fus seule avec elle, je la vis agitée d'un si fort tremblement, que j'allai chercher du feu pour lui chauffer un linge. Un homme d'honnête condition, qui se trouvait dans l'hôtellerie, se mit à déblatérer contre la sainte mère et à dire des choses que le démon lui-même semblait lui inspirer. De fait, on n'en aurait pas attendu de pareilles d'un religieux, car c'en était un. Dieu, sans doute, le permettait ainsi pour que la sainte eût à souffrir. Toute malade qu'elle était, elle l'endura avec une joie et une conformité parfaites. Elle trouvait très juste qu'on tint d'elle semblables propos...

DOCUMENT 48.

DÉCRET DU NONCE SEGA NOMMANT LE PÈRE ANGE DE SALAZAR VICAIRE GÉNÉRAL DES DÉCHAUSSÉS 1579

(Voir chap. XXVIII, p. 103.)

Le texte de cette pièce se trouve au tome I^{er} de la Reforma de los Descalzos, lib. IV, cap. XXXVII. La Fuente l'a donné au tome de la Correspondance, Apéndices, Secc. tercera, n° 9.

Nous, Philippe Segá, par la grâce de Dieu et de la sainte Église romaine, évêque de Plaisance, nonce apostolique en ces royaumes d'Espagne, pour notre très saint père Grégoire, par la divine Providence, Pape XIII^e du nom, avec les pouvoirs de légat *a latere*, etc. A vous, maître Frère Jean Gutierrez de la Madeleine, et Frère Diego de Cardenas, provinciaux des provinces de Castille et d'Andalousie, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et à vous, maître Frère Ange de Salazar, prieur du couvent des carmes de Valladolid, de la province de Castille du dit ordre, ainsi qu'à tous les prieurs et prieures, à tous les autres religieux et religieuses des couvents et monastères des Primitifs, ordinairement appelés Déchaussés, du dit ordre du Mont-Carmel, à tous et chacun de vous que nos présentes lettres et provision concerneront en tout ou en partie, et à qui elles seront montrées : salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ et accroissement de piété et d'obéissance à nos ordres ci-inclus, que nous pourrions plus véritablement appeler paroles apostoliques.

Vous savez comment, pour de justes raisons et motifs, nous avons

soumis les religieux et religieuses de la règle primitive de Notre-Dame du Mont-Carmel aux gouvernement et obéissance des dits provinciaux des provinces de Castille et d'Andalousie, chacun pour son district respectif, et les avons assujettis à leur juridiction, comme il conste des Lettres expédiées par nous de Madrid, le 16 octobre de l'année dernière 1578. Maintenant, désirant avec une affection paternelle la paix, la tranquillité et l'avancement des dits religieux et religieuses de la règle primitive, et constatant que les dits pères provinciaux sont suffisamment occupés par le gouvernement des autres religieux dont ils ont la charge, enfin pour bien d'autres motifs encore, qui demandent que les dits Primitifs aient présentement pour les gouverner une personne particulière qui soit libre de tout office de ce genre, nous avons trouvé bon de révoquer, comme de fait, en vertu de l'autorité apostolique à nous conférée, nous révoquons, cassons, annulons par les présentes. la dite soumission des religieux et religieuses de la première règle à l'obéissance des dits pères provinciaux, et nous voulons et ordonnons que dès maintenant elle soit privée de tout effet, force et vigueur, et exemptons et affranchissons tous les dits religieux et religieuses de la règle primitive qui sont dans les provinces de Castille et d'Andalousie, tant présents qu'à venir, tous leurs couvents et toute autre chose à eux appartenant, de l'obéissance et sujétion aux dits pères provinciaux et à toute autre personne quelconque, députée par eux et investie de leur autorité. Et nous ordonnons aux dits provinciaux et à chacun d'eux, tant présents qu'à venir, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication majeure *latæ sententiæ*, à encourir après une monition tenant lieu des trois canoniques, que dès qu'ils auront connaissance de nos présentes Lettres, ils se désistent et démettent de la supériorité et juridiction qu'ils possèdent sur les dits religieux et religieuses de la règle primitive, et que dorénavant ils n'exercent sur eux, ni par eux-mêmes ni par tierce personne, directement ou indirectement, aucun acte de juridiction, et qu'ils laissent toute affaire quelconque ou cause commencée en l'état où elle se trouvera quand nos présentes Lettres arriveront à leur connaissance. Et sous la dite peine d'excommunication, nous ordonnons qu'ils remettent toutes les pièces concernant les causes des religieux et religieuses de la règle primitive, qui auraient été rédigées durant la visite ou hors d'elle, au dit père maître Frère Ange de Salazar, et nous ordonnons sous la dite peine aux dits religieux et religieuses de la règle primitive de ne point reconnaître

les dits pères provinciaux pour leurs supérieurs et de ne point leur obéir.

Et parce que, bien informé de la piété et sainte vie du dit père maître Frère Ange de Salazar, nous avons la confiance qu'il répondra au dessein et aux pieux désirs des religieux Primitifs, qu'il fera revivre parmi eux l'esprit et la pénitence des anciens pères qui ont marché sur les traces d'Élie, en les gouvernant *in spiritu et virtute Eliaz convertendoque corda patrum in filiis* (1), et que par ses exemples et ses enseignements *restituēt et exultationem Carmelo* (2), en vertu de l'autorité à nous conférée, nous vous instituons, nommons et faisons, vous, père maître Fr. Ange de Salazar, supérieur et vicaire général — et quant à ce, indépendant de quelque provincial que ce soit — de tous les couvents et maisons de religieux et religieuses de la règle primitive de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui existent et existeront, soit dans le ressort de la province de Castille, soit dans celui de l'Andalousie, et de tous les religieux et religieuses, *tam in capitibus quam in membris* (3), vous donnant tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner, visiter, corriger, châtier, confirmer et déposer les prieurs et prieures, présenter les confesseurs aux révérendissimes Ordinaires, promouvoir *ad sacra ordinis prævio lamen examine et condicione requisitis a sacro Tridentino Concilio* (4), avec tous les autres pouvoirs dont ont coutume de jouir les provinciaux du dit ordre dans leurs provinces, lesquels pouvoirs dureront tout le temps qu'il nous plaira. Et vous vous conformerez exactement à tout ce qui sera contenu dans une instruction ou mémoire qui vous sera remis avec les présentes, muni de notre signature et de celles du très illustre seigneur don Louis Manrique, grand aumônier de Sa Majesté, et des révérends pères Laurent de Villavicencio, Ferdinand del Castillo et Pierre Fernandez. Et vous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine de rébellion et d'excommunication majeure, d'accepter la présente nomination de vicaire général et d'en exercer les fonctions. J'impose, sous le même précepte et

(1) Dans l'esprit et la vertu d'Élie, et en ramenant le cœur des pères vers leurs enfants. (Luc, 1, 17.)

(2) Il rendra l'allégresse au Carmel. Le prophète Isaïe avait dit : « *Et auferetur lætitia et exultatio de Carmelo*. La joie et l'allégresse seront bannies du Carmel. » (XVI, 10.)

(3) Tant supérieurs que sujets.

(4) Aux saints ordres, ce néanmoins après que les ordinands auront subi l'examen et rempli les conditions ordonnées par le saint concile de Trente.

sous la même peine de rébellion et de censure, à tous les religieux et à toutes les religieuses de la règle primitive présents et à venir, de vous recevoir pour leur supérieur et leur vicaire général, et de vous obéir en cette qualité. *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.*

Donné à Madrid, le 1^{er} avril 1579.

PHILIPPE, EVÊQUE DE PLAISANCE,

Nonce apostolique.

DOCUMENT 49.

VOYAGE DE MALAGON A VILLANUEVA DE LA JARA 1580

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXVIII, p. 107.)

Ce document est extrait de la Relation inédite dont nous avons déjà donné plusieurs fragments.

Le père Antoine de Jé-
vèrent à Malagon av
la fondation de Vill
bien connus dans le
nous passions avec
que nous ne pouvî
qu'on appelle Roble
communé, les père

pieuse de leur comm
très honorable et très vertueuse, qui fit excellent accueil à la sainte mère et à sa compagnie. La foule était telle, qu'on dut mettre deux alguazils à la porte pour que nous pussions prendre notre repas. C'était au point que les gens passaient par-dessus les murs, sans qu'on pût les en empêcher. Pour nous permettre de sortir, on fut même obligé d'emprisonner quelques personnes. On ne demandait qu'une chose : voir la mère, car pour lui parler, il n'y fallait pas songer.

Durant ce même voyage, pareil concours de peuple se forma à notre entrée dans un autre bourg, peu distant de celui-là. La sainte mère

Gabriel de l'Assomption arri-
our emmener la sainte mère à
Comme ces deux pères étaient
dans toutes les localités par où
une telle presse pour la voir
ner. Nous arrivâmes à un bourg
c mère eut entendu la messe et
dans la maison d'une personne

(1) Ou plutôt Villarrobledo, à six lieues de La Roda.

eut soin que le jour suivant nous nous missions en route trois heures avant l'aurore, afin d'éviter cette affluence. A la sortie du village, quelque chose se brisa à la voiture, mais l'obscurité empêcha de se rendre un compte exact de l'accident. Nous fîmes ainsi trois lieues. Lorsqu'au lever du soleil, nous atteignîmes un autre village et que nous reconnûmes l'état de la voiture, notre étonnement fut au comble. voyant que nous avions fait un pareil trajet en de telles conditions. Ceux qui escortaient la sainte mère assuraient qu'il y avait là un miracle.

Par tous ces villages, la dévotion était extraordinaire. Dans un bourg par où la sainte mère devait passer, un riche laboureur lui avait préparé un beau repas dans sa maison. Ses fils et ses gendres étaient là : il les avait fait venir des villages voisins pour recevoir la bénédiction de la mère. La dévotion de ces bonnes gens ne s'en tint pas là, car le bétail, lui aussi, avait été réuni pour être béni. Mais la mère, une fois arrivée, ne voulut point s'arrêter ni mettre pied à terre, quelque instance que nous lui en fissions. En conséquence, cet homme lui amena tout son monde, pour lui parler et recevoir sa bénédiction. Après quoi nous repartîmes sans délai.

Avant d'atteindre Villanueva, on rencontrait un monastère de nos religieux, et nous devions passer par là. Ces pères, ayant appris que la sainte mère était proche, vinrent la recevoir en ordre de procession, une bonne traite de chemin avant que nous eussions atteint le monastère. Comme on était dans une plaine, et qu'ils arrivaient pleins de ferveur, leur vue inspirait bien de la dévotion. La sainte mère disait qu'elle avait éprouvé à ce spectacle une joie très vive : elle croyait voir les saints de notre ordre, les anciens pères du désert. Ils vinrent tous lui demander à genoux sa bénédiction, et la conduisirent ensuite processionnellement à l'église. Pendant le temps qu'elle passa en ce lieu, le bruit de sa présence s'était répandu dans les villages circonvoisins. en sorte qu'une foule de gens accoururent pour la voir.

Nous partîmes de là pour Villanueva de la Jara. A une assez bonne distance du bourg, quantité d'enfants vinrent en grande dévotion recevoir la sainte mère. Arrivés près du char qui la portait, ils s'agenouillaient, puis, ayant ôté leurs chaperons, ils la précédaient jusqu'à l'église. où nous devions mettre pied à terre. Mais comme la sainte mère a écrit ce qui concerne cette fondation, je me bornerai à parler de la manière dont elle se comporta au milieu des béates qui habitaient déjà la maison.

Le monastère établi, la sainte mère s'occupait des offices comme les autres religieuses, et bien qu'elle ne pût faire usage que d'une seule main, elle balayait, servait au réfectoire et aidait à la cuisine, autant qu'elle le pouvait. Un jour qu'à l'heure du réfectoire elle se trouvait avec un ouvrier qui plaçait une manivelle à un puits, cette manivelle, qui était fort grande, échappa des mains de l'ouvrier. Elle vint donner contre la sainte mère et la renversa par terre. Cet homme, comme tout pâmé, n'avait pas le courage de la relever. Elle se releva seule, avec autant d'énergie et de vivacité que si de rien n'était, et pourtant l'on assurait que c'était un miracle qu'elle eût la vie sauve. La partie de son corps que la manivelle avait frappée devint toute noire. Ceci se passait la veille de saint Joseph ; aussi nous plaisions-nous à lui attribuer cette évidente protection. De là, nous partîmes pour Tolède.

En voyage, la mère avait une telle amabilité que c'était un plaisir pour tout le monde de faire la route en sa compagnie. L'ordre de la journée portait qu'avant tout l'on entendrait la messe et l'on communierait tous les jours. Ce dernier point n'était jamais omis, quelque pressé que l'on fût. Elle portait toujours avec elle de l'eau bénite, et une clochette pour sonner les heures de silence. Nous les sonnions au temps marqué. Ceux qui nous escortaient savaient qu'au son de la clochette il fallait se taire. Elle avait aussi son horloge pour régler les heures d'oraison, et lorsque nous sonnions la fin de l'oraison ou du silence, il fallait voir la fête que faisaient les *mozos* (1), s'il y en avait là, et leur joie de pouvoir parler ! La sainte avait toujours soin de leur faire donner alors quelque petit repas supplémentaire, pour récompenser l'acte de vertu qu'ils avaient accompli en gardant ainsi le silence.

Elle était extrêmement affable pour tous ceux qui entraient en relation avec elle. Parfois, il se trouvait des gens qui venaient lui parler pour voir s'ils pourraient la prendre en défaut sur quelque point, incrédules qu'ils étaient à ce que la renommée publiait d'elle. La sainte les entretenait de la façon qui lui était ordinaire, c'est-à-dire en nouant une conversation sur des matières dont les âmes pouvaient tirer profit. C'est ce qui arriva à deux jeunes gens, venus dans l'intention que je viens de dire : ils ne l'avaient pas encore quittée que Notre-Seigneur

(1) Comme nous l'avons dit dans notre Introduction, les *mozos* ou *mozos de camino* étaient des hommes de service, ordinairement de tout jeunes gens, qui marchaient auprès des chars et veillaient à leur faire éviter tout accident.

leur toucha le cœur. Ils confessèrent leur faute à la sainte mère, avouant le but qu'ils s'étaient proposé, et finalement se retirèrent tout changés.

Avec les caractères humbles et soumis, elle était pleine de bonté : envers ceux qui en prenaient à leur aise, elle se montrait fort sévère. Elle n'aimait pas les gens tristes. Elle-même ne l'était point, et elle ne voulait pas que personne parût triste en sa compagnie. *'Dieu me délivre des saints renfrognés !* disait-elle. Dans les chemins elle trouvait moyen de parler des choses de Dieu, et cela de telle façon, que les gens habitués à jurer et à badiner mettaient la satisfaction de l'entendre au-dessus de tous les plaisirs du monde. Je le leur ai entendu dire à eux-mêmes. En voyage, elle était la première levée pour éveiller tout le monde, et la dernière à prendre son repos...

DOCUMENT 50.

VOYAGE DE MALAGON A VILLANUEVA DE LA JARA 1580

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-AUGUSTIN

(Voir chap. XXVIII, p. 122.)

Ce Récit est extrait de l'Autobiographie inédite d'Anne de Saint-Augustin, conservée au monastère de Palencia. Cette Autobiographie fut donnée à titre de souvenir à une nièce de la vénérable mère, professe de ce monastère, et elle est toujours restée depuis en la possession de la communaute. L'original n'est pas de la propre main d'Anne de Saint-Augustin, qui se servait ordinairement d'une secrétaire, mais il est signé par elle.

La sainte était en chemin pour aller fonder le couvent de Villanueva de la Jara, quand elle s'arrêta quelque temps à Malagon. Un jour qu'elle venait de communier, je m'approchai pour lui présenter l'ablution. Elle me demanda si je voulais venir avec elle à la fondation de Villanueva. Je lui répondis qu'en sa sainte compagnie j'irais au bout du monde. Elle fit faire une procession pour obtenir que Notre-Seigneur lui montrât quelles religieuses il désirait voir conduire à la fondation, et elle a dit plus tard que je fus la première que le divin Maître lui désigna. Elle m'emmena donc à la fondation de Villanueva.

Notre sainte mère se rendait avec ses filles à cette fondation, quand on arriva au Socorro, où se trouvait alors un couvent de nos religieux, que la mère Cardona avait fondé en cet endroit. Ces saints religieux reçurent notre sainte mère avec beaucoup de dévotion et d'amour, et avec une profonde vénération pour sa sainteté. Ils nous gardèrent trois jours et lui donnèrent des ornements pour sa fondation, avec tout ce qu'ils purent y joindre, entre autres un Enfant Jésus de grandeur moyenne, que nous emportâmes avec nous, serré parmi

les ornements. Arrivées à Villanueva, nous descendîmes à l'église principale, d'où l'on nous conduisit à celle qui devait servir pour la fondation du monastère. Il y eut une procession très solennelle, et l'on y porta le très saint Sacrement. Au moment où l'on prit le brancard pour emmener sa Majesté, je vis un Enfant Jésus qui ressemblait à celui qu'on nous avait donné au *Socorro*. Il prit part à la procession. Je ne le perdais pas de vue et je le voyais allant du très saint Sacrement à notre sainte mère Térése de Jésus, montrant beaucoup de joie ; il semblait témoigner une grande satisfaction de l'établissement de ce monastère. Je vis qu'il nous donnait la bénédiction de sa sainte main. Ceci dura tout le temps de la procession, jusqu'au moment où nous entrâmes dans la maison. Alors il disparut.

En prenant possession de cette pauvre maisonnette, nous nous trouvâmes chargées des prétendantes qui s'y étaient réunies dans l'intention de prendre l'habit. Elles étaient sans ressources, et le contrat de fondation ne nous fournissait pas davantage de quoi vivre, en sorte que notre sainte mère n'établit ce couvent que sur la confiance en Dieu seul. Elle me nomma portière, sacristine et provisoire (1), me disant de bien songer que je devais lui nourrir convenablement cette communauté : tout ce qui manquerait, je devais le demander à l'Enfant Jésus qu'on nous avait donné au *Socorro*. En conséquence, je sollicitai l'autorisation de l'avoir au tour, et je le plaçai dans une bolte. Par égard pour la vertu d'obéissance et le commandement de notre grande et sainte mère, cet auguste Enfant fit éclater sa miséricorde sur le monastère, qui autrement n'aurait jamais pu subsister, car, je le répète, nous n'avions pas de quoi vivre, et il n'y avait personne dans la localité pour nous faire l'aumône. Béni soit Celui qui sustente par les soins de son admirable providence toutes les créatures qu'il a formées !...

(1) Chez les carmélites déchaussées, la *provisoire* est chargée de pourvoir aux repas de la communauté.

DOCUMENT 51.

VOYAGE DE VILLANUEVA DE LA JARA A TOLÈDE 1580

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXVIII, p. 127.)

Ce document est extrait de la Relation inédite de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy, plusieurs fois citée.

Nous arrivâmes dans un bourg de la Manche qui se nomme La Puebla (1). C'était le jour de l'Incarnation (2). La sainte mère mit pied à terre près de l'église, dans l'intention d'entendre la messe et de communier. Les gens de l'église commencèrent à dire que cette femme avait mauvaise apparence, et qu'on ferait bien de l'arrêter. Sur ce, la voyant recevoir le très saint Sacrement, ils s'approchèrent fort scandalisés, lui demandant comment il pouvait se faire qu'elle eût communié, et disant qu'elle ne quitterait pas la localité qu'on n'eût pris sur son compte des informations. La sainte mère fut ravie de voir l'opinion qu'on avait d'elle, en sorte qu'elle ne leur répondit absolument rien. Le tumulte qui se produisit dans l'église fut si grand, que je renonce à le dépeindre tel que j'en fus témoin. Il y avait précisément grande solennité, car c'était le jour de la fête patronale de l'église. L'office se trouva interrompu, et les gens étaient si anxieux de savoir à quelle sorte de personnes on avait affaire, qu'il n'y avait plus moyen de songer à solennité quelconque. L'effervescence devint telle, que nous fûmes

(1) Soit La Puebla de don Fadrique (autrefois de la Isla), bourg à douze lieues de Tolède, soit La Puebla de Almoradiel, qui en est à treize lieues, un peu plus au sud.

(2) 25 mars.

obligés, la sainte mère et nous qui l'accompagnions, de nous cacher dans la voiture pour qu'on ne nous vit plus, et cela, sans avoir avalé une bouchée. Si la sainte n'avait pas eu en sa compagnie le père Antoine de Jésus, qui est connu dans la région, le tumulte eût été pire encore. Ce père avait beau donner toutes les explications possibles, on lui répétait qu'on allait le faire suivre, lui et sa troupe, afin de se rendre compte du lieu où ils allaient. A tout cela, la sainte mère ne répondait pas un seul mot. Je l'ai souvent remarqué en des occasions semblables ou en d'autres traverses, la souffrance lui donnait un tel courage, que si auparavant elle était malade, elle semblait alors se porter bien. On eût dit que les épreuves lui rendaient la santé...

DOCUMENT 52.

ORIGINES DU MONASTÈRE DE PALENCIA

(Voir chap. XXIX, p. 150.)

Cette relation est extraite d'un manuscrit inédit du monastère de Palencia, portant ce titre : MEMORIA DE LAS COSAS MAS NOTABLES QUE PASARON EN LA FUNDACION DE ESTE CONVENTO DE S. JOSÉ, DE CARMELITAS DESCALZAS DE ESTA CIUDAD DE PALENCIA. Mémoire des faits les plus notables qui se sont passés à la fondation de ce couvent de Saint-Joseph, des carmélites déchaussés de cette ville de Palencia.

La fondation eut lieu le 29 décembre de l'année 1580, le jour du roi David et de saint Thomas de Cantorbéry. Notre mère sainte Térése établit le couvent sans aucun patronage et avec des aumônes seulement. Voici les noms des bienfaiteurs qui se distinguèrent le plus par l'assistance qu'ils lui prêtèrent, ceux-là mêmes qui, par leurs instances, l'avaient appelée à Palencia : l'évêque don Alvaro de Mendoza, qui lui était tout dévoué et qui, sa vie durant, fournait au couvent vingt-cinq charges de blé par an, et donna bien d'autres choses nécessaires à la fondation; don François de Reinoso, dans la suite évêque de Cordoue, et son neveu, le chanoine Reinoso, lesquels firent également des dons très considérables; Suero de Vega et sa femme, doña Elvire Manrique, qui eux aussi favorisèrent beaucoup les débuts de la fondation, tant par leurs aumônes que par leur protection, dans tous les besoins qui se présentèrent.

Notre sainte mère se servit, pour la prise de possession, d'une maison louée, située dans *La Puebla*(1), et appartenant à une veuve nommée doña Isabelle Montoya. Elle y demeura quatre mois, et

(1) *La Puebla* est le nom d'un quartier de Palencia.

durant ce temps, elle chercha une maison à acheter pour y établir définitivement le monastère. Dans une révélation, Notre-Seigneur lui ordonna d'en acheter une contiguë à un ermitage qu'on appelle ici *Notre-Dame de la Rue*, mesure qui devait mettre un terme à beaucoup d'offenses commises en ce lieu contre sa Majesté. L'acquisition se fit, et la communauté se transporta en ce lieu pendant l'octave du très saint Sacrement de l'année 1581. Cette translation fut solennelle et magnifique : les rues de la ville étaient ornées comme pour la fête du très saint Sacrement. Le chapitre vint processionnellement, avec tous les ordres religieux. On apporta, richement parée, une statue de Notre-Dame qui se trouve sur la galerie de l'ermitage. Arrivée à la porterie, la Vierge fit demi-tour, et toutes les religieuses la suivirent. Notre sainte mère Térèse marchait la première, entre l'évêque don Alvaro de Mendoza et don François de Reinoso. Puis venaient les religieuses, de la manière et dans l'ordre accoutumés, leurs cierges à la main. Toute la municipalité les escortait, répartie à droite et à gauche. Enfin s'avançaient Suero de Vega et le corrégidor, accompagnant la prieure. Le très saint Sacrement vint à la rencontre. Les religieuses ne l'avaient point dans leur première demeure, et il ne reposait point non plus dans l'ermitage. On le prit donc dans une paroisse, et, en compagnie de sa Majesté, l'on arriva avec toute la solennité possible à l'ermitage de Notre-Dame, où on le déposa. Le chapitre permit d'ouvrir des grilles donnant sur l'ermitage, et nous n'eûmes pas d'autre église durant les dix années que nous demeurâmes en ce lieu.

Notre père Nicolas de Jésus-Marie et le père provincial Jérôme Gralien de la Mère de Dieu se trouvèrent à cette translation, avec d'autres religieux (1). Le père Jean-Baptiste Caffardo, des pères de l'Observance, était alors général. Tous les détails de la cérémonie avaient été réglés par notre mère sainte Térèse : elle avait été jusqu'à ranger et mettre en ordre les religieuses, et à leur placer elle-même des cierges entre les

(1) Le texte du chapitre xxx des *Fondations* montre que le père Gralien vint à Palencia peu avant la translation, mais il est hors de doute qu'il quitta cette ville sans la voir réalisée. Dans sa lettre du 21 mai 1581, la sainte se plaint vivement à ce père lui-même de ce qu'il n'a point retardé de quelques jours son départ pour Valladolid, ce qui lui eût permis de voir les religieuses dans leur nouvelle demeure. La veille même de la translation, elle lui écrit encore combien son absence assombrit pour elle ce beau jour de fête.

mains. Un fait, entre bien d'autres, fut très remarqué dans la ville. Les gros cierges que portaient les señors prébendés s'éteignirent par l'effet d'un vent qui s'éleva, mais les petits cierges des religieuses restèrent tous allumés. Et cependant, ils étaient fort minces, et portés à la main sans aucune défense. Afin d'avoir plus de religieuses présentes, notre sainte avait fait venir les sœurs qu'elle destinait à la fondation de Soria. De ce nombre était la sainte mère Catherine du Christ. Bien d'autres, d'ailleurs, parmi celles qui prirent part à cette procession si vénérable, ont mérité, j'en suis convaincue, ce titre de sainte. La dévotion que cette cérémonie excita dans la ville fut telle, qu'aujourd'hui elle subsiste encore chez les personnes en grand nombre qui en gardent le souvenir. La vénération que l'on conçut pour notre mère sainte Tèreise fut profonde et universelle. Au reste, l'impression était réciproque, car la sainte aimait à dire que les habitants de Palencia lui faisaient l'effet des chrétiens de la primitive Église.

Son séjour y fut d'environ six mois. Elle était sur le point de s'éloigner, quand arrivèrent les nouvelles de la séparation de la province — c'est ainsi qu'on disait alors, — et les brefs concernant cette affaire. La consolation et l'allégresse qu'elle en éprouva sont indicibles. Après avoir exprimé tout son bonheur, elle leva les yeux au ciel et dit : *A présent, Seigneur, je ne suis plus nécessaire en ce monde. Vous pouvez m'appeler à vous quand vous le voudrez.* Elle fit insérer tous les brefs de la séparation dans le registre conventuel du monastère, qui se garde dans le coffre à trois clefs, puis elle partit.

La communauté, comme il a été dit, séjourna dix ans dans cette maison, et durant cet intervalle, elle y expérimenta de grands inconvénients. Le local était restreint, et le pire, c'est qu'on ne pouvait y faire aucun changement, parce qu'il se trouvait entièrement dominé par le pignon d'une maison voisine, qui le surplombait. Le mal était sans remède, car le bâtiment faisait partie d'un majorat et l'on ne permettait pas d'y toucher. Outre cela, le quartier était le plus commerçant de toute la ville ; le bruit, le mouvement y étaient tels, que nous ne pouvions avoir une heure de tranquillité au chœur. Un autre inconvénient, très considérable, c'est que toutes les nuits il y avait du monde dans l'église jusqu'à onze heures sonnées, et souvent la nuit entière. Nous n'y pouvions rien, l'église ne dépendant pas seulement de nous, mais aussi d'une confrérie. Lorsque nous faisions fermer la porte principale, les gens entraient par des portes dérobées.

Tout cela nous obligea à mettre en question l'abandon de cette demeure, non toutefois sans une vive frayeur d'offenser Dieu et notre sainte mère, à cause de la révélation qu'elle avait eue. On prit de nombreux avis, tant auprès de nos supérieurs et des religieux graves de notre ordre, qu'auprès de ceux des autres ordres, notamment auprès du père Jean de las Cuevas, prieur de l'ordre de Saint-Dominique. Il n'y eut qu'une voix relativement à la révélation. Tous déclarèrent que bien souvent Notre-Seigneur veut une chose dans un temps et ne la veut plus dans un autre; qu'en conséquence, du moment qu'un changement était jugé nécessaire, nous pouvions nous retirer sans scrupule. On se mit donc en devoir de trouver une maison. L'admirable générosité de don François de Reinoso parut avec éclat en cette circonstance. car, apprenant notre résolution, il s'écria : « A Dieu ne plaise que j'aie une demeure commode et que les épouses de Jésus-Christ en soient dépourvues ! » Là-dessus, il nous fit don de sa maison, qui était des meilleures de la ville, et cela si grandement, qu'en retour d'un pareil bienfait il ne s'assura même pas la célébration d'une seule messe (1).

Il se fit alors un accommodement bien mal concerté. Les mères qui conduisaient la communauté déclarèrent qu'elles estimaient à sa juste valeur un don et une aumône si considérables, mais qu'elles ne consentiraient jamais à voir leur bienfaiteur dans la gêne; que pour obvier à cet inconvénient durant sa vie, les religieuses céderaient au chapitre la donation qui leur était faite, et le chapitre donnerait à la communauté une des maisons qu'il possède en grand nombre dans la ville. L'arrangement se réalisa. Mais la maison qu'on nous choisit était extrêmement vieille, et tellement au-dessous de l'autre, qu'elle valait deux mille ducats de moins. Personne n'y prit garde alors, et le profit fut pour le chapitre. Du reste, le contrat a été passé si solidement, qu'il semble impossible d'y revenir et de remédier à la chose. Nous nous installâmes dans cette maison en 1591. Le père prieur de Valladolid vint ici avec six religieux. Ils nous y conduisirent une nuit, en grand silence.

Parmi les saintes religieuses dont notre sainte mère se servit pour fonder ce couvent, se trouvait notre mère Agnès de Jésus, dont elle

(1) D'après le père François de Sainte-Marie, ce serait non François Reinoso, mais Jérôme Reinoso, son neveu, qui aurait exercé envers les carmélites cette généreuse charité. (Cfr. *Reforma de los Descalzos*, t. I, lib. V. cap. VII.)

fit la pierre fondamentale. Cette mère le gouverna bien des années. Elle était cousine germaine de la sainte et l'une des religieuses venues du monastère de l'Incarnation. Elle fut aussi, semble-t-il, l'une de celles en qui notre mère sainte Tèrese imprima davantage son esprit, pour en être assistée dans ses fondations. C'était une religieuse de grande sainteté, fort pénitente et très remarquable par son exactitude à l'observance des lois monastiques. Elle brilla par les vertus de charité et d'humilité, et en devint pour ses filles un rare exemple. On peut dire que sa vie entière fut un continuel exercice de ces vertus et de beaucoup d'autres, qui la rendirent une supérieure très exemplaire et tendrement aimée de ses inférieures.

DOCUMENT 53.

LETTRE DE DON LOUIS MANRIQUE AU PÈRE GRATIEN 1580

(Voir chap. XXIX, p. 152.)

Don Louis Manrique, grand aumônier de Philippe II, avait été en 1579 du nombre des assesseurs donnés par le monarque au nonce Sega, en vue de régler le différend survenu entre les Mitigés et les Déchaussés. Il s'était montré tout dévoué aux intérêts de la réforme. Le texte de cette lettre nous a été conservé par le père François de Sainte-Marie, au tome Ier de la Reforma de los Descalzos, lib. I, cap. VIII. La Fuente l'a placé aux Apéndice de l'Epistolaire, Secc. tercera, Cartas y Documentos, n° 11.

Mon très révérend Père,

La dépêche qu'on attendait de Rome pour l'heureuse exécution du bref reçu il y a quelque temps, est arrivée ici avant-hier. Elle désigne le père Pierre Fernandez, nommé d'ici par Sa Majesté. A lui incombe le devoir de convoquer un chapitre au lieu qu'il trouvera bon, de le présider et de s'occuper des constitutions qui seront à faire. Et pour montrer qu'il faut agir promptement, Sa Majesté a ordonné d'écrire sur-le-champ au nonce et de lui envoyer copie de la dépêche, afin qu'il soit instruit du commandement de Sa Sainteté, et qu'il dise sa pensée relativement au premier bref et à celui-ci. Le premier lui a été envoyé aussitôt sa réception. Mais comme le nonce a été malade, il n'a pas répondu. Cette fois, il répondra certainement à tout, et il est hors de doute qu'il sera satisfait. Sa Majesté a trouvé bon de rendre compte des choses au seigneur nonce, cette déférence étant de tout point convenable.

Il est à désirer que Votre Révérence se rende sans retard à Sala-

manque, parce que le père Pierre Fernandez aura besoin d'être renseigné sur certains points. Il faudra parler des constitutions et tâcher que tout soit parfaitement réglé, afin qu'il n'y ait pas lieu de retarder le chapitre. Sa Majesté serait très contrariée s'il se produisait de ce côté quelque obstacle ou difficulté, qui fit trainer l'affaire en longueur. Votre Révérence s'assurera aussi si tous les empêchements provenant des sentences rendues par le seigneur nonce sont levés, ce qui est indispensable ; elle voudra bien m'en donner avis, ainsi que de tout ce que j'aurai besoin de savoir.

Sa Majesté va bien ; il y a trois jours qu'Elle se lève l'après-midi. Elle est en pleine convalescence. Que Vos Révérences demandent à Notre-Seigneur de lui donner la santé et la prolongation de vie dont nous avons tous besoin. Demandez-lui aussi d'achever de sa sainte main l'arrangement et l'affermissement des affaires de Portugal, de la manière qui sera la plus avantageuse à sa gloire, et au bien, tant spirituel que temporel, de ces royaumes et de toute la chrétienté.

Que Notre-Seigneur garde en son saint service la très religieuse personne de Votre Révérence et la comble de félicité.

Badajoz, 11 octobre 1580.

Le serviteur de Votre Révérence, qui vous baise les mains,

DON LOUIS MANRIQUE.

DOCUMENT 54.

LETTRES APOSTOLIQUES DE GRÉGOIRE XIII AU PÈRE JEAN DE LAS CUEVAS 1580

(Voir chap. XXIX, p. 132.)

Ces Lettres, qui nomment le père Jean de las Cuevas commissaire apostolique pour l'exécution du bref de séparation, furent délivrées à l'instance de Philippe II quatre mois après l'expédition du bref. Elles furent placées, en espagnol, en tête des Constitutions des carmelites Déchaussés (1581). Un texte légalisé se conserve chez les carmelites de Seville.

A NOTRE CHER FILS LE PÈRE JEAN DE LAS CUEVAS, PRIEUR DU MONASTÈRE DE SAINT-GENÈS DE TALAVERA, AU DIOCÈSE DE TOLÈDE, DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE.

GRÉGOIRE XIII, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Il y a peu de temps que par de justes motifs, Nous avons séparé et détaché Nos chers fils les religieux Déchaussés de l'ordre de la très glorieuse Vierge Marie du Mont-Carmel, résidant dans les royaumes d'Espagne, et les religieuses du même ordre qui suivent aussi la même règle primitive, avec leurs maisons, couvents, monastères et autres lieux, des provinces des religieux et religieuses du même ordre, qui observent la règle mitigée par Notre prédécesseur Eugène IV, d'heureuse mémoire, et se nomment Mitigés. Nous avons exempté et libéré les dits religieux Déchaussés de toute juridiction, visite, correction et supériorité que les prieurs, provinciaux et autres supérieurs des Mitigés avaient le droit d'exercer sur eux. De toutes les maisons, monastères et tous autres lieux appartenant aux carmes déchaussés, aussi bien les fondations déjà exist-

tantes que celles qui se feront à l'avenir, tant de religieux Déchaussés que de religieuses, nous avons érigé et fondé une province à part, qui sera dirigée et gouvernée par un provincial élu dans le chapitre de la dite province, comme Nous l'avons expliqué plus au long dans Nos précédentes Lettres données à ce sujet. Et comme il Nous a été rapporté qu'il était urgent de procéder au plus tôt à la tenue de ce chapitre provincial, et qu'on y traite et délibère de l'état de l'ordre tout entier, des maisons et monastères des religieux Déchaussés de la nouvelle province, et qu'on y procède à l'élection du provincial et des autres supérieurs, Nous, plein de confiance en votre prudence, vertu et expérience, espérons de la bonté du Seigneur que vous pourrez être très utile par vos conseils salutaires et vos secours opportuns à l'institution et au gouvernement que réclament cette province et ses maisons. Et voulant condescendre sur ce point aux prières de Notre très cher fils en Jésus-Christ, Philippe, roi catholique d'Espagne, de l'autorité apostolique et par la teneur des présentes, Nous vous constituons et députons président du chapitre provincial qui doit se tenir, vous investissant de toute l'autorité, juridiction et facultés nécessaires pour que vous fassiez procéder promptement aux élections qui auront lieu en ce chapitre, faisant choix de sujets propres et capables, selon la forme déterminée dans Nos Lettres précédentes. Nous vous donnons le pouvoir de convoquer le dit chapitre au lieu et temps qui vous paraîtront convenables, et d'y appeler ceux des religieux de la dite province qui ont à s'y trouver, enjoignant à tous et à chacun des religieux Déchaussés et à tous les autres auxquels il appartient, que sans aucune hésitation ils vous reconnaissent comme président du dit chapitre, et qu'ils se soumettent avec tout le respect, l'obéissance et l'humilité convenables à vous et à vos prescriptions salutaires; qu'ils se rendent au chapitre provincial au temps et au lieu que vous leur aurez indiqués. L'élection du susdit provincial étant faite, vous présiderez le chapitre avec le provincial élu, et pourrez y être présent et donner les conseils et les secours opportuns et nécessaires pour faire et promulguer les ordonnances, réformes et statuts auxquels le chapitre doit procéder, s'il vous paraît convenable à l'un et à l'autre d'en faire quelques-uns pour le bon gouvernement de la dite province. Nous voulons aussi qu'aussitôt après la tenue et la conclusion du dit chapitre provincial, la juridiction et les facultés qui vous sont accordées par les présentes Lettres, cessent et demeurent nulles. Et dès maintenant Nous les déclarons, à

l'avance, expirées pour le temps qui suivra la tenue du dit chapitre. Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, ainsi que les statuts et coutumes du dit ordre, lors même qu'ils auraient été confirmés par serment et auraient reçu la sanction apostolique ou toute autre garantie, et nonobstant toute autre chose contraire.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 novembre de l'année 1580, la neuvième de notre pontificat.

CES. GLORIOSUS.

DOCUMENT 55.

LETTRE DE PHILIPPE II AU PÈRE JEAN DE LAS CUEVAS 1581

(Voir chap. XXIX, p. 152.)

Nous donnons cette lettre d'après une copie du temps, qui nous a été communiquée par les carmelites de Caravaca. Le père François de Sainte-Marie en a publié le texte au tome I^{er} de la Reforma de los Descalzos, lib. V, cap. VIII. — La Fuente l'a placé aux Apéndice de l'Épistolaire, Secc. tercera, Cartas y Documentos, n^o 12.

Vénération et dévot Père,

J'ai reçu votre lettre du 17 du présent mois, et j'ai vu avec plaisir l'empressement que vous avez mis à accepter la commission qui vous a été adressée par Sa Sainteté relativement à l'affaire des religieux Déchaussés de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Je n'attendais pas moins de vous. J'approuve que le chapitre se tienne à Alcalá de Henarès, pour les raisons que vous indiquez. Afin d'être mieux renseigné sur les antécédents de cette affaire, vous ferez bien de vous entendre avec le maître Fr. Jérôme Gratien, religieux de cet ordre, qui vous porte cette lettre ; car il sait tout ce qui s'est passé depuis le principe. De plus, c'est un homme si instruit et si zélé pour les intérêts de cette réforme, que vous pouvez vous en rapporter entièrement à lui et profiter de ses avis pour ce qu'il y aura à régler, tant pour le présent que pour l'avenir.

L'évêque de Plaisance, nonce actuel de Sa Sainteté à Madrid, s'est employé à cette affaire avec un zèle très louable, et il a vu la bulle originale que vous avez entre les mains. Il sera donc convenable que vous lui rendiez visite quand vous passerez par ici. Vous lui remettrez

en même temps la lettre ci-jointe, et vous lui rendrez compte de votre commission, afin qu'il soit au courant des choses et qu'en cas de besoin il vous prête secours. Vous remettrez également au président de mon Conseil l'autre lettre ci-jointe, qui est à son adresse, et vous lui communiquerez la bulle originale, afin qu'il en prenne connaissance et qu'il fasse l'expédition nécessaire pour son exécution. Et si dans la suite le besoin s'en fait sentir, vous aurez recours à lui. Il fera tout ce qui sera nécessaire. J'ai fait écrire également au recteur de l'université d'Alcala, pour le prévenir que vous irez le trouver par mon ordre et qu'il devra favoriser le succès de l'affaire en question, autant que son assistance sera opportune. Vous aurez soin de m'instruire en son temps de l'issue de votre commission, parce qu'il me sera agréable de la connaître.

Elvas, 24 janvier 1584.

MOI, LE ROI.

Par ordre du Roi, notre Souverain.

GABRIEL DE ZAYAS.

DOCUMENT 56.

LA SÉPARATION DES CHAUSSÉS ET DES DÉCHAUSSÉS 1581

RÉCIT DU PÈRE JÉRÔME GRATIEN

(Voir chap. XXIX, p. 152.)

Nous empruntons ces pages à la Peregrinación de Anastasio, Dial. III. Le père Gratiien y relate brièvement la part qu'il eut dans les affaires de la réforme de 1579 à 1585.

Les pénitences qui m'avaient été imposées ne furent pas de longue durée : quelques mois s'étaient à peine écoulés, que le nonce Segá ayant été parler au roi, Sa Majesté lui dit qu'il m'avait châtié assez longtemps ; sur quoi le nonce révoqua la sentence, leva la pénitence, et je me trouvai rétabli au degré d'honneur que j'occupais auparavant. Mais ce ne fut pas pour jouir du repos, car les Déchaussés ne faisaient pas un mouvement sans mon ordre. Ils s'adressèrent à moi pour que je prisse des mesures en vue de solliciter le bref de séparation et de l'érection de notre province. J'envoyai donc à Rome le père Jean de Jésus Roca et le père Diego de la Trinité (auparavant religieux hiéronymite), qui comptaient tous deux parmi les plus zélés et les plus expérimentés qu'il y eût dans la réforme. Leur voyage était bien nécessaire. En effet, bien que le roi eût écrit et que le nonce eût envoyé un mémoire contenant les raisons qui militaient en faveur de la séparation des Déchaussés et des Chaussés, comme le général, le protecteur et beaucoup de cardinaux résidant à Rome étaient opposés à cette séparation, l'ambassadeur à Rome et d'autres cardinaux qui favorisaient les affaires du roi n'auraient pu réussir à terminer l'affaire, s'il ne s'était trouvé quelqu'un pour informer et solliciter de vive voix.

En ce même temps, le père Ange de Salazar, carme mitigé qui gouvernait les Déchaussés en qualité de vicaire général en vertu d'un bref du nonce, me choisit pour son compagnon. C'était lui qui gouvernait en titre ; mais, en réalité, c'était sur mes épaules que retombait toute la sollicitude du gouvernement, car il s'en remettait à moi pour tout ce qu'il convenait de faire, et se bornait à signer les patentes que je lui présentais. Il traitait avec moi beaucoup d'affaires regardant non seulement les Déchaussés, mais même les Mitigés.

Le bref de la séparation arriva. J'eus à subir les difficultés d'un voyage au milieu de l'hiver, car le roi m'ordonna de porter ce bref au maître Fr. Fernandez, provincial des dominicains, auquel l'exécution était confiée. Il fallait conduire secrètement toute l'affaire, de peur que les Mitigés n'en eussent connaissance et n'y fissent opposition. Sans doute, le père Ange de Salazar savait tout, mais il n'en laissait rien paraître, et m'autorisait à faire tous les voyages et toutes les démarches qui pouvaient tourner au bien de notre province. Celle-ci est donc extrêmement redevable à ce saint homme. J'arrivai à Salamanque muni du bref et des lettres du roi, au temps où le père Pierre Fernandez était à la dernière agonie. Dieu le retira de ce monde, en sorte que le bref ne put être exécuté. Je passai avec les pièces jusqu'en Portugal, où le roi se trouvait alors pour prendre possession de ce royaume. J'arrivai à Elvas le jour où Dieu rappelait à lui la reine doña Anne (1). Le jour même, Sa Majesté envoya au pape une nouvelle dépêche, par laquelle il sollicitait une autre commission, qui permit au père Jean de las Cuevas d'exécuter le bref. On voulut me retenir pour accompagner le corps de la reine, mais je m'en excusai, disant que je traitais des affaires avec le roi. De là, je me rendis au couvent de *Los Remedios*, à Séville. On y avait besoin d'un prieur, et le père Ange m'avait nommé à cette charge. Je dus prendre quelque peine pour réformer cette maison ; car, par suite des troubles survenus, elle se trouvait très déchuë de la perfection. Pendant ce temps, la commission adressée au père Jean de las Cuevas arriva de Rome (2). Je me rendis, porteur de la missive et par un temps fort pluvieux, jusqu'à Talavera, où le père Jean de las Cuevas remplissait les fonctions de prieur. Je lui com-

(1) Anne d'Autriche, quatrième femme de Philippe II, mourut le 26 octobre 1580.

(2) Le 4 janvier 1584.

muniquai toutes les affaires. Afin que le secret fût mieux gardé et que pas un religieux, ni dominicain ni autre, ne se doutât de ce dont il s'agissait, on jugea convenable qu'au lieu de recevoir l'hospitalité que ce père m'offrait dans son couvent, je descendisse dans une hôtellerie. Là, grâce à un travail de jour et de nuit, les convocations et les lettres à tous les couvents de Déchaussés furent écrites, selon la teneur que j'indiquai. Dans une question aussi grave, il y a bien à faire, mais tout s'exécuta avec le secret et la diligence qui étaient pour nous d'une si haute importance. Les pères se réunirent en chapitre à Alcala ; la province fut établie et les lois dressées. On m'élut premier provincial, et je gouvernai la province pendant mes quatre années, fondant des couvents de religieux et de religieuses, en la compagnie de la mère Tère de Jésus, au milieu des travaux et des sollicitudes qu'apportent les voyages, les affaires, les lettres, les confessions, les sermons et les études...

DOCUMENT 57.

ACTE DE DONATION DE DOÑA BÉATRIX DE BEAUMONT Y NAVARRA EN FAVEUR DU COUVENT DE SORIA 1581

(Voir chap. XXX, p. 159.)

Cet acte se trouve dans les archives du couvent de Soria, sous ce titre : DONACION QUE DONA BEATRIZ DE BEAUMONTE Y NAVARRA HIZO A N. SANTA MADRE TERESA DE JESUS EN ESTA FUNDACION DE SORIA, AÑO 1581. Donation que doña Béatrix de Beaumont y Navarra fit à notre sainte mère Térèse de Jésus en cette fondation de Soria, l'année 1581.

Premièrement, moi, la dite doña Béatrix de Beaumont y Navarra, dès aujourd'hui et pour toujours, je dote et fonde en mes maisons principales, situées jusqu'ici en cette dite ville, sur la petite place qu'on appelle *La Fuente Cabrejas*, un monastère de religieuses de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, de la règle primitive, appelée Déchaussées, et dont le titre sera de la très sainte Trinité.

Item, je veux et ai la volonté de donner, et je donne effectivement, pour la dotation du dit monastère cinq cents ducats de onze réaux castillans et un *maravedi* chacun, de rente perpétuelle et annuelle, lesquels se prendront sur un droit que je possède sur les prairies de La Serena (1), montant à deux mille deux cents ducats annuels au denier-vingt, qui me sont échus dans les partages qui ont eu lieu au décès et trépas du señor Jean de Vinuesa, mon seigneur et mari, lesquels dits cinq cents ducats courront pour le dit monastère à partir du jour de la passation de cet acte.

(1) La Serena est un vaste territoire de la province de Badajoz, renommé pour ses pâturages et ses prairies.

En témoignage de quoi j'ai passé le présent acte en la manière que dit est, par devant le présent notaire et les témoins soussignés, lequel acte a été fait et passé en la dite ville de Soria, le 14 du mois de juin de l'année 1584.

Et la dite contractante l'a signé de son nom, laquelle signature, moi, le présent notaire, je certifie reconnaître. A quoi ont assisté comme témoins le docteur Adrien de Cuenca et Urbain de Truxillo, habitants de Soria, et Pierre de Rivera, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Palencia, de passage en cette dite ville.

DOÑA BÉATRIX DE BEAUMONT Y NAVARRA.

Passé par devant moi,

FRANÇOIS DE TRUXILLO.

Térèse de Jésus. — Fr. Nicolas de Jésus-Marie. — Catherine du Christ, prieure. — Béatrix de Jésus. — Marie du Christ. — Marie de Saint-Joseph. — Jeanne-Baptiste. — Catherine du Saint-Esprit.

Passé par devant moi,

FRANÇOIS DE TRUXILLO.

DOCUMENT 38.

VOYAGE DE PALENCIA A SORIA ET RETOUR A AVILA 1581

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXX, p. 160.)

Ce document est emprunté à la Relation inédite de la vénérable Anne de Saint-Barthélemy, déjà citée.

Nous nous rendions à une fondation (1), et il se trouvait qu'on avait grand besoin d'eau dans le pays. Ceux qui escortaient là mère la supplièrent instamment de prier Notre-Seigneur qu'il leur envoyât de la pluie. Elle dit aux sœurs qui l'accompagnaient de réciter les litanies, et toutes se mirent en devoir de le faire. Elles n'avaient pas encore achevé qu'il se mit à pleuvoir, et toute la nuit la pluie continua à tomber abondamment. La mère fit aussitôt réciter un *Te Deum*, pour rendre grâces à Notre-Seigneur de la faveur qu'il nous avait faite en accordant la pluie. Nos compagnons de route furent touchés d'une telle dévotion en voyant comment la sainte leur avait obtenu si promptement l'effet de leur demande, qu'ils en versaient des larmes. Du reste, ce fait et bien d'autres analogues qui lui arrivaient, ne lui inspiraient pas la moindre vaine gloire. Je lui ai même entendu dire que jamais en toute sa vie elle n'avait eu à se confesser de semblable péché.

Qu'on juge à présent combien le monde est divers en ses appréciations. Un autre jour, comme nous approchions d'un village, il en sortit des gens qui dirent : « Oh ! les pauvres malheureuses ! voilà qu'on les mène prisonnières à l'Inquisition ! » Ils parlaient ainsi parce que

(1) Celle de Soria. La narratrice la nommera plus loin.

parmi ceux qui escortaient la mère dans ce voyage, il y avait un alguazil avec sa verge, que l'évêque d'Osma avait envoyé pour accompagner la sainte mère jusqu'à la fondation de Soria. A son arrivée, l'évêque se trouvait à une fenêtre, attendant son passage. Il nous donna de là sa bénédiction. Mais comme la sainte mère a écrit elle-même cette fondation de Soria, je n'en dirai rien ici. Elle revint ensuite à notre couvent de Saint-Joseph d'Avila.

Notre sainte mère Térése de Jésus arriva en ce monastère de Saint-Joseph au commencement du mois de septembre 1581, revenant de la fondation du monastère de Soria. Et comme ce couvent de Saint-Joseph désirait toujours l'avoir pour prieure, dès notre arrivée les religieuses arrangèrent les choses pour cela. Celle qui remplissait cette charge obtint du père provincial de se démettre de son office, afin qu'on pût sans délai élire notre sainte mère, ce qui eut lieu. Ce couvent se trouvait alors en extrême nécessité au point de vue temporel, et ce qui est admirable, c'est qu'à partir de ce jour, jamais le nécessaire ne lui a fait défaut. Ses affaires se sont même tellement améliorées, que malgré les dettes considérables dont il était chargé, non seulement, par la providence de Dieu, elles se trouvent couvertes, mais la communauté a de quoi vivre, et cela, sans les soucis et les difficultés qui pesaient sur elle auparavant. Si j'avais maintenant à parler du spirituel, il y aurait bien à dire; mais ceci regarde les supérieurs, qui sont mieux au courant des choses. Pour moi, je n'ai qu'à écrire cette relation dont notre père provincial m'a chargée...

DOCUMENT 59.

ADIEUX DE SAINTE TÉRÈSE AUX CARMÉLITES DE SORIA 1581

(Voir chap. XXX, p. 171.)

Les dernières recommandations que la sainte mère adressait à ses filles de Soria le 16 août 1581, nous ont été communiquées par les religieuses de ce monastère. L'authenticité de la pièce dont il s'agit a été reconnue par le père Manuel de Jésus-Marie-Joseph, général de la Congrégation d'Espagne (1677-1680). Nous ne croyons pas qu'elle ait encore été publiée dans aucun ouvrage espagnol ou français, mais on la trouve en anglais dans un livre intitulé : Santa Teresa, her life and times, by Gabriela Cunningham Graham. London, 1907, Chap. xiv.

Mes chères filles, au nom de la tendre affection que je vous porte, je vous demande trois choses : 1° l'observance régulière ; 2° l'obéissance aux supérieurs ; 3° la charité les unes envers les autres.

Si vous les mettez en pratique, je vous assure que Dieu vous donnera l'esprit intérieur au double, comme l'a reçu notre père saint Élisée, car c'est le jour de sa fête que ce monastère s'est fondé.

DOCUMENT 60.

ACTE DE L'ÉLECTION DE SAINTE TÉRÈSE A LA CHARGE DE PRIEURE AU COUVENT DE SAINT-JOSEPH D'AVILA 1581

(Voir chap. XXX, p. 173.)

Ce document est extrait du Registre des élections du monastère de Saint-Joseph.

JÉSUS

En ce monastère de Saint-Joseph d'Avila, le lundi 10 septembre 1581, la mère Marie du Christ a quitté la charge de prieure. La mère **Térèse de Jésus a été élue prieure. Le très révérend père maître Fr. Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial des carmes et des carmélites déchaussés, présidait à l'élection. La dite élection ayant réuni presque tous les suffrages du couvent, l'élection a été canonique.**

Et paroe que ceci est la vérité, je le signe de mon nom, moi le susdit provincial. La dite prieure, la sous-prieure et les clavières signent également.

FR. JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Provincial.

TÉRÈSE DE JÉSUS. — MARIE DE SAINY-JÉRÔME. — ISABELLE DE SAINT-PAUL.

DOCUMENT 61.

PATENTE DU PÈRE GRATIEN AUTORISANT SAINTE TÉRÈSE A FONDER A BURGOS 9 avril 1581

(Voir chap. XXXI, p. 178.)

Cette patente n'a pas encore été publiée. L'original se garde aux archives de l'Ayuntamiento de Burgos, Sección histórica, dans le manuscrit connu sous le nom de Libro de Santa Teresa.

JÉSUS-MARIE

Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial des religieux et religieuses de la réforme du Carmel, etc.

Par la présente j'autorise la révérende mère Tèreise de Jésus, fondatrice des monastères de religieuses carmélites déchaussées, à se rendre en la ville de Burgos pour fonder un couvent de religieuses de ce saint ordre, suivant l'autorisation qu'elle tient à cet effet du très révérend père maître Fr. Ange de Salazar, ancien vicaire général du dit ordre, comme aussi à faire et passer tout acte, ou actes, tant de ventes et achats, transactions, obligations, procurations, en propre cause, qu'autres actes concernant la susdite fondation et demandés par elle.

De même, à emmener toutes religieuses d'autres couvents à son choix, pour la dite fondation, et à recevoir au dit monastère de nouvelles religieuses, moyennant l'aumône qu'elle jugera convenable, en gardant en tout la forme indiquée par le saint concile de Trente et nos constitutions.

Et j'ordonne en vertu de la sainte obéissance et de l'Esprit-Saint, et

sous précepte, à toutes prieures et religieuses qui recevront de la dite mère l'ordre de se rendre à cette fondation, de lui obéir en tout, selon qu'elle le règlera et commandera. En foi de quoi j'ai donné la présente, signée de notre nom et scellée du sceau de la province.

Donné en notre collège de Saint-Cyrille, à Alcalá, le 9 avril 1584.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,

Provincial.

Lieu du sceau.

DOCUMENT 62.

REQUÊTE ADRESSÉE PAR CATHERINE DE TOLOSA AUX RÉGIDORS DE BURGOS 1581

(Voir chap. XXXI, p. 182.)

Le texte de cette requête est à l'Ayuntamiento de la ville de Burgos, au Libro de Actas, inséré dans le compte-rendu d'une séance du regimiento, du 7 novembre 1581.

Très illustres Seigneurs,

Moi, Catherine de Tolosa, citoyenne de cette ville, afin que Vos Seigneuries soient bien assurées que le couvent des religieuses carmélites déchaussées que se propose de fonder Têrèse de Jésus a un fonds assuré, je déclare qu'en vue du service de Notre-Seigneur et du bien général de cette ville, je leur donnerai à Burgos une maison pour les loger, et que, s'il en est besoin, j'aiderai à leur subsistance. Je supplie Vos Seigneuries de donner leur agrément à une œuvre si sainte, qui n'a pas besoin d'autre chose pour s'exécuter. En cela Vos Seigneuries feront service à Notre-Seigneur, bien à cette république, et à moi grande faveur. De plus, Vos Seigneuries auront des personnes qui, par des prières continuelles, solliciteront pour elles de Notre-Seigneur repos et prospérité.

Le livre porte l'apostille suivante, relative au consentement du corrégidor.

Vu la dite lettre et pétition, comme aussi le rapport que les dits seigneurs ont entre les mains, constatant les démarches faites auprès du *regimiento* précédent, lequel rapport marque qu'il convient et est d'utilité publique pour cette ville et ses intérêts que le dit monastère s'établisse, se fonde et demeure en cette ville à perpétuité, sa Seigneurie consent et approuve que la chose ait lieu. A cet effet, elle a donné et donne son autorisation formelle.

DOCUMENT 63.

SAINTE TÉRÈSE A BURGOS

1582

RÉCIT DU PÈRE PIERRE DE LA PURIFICATION.

(Voir chap. XXXI, p. 187.)

Cette Relation, qui vise spécialement les vertus de sainte Térèse, est due à un carme déchaussé, secrétaire du père Gratien, et l'un des compagnons de la sainte dans la fondation de Burgos. Elle fut rédigée en 1602, à Evora, en Portugal, par l'ordre du père Joseph de Jésus-Marie, visiteur des carmes déchaussés de ce royaume. Le manuscrit original se trouve à la Bibl. Nat. de Madrid. Il a été publié en 1896 dans les Relaciones históricas de los siglos XVI y XVII, avec le texte de l'ordonnance du père Joseph de Jésus-Marie, datée du 18 décembre 1601.

Obligé de remplir le mandat qui m'a été imposé, sur l'ordre de notre père général, de dire ce que je sais des œuvres héroïques de ma sainte mère Térèse de Jésus, fondatrice et restauratrice de cette nouvelle réforme dont nous sommes membres et dont nous faisons profession, nous, religieux déchaussés de Notre-Dame du Mont-Carmel; de celles aussi des autres membres de notre congrégation, tant religieux que religieuses, que j'ai connus; je me propose de m'acquitter de ce devoir le plus brièvement possible. Il est vrai qu'il y aurait une infinité de choses à consigner des actions, de la vie et de la sainteté de la mère. Mais la plus grande partie de ce qu'on peut en rapporter se trouve déjà écrite, soit de sa propre main, guidée par l'obéissance et les prescriptions de ses supérieurs et confesseurs, soit par d'autres personnes, soit encore dans les informations qui ont été faites par don Jérôme Manrique, évêque de Salamanque, tant en son diocèse que dans les autres diocèses d'Espagne, par le commandement de l'illustrissime et révérendissime Camille Cajetano, nonce de Sa Sainteté, à la demande et instance de l'ordre, comme aussi en Portugal,

par ordonnance du patriarche de Jérusalem, alors collecteur et délégué apostolique en ces royaumes. Je dirai ici ce que j'ai entendu de la propre bouche de la sainte mère, et ce dont j'ai été témoin au cours de mes rapports avec elle et quand je l'accompagnai l'espace de quelques mois.

Ce que je louerai en premier lieu en cette grande servante de Notre-Seigneur, c'est son amour pour son Dieu et son Époux, amour qu'elle avait profondément enraciné dans l'âme, et son ardent désir d'agir et de souffrir pour Lui. Rien de ce qu'elle entreprenait ne lui paraissait suffisant ; elle l'estimait toujours un néant auprès de ce qu'elle devait à son Maître. Elle le contemplait sans cesse, ce divin Maître, attaché à la croix au milieu d'indicibles souffrances, et elle se les représentait endurées pour elle seule. Dans cette pensée, elle me disait souvent : *Que nous faisons peu de chose, mon père, eu égard aux obligations que nous avons à Notre-Seigneur ! Moi surtout, qui ai reçu de lui et reçois encore chaque jour plus de grâces que tous les autres mortels qui vivent sur la terre ! Efforçons-nous de nous disposer au moyen de sa divine grâce, qu'il est tout prêt à verser en nous avec abondance. Rendons-nous plus dignes que la divine Majesté vienne prendre son repos et fixer son séjour en nos âmes.*

La ferveur qui la faisait parler ainsi et qui l'aiguillonnait sans cesse, était ardente. Elle paraît bien, au reste, dans certaines oraisons jaculatoires qui existent encore, écrites de sa main, et en d'autres qui sont imprimées dans ses ouvrages : ces oraisons expriment fort bien le feu d'amour divin qui brûlait sa poitrine, son âme et son cœur.

Je ne l'ai jamais vue converser et s'entretenir avec des personnes, soit séculières, soit religieuses, sans faire dans les âmes quelque gain pour Dieu. Et en effet, ses paroles étaient si élevées, si pleines de Dieu, et assaisonnées d'une telle prudence, qu'elle enlevait les cœurs. Je puis le dire et le certifier, comme de fait je l'affirme, jamais personne ne l'a entretenue sans en retirer profit et avancement pour son âme, et sans perfectionner sa vie : je suis seul à faire exception. Quoique j'aie communiqué très familièrement avec elle, que je l'aie confessée quelquefois et même souvent, je le dis à ma honte, je n'ai pas su profiter de ses enseignements. Et pourtant, j'ai été et je suis encore son fils très affectionné. J'ai même reçu d'elle des marques de bonté très particulières.

Je me contenterai de rapporter ceci, au sujet d'un personnage que j'ai

fort bien connu dans une ville de Castille. Il passait pour un homme hardi dans ses paroles et diseur de bons mots. Instruit d'ailleurs et d'une intelligence peu ordinaire, il était parfois mordant. Dès qu'il fut entré en relations avec la sainte mère, il changea tellement, que sa réputation devint tout autre auprès de la noblesse de la ville, car lui-même était noble et traitait avec les grands. Dès lors, on l'entendait parler de Dieu, des intérêts de son âme, et il vivait plus retiré que ceux de sa condition. Finalement, des hommes qui comptaient parmi les plus graves de la ville, des dignitaires de la cathédrale, en vinrent à dire en ma présence que la vertu et les qualités de la sainte mère Tèreze de Jésus, son mérite personnel et son pouvoir auprès de Dieu étaient bien visibles, puisque ses entretiens avaient opéré une telle transformation en ce señor, et l'avaient comme changé en un autre homme. Le reste de la ville partageait ce sentiment.

Une chose me causait une vive admiration dans le commerce de cette glorieuse mère : je l'ai remarquée souvent et j'ai mis une attention spéciale à l'observer. Elle avait beau parler trois ou quatre heures consécutives — car il était parfois nécessaire de traiter avec elle d'affaires, soit seul à seul, soit avec d'autres, — sa conversation était si suave, ses paroles si élevées, ses lèvres si joyeuses, qu'on ne se lassait pas de l'entendre, et qu'on avait toutes les peines du monde à se séparer d'elle. Jamais je n'ai surpris de sa part une parole qu'on pût qualifier d'oiseuse, et cependant, je le répète, j'y ai donné la plus grande attention. Personne ne sortait triste de sa présence. Chacun trouvait dans ses paroles remède et soulagement à ses afflictions. Elle compatissait profondément aux peines des pauvres gens, et elle les aidait de ses paroles et de ses prières, quand elle ne pouvait le faire d'une autre manière...

Lorsqu'elle se rendit à la fondation de Burgos, je reçus l'ordre de l'accompagner et de séjourner avec elle en cette ville. Le bon archevêque, qui était cependant son ami, son dévot, son parent, et de plus, grand serviteur de Dieu, l'avait priée de s'y rendre tant par lettre, qu'en déclarant de vive voix à don Alvaro de Mendoza, évêque de Palencia, qu'elle pouvait venir fonder un couvent de religieuses dans la ville de Burgos. Nous arrivâmes à grand-peine, car on était en janvier, et il y avait des inondations et des neiges abondantes, Notre-Seigneur en ordonnant ainsi pour le plus grand mérite de la sainte et l'exercice de patience de ceux qui l'accompagnaient. L'archevêque refusa l'autorisation de fonder, tantôt prétextant que le monastère devait avoir

des revenus, tantôt donnant d'autres excuses. Si bien qu'il tint la sainte mère trois mois hors de clôture, sans vouloir même qu'on lui dit la messe dans la maison que j'avais achetée pour les religieuses et qui forme le monastère actuel. C'était moi qui les conduisais entendre la messe, qui les confessais et les communiais dans l'église d'un hôpital, situé non loin de là et qui s'appelle *San Lucas*. La sainte mère supportait tout cela avec bien plus de patience que nous autres qui sollicitons l'affaire, et par le fait, on remettait de jour en jour à délivrer l'autorisation.

Un jour, après avoir dîné avec l'archevêque, je fis observer à Sa Seigneurie Illustrissime qu'on ne parlait pas à son avantage, parce qu'Elle n'en finissait pas d'autoriser à placer le très saint Sacrement ou du moins à dire la messe aux religieuses. Je lui demandai d'en finir et de ne pas donner ainsi prise aux critiques du monde : puisqu'on se soumettait pleinement à tout ce que sa Seigneurie demandait, Elle devait me remettre l'autorisation. Le révérendissime évêque actuel de Calahorra, qui était alors chanoine magistral de la cathédrale (1), appuya ma demande. L'archevêque nous répondit que le lendemain soir, sans faute, il me donnerait l'autorisation, et que je pouvais y compter. Tout joyeux, j'allai porter cette nouvelle à la sainte mère. Elle n'en éprouva qu'une satisfaction médiocre. Sans doute, elle n'avait pas reçu d'assurance de la part de Celui qui la tirait de ses inquiétudes.

Le lendemain, je retournai chez l'archevêque. Ce furent de nouvelles raisons pour expliquer comme quoi on ne remettait rien. Je dis ce que j'en pensais et fus appuyé du dit évêque (2) et d'un autre gentilhomme. Finalement nous quittâmes tous trois, fort en colère, la demeure de l'archevêque. Je me rendis chez notre sainte mère. Je n'étais pas encore arrivé, qu'elle dit à la religieuse qui avait la clef de la porte : *Ouvrez au père Pierre, qui vient*, devant le chagrin qui m'oppressait, ou en ayant déjà reçu connaissance. Je me mis à lui faire mille plaintes de l'archevêque et de son irrésolution, disant qu'au reste, toute ma peine était de la voir avec ses religieuses en pareille situation, de me trouver moi-même sans compagnon — l'évêque ne pouvant toujours être avec moi. — de me sentir enfin comme un criminel qu'on fustige par les rues. Je l'assurai que n'était sa présence à Burgos, je reprendrais le chemin

(1) Le docteur Manso.

2) C'est-à-dire, comme plus haut, du docteur Manso.

de mon couvent. Elle se mit à me dire mille paroles gracieuses, vraiment des paroles du ciel, bien faites pour consoler les cœurs affligés. Mais le mien était en tel état, qu'il en retirait peu d'adoucissement. A la fin, elle me dit : *Passons de l'autre côté de cette balustrade, afin que nos sœurs ne nous entendent point.* Et là, m'ouvrant son cœur, elle m'adressa ces paroles : *Mon cher père, je sais bien que vous êtes excédé et que ces affaires vous rendent tout chagrin. Je sais que vous sentez plus vivement mon incommodité et celle des sœurs que vos propres peines. Je sais aussi que l'archevêque est terrible avec tous ses délais, que par suite Votre Révérence et nos amis sont tentés de perdre confiance en l'heureuse issue de cette fondation. Mais moi, qui ai reçu du Seigneur la promesse qu'elle se ferait, j'en suis plus assurée que si je la voyais de mes yeux. Et en effet, quand Votre Révérence vint de Grenade pour m'emmener en cette ville fonder un monastère, on me demandait en même temps pour établir celui-ci. Indécise de quel côté j'irais, je remis l'affaire entre les mains de Dieu, car il y avait douze ans que je sentais une forte impulsion de venir à Burgos, et d'autre part, je savais que la fondation de Grenade porterait de grands fruits. Je me mis en oraison et j'y persévèrai longtemps, suppliant sa Majesté de me faire connaître ce qui lui serait le plus agréable. Notre-Seigneur m'apparut en vision imaginaire, d'une façon plus certaine que si je l'avais vu des yeux du corps, et il me dit ceci :*

RÉALISE, MA FILLE TÉRÈSE, CES DEUX FONDATIONS. ENVOIE A GRENADE QUELQU'UN EN TON NOM ; LA FONDATION SE FERA FACILEMENT. ET TOI, FAIS SANS DÉLAI POUR BURGOS. TU Y SOUFFRIRAS DES CONTRADICTIONS DE LA PART DE QUI N'A PAS ENVIE DE T'EN SUSCITER, ET TU RENCONTRERAS BIEN DES ÉPREUVES ; MAIS TU VIENDRAS A BOUT DE L'ENTREPRISE. LE NOM DE TÉRÈSE DE JÉSUS EST PUISSANT. IL FAUT BIEN QUE CE QUI VAUT BEAUCOUP SOIT PAYÉ CHER. JE SERAI TRÈS BIEN SERVI EN CE COUVENT. HÂTE-TOI DE PARTIR.

Et la sainte mère ajouta : *Mon père, après cette parole qui m'a été dite, Votre Révérence ne doit pas s'étonner que je rie des obstacles soulevés par le démon et que, sans me troubler le moins du monde, j'envisage uniquement les bons désirs qu'a l'archevêque de nous être agréable.*

Le Seigneur m'est témoin que ces paroles chassèrent entièrement de mon cœur tout nuage de tristesse. Il me semble même que quand la poursuite de l'affaire m'eût retenu vingt mois encore, au milieu de difficultés plus grandes, j'y aurais été indifférent. Si ces discours firent tant d'impression sur moi, quoi d'étonnant que les paroles et la pré-

sence de Jésus-Christ Notre-Seigneur imprimassent tant de confiance et de fermeté dans l'esprit de cette sainte, qui en était favorisée d'une manière si certaine, si évidente et si continue !

Dans les persécutions qu'elle eut à subir, tant au cours de ses fondations que pour d'autres affaires de conséquence, où l'on porta contre elle de faux témoignages, en la calomniant auprès de personnages d'autorité, elle montra une patience et une endurance sans bornes. On peut le voir en partie dans ce qu'elle a écrit elle-même au Livre de sa Vie, en parlant de la fondation du monastère d'Avila, le premier qui s'établit ; à propos aussi de celui de Medina del Campo, comme en d'autres endroits encore de ses ouvrages. Voici ce que je sais d'elle sur ce point. Quand on lui parlait des accusations dont on l'avait faussement chargée, elle disait avec beaucoup de gaieté et de bonne grâce : *Tous ceux qui ont ouvert la bouche pour dire du mal de moi, m'ont procuré mille avantages. Une fois entre autres — et peut-être bien des fois. — elle me dit ceci : Je vous donne ma parole, mon père, qu'autant de fois j'apprends que quelqu'un a dit du mal de moi, autant de fois je me mets à prier Dieu pour lui et à le supplier d'éloigner le cœur, la bouche et les mains de cet homme de toute offense contre lui. Puis, je ne le regarde point comme me voulant du mal, mais comme ministre de Dieu Notre Seigneur, choisi par l'Esprit-Saint comme intermédiaire pour me faire du bien et m'aider à opérer mon salut. Et elle ajoutait : Croyez-moi, mon père, la lance la meilleure et la plus forte pour la conquête du ciel, c'est la patience dans les épreuves. C'est elle qui rend l'homme possesseur et maître de son âme, comme Notre-Seigneur le dit à ses apôtres.*

Ni ses exercices si sublimes de vertu et de perfection, ni son oraison et sa contemplation, ni ses ravissements, ses extases, ses visions, ni l'ardente charité qui remplissait son âme, ne m'ont jamais causé autant d'admiration que ce divin don de patience qui éclatait en elle. Et que personne ne se figure que sa patience n'avait à s'exercer qu'en choses légères et en questions qui ne touchaient point à son honneur. L'on a, au contraire, élevé contre elle des calomnies des plus graves. et l'on a écrit à Rome sur son compte des millions de faussetés. Et ceux qui en agissaient ainsi étaient des religieux réputés hommes d'honneur. Leur but était de l'empêcher de continuer les fondations de monastères qu'elle avait entreprises, et qu'elle poursuivait avec tant de gloire pour Dieu et tant de profit pour les âmes...

Je me souviens que quand parfois je lui rappelais une certaine ca-

l'omnie vraiment atroce, elle se mettait à rire et disait : *J'aurais fait bien pire, si Notre-Seigneur ne m'avait tenue de sa sainte main. Ce qu'il faut craindre en ceci et ce qui m'est le plus sensible, c'est le tort que fait à son âme celui qui avance de pareilles choses. Je voudrais endurer quantité d'affronts et de tourments pour qu'il n'offensât point Dieu et qu'il sortît du péché. Quant à celui qu'on accuse fausement, on ne lui fait d'autre mal que de lui fournir une occasion de mérite.*

Elle avouait souvent ses petites fautes d'autrefois, avec beaucoup de bonne grâce et d'enjouement. Un jour, par exemple, que nous parlions de je ne sais quelles imperfections qui se rencontrent chez les personnes qui commencent à servir Dieu, elle me dit : *Sachez, mon père, qu'on m'a donné trois éloges dans ma vie : on m'a dit que j'étais sage, que j'étais sainte, que j'étais belle. De ces trois éloges, j'en ai cru deux, me figurant les mériter. J'ai cru que j'étais sage et que j'étais belle : c'était une bien grande vanité. Mais lorsqu'on m'a dit que j'étais vertueuse et sainte, j'ai toujours compris qu'on se trompait. Aussi n'ai-je jamais eu à me confesser d'un consentement donné à pareille pensée, et aucune louange de ce genre ne m'a inspiré de vaine gloire.*

Elle avait une dévotion fort grande au très saint Sacrement de l'autel et à la confession. Aussi faisait-elle en sorte de communier très souvent, et lorsqu'elle ne pouvait communier, elle se confessait, afin de ne point perdre les avantages que Dieu lui accordait par le moyen des sacrements. J'éprouvais donc une dévotion particulière à lui donner le très saint Sacrement ou à la confesser, afin d'être témoin de la ferveur et de la dévotion qu'elle apportait à ces actions. Une fois qu'elle n'avait pas la facilité de communier, parce que nous nous trouvions dans une maison séculière, elle me demanda de la confesser. Je lui répondis : « Jésus, ma mère ! Ne m'accablez pas. Je ne sais ce que vous voulez confesser : pour trouver matière d'absolution, il nous faudra revenir aux moues que vous faisiez dans votre première enfance. » Elle me répondit d'un air grave et humble : *Ne soyez pas avare, mon cher père, des richesses qui ne vous appartiennent point. Puisque Dieu nous communique une grâce particulière dans ses sacrements, et cela par le moyen de vos seigneuries révérendissimes, qui sont ses ministres et ne donnent rien de leur fonds, ne me refusez pas un si grand trésor. Aussi bien, señor, vous n'y perdez rien. Vous gagnez, au contraire, en pardonnant les péchés et en administrant dignement un sacrement si saint.*

Je passe sous silence bien d'autres points, avec beaucoup d'autres vertus excellentes dont elle a été douée; parce que les religieuses qui ont vécu longtemps avec elle les rapporteront, et que ses livres et autres traités en sont pleins. J'ai dit ce que je sais, pour obéir au commandement que j'ai reçu, et je le signe de mon nom. Fait le 2 février 1602..

FRÈRE PIERRE DE LA PURIFICATION.

DOCUMENT 64.

LA FONDATION DE BURGOS 1582

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHELEMY

(Voir chap. XXXI, p. 200.)

Ce Document est emprunté à la Relation inédite d'Anne de Saint-Barthélemy. Ribera, qui évidemment a connu cette Relation à l'époque où elle fut écrite, lui a emprunté plusieurs des particularités que renferme ce fragment, l'un des plus intéressants dus à la plume de la Vénérable.

Nous étions toutes très heureuses d'avoir ici notre sainte mère, comme prieure de ce couvent (1), quand il plut à Notre-Seigneur d'envoyer à une dame de la ville de Burgos l'inspiration d'établir en cette ville un monastère de notre ordre. Elle écrivit donc à la mère, la priant de venir faire la fondation. Celle-ci lui répondit qu'il fallait obtenir l'autorisation du seigneur archevêque et la prévenir lorsqu'on l'aurait. Néanmoins elle n'avait pas l'intention d'y aller elle-même, elle comptait seulement envoyer des religieuses. Tandis qu'elle était dans cette détermination, il lui fut dit que la volonté de Dieu était qu'elle allât en personne faire cet établissement. On vit bien que cette révélation était véritable, car la fondation fut marquée d'épreuves et de contradictions singulières, et si la sainte n'y fût allée, elle n'aurait pu s'accomplir.

Vers ce temps-là, le père Jean de la Croix, le premier Déchaussé de notre ordre, vint à Avila. Il amenait des montures et tout ce qu'il fallait pour emmener notre sainte mère fonder à Grenade. Il semblait à ceux qui l'envoyaient que cette fondation étant la première dans le royaume de Grenade, il convenait que la sainte l'accomplît elle-même.

(1) La sainte fut élue prieure d'Avila en septembre 1581.

La sainte mère, voyant qu'elle ne pouvait s'y rendre, parce qu'elle devait s'occuper de la fondation de Burgos, choisit deux religieuses telles qu'il les fallait pour un si lointain voyage. L'une était la prieure qui se trouvait en charge quand notre sainte mère fut élue (1) ; l'autre une religieuse de beaucoup d'esprit intérieur et de perfection (2). Mais comme l'on trouvera au récit de cette fondation l'éloge qu'elles méritent, je n'en parlerai pas davantage ici. J'ajouterai seulement que la communauté éprouva beaucoup de douleur et de regret de se voir privée de leur excellente société. Elles se mirent en route la veille de saint André (3), et notre sainte mère, de son côté, partit pour la fondation de Burgos le lendemain du nouvel an 82. Elle était accompagnée de deux religieuses (4), qu'elle avait fait venir d'Albe à cet effet, et de sa compagne ordinaire (5). Le père provincial, Frère Jérôme de la Mère de Dieu, l'escortait avec deux religieux, qu'il emmena avec lui. En nous éloignant d'ici, nous eûmes, durant la première journée presque tout entière, beaucoup de pluie et de neige, ce qui causa à la sainte un commencement de paralysie, mal dont elle souffrait de temps en temps. Nous arrivâmes ainsi à Medina, fort péniblement, parce qu'il avait plu presque tout le temps du voyage. La sainte s'arrêta trois jours au couvent qui est en cette ville. De là nous nous rendîmes à Valladolid, où le mal augmenta tellement, que les médecins l'avertirent que si elle ne repartait sur-le-champ, elle tomberait dans une maladie qui l'empêcherait de le faire de sitôt. Nous primes donc sans délai le chemin de Palencia, où un monastère s'était fondé l'année précédente. Depuis lors, la ville avait gardé une telle vénération pour notre sainte mère, que le bruit de son arrivée s'étant répandu, il s'assembla une foule énorme, et le moment venu, pour elle et ses religieuses, de descendre de voiture, nous eûmes bien de la peine à le faire, tant il y avait de gens qui se pressaient pour lui parler et lui demander sa bénédiction. Ceux qui ne pouvaient obtenir cette faveur étaient bien satisfaits encore d'entendre sa voix.

A son entrée dans le monastère, elle fut reçue au chant du *Te Deum*, ainsi qu'il se pratiquait dans tous les couvents. Le contentement et

(1) La mère Marie du Christ.

(2) La sœur Antoinette du Saint-Esprit.

(3) 29 novembre 1581.

(4) Les sœurs Thomasine-Baptiste et Agnès de la Croix.

(5) La sœur Anne elle-même.

l'allégresse des religieuses paraissaient dans la manière dont elles avaient orné le *patio* : les autels et les autres décorations qu'elles y avaient placés en faisaient un vrai ciel. Notre sainte mère fut extrêmement souffrante pendant les quelques jours que nous passâmes en ce couvent. Le temps était des plus mauvais ; il pleuvait beaucoup. Mais tout cela ne lui enlevait rien de sa ferme résolution de poursuivre son voyage vers Burgos. On lui représenta qu'il n'était pas possible de se mettre en route par un temps pareil, et qu'il y avait danger de périr. Un homme fut donc envoyé pour examiner l'état des chemins. En revenant, il nous en fit une peinture lamentable. Notre sainte mère était bien en peine et ne savait que faire. On sut plus tard que Notre-Seigneur lui dit alors de partir, et qu'il nous aiderait. On le vit bien ensuite, au milieu des périls dont nous nous trouvâmes environnés : si sa Majesté ne nous eût gardés, notre perte aurait été certaine. A moitié chemin, tandis que nous longions une rivière, la boue était telle, que nous dûmes mettre pied à terre, car les chars restaient embourbés. Après avoir évité ce danger, nous montions une côte, quand nous fûmes témoins d'un autre péril, bien plus grand. La sainte mère, en effet, vit verser le char où se trouvaient ses religieuses, de façon qu'elles étaient sur le point de tomber dans la rivière. Et la côte que nous montions était si raide, que nombre de personnes réunies eussent été incapables de les secourir et d'empêcher le char de se renverser. Un *moso* de notre troupe, s'apercevant de ce qui se passait, s'attacha à la roue et retint le char pour l'empêcher de verser. On eût dit un ange gardien, plutôt qu'un homme, car, si Dieu n'eût voulu sauver les religieuses, il était impossible qu'à lui seul il retint le char. A ce spectacle, notre sainte fut dans la désolation, pensant que ses filles allaient être noyées. Dès ce moment, elle voulut passer devant, afin de s'exposer la première aux dangers qui se présenteraient.

Pour nous reposer de tant de peines, nous arrivâmes ce soir-là à une auberge où il n'y avait pas même de quoi faire un lit à notre sainte mère. Nous crûmes que nous serions obligées de séjourner quelques jours en si pauvre abri, tant ce qu'on nous rapportait de l'état des chemins était alarmant. Les rivières, disait-on, avaient subi une crue si forte, que l'eau s'élevait d'une demie *vara* et plus, au-dessus des ponts. L'aubergiste, un excellent homme, nous portait si grande compassion, qu'il s'offrit à passer devant, pour nous servir de guide au milieu des eaux. Comme ces eaux étaient singulièrement troubles et

que, d'autre part, elles recouvraient les ponts, on ne voyait plus le chemin qu'il fallait suivre. En outre, ces ponts étaient de bois, et si étroits, que les roues n'avaient que bien juste la place de tenir, et pour peu qu'elles s'écartassent, il fallait tomber dans la rivière. Avant de nous exposer à ce péril, nous nous confessâmes et nous priâmes notre sainte mère de nous bénir, comme des personnes qui vont à la mort. Dans cette pensée, nous récitâmes le *Credo*. La sainte mère, nous voyant sous cette impression, entra quelque peu dans nos sentiments, mais elle avait la ferme confiance que Notre-Seigneur nous tirerait heureusement de ce danger. Elle nous disait gaiement : *Allons ! mes filles ! Quel plus heureux sort pour vous que celui d'être ici martyres pour l'amour de Notre-Seigneur ?* Elle ajouta qu'elle passerait la première, et nous supplia, dans le cas où elle se noierait, de ne point avancer, mais de retourner à l'auberge. Finalement, Dieu nous fit la grâce d'échapper à ce péril.

Au milieu de toutes ces traverses, notre sainte mère était si malade et avait la langue si embarrassée par la paralysie, qu'elle faisait peine à voir. Nous atteignîmes un village avant midi, et elle fit en sorte que le père provincial allât aussitôt dire la messe. Il lui donna la communion. Sur-le-champ sa langue se délia, et elle se trouva mieux. Le même soir nous repartîmes pour Burgos.

Nous arrivâmes en cette ville par une pluie si torrentielle que les rues ressemblaient à des rivières. La dame qui nous attendait pour nous recevoir en sa maison (1), est extrêmement charitable. Elle nous avait préparé un très bon feu, et nous logea fort bien. Notre mère, étant très mouillée, resta ce soir-là auprès du feu plus longtemps qu'elle n'en avait l'habitude. Elle s'en trouva si mal, que cette même nuit elle eut un étourdissement et des vomissements très violents. Comme elle avait la gorge enflammée, il s'y forma une plaie et elle se mit à cracher du sang, si bien que le lendemain matin elle se trouvait hors d'état de se lever pour traiter de ses affaires. Elle dut le faire couchée sur un petit lit, que l'on plaça contre une fenêtre donnant sur un corridor, où se tenaient les personnes qui venaient lui parler.

On alla prévenir le seigneur archevêque de son arrivée. Pour toute réponse, il se borna à demander pourquoi elle avait amené des religieuses, alors qu'il lui avait dit seulement de venir pour traiter l'affaire.

(1) Catherine de Tolosa.

On lui demanda la permission de placer le très saint Sacrement et de faire dire la messe, car on devait établir le monastère dans la maison même où nous nous trouvions. La réponse de sa Seigneurie fut que nous pouvions nous tenir en repos, parce que c'était une question qui demandait notre réflexion. On envoya plusieurs personnes lui parler : tout fut inutile. Notre père provincial y alla lui-même. Il rapporta pour toute réponse que nous pouvions nous en retourner, que la ville n'avait pas besoin de réforme, que les monastères y étaient très réformés.

Quelques jours se passèrent, et une autre personne étant allée trouver l'archevêque, sa Seigneurie lui dit qu'Elle nous croyait parties, ajoutant qu'il nous était loisible de nous en aller. La sainte mère était alors fort malade : elle ne pouvait avoir que des liquides, à cause du grand mal de gorge dont elle souffrait. Son état lui permettant à peine de quitter le lit, il lui était extrêmement difficile d'entendre la messe les jours de fête. On alla donc demander au seigneur archevêque l'autorisation de lui dire la messe chez elle. Un autre motif était la peine très vive qu'éprouvaient les religieuses de se voir dans l'église, au milieu des séculiers. Elles en pleuraient tellement, que parfois le lieu où elles se plaçaient restait mouillé de leurs larmes. Tout le remède que sa Seigneurie apporta à ce chagrin fut de dire qu'il importait peu ; qu'au contraire, elles donneraient le bon exemple. Bien entendu, ce n'était pas chez sa Seigneurie manque de charité, car sa grande sainteté est connue de tous ; c'était Dieu qui l'ordonnait ainsi pour que la sainte mère et les sœurs eussent à souffrir. Cela paraissait visiblement par la conformité et la perfection avec lesquelles la mère supportait tout. Quelques personnes, en effet, après avoir été parler à l'archevêque, en revenaient très fâchées, et fort mécontentes de l'inutilité de leurs efforts. La sainte mère l'excusait admirablement et leur tenait un langage qui dissipait toute leur mauvaise humeur.

Quelques semaines se passèrent ainsi. Malgré ses maux violents, elle allait les jours de fête entendre la messe et communier, et cependant le mauvais temps rendait les rues impraticables. Tout cela était encore la moindre de ses peines. La plus dure était de voir le père provincial mécontent et affligé de ce qui se passait. La dame qui nous avait appelées pour faire la fondation ne l'était pas moins. Il lui arrivait d'aller se confesser et de se voir refuser l'absolution, parce qu'elle nous logeait dans sa maison et qu'elle avait été l'occasion de notre venue à Burgos.

Quand la sainte fut un peu mieux, elle alla trouver le seigneur archevêque, afin de voir si elle pourrait obtenir quelque chose là où les autres avaient échoué. Pendant ce temps les sœurs prenaient la discipline, et elles s'entendirent pour que cet exercice se prolongeât autant que la visite de la sainte mère à l'archevêque, c'est-à-dire toute la soirée. Pendant la conversation, celle-ci dit au prélat : « Que Votre Seigneurie veuille bien considérer que mes religieuses sont en train de prendre la discipline. » Il répondit qu'elles pouvaient la prendre bonne, parce qu'il n'avait nullement l'intention d'accorder l'autorisation. La sainte mère revint donc sans l'avoir obtenue. La voyant arriver, nous allâmes à sa rencontre en lui demandant ce qu'elle apportait, car son visage était empreint d'une vive satisfaction. Quand nous apprimes qu'elle n'avait point la pièce désirée, nous devinmes toutes tristes et nous nous plaignîmes un peu du seigneur archevêque. Elle se mit à nous consoler, disant que c'était un saint, qu'il donnait d'excellentes raisons, dont elle sentait la justesse, et qu'elle avait beaucoup joui de son entretien avec lui : nous ne devons pas nous désoler, ajoutait-elle, mais espérer fermement de la bonté de Dieu que la fondation réussirait.

Voyant qu'on n'obtenait ni l'autorisation d'établir le monastère ni celle d'avoir la messe dans notre demeure, et que, d'autre part, la sainte mère et toutes les sœurs se désolaient d'aller l'entendre au dehors, il fut décidé que nous nous établirions en un lieu où nous pourrions l'entendre sans sortir. Nous nous transportâmes donc dans un hôpital, où le père provincial obtint un appartement dans le haut. Il s'y trouvait une petite tribune, d'où nous pouvions entendre la messe. La place était inoccupée, car elle se trouvait en tel état que personne ne se souciait d'y habiter. On disait que nulle part dans Burgos il n'y avait autant de chauves-souris que là, et ce devait être un peu vrai, car il nous advint plusieurs choses singulières pendant le temps que nous y demeurâmes. En outre, on y était fort peu abrité du froid. La sainte mère, vu la maladie dont elle était atteinte, y eut bien à souffrir. Quand nous lui en exprimions notre compassion, elle nous répondait que le local était trop commode pour elle, qu'elle ne méritait pas de l'occuper ; qu'elle s'affligeait pour nous, mais nullement pour elle-même, n'étant pas digne d'être reçue dans cet hôpital. Lui faisait-on un pauvre petit lit, elle disait : *O mon Maître, quel lit délicieux que celui-là, tandis que vous êtes, vous, - sur une croix !*

Elle ne pouvait manger sans que la plaie qu'elle avait à la gorge rendît du sang. Et lorsqu'on la plaignait, elle disait : *Ne me plaignez pas. Mon Maître a plus souffert pour moi, quand il a bu le fiel et le vinaigre.*

Un jour qu'elle avait un extrême dégoût, elle dit qu'elle mangerait bien quelques oranges douces. Dans la journée, une dame lui en envoya quelques-unes d'excellentes. Dès qu'elle les vit, elle les mit dans sa manche et dit qu'elle allait descendre voir un pauvre qui s'était beaucoup plaint. Elle descendit donc et distribua les oranges aux pauvres. Quand elle revint, nous lui demandâmes pourquoi elle les avait données : *C'est pour eux, bien plus que pour moi, que je les désirais*, répondit-elle. *Je reviens très joyeuse, car ils sont tout heureux.* Et vraiment, la joie rayonnait sur son visage.

Une autre fois, on lui apporta quelques limons. Elle dit aussitôt : *Dieu soit béni de me fournir de quoi donner à mes chers pauvres !* Un autre jour, on pansait un malade qui avait des aposthèmes. Il poussait des cris si terribles, qu'il était à charge aux autres. La sainte mère, émue de compassion, descendit dans la salle. A sa vue, le pauvre se tut. *Mon fils*, lui dit-elle, *pourquoi criez-vous ainsi ? Ne supporterez-vous pas votre mal avec patience, pour l'amour de Dieu ?* Il répondit : « Il me semble que l'on m'arrache l'âme. » La sainte mère resta quelque temps auprès de lui. Il assurait ensuite que les douleurs l'avaient quitté, et depuis, on avait beau le panser, nous ne l'entendîmes plus jamais se plaindre.

Les pauvres demandaient à l'hospitière de leur amener souvent cette sainte femme, parce que sa seule vue les consolait extrêmement et allégeait, semblait-il, leurs souffrances. Cette même hospitière nous a raconté que lorsqu'ils apprirent que nous allions nous retirer, elle les trouva en larmes et tout désolés du prochain départ de la sainte mère.

Nous l'étions fort nous-mêmes la veille de saint Joseph, car le temps approchait où l'on devait nous renvoyer de l'hôpital. On ne nous y avait donné place que jusqu'à Pâques, et avec cette condition qu'on pourrait nous mettre dehors quand bien même nous n'aurions pas de maison, et par le fait nous n'en avons point. Les choses étant en l'état que j'ai dit, la veille de notre père saint Joseph Notre-Seigneur nous fit don d'une maison, et cela, d'une manière qui peut passer pour miraculeuse. Mais comme je sais que notre sainte mère l'a rapporté au récit de cette fondation, je n'en dirai pas davantage ici.

L'achat de la maison une fois conclu, nous nous y transportâmes au bout de deux ou trois jours. Tout le temps qui s'écoula depuis lors jusqu'à Pâques fut employé à l'aménagement de la maison. Quand nous y fûmes installées, l'archevêque y vint deux ou trois fois afin de voir notre sainte mère et de se rendre compte des facilités qu'offrait le local pour devenir un monastère. Il lui fit espérer qu'il accorderait l'autorisation pour Pâques. Un jour que sa Seigneurie se trouvait avec nous, Elle demanda un *jarro* d'eau. La sainte mère lui fit présenter, en même temps, je ne sais quelle petite douceur qu'on lui avait envoyée. Sa Seigneurie dit alors : « Vous avez, ma mère, beaucoup obtenu de moi. Je n'ai jamais accepté dans tout Burgos l'équivalent de ce que je viens de prendre, parce que c'est votre main qui me le présente. » La mère répondit : *Je voudrais bien obtenir de même l'autorisation de Votre Seigneurie.* Elle ne la reçut point, et cependant elle demeura aussi satisfaite, aussi reconnaissante envers Notre-Seigneur, que si elle l'eût obtenue. Elle louait hautement la sainteté de l'archevêque, disant combien de tels prélats donnaient d'éclat à l'Église de Dieu. Jamais nous n'entendîmes sortir de sa bouche une parole différente.

Nous demeurâmes dans cette situation jusqu'à Pâques, attendant toujours l'autorisation. Pendant la semaine sainte, nous allions assister aux offices dans une église. Nous nous y trouvions le jeudi saint, quand des hommes, voulant passer où la sainte mère se tenait et trouvant qu'elle ne se levait pas aussi promptement qu'ils l'auraient voulu, lui donnèrent des coups de pieds pour la faire ranger de côté et se frayer un passage. Quand je voulus l'aider à se relever, je la trouvai toute riante et heureuse, ce qui me fit bénir Dieu.

Nous espérions toujours qu'on nous apporterait la permission de faire dire la messe dans notre maison le jour de Pâques. En cela, il plut à Dieu d'éprouver encore la patience de la sainte mère, ou, pour mieux dire, celle des sœurs, car pour sa part, elle n'en manquait point. Nous attendîmes ces trois jours l'autorisation, mais elle n'arriva pas à temps pour nous dispenser d'aller entendre la messe au dehors tout le temps des fêtes. Le dernier jour, les sœurs étaient excédées. La dame qui nous avait fait venir l'était bien plus encore : elle prit congé de la sainte mère et de ses religieuses, pour ne plus les revoir jusqu'au moment où elle aurait appris que la fondation était faite.

La sainte mère s'affligeait vivement de voir le chagrin avec lequel cette

dame se retirait, comme aussi la désolation des sœurs, quand, au même instant, un gentilhomme auquel nous étions très obligées (1) entra, apportant l'autorisation du seigneur archevêque pour l'établissement du monastère. Sa joie était telle, qu'aussitôt arrivé, et avant de nous rien dire, il alla en toute hâte sonner la petite cloche, qui était déjà placée, ce qui nous fit comprendre qu'il apportait l'autorisation. L'allégresse de toutes fut extrême.

Le lendemain, on plaça le très saint Sacrement et la première messe fut dite, en suite de quoi nous nous trouvâmes dans notre clôture, si ardemment désirée de nous toutes. Ce furent les pères de l'ordre de Saint-Dominique qui célébrèrent la première messe et placèrent le très saint Sacrement. Les membres de cet ordre ont toujours assisté notre sainte mère, et lui ont prêté main-forte en tous ses besoins.

Peu de temps après, on donna l'habit à une jeune personne, fille de la dame à qui l'on devait la fondation du monastère. L'archevêque prêcha à cette cérémonie. Il le fit avec tant de larmes et d'humilité, que nous en fûmes toutes fort confuses, et le reste de l'auditoire, profondément touché. Entre autres choses, il témoigna regretter les retards qu'il avait mis à notre entreprise, et donna de grandes louanges à la dame qui nous avait appelées dans cette ville. Finalement, il s'attacha beaucoup à notre sainte mère.

A partir de ce moment, le monastère s'acquittait de jour en jour plus de crédit, et plusieurs personnes de distinction vinrent visiter notre sainte mère. De ce nombre fut une dame, qui, depuis plusieurs années, désirait que Dieu lui donnât des enfants. Elle mit tant de foi à prier notre sainte de lui obtenir cette grâce de sa Majesté, que son désir fut exaucé. Sa reconnaissance fut grande pour cette faveur que Dieu lui accorda.

(1) Ferdinand de Matanza, administrateur de l'hôpital de la Conception.

DOCUMENT 65.

RATIFICATION D'UN CONTRAT DE VENTE
ENTRE SAINTE TÉRÈSE, DIEGO RUIZ DE AYALA
ET MARTIN PEREZ DE ROZAS
16 MARS 1582

(Voir chap. XXXI, p. 209.)

Cette pièce et les deux suivantes, toutes trois inédites, sont tirées du Libro de santa Teresa (Archives de l'Ayuntamiento de Burgos).

A l'hôpital de la Conception, situé *extra-muros* de la ville de Burgos. le 16 du mois de mars 1582, en présence de moi, Jean Ortega de la Torretria, notaire public de la dite ville, et des témoins soussignés, a comparu la señora Mère Térése de Jésus, fondatrice des monastères de religieuses carmélites déchaussées, en vertu de l'autorisation qu'elle tient du père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial du dit ordre et institut religieux, dont la teneur, ainsi qu'il appert du texte, est la suivante :

(Voir la Patente du père Gratien, que nous avons donnée p. 492.)

En conséquence, la dite señora Mère Térése de Jésus, usant de la dite autorisation ci-dessus insérée, d'une part; et de l'autre, Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas. prêtres chapelains de la chapelle de la Visitation dans la cathédrale de la dite ville, au nom des très illustres seigneurs don Manuel Franco et doña Angèle Mansino, sa femme, et en vertu de la procuration qu'ils tiennent d'eux, présents devant moi le dit notaire, ont déclaré que le dit Diego Ruiz de Ayala, ayant au nom des dits seigneurs et en vertu de la dite procuration, vendu à la dite señora Mère Térése de Jésus. des maisons, enclos, cours, *huerta* et

arbres fruitiers de rapport et de non rapport, et le reste qui y est annexe et appartenant, que la dite señora doña Angèle avait et possédait au-dessus de l'église *San Lucas, extra-muros* de cette ville, au prix et quantité de mille deux cent quatre-vingt-dix ducats, payables en certains intervalles comme il conste de l'accord et acte de vente passé devant moi, le dit notaire, le 12 du présent mois de mars de la présente année, auquel on s'est tenu et référé, en maintenant le dit accord et vente en sa force et vigueur, sans y rien innover ni altérer, y donnant au contraire force et vigueur, ont déclaré vouloir faire et exécuter ce qui suit :

1^o Vu que la dite señora Mère Térése de Jésus s'est obligée à présenter l'autorisation du père provincial de son ordre pour se pouvoir obliger, et a déclaré qu'en conséquence elle présentait, comme elle a présenté en effet, la dite autorisation ci-dessus insérée, en vertu de laquelle, s'il était nécessaire, elle s'obligeait, comme elle s'est obligée à tout le contenu du dit accord et vente, comme si elle l'eût présentée au moment où il fut passé; sur quoi les deux parties ont déclaré approuver la dite mère en ce qui concerne le dit article.

Item. Vu que la dite mère Térése de Jésus s'est obligée à donner et verser au dit Diego Ruiz, au nom des dits seigneurs quatre cents ducats sur les dits mille deux cent quatre-vingt-dix, dans l'espace d'un mois, et qu'en conséquence, pour l'exécution du dit article, elle verserait et remettrait, comme effectivement elle a versé et remis, en la présence de moi, le dit notaire, et des témoins, les dits quatre cents ducats; sur quoi je certifie, moi notaire, qu'en ma présence et celle des témoins de cet acte, Antoine de Aguiar, au nom de la dite mère Térése de Jésus, a versé et remis aux dits Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas les dits quatre cents ducats, qu'ils ont reçus en quatre-vingt-treize écus d'or de quatre livres valant chacun mille six cents *maravedis* et en trois écus d'or simples de quatre cents *maravedis* chacun; de quoi les dits Diego Ruiz et Martin Perez, au nom des dits seigneurs don Manuel et doña Angèle, ont dit qu'ils se déclareraient satisfaits, payés et soldés à leur gré...

Item. Ont déclaré que quant aux huit cent quatre-vingt-dix ducats restants pour complément des dits mille deux cent quatre-vingt-dix ducats pour la dite vente et convention, il a été réglé et convenu que la dite mère Térése de Jésus les paiera à compter du jour de la Saint-Jean, en juin de la présente année 1582, en un an; mais que dès main-

tenant les parties sont d'accord que nonobstant le dit délai, les dits huit cent quatre-vingt-dix ducats devront se payer et se paieront en cette manière : la moitié d'aujourd'hui en quatre mois, et l'autre moitié d'aujourd'hui en huit mois.

Item. Les dits Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas, au nom des dits seigneurs don Manuel Franco et doña Angèle Mansino, en vertu de la dite procuration, ont déclaré que sans préjudice du dit acte de convention et vente, ils feront et passeront tous autres actes et pièces qui leur seront demandés par la dite señora Mère Térése de Jésus, afin que les dits biens lui soient assurés entiers et certains ; et d'abondant sans préjudice de la possession qui lui est donnée pour la dite convention et vente, ils la lui donnent de nouveau et au nom de ceux qu'ils représentent, et en signe de possession lui remettent les actes suivants :

(Suit l'indication des titres de propriété.)

Lesquels actes les dits Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas ont déclaré remettre, et ont effectivement remis, à la dite mère fondatrice, au nom des dits seigneurs don Manuel Franco et doña Angèle, en signe et gage de possession.

Item. La dite señora Mère Térése de Jésus, ajoutant fermeté à fermeté et vigueur à vigueur, pour montrer qu'elle paiera et versera les dits huit cent quatre-vingt-dix ducats aux délais marqués, a donné pour cautions le dit Antoine de Aguiar et Jean Rodriguez, citoyens de la dite ville, lesquels ont déclaré vouloir être effectivement cautions. Et la dite mère fondatrice, comme contractant principal, et les dits Antoine de Aguiar et Jean Rodriguez, comme ses cautions et principaux payeurs, tous trois ensemble et d'un commun accord, et chacun d'eux séparément et conjointement,.... ont déclaré que sous la même solidarité ils s'obligeaient, comme ils se sont effectivement obligés, à ce que la dite mère Térése de Jésus garde, accomplisse et paie tout ce qui est contenu en cet acte et chacune de ses parties, et que pour le garder et accomplir, ils paieront les dits huit cent quatre-vingt-dix ducats aux délais indiqués, la moitié d'aujourd'hui en quatre mois et l'autre moitié d'aujourd'hui en huit mois, sous peine d'avoir la totalité à payer en double, avec les frais de chaque délai en plus de l'amende : et se sont engagés à payer la somme principale, ainsi qu'il est porté en cet acte, et pour marquer qu'ils l'accompliront ainsi, tous trois ont déclaré qu'ils obligeront et obligeraient leurs personnes et leurs biens

meubles et immeubles, droits et actions présents et à venir, renonçant comme ils ont déclaré renoncer aux dites lois et solidarités, comme il a été dit; et, agissant comme cautions, ont déclaré qu'ils faisaient et feraient de la dette et signature d'autrui leur propre affaire, sans qu'il soit nécessaire de faire poursuite ni exécution contre la dite mère Térèse de Jésus et ses biens. Et les dits Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas ont déclaré qu'en vertu de la dite procuration, ils obligent les personnes et les biens des dits seigneurs don Manuel et doña Angèle Mansino, sa femme, d'un commun accord et chacun pour l'ensemble, comme il a été dit plus haut; et en outre, les deux parties ont donné plein pouvoir, les laïcs aux juges de Sa Majesté, et les ecclésiastiques aux juges de notre mère la sainte Église, ainsi qu'à chacun et quiconque sera en mesure d'en connaître, afin qu'ils fassent garder et observer tout cela en toute renonciation et rigueur de droit, comme si de sentence rendue par juge compétent, passée comme chose jugée et par eux consentie, ils eussent été condamnés.....

Passé par devant moi le dit notaire et les témoins présents, lesquels ont tous signé de leurs propres noms.

Témoins qui ont été présents à ce que dessus : *Le docteur Manso*, professeur de la cathédrale de cette ville, *François Rojas*, notaire, et *Barthélemy Gonzalez*, régidors et habitants de la dite ville.

Et aux dits contractants, moi, notaire, je certifie qu'il en est ainsi.

TÉRÈSE DE JÉSUS. DIEGO RUIZ DE AYALA. MARTIN PEREZ DE ROZAS.
ANTOINE DE AGUIAR. JEAN RODRIGUEZ.

Passé par devant moi.

JEAN ORTEGA DE LA TORREFRIA.

DOCUMENT 66.

PROCURATION POUR LA PRISE DE POSSESSION D'UNE MAISON A BURGOS 16 MARS 1582

(Voir chap. XXXI, p. 209.)

Qu'il soit notoire à tous ceux qui verront cet acte de procuration que moi, la mère Térèse de Jésus, fondatrice des monastères des religieuses déchaussées, de l'ordre des carmes déchaussés, déclare et reconnais par le présent acte qu'en la meilleure manière et façon que je puis et dois, conformément au droit, je donne et octroie pouvoir entier, libre, plein et suffisant, comme le droit le requiert en pareil cas, à vous, Frère Pierre de la Purification, religieux du dit ordre, et à Antoine de Aguiar, habitant de cette ville de Burgos, à tous deux conjointement et à chacun d'entre vous séparément et *in solidum*, spécialement et expressément, afin qu'en mon nom et comme moi-même, représentant ma personne, vous puissiez prendre et appréhender possession judiciaire et extra-judiciaire, selon que vous le voudrez, sans préjudice de celle qui m'appartient, des bâtiments, arrière-cour et *huerta*, ainsi que de tous les autres biens que j'ai achetés des seigneurs don Manuel Franco et doña Angèle Mansino, sa femme, au-dessus du *Barrio San Lucas*, en cette ville. Je veux que la possession prise par vous, ou l'un de vous, soit valable comme si je la prenais moi-même. Et afin qu'en ceci et ce qui y a rapport vous puissiez faire et fassiez toutes demandes, réclamations, actions et poursuites judiciaires et extra-judiciaires quelconques, de quelque qualité qu'elles soient, pour tout cela et ce qui y a rapport, je vous donne et octroie plein, entier et suffisant pouvoir, autant que par le droit il est requis et nécessaire, avec toutes ses adjacences et dépendances annexes et connexes, avec droit libre et général, avec faculté aussi de pouvoir vous donner et substituer

un procureur, ou deux, ou davantage, les révoquer et en prendre d'autres, auxquels et à vous-mêmes je me remets en forme de droit, et m'oblige à le tenir pour ferme et valable maintenant et en tout temps. En fermeté et témoignage de quoi, je passe cet acte par devant le notaire présent et les témoins soussignés. Et j'ai signé de mon nom au registre. Fait et passé à l'hôpital de la Conception, *extra-muros* de la dite ville, le 16 du mois de mars 1582.

Témoins qui ont été présents à ce que dessus : *François Rojas*, notaire, *Jean Rodriguez* et *Barthélemy Gonzalez*, habitants et régidors, présents à la passation du dit acte.

Moi, notaire, je certifie qu'il en est ainsi.

TÉRÈSE DE JÉSUS.

Passé par devant moi.

JEAN ORTEGA DE LA TORREPRIA.

DOCUMENT 67.

ATTESTATION DE LA PRISE DE POSSESSION D'UNE MAISON A BURGOS 16 MARS 1582

(Voir chap. XXXI, p. 209.)

Au *Barrio San Lucas, extra-muros* de la très noble ville de Burgos. le 16 du mois de mars 1582, en présence de moi, Jean Ortega de la Torrefria, notaire public de Sa Majesté dans la dite ville, et des témoins soussignés, a comparu le père Pierre de la Purification, de l'ordre des carmes déchaussés, au nom de la très révérende señora, la mère Térèse de Jésus, fondatrice des monastères des religieuses déchaussées des dits carmes, et en vertu du pouvoir qu'il tient d'elle, par devant moi, le dit notaire, et a dit aux sieurs Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas, prêtres chapelains de la chapelle de la sainte Visitation, en la cathédrale de la dite ville, au nom des très illustres seigneurs don Manuel Franco et doña Angèle Mansino, sa femme, qu'ils savaient parfaitement et devaient savoir que le dit Diego Ruiz de Ayala, au nom des dits seigneurs et en vertu de leur procuration, a vendu à la dite mère fondatrice les bâtiments, cours, *huerta*, arbres et autres biens, que la dite señora doña Angèle possède au dit *Barrio San Lucas*, qui s'appellent et se nomment *Casas de Mansino*, et que tous deux, en vertu de la dite procuration, avaient approuvé et ratifié la dite vente et convention aujourd'hui, par devant moi, le dit notaire.

Vu que, sans préjudice de la possession dont, en vertu de la convention, vente, ratification et approbation, elle est maîtresse, d'abondant elle veut que le dit señor prenne ladite possession; vu que celui-ci les a priés et requis de la lui donner et en a fait la demande officielle, les dits Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez, prêtres, au nom des dits seigneurs

don Manuel et doña Angèle Mansino, ont aussitôt déclaré être prêts à le faire. Pour l'acte et l'accomplissement de quoi, ils ont pris par la main le dit Frère Pierre de la Purification, et l'ont introduit dans la cour et enclos qui précèdent le dit bâtiment, puis dans la dite maison principale et dans la *huerta*, et ont déclaré qu'au nom des dits seigneurs don Manuel et doña Angèle, ils lui donnaient, comme ils lui ont effectivement donné, la possession du dit bâtiment, *huerta*, cours et le reste y annexé.

Et le dit Frère Pierre de la Purification a déclaré qu'au nom de la dite mère fondatrice il prenait, comme il a pris en effet, possession des dits bâtiments, *huerta*, cours, enclos, arbres, et autres biens qui y sont annexés. Et en signe et acte de véritable possession, il s'est promené par les dits bâtiments, cours, terrain et enclos qui précèdent la dite maison, et a fermé les portes du dit enclos et des dits bâtiments, puis les a ouvertes, et est entré dans la dite *huerta*, et y a coupé des herbes qui s'y trouvaient, ainsi que des branches des arbres, puis a pris un petit hoyau et en a creusé la terre. De quoi il a dit ensuite qu'il me priait, moi, le dit notaire, de lui remettre constatation écrite.

Dont furent témoins : *François Rojas*, notaire, *François de Cuevas* et *Barthélemy Gonzalez*, habitants, présents à la dite action.

Et ont signé :

FRÈRE PIERRE DE LA PURIFICATION. DIEGO RUIZ DE AYALA. MARTIN PEREZ DE ROZAS.

Passé par devant moi.

JEAN ORTEGA DE LA TORREFRIA.

DOCUMENT 68.

AUTORISATION DE L'ORDINAIRE POUR LA FONDATION DU COUVENT DE BURGOS 1582

(Voir chap. XXI, p. 216.)

Ce document se trouve inséré au Registre conventuel du monastère de Burgos, qui porte ce titre : Livre conventuel de la fondation et dotation, des élections de prieures, sous-prieures et clavières, ordonnances de visites, actes des chapitres provinciaux et contrats importants de ce couvent de Saint-Joseph de Sainte-Anne, de la ville de Burgos, depuis le jour de sa fondation, qui fut le 19 du mois d'avril de l'année de Notre-Seigneur 1582.

DON CHRISTOPHE VELA, PAR LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE BURGOS, MEMBRE DU CONSEIL DE SA MAJESTÉ.

Nous permettons par la présente et donnons permission à vous, la mère Tèreze de Jésus et les religieuses déchaussées de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, de faire, établir et édifier sur le terrain et dans les maisons par vous achetées de don Manuel Franco de Guzman et de doña Angèle Mansino, sa femme, où vous êtes actuellement retirées, au delà de l'église *San Lucas, extra-muros* de cette ville, un monastère et une église du dit ordre, pour votre habitation et demeure et celle des religieuses qui vous succéderont dans le dit monastère, et d'y célébrer dorénavant l'office divin. Dont nous délivrons la présente à Burgos, le 18 avril 1582.

CHRISTOPHE, ARCHEVÊQUE DE BURGOS.

Par mandement de l'illustrissime et révérendissime seigneur archevêque de Burgos, mon seigneur,

GRÉGOIRE DE LA PUENTE,
Secrétaire.

DOCUMENT 69.

AUTORISATION DU PÈRE JÉRÔME GRATIEN POUR L'ÉRECTION OFFICIELLE DU COUVENT DE BURGOS

(Voir chap. XXXI, p. 217.)

Ce document se trouve, comme le précédent, au Registre conventuel du couvent de Burgos.

Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial de la province des carmes déchaussés tant de religieux que de religieuses, etc. Par la présente et en vertu des pouvoirs que me confère ma charge, je donne licence et faculté, autant que je la puis donner et qu'il m'est concédé par le bref et les lettres apostoliques de notre saint père Grégoire XIII, accordées pour la séparation et l'érection de la province des carmes déchaussés, à la révérende mère Térése de Jésus, fondatrice des monastères des religieuses du dit ordre, et aux mères et sœurs Thomasine-Baptiste, Catherine de Jésus, Agnès de la Croix, Catherine de l'Assomption, Térése de Jésus, Anne de Saint-Barthélémy et Marie-Baptiste, carmélites déchaussées, d'ériger et fonder un monastère de religieuses du même ordre dans la ville de Burgos, avec les commodités et dans les conditions qui se présenteront, en observant dans la dite fondation la forme du saint concile de Trente et de nos saintes constitutions.

En foi de quoi j'ai donné la présente, signée de mon nom et scellée du sceau de la province. Fait le 19 avril 1582.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Provincial.

DOCUMENT 70.

ACTE DE FONDATION DU COUVENT DE BURGOS 1582

(Voir chap. XXXI, p. 217.)

Cette pièce se lit en tête du Registre conventuel du couvent de Burgos.

Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et Esprit-Saint, et de Notre-Dame la Vierge Marie du Mont-Carmel, du très glorieux saint Joseph et de la bienheureuse sainte Anne, pour l'honneur et la gloire du même Dieu, la joie des anges et des saints de la cour céleste. et le bien des âmes, a été fondé ce monastère de Saint-Joseph de Sainte-Anne, des carmélites déchaussées de cette ville de Burgos, et le très saint Sacrement y a été placé le 19 du mois d'avril, l'an de Notre-Seigneur 1582 : notre très saint père Grégoire XIII occupant le siège pontifical ; le roi très catholique don Philippe, second du nom, régnant en Espagne ; l'illustrissime seigneur don Christophe Vela étant archevêque de cette ville ; général de tout l'ordre du Carmel, le révérendissime père maître Fr. Jean-Baptiste Caffardo ; et provincial de tous les Déchaussés, le très révérend père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu.

Le dit père provincial et la mère fondatrice Térése de Jésus vinrent pour la fondation, avec la mère Thomasine-Baptiste, la sœur Catherine de Jésus, la sœur Agnès de la Croix, la sœur Catherine de l'Assomption, la sœur Térése de Jésus et les deux sœurs Anne de Saint-Barthélemy et Marie-Baptiste. Le couvent a été fondé pour être renté, par l'autorisation du révérendissime Ordinaire et du provincial. L'illustre señora Catherine de Tolosa, veuve de Sébastien de Muncharaz (que Dieu ait en sa gloire !), a aidé à la fondation, laquelle a été sollicitée par les illustres seigneurs : docteur Manso, chanoine de la cathédrale

de Burgos, François de las Cuevas, directeur des Postes, Jean-Alphonse de Salinas, le licencié Aguiar, et Ferdinand de Matanza. La ville a donné son consentement, à l'instance du señor don Alphonse de Santo Domingo. La fondation s'est faite à la grande satisfaction et approbation de toute la cité. Le voyage fut un peu pénible à cause du mauvais temps, car lorsqu'on s'éloigna d'Avila après les fêtes de Noël. il y avait beaucoup d'eau et les chemins étaient mauvais. Ensuite il y eut quelque peu à souffrir jusqu'à l'acquisition de cette maison, les religieuses ayant demeuré d'abord au *Huerto del Rey*, puis dans l'hôpital de Vernui. Que Notre-Seigneur en tire sa gloire, et qu'il accorde sa grâce aux religieuses actuelles et à celles qui les suivront, afin qu'elles accomplissent toujours ce qui sera le plus agréable à Dieu et prient la divine Majesté pour tous ceux qui les ont assistées et qui les assisteront à l'avenir.

DOCUMENT 71.

L'INONDATION DE BURGOS

1582

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXXI, p. 219.)

Ce document est extrait de la Relation inédite conservée au monastère de Saint-Joseph d'Avila. Le récit qu'il contient suit immédiatement celui de la fondation de Burgos. Dans son Autobiographie, la vénérable sœur donne quelques détails de plus sur l'inondation du 24 mai 1582. Nous les joindrons à ceux de la Relation d'Avila.

Nous étions très heureuses, notre sainte mère et nous, de nous voir dans notre couvent, et la parfaite clôture avait mis le comble à nos vœux, quand il plut à Notre-Seigneur de tempérer notre joie par un accident qui éprouva bientôt non seulement notre couvent, mais la ville entière. Le jour de l'Ascension, la rivière crût à un tel point et la ville se trouva tellement inondée, que les couvents se dépeuplèrent, leurs habitants craignant d'être ensevelis sous les eaux.

Nous nous trouvâmes, nous aussi, dans le plus grand danger. et l'on conseillait à la mère de sortir du couvent. Elle ne voulut jamais y consentir, mais se hâta de faire porter le très saint Sacrement dans une pièce haute, où elle nous réunit toutes et nous fit réciter les litanies. Le désastre devint tel, que les morts étaient déterrés et que les maisons s'effondraient. La nôtre se trouvait la plus exposée, parce qu'elle était sur un terrain plat et tout près de la rivière. Pour ne pas trop m'étendre et quoiqu'il y ait beaucoup à raconter, je me borne à dire que bien des gens, et le seigneur archevêque tout le premier, déclaraient

que c'était la présence de notre sainte mère qui avait lié les mains au Seigneur et empêché la ruine de la ville. Cette épreuve fut bien plus grande que je ne le marque ici.

EXTRAIT DE L'AUTOBIOGRAPHIE DE LA VÉNÉRABLE.

Un jour, je m'en souviens, la sainte se sentait défaillante, et je n'avais à lui donner qu'un peu de pain trempé d'eau. La rivière avait subi une crue si considérable que les habitants de la ville ne pouvaient nous secourir, et de notre côté, nous ne pouvions rien envoyer chercher, parce que le couvent se trouvait en dehors de la ville et tout contre la rivière. L'eau monta à tel point, qu'elle entra dans la maison. Celle-ci était vieille, et à chaque flot de la rivière, elle vacillait comme si elle allait tomber. Le logement de notre sainte était si pauvre, qu'on apercevait la lumière des astres par le toit; les murs en étaient crevassés et il y faisait grand froid, car la ville est glaciale. La rivière remplit notre maison jusqu'au premier étage. Au milieu de ce péril, nous montâmes le très saint Sacrement à l'étage supérieur. D'heure en heure, nous nous attendions à être noyées, et nous récitons continuellement les litanies. Cette situation dura depuis six heures du matin jusqu'au milieu de la nuit, ne nous laissant le moyen ni de manger ni de prendre le moindre soulagement : tout ce que nous avions se trouvait sous l'eau.

Notre sainte mère était dans une affliction profonde. Le monastère venait à peine de s'établir, et le Seigneur la laissait seule, de sorte qu'elle ne savait pas s'il valait mieux rester là ou sortir, comme le faisaient les autres communautés. Notre trouble à toutes était si grand, que nous ne songions pas à faire prendre quelque chose à notre sainte. Il était déjà fort tard, quand elle me dit : *Ma fille, voyez s'il est resté un peu de pain et donnez-m'en une bouchée, car je me sens défaillir.* Cela me brisa le cœur. Nous fîmes entrer dans l'eau une novice qui était forte (1), afin d'en retirer un pain. Elle avait de l'eau jusqu'à la ceinture. Nous donnâmes de ce pain à la sainte, car nous n'avions pas autre chose. Sans l'arrivée de quelques nageurs, nous aurions péri. Ils nous firent l'effet d'anges de Dieu, car nous ne pûmes savoir de quelle

(1) La communauté comptait alors deux novices : la jeune Hélène de Jésus, fille de Catherine de Tolosa, et Béatrix de Jésus, cette veuve dont il est parlé au chap. xxxi du *Livre des Fondations*, p. 221.

manière ils étaient venus. Ils entrèrent sous l'eau et brisèrent les portes de la maison. Aussitôt l'eau commença à s'écouler des pièces qu'elle remplissait; mais celles-ci restèrent trempées, et si encombrées de pierres, qu'il fallut enlever plus de huit charretées de ces pierres et des autres matériaux que l'eau avait apportés...

DOCUMENT 72.

ACTE DES PREMIÈRES ÉLECTIONS AU COUVENT DE BURGOS 1582

(Voir chap. XXXI, p. 220.)

L'Acte de ces élections, auxquelles sainte Térése prit part, se trouve au Registre conventuel du couvent de Burgos.

Au nom du Seigneur. Amen. Qu'il soit notoire à tous ceux qui verront les présentes, qu'au monastère de Saint-Joseph de Sainte-Anne, des carmélites déchaussées de la ville de Burgos, le 19 du mois d'avril, l'année de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1582, les mères et sœurs Térése de Jésus, fondatrice, la mère Thomasine-Baptiste, Catherine de Jésus, Agnès de la Croix et Catherine de l'Assomption, se sont assemblées en chapitre pour faire élection de prieure, sous-prieure et clavières. Le chapitre était présidé par moi, Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial des carmes déchaussés, le père Pierre de la Purification me servant de compagnon. Après que les dites vocales eurent été examinées et reconnues aptes, ayant voix active et passive, elles jetèrent leurs cédules dans le vase préparé à cet effet, votant secrètement et gardant les autres prescriptions du saint concile de Trente et de nos saintes constitutions. Ayant retiré cinq cédules du dit vase, nous avons trouvé que la mère Thomasine-Baptiste était canoniquement élue prieure de ce couvent.

De même a été élue canoniquement sous-prieure la mère Catherine de Jésus. La prieure et la sous-prieure ont eu quatre suffrages sur cinq.

Ont été élues clavières : la mère Catherine de Jésus, sous-prieure,

première clavière ; seconde clavière, la sœur Agnès de la Croix : troisième clavière, la sœur Catherine de l'Assomption.

Et moi, Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial susdit, qui ai assisté aux dites élections et les ai présidées, je confirme, approuve et ratifie les dites élections, je les dis et déclare canoniques. Et je confirme la dite mère Thomasine-Baptiste comme prieure de ce couvent de Saint-Joseph de Sainte-Anne de la ville de Burgos, et la mère Catherine de Jésus comme sous-prieure, et la même mère sous-prieure, ainsi que les sœurs Agnès de la Croix et Catherine de l'Assomption, comme clavières du dit couvent, et je leur donne, pour l'exercice de leurs offices, le pouvoir et les facultés que je puis et dois leur donner, conformément au droit, suivant les prescriptions et ordonnances de nos saintes Constitutions.

En foi de quoi j'ai délivré la présente, signée de mon nom et scellée du sceau de la province. Fait *ut supra*.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Provincial.

Lieu du sceau.

DOCUMENT 73.

AUTORISATION DU PÈRE JÉRÔME GRATIEN POUR LA RÉCEPTION D'UNE NOVICE AU COUVENT DE BURGOS 6 MAI 1582

(Voir chap. XXXI, p. 222.)

Cette pièce est tirée du Libro de Santa Teresa, gardé aux archives de l'Ayuntamiento de Burgos.

Nous, Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, provincial de l'ordre des carmes déchaussés, par la présente, autorisons la révérende mère Térèse de Jésus, fondatrice des monastères du dit ordre des Déchaussés, et la mère Thomasine-Baptiste, prieure du monastère des Saint-Joseph et Sainte-Aune *extra-muros* de la ville de Burgos, et les autres religieuses du dit monastère, à recevoir comme religieuse au dit monastère et à revêtir de l'habit doña Beatrix de Arzeo Covarrubias, fille légitime de Christophe de Covarrubias, défunt, et de doña Marie de Arzeo, habitants de la dite ville, avec la dot et pension qui sera réglée. Et la dite dot et pension une fois prélevée, doña Béatrix pourra de ses autres biens faire quelque renonciation que ce soit, en faveur de ses frères ou autres personnes qu'elle jugera bon, au temps marqué par le saint concile, et ratifier quelque donation que ce soit qu'elle aurait faite et ferait en faveur de ses frères, sans qu'on puisse rien réclamer au delà de ce qui aura été ainsi réglé. Et à ce sujet, les religieuses pourront, tant avant la prise d'habit qu'après, au temps marqué par le saint concile de Trente, faire tous les actes d'accords, de renonciation, de ratification, et autres quelconques qu'elles jugeront bons, avec les conventions, force, fermeté, serment, obligations et formalités qui leur sembleront convenables, le tout conformément au

saint concile, en tenant compte que j'ai été informé que cette famille est pauvre.

Auxquels actes et à chacun d'eux je donne mon approbation, consentement et décision, et supplée quelque faute et défaut qui s'y trouvera ou pourra s'y trouver, et ainsi j'en passe acte devant le notaire présent et les témoins, et le signe de mon nom. Fait au dit monastère le 6 mai 1582.

Étant présents comme témoins: *Jean de Arzeo, Pero de Guerra* et *Nicolas de Murga*, habitants de la dite ville et présents au dit acte.

Moi, le dit notaire, je certifie qu'il en est ainsi.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU.
Provincial.

Passé par devant moi

JEAN ORTEGA DE LA TORREFRIA.

DOCUMENT 74.

CONVENTIONS POUR LA RÉCEPTION D'UNE NOVICE AU COUVENT DE BURGOS 12 MAI 1582

(Voir chap. XXXI, p. 222.)

Cette pièce, comme la précédente, est tirée du Libro de santa Teresa.

Qu'il soit notoire à tous ceux qui verront cet acte public de réception de religieuses, que nous, la mère Térèse de Jésus, fondatrice des monastères de l'ordre des carmes déchaussés, et la prieure, religieuses et communauté du monastère du seigneur saint Joseph et de la dame sainte Anne, à présent nouvellement établi et fondé *extra-muros* de la très noble ville de Burgos, étant assemblées en notre chapitre et appelées au son de la cloche, selon que nous avons l'usage et la coutume de nous assembler pour traiter des choses qui regardent le service de Dieu Notre Seigneur et le bien du dit monastère, et se trouvant là, spécialement et nommément, la dite mère Térèse de Jésus, Thomasine-Baptiste, prieure, Catherine de Jésus, sous-prieure, Agnès de la Croix, et Catherine de l'Assomption, toutes religieuses professes conventuelles du dit monastère : pour nous et pour les absentes, et pour celles qui viendront après nous et nous succéderont au dit monastère et couvent, pour lesquelles et pour chacune d'elles nous prêtons voix et appui, par manière de caution, qu'elles garderont et accepteront ce qui sera porté plus bas, sous obligation, que nous contractons pour elles, des biens propres et des revenus du dit monastère, que nous obligeons à cet effet, et en vertu de l'autorisation que par le contenu de cet acte nous tenons du très révérend père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, notre

provincial, laquelle est signée de son nom et de celui du notaire présent. et dont la teneur, selon qu'il appert du texte, est la suivante :

(Voir l'Autorisation du père Gratien, au Document précédent.)

En conséquence, nous, les dites mère Térèse de Jésus, Thomasine-Baptiste, prieure, et les autres religieuses et communauté, plus haut nommées et déclarées, et sous la caution plus haut portée, et usant de la dite autorisation sus-insérée que nous acceptons, d'une part ; et moi, doña Béatrix de Arzeo Covarrubias, veuve de Ferdinand de Benero, habitant du bourg de Montuenga, d'autre part ; déclarons que, selon qu'il a été décidé et convenu, moi, la dite doña Béatrix de Arzeo Covarrubias, je devrai prendre et prendrai l'habit au dit monastère et y professerai et y habiterai comme les autres religieuses, dans les conditions et la forme suivantes :

Premièrement, nous, la dite mère fondatrice, prieure et communauté, serons obligées et nous obligeons à donner l'habit à vous, la dite doña Béatrix de Arzeo Covarrubias, dans l'espace de trois jours, et vous recevrons pour religieuse du dit monastère et couvent, et, au bout de l'année de noviciat vous donnerons le voile, et vous professerez conformément à notre ordre et à notre règle.

Item. Moi, la dite doña Béatrix de Arzeo Covarrubias, je m'oblige à donner et donnerai à vous, les dites señoras, mère fondatrice, prieure et communauté en dot et pension, deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante *maravedis*, en cette manière : cent trente et un mille deux cent cinquante *maravedis* en cinquante ducats de rente chaque année, ma vie durant, lesquels je possède sur les illustrissimes seigneurs don Jean de Padilla et doña Marie de Zuñiga sa femme, *adelantados* de Castille, comme il conste de l'acte passé en ma faveur et celle du dit Ferdinand de Benero, mon défunt mari, par devant Pero de Arze, notaire de la ville de Valladolid, le 7 juillet de l'année 1580. Plus, trente-sept mille cinq cents *maravedis* qui me sont dus en intérêts de cette rente au jour de la Saint-Jean de juin de la présente année. Et pour recouvrer les dits droits d'intérêt et les dits cinquante ducats au jour de la Saint-Jean de juin de cette présente année, et à l'avenir chaque année ma vie durant, et, au cas où ils seraient rachetés, pour avoir et recouvrer leur prix principal, pour toutes ces choses et chacune d'elles, je vous donne pouvoir, en cause propre et irrévocable, et vous cède mes actions et droits, et vous place

et subroge en mon lieu et droit, afin que vous puissiez donner des reçus et acquits, recours et avis en justice au sujet du recouvrement, et faire toutes autres actions et poursuites judiciaires et extra-judiciaires, de quelque qualité qu'elles soient, et pour tout cela je donne pouvoir en cause propre, à vous, les dites mère fondatrice, prieure et communauté, avec toutes les adjacences et dépendances connexes et annexes, et avec libre et générale administration, avec faculté aussi de prendre un procureur ou deux, ou davantage, et de les révoquer et d'en prendre d'autres. Plus, cinquante ducats que je donnerai à vous les dites señoras, mère fondatrice, prieure et communauté, et que vous recevrez comptant, lesquels avec les cinquante et un mille deux cents *maravedis* restants, que je vous ai donnés et que vous avez reçus, et les autres choses nécessaires pour le dit monastère, font toute la somme des dits deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante *maravedis*.

Item. Apportant et fournissant en dot et pension les dits deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante *maravedis*, je n'aurai rien à donner pour la pension du noviciat. Cela étant, nous, les dites mère fondatrice, prieure et communauté devons renoncer, et renoncerons, à tous les autres biens qui pourraient revenir à ce dit monastère et communauté par le moyen de vous, la dite doña Béatrix, tant de la légitime de votre père que de la future succession de votre dite mère et en quelque autre manière que ce soit, et y renonçons en faveur de Jean de Covarrubias et de Pero Diez de Arzeo, vos frères, afin qu'ils l'aient et le touchent par moitié, laquelle dite renonciation nous devons faire et ferons au temps marqué par le saint concile de Trente, avec les actes, serments et formalités nécessaires, en vertu de la susdite autorisation ou d'une autre, comme il sera plus convenable. Et dès maintenant, nous, les dites mère fondatrice, prieure et communauté, nous déclarons satisfaites et payées des dits deux cent quarante-huit mille sept cent cinquante *maravedis*, en tant que nous avons reçu le dit titre de rente et le reste qui nous a été versé comptant, avec les autres choses, comme il a été dit plus haut ; de quoi nous nous contentons, et ne voulons avoir ni toucher autre chose quelconque des légitimes et du reste qui a été dit ; et d'abondant, nous renonçons à la loi du Versement non compté ni reçu, ni vu ni payé, et aux autres lois en faveur des paiements avoués et ne paraissant point.

Et moi, doña Marie de Arzeo, ici présente, mère de la dite doña Béa-

trix de Arzeo y Covarrubias, ma fille, je déclare que je veux et accepte tout ce qui est contenu dans cet acte et chacune de ses parties, et de même, que vous, les dites señoras, mère fondatrice, prieure et communauté, fassiez l'acte de renonciation en faveur de mes fils. Et quand même je vous survivrais, ma fille, je m'engage à ne pas vous succéder : je renonce à la légitime et future succession, et je veux qu'elle arrive à vos dits frères, bien qu'en droit, comme votre mère et héritière naturelle, je dusse vous succéder dans les deux tiers de vos biens, et je m'oblige à ne pas aller au contraire en aucun temps, pour aucune cause ou raison, bien qu'en droit je le puisse faire.

Et les trois parties, chacune pour ce qui la touche, s'obligent à garder et accomplir le contenu de cet acte et chacune des choses qui s'y trouvent. Et déclarons que nous n'irons pas au contraire, bien que de droit nous puissions le faire, et si nous le faisons, il ne nous servira de rien et nous ne serons point entendus en jugement ni hors de jugement, et nous paierons le principal, les frais et dépens qu'entraînera la cause...

Nous accomplirons le contenu de cet acte, et pour cela, nous, les dites abbesse, religieuses et communauté, obligeons les biens propres et les rentes du dit monastère, et nous, les dites doña Marie et doña Béatrix, obligeons nos personnes et nos biens meubles et immeubles déclarés, présents et à venir, et par le présent acte, nous renonçons à tout et donnons notre plein pouvoir, nous, les dites mère fondatrice, prieure et communauté, aux juges de notre sainte mère l'Église et à tous autres qui pourront en connaître, et nous, les dites doña Marie et doña Béatrix, aux juges de Sa Majesté, afin qu'ils nous les fassent garder et accomplir en toute rigueur de droit, comme si nous y avions été condamnées par sentence définitive, passée en jugement devant juge compétent et acceptée par nous. Sur quoi nous renonçons à notre propre for et juge, et de plus à la loi *Si convenerit* et autres lois, et spécialement renonçons à la loi *De rege*, du Droit, qui dit que dans les renonciations un notaire ne suffit point. De quoi nous passons acte devant le notaire présent et les témoins soussignés, et signons nos noms aux registres, nous, les dites doña Marie et doña Béatrix de Arzeo Covarrubias.

Fait et passé en ce monastère du seigneur saint Joseph, le 12 du mois de mai 1582.

Témoins qui ont été présents à ce qui vient d'être dit : *André de Vallejo, Jean Alvarez et Pero de Medina*, régidors en la dite ville.

Et aux susdits contractants, moi, le notaire, je certifie qu'il en est ainsi.

TÉRÈSE DE JÉSUS. THOMASINE-BAPTISTE. CATHERINE DE JÉSUS. AGNÈS DE LA CROIX. CATHERINE DE L'ASSOMPTION.

DOÑA MARIE DE ARZEO CAVEÇA DE VACA. DOÑA BÉATRIX DE ARZEO CUEVASRUVIAS.

Passé par devant moi

JEAN ORTEGA DE LA TORREFRIA.

DOCUMENT 75.

DERNIER VOYAGE ET MORT DE SAINTE TÉRÈSE 1582

RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY

(Voir chap. XXXI, p. 222.)

Ce document reproduit la dernière partie de la Relation d'Anne de Saint-Barthélemy, dont nous avons donné déjà des fragments considérables. Pour reconstituer intégralement cette importante Relation, il suffit de replacer dans l'ordre suivant les emprunts que nous lui avons faits dans ce volume et le précédent : Docum. 47, 51, 9, 49, 58, 64, 71 et 75.

Après l'épreuve de l'inondation, un jour que la sainte mère était avec Notre-Seigneur, elle lui dit : *Seigneur, êtes-vous content maintenant?* Et elle en reçut cette réponse : *Ah! tu auras bientôt de plus grandes souffrances à endurer.* Elle ne comprit pas tout d'abord le sens de cette parole, mais les peines que lui occasionnèrent, depuis ce moment jusqu'à son arrivée à Albe, le mauvais état de sa santé et d'autres grandes croix qui vinrent l'assaillir, ne tardèrent pas à le lui dévoiler.

Étant donc à Burgos, elle se demandait si elle devait s'éloigner ou demeurer davantage. Mais Notre-Seigneur lui dit de partir, ajoutant qu'elle n'avait plus rien à faire en ce lieu, puisque la fondation était achevée. Elle partit donc sans retard pour Palencia, et de là, pour Medina, dans l'intention d'aller ensuite directement à Avila. A Medina elle trouva le père vicaire provincial Antoine de Jésus, qui l'attendait pour lui dire d'aller à Albe. Malgré le haut degré d'obéissance auquel Dieu l'avait élevée, elle éprouva en présence de cette décision une peine extraordinaire, parce qu'elle y voyait l'effet des instances de la duchesse. Jamais je ne vis un ordre de ses supérieurs lui coûter autant.

Nous partimes de Medina en carrosse. Le voyage fut très pénible pour la sainte. A un petit village voisin de Peñaranda, ses souffrances et son épuisement devinrent tels, qu'elle tomba évanouie, ce qui nous plongea tous dans la désolation. Pour la remettre, nous n'avions à lui donner que quelques figues. Elle dut s'en contenter ce soir-là, car il n'y eut pas moyen de trouver un œuf dans tout le village. Voyant combien j'étais affligée de ne pouvoir la secourir en un pareil besoin, elle me consolait et me disait de n'avoir pas de peine, que ces figues étaient excellentes, que bien des pauvres n'avaient pas semblable douleur. Elle parlait ainsi pour me consoler, mais moi qui connaissais sa patience, sa résignation et le plaisir qu'elle prenait à souffrir, je comprenais qu'elle endurait bien plus qu'elle ne le laissait paraître. Pour tout dédommagement, nous atteignîmes le lendemain un nouveau village, où nous ne trouvâmes que des choux, cuits avec quantité d'oignons. La mère en mangea, bien que cet aliment fût très contraire à son mal.

Le même soir, nous arrivions à Albe. La sainte était si malade, qu'elle ne fut pas même en état de s'entretenir avec les religieuses. Elle avoua qu'elle se sentait brisée, qu'il lui semblait avoir tous les os rompus. C'était la veille de saint Mathieu. Néanmoins, depuis ce jour jusqu'à celui de saint Michel, elle resta debout malgré ses vives souffrances. Le jour de saint Michel, elle communia. Aussitôt après, elle se mit au lit, car elle n'était venue que pour cela. Elle était attaquée d'un flux de sang, qui fut la maladie dont elle mourut. Deux jours avant sa mort, elle demanda qu'on lui donnât le très saint Sacrement, parce qu'elle sentait qu'elle allait mourir. Quand elle vit qu'on le lui apportait, elle s'assit dans son lit avec une grande ferveur d'esprit. Il fallut même la retenir, car elle semblait vouloir se jeter hors du lit. Elle disait avec beaucoup d'allégresse : *Mon tendre Maître, il est temps de partir. Oh! oui, partons! Et que votre volonté s'accomplisse.*

Elle rendait de grandes actions de grâces à Dieu de ce qu'elle était fille de l'Église et de ce qu'elle mourait dans son sein, disant qu'elle espérait être sauvée par les mérites de Jésus-Christ. Elle nous priaît toutes de supplier Dieu de lui pardonner ses péchés, d'en détourner les yeux et de ne considérer que sa miséricorde. Elle demandait pardon à toutes les religieuses avec beaucoup d'humilité, leur disant de ne pas prendre garde à ses actes et au mauvais exemple qu'elle leur avait donné.

Les sœurs, voyant qu'elle se mourait, la prièrent avec instance de leur dire quelque chose pour leur bien spirituel. Sa réponse fut qu'elle leur demandait, pour l'amour de Dieu, de garder très bien leur règle et leurs constitutions. Elle ne voulut pas leur dire autre chose. Après cela, on l'entendit surtout répéter souvent ce verset de David : *Sacrificium Deo spiritus contribulatus. Cor contritum et humiliatum. Deus, non despicias* (1). Et spécialement : *Cor contritum*, et le reste. Elle ne cessa de le redire qu'au moment où elle perdit la parole. Avant de la perdre, elle demanda l'Extrême-Onction et la reçut avec beaucoup de dévotion.

Le jour de saint François, à neuf heures du soir. Notre-Seigneur l'appela à lui. Toutes les sœurs restèrent plongées dans une tristesse et une douleur si grandes, que si je devais les dépeindre, il y aurait bien à dire. Je sais qu'il s'est passé plusieurs choses à l'heure où la sainte mère expira, mais comme elles ont été mentionnées, je ne les raconte pas ici. Si les supérieurs le trouvent à propos, ils pourront les faire connaître.

Le jour suivant, elle fut enterrée avec toute la solennité qu'on pouvait attendre de la localité. On mit le corps dans un cercueil, mais on le chargea de tant de pierres, de chaux et de briques, que le cercueil se rompit et que tous ces matériaux pénétrèrent à l'intérieur. La fondatrice du couvent, Térèse de Laiz, le voulut ainsi et personne ne put l'en dissuader : il lui semblait que grâce à ce poids dont elle chargeait le corps de la sainte, elle avait moins à craindre qu'on le lui enlevât.

Au bout de neuf mois (2), le père provincial, qui était alors le père Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, vint à ce couvent. Les sœurs le pressèrent vivement d'ouvrir la tombe; elles étaient fort en peine, disaient-elles, de l'état où se trouvait le saint corps. Ainsi, à leur demande, il se mit en devoir d'ouvrir le sépulcre. Mais il était tellement chargé de pierres et d'autres matériaux, qu'il leur fallut quatre jours, à lui et à son compagnon, pour enlever tout ce qui le couvrait : c'est leur propre témoignage. Ils trouvèrent le saint corps plein de terre, par suite de la rupture du cercueil, et si maltraité

(1) Le sacrifice que Dieu désire, c'est une âme pénétrée de douleur. Vous ne mépriserez pas, ô Dieu, un cœur contrit et humilié. (Ps. 1, 19.)

(2) En 1584 seulement, d'après le père Gratien. Voir t. II des *Œuvres. Conservation miraculeuse du corps de sainte Térèse.*

qu'il faisait peine à voir. Ils assurent qu'il était aussi frais que si la mère venait de mourir, mais gonflé par l'humidité, et couvert de mousse, ainsi que les vêtements, qui se trouvaient entièrement pourris. Malgré cela, le corps était exempt de toute corruption et entier, sans qu'aucune partie se trouvât entamée. Non seulement il ne répandait nulle mauvaise odeur, mais on sentait s'en exhaler un excellent parfum, qu'on peut constater aujourd'hui encore.

On lui mit d'autres vêtements et on le replaça, dans un coffre, au lieu où il était auparavant. Environ deux ans et demi après, lorsqu'on le retira pour le porter ici, à ce couvent de Saint-Joseph d'Avila, on trouva de nouveau les vêtements presque pourris et le saint corps aussi intact, quoique plus sec. Il répandait une si excellente odeur, qu'il y a de quoi en bénir Dieu. Louanges sans fin lui soient rendues !

Nous qui avons vu et connu notre mère, nous ne fûmes nullement surprises que Dieu lui eût fait la grâce de conserver son corps en cet état. Non, il est impossible de décrire ici les souffrances et les privations qu'elle eut à endurer, et la patience avec laquelle elle les supportait. Je le dis surtout de ce dernier voyage de Burgos, depuis le jour où elle sortit d'Avila, jusqu'à son arrivée à Albe, où Dieu l'appela à lui. Tout ce voyage ne fut qu'un long martyre, dont, pour de justes motifs, il n'est pas possible de donner actuellement le détail. Je me bornerai à rapporter une parole prononcée par la sainte, et qui dit beaucoup, vu son courage et son avancement spirituel. Elle avait, disait-elle, bien souffert dans le cours de sa vie, mais jamais elle ne s'était vue à ce point dans l'angoisse et l'affliction. Je n'en suis pas étonnée, car, je puis l'affirmer en toute vérité, on eût dit bien souvent que Dieu avait donné pouvoir aux démons de la tourmenter, et non seulement aux démons, mais encore aux personnes de toutes conditions qui avaient affaire à elle. Pour parler plus exactement, Dieu leur permettait d'embellir sa couronne. Oui, quand je rappelle à mon souvenir ce dont je fus alors témoin, j'en suis encore émue de tendresse et de compassion. Certes, j'ai bien vue réalisée la parole que Notre-Seigneur avait dite à la sainte mère à Burgos : qu'elle aurait bientôt à passer par de plus grandes souffrances. Qu'il soit à jamais béni de se montrer si prodigue à pourvoir ses élus d'occasions de mériter ! Daigne sa Majesté m'accorder la grâce d'être du nombre de ceux-ci !

DOCUMENT 76.

ENGAGEMENT RELATIF A LA SÉPULTURE DE SAINTE TÉRÈSE 1577

(Voir chap. XXXI, p. 223.)

A l'époque où don Alvaro de Mendoza renonça, pour lui et les évêques d'Avila, ses successeurs, à la juridiction qu'il avait exercée sur le monastère de Saint-Joseph, il mit pour condition à cette renonciation que le corps de sainte Térèse serait enseveli dans l'église de ce monastère. Le père Gratien s'y engagea par un Acte, qui se conserve encore à la Bibl. nat. de Madrid. Le texte en a été publié par Don Manuel Serrano y Sanz dans ses : Apuntes para una Biblioteca de Escritoras españolas, t. II, Art. Santa Teresa de Jesús.

JÉSUS-MARIE

Frère Jérôme Gratien de la Mère de Dieu, commissaire apostolique de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel pour la province d'Andalousie et pour les Déchaussés de Castille, tant religieux que religieuses, etc. Par la présente et en vertu de l'autorité apostolique à moi concédée, je déclare conventuelle du monastère des Déchaussées du seigneur saint Joseph d'Avila la révérende mère Térèse de Jésus. fondatrice des religieuses Déchaussées de cet ordre, et j'ordonne que lorsqu'il plaira à Dieu de l'appeler à lui, elle soit enterrée au dit couvent, parce que cette maison a été la première fondation de cet ordre, que la mère y a fait profession de la réforme, et surtout qu'il y va de la satisfaction et du bon plaisir de l'illustrissime seigneur don Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila, que tout notre ordre regarde comme le père, le seigneur et le fondateur de ce couvent et de tout l'ordre. Et cela, nonobstant l'assignation par laquelle le très révérend père Pierre Fernandez, visiteur apostolique, l'a attachée à la fondation

de Saint-Joseph de Salamanque. Cette assignation, en effet, doit s'entendre des trois ans que comportent les filiations, lesquels étant accomplis, elle se trouve dégagée du dit couvent. Il est à considérer aussi que le monastère de Saint-Joseph était alors sous la juridiction du révérendissime Ordinaire.

En foi de quoi j'ai donné la présente, signée de mon nom et scellée du sceau de notre office. Fait le 31 août 1577.

FRÈRE JÉRÔME GRATIEN DE LA MÈRE DE DIEU,
Commissaire apostolique.

DOCUMENT 77.

ORIGINES DU COUVENT DE GRENADE

RÉCIT DES PREMIÈRES RELIGIEUSES

(Voir *Appendice aux Fondations de sainte Térèse*, p. 235.)

Ce document, signé de la mère Béatrix de Saint-Michel, prieure de Grenade, et des mères Anne de l'Incarnation, Marianne de Jésus et Marie de Saint-Jean, se trouve à la Bibl. nat. de Madrid. Don Manuel Serrano y Sanz en a publié un fragment en 1903, dans ses : Apuntes para una Biblioteca de Escritoras españolas, t. I, Art. Granada. Mais la partie la plus considérable, comme la plus intéressante, était encore inédite. L'écrit est intitulé : Relacion de la fundacion del monasterio de las monjas carmelitas descalzas de la ciudad de Granada. Il ne porte pas de date, mais il est clair qu'il est de l'année 1607 ou de l'une des suivantes, car la mère Anne de Jésus est dite avoir fondé à Paris depuis peu d'années et se trouver à Bruxelles, occupée également à fonder. Le manuscrit est détérioré en certains endroits, ce qui empêche la lecture de quelques mots. Après le titre, on lit entre lignes la remarque suivante : « Hase de corregir con lo que hiçó la M^{re} Ana de Jesús, fundadora de Flandes, estando sin prefación en las que escribió nuestra santa Madre. A corregir d'après la relation écrite par la mère Anne de Jésus, fondatrice de Flandre, qui se trouve sans avertissement avec celles que notre sainte Mère a composées. » Les signatures sont autographes.

Les deux premières fondatrices de notre couvent de religieuses déchaussées du bourg de Veas, au diocèse de Murcie, Catherine de Jésus et Marie de Jésus (deux sœurs natives de cette localité, qui s'appelaient dans le siècle doña Catherine Godinez et doña Marie de Sandoval) étaient en ce couvent avec la mère Anne de Jésus (qui est allée fonder à Paris il y a peu d'années et se trouve actuellement à Bruxelles en Flandre, où elle fonde également) et avec la mère Béatrix de Saint-Michel, à présent prieure de ce couvent de Grenade, et elles avaient appris que depuis un certain temps déjà on souhaitait une fondation en cette ville, quand le père Diego de la Trinité, vicaire

provincial, vint faire la visite au couvent de Veas. Il arrivait de Grenade, où il fondait le couvent de *Los Martyres*, aujourd'hui... (*ici le ms. est détérioré*), et il dit aux religieuses sus-nommées qu'on désirait en cette ville la fondation d'un monastère de carmélites déchaussées, que même d'excellents sujets avaient le désir d'entrer. En conséquence, le père vicaire provincial et les religieuses se décidèrent à écrire à notre sainte mère Tèreise de Jésus, laquelle leur répondit qu'elle approuvait beaucoup leur projet et désirait depuis longtemps cette fondation. Le père vicaire provincial loua à cet effet une maison dans Grenade, et en parla avec don Jean Mendez de Salvatierra, alors archevêque de cette ville.

Là-dessus les religieuses envoyèrent demander notre père Jean de la Croix, premier Déchaussé et fondateur de notre réforme, qui était alors recteur de notre collège de Baëza (1). Elles traitèrent avec lui de cette affaire, et il l'approuva. En conséquence, on décida que le père Jean se rendrait à Avila, où se trouvait notre sainte mère Tèreise de Jésus, et qu'il l'amènerait à Veas, pour de là réaliser la fondation. Le père Jean se rendit effectivement à Avila. Notre sainte mère lui dit qu'elle serait heureuse de venir à la fondation, ajoutant néanmoins : *Mais notre grand Dieu n'ordonne autre chose*. C'était qu'elle se rendit alors à la fondation de Burgos, qu'elle souhaitait depuis longtemps. Elle fit partir, avec les montures venues pour la prendre, la mère Antoinette du Saint-Esprit, l'une de ses quatre premières compagnes, et la mère Marie du Christ, qui venait de remplir les fonctions de prieure à Avila. Ces religieuses se rendirent à Veas en compagnie du père Jean, apportant une lettre patente de notre sainte mère, où se trouvaient désignées les sœurs qui devaient aller à la fondation de Grenade, à savoir : la mère Anne de Jésus, comme prieure ; la mère Marie du Christ, comme sous-prieure ; la mère Antoinette du Saint-Esprit ; la mère Béatrix de Saint-Michel, qui est actuellement prieure de Grenade, comme il a été dit ; la mère Béatrix de Jésus, une nièce de notre sainte mère, qui se trouvait à Malagon et qui vint pour cet effet ; la mère Éléonore-Baptiste, originaire d'Alcala la Real, et la mère Lucie de Saint-Joseph.

Ces sept religieuses partirent de Veas pour Grenade. Leur première

(1) Une note marginale porte : *Il n'est pas certain qu'il fût alors recteur ; il était plutôt prieur de Grenade*. Voir à ce sujet la remarque que nous avons faite p. 232, note de la page précédente.

étape les conduisit jusqu'à La Torre de Perogil (1), où elles reçurent pour être converse la sœur Catherine des Anges, qui se trouve actuellement à Grenade et dont elles connaissaient la vertu et les bons désirs. La troisième étape les mena jusqu'à Dayfontes, près de Grenade (2). Là, tandis que le ciel était serein, une tempête s'éleva tout à coup ; il y eut un grand éclat de tonnerre, accompagné d'éclairs, mais l'orage dura peu. La veille de saint Sébastien on arriva à Albolote (3), à une lieue de Grenade. Le père vicaire provincial y vint de cette ville et dit aux religieuses : « Mes mères, tout nous manque pour la fondation, car celui qui nous louait la maison, apprenant qu'elle était destinée à des religieuses, a repris sa parole ; quant à l'archevêque, il est très peu disposé à donner l'autorisation. » L'archevêque, en effet, n'avait encore donné que des espérances verbales. Chose étonnante ! A ces nouvelles, les religieuses sentirent une confiance intérieure que la fondation s'accomplirait. Dieu, sans doute, les soutenait et maintenait en elles l'espoir qu'elles avaient conçu. Finalement, le père vicaire provincial leur dit qu'il y avait à Grenade une dame très grande servante de Dieu, nommée doña Anne de Peñalosa, qui habitait une petite maison voisine de celle de son frère, l'auditeur don Louis de Mercado. Elle offrait de se loger chez son frère et d'abandonner aux religieuses sa maison, contiguë à celle de l'auditeur. Là-dessus, on quitta ce soir-là Albolote entre onze heures et minuit, et l'on arriva à Grenade vers une heure de la nuit. La petite troupe se rendit chez la señora doña Anne de Peñalosa, qui l'attendait et la reçut avec beaucoup de satisfaction. Cette même nuit on disposa le *zagan* (4) de la maison, afin qu'on pût y placer le très saint Sacrement, car c'était le lieu le plus commode pour cela.

Cette dame raconta aux religieuses comment deux jours auparavant la foudre était tombée sur la demeure de l'archevêque, avait passé au-dessus du chevet de son lit et brisé une armoire vitrée, puis était passée dans l'écurie, où elle avait tué un mulet. Le prélat, ajoutait-elle, en avait été fort effrayé et sa santé s'en était ressentie ; par là il

(1) La Torre de Perogil est une très pittoresque petite ville de la province de Jaën, sur la rive droite du Guadalquivir, à dix-huit lieues de Grenade.

(2) Dayfontes ou Daifontes est un village à trois lieues de Grenade.

(3) Albolote est un bourg situé dans la *lega* de Grenade, au pied de la Sierra de Elvira.

(4) Large allée couverte qui se trouve à l'entrée de beaucoup de maisons espagnoles.

serait peut-être plus disposé à leur permettre d'accomplir la fondation et de placer le très saint Sacrement. En calculant le temps, on trouva que la foudre était tombée au moment de l'orage qui se produisit, comme il a été dit plus haut, tandis que les religieuses se trouvaient à Dayfontes.

Dès le matin, l'auditeur don Louis de Mercado et le licencié Laguna — plus tard président du Conseil des Ordres, puis évêque de Cordoue — allèrent demander à l'archevêque l'autorisation de placer le très saint Sacrement. Il la donna très volontiers, disant qu'il voudrait se trouver en état de le placer lui-même, mais qu'il enverrait en son nom son *provisor*, appelé Antoine Barba. Celui-ci arriva effectivement avec les auditeurs, apportant l'autorisation écrite de l'archevêque. Les religieuses en éprouvèrent une joie très vive et sonnèrent aussitôt une petite cloche, qu'elles avaient placée dans une tour. La surprise fut grande dans la ville au son inopiné de cette cloche. Ce jour-là même, qui était celui de saint Sébastien, le *provisor* célébra très solennellement la messe. Notre père Jean de la Croix, premier Déchaussé de notre réforme, chanta l'évangile, et le père Pierre des Anges chanta l'épître. Le très saint Sacrement fut placé et les religieuses restèrent comblées de joie de sa présence. C'est un privilège de cette fondation, que le sentiment tout particulier de la présence du très saint Sacrement qu'éprouvèrent bon nombre des religieuses dans ces premiers temps.

La señora doña Anne de Peñalosa avait largement pourvu sa maison de tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des religieuses, et elle le leur fournit très abondamment tout le temps qu'elles passèrent dans sa demeure. Elle ne permettait pas qu'elles achetassent rien, et tous les jours la religieuse chargée de ce soin se présentait à un *cancel* (1) qui donnait dans la maison où se trouvait cette dame, elle y demandait et recevait ce qu'il fallait pour la journée. Notre-Seigneur récompensa doña Anne de sa bonne œuvre, car jusque-là très éprouvée, elle portait ses peines dans un accablement de douleur, mais à partir de ce moment elle les endura joyeusement et avec facilité, en désirant même davantage.

Les religieuses restèrent en cette demeure plus de sept mois. Pendant ce temps cette dame n'entra jamais dans leur logement, et aucune

(1) Le *cancel* était une sorte de paravent ou de double porte que l'on plaçait devant la porte d'un appartement.

d'elles ne passa dans la demeure de leur bienfaitrice. Celle-ci leur parlait seulement de temps en temps par un *cancelito*.

Douze ou treize jours après la pose du très saint Sacrement, le père vicaire provincial jugea bon qu'on fit venir de Séville deux autres religieuses, qui arrivèrent à Grenade la veille de la Purification de Notre-Dame (1). Elles se nommaient Marie de Jésus et Marie de Saint-Paul. Il se trouvait donc dix religieuses en cette maison. La señora doña Anne s'offrit à fournir le nécessaire à ce nombre de religieuses tout le temps qu'elles seraient à Grenade, ce qu'elle exécuta pendant l'espace de six ou sept mois. Elle leur faisait beaucoup d'aumônes et de charités; outre cela, elle leur donna quatre cents ducats en présent, pour l'acquisition de la maison qu'elles habitent aujourd'hui. Les religieuses passèrent ensuite à une autre demeure, et à cet effet, on consumma le très saint Sacrement à la première messe le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste (2).

Plusieurs personnes venaient demander l'habit. Mais les religieuses examinaient soigneusement si elles étaient propres à notre genre de vie, et comme plusieurs ne leur semblaient pas avoir les qualités requises, et que d'ailleurs on n'avait pas encore de maison en propre, elles ne les recevaient point. En effet, la seconde maison qu'elles habitèrent n'était que louée. Lorsqu'elles s'y transférèrent, ce fut accompagnées de nos religieux déchaussés, du corrégidor et de quelques auditeurs. Le soir même du jour où elles y entrèrent, on y plaça des grilles et un tour, et les autres choses réclamées par la clôture. Le jour suivant, le *provisor* dont il a déjà été parlé célébra la messe et plaça le très saint Sacrement. Les religieuses restèrent en cette demeure deux ans et un peu plus de deux mois. Un an et demi après la fondation, quelques novices entrèrent, excellents sujets, qui appartenaient aux familles les plus distinguées et les plus considérables de Grenade. Peu de temps après, deux sœurs fort vertueuses furent reçues comme converses.

Bien que l'observance fût déjà très bien établie dans la maison qu'elles habitaient, les religieuses désiraient en avoir une en propre, où elles pussent s'installer d'une manière parfaitement régulière. Elles s'occupèrent donc d'acquérir la maison du « Grand Capitaine », qui est

(1) C'est-à-dire le 1^{er} février 1582.

(2) Le 29 août. Comme nous l'avons dit, cette maison était située Calle *Elvira*.

celle qu'elles occupent actuellement. On la leur eût donnée en aumône si don Louis de Córdoba, qui en était propriétaire, ne l'eût engagée dans le majorat. On lui versa pour l'acquisition de cette maison cinq mille ducats, pris sur les dots des religieuses qui avaient été reçues. L'alcade Brabo l'habitait en qualité de locataire, et l'on ne savait comment l'en faire sortir pour y introduire les religieuses. Mais Dieu permit que la vente à peine effectuée, il apprit qu'il avait été nommé alcade de cour, à Madrid. Il évacua donc la maison, et les religieuses y entrèrent le jour de l'octave de la Toussaint (1), presque à la tombée de la nuit, escortées de nos pères Déchaussés, des représentants de la justice et des auditeurs. On fut près de trois mois sans y placer le très saint Sacrement, parce qu'il fallut organiser l'église et le chœur. Pendant ce temps, on disait les messes dans une pièce intérieure. Quand la chapelle et le chœur eurent été mis en état, ce fut le *provisor* déjà mentionné qui célébra la messe et plaça le très saint Sacrement.

De ce couvent sont sorties des fondatrices pour cinq fondations : celles de Madrid, de Malaga, de Baëza, d'Almodóvar et de Cabra. Il y a eu et il y a encore en ce monastère de hautes vertus, et Dieu a favorisé beaucoup de religieuses de grâces particulières, qui paratront au grand jour en leur temps, si Dieu le permet.

Voilà exactement ce qui s'est passé en cette fondation. Ce qui se trouve au livre de l'évêque de Tarazona (2) de contraire à ceci, n'a pas été écrit d'après une relation fidèle. Ce qui vient d'être consigné a été rapporté par la mère Béatrix de Saint-Michel, l'une des religieuses venues de Veas, comme il a été dit, laquelle a été prieure de ce couvent et l'est encore ; par la sœur Catherine des Anges, celle qui a été reçue à La Torre de Perogil pour être converse, ainsi que nous l'avons raconté ; et par la mère Anne de l'Incarnation, qui a été prieure en ce couvent : toutes religieuses qui ont vécu longtemps dans le monastère ; enfin par Marianne de Jésus et Marie de Saint-Jean, qui y furent reçues des premières.

BÉATRIX DE SAINT-MICHEL, prieure. — ANNE DE L'INCARNATION. —
 MARIANNE DE JÉSUS. — MARIE DE SAINT-JEAN.

(1) Le 8 novembre 1584.

(2) La Vie de sainte Térèse, composée par Yepès.

DOCUMENT 78.

LETTRE DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE JÉSUS A UNE CARMÉLITE DE SALAMANQUE 1583 ou 1584

(Voir *Appendice aux Fondations de sainte Térèse*, p. 244.)

Cette lettre, encore inédite croyons-nous, se garde à la Bibl. nat. de Madrid. Elle est adressée à la sœur Marie de Saint-Ange (de Lobera), professe du carmel de Salamanque depuis l'année 1573 et cousine de la vénérable mère. Le texte indique qu'elle fut écrite à Grenade, quelque temps après la mort de sainte Térèse.

JÉSUS

Notre-Seigneur soit avec Votre Charité, ma chère sœur.

Si vous saviez la joie que votre lettre m'a causée, vous m'écrieriez plus souvent. Il est vrai que je ne le mérite pas, moi qui vous écris si peu. Certes, ce n'est pas manque d'affection de ma part, ni oubli de la part de la mère sous-prieure (1) ou de la sœur Antoinette du Saint-Esprit (2), car viennent-elles à savoir qu'il y a un messager, elles me prient de vous écrire. Je leur réponds que ce serait une consolation pour moi de le faire tous les jours, si j'en avais le loisir. Elles-mêmes, sachant, par ce que je leur en ai dit, le plaisir que vous font mes lettres, voudraient vous procurer cette satisfaction. Elles vous aiment tendrement, comme le font aussi les sœurs Béatrix de Jésus (3), Eléonore-Baptiste (4), et toutes les autres. Payez-les de retour, ma sœur, au moyen

(1) La mère Marie du Christ, professe d'Avila.

(2) Une des quatre premières professes d'Avila.

(3) Béatrix de Cepeda y Ocampo, parente de la sainte.

(4) Professe du couvent de Beas.

de vos oraisons, et continuez toujours à les offrir à Dieu pour moi, car j'en ai grand besoin. J'aurai soin de dire à notre père provincial (1) ce dont vous me chargez. Parlez-moi de ces messieurs des Indes et de Plasencia, quand vous en saurez quelque chose, car je le désire beaucoup; mais surtout, du señor vicaire et de sa santé. Je suis charmée d'apprendre que vous en avez vous-même. Que Dieu vous la donne parfaite, ma chère sœur, ainsi qu'à toutes mes vraies sœurs de votre couvent. Je les aime bien plus encore depuis que sa Majesté nous a laissées seules, privées de notre sainte mère. Ah! que nous avons de motifs de ressentir son absence, nous surtout qui lui devions tant!

Pour me procurer au moins la consolation de la voir en peinture, j'ai fait demander à Séville un portrait exécuté d'après celui qu'on y avait peint de sa Révérence. La copie a été faite par le meilleur peintre, pour le prix de dix ducats, et après cela, elle est affreuse. De quel cœur j'en paierais autant si, dans votre ville, le prébendé Peña nous la peignait telle qu'il l'a vue! Il la regardait avec une grande attention quand il peignait le Christ du chœur. Que la mère prieure (2) et Votre Charité veuillent bien lui en parler. Il peut se faire qu'il s'en souvienne et qu'il nous la représente au naturel. Il est si habile et si pieux! Ce serait pour moi un renouvellement de ferveur et une grande compagnie. Tout mauvais qu'il est, le portrait dont je vous parlais tout à l'heure me tient compagnie. Que nous avons été peu intelligentes en ne faisant pas faire son portrait par le prébendé! Pour l'amour de Dieu, voyez cela. Il pourra peut-être l'exécuter à présent. Faites-moi savoir, ma chère sœur, ce qu'il en est, et croyez que je vous aime autant qu'autrefois, davantage même.

Je désire bien savoir comment se trouve ma chère mère sous-prieure, ainsi que le père Jérôme de Avila. J'aimerais apprendre aussi où mon frère (3) habite à Tolède. Il y a longtemps que je ne sais rien de lui, non plus que du père Pierre Rodriguez (4), qui est fâché contre moi, je ne sais pourquoi. Si vous le pouvez, réconciliez-nous ensemble.

(1) Le père Jérôme Gratien.

(2) La mère Anne de l'Incarnation.

(3) Christophe de Lobera, frère de la mère Anne de Jésus, était membre de la Compagnie de Jésus. Sa mort arriva en 1616. Sa sœur, qui était alors à Bruxelles, le vit monter au ciel.

(4) Autre religieux de la Compagnie de Jésus, qui avait dirigé dans le monde la vénérable mère et sa cousine.

Vous savez tout ce que je lui dois, ainsi qu'à notre Pierre de Lobers. Pour celui-là, je n'ai jamais su s'il était mort ou en vie. Je ne leur écris pas, puisque vous êtes près d'eux. La mère prieure se prêtera volontiers à ces messages et voudra bien aussi que vous me donniez de vos nouvelles sous tous les rapports. Les miennes, grâce à Dieu, sont très bonnes. J'ai même pour l'instant plus de santé et moins de préoccupations. Sa Majesté fait tout dans notre communauté, et m'a envoyé d'excellents secours. Toutes nos sœurs font dire bien des choses à Votre Charité. Moi, j'envoie mille souvenirs aux sœurs Isabelle des Rois et Guiomar du Saint-Sacrement (1), ainsi qu'à mes trois chéries (2), et aux autres que je ne nomme pas, parce que je le fais dans la lettre à notre mère prieure. Que Dieu vous garde et qu'il accorde à Vos Révérences les biens qu'il est en son pouvoir de donner. Amen. Amen. Amen.

De Votre Charité, ma chère sœur, la servante jusqu'à la mort.

ANNE DE JÉSUS.

Par charité, recommandez très instamment à Dieu la señora Anne de Peñalosa, qui pourvoit ici à notre entretien. Elle a grand besoin de prières.

J H S

Pour ma sœur Marie de Saint-Ange, carmélite déchaussée à Salamanque.

(1) Carmélites de Salamanque.

(2) Probablement les trois sœurs converses du monastère.

DOCUMENT 79.

COMPTE RENDU D'UNE SÉANCE DE L'AYUNTAMIENTO D'AVILA RELATIVE AU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH 1564

(Voir *Actes et Mémoires*, p. 268.)

Ce compte rendu de la séance du 1^{er} février 1564 se trouve encore à l'Ayuntamiento d'Avila. Il n'a pas encore été publié ni en espagnol ni en français, non plus que le suivant.

Alphonse de Robledo, procureur général de la ville, a exposé à l'assemblée comme quoi il a traité avec les religieuses du monastère de Saint-Joseph la question à lui commise par les seigneurs Juge et régidors, et les dites religieuses lui ont répondu qu'elles ne démoliraient point la construction, n'ayant pas le moyen de la refaire ailleurs, parce qu'elles sont fort pauvres, mais qu'avec le consentement des dits seigneurs Juge et régidors, elles s'obligeraient, toutes les fois qu'il serait nécessaire d'entrer au dit monastère pour examiner ou réparer le dit aqueduc, à ouvrir la porte du dit monastère pour y faire entrer l'un des dits seigneurs régidors, ou le procureur de la ville, ou toute autre personne qui par le commandement des dits Juge et régidors auront besoin d'entrer, et qu'elles donneraient des cautions à cet effet; s'il en est autrement et que les dits seigneurs Juge et régidors veulent bien, attendu leur pauvreté, les aider d'une aumône que leur ferait la ville pour transporter ailleurs la construction, elles feront cette translation.

Les dits seigneurs Juge et régidors ont déclaré unanimement que le dit Alphonse de Robledo, procureur de la ville, retournerait trouver les dites religieuses et leur dirait que dans un bref délai, pour lequel ils s'en remettent au dit Alphonse de Robledo, elles aient à démolir la dite construction et à laisser libre le dit aqueduc, en les prévenant qu'en cas contraire, la justice aura son cours.

DOCUMENT 80.

COMPTE RENDU D'UNE AUTRE SÉANCE DE L'AYUNTAMIENTO D'AVILA RELATIVE AU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH 1564

(Voir *Actes et Mémoires*, p. 268).

Cette pièce, datée du 18 mars 1564, se trouve, comme la précédente, à l'Ayuntamiento d'Avila.

Le señor licencié Barthélemy Hernandez a rendu compte à l'assemblée de la réponse que lui ont faite les religieuses de Saint-Joseph lorsqu'il a été s'acquitter auprès d'elles de sa mission relativement à l'aqueduc, à savoir qu'attendu la brièveté du terme qui leur a été assigné au sujet de la dite construction, elles supplient leurs Seigneuries de prolonger ce terme ; que pour tout le reste, elles sont très reconnaissantes du bienfait qu'on leur accorde. Le señor don Antoine Vela a présenté demande et requête au señor corrégidor, afin qu'il fasse exécuter la sentence rendue relativement à la dite construction, avec protestation de porter plainte à qui de droit. Le dit Alphonse de Robledo s'est rangé à cette requête, et le dit señor corrégidor a répondu qu'on lui apporte le procès et la sentence, et qu'il est prêt à la faire exécuter...

Les dits seigneurs ont repris la discussion relative à la construction à démolir par les religieuses de Saint-Joseph. Après en avoir conféré avec les dits licenciés Barthélemy Hernandez et Alphonse de Robledo, procureur de la ville, qui étaient présents, ils ont décidé qu'attendu que les dites religieuses sont pauvres, et que de chaque côté du dit aqueduc on leur prend du terrain qui est leur propriété, on estimera

la dite construction, et de même le dit terrain qu'on leur prend, qu'on le leur paiera et qu'on leur donnera sur ce point toute certitude, afin qu'avec la somme qui leur sera versée, elles puissent commencer le mur qu'elles ont à élever pour se mettre en clôture. Et pour faire cette évaluation, ils ont nommé Christophe Martin et Fabien Perexil, charpentiers, habitants de la dite ville d'Avila.

La déposition de Julien d'Avila dans la cause de béatification de sainte Tèreise nous ayant été communiquée trop tard pour pouvoir trouver place dans ce volume, nous donnerons dans l'un des suivants ce document d'un haut intérêt, encore entièrement inédit, soit en espagnol, soit en français.

INDEX

INDEX DES MATIÈRES SPIRITUELLES

TRAITÉES DANS LES TOMES III ET IV DES ŒUVRES
DE SAINTE TÉRÈSE

A

- Action** (Avantages de l'), III, 107.
— (Comment il faut se comporter dans l'), III, 108.
Amour divin (Comment s'acquiert et se montre l'), III, 98, 99, 107.
— arrivé à sa perfection, III, 103, 104.
Amour-propre (Illusions causées par l'), III, 99, 121.

C

- Ciel**, III, 91.
Clôture (Bonheur goûté dans la), III, 242; — IV, 218.
Confesseurs (Manière dont la sainte se conduisait à l'égard des), III, 63, 64, 221, 222; — IV, 144, 145, 157.
— (Utilité du recours aux), III, 249.
Communion (Désirs excessifs de la), III, 116-118, 120-123.
— (Sentiments de la sainte à l'égard de la), III, 121, 123.
Confiance en Dieu (Exhortation à la), III, 91.
— (Sentiments de), III, 67, 68, 77.
Connaissance de soi-même, III, 108.

- Considérations humaines** (Mépris qu'il faut faire des), III, 164, 210.
Courage (Exhortation au), IV, 84, 106.
— de la sainte, III, 67, 74, 76; — IV, 106.
Crainte salutaire, III, 91.

D

- Démon** (Artifices du), III, 136, 216, 217, 234.
— (Fureur du), IV, 6.
Désintéressement, IV, 85, 86.
Désolation éprouvée par la sainte, III, 81, 82.
Discretion dans le gouvernement (Nécessité de la), III, 242-248.

E

- Enfer**, IV, 40.

F

- Faveurs surnaturelles**, III, 90, 92, 94, 95.
Ferveur (Exhortation à la), III, 91; — IV, 111, 153, 156.
Frayeurs de la sainte, III, 254; — IV, 56, 159.

G

Grandeurs mondaines (Mépris qu'il faut faire des), III, 136, 139, 210.

H

Humilité (Vertu d'), III, 137, 138, 141.

— **de la sainte** (Sentiments d'), III, 93; — IV, 118, 119, 122, 146, 147.

I

Illusions (Exemples d'), III, 115-119, 121-124, 139, 140.

Impuissance (État d'), IV, 130-132, 177.

J

Jéunes (Il faut quelquefois retrancher les), III, 113, 133, 247.

Joie spirituelle, III, 187, 188, 219; — IV, 85.

L

Liberté de l'esprit, III, 101, 120.

M

Mattresses des novices (Conseils aux), III, 115.

Maladies de la sainte, III, 240, 241, 279; — IV, 39, 40, 87, 184, 189, 190, 192.

Mélancolie, III, 112, 115, 126-134, 138; — IV, 83.

Mort (Paix à l'heure de la), III, 215; — IV, 84.

O

Obéissance (Avantages de l'), III, 17-19, 90, 98-109; — IV, 190.

— (Traits d'), III, 55, 56, 101, 102, 213, 214, 247, 248.

Obscurité spirituelle éprouvée par la sainte, III, 279.

Oraison (En quoi consiste la parfaite), III, 96-109.

— **des premières carmélites déchaussées**, III, 94.

P

Parents (Erreur où peuvent tomber les), III, 157, 163, 261.

— (Châtiments qu'encourent les), III, 156, 157, 163.

— **chrétiens** (Amour éclairé que portent à leurs enfants les), III, 155, 156, 163.

— (Récompense accordée aux), III, 163; — IV, 5.

Paroles divines entendues par la sainte, III, 49, 59, 146, 149, 210, 215, 221; — IV, 53, 104, 133, 143, 168, 178, 184, 187, 199, 207, 221, 224.

Pauvreté (Exhortation à la), III, 187-189.

— (Joie goûtée dans la), III, 54, 208, 209.

— (Observance de la), III, 144, 145.

Pénitence (Exhortation à la), IV, 106.

Perfection (En quoi consiste la souveraine), III, 103.

— **des premiers carmes déchaussés**, III, 189-191, 194, 195, 233; — IV, 106.

— **des premières carmélites déchaussées**, III, 53-58, 87, 88, 142, 154, 178, 241-248, 256, 260, 274; — IV, 39, 126.

Prieures (Conseils aux), III, 89, 113, 115, 124, 126-134, 141, 242-248.

Pureté de conscience, III, 90.

Puissance dont la sainte est attaquée, IV, 50, 103, 104.

R

Ravisements (Vrais), III, 110, 112.

— (Faux), III, 110-115.

Reconnaissance de la sainte envers Dieu, III, 50, 184, 185, 195.

Récréations, III, 183.

Relâchement (Vigueur avec laquelle il faut s'opposer au), III, 92-94 ; — IV, 83, 84, 153, 156.

Révélation (Conduite à tenir à l'égard des), III, 133-141.

Revenus (Éloignement de la sainte pour les), III, 143, 263, 272 ; — IV, 47.

S

Saint-Sacrement (Amour pour Jésus-Christ au), III, 241.

Sainte Vierge (Dévotion à la), IV, 146.

Sincérité de la sainte, III, 49.

Solitude (Avantages de la), III, 106, 107.

Souffrances (Désirs des) III, 158, 174 ; IV, 126.

— **endurées par la sainte dans ses voyages**, III, 240, 241 ; — IV, 87, 172, 187-190.

Souveraineté accordée à l'âme, III, 209.

Supérieurs (Manière dont la sainte se conduit à l'égard de ses), III, 63.

T

Tentations, III, 125 ; — IV, 50.

— **à l'heure de la mort**, III, 216, 217.

Travail (Amour de la sainte pour le), III, 253.

Tribulations (Comment il faut supporter les), III, 104.

— (Joie de la sainte dans les), IV, 90, 91, 97.

U

Union (Quelle est la véritable), III, 106.

V

Vanité qui a cours dans le monde, III, 263, 264.

Visions accordées à la sainte, III, 151 ; — IV, 119, 120.

— **accordées à diverses personnes**, III, 267 ; — IV, 68, 115.

Visions (vraies), III, 113, 133-137.

— (Fausses), III, 136-140.

Vocation religieuse (Avantages et bonheur de la), III, 157 ; — IV, 218, 219.

Z

Zèle des âmes, III, 58, 59, 64, 99 ; — IV, 104.

INDEX DES PERSONNAGES

DONT IL EST FAIT MENTION DANS LES TOMES III ET IV
DES ŒUVRES DE SAINTE TÉRÈSE

A

- Acarie** (Madame), III, 260.
Acevedo (Don François-Alphonse de), III, 464.
Acuña (Don Jean de), comte de Buendia, III, 156, 157, 166, 389.
Acuña (Doña Marie de), III, 153, 157, 161, 163-166, 168, 170, 389, 401.
Acuña Manrique (Doña Marie de), III, 133, 168, 170.
Adrien VI, IV, 10.
Agapit du Sacré-Cœur de Jésus, carme déch., IV, 365.
Agnès du Carmel, carmélite déch., IV, 365.
Agnès de la Conception, carmélite déch., III, 116, 118, 333.
Agnès de la Croix, carmélite déch., III, 475 ; — IV, 189, 504, 521, 522, 527, 528, 531, 535.
Agnès - Évangéliste, carmélite déch., III, 371.
Agnès de l'Incarnation (Vasquez), carmélite déch., III, 437, 438.
Agnès de l'Incarnation, carmélite déch., professe de Villanueva de la Jara, IV, 99-101, 123-127, 338.
Agnès de Jésus (de Guevara), carmélite déch., III, 493-495 ; IV, 173.
- Agnès de Jésus** (de Roblès), carmélite déch., IV, 327, 432.
Agnès de Jésus (de Tapia), carmélite déch., III, 73, 76, 78, 117, 297-300, 525 ; — IV, 136, 150, 183, 273, 291, 474, 475.
Agnès de Jésus (Villapecellin), carmélite déch., III, 471.
Agnès de Jésus, carmélite déch., professe de Salamanque, III, 463.
Agnès de Saint-Albert, carmélite déch., IV, 280, 331, 432.
Agnès de Saint-Élisée, carmélite déch., IV, 320.
Agnès de Saint-Pierre, carmélite déch., III, 352, 353.
Agnès-Baptiste, novice carmélite déch., IV, 272.
Aguiar (Antoine), licencié, III, 26 ; — IV, 193, 203-208, 210, 211, 353, 513-516, 523.
Aguila (Doña Antoinette del), carmélite ch., III, 221, 222, 308, 309.
Aguila (Doña Marie del), III, 333.
Ahumada (Don Antoine de), IV, 246, 248.
Ahumada (Don Augustin de), IV, 246, 263.
Ahumada (Doña Béatrix de), IV, 243, 246.
Ahumada (Don Ferdinand de), IV, 246, 247, 251.
Ahumada (Doña Jeanne de), III,

- 262, 464 ; — **IV**, 137, 166, 173, 246, 248, 263.
- Ahumada** (Doña Marie de), **III**, 297.
- Ahumada** (Don Pierre de), **III**, 532 ; **IV**, 52, 246, 247, 256, 263.
- Ahumada** (Don Vincent de), **III**, 78, 298, 321.
- Alarcon** (Doña Anne de), **IV**, 304.
- Albe** (Duc d'). Voir Don Ferdinand Alvarez de Toledo.
- Albe** (Duchesse d'). Voir Doña Marie Enriquez.
- Albert d'Autriche** (Cardinal-Archiduc), **IV**, 452, 373, 377.
- Alberte-Baptiste**, carmélite déch., **III**, 116-118, 330-332, 360, 477.
- Albornoz** (Jean de), **III**, 234.
- Alcantara** (Saint Pierre d'), **III**, 122, 321, 329 ; — **IV**, 110, 123, 249, 250.
- Alcazar** (Diego del), **IV**, 318.
- Alcazar** (Genès de), **IV**, 423.
- Alderete** (Don Alvaro de), **III**, 359.
- Alerius** (Jean), général de l'ordre du Carmel, **III**, 61.
- Alonso** (Jean), **IV**, 178.
- Alphonse VIII**, roi d'Espagne, **IV**, 198.
- Alphonse des Anges**, carme déch., **III**, 370.
- Alphonse de Jésus-Marie**, carme déch., général de la Congr. d'Espagne, **III**, 567.
- Alphonso** (Marine), **III**, 374 ; — **IV**, 408.
- Alvarez** (Alphonse), **III**, 520.
- Alvarez** (Balthazar), S. J., **III**, 6, 70, 82, 117, 156, 434 ; — **IV**, 132, 134, 249.
- Alvarez** (Catherine), **III**, 86.
- Alvarez** (Garci), **IV**, 54, 56, 59, 60, 318.
- Alvarez** (Jean), **IV**, 534.
- Alvarez** (Marie), **III**, 415.
- Alvarez** (Rodrigue), S. J., **IV**, 257, 261.
- Alvarez del Aguila** (Ferdinand), S. J., **IV**, 248.
- Alvarez de Arevalo** (Marie), **III**, 319.
- Alvarez Ramirez** (Alphonse), **III**, 197-201, 209-211 ; — **IV**, 252.
- Alvarez de Toledo** (Don Antoine), duc d'Albe, **IV**, 262.
- Alvarez de Toledo** (Don Ferdinand), duc d'Albe, **IV**, 259.
- Alvarez de Toledo** (Don Ferdinand), prieur de l'ordre de Saint-Jean, **III**, 234.
- Alvarez de Toledo** (Don Garcia), duc d'Albe, **III**, 191.
- Amatarraez**, **IV**, 370.
- Ambroise de Saint-Benoît**, carme déch., **III**, 19, 223-233, 442 ; — **IV**, 45-48, 69, 116, 118, 161, 207, 213, 253, 274, 379, 380, 386-389, 402, 438.
- Ambroise de Saint-Pierre**, carme déch., **III**, 467 ; — **IV**, 84, 153, 277, 326, 433.
- Andrada**, **III**, 202-205.
- Andrada** (Pero Sanchez de), **III**, 419.
- André** (Saint), **III**, 267, 269.
- André de l'Incarnation**, carme déch., **III**, 38.
- Ange de Saint-Gabriel**, carme déch., **IV**, 30.
- Ange de la Présentation**, carme déch., **IV**, 453.
- Angèle de la Trinité**, carmélite déch., **IV**, 338.
- Angulo** (Jean de), **III**, 538.
- Anne** (Sainte), **IV**, 66, 126, 127, 128.
- Anne d'Autriche**, reine d'Espagne, **III**, 493 ; — **IV**, 454, 484.
- Anne des Anges** (Gomez), carmélite déch., **III**, 54, 73, 78, 145, 213, 295, 307, 445, 425, 514, 527, 541 ; — **IV**, 278, 279.
- Anne des Anges** (Wasteels), carmélite déch., **III**, 337, 343.
- Anne des Anges** (Villanueva), carmélite déch., **III**, 382, 383.
- Anne de la Conception**, carmélite déch., **III**, 411.
- Anne de l'Incarnation** (de Arbizu), carmélite déch., **III**, 482-488 ; — **IV**, 81, 432, 542, 547.
- Anne de l'Incarnation** (de Tapia), carmélite déch., **III**, 73, 76, 78, 232, 260, 297-300 ; — **IV**, 519, 530.

- Anne de Jésus** (Vén.), carmélite déché., III, 27, 30-32, 35-37, 40, 70, 149, 194, 250, 252, 258, 260, 327, 341, 368, 370, 421, 424, 453-462, 561, 562 ; — IV, 14, 15, 20, 33, 60, 164, 183, 191, 200, 229-244, 261, 262, 296, 303, 304, 306-311, 319, 330, 357-361, 367, 542, 543, 548-550.
- Anne de Jésus** (Contreras), carmélite déché., III, 221, 369.
- Anne de Jésus** (de Jimena), carmélite déché., III, 278, 279, 489, 490.
- Anne de Jésus** (de Meneses), carmélite déché., III, 54, 332.
- Anne de Jésus** (de Valencia), carmélite déché., III, 404.
- Anne de Jésus**, novice carmélite déché. de Medina del Campo, III, 231.
- Anne de la Mère de Dieu**. Voir Doña Anne de Mendoza, princesse d'Eboli.
- Anne de la Mère de Dieu** (de la Palma), carmélite déché., III, 212, 213, 415, 416, 544 ; — IV, 279.
- Anne de la Mère de Dieu** (Pardo y Cifuentes), carmélite déché., III, 470.
- Anne de la Mère de Dieu**, carmélite déché., professe de Beas, IV, 310, 311.
- Anne de la Mère de Dieu**, carmélite déché., professe de Villanueva de la Jara, IV, 338.
- Anne de Saint-Albert** (Salcedo), carmélite déché., III, 369, 370, 430 ; — IV, 14, 38, 55, 81, 256, 257, 276, 277, 280, 326, 333, 379, 408, 428, 429, 432.
- Anne de Saint-Albert** (Sanchez), carmélite déché., IV, 316.
- Anne de Saint-Augustin** (Vén.), carmélite déché., III, 38, 41, 168, 382, 388-392, 528 ; — IV, 104, 105, 107, 122, 467, 468.
- Anne de Saint-Barthélemy** (Vén.), carmélite déché., III, 8, 13, 38, 40, 41, 140, 326-328, 333, 337-341, 343, 345, 352, 363-365, 433, 504, 529, 530 ; — IV, 24, 102, 105, 407, 121, 126, 127, 136, 137, 160, 167, 189, 191, 195, 200, 203, 213, 219, 222, 223, 239, 352, 445, 456-458, 463-466, 469, 470, 488, 489, 503-511, 521, 522, 524-526, 536-539.
- Anne de Saint-François**, carmélite déché., III, 342.
- Anne de Saint-Jean**, carmélite ch., III, 294.
- Anne de Saint-Jérôme**, carmélite déché., III, 480.
- Anne de Saint-Joseph**, carmélite déché., III, 395, 396.
- Anne de Saint-Michel**, carmélite déché., III, 373.
- Anne de Saint-Pierre**, carmélite déché., III, 336-338, 343.
- Anne du Saint-Sacrement**, carmélite déché., III, 366.
- Anne de la Trinité** (Alderete), carmélite déché., III, 359.
- Anne de la Trinité** (Salmeron), carmélite déché., III, 447-449.
- Anne-Marie de Jésus**, carmélite ch., III, 143, 251, 302.
- Antoine** (Hubert), III, 31.
- Antoine de Jésus**, carme déché., III, 11, 74, 75, 78, 84, 85, 87, 179, 182, 183, 186-195, 231, 233, 256, 300, 522, 540, 557-560 ; IV, 101, 102, 105, 125, 152, 153, 229, 252, 258, 262, 438, 463, 470, 536.
- Antoine de la Mère de Dieu**, carme déché., III, 503.
- Antoine** (Nicolas), III, 58.
- Antoine de Saint-Joachim**, carme déché., III, 28, 29, 126, 255, 344, 510, 544 ; — IV, 278.
- Antoine de Saint-Joseph**, carme déché., III, 177, 216, 276 ; — IV, 32, 89, 231, 272, 276, 280-282, 284, 296, 288, 291, 428, 431.
- Antoinette du Saint-Esprit**, carmélite ch., III, 309.
- Antoinette du Saint-Esprit** (de Henao), carmélite déché., III, 54, 145, 150, 180, 194, 321, 322, 527 ; — IV, 232, 234, 244, 504, 543, 548.
- Antoinette de Saint-Martin**, carmélite déché., III, 468.

Aponte (Doña Françoise de), III, 478.
Aquaviva (Claude), général de la Compagnie de Jésus, III, 197.
Aragon (Doña Louise d'). Voir Louise du Saint-Sacrement.
Aragon y Córdoba (Doña Françoise de), comtesse de Buendia, III, 487, 389.
Aranda (Gonzalve de), III, 11, 198.
Arbizo (Don Jean de), III, 482.
Arbizo (Doña Marie de), III, 482.
Arcediano (Jean de), dominicain, IV, 217.
Archangèle de Saint-Michel, carmélite déch., IV, 321.
Arellano (Père), III, 501.
Arellano (Don Jean), III, 366.
Arevalo (Philippe de), III, 321.
Arguello (Doña Madeleine Perez de), III, 388.
Arias (Docteur), III, 477.
Arias (Doña Isabelle), carmélite ch., III, 73, 76, 78, 130, 132, 300, 301, 330.
Arnauld d'Andilly (Robert), III, 35.
Artiaga (Doña Marie de), III, 239.
Arze (Pero de), IV, 532.
Arzeo (Jean de), IV, 530.
Arzeo y Cabeça de Vaca (Doña Marie de), IV, 353, 529, 533-535.
Arzeo y Covarrubias (Doña Béatrix de). Voir Béatrix de Jésus.
Asensio (Jules), IV, 317.
Astrain (Antonio), S. J., III, 196.
Audet (Nicolas), général de l'ordre du Carmel, III, 62.
Augustin (Saint), IV, 280, 336, 343.
Augustin des Rois, carme déch., IV, 153.
Augustine du Saint-Esprit, carmélite déch., III, 362.
Avila (Alphonse de), III, 201, 203.
Avila (Christophe de), père de Julien d'Avila, III, 71.
Avila (Christophe de), IV, 422.
Avila (Bienheureux Jean d'), III, 227, 380; — IV, 232.

Avila (Jean-Alphonse de), III, 369; — IV, 408.
Avila (Père Jérôme de), IV, 549.
Avila (Julien d') (1), III, 9, 11, 39, 40, 71-73, 150, 151, 180, 181, 236, 240, 256, 280-282, 311, 319, 332, 364, 447, 504, 518-524, 542-544, 558-561, 563, 566; — IV, 14, 15, 38, 42, 43, 78, 81, 274, 325, 362, 363, 380, 381, 391-394, 415-419.
Avila (Doña Louise de), IV, 76, 325, 421, 423.
Avila (Doña Quiterie de), carmélite ch., III, 236, 311, 312, 359, 578-580.
Ayanz (Don François), IV, 350.
Ayanz (Doña Éléonore). Voir Éléonore de la Miséricorde.
Ayanz de Navarra (Don Carlos), IV, 348.
Azaro (Nicolas de), III, 223.

B

Bacca (Marie de), III, 348; — IV, 408.
Bago (Don Léandre), IV, 365, 366.
Ballesteros (Jules), IV, 315.
Balmaseda (Don Christophe de), III, 355, 356.
Balmaseda (Doña Marie de), III, 355, 356.
Balthazar de Jésus, carme déch., III, 231, 232; — IV, 30, 31, 254, 255.
Banda (Pierre de la), III, 256, 257, 260, 561; — IV, 243, 253.
Bañez (Dominique), dominicain, III, 7, 71, 77, 136, 143, 164, 218, 230, 263, 275; — IV, 31, 236.
Baraona (Ferdinand de), III, 354.
Barba (Antoine), IV, 238, 545.
Barbe du Saint-Esprit, carmélite déch., III, 450; — IV, 26, 27, 81, 430, 432.

(1) Nous avons reproduit le nom de Julien d'Avila tel qu'il est connu en France, tout en conservant l'orthographe de Avila pour les membres de sa famille.

- Barcelona** (Jean de), IV, 425.
Barcia (Don Angel de), IV, 412.
Barnabé du Saint-Esprit, carme déch., III, 490.
Baron (Vincent), dominicain, III, 222; — IV, 248.
Barros de Bracamonte (Don François), III, 278, 489.
Barrio Nuevo (Doña Agnès de), IV, 30.
Bautista (Père), S. J., III, 432.
Bautista (Laurent), IV, 455.
Béatrix du Christ, carmélite déch., IV, 158-160, 165-167, 288, 289, 317-349, 486, 487.
Béatrix de la Conception, carmélite déch., III, 260.
Béatrix de l'Incarnation, carmélite déch., III, 171-178, 398.
Béatrix de Jésus (de Ahumada), carmélite déch., III, 211.
Béatrix de Jésus (de Arzeo y Covarrubias), carmélite déch., IV, 221, 222, 353, 354, 525, 529, 532-535.
Béatrix de Jésus (Azevedo y Vilalobos), carmélite déch., III, 469; — IV, 136, 160, 487.
Béatrix de Jésus (de Cepeda y Ocampo), carmélite déch., III, 296, 310, 311, 317; — IV, 105, 232, 543, 548.
Béatrix de la Mère de Dieu, carmélite déch., IV, 64-73, 312, 315-317, 320, 389.
Béatrix de la Nativité, carmélite déch., III, 359.
Béatrix du Saint-Esprit, carmélite déch., III, 492.
Béatrix de Saint-Michel, carmélite déch., III, 419-423; — IV, 14, 231, 234, 542, 543, 547.
Béatrix du Saint-Sacrement, carmélite déch., III, 439-441.
Beaumont (Doña Catherine de), IV, 348.
Beaumont (Don François de), IV, 158.
Beaumont y Navarra (Doña Béatrix de). Voir Béatrix du Christ.
Beaumont y Navarra (Don Carlos de), IV, 288.
Beaumont y Navarra (Don Francis de), IV, 288, 348.
Benero (Don Ferdinand de), IV, 353, 532.
Benitez, IV, 112.
Benoît XIII, III, 87.
Benoît-Marie de la Sainte-Croix, carme déch., III, 41.
Bernarde de Saint-Joseph, carmélite déch., IV, 73, 312-314.
Bernuy (Don Diego de), IV, 199.
Berruguete (Doña Isabelle de), IV, 29.
Berwick et Albe (Duchesse de), comtesse de Siruela, III, 555.
Bilbao, IV, 412.
Blaise de Saint-Grégoire, carme déch., IV, 453.
Blanche de Jésus-Marie, carmélite déch., IV, 317, 318, 387.
Bollandistes, III, 19, 35; — IV, 166.
Borgia (Saint François de), III, 223; — IV, 18, 76, 248.
Bouix (Marcel), S. J., III, 93, 93-95; IV, 136.
Bourbon (Doña Paz de), Infante d'Espagne et princesse de Bavière, III, 273.
Brabant (Anne de), III, 336.
Brabo (Alcade), IV, 547.
Bragance (Don Teutonio de), archevêque d'Evora, IV, 259.
Branches (Doña Antoinette de), III, 439.
Brétigny (Jean de), III, 234, 375, 377, 378, 407, 408; — IV, 55.
Briande de Saint-Joseph (de Mendoza), carmélite déch., III, 310, 387, 417, 418, 541.
Briande de Saint-Joseph (Sanchez de Molina), carmélite déch., III, 303, 305, 418, 528.
Brunengo (Ange de), IV, 409.
Buendia (Comte de). Voir Don Jean de Acuña.
Buencuchillo (Jean de), IV, 118.
Bueno (Béatrix), IV, 318.
Bullon (Pierre), IV, 25.
Buoncompagni (Cardinal). Voir Grégoire XIII.

Bustamante (Barthélemy), S. J., IV, 48.

Bustamante y San Martin (Doña Jeanne de), III, 335.

C

Cabeza (François), III, 411.

Cabezuela (Don Simon de), III, 478.

Cabrera (Bernardin de), III, 352.

Cadena (Doña Anne de la), IV, 201.

Caffardo (Jean-Baptiste), général de l'ordre du Carmel, IV, 238, 259, 472, 522.

Cajetano (Camille), nonce apost., IV, 495.

Cámara y Castro (Don Thomas), augustin, évêque de Salamanque, III, 273.

Campo (Anne del), III, 526.

Cano (Térèse), IV, 301.

Cardellac (Nemesius), lazariste, III, 475.

Cardenas (Diego de), carme ch., IV, 413, 459.

Cardesiosa (Agnès), III, 312.

Cardona (Doña Catherine de), III, 484; — IV, 99, 100, 108-120, 467.

Cardona (Don Raymond de), IV, 109.

Cardona y Córdoba (Doña Anne de), IV, 243.

Cardoso, IV, 320.

Carlos d'Autriche (Don), III, 222; — IV, 154.

Carmen de Saint-Ange, carmélite déch., IV, 365.

Carranza (Barthélemy de), dominicain, archevêque de Tolède, III, 199.

Carrasco, III, 272.

Carrera (François de la), S. J., IV, 167.

Carrillo (Doña Jeanne), IV, 29.

Casilde de la Conception, carmélite déch., III, 19, 31, 32, 154, 155, 159-171, 199, 389, 403; — IV, 255.

Casilde de Saint-Ange, carmélite déch., III, 406-408; — IV, 180, 341, 346, 352.

Castilla (Don Juan de), IV, 165.

Castillo (François), III, 502, 503.

Castillo (Ferdinand del), dominicain, IV, 98, 449, 453, 461.

Castillo (Don Jean del), III, 450.

Castillo (Jean del), IV, 422.

Castro (Antoine de), S. J., III, 431.

Castro (Catherine de), carmélite ch., III, 549.

Castro (Doña Isabelle de), III, 414; — IV, 136.

Castro (Don Pierre de), IV, 241.

Castro y Nero (Don Pedro), évêque de Ségovie, IV, 261.

Castro Palomino, IV, 267.

Catherine de Siennes (Sainte), III, 259.

Catherine d'Autriche (Infante), III, 484; — IV, 154.

Catherine d'Autriche, reine de Pologne, III, 223.

Catherine de Médicis, reine de France, III, 483.

Catherine des Anges (Gutierrez), carmélite déch., III, 353.

Catherine des Anges (Ibañez), carmélite déch., IV, 235, 544, 547.

Catherine des Anges (Santaren y Lopez), carmélite déch., III, 419.

Catherine de l'Assomption (Muncharaz), carmélite déch., III, 267, 406, 406; — IV, 180, 189, 343, 351, 521, 522, 527, 528, 531, 535.

Catherine de l'Assomption, carmélite déch., professe de Pastrana, III, 446; — IV, 81.

Catherine du Christ, carmélite déch., III, 342, 353-358; — IV, 160, 170, 286, 349, 350, 473, 487.

Catherine de la Conception (Arias), carmélite déch., III, 477, 478.

Catherine de la Conception (de Pizaña), carmélite déch., III, 234, 441-445.

Catherine de la Croix, carmélite déch., IV, 310.

- Catherine de Jésus** (Godinez), carmélite déch., IV, 1-21, 234, 293, 299, 300, 302, 306, 306, 367, 368, 542.
- Catherine de Jésus**, carmélite déch., professe de Grenade, IV, 243.
- Catherine de Jésus** (del Campo), carmélite déch., III, 348.
- Catherine de Jésus**, carmélite déch., professe de Valladolid, III, 399; — IV, 489, 521, 522, 527, 528, 531, 535.
- Catherine de la Résurrection**, carmélite déch., III, 383.
- Catherine de Saint-Albert** (Muñoz y Cano), carmélite déch., IV, 301-304.
- Catherine de Saint-Albert**, carmélite déch., professe de Villanueva de la Jara, IV, 339.
- Catherine de Saint-Ange**, carmélite déch., professe d'Albe, III, 475, 476.
- Catherine de Saint-Ange**, carmélite déch., professe de Villanueva de la Jara, IV, 338.
- Catherine de Saint-Cyrille**, carmélite déch., III, 384.
- Catherine de Saint-Dominique**, carmélite déch., III, 460.
- Catherine du Saint-Esprit** (de Leyva), carmélite déch., IV, 243.
- Catherine du Saint-Esprit** (de Tolosa), carmélite déch., III, 405; — IV, 180-186, 192, 196, 202, 203, 213, 215, 217-221, 260, 261, 340, 342-346, 351-353, 494, 506, 522.
- Catherine du Saint-Esprit**, carmélite déch., professe d'Avila, III, 342; — IV, 136, 160, 487.
- Catherine de Saint-Joseph**, carmélite déch., III, 358.
- Catherine de Saint-Michel**, carmélite déch., III, 426.
- Catherine - Baptiste**, carmélite déch., III, 472, 474, 475.
- Catherine-Evangéliste**, carmélite déch., III, 400, 401.
- Caxa** (Jean), IV, 327, 421.
- Caxa** (Michel), IV, 327, 421, 424, 425.
- Centurioni** (Madeleine), III, 467.
- Cepeda** (Don Alphonse Sanchez de), IV, 243, 248.
- Cepeda** (Don Diego de), III, 322.
- Cepeda** (Don François Alvarez de), III, 73, 296, 297.
- Cepeda** (Don François de), fils du précédent, III, 296, 310, 317, 581.
- Cepeda** (Don François de), fils de Laurent de Cepeda, IV, 52.
- Cepeda** (Don Jean Vasquez de), IV, 245.
- Cepeda** (Don Jérôme de), IV, 246, 247, 256.
- Cepeda** (Don Laurent de), III, 21, 344, 345; — IV, 52-54, 57, 59, 84, 225, 246-249, 251, 256, 257, 260, 262, 285.
- Cepeda** (Don Laurent de), fils du précédent, IV, 52.
- Cepeda** (Don Louis de), III, 296.
- Cepeda** (Doña Marie de), IV, 243-247.)
- Cepeda** (Doña Marie de), carmélite ch., III, 296, 297, 310, 317, 575.
- Cepeda** (Don Pierre Sanchez de), IV, 247.
- Cepeda** (Don Rodrigue de), IV, 246, 247.
- Cerda** (Doña Anne de la), III, 220.
- Cerda** (Doña Louise de la), III, 6, 22, 142-144, 198, 199, 201, 206, 208, 376, 415, 429, 430, 527, 531-539; — IV, 63, 249, 252, 257.
- Cetina** (François de), IV, 160.
- Chacon**, IV, 160, 163.
- Charles Borromée** (Saint), IV, 95, 96.
- Charles III**, roi d'Espagne, IV, 151.
- Charles-Quint**, empereur, III, 198, 223; — IV, 154, 155.
- Charles IX**, roi de France, III, 200.
- Chavès** (Éléonore), IV, 317.
- Cisneros** (Doña Marie de), III, 307, 308.
- Clément VIII**, IV, 23, 135.
- Clément X**, III, 87.
- Clément XII**, III, 341.

Clementis (Polixène de), III, 223.
Cobos (Don Diego de los), évêque d'Avila, III, 63.
Cobos (Don François de los), III, 132, 133.
Cobos y Mendoza (Don Diego de los), III, 152, 153.
Colette (Sainte), III, 223.
Constance des Anges, carmélite déch., III, 478.
Constance de la Croix, carmélite déch., III, 437; — IV, 105.
Constance de la Mère de Dieu, hiéronymite, IV, 278.
Córdoba (Don Alphonse de), abbé d'Alabança, IV, 133, 139.
Córdoba (Don Gonzalve Fernandez de), duc de Sesa, III, 153.
Córdoba (Don Gonzalve Fernandez de), dit *le grand capitaine*, IV, 237, 243.
Córdoba (Don Louis de), IV, 243, 347.
Córdovès (Docteur), III, 373 — IV, 409.
Cordule (Sainte), III, 243.
Covarrubias (Don Christophe de), IV, 353, 329.
Covarrubias (Don Jean de), IV, 333.
Covarrubias y Leyva (Don Diego de), évêque de Ségovie, III, 279, 280, 567.
Cribelli (Alexandre), nonce apost., IV, 230.
Cruz y Ocampo (Doña Béatrix de la), III, 322.
Cuellar (Doña Françoise de). Voir Françoise de la Croix.
Cuello (Catherine), IV, 328.
Cuenca (Adrien de), IV, 487.
Cuevas (François de), IV, 20f, 519, 523.
Cuevas (Jean Velasquez de las), dominicain, évêque d'Avila, IV, 151, 152, 260, 440, 474, 478-482, 484.
Cunninghame Graham (Gabriela), IV, 490.
Cyprien de la Nativité, carme déch., III, 35, 510.

D

Dantisco (Doña Adrienne), IV, 29, 371.
Dantisco (Doña Jeanne), III, 404; — IV, 22, 24, 30, 369-371.
Dantisco (Doña Jeanne), fille de la précédente, IV, 29.
Dantisco (Doña Justine), IV, 29.
David (Saint roi), IV, 90, 137.
Dávila (Don Alphonse Alvarez), III, 326.
Dávila (Don François), III, 333.
Dávila (Doña Marie), III, 337.
Dávila Maldonado (Don Martin), III, 463.
Daza (Gaspard), III, 71, 72, 319; — IV, 248, 274.
Daza (Don Michel), III, 411.
Denys de la Mère de Dieu, carme déch., III, 34.
Denyse de la Mère de Dieu, carmélite déch., IV, 341.
Deza (Alphonse), S. J., IV, 22.
Diaz (Antoinette), III, 427.
Diaz (Marie), IV, 349.
Diego de la Trinité, carme déch., IV, 153, 229-234, 236, 237, 239, 439, 483, 542-544, 546.
Diez de Arzeo (Pero), IV, 533.
Diez de Henao (Doña Elvire), III, 321.
Dominique (Saint), III, 239, 284, 285, 571; — IV, 134.
Doblado (Joseph), III, 35.
Doria (Dominique), IV, 160.
Doria (Horace), III, 467.
Doria (Marie), IV, 160.
Doria (Nicolas), carme déch., III, 11, 27, 28, 368, 458, 467, 504; — IV, 23, 69, 150, 152, 160-163, 166, 167, 171, 187, 229, 237, 238, 262, 263, 372, 437, 438, 472, 487.
Dorothee de la Croix, carmélite déch., III, 350, 396, 397.
Dueñas (Rodrigue de), III, 69.

E

Eboli (Princesse d'). Voir Doña Anne de Mendoza.

Éléonore de Jésus (Jardin), carmélite déch., III, 425, 426.
Éléonore de Jésus (de Ledesma), carmélite déch., III, 463, 464.
Éléonore de la Miséricorde, carmélite déch., IV, 163, 288, 348-350.
Éléonore de Saint-Ange, carmélite déch., IV, 73, 316.
Éléonore de Saint-Gabriel, carmélite déch., III, 374, 375; — IV, 14, 38, 379, 408.
Éléonore-Baptiste de Jésus, carmélite déch., IV, 234, 306, 543, 548.
Élie (Saint), prophète, III, 335; — IV, 137.
Élie de Saint-Martin, carme déch., général de la Congr. d'Espagne, IV, 153, 395.
Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, III, 220, 482-484, 487; — IV, 154.
Élisée (Saint), prophète, III, 335.
Élisée des Martyrs, carme déch., IV, 153.
Élisée de la Mère de Dieu, carme déch., IV, 163.
Élisée de Saint-Bernard, carme déch., III, 34.
Elizarræz, IV, 370.
Elvire de Saint-Ange, carmélite déch., III, 379-382; — IV, 105, 337.
Elvire de Saint-Joseph, carmélite déch., professe de Villanueva de la Jara, 338, 339.
Émérèntienne (Sainte), IV, 66.
Emmanuelle de Saint-Élie, carmélite déch., IV, 365.
Enriquez (Doña Anne), III, 324.
Enriquez (Henri), S. J., IV, 237.
Enriquez (Doña Marie), duchesse d'Albe, III, 6, 236, 268, 553-557; — IV, 254, 261.
Eraso (Jean de), S. J., IV, 11.
Ervias (Augustin), IV, 99, 100, 102, 103, 121.
Espinel (Doña Anne), carmélite ch., III, 313.
Espinel (Doña Isabelle), carmélite ch., III, 313.

Espinel (Doña Marie), carmélite ch., III, 39, 289, 301, 312-314, 574-580.
Espinel (Doña Seconde), carmélite ch., III, 313.
Esteban (Alphonse), III, 76, 78, 321.
Estella (Père), S. J., III, 561.
Étienne de Saint-Joseph, carme déch., général de la Congr. d'Espagne, III, 502, 503.
Eugène (Saint), III, 200.
Eugène IV, III, 290; — IV, 448, 452, 478.
Eugénie de Jésus, carmélite déch., IV, 365.
Evora (Don Jérôme d'), IV, 414.

F

Félicienne de Saint-Joseph, carmélite déch., IV, 153.
Ferdinand VI, roi d'Espagne, III, 273.
Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, III, 202; — IV, 183, 237.
Ferdinand (Infant), III, 545.
Ferdinand d'Autriche (Infant), IV, 154.
Fernandez (Jean), III, 392.
Fernandez y Orellana (Pierre), dominicain, III, 74, 232, 255, 256, 275-279, 354, 357, 533, 546, 555-557; — IV, 2, 98, 151, 253-255, 260, 273-275, 291, 403, 449, 455, 461, 476, 477, 484, 540.
Flor (Doña Marie de la), IV, 329.
Florence des Anges, carmélite déch., IV, 280, 331, 432.
Fonseca (Don Alphonse de), évêque d'Avila, III, 572.
Fontecha (François de), III, 347.
Fontes Abad Quiapo Llano (Don Mariano), marquis d'Ordoña, IV, 21.
Franco de Guzman (Don Manuel), IV, 205, 206, 208, 512-520.
François de la Conception, carme déch., III, 103.
François de Sainte-Marie, carme déch., III, 28, 103, 116, 177, 190, 201, 203, 205, 215, 230, 250, 282.

- 320, 363, 418, 510, 513, 523, 540, 572; — IV, 7, 13, 17, 34, 42, 110, 114, 116, 138, 141, 162, 232, 237, 337, 434, 476, 481.
- Françoise de la Conception**, carmélite déch., IV, 334.
- Françoise de la Croix**, carmélite déch., IV, 75, 76, 78-82, 276, 323-327, 420-423, 432.
- Françoise de l'Incarnation**, carmélite déch., III, 492.
- Françoise de Jésus** (Villalpando), carmélite déch., III, 186, 187, 397.
- Françoise de Jésus** (Sanchez), carmélite déch., III, 361, 363-365.
- Françoise de Jésus**, carmélite déch., professe de Pastrana, III, 450.
- Françoise de Jésus**, franciscaine déch., III, 223.
- Françoise de la Mère de Dieu** (Gutierrez), carmélite déch., III, 379.
- Françoise de la Mère de Dieu** (Rodriguez de Sandoval y Luna), carmélite déch., IV, 306-309.
- Françoise de la Mère de Dieu** (de Saojossa), carmélite déch., IV, 75, 76, 78-83, 280, 326, 332, 333, 420-423, 432.
- Françoise de Saint-Albert**, carmélite déch., III, 417, 541; — IV, 279.
- Françoise de Saint-Élisée** (Andrada), carmélite déch., III, 426.
- Françoise de Saint-Élisée** (Mondejar), carmélite déch., IV, 121.
- Françoise de Saint-Joseph**, carmélite déch., IV, 75, 76, 78-82, 276, 327, 421-423, 432.
- Frédéric de Saint-Antoine**, carme déch., IV, 166.
- Freyle** (Henri), IV, 317, 387.
- Fuente** (Agnès de la), III, 424.
- Fuente** (Anne de la), III, 290, 302.
- Fuente** (Béatrix de la), III, 423.
- Fuente** (Mathieu de la), basilien, III, 224, 227.
- Fuente** (Don Vicente de la), III, 19, 30, 35, 36, 39, 72, 93, 93, 97, 272, 427, 518, 541, 563; — IV, 120, 395, 413, 434, 459, 476, 481.
- Fuentes y Espinosa** (Doña Jeanne de), III, 344; — IV, 52, 248, 251.

G

- Gabriel de l'Assomption**, carme déch., III, 543; — IV, 401, 402, 405, 407, 418, 419, 453, 463.
- Gabriel de la Croix**, carme déch., IV, 270.
- Gadea** (François de), IV, 140.
- Gallo** (Jean), dominicain, III, 217, 218.
- Gallo** (Ferdinand), III, 401.
- Gante** (François de), III, 563.
- Garcia** (Ferdinand), III, 338.
- Garcia** (Martin), carme ch., III, 193.
- Gaspard de Saint-Pierre**, carme déch., IV, 431, 432.
- Gaytan** (Antoine), III, 11, 236, 280-282, 447, 481, 542-544; — IV, 11, 38, 47, 78, 79, 81, 325, 381, 386, 415.
- Genésie de la Conception**, carmélite déch., III, 371.
- Geronimo** (Jean), S. J., IV, 213.
- Gomez** (Anne), III, 295.
- Gomez** (Jean), IV, 421, 425.
- Gomez** (Paul), IV, 409.
- Gomez y Vero** (Alphonse), IV, 64, 67, 68, 73, 317.
- Gonzalez** (Alphonse), carme ch., III, 67, 182-184, 192, 193, 229, 516, 527, 531-533, 540.
- Gonzalez** (Barthélemy), IV, 515, 517, 519.
- Gonzalez** (Catherine), III, 379.
- Gonzalez** (Guiomar), III, 382.
- Gonzalez de las Cuervas** (Pere), III, 415.
- Gonzalez Dávila** (Gilles), S. J., III, 70; — IV, 22.
- Gonzalez Dávila** (Gilles), III, 572.
- Gonzalez de Medina** (Doña Elvire), carmélite ch., III, 289, 572.
- Gonzalez de Mendoza** (Don Pedro), III, 425.
- Gonzalez Vaquero** (Michel), III, 71.
- Gracian** (Don Antoine), IV, 29, 405.
- Gracian** (Don Louis), IV, 30.
- Gracian** (Don Luc), IV, 29.

Gracian de Alderete (Don Diego), III, 404; — IV, 22, 30.
Gracian Dantisco (Don Thomas), IV, 29.
Gracian de Torrès (Don Pierre), IV, 29.
Granada y Alarcon (Don Alphonse), IV, 242.
Gratien (Jérôme) (1), carme déch., commissaire apostolique et provincial de la réforme, III, 11, 20-22, 26, 29, 31-34, 47, 53, 65, 91, 94, 97, 98, 104, 170, 180, 184, 191, 226, 232, 276, 277, 304, 306, 312, 317, 323, 329, 348, 349, 357, 369, 404, 405, 415, 427, 438, 430, 510, 532, 533; — IV, 20, 22-38, 45, 47, 48, 54, 52, 63, 68-70, 73, 80, 81, 92, 93, 117, 119, 130, 138, 141, 149, 151-153, 161, 162, 178, 183, 186, 187, 189-199, 201, 203, 204, 219, 220, 225, 229, 232, 248, 254-258, 260-264, 276, 277, 280, 290, 297, 313, 315, 322-324, 333, 342, 363, 367, 369-379, 381, 384, 385, 389, 402-406, 408, 409, 415, 428-434, 433, 436-438, 440, 441, 472, 476, 477, 481, 483-485, 491-493, 495, 504, 507, 512, 521, 522, 527-531, 538, 540, 541, 549.
Grégoire XIII, III, 66, 223, 276; — IV, 90, 96, 152, 154, 254, 255, 259, 260, 262, 408, 459, 478-480, 521, 522.
Grégoire de Nazianze, carme déch., III, 11, 384; — IV, 14, 38, 153, 360, 363, 381, 391.
Grégoire de Saint-Joseph, carme déch., III, 514; — IV, 267, 268, 278, 291, 433.
Grenade (Louis de), dominicain, IV, 125.
Guadalajara (Diego de), IV, 127.
Guadalesta (Marquis de), IV, 24.
Guedeja (Don François), III, 471.
Guerra (Pero de), IV, 530.
Guerra de Luna (Doña Éléonore), IV, 306, 307.
Guerrero (Jean Diaz), III, 394.

(1) Même remarque que pour Julien d'Avila.

Guevara (Alphonse de), III, 371.
Guevara (Don Jean de), IV, 236, 237.
Guevara (Auditeur de), III, 493.
Guevara (Doña Térèse de), III, 428.
Guiera (Don Alphonse), III, 307, 308.
Guiera (Doña Béatrix), carmélite ch., III, 289, 572, 573.
Guiera (Doña Catherine), carmélite ch., III, 221, 307, 308.
Guiera (Doña Jeanne). Voir Jeanne du Saint-Esprit.
Guiomar de Jésus, carmélite déch., III, 273, 279, 416, 541; — IV, 279.
Guiomar de Saint-Pierre, carmélite déch., III, 399.
Guiomar du Saint-Sacrement, carmélite déch., III, 464-466, 469; — IV, 550.
Gutierrez (Diego), III, 379.
Gutierrez (Marie), III, 472.
Gutierrez (Martin), S. J., III, 238, 252; — IV, 253.
Gutierrez (Nicolas), III, 250, 251, 258, 302, 488.
Guzman (Doña Aldonce de), IV, 284.
Guzman (Don Jean Ramirez de), marquis d'Ardalès, IV, 243.
Guzman (Louis de), S. J., III, 198; — IV, 252, 270-272.
Guzman (Don Nicolas de), prince de Stigliano, IV, 364.
Guzman y Barrientos (Don Martin de), IV, 246, 249.
Guzman y Dávila (Don Mathias de), III, 336, 343.

H

Hélène de Jésus (de Quiroga), carmélite déch., III, 83, 356, 359-361, 367, 368, 433.
Hélène de Jésus (de Tolosa), carmélite déch., IV, 195, 203, 221, 222, 343, 344, 351-353, 525.
Henri IV, roi de France, III, 81.
Heredia (Antoine de). Voir Antoine de Jésus.

Hernandez Ruiz (Anne), IV, 118.
Hernandez (Barthélemy), IV, 352.
Hernandez (François), IV, 330.
Hernandez (Marie), IV, 330.
Hernandez (Paul), S. J., III, 196-198 ; — IV, 252, 270, 271.
Hernandez (Pierre), III, 237.
Hernandez de Melgar (Jean), III, 472.
Herrera (Diego de), III, 538.
Herrera (Jean), IV, 43.
Herrera (Licencié), III, 283.
Herrera (Doña Marie de), III, 75, 78-80, 521.
Herrero Bayona (Don François), III, 28, 399.
Hiéronyme des Anges, carmélite déch., III, 390, 492.
Hiéronyme de la Couronne, carmélite déch., IV, 322.
Hiéronyme de l'Incarnation, carmélite déch., III, 330-362, 367, 368 ; — IV, 233.
Hiéronyme de Jésus (Rodriguez y Gonzalez), carmélite déch., III, 469.
Hiéronyme de Jésus, carmélite déch., professe de Valladolid, III, 252, 397, 398.
Hiéronyme de la Mère de Dieu (de Sotomayor), carmélite déch., IV, 318.
Hiéronyme de la Mère de Dieu, carmélite déch., professe de Ségovie, III, 493.
Hiéronyme de Saint-Augustin, carmélite déch., III, 231, 251, 302, 306.
Hiéronyme du Saint-Esprit, carmélite déch., III, 393, 463-468.
Hiéronyme de Saint-Pierre, carmélite déch., III, 393, 394.
Hiéronyme de la Visitation, carmélite déch., IV, 342.
Huerta (Roch de), IV, 347.
Hurtado (Diego), III, 423.
Hurtado de Mendoza (Don Jean), III, 65, 117.
Huyolobro de Miranda (Jean), III, 535.
Hye-Hoys, IV, 16.

I

Ibañez (Pierre), dominicain, IV, 249, 250.
Innocent IX, IV, 96.
Innocent de Saint-André, carme déch., IV, 153.
Isabelle, impératrice, III, 222 ; — IV, 154.
Isabelle la Catholique, reine d'Espagne, III, 202 ; — IV, 237.
Isabelle d'Autriche (Infante), III, 458 ; — IV, 154.
Isabelle des Anges (Mejia y Alvarez), carmélite déch., IV, 310.
Isabelle des Anges (Mejia y Ibañez), carmélite déch., III, 260.
Isabelle des Anges (Ruiz), carmélite déch., III, 118, 354, 452-455.
Isabelle de l'Ascension, carmélite déch., III, 383, 385-387.
Isabelle du Christ, carmélite déch., III, 493.
Isabelle de la Croix (Arias). Voir Doña Isabelle Arias.
Isabelle de la Croix (Moralès), carmélite déch., III, 480.
Isabelle de la Croix, carmélite déch., professe de Salamanque, III, 463.
Isabelle de l'Incarnation (de Puebla), carmélite déch., IV, 243.
Isabelle de Jésus (Dantisco), carmélite déch., III, 438 ; — IV, 30.
Isabelle de Jésus (Fontecha), carmélite déch., III, 72, 347.
Isabelle de Jésus (Gutierrez), carmélite déch., III, 143, 251, 302-305, 527, 528.
Isabelle de Jésus (de Jimena), carmélite déch., III, 279, 284, 435, 464, 462 ; — IV, 136, 150, 167.
Isabelle de Jésus (Mondejar), carmélite déch., IV, 121.
Isabelle de Jésus (Vozmediano y Salida), carmélite déch., IV, 300.
Isabelle de Jésus, carmélite déch., professe de Caravaca, IV, 334.
Isabelle de Jésus, carmélite déch., prieure de Ségovie, III, 496.
Isabelle de la Mère de Dieu

(Cabeza), carmélite déch., III, 411-413.
Isabelle de la Mère de Dieu (de Huerta), carmélite déch., IV, 170, 347.
Isabelle des Rois, carmélite déch., III, 468, 469; — IV, 330.
Isabelle de Saint-Dominique, carmélite déch., III, 51, 140, 148, 198, 202, 207, 233, 234, 236, 233, 283, 284, 295, 318, 322, 328-332, 443, 445, 448, 455, 485, 493, 542, 568; — IV, 25, 26, 28, 29, 154, 155, 235.
Isabelle de Sainte-Fébronie, carmélite déch., IV, 317.
Isabelle de Saint-François, carmélite déch., III, 426, 427; — IV, 14, 38, 315, 380, 409.
Isabelle de Saint-Jérôme (Alvarez), carmélite déch., III, 354.
Isabelle de Saint-Jérôme (Navarro), carmélite déch., III, 472-474.
Isabelle de Saint-Jérôme (Rodriguez), carmélite déch., III, 419.
Isabelle de Saint-Jérôme (Urena y Bacca), carmélite déch., III, 231, 348, 349; — IV, 11, 38, 315, 380, 408.
Isabelle de Saint-Joseph (Aponte), carmélite déch., ancienne professe de l'Incarnation, III, 481.
Isabelle de Saint-Joseph, carmélite déch., III, 145, 221, 309, 528.
Isabelle de Saint-Paul, carmélite déch., III, 51, 198, 222, 233, 279, 296, 310, 317-319, 341, 381; — IV, 491.
Isabelle du Saint-Sacrement, carmélite déch., III, 409.
Isabelle de la Trinité, carmélite déch., IV, 181, 220, 340, 341, 343, 345.
Isabelle-Baptiste (del Aguila), carmélite déch., III, 336.
Isabelle-Baptiste (Florès), carmélite déch., III, 426.
Isabelle-Baptiste (Ortigosa), carmélite déch., III, 398.

J

Jarava y Merino (Doña Dolorès), IV, 15.
Jarava y Merino (Doña Sacramento), IV, 15.
Jarava y Merino (Doña Térèse), IV, 15.
Jarava y Merino (Don Tomas), IV, 15.
Jardin (Jérôme), III, 425.
Javier (Doña Catherine), IV, 330.
Jean de Portugal (Roi), III, 223, 421.
Jean de la Croix (Saint), III, 11, 75, 85-87, 150, 179, 182, 183, 186-191, 194, 195, 280, 302, 310, 370, 375, 377, 386, 399, 421, 422, 425, 457, 458, 487, 490, 491, 539, 540, 546, 565, 577; — IV, 21, 30, 31, 55, 81, 153, 162, 231-236, 241, 247, 250-252, 254, 258, 261, 263, 296-298, 303, 305, 306, 310, 311, 323, 367, 431, 432, 503, 542, 545.
Jean-Chrysostôme, carme déch., IV, 203, 343-345, 333.
Jean de Dieu (Saint), III, 291, 292, 577.
Jean de Jésus, carme déch., III, 369; — IV, 25, 26, 131, 140, 150, 153, 230, 259, 439, 483.
Jean de la Madeleine (Gutierrez), carme ch., III, 206; — IV, 439.
Jean de la Mère de Dieu, carme déch., IV, 141, 142.
Jean de la Misère, carme déch., III, 36, 224, 225, 230, 232, 442; — IV, 17, 59, 118, 253, 257, 274, 410-412.
Jean de Saint-Mathias. Voir saint Jean de la Croix.
Jean de Sainte-Marie, carme ch., III, 577.
Jeanne d'Autriche (Princesse), III, 223, 225, 417, 428, 442; — IV, 251, 252.
Jeanne de la Conception, carmélite déch., IV, 322.
Jeanne de la Croix (Alonzo y Diaz), carmélite déch., III, 418.

Jeanne de la Croix (Gomez), carmélite déch., IV, 64-67, 71, 73, 317.
Jeanne de la Croix, franciscaine déch., III, 144.
Jeanne de Jésus (de Dueñas y Hormaza), carmélite déch., III, 366.
Jeanne de Jésus (Yañez y Lozza), carmélite déch., III, 252, 461.
Jeanne de la Mère de Dieu, carmélite déch., III, 495, 496.
Jeanne de Saint-Bernard, carmélite déch., IV, 321.
Jeanne de Saint-Dominique, carmélite déch., IV, 330, 331.
Jeanne du Saint-Esprit (Guiera), carmélite déch., III, 221, 273, 306.
Jeanne du Saint-Esprit (Hurtado), carmélite déch., III, 418; — IV, 272, 279.
Jeanne de Saint-François, carmélite déch., III, 403; — IV, 136.
Jeanne de Saint-Jérôme, carmélite déch., III, 378; — IV, 81, 432.
Jeanne de Saint-Joseph, carmélite déch., III, 463.
Jeanne de Saint-Laurent, carmélite déch., IV, 342.
Jeanne de Saint-Pierre, carmélite déch., III, 481.
Jeanne-Baptiste (de Baena), carmélite déch., III, 371.
Jeanne-Baptiste (Gutierrez), carmélite déch., III, 301, 302, 303, 306, 488; — IV, 160, 487.
Jérôme de la Mère de Dieu. Voir Gratien.
Jérôme de Saint-Joseph, carme déch., III, 305.
Jimena (Don André de), III, 280.
Jimena (Doña Anne de). Voir Anne de Jésus.
Jimena (Don Diego de), III, 461.
Jonas (Prophète), III, 271; — IV, 97.
Joseph du Christ, carme ch., III, 190, 540.
Joseph de Jésus-Marie, carme déch., IV, 493.
Joseph de Sainte-Térèse, carme déch., III, 83, 312, 328, 353, 360, 368, 430; — IV, 237, 304, 320.

Joséphine de l'Incarnation, carmélite déch., IV, 121.
Joséphine-Marie du Saint-Esprit, carmélite déch., IV, 363, 367.
Jourdain (Madame). Voir Louise de Jésus.
Juan d'Autriche (Don), IV, 116.
Julienne de la Madeleine, carmélite déch., III, 177, 251, 302, 306.
Julienne de la Mère de Dieu, carmélite déch., III, 405; — IV, 30, 322-324.
Justa de N. D. del Pilar, carmélite déch., IV, 364, 365, 367.

L

Laguna (Paul de), évêque de Cordoue, IV, 230, 233, 236, 238, 545.
Lanuza (Michel de), III, 207, 332; — IV, 342.
Laurent de la Mère de Dieu, carme déch., IV, 30.
Layz (Térèse de), III, 262-273, 348, 471, 563; — IV, 538.
Ledesma (Doña Guiomar de), III, 463.
Leiva (Père), S. J., IV, 76.
Léon X, III, 572.
Léon XIII, III, 290.
Leon (Don Antoine de), III, 437.
Leon (Jean de), IV, 117.
Léon (Louis de), augustin, III, 27, 35; — IV, 24, 262, 372-377.
Lerma (Duc de), III, 324.
Leyva (Doña Isabelle de), III, 191.
Leyva (Doña Isabelle de), fille de la précédente, III, 191.
Loaysa (Don Garcia de), archevêque de Tolède, III, 28, 29.
Lobera (Christophe de), S. J., IV, 549.
Lobera (Don Diego de), III, 456.
Lobera (Don Jean de), III, 462.
Lobera (Don Pierre de), IV, 550.
Lopez (Gonzalve), III, 393.
Lopez (Isabelle), carmélite ch., III, 313.
Lopez (Isabelle), III, 473.

Lopez (Marianne), III, 384.
Lopez (Marie), III, 393.
Lopez (Sébastien), IV, 318.
Lopez de Moreta (Diego), III, 399.
Lopez de Velasco (Jean), III, 495.
Louis (Saint), roi de France, III, 545.
Louis Bertran (Saint), III, 34.
Louis (Don). Voir Louis de Guzman, S. J.
Louise de la Croix, carmélite déch., III, 32, 153, 157, 170, 387, 389.
Louise de Jésus, carmélite déch., III, 408; — IV, 191.
Louise de Saint-Grégoire, carmélite déch., III, 394.
Louise du Saint-Sacrement, carmélite déch., III, 170; — IV, 150.
Louise du Sauveur, carmélite déch., IV, 303, 305, 308.
Lucie de Sainte-Anne, carmélite déch., IV, 338.
Lucie de Saint-Joseph, carmélite déch., III, 384; — IV, 38, 234, 300, 304, 343.
Ludolphe le Chartreux, IV, 66.
Luna (Doña Françoise de), III, 463.

M

Machuca (Doña Catherine), augustine, III, 230.
Madeleine de la Croix, franciscaine, III, 71.
Madeleine de Jésus, carmélite déch., III, 409, 410.
Madeleine du Saint-Esprit, carmélite déch., IV, 304, 305.
Maldonado (Alphonse), franciscain, III, 58.
Manrique (Ange), général de l'ordre de Cîteaux, IV, 182, 183, 244.
Manrique (Don Antoine), III, 155, 162, 199.
Manrique (Doña Catherine), IV, 182, 185.
Manrique (Doña Françoise), bernardine, IV, 198.
Manrique (Don Gomez), III, 155, 159.

Manrique (Don Jérôme), évêque de Salamanque, IV, 263, 495.
Manrique (Don Louis), IV, 98, 151, 152, 449, 453, 461, 476, 477.
Manrique (Doña Marie), IV, 181.
Manrique y Córdoba (Doña Elvire), IV, 441, 471.
Manrique de Padilla (Antoine), S. J., III, 19, 153-159.
Manrique de Padilla (Don Eugène), III, 170; — IV, 150.
Manrique de Padilla (Pierre), S. J., III, 156, 159, 199, 200.
Mansino (Doña Angèle), IV, 205, 208, 512-520.
Manso (Don Pierre), évêque de Calahorra, III, 7, 23, 29; — IV, 192, 193, 196-198, 213, 215, 217, 498, 515, 522.
Manso (Don Pierre), Patriarche des Indes, neveu du précédent, III, 29; — IV, 196.
Mantoue (Bienheureux Jean-Baptiste de), III, 290.
Manuel de Jésus-Marie-Joseph, carme déch., général de la Congr. d'Espagne, IV, 490.
Manuel de Saint-Jérôme, carme déch., IV, 311.
Manuel de Sainte-Marie, carme déch., III, 38.
Manzanas (Marie), III, 338.
Manzanas (Toribio), IV, 24.
Marcelle de Saint-Joseph, carmélite déch., III, 392, 393.
Marguerite, reine d'Espagne, III, 324.
Marguerite de la Conception, carmélite déch., IV, 315.
Marianne (Doña), III, 259.
Marianne de la Croix, carmélite déch., III, 491.
Marianne de l'Incarnation, carmélite déch., III, 471.
Marianne de Jésus (de los Cameros), carmélite déch., IV, 242, 243, 542, 547.
Marianne de Jésus (Gaytan), carmélite déch., III, 231, 481.
Marianne de Jésus (de Lara), carmélite déch., III, 342.

- Marianne des Saints**, carmélite déch., IV, 316.
- Marianne du Saint-Esprit**, carmélite déch., III, 387.
- Mariano de Azaro** (Ambroise). Voir Ambroise de Saint-Benoît.
- Marie de Portugal** (Infante), IV, 184.
- Marie Tudor**, reine d'Angleterre, IV, 184.
- Marie de l'Assomption**, carmélite déch., IV, 338.
- Marie du Christ** (del Aguila), carmélite déch., III, 54, 333; — IV, 232, 234, 491, 504, 543, 548.
- Marie du Christ** (de Lobon), carmélite déch., III, 399.
- Marie du Christ** (Piñedo), carmélite déch., III, 252, 260, 347; — IV, 160, 487.
- Marie de la Conception**, carmélite déch., IV, 301.
- Marie de la Croix** (de Céspedes), carmélite déch., IV, 321.
- Marie de la Croix** (de Paz), carmélite déch., III, 54, 150, 323.
- Marie de l'Espérance**, carmélite déch., III, 446.
- Marie de l'Incarnation**, carmélite déch., III, 278, 489-491.
- Marie de Jésus**, carmélite déch., fondatrice du couvent de *la Imagen*, III, 144, 222; — IV, 230.
- Marie de Jésus** (de Alencia), carmélite déch., IV, 334.
- Marie de Jésus** (Giron), carmélite déch., III, 216.
- Marie de Jésus** (Pardo y Cifuentes), carmélite déch., III, 464; — IV, 160.
- Marie de Jésus** (de Perea), carmélite déch., III, 473.
- Marie de Jésus** (de Rivas), carmélite déch., III, 431-437.
- Marie de Jésus** (Ruiz), carmélite déch., IV, 318-320, 546.
- Marie de Jésus** (de Sandoval), carmélite déch., IV, 3, 8, 9, 16, 19, 21, 293-300, 302, 305, 306, 308, 432, 542.
- Marie de Jésus**, carmélite déch., professe de Villanueva de la Jara, IV, 335-337.
- Marie des Martyrs**, carmélite déch., III, 423, 424; — IV, 105, 279.
- Marie de la Nativité** (Muñoz), carmélite déch., IV, 334.
- Marie de la Nativité** (Ortiz), carmélite déch., III, 405, 424, 425; — IV, 279.
- Marie des Saints**, carmélite déch., III, 469.
- Marie de Saint-Albert** (de Sancelle), carmélite déch., III, 475.
- Marie de Saint-Albert**, carmélite déch., professe de Ségovie, III, 495.
- Marie de Saint-Ange** (de Lobera), carmélite déch., III, 462; — IV, 244, 548-550.
- Marie de Saint-Ange** (Ortega), carmélite déch., III, 416, 341; — IV, 279.
- Marie de Saint-Ange** (Villaquiran y Calancha), carmélite déch., IV, 311.
- Marie de Saint-Augustin**, carmélite déch., III, 414; — IV, 136.
- Marie de Saint-Bernard**, carmélite déch., III, 443; — IV, 136.
- Marie du Saint-Esprit**, carmélite déch., III, 373, 374; — IV, 14, 38, 379, 408.
- Marie de Saint-François** (de Baraona), carmélite déch., III, 354, 355, 452-454.
- Marie de Saint-François** (Lopez), carmélite déch., IV, 330.
- Marie de Saint-François**, carmélite déch., professe de Salamanque, III, 252, 273, 451, 452, 477.
- Marie de Saint-Jean**, carmélite déch., IV, 373, 542, 547.
- Marie de Saint-Jérôme** (Dávila), carmélite déch., III, 38, 40, 54, 55, 73, 326-328, 335, 337, 340, 342, 345, 363, 504-509; — IV, 97, 442-446, 436, 491.
- Marie de Saint-Jérôme** (de la Torre), carmélite déch., III, 393.
- Marie de Saint-Joseph** (de Avila), carmélite déch., III, 54, 332.

- Marie de Saint-Joseph** (Dantisco), carmélite déch., III, 29, 404, 405 ; — IV, 29, 219.
- Marie de Saint-Joseph** (de Miranda), carmélite déch., IV, 317, 322, 387.
- Marie de Saint-Joseph** (de Salazar), carmélite déch., III, 9, 39, 40, 144, 184, 232, 292, 303, 348-350, 370, 373-378, 384, 552-554 ; — IV, 14, 38, 39, 42, 46, 51, 52, 55, 56, 59, 72, 73, 80, 81, 89, 97, 152, 163, 173, 230, 314, 315, 317-320, 378-390, 395-408, 410-414, 436-441.
- Marie de Saint-Joseph** (de Tolosa), carmélite déch., IV, 181, 220, 340-343, 352.
- Marie de Saint-Joseph**, carmélite déch., professe de Pastrana, III, 236, 446 ; — IV, 160, 342, 487.
- Marie de Saint-Michel**, carmélite déch., IV, 300.
- Marie de Saint-Paul** (de Moralès), carmélite déch., IV, 321, 546.
- Marie de Saint-Paul** (de Roblès), carmélite déch., III, 487 ; — IV, 333, 432.
- Marie de Saint-Paul**, carmélite déch., professe de Grenade, IV, 243.
- Marie de Saint-Pierre**, carmélite déch., III, 251, 302, 306.
- Marie du Saint-Sacrement** (de la Flor), carmélite déch., III, 486 ; — IV, 329, 330, 432.
- Marie du Saint-Sacrement** (Suares), carmélite déch., III, 145, 240, 250, 252-254, 273, 306, 307, 328, 541.
- Marie de la Trinité**, carmélite déch., IV, 170, 347, 348.
- Marie des Vierges**, carmélite déch., III, 372, 373.
- Marie de la Visitation** (Calvete), carmélite déch., III, 446 ; — IV, 14, 15.
- Marie de la Visitation**, carmélite déch., ancienne professe de l'Incarnation, III, 310.
- Marie-Baptiste** (Hernandez), carmélite déch., III, 358 ; — IV, 160.
- Marie-Baptiste** (Mendès), carmélite déch., III, 341 ; — IV, 189, 521, 522.
- Marie-Baptiste** (de Ocampo), carmélite déch., III, 54-56, 73, 78, 164, 171, 177, 322-324, 363, 413 ; — IV, 130, 249.
- Marie - Évangéliste**, carmélite déch., III, 366.
- Marie-Madeleine** (Gutierrez), carmélite déch., III, 398.
- Marie-Madeleine** (de Texada), carmélite déch., III, 145, 312, 527.
- Marie-Louise-Gabrielle de Savoie**, reine d'Espagne, III, 314.
- Marie-Térèse de Jésus**, carmélite déch., IV, 365.
- Marine ou Marie de Jésus**, carmélite déch., III, 279, 460.
- Martin** (Alphonse), III, 525, 526.
- Martin** (Christophe), IV, 533.
- Martin** (Félice), dominicain, III, 313.
- Martin de la Croix**, franciscain, III, 202.
- Martinez** (Elvire), III, 431.
- Martinez** (François), III, 384.
- Mascareñas** (Doña Eléonore), III, 222-225, 442, 443 ; — IV, 251, 253.
- Matanza** (Ferdinand de), IV, 201, 216, 511, 523.
- Matanza** (Garcia), IV, 201.
- Mathieu** (Père). Voir Mathieu de la Fuente.
- Matias** (Paul), IV, 54, 312.
- Mayorga y Castillo** (Doña Marie de), III, 411.
- Mazorga** (Doña Marie de), III, 366.
- Medina** (Blaise de), III, 83, 524.
- Medina** (Françoise de), III, 352.
- Medina** (Pero de), IV, 534.
- Medina Perú** (Don François de), III, 154.
- Mejia** (Michel de), III, 475.
- Mejia Velasquez** (Don Raphaël), III, 180, 540.
- Mena** (Jean de), III, 374 ; — IV, 408.
- Mendez de Salvatierra** (Don Jean), archevêque de Grenade, IV, 230, 233, 235, 238, 543-545.
- Mendoza** (Don Alvaro de), évêque

- d'Avila et de Palencia, III, 6, 26, 65-67, 71, 78, 79, 153, 229, 294, 401, 507, 521, 540, 556, 581 ; — IV, 20, 129, 134, 137-139, 149-151, 160, 176-180, 193, 215, 216, 221, 223-225, 250, 255, 284, 337, 438, 471, 472, 497, 540.
- Mendoza** (Doña Anne de), princesse d'Eboli, III, 220, 224, 230, 231, 233-237, 484, 485, 542 ; — IV, 114, 253, 254.
- Mendoza** (Don Bernardin de), III, 147-149, 151, 152 ; — IV, 251, 252.
- Mendoza** (Doña Eléonore de), III, 387, 417.
- Mendoza** (Don Jean Hurtado de), III, 65, 147.
- Mendoza** (Don Pedro Gonzalez de), archevêque de Sigüenza, III, 237.
- Mendoza** (Don Pero Gonzalez de), évêque de Salamanque, III, 239, 272, 564 ; — IV, 253.
- Mendoza y Pimentel** (Doña Marie Sarmiento de), III, 6, 152, 153, 301, 323, 414 ; — IV, 243, 251, 252, 445.
- Mercado** (Don Louis de), IV, 233, 236, 238, 240, 544, 545.
- Mercado** (Doña Marie de), III, 333.
- Mercado y Peñalosa** (Doña Anne de), IV, 233, 236, 237, 239, 544-546, 550.
- Merino** (Doña Isabelle), IV, 15.
- Merino de Moralès** (Don Michel), IV, 15.
- Migne** (Abbé), IV, 276, 281, 282, 284.
- Mondejar** (Michel de), IV, 121.
- Mondrego** (Françoise), III, 399.
- Monroy** (Doña Marie), III, 314.
- Monterey** (Comtes de), III, 259 ; — IV, 253.
- Montoya** (Doña Isabelle de), IV, 134, 471.
- Mora** (Don François de), III, 29, 30.
- Moralès** (Diego), III, 480.
- Morel-Fatio** (Alfred), III, 42, 94.
- Moretus** (Balthazar), III, 35.
- Moriz** (Don Jean), évêque de Bastro, III, 254.
- Moya** (Don Rodrigue de), IV, 76, 79, 325, 416, 421, 423-425.
- Muncharaz** (Sébastien), III, 405 ; — IV, 340, 343, 351, 522.
- Muñoz** (Don Alphonse), IV, 75, 420, 421.
- Muñoz** (Doña Eléonore), IV, 332, 421.
- Muñoz** (Louis), IV, 301.
- Muñoz**, III, 521.
- Muñoz Cana** (Marie), III, 363.
- Muñoz Pavon**, IV, 412.
- Murga** (Nicolas de), IV, 530.
- Musarraez**, IV, 370.

N

- Nadal** (Jérôme), S. J., III, 197.
- Narro** (Pierre), III, 426 ; — IV, 409.
- Navagero** (Cardinal), IV, 95.
- Navarro** (Juste), III, 472.
- Nicolas V**, III, 85.
- Nicolas de Jésus-Marie**. Voir Doria.
- Nicolas de Saint-Cyrille**, carme déch. IV, 311.
- Nieto** (Licenció), III, 561.
- Nuñez** (Père), III, 380.
- Nuñez de Avila** (Jean), III, 290.
- Nuñez Vela** (Don Blasco), IV, 175, 176.

O

- Ocampo** (Doña Marie de), III, 296, 310, 317, 581.
- Ochoa de Garnica** (Marie), III, 392.
- Olivarès** (Comte-duc d'), III, 239.
- Ordoñez** (Diego), III, 236.
- Ordoñez** (Marie-Isabelle), carmélite ch., III, 54, 296, 514.
- Orejón** (André de), III, 333.
- Orlando** (Pierre de), chartreux, IV, 66.
- Ormaneto** (Nicolas), nonce apost., IV, 20, 36, 38, 80, 95, 96, 254-257, 403, 405, 436.
- Orozco** (Pierre de), carme ch., III, 87.
- Orozco de Covarrubias y Leyva** (Don Jean de), évêque de Guadix, III, 7, 282, 283, 567-574.

Ortega (Jean Sedeño de Montalvo y Tapia, dit de), III, 328.
Ortega de la Torrefria (Jean), IV, 207, 209, 512, 515, 517-519, 530, 535.
Ortiz (Christophe), III, 424.
Ortiz (Diego), III, 199, 200, 211 ; — IV, 232.
Ortiz (Doña Jeanne), III, 359.
Orvieto (Doña Marie de), III, 409.
Osorio (Doña Anne), III, 437.
Osorio (Doña Isabelle), III, 437.
Osorno y Alcaudete (Comte d'), IV, 141.
Otalora (Doña Catherine de), IV, 75, 78, 276, 332, 415-417, 420-423, 427.
Ovalle (Gonzalíñez de), III, 251.
Ovalle (Don Jean de), III, 262, 563 ; — IV, 183, 248.

P

Pablo (Pero), IV, 54, 409.
Pacheco (Don André), évêque de Cuenca, III, 382.
Padilla (Doña Casilde de). Voir Casilde de la Conception.
Padilla (Don Jean de), IV, 532.
Padilla (Doña Louise de), III, 155, 156, 162, 163, 166, 199.
Padilla (Don Martin de), III, 32, 155, 159, 160, 165-167, 170.
Padilla Manrique (Don Jean de), III, 155, 159.
Padilla y Manrique (Doña Louise de). Voir Louise de la Croix.
Palafox (Don Jean de), évêque d'Osma, IV, 170.
Pamès (Doña Marie), III, 477.
Pantoja (Don Ferdinand), charreux, IV, 57, 58, 60.
Pardo de Saavedra (Don Arias), III, 143, 531, 536.
Paul V, III, 31, 254, 527.
Pavia (Doña Marie de), III, 373 ; — IV, 409.
Paz (Alphonse de), IV, 409.
Pedruja Rebolledo (Jean de), III, 388, 389.

Peña (Prébendé), IV, 548.
Peñalosa (Doña Anne de). Voir Mercado y Peñalosa.
Perea (Jean de), III, 475.
Perezil (Fabien), IV, 533.
Perez (Doña Béatrix), III, 462.
Perez (Marie), IV, 315.
Perez de Nueros (Barthélemy), S. J. III, 252.
Perez de Rozas (Don Martin), IV, 205, 512-515, 518, 519.
Peso y Henao (Doña Catherine del), IV, 245.
Pétronille de Saint-André, carmélite déch., III, 215, 416, 544 ; — IV, 279.
Pétronille-Baptiste, carmélite déch., III, 54, 333-336.
Philippe II, roi d'Espagne, III, 23, 27, 29, 30, 62, 72, 85, 148, 198, 200, 220, 222-224, 235-237, 402, 428, 482, 484, 501, 527 ; — IV, 14, 26, 29, 37, 79, 96, 98, 151, 152, 154, 155, 161, 169, 170, 252, 258-260, 353, 377, 408, 420, 427, 437-440, 447, 476-479, 481-484, 522.
Philippe III, roi d'Espagne, III, 324.
Philippe V, roi d'Espagne, III, 500-503.
Philomène de Saint-Louis de Gonzague, carmélite déch., IV, 365.
Pie IV, IV, 250, 251, 402.
Pie V, III, 62, 227, 275, 276, 546, 556 ; — IV, 37, 154, 251, 253, 254, 291, 292, 403.
Pie VI, III, 392.
Pierre des Anges, carme déch., IV, 235, 545.
Pierre des Apôtres, carme déch., IV, 153.
Pierre de l'Incarnation, carme déch., IV, 153.
Pierre de la Purification, carme déch., III, 11 ; — IV, 153, 187, 209, 211, 232, 495-502, 516, 518, 519, 527.
Pierre de Sainte-Marie, carme déch., IV, 153.
Pierre de la Visitation, carme déch., IV, 153.

Pimentel (Doña Marie), comtesse de Monterey, III, 259.
Piña (Père), IV, 410.
Pinel (Don François), III, 314.
Pinel y Monroy (Doña Manuela), carmélite ch., III, 314.
Pinel y Monroy (Doña Marie), carmélite ch., III, 39, 143, 250, 289, 290, 293, 310, 313, 314, 543-552, 572, 573.
Piñera (Don François de la), III, 283.
Pino (Don Jérôme del), IV, 212.
Pizaña (Don Diego de), III, 441.
Pólit (Don Manuel-Marie), évêque de Cuenca, III, 38, 316 ; — IV, 251, 369.
Ponce de Leon (Don Jean), III, 350, 396.
Porras (Jean de), IV, 409.
Porras (Louis), IV, 409.
Porras, IV, 133, 136.
Portillo (Doña Marie del), III, 432.
Pradanos (Jean de), S. J., IV, 248.
Prudencio (Don), III, 24 ; — IV, 137, 148.
Puente (Grégoire de la), IV, 520.
Puente (Don Juan), IV, 268.

Q

Quesada (Doña Agnès de), carmélite ch., III, 574, 577.
Quesada (Doña Térèse de), carmélite ch., III, 73, 76, 78, 301, 302, 577.
Quintanilla (Jean de), III, 400.
Quiroga (Don Gaspard de), archevêque de Tolède, III, 359, 360 ; — IV, 239.
Quiroga (Doña Hélène de). Voir Hélène de Jésus.
Quiroga (Don Jean de), III, 367.
Quiros (Bernardine de), III, 541.

R

Ramirez (Alphonse). Voir Alvarez Ramirez.
Ramirez (Doña Antoinette), III, 350, 396.

Ramirez (Françoise), III, 211.
Ramirez (Marianne), IV, 312.
Ramirez (Martin), III, 196, 197, 211 ; — IV, 252.
Ramirez de Mendoza (Doña Béatrix), comtesse de Castellar, III, 310.
Raphaelle-Marie des Anges, carmélite déch., IV, 365.
Rebours (Abbé Le), III, 39, 71, 518.
Reino (Michel del), IV, 76.
Reinoso (Don François), IV, 134, 150, 471, 472, 474.
Reinoso (Don Jérôme), III, 7 ; — IV, 131, 135, 139-146, 173, 180, 341, 471, 474.
Revilla (Martin de), III, 319.
Reyna (Genès de), IV, 329.
Ribera (François del), S. J., III, 20, 62, 116, 147, 209, 253, 266, 277, 309, 443, 577 ; — IV, 37, 42, 76, 200, 273, 281, 386, 403, 410.
Ribera (Bienheureux Jean de), archevêque de Valence, III, 123.
Ribera (Jean de), IV, 425.
Ribera (Jean-Baptiste del), S. J., IV, 211.
Ribera (Pierre de), III, 11 ; — IV, 160, 171-173, 487.
Ripalda (Jérôme), S. J., III, 18, 19, 49, 156, 401 ; — IV, 92, 131, 132, 235.
Rivas (Don Antoine Perez de), III, 431.
Roa (Diego de), IV, 140.
Robledo (Alphonse de), IV, 551, 552.
Roblès (Martin de), IV, 328.
Roca (Isabelle), IV, 25.
Rodrigue de Saint-Joseph, carme déch., IV, 300.
Rodriguez (Agnès), III, 480.
Rodriguez (Isabelle), III, 400.
Rodriguez (Jean), IV, 208, 314, 315, 517.
Rodriguez (Pierre), S. J., III, 456, 462 ; — IV, 304, 549.
Rodriguez (Victor), III, 452.
Rodriguez de Vera (Diego), IV, 304.
Roñlas (Don Diego de las), évêque d'Avila, III, 290.

Rojas (François), **IV**, 515, 517, 519.
Rojas (Jean de), **IV**, 100.
Rojas y Sandoval (Don Christophe de), marquis de Denia, **IV**, 36.
Rojas y Sandoval (Don Christophe de), archevêque de Séville, **IV**, 36, 37, 45-49, 59, 60, 69, 151, 161, 165, 379, 388, 389, 393, 409.
Rossi (Jean-Baptiste), général de l'ordre du Carmel, **III**, 61-67, 74, 88, 183, 292, 295, 296, 510-517, 525-527; — **IV**, 31, 51, 88-90, 154, 250, 251, 258, 270, 273, 379, 402-404, 406, 408, 433-436.
Rubens (Pierre-Paul), **III**, 149.
Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, **III**, 220, 221, 229-231, 233-235, 485; — **IV**, 109, 118, 402.
Ruiz (Ferdinand), **III**, 538.
Ruiz de Ayala (Don Diego), **IV**, 205-209, 512-515, 518, 519.
Ruiz de Castro (Ferdinand), **IV**, 182.
Ruiz de Ojeda (Isabelle), **IV**, 318.
Ruiz de Tobar (Alphonse), **III**, 563.

S

Salamanca (Angèle de), **IV**, 201.
Salazar (Ange de), carme ch., **III**, 23, 24, 67, 71, 86, 184, 229, 295, 316, 518; — **IV**, 73, 90, 103, 129, 251, 256, 259, 413, 414, 440, 445, 449, 459-461, 484, 492.
Salazar (Diego de), S. J., **IV**, 76, 424.
Salazar (Gaspard de), S. J., **IV**, 230, 249.
Salazar (Isabelle de), **III**, 354.
Salazar (Don Jean de), **III**, 409.
Salazar (Doña Mencía de), **III**, 326.
Salazar (Don Sébastien de), **III**, 376; — **IV**, 408.
Salcedo (Anne de), **III**, 369; — **IV**, 408.
Salcedo (Don François de), **IV**, 218, 274, 282, 283, 285.
Salcedo (François de), S. J., **III**, 70.
Salinas (Martin-Alphonse), **III**, 7; — **IV**, 134, 135, 139, 195, 523.
Salinas (Jean-Alphonse), **IV**, 523.

Salmeron (François), **III**, 447.
Salvá (Don Anselmo), **IV**, 201.
Sanchez (Alphonse), **III**, 363.
Sanchez (François), **III**, 379.
Sanchez (Françoise), **III**, 379.
Sanchez (Madeleine), **III**, 394.
Sanchez (Marie), **III**, 401.
Sanchez (Térèse), **III**, 186.
Sanchez de Canalès (Jean), **III**, 531, 533, 534, 538.
Sanchez Coello (Alphonse), **III**, 225.
Sanchez de Molina (Antoine), **III**, 305.
Sanchez de Toledo (Alphonse), **III**, 511.
San Cristóbal (Jean de), **IV**, 267.
Sandoval (Don François de), **IV**, 15.
Sandoval (Don Michel de), **IV**, 16.
Sandoval (Don Sanche Rodriguez de), **IV**, 3, 7, 8.
Sandoval (Don Sanche Rodriguez de), fils du précédent, **IV**, 306.
San Juan de Sardeneta, **IV**, 422.
San Pedro (Garcia de), **III**, 420.
San Pedro de Palma (Diego de), **IV**, 272.
Santo Domingo (Anne de), **III**, 71.
Santo Domingo (Anne de), fille de la précédente, **III**, 71.
Santo Domingo y Manrique (Don Alphonse de), **IV**, 181, 182, 523.
Santotis (Don Christophe de), augustin, **IV**, 212.
Saojossa (Doña Françoise de). Voir Françoise de la Mère de Dieu.
Saojossa (Georges Sanchez de), **IV**, 332, 420, 421.
Sarmiento (Doña Marie), **III**, 65, 147.
Sarmiento de Mendoza (Doña Marie), duchesse de Sesa, **III**, 153; — **IV**, 243.
Sébastien de Jésus, carme déch., **III**, 408; — **IV**, 203, 343-345.
Sedeño (Don Alphonse), **III**, 337.
Sega (Philippe), nonce apost., **IV**, 96-98, 103, 258, 259, 413, 436-440, 447-455, 459-462, 476, 481, 483.
Serrano (André), **III**, 427.

Serrano (Félicien), III, 503.
Serrano y Sanz (Don Manuel), III, 39, 352 ; — IV, 540, 542.
Sesa (Duchesse de). Voir **Dofia Marie Sarmiento de Mendoza**.
Sevillano (Pierre), S. J., III, 69.
Sigismond II, roi de Pologne, III, 223.
Simon-Stock, carme déch., IV, 183.
Sixte V, III, 31 ; — IV, 262, 263.
Sobrino (François), III, 27, 29.
Solorzano (Doña Madeleine), IV, 212.
Soreth (Bienheureux Jean), III, 61, 290.
Sotelo (Jean), III, 541.
Speciano (César), nonce apost., IV, 262, 263.
Stéphanie des Apôtres, carmélite déch., III, 162, 325, 401-403.
Stigliano (Prince de). Voir **Don Nicolas de Guzman**.
Suarez (Béatrix), carmélite ch., III, 311.
Suarez (Doña Isabelle), carmélite ch., III, 221, 306, 309.
Suarez (Marie), carmélite ch., III, 313.
Suarez (Marie), carmélite ch., III, 548.
Suarez de Lara (François), III, 342.
Suarez y Solis (Don Christophe), III, 260.

T

Tamayo, IV, 141.
Tapia (Doña Agnès de). Voir **Agnès de Jésus**.
Tapia (Doña Anne de). Voir **Anne de l'Incarnation**.
Tapia (Doña Elvire de), IV, 238.
Tapia (Doña Marie de), III, 568.
Tauste (Doña Anne de), IV, 327, 421.
Tauste (Doña Françoise de). Voir **Françoise de Saint-Joseph**.
Tavera (Cardinal), IV, 18.
Tello Giron (Don Gomez), III, 199, 533 ; — IV, 252.
Temifo (Don Bernard), III, 387, 417.

Temporal (Doña Antoinette), III, 461.
Térèse de la Colonne. Voir **Doña Térèse de Quesada**.
Térèse de la Conception, carmélite déch., III, 427-431.
Térèse de Jésus, carmélite déch., nièce de la sainte, III, 344-346, 504 ; — IV, 24, 52, 122, 137, 189, 200, 222, 225, 521, 522.
Térèse de Saint-André, carmélite déch., III, 478-480.
Teresita. Voir **Térèse de Jésus**, nièce de la sainte.
Texada (François de), III, 312.
Thomasine-Baptiste, carmélite déch., III, 273, 348-350 ; — IV, 189, 353, 354, 504, 521, 522, 527-529, 531, 532, 535.
Toledo (Garcia de), dominicain, III, 7, 48, 508 ; — IV, 250, 251.
Toledo (Don Gutierre de), évêque de Coria, III, 572.
Toledo (Don Henri de), III, 191.
Toledo (Doña Jeanne de), marquise de Velada, III, 557.
Toledo (Doña Jeanne-Luc de), marquise de Villena, duchesse d'Escalona, IV, 252.
Toledo (Don Louis de), seigneur de Mancera y de las Cinco Villas, III, 191, 192.
Toledo (Don Pierre de), III, 191.
Tolosa (Béatrix de), IV, 203, 343, 344, 353.
Tolosa (Catherine de). Voir **Catherine du Saint-Esprit**.
Torre (Jean de la), III, 372.
Torre (Marie de la), III, 419.
Torreçilla (Ferdinand), IV, 421.
Torrès (François de), franciscain, IV, 109.
Torrès (Doña Françoise de), III, 436.
Torrès (Doña Marie de), III, 376 ; — IV, 406.
Torrès (Michel), S. J., III, 238.
Torrès y Torrès (Don Manuel), IV, 412.
Tostado (Jérôme), carme ch., IV, 236-238, 436.
Truxillo (Urbain de), IV, 487.
Truxillo (François de), IV, 487.

U

- Ulloa** (Doña Guiomar de), III, 325 ;
— IV, 248, 249, 284.
Ulloa (Michel de), carme ch., IV,
90.
Ureña (Michel de), III, 348 ; — IV,
408.
Ursule (Sainte), III, 245.
Ursule des Saints, carmélite déch.,
III, 54, 319, 320.
Ursule de Saint-Ange, carmélite
déch., IV, 328, 329, 432.

V

- Valera** (Doña Eléonore de), IV,
317, 387, 388.
Valle (Anne del), III, 475.
Vallejo (André de), IV, 534.
Vallès (Don José de), IV, 388.
Vargas (François de), dominicain,
III, 232, 275 ; — IV, 233-253, 403.
Vasgo de Salazar (Jean), IV, 427.
Vasquez (Antoine), III, 541.
Vasquez (Don Rodrigue), évêque
de Troie, III, 65.
Vasquez del Marmol (Jean), IV,
372.
Vazquez (Jeanne), III, 372.
Vazquez (Jeanne), III, 425.
Vega (Anne de), III, 426 ; — IV,
409.
Vega (Don Jean de), IV, 141.
Vega (Suero de), IV, 144, 150, 471,
472.
Vela (Don Antoine), IV, 552.
Vela (Don Christophe), archevêque
de Burgos, IV, 175-182, 185, 186,
192-193, 197, 202-204, 211-217, 219-
221, 260, 261, 352, 497-499, 506-
508, 510, 511, 520, 522.
Vela (Marie), carmélite ch., III, 313.
Vela Nuñez (Don François), IV,
176.
Velada (Marquise de). Voir Doña
Jeanne de Toledo.
Velasquez (Don Alphonse), évêque
d'Osma, III, 6, 156 ; — IV, 101,
157-160, 163-170, 224, 257, 260,
489.

- Velasquez** (François), III, 262, 265,
266, 268-273, 471, 537, 563, 564.
Velastigui (Doña Ursule), IV, 165.
Velpius (Roger), III, 31.
Ventura (Doña), IV, 315.
Vergara (Nicolas de), III, 534-536 ;
— IV, 287.
Vergas (Doña Marie de), III, 328.
Villafañe (Doña Françoise de), III,
342.
Villalba (Marie de), III, 347.
Villalobos (Doña Isabelle de), III,
464.
Villalpando (Jean de), III, 186.
Villanueva (Alphonse de), III, 382.
Villanueva (Gaspard de), III, 383,
385, 387.
Villarroël (Don Diego de), III, 359,
367.
Villarroël (Doña Térèse de), III,
367.
Villavicencio (Laurent de), augus-
tin, IV, 98, 449, 453, 461.
Villena (Les marquis de), IV, 99.
Villena (Marquise de). Voir Doña
Jeanne-Luc de Toledo.
Vincent de la Trinité, carme
déch., IV, 152.
Vinuesa (Don Juan de), IV, 158, 486.
Vitoria (Augustin de), III, 11, 414 ;
— IV, 133, 136.
Vorgas (Agnès de), III, 471.

W

- Wadding**, III, 58.
Wasteels (Doña Anne). Voir Anne
de Saint-Pierre.
Wasteels (Liévin), III, 336.
Woodhead (Abraham), III, 35.

Y

- Yanguas** (Diego de), dominicain,
III, 284, 396, 571, — IV, 260.
Yepès (Diego de), hiéronymite,
évêque de Tarazona, III, 20, 27,
28, 277, 284, 413, 431, 432, 481,
510, 549 ; — IV, 42, 159, 171, 172,
261, 547.

Yepès (Gonzalve de), III, 86.

Z

Zamora (Garcia de), S. J., III, 566.

Zapata del Marmol (Don Pierre),
IV, 29.

Zayas (Diego-Martin de), III, 211.

Zayas (Gabriel de), IV, 482.

Zuñiga (Doña Marie de), IV, 332.

Zurita (Doña Laurence de), IV, 29.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
CHAP. XXII. — Fondation du couvent du glorieux saint Joseph du Sauveur, au bourg de Veas, le jour de saint Mathias de l'année 1576.	1
Conduite providentielle de Dieu sur cette fondation. — Comment doña Catherine Godinez est appelée à la vie parfaite. — Vertus héroïques qu'elle pratique. — Ses longues et cruelles maladies. — Elle est guérie miraculeusement et obtient les autorisations nécessaires pour fonder un monastère à Beas. — La sainte vient réaliser la fondation. — Catherine Godinez et Marie de Sandoval, sa sœur, reçoivent l'habit du Carmel.	
CHAP. XXIII. — Fondation du monastère du glorieux saint Joseph du Carmel à Séville. La première messe y fut célébrée le jour de la très sainte Trinité de l'année 1578.	22
Première entrevue de la sainte et du père Gratien. — Éloge de ce religieux. — Comment la très sainte Vierge le conduit au Carmel. — Épreuves qu'il subit pendant son noviciat. — Services éminents qu'il rend bientôt à la réforme.	
CHAP. XXIV. — Suite du récit de la fondation du monastère de Saint-Joseph du Carmel à Séville.	35
Nouvel éloge du père Gratien. — Joie qu'éprouve la sainte en voyant ce religieux exercer une autorité sur les couvents de la réforme. — Elle reçoit de lui l'ordre d'aller fonder à Séville. — Incidents et souffrances du voyage. — Obstacles que rencontre l'établissement du monastère. — L'archevêque accorde enfin son autorisation.	
CHAP. XXV. — Suite de la fondation du glorieux saint Joseph de Séville. Combien l'on eut de peine à se procurer une maison.	50
Influence que les mauvais esprits exercent sur la sainte pendant son séjour à Séville. — Abandon où elle se trouve. — Son frère Laurent de Cepeda arrive d'Amérique et lui prête un concours inespéré. — Parole de Notre-Seigneur à la sainte. — Une maison est enfin achetée. — Solennité de la prise de possession.	

- CHAP. XXVI. — Suite de la fondation de Saint-Joseph de Séville. Quelques détails très remarquables sur la première novice admise en ce monastère. 62
- La sainte s'éloigne de Séville. — Béatrix de la Mère de Dieu, première novice reçue en ce couvent. — Son enfance. — Calomnie dont elle est l'objet. — Traitements cruels que lui infligent ses parents. — Son innocence est reconnue. — Elle refuse de s'engager dans les liens du mariage. — Nouvelles rigueurs de ses parents. — Elle entre en relation avec le père Gratien. — Elle est admise au carmel de Séville.
- CHAP. XXVII. — Fondation du monastère de Caravaca, sous le titre du glorieux saint Joseph. Le très saint Sacrement est placé le premier janvier 1576. 75
- Plusieurs personnes de Caravaca invitent la sainte à venir fonder en cette ville. — Délais qu'elle est forcée d'apporter à la réalisation de ce désir. — Elle envoie la mère Anne de Saint-Albert établir le monastère. — Comment la main de Dieu s'est montrée dans la fondation des couvents de la réforme. — Exhortation à la ferveur. — Souffrances endurées par la sainte dans le cours de ses voyages. — Sa joie dans les persécutions.
- CHAP. XXVIII. — La fondation de Villanueva de la Jara. 94
- Persécution que subit le Carmel réformé de 1575 à 1579. — La paix se rétablit grâce à l'intervention de Philippe II. — Des instances sont faites auprès de sainte Térèse, dès 1576, pour l'établissement d'un monastère à Villanueva de la Jara. — Délais et hésitations de la sainte. — Elle se décide enfin à exécuter la fondation. — Elle fait halte au couvent des carmes déchaussés de Notre-Dame *del Socorro*. — Détails sur la vénérable Catherine de Cordoue, fondatrice de ce couvent. — Entrée solennelle à Villanueva. — Vertus des pieuses filles qui donnèrent naissance au monastère. — Origine de l'ermitage de Sainte-Anne.
- CHAP. XXIX. — Le couvent de Palencia est fondé sous le titre de Saint-Joseph de Notre-Dame de la Rue, le jour de la fête du saint roi David, de l'année 1580. 129
- L'évêque de Palencia demande une fondation de carmélites déchaussées dans sa ville. — La sainte tombe malade à Valladolid. — Langueur et abattement où elle se voit réduite. — Une parole de Notre-Seigneur relève son courage. — Elle se met en route pour Palencia. — Joie générale de la ville à la nouvelle de l'établissement du monastère. — Incidents relatifs à l'achat d'une maison. — Avertissement céleste. — Translation solennelle des religieuses. — La réforme est érigée en province distincte.
- CHAP. XXX. — Le monastère de Soria est fondé sous le titre de la très sainte Trinité, l'année 1581. On y dit la première messe le jour de notre père saint Élisée 157
- Premières relations de la sainte avec le docteur Velasquez, depuis évêque d'Osma. — Ce prélat l'invite à établir un monastère à Soria. — Piété de la

fondatrice. — La sainte se met en route en compagnie du père Nicolas de Jésus-Marie (Doria) — Éloge de ce religieux. — Prise de possession. — Sainteté de l'évêque d'Osma. — Térése est rappelée à Saint-Joseph d'Avila. — Contre-temps qu'elle eut à subir dans le cours de ce voyage.

CHAP. XXXI. — Le monastère de Burgos est fondé sous le titre de Saint-Joseph de Sainte-Anne. On y dit la première messe le 19 avril, dans l'octave de Pâques de l'année 1582. 173

On sollicite la sainte de fonder à Burgos. — Elle obtient l'autorisation verbale du nouvel archevêque. — Notre-Seigneur ranime son courage abattu. — Éloge de Catherine de Tolosa. — Nouvel encouragement de Notre-Seigneur. — Départ d'Avila. — Dangers courus dans ce voyage. — Arrivée à Burgos. — Opposition de l'archevêque. — La sainte et ses filles vont loger à l'hôpital de la Conception. — Elles achètent une maison. — Nouvelles entraves. — La clôture est enfin établie. — Comment le monastère de Saint-Joseph d'Avila passa sous la juridiction de l'ordre.

APPENDICE AUX FONDATIONS
DE SAINTE TÉRÈSE

Fondation de Grenade. 229
Précis chronologique de la vie et des voyages de sainte Térése, avec les dates principales concernant sa famille et sa réforme 245

ACTES ET MÉMOIRES
DE SAINTE TÉRÈSE POUR SES MONASTÈRES.

N° 1. — Acte d'achat d'un pigeonnier pour le monastère de Saint-Joseph d'Avila. 267
N° 2. — Requête adressée par sainte Térése aux régidors d'Avila. . . 268
N° 3. — Procuration de sainte Térése aux pères Louis de Guzman et Paul Hernandez, pour la fondation de Tolède. 270
N° 4. — Acte concernant la dot de deux religieuses de Tolède. 272
N° 5. — Acte de renonciation à la règle mitigée, émis par sainte Térése. 273
N° 6. — Mémoire adressé à la prieure de Caravaca. 276
N° 7. — Acte d'association aux religieuses hiéronymites de Tolède. . 278
N° 8. — Autorisation pour la profession de trois novices au monastère de Caravaca. 280

	Pages.
N° 9. — Ordonnance concernant la communion aux anniversaires de la prise d'habit et de la profession.	281
N° 10. — Mémoire relatif à un legs de François de Salcedo.	282
N° 11. — Mémoire envoyé par sainte Térése au chapitre d'Alcala.	284
N° 12. — Instruction de Soria.	286
Ordonnance attribuée à sainte Térése.	291

**LES MONASTÈRES DE CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES
DU VIVANT DE SAINTE TÉRÈSE (Suite).**

Monastère de Beas.	295
Monastère de Séville.	312
Monastère de Caravaca.	325
Monastère de Villanueva de la Jara.	335
Monastère de Palencia.	340
Monastère de Soria.	347
Monastère de Burgos.	351

**DOCUMENTS RELATIFS A SAINTE TÉRÈSE
ET A SES FONDATIONS**

Docum. 26. — Le voyage d'Avila à Beas. RÉCIT DE LA VÉNÉRABLE ANNE DE JÉSUS.	357
Docum. 27. — Le voyage d'Avila à Beas. RÉCIT DE JULIEN D'AVILA.	362
Docum. 28. — Restauration du monastère de Beas.	364
Docum. 29. — Lettre du père Gratien à doña Jeanne Dantisco, sa mère.	369
Docum. 30. — Lettres de Louis de Léon à Jean Vasquez del Marmol.	372
Docum. 31. — Voyage de Beas à Séville. RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH.	378
Docum. 32. — Voyage de Beas à Séville. RÉCIT DE JULIEN D'AVILA.	391
Docum. 33. — Premiers troubles suscités dans la réforme. RÉCIT DE MARIE DE SAINT-JOSEPH.	395
Docum. 34. — Extrait du Registre conventuel du convent de Séville.	408

TABLE DES MATIÈRES.

589

	Pages.
Docum. 35. — Le portrait de sainte Térése peint par le frère Jean de la Misère. Récit de Marie de Saint-Joseph.	410
Docum. 36. — Patente du père Ange de Salazar en faveur de la mère Marie de Saint-Joseph.	413
Docum. 37. — Préliminaires de la fondation de Caravaca. Récit de Julien d'Avila.	415
Docum. 38. — Patente royale pour la fondation de Caravaca.	420
Docum. 39. — Patente du père Gratien nommant la mère Anne de Saint-Albert prieure du couvent de Caravaca	428
Docum. 40. — Patente du père Gratien nommant la mère Barbe du Saint-Esprit sous-prieure du couvent de Caravaca.	430
Docum. 41. — Acte d'élections au couvent de Caravaca.	431
Docum. 42. — Patente du père Gratien au père Ambroise de Saint-Pierre pour la fondation de Caravaca.	433
Docum. 43. — Décrets du chapitre de Plaisance contre les Déchaussés.	434
Docum. 44. — Souffrances des carmélites de Séville à l'époque de la persécution soulevée par les Mitigés.	436
Docum. 45. — Sainte Térése à Saint-Joseph d'Avila. Souvenirs de Marie de Saint-Jérôme.	442
Docum. 46. — Mémoire du nonce Segá et de ses assesseurs en faveur de la réforme.	447
Docum. 47. — Voyages de sainte Térése pour la visite de ses monastères. Récit de la Vénérable Anne de Saint-Barthélemy.	456
Docum. 48. — Décret du nonce Segá nommant le père Ange de Salazar vicaire général des Déchaussés.	459
Docum. 49. — Voyage de Malagon à Villanueva de la Jara. Récit de la Vénérable Anne de Saint-Barthélemy.	463
Docum. 50. — Voyage de Malagon à Villanueva de la Jara. Récit de la Vénérable Anne de Saint-Augustin.	467
Docum. 51. — Voyage de Villanueva de la Jara à Tolède. Récit de la Vénérable Anne de Saint-Barthélemy.	469
Docum. 52. — Origines du monastère de Palencia.	471
Docum. 53. — Lettre de don Louis Manrique au père Gratien.	476

	Pages.
Docum. 54. — Lettres apostoliques de Grégoire XIII au père Jean de las Cuevas	478
Docum. 55. — Lettre de Philippe II au père Jean de las Cuevas	481
Docum. 56. — La séparation des Chaussés et des Déchaussés. Récit du PÈRE JÉRÔME GRATIEN	483
Docum. 57. — Acte de donation de doña Béatrix de Beaumont y Navarra en faveur du couvent de Soria	486
Docum. 58. — Voyage de Palencia à Soria et retour à Avila. Récit de LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY	488
Docum. 59. — Adieux de sainte Térèse aux carmélites de Soria	490
Docum. 60. — Acte de l'élection de sainte Térèse à la charge de prieure au couvent de Saint-Joseph d'Avila	491
Docum. 61. — Patente du père Gratien autorisant sainte Térèse à fonder à Burgos	492
Docum. 62. — Requête adressée par Catherine de Tolosa aux régidors de Burgos	494
Docum. 63. — Sainte Térèse à Burgos. Récit du PÈRE PIERRE DE LA PURIFICATION	493
Docum. 64. — La fondation de Burgos. Récit de LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY	503
Docum. 65. — Ratification d'un contrat de vente entre sainte Térèse, Diego Ruiz de Ayala et Martin Perez de Rozas	512
Docum. 66. — Procuracion pour la prise de possession d'une maison à Burgos	516
Docum. 67. — Attestation de la prise de possession d'une maison à Burgos	518
Docum. 68. — Autorisation de l'Ordinaire pour la fondation du couvent de Burgos	520
Docum. 69. — Autorisation du père Jérôme Gratien pour l'érection officielle du couvent de Burgos	521
Docum. 70. — Acte de fondation du couvent de Burgos	522
Docum. 71. — L'inondation de Burgos. Récit de LA VÉNÉRABLE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY	524
Docum. 72. — Acte des premières élections au couvent de Burgos	527

TABLE DES MATIÈRES.

591

	Pages.
Docum. 73. — Autorisation du père Jérôme Gratien pour la réception d'une novice au couvent de Burgos	529
Docum. 74. — Conventions pour la réception d'une novice au couvent de Burgos.	531
Docum. 75. — Dernier voyage et mort de sainte Térèse. Récit de la vénérable ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY.	536
Docum. 76. — Engagement relatif à la sépulture de sainte Térèse. . .	540
Docum. 77. — Origines du couvent de Grenade. Récit des premières RELIGIEUSES	542
Docum. 78. — Lettre inédite de la vénérable Anne de Jésus à une carmélite de Salamanque.	548
Docum. 79. — Compte rendu d'une séance de l' <i>Ayuntamiento</i> d'Avila relative au monastère de Saint-Joseph.	551
Docum. 80. — Compte rendu d'une autre séance de l' <i>Ayuntamiento</i> d'Avila relative au monastère de Saint-Joseph.	552

ERRATA

Carte des Fondations de sainte Tèreſe, *au lieu de* : Santiesteban, *lisez* : Santesteban.

P. 14, note 1, l. 3, *au lieu de* : huit religieuses. *lisez* : neuf religieuses.

P. 31, note de la p. précéd., l. 7, *au lieu de* : le père Gabriel de l'Assomption le remplaça dans la direction du noviciat. *lisez* : il fut remplacé dans la direction du noviciat.

P. 53, fin de la note de la p. précéd., *ajoutez* : il nous reste quatorze lettres de sainte Tèreſe à son frère Laurent, plus un fragment considérable.

P. 73, note de la p. précéd., l. 13, *retranchez* : et Docum. 33.

P. 107, note de la p. précéd., l. 4, *au lieu de* : Villarobledo. *lisez* : Villarrobledo.

P. 119, l. 10, *au lieu de* : j'ai constamment placé confiance, *lisez* : j'ai constamment placé ma confiance.

P. 167, note de la p. précéd., l. 10, *au lieu de* : rapproché, *lisez* : rapprochée.

P. 233, l. 18, *reporter l'appel de la note à la l. 22.*

P. 268, l. 12, *au lieu de* : 15 janvier, *lisez* : 11 janvier.

Même page, l. 16, *au lieu de* : Señors, *lisez* : Seigneurs.

P. 279, l. 24, *au lieu de* : Marie de Saint-Albert, *lisez* : Françoise de Saint-Albert.

P. 315, l. 6, *au lieu de* : Balleteros, *lisez* : Ballesteros.

P. 327, l. 8, *au lieu de* : 1337, *lisez* : 1377.

P. 338, l. 12, *au lieu de* : portaient, *lisez* : portait.

**UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY**

**Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.**

2 Jun '51 JD
20 JUN 1951

LD 21-95m-11,'50 (2877s16)476

286125

Teresa, Saint
Oeuvres

BX890
T43
1907
v.4

286125

Teresa

BX890

T43

1907 v.4

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

